



HAL
open science

(Se) représenter les barrages : (a)ménagement, concessions et controverses

Silvia Flaminio

► **To cite this version:**

Silvia Flaminio. (Se) représenter les barrages : (a)ménagement, concessions et controverses. Géographie. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSEN071 . tel-01998701

HAL Id: tel-01998701

<https://theses.hal.science/tel-01998701v1>

Submitted on 29 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Numéro National de Thèse : 2018LYSEN071

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

opérée par

l'École Normale Supérieure de Lyon

École Doctorale N°483

Sciences Sociales (Histoire, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Architecture, Archéologie, Science politique, Sociologie, Anthropologie)

Discipline : Géographie

Soutenue publiquement le 30/11/2018, par :

Silvia FLAMINIO

(Se) représenter les barrages : (a)ménagement, concessions et controverses

Devant le jury composé de :

Sylvie Clarimont, Professeure des Universités, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Lydie Goeldner-Gianella, Professeure des Universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Marie-Anne Germaine, Maîtresse de Conférences, Université Paris Nanterre

Jamie Linton, Maître de Conférences, Université de Limoges

Hervé Piégay, Directeur de recherches CNRS, UMR 5600

Yves-François Le Lay, Maître de Conférences, ENS de Lyon

Rapporteure

Rapporteure

Examinatrice

Examineur

Directeur

Co-encadrant



Numéro National de Thèse : 2018LYSEN071

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON
opérée par
l'École Normale Supérieure de Lyon

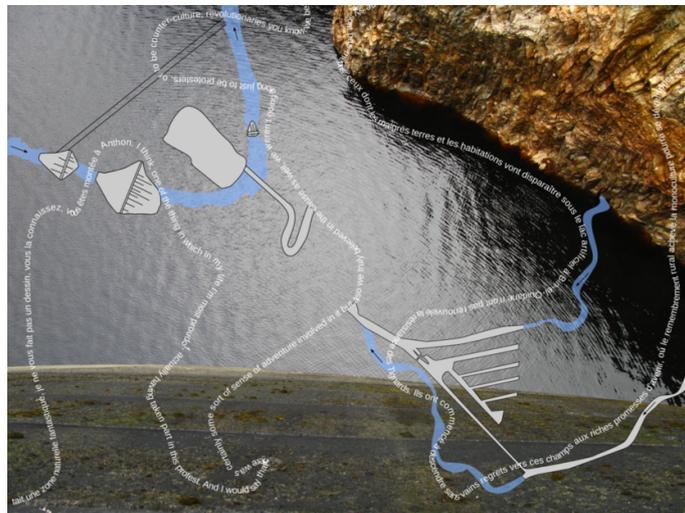
École Doctorale N°483
Sciences Sociales

Spécialité de doctorat :
Discipline : Géographie

Soutenue publiquement le 30/11/2018, par :

Silvia Flaminio

**(Se) représenter les barrages : (a)ménagement,
concessions et controverses**



Devant le jury composé de :

Sylvie Clarimont, Professeure des Universités, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Lydie Goeldner-Gianella, Professeure des Universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Marie-Anne Germaine, Maîtresse de Conférences, Université Paris Nanterre
Jamie Linton, Maître de Conférences, Université de Limoges
Hervé Piégay, Directeur de recherches CNRS, UMR 5600
Yves-François Le Lay, Maître de Conférences, ENS de Lyon

Rapporteure
Rapporteure
Examinatrice
Examineur
Directeur
Co-encadrant

**(Se) représenter les barrages: (a)ménagement,
concessions et controverses**

Silvia Flaminio

30 novembre 2018

“Finally I took a walk alone to the levee. I wanted to sit on the muddy bank and dig the Mississippi River; instead of that I had to look at it with my nose against a wire fence. When you start separating the people from their rivers what have you got? ‘Bureaucracy!’ says Old Bull; [. . .]. And the Montana logs roll by in the big black river of the night”

Jack Kerouac, *On the Road*, 1957.



Le Mississippi à Crescent Park,
La Nouvelle-Orléans, avril 2018.

Remerciements

Cette thèse a commencé avec mes directeurs, Hervé Piégay et Yves-François Le Lay, lorsque nous nous sommes réunis tous les trois, à la fin de l'été 2013. Je les remercie de m'avoir aidée à porter ce projet, encouragée et suivie jusqu'à la dernière ligne de ce manuscrit et en réalité bien au-delà ! J'ai bénéficié d'un encadrement idéal, et mes directeurs m'ont offert un cadre intellectuel et matériel inestimable.

Je tiens à remercier les rapporteuses de la thèse, Sylvie Clarimont et Lydie Goeldner-Gianella, ainsi que les autres membres du jury, Marie-Anne Germaine et Jamie Linton, pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

Je souhaiterais aussi remercier les chercheurs qui m'ont accueilli à Université de Tasmanie, à Hobart. En particulier Jamie Kirkpatrick qui a mis à ma disposition un bureau, dans l'une des salles de doctorants, Pete Hay qui a bien voulu partager ses contacts et m'a encouragée dans ma démarche. Lois Koehnken qui m'a beaucoup appris sur la gestion des cours d'eau en Tasmanie et m'a aussi orientée vers d'autres personnes ressources. Les doctorants (notamment Russell Warman et Chloe Lucas) et le personnel administratif pour m'avoir aidée, invitée à présenter mon travail et à assister à la conférence annuelle du département de géographie. Merci aussi à Ian Rutherford et Michael Stewardson de l'Université de Melbourne pour leurs conseils avisés.

Je n'aurais pu conduire ma thèse sans les financements dont j'ai bénéficié : un contrat doctoral de l'ENS de Lyon, deux contrats d'Ater de l'Université de Haute-Alsace ; des projets de recherche comme le contrat « Rivière d'Ain » ou les projets OHM Vallée du Rhône du Labex Driihm. Je souhaiterais donc remercier les enseignants de l'ENS de Lyon et de l'Université de Haute-Alsace pour leur confiance et pour m'avoir permis de me forger une expérience d'enseignante, et les chercheurs qui m'ont offert la possibilité de faire partie de projets de recherche et appris à travailler avec d'autres acteurs. Par le biais de ces financements, j'ai pu non seulement me rendre sur le terrain dans des conditions idéales mais j'ai aussi pu faire transcrire une partie de mes entretiens et partager certains résultats lors de colloques.

Ma thèse n'est pas le fruit d'un travail solitaire : outre de l'aide de mes directeurs, j'ai bénéficié de celle de l'équipe « Cactus » du laboratoire « Ithrim » : Bénédicte Pincemin, Serge Heiden et Matthieu Decorde m'ont toujours ouvert leurs portes pour discuter d'analyse des données textuelles et de TXM. Pour m'avoir conseillée en statistiques et énormément aidée dans la réalisation de « scripts » avec R, je remercie tout particulièrement Lise Vaudor et Hélène Mathian. Pour m'avoir aidée dans ma recherche parfois désespérée de fonds de cartes : Kristell Michell et Hervé Parmentier. En réalité, ma thèse a probablement commencé bien avant 2014, car elle partait de l'envie de continuer à « faire de la recherche » avec des chercheuses et chercheurs que j'estime et travaillant au sein du laboratoire « Environnement ville société » et particulièrement



de la composante « Biogéophile » ; mes directeurs bien entendu, mais aussi Emeline Comby et Marylise Cottet avec lesquelles nous avons pu à de nombreuses reprises échanger sur les cours d'eau dans leurs dimensions sociales. J'ai aussi eu la chance d'échanger avec des chercheurs débutants et confirmés : Sébastien Ah-Leung, Fanny Arnaud, Paul Arnould, Véronique Benacchio, Mélanie Bertrand, Jean-Benoît Bouron, Anne-Lise Boyer, Anne Honegger, Pierre Lemaire, Bertrand Morandi, Bianca Räßple, Jérémie Riquier, Gabrielle Seignemartin, Alvaro Tena. Merci aux enseignants titulaires et aux Ater de l'ENS de Lyon avec lesquels les discussions ont aussi été riches : Emmanuelle Boulineau, Romain Garcier, Sophie Hou, Antoine Laporte, Julie Le Gall, Michel Lussault, Pascal Marty, Luc Merchez, Anne-Cécile Mermet. J'espère pouvoir poursuivre ces échanges à d'autres occasions ! Je remercie les membres du Cresat et les enseignants de l'Université de Haute-Alsace pour leurs conseils et leurs retours notamment lors des séminaires : Régis Boulat, Myriam Chopin, Camille Desenclos, Pierre Fluck, Aziza Gril-Mariotte, Brice Martin (merci pour toutes tes questions !), Renault Meltz, Airton Pollini, Anne Rauner, Maria Teresa Schettino. Merci en particulier à Benjamin Furst pour nos discussions « plan de thèse », SIG et DAO !

Au fondement de cette thèse sont les personnes que j'ai eu la chance de rencontrer en France et en Australie, celles qui ont bien voulu me répondre, dans le cadre d'entretiens enregistrés ou de manière plus informelle, par téléphone ou même par mail. Je ne remercierai jamais assez ces personnes d'avoir partagé avec moi leurs récits et leurs « représentations » et de m'avoir fait part de leurs avis sur des documents que j'ai pu leur envoyer. J'espère que ces rencontres et échanges parfois « intergénérationnels » et « interdisciplinaires » (comme l'a souligné une des personnes que j'ai eu la chance de rencontrer) n'ont pas seulement été intéressants pour moi.

Je voudrais remercier les collègues et amis qui ont accepté de consacrer plusieurs journées ensoleillées à mes coquilles. Cette thèse leur doit beaucoup !

Enfin, je souhaiterais remercier mes amis pour leur soutien et pour nos échanges de toute heure de la journée ou de la nuit, au bord de la Méditerranée ou au bord du Rhône (suisse et français !), dans l'hémisphère nord comme *Down under*, avec les pieds dans l'eau lors d'une excursion dans un bayou ou d'une randonnée par temps orageux. Mes pensées vont à mes parents et ma famille, pour toute leur aide, une aide parfois atypique par-delà vallées et frontières et qui me fait chaud au cœur. Je remercie aussi la famille de mon compagnon, qui maîtrise maintenant bien mieux les barrages du *Monde* ou de mes entretiens que je ne maîtrise le 5a ! Merci à Romaric en particulier de m'avoir aidée à transcrire mes derniers entretiens australiens. Merci enfin à mon compagnon, Valérian, j'ai hâte de relire ta thèse et de faire un peu de tourisme (sportif ?) avec toi.



Sommaire

Remerciements	v
Table des sigles et abréviations	x
Introduction	1
I Outils conceptuels pour penser les barrages comme productions socio-naturelles	11
1 Représentations et discours: pour une approche culturelle, sociale et politique des barrages	13
2 Conflits, controverses et paradigmes d'aménagement des cours d'eau	53
Transition : des outils aux matériaux	97
II Sources, cheminements et fondations méthodologiques	99
3 De la croisée des sources discursives à la rencontre des terrains	101
4 Construire et analyser des corpus	143
Transition : des fondations aux représentations	191
III Natures et espaces hydrosociaux des barrages du <i>Monde</i> (1945-2014)	193
5 Temporalités et espaces des barrages du <i>Monde</i>	195
6 Conflits et controverses du <i>Monde</i> autour de la production de <i>waterscapes</i>	233
Discussion	281

Transition : des discours globaux aux traductions localisées	299
IV Projets abandonnés, barrages réalisés et production de cycles hydro-sociaux et de <i>waterscapes</i>	301
7 Loyettes et Gordon-below-Franklin : vers la redéfinition de cycles hydro-sociaux?	303
8 La rivière d'Ain : la production d'une diversité de <i>waterscapes</i> par les barrages	385
Discussion	425
Conclusion	437
Table des encadrés	447
Table des figures	447
Table des tableaux	452
Table des matières	453
Bibliographie	457

Table des sigles et des abréviations

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
Adesa	Association de défense du site d'Anthon
AFB	Agence française pour la biodiversité
ANU	Australian National University
Asphor	Association pour la sauvegarde du patrimoine historique et naturel d'Orgelet et sa région
CIGB	Commission internationale des grands barrages
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Cle	Commission locale de l'eau
CNR	Compagnie nationale du Rhône
Codera	Coordination pour la défense du fleuve Rhône et de la rivière d'Ain
Comalco	Commonwealth Aluminium Corporation
Cora	Centre Ornithologique Rhône-Alpes
Croia	Commission régionale et départementale des opérations immobilières et de l'architecture
DDT	Direction départementale des territoires
Diren	Direction régionale de l'environnement
DPIPWE	Department of Primary Industries, Parks, Water and Environment
Drae	Direction régionale à l'Architecture et à l'Environnement
Dreal	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Drire	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
EDF	Électricité de France
Engref	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
Epala	Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents
FDP	Fédération départementale de la pêche
FNE	France nature environnement

Frapna	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
HCE	Haut Comité de l'Environnement
HEAT	Hydro-Electric Employee Action Team
HEC	Hydro-Electric Commission (of Tasmania)
Icold	International commission on large dams
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Irstea	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
NPWS	National Parks and Wildlife Service (tasmanien)
OGM	Organismes génétiquement modifiés
Onema	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONG	Organisation non-gouvernementale
Piren	Programme interdisciplinaire pour l'environnement
PNR	Parc naturel régional
PPVA	Pêche Protection Vallée de l'Ain
RMB	Registre mondial des barrages
Sage	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SBVA	Syndicat de la basse vallée de l'Ain
Sdage	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
Sdau	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
Sivu	Syndicat intercommunal à vocation unique
SR3A	Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
SWTRS	South West Tasmania Resources Survey
TVA	Tennessee Valley Authority
TWS	Tasmanian Wilderness Society (aujourd'hui The Wilderness Society)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
UTG	United Tasmanian Group
WCD	World commission on dams
WWF	World Wildlife Fund
Zabr	Zone atelier Bassin du Rhône
Znieff	Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique

Introduction

Dans les années 1960, mon grand-père pilotait la construction d'un petit barrage sur le fleuve Volturno. L'objectif de cette entreprise était de valoriser — *“bonificare”* — la région de Caserte, en Italie, d'irriguer sept mois par an une plaine longtemps considérée comme paludéenne et de produire de l'hydroélectricité en saison hivernale. Une vingtaine d'années plus tard, l'un de mes oncles parcourait le fleuve Gordon en bateau. Il apportait des vivres aux manifestants qui occupaient la forêt pluviale tempérée à proximité du fleuve Gordon et de la rivière Franklin pour empêcher la construction du barrage Gordon-below-Franklin en Tasmanie (Australie). En 2015, alors que je débutais ma dernière campagne d'entretiens, je fus surprise d'apprendre que le barrage Gordon-below-Franklin, dont le projet avait été abandonné en 1983, était encore un sujet d'actualité. Tandis que je préparais mon « terrain », depuis la France, une géomorphologue étatsunienne, basée à Hobart (la capitale tasmanienne), m'envoyait des pages scannées extraites du journal tasmanien le plus lu, *The Mercury*. Régulièrement en effet, ce quotidien publie des lettres à l'éditeur rédigées par des Australiens qui regrettent l'annulation du projet de barrage (Figure 0.1). Pourtant, à l'instar du mouvement « Sauvons l'Irrawaddy », qui refuse la construction du barrage Myitsone au Myanmar et qui dénonce le déplacement de plus de 10 000 habitants et les impacts sur la biodiversité, notamment la disparition du dauphin de l'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*), les barrages sont de plus en plus contestés, et pas seulement dans les pays industrialisés de longue date. Ces exemples révèlent diverses évolutions des représentations des barrages. Dès lors, comment expliquer les regrets exprimés dans les colonnes du *Mercury*?

Un barrage est un ouvrage transversal de plusieurs mètres de haut, faisant obstacle à l'écoulement d'un cours d'eau, créant en général une retenue en amont. Les barrages se déclinent sous différentes formes — entre barrages de retenue et barrages au fil de l'eau — et se distinguent par les techniques et les matériaux utilisés. Ces structures de terre ou de béton peuvent remplir diverses fonctions; il s'agit d'objets techniques pouvant « *faire perdre aux crues leur pouvoir dévastateur* » (BELLIER 1982) ou contribuer au soutien d'étiage, à l'approvisionnement en eau ou encore à l'irrigation. Les barrages, et surtout les réservoirs qu'ils créent, font aussi parfois l'objet d'une mise en valeur récréative et touristique. Enfin, depuis la fin du XIX^e siècle, ces infrastructures permettent de mettre à profit la « houille blanche », c'est-à-dire de produire de l'hydroélectricité (VARASCHIN 1998). Aujourd'hui, l'hydraulique représente plus de 15% de la production énergétique mondiale.

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, les barrages gagnent une forte valeur symbolique (N. BLANC et BONIN 2008); ils deviennent des « pyramides » des temps modernes (BETHEMONT 1999), ils représentent et reproduisent une conception moderne de l'eau (LINTON 2010) et de manière plus générale, le processus de modernisation (KAIKA 2006). Devant l'ingénierie déployée, des géographes se montrent admiratifs, tels

un Raoul BLANCHARD (1950) qui rédige une véritable ode, presque grivoise, au barrage et à la centrale hydroélectrique de Génissiat : « *l'usine est accolée au barrage, dont elle partage le socle et épouse la courbure; elle s'encapuchonne d'une véritable dalle de béton qui la protège* » (p. 190). Une « idéologie des barrages » se développe (McCULLY 2001), c'est-à-dire un ensemble de discours qui présente les barrages comme des facteurs de progrès. Les barrages constituent alors des “hydro-fix” (SWYNGEDOUW 2015), des solutions hydrauliques, pour les États en crise et faisant face à des pénuries. Ils ont parfois même été présentés dans la littérature scientifique comme des outils visant à consolider le pouvoir politique d'un pays, voire de ses dirigeants ou d'un groupe social (ABBINK 2012; ALLAN 1983; T. MITCHELL 2002), et à contrôler l'espace, l'eau et les sociétés (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009).

Les barrages, particulièrement les plus grands, constituent une modification radicale d'un espace : pour François DURAND-DASTÈS (2005, p. 82), c'est avec ces ouvrages que « *les corrections spatiales et temporelles sont portées au maximum* ». Chaque barrage « *donne naissance à un nouveau territoire prédéfini* » (BETHEMONT 2009, p. 7). Ces ouvrages viennent modifier considérablement les vallées qu'ils barrent. D'abord, l'édification de barrages peut nécessiter des déplacements de population importants; ces outils de développement économique sont donc source de « risques sociaux » (N. BLANC et BONIN 2008). À l'échelle mondiale, les barrages auraient contraint au déplacement de 40 à 80 millions de personnes (NÜSSER 2003). À lui seul, le barrage des Trois Gorges (en Chine), qui constitue le record mondial, a entraîné le déplacement de plus de 1,3 millions d'habitants de la vallée du Yangzi (S. JACKSON et SLEIGH 2000). Ensuite, les barrages, petits et grands (FUNG *et al.* 2018), sont à l'origine d'altérations écologiques; ils entraînent une transformation majeure des hydrosystèmes (modification de l'hydrologie, du niveau phréatique, du transit sédimentaire, du profil longitudinal, de la température de l'eau...) qui est elle-même responsable d'un changement des écosystèmes aquatiques et terrestres. Dans certains cas, les réservoirs émettent du dioxyde de carbone et du méthane, notamment lors de leur remplissage, ils ne sont donc pas neutres en termes de gaz à effet de serre (PIÉGAY 2013) et pourraient avoir des conséquences sur le climat à l'échelle mondiale. Les déplacements de population liés aux barrages ne constituent pas les seuls risques sociaux : les changements écologiques sont susceptibles de toucher les sociétés en mettant fin à certains usages des cours d'eau et des espaces alentour. Pour ces raisons, depuis les années 1970, les barrages sont au cœur de débats, de controverses, de tensions ou encore de conflits (ROE 2012). Ces derniers ne concernent pas seulement les barrages projetés mais aussi les barrages existants. Non seulement les ouvrages continuent à avoir des conséquences sur les écosystèmes après leur édification, mais encore les ouvrages vieillissants, qui demandent de l'entretien, peuvent s'avérer peu rentables économiquement (GRAF 2003; MANAHAN et VERVILLE 2005). En France, lors du renouvellement des concessions de barrages hydroélectriques, ces deux questions sont soulevées par les acteurs politiques nationaux¹.

1. En France, comme dans certains autres pays, les centrales hydroélectriques de plus de 4,5 MW font l'objet de concessions attribuées par l'État à un exploitant pour une période de 75 ans (quelques centrales, par exemple celles du Rhône, dérogent à cette règle des 75 ans et disposent d'une concession de 99 ans). Les centrales d'une puissance inférieure à 4,5 MW sont placées sous le régime de l'autorisation. Ces deux régimes sont fixés par la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

A) **Counting the costs**
 TASMANIA is about to learn the real cost of the Greens (aided by former PM Bob Hawke) stopping the Gordon-below-Franklin Hydro Scheme, which would have drought proofed Tasmania while enabling us to very profitably export excess to requirement power via Basslink to Victoria instead of having to import 40 per cent of coal-generated electricity from Victoria with the highest greenhouse gas emission factor of 90. I shudder to think of the Green economic cancer cost to this state!
Michael Scott
 South Hobart

Dam solution
 NOW is the time for a new hydro dam named the Gordon-below-Franklin. Perhaps this will fix our power problem.
Paul Hunniford
 Austins Ferry

B) **[***SPAM***] Another SUPER PICK at the open**
 De 234dd@stockprinting.com Date Sam 06:48
 Hydro electricity is a serious opportunity. Market leaders invested a huge \$189 bn! When gas valuation are in volatile, the green sector is opportunity, you don't want to lose. Green Hygienics Holdings Inc. is an lucrative play to bet on. Rolling at humbly \$0.09 this should be your ultimate investment. Begin buying GRYN on Monday Apr 18th!

C) **Chaîne Hydroélectrique du Beaufortain**



CONTACTEZ VOUS
 Envoyer un email

GÉRER VOTRE
 Modifier Mettre en avant

Description :
 Etat Français, vend chaine de production hydroélectrique du Beaufortain. Nous recherchons donc une entreprise, hors EDF (Electricité de France) pour la gestion économique de notre patrimoine.
 Cette concession date de 1946 (construction du Barrage), elle possède :
 - 5 centrales de production disponible sans frais (groupe de production, contrôle commande, transformateur, etc.....). A voir si possibilité de récupérer les 3 dernières centrales en Aval
 - 1 Barrage de type A, dont la capacité totale est de 45 million de m3. Celui-ci est a Multi-Voute (il n'y en a que 2 dans le monde, pièce unique)
 - Prise d'eau pour le captage (refaite pour la plus part a neuf par l'ancien concessionnaire).
 - Agents d'exploitation des centrales et des prises d'eau. Professionnel, discipliné, dévoué, docile. Le nouveau concessionnaire ne sera pas tenu de reprendre le staff complet (licenciement, mise en retraite)
 Classe énergétique très très bonne, pas de malus écologique...
 Possibilité de récupérer les pièces de rechange pour le dépannage des machines de production.
 Possibilité de donner avec ces aménagements des chalets en montagne (face au Mont-Blanc) et des parcelles de forêt pour le tourisme ou la location.
 Une formation et des document seront remis au nouveau concessionnaire pour comprendre le fonctionnement de l'aménagement.
 Budget= la location de cette aménagement est payer sous forme de redevance / subvention.
 Rentabilité = a savoir que le MW est vendu à environ 50€ suivant la saison et le placement de la saison.
 Le choix du nouveau concessionnaire sera fait lors de la réception des cahier des charges et choisi par l'Union Européenne.

toupoutout073 - Mise en ligne le 3 novembre à 16

Ville: Beaufort sur Doron
 Code postal: 73270

Surface: 502 000 m²
 GES: A (moins de 5)
 Classe énergie: A (moins de 50)

[Voir sur la carte](#)

FIGURE 0.1 – Les barrages hydroélectriques, un sujet d'actualité. A) Lettres à l'éditeur regrettant l'annulation du projet de barrage Gordon-below-Franklin, *The Mercury*, 21 janvier 2016 et 20 mars 2017; B) Un *spam* reçu sur ma boîte mail professionnelle le 16 avril 2016 m'invitant à investir dans l'énergie hydraulique car celle-ci serait particulièrement lucrative; C) Une annonce satirique sur le site Leboncoin.fr prétendant mettre en vente la chaîne hydroélectrique du Beaufortain, dont la concession de l'ouvrage le plus ancien, le barrage de la Girotte (visible en haut de l'annonce) aurait dû prendre fin en 2015.

Aux États-Unis, depuis les années 1990 (GLEICK 2000), et un peu plus récemment en Europe (et en France) (GERMAINE et BARRAUD 2017; GERMAINE et LESPEZ 2014), des projets d’effacement d’ouvrages transversaux, de seuils mais aussi de grands barrages, se multiplient pour restaurer la continuité écologique des cours d’eau et favoriser le retour d’espèces disparues ou en déclin (POFF et HART 2002) : des concessions sont faites aux revendications de groupes écologistes. Toutefois, parce que certains groupes sociaux accordent une valeur symbolique à ces structures, les projets de démantèlement peuvent eux-mêmes être à l’origine de tensions et de controverses (FOX, MAGILLIGAN et SNEDDON 2016; GERMAINE et LESPEZ 2017; LEJON, RENÖFÄLT et NILSSON 2009).

De plus, depuis une dizaine d’années, l’hydroélectricité est promue comme étant une énergie « verte » ou « propre » (AHLERS *et al.* 2015; FLETCHER 2010). Dans une brochure d’Électricité de France (EDF) datée de 2015, la compagnie affirme que l’énergie hydraulique est « respectueuse de l’environnement, elle ne participe ni à l’augmentation de l’effet de serre ni à la pollution de l’air et n’émet pas de CO₂ ni de gaz polluants »; ce faisant, elle constitue une « énergie d’avenir » et présenterait « un réel potentiel dans de nombreux pays »². Est-il préférable de transformer les hydrosystèmes et les sociétés qui en dépendent ou de brûler des ressources fossiles comme le charbon pour produire de l’électricité? Parce que les réponses à cette question ne peuvent être évidentes, parce qu’elles dépendent de représentations d’aménagements et de cadrages spatiaux et scalaires (WARREN *et al.* 2005), on assiste au développement de conflits “green on green”, au sein desquels des groupes d’environnementalistes s’opposent à d’autres (*ibid.*).

Par ailleurs, le blason de l’hydroélectricité ayant été redoré (N. BLANC et BONIN 2008), les barrages sont de plus en plus soumis à des logiques économiques néolibérales (Figure 0.1) qui affecteraient aussi bien leur édification que leur exploitation. En conséquence, les compromis et les concessions réalisées³ pourraient se faire au détriment de l’environnement (R. DUNCAN et P. HAY 2007). La privatisation possible de barrages ou de chaînes de barrages fait régulièrement l’objet d’une attention médiatique à l’échelle internationale. Comme le rappelle l’écrivain et environnementaliste Patrick MCCULLY : “While the dam industry has found it extremely difficult to find private investors to build new dam projects, they have been more successful in selling off existing state-owned dams to private buyers [...]. A major reason why existing dams (or in some cases part-built dams) have appeared attractive to private buyers is that they have normally been sold at knock-down prices, set to ensure a successful sale rather than to reflect the actual costs of building the dams”⁴. Pour leurs exploitants, les barrages existants depuis plusieurs décennies constitueraient des « poules aux œufs d’or [...] : les investissements sont en effet déjà largement amortis. À Génissiat par exemple, le plus gros barrage de l’Hexagone⁵, chacune des six turbines rapporte 4 000 euros par heure » (*L’Usine nouvelle*, 3 septembre 2013). Pour cette raison, en France, plusieurs acteurs politiques, syndicats et associations redoutent l’ouverture des concessions

2. Plaquette EDF intitulée *L’énergie hydraulique*, collection « Nos énergies ont de l’avenir », 2015, 11 p.

3. Pour la rédaction de ce manuscrit, j’ai fait le choix grammatical d’appliquer l’accord de proximité (ou l’accord de voisinage).

4. “Expensive and Dirty Hydro”, Patrick McCully, *Power Economics*, février 2000. Disponible sur le site d’International Rivers : <https://www.internationalrivers.org/expensive-and-dirty-hydro>, consulté en août 2018.

5. Si Génissiat n’est pas le barrage français le plus haut de France, ni l’ouvrage avec la puissance installée la plus importante, sa centrale hydroélectrique est l’une des plus productives à l’échelle française avec 1 700 GWh produits par année moyenne (soit presque deux fois plus que la production moyenne de la centrale hydroélectrique de Tignes).

hydroélectriques à la concurrence prévue par les directives européennes et qui pourrait aboutir à une privatisation croissante de la ressource en eau. Selon plusieurs médias français, dont cet extrait ne constitue qu'un exemple parmi d'autres, les concessions françaises sont en effet prisées par des acteurs européens et internationaux du secteur énergétique :

Après les cheminots, Emmanuel Macron a entrepris de se mettre à dos toute la maison EDF. Le Président a accepté l'impensable aux yeux des électriciens : confier les clés d'une partie des barrages hydrauliques français — les plus grands et les plus rentables — à des opérateurs privés. Toute l'Europe de l'énergie est sur les rangs pour s'arroger de gros ouvrages comme ceux de Bissorte (Savoie) ou de la Dordogne : les allemands EON et Vattenfall, l'espagnol Iberdrola, l'italien Enel, le norvégien Statkraft, le suisse Alpiq. Le canadien Hydro-Québec et des chinois sont aussi en embuscade (*Libération*, 12 mars 2018).

Pourtant, si les éléments présentés ci-dessus permettent d'alimenter le constat selon lequel les barrages sont au cœur de nombreux antagonismes et font l'objet de discours contradictoires, les représentations des barrages n'ont été que peu étudiées. Les travaux qui les abordent sont en général des études de cas (HOMMES, BOELEN et MAAT 2016; KAIKA 2006). Ces dernières se limitent à un pas de temps qui est généralement celui du projet de barrage, de la construction de l'ouvrage et éventuellement de ses lendemains. Quelques études ont commencé à aborder l'objet barrage à d'autres échelles que le site, mais elles restent encore rares (BILLINGTON, D. JACKSON et MELOSI 2005; D. JACKSON 2013). Ce travail entend développer l'analyse à différentes échelles spatiales et sur des temporalités plus longues.

Par ailleurs, beaucoup de travaux évoquent le caractère progressivement plus controversé des barrages (avec une focale sur les mouvements sociaux ou l'aménagement des cours d'eau plutôt que sur les représentations des barrages), et l'associent aux mouvements politiques et associatifs qui émergent à l'échelle mondiale dans les années 1970 (ROE 2012). Cependant, cette trajectoire temporelle n'est que très rarement détaillée. La rupture des années 1970 est mentionnée dans de nombreuses études sur les mouvements écologistes ou sur le développement de conflits environnementaux (DZIEDZICKI 2003; SUBRA 2008). Ce basculement est encore trop rarement abordé dans sa complexité, notamment en ce qui concerne les barrages (BILLINGTON, D. JACKSON et MELOSI 2005). Marcus NÜSSER (2003) invite à questionner l'opposition aux barrages dans sa diversité et sa complexité car, selon lui, elle ne pourrait être simplement liée à l'émergence d'un mouvement environnementaliste qui s'opposerait à la « modernité » défendue par des acteurs politiques. Cette thèse ambitionne de répondre à cet appel en convoquant les représentations de différents acteurs dans l'analyse des trajectoires de conflits liés aux barrages.

L'une des seules thèses à proposer une analyse fine des conflits environnementaux dans une perspective diachronique — et qui aborde en partie les situations d'antagonismes liées aux barrages — débute son analyse dans les années 1970 (CHARLIER 1999). Les oppositions aux barrages avant les années 1970 ont d'ailleurs été peu étudiées; les jalons posés concernent avant tout les États-Unis (BILLINGTON, D. JACKSON et MELOSI 2005; RIGHTER 2005) dont les particularités nationales ont été mises en avant par un travail pionnier — mais resté très synthétique — de Jean-Paul BRAVARD (1997) qui a esquissé une comparaison franco-étatsunienne. Cette recherche souhaite compléter la

littérature existante en s'intéressant aux représentations et aux conflits liés aux barrages avant la période charnière que constitueraient les années 1970.

Plusieurs publications font valoir l'émergence du mouvement anti-barrage et de la dénonciation des conséquences des barrages à l'échelle mondiale depuis les années 1980 (MCCULLY 2001). L'opposition aux barrages constituerait aujourd'hui un phénomène global lié au processus de mondialisation (ROE 2012) et renforcé par le travail de la *World commission on dams* (WCD) (SCUDDER 2006)⁶. Dans ce contexte, il semble plus que jamais primordial de mener des études qui croisent différentes échelles spatiales et temporelles (BAGHEL et NÜSSER 2010); en procédant ainsi, la thèse questionne la mondialisation des débats, et plus généralement des représentations liées aux barrages.

Les travaux centrés sur les représentations, qui se sont multipliés en géographie depuis les années 1970, ont été critiqués au cours des dernières années. En effet, la focale sur les représentations aurait pour conséquence d'éloigner la géographie des actions et des pratiques des individus et des sociétés (ANDERSON et HARRISON 2010; THRIFT 2007). Dans la lignée des travaux de Matthieu ADAM (2016) sur la ville, je considère que les représentations restent un outil conceptuel efficace, dans une perspective critique, pour analyser et interpréter la production d'objets aussi bien matériels qu'immatériels. L'étude de représentations environnementales, et plus précisément des discours tenus sur l'environnement, permet de mieux comprendre les relations entre les sociétés et l'environnement. Elle offre d'ailleurs une clef de lecture intéressante pour mieux comprendre les relations de pouvoir; comme le rappellent John GOLD et George REVILL (2004), les représentations de l'environnement sont souvent utilisées pour légitimer des projets sociaux et politiques. En effet, les processus de représentation impliquent toujours des relations de pouvoir et renvoient à des évolutions institutionnelles et sociales (CASTREE 2014). De manière plus générale, cette thèse défend l'idée selon laquelle s'intéresser aux représentations permet d'avoir une approche à la fois culturelle, sociale et politique en géographie.

Au cours des dernières années, le courant scientifique de la *political ecology* s'est intéressé aux dégradations environnementales en combinant trois types d'études : l'étude des intérêts économiques des acteurs, l'étude des changements écologiques et enfin l'étude des luttes de pouvoir (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2009). L'objectif sous-jacent de ces études est de dénoncer des injustices sociales, spatiales et environnementales et notamment la confiscation et l'exploitation de ressources telles que l'eau. En conséquence, ces études cherchent à s'engager en faveur de « dominés » qui subissent des dégradations environnementales. Certains tenants de la *political ecology* ont placé leur focale sur les discours et les récits relatifs aux changements environnementaux comme traduction explicite de rapports de domination (ADGER *et al.* 2001; ESCOBAR 1996; SVARSTAD 2012). Ces travaux se sont notamment intéressés aux « orthodoxies » environnementales sur la base de travaux scientifiques (FORSYTH 2003) ou aux concepts « nirvana » énoncés univoquement pour gérer l'environnement (MOLLE 2008). Dans le domaine de l'eau, il peut s'agir par exemple de la gestion intégrée des ressources et du découpage spatial proposé pour la mettre en place, le bassin versant (MOLLE 2009), ou encore de la traduction politique du concept de continuité écologique (PERRIN 2018). L'un des thèmes phares des *political ecologists* qui étudient l'eau est justement la

6. La *World Commission on dams* a été créée par la Banque mondiale en 1997 pour produire des connaissances sur les impacts des barrages et formuler des recommandations politiques. Ses résultats ont été présentés dans un rapport rendu public en 2000 (chapitre 2).

question des luttes sociales liées à l'eau, des luttes qui peuvent aussi être considérées comme des constructions politiques et discursives (BLANCHON 2016).

Le questionnement qui guide cette thèse est le suivant : comment sont produits et circulent les récits sur les barrages et à quelles représentations et discours sur l'environnement renvoient-ils ? L'analyse des récits, à l'occasion de conflits et de controverses, permet-elle d'éclairer la trajectoire spatio-temporelle des paradigmes d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des cycles hydrosociaux ?

L'objectif principal de cette thèse est donc de s'intéresser à la production de discours sur la nature à travers l'exemple des représentations des barrages. Il s'agit en premier lieu d'explorer l'évolution spatiale et temporelle de ces représentations. Dans quels récits les représentations des barrages sont-elles inscrites ? À quels discours renvoient-elles ? Quelles natures sont associées aux barrages ? À partir de quand les dégradations environnementales liées aux barrages sont-elles intégrées aux récits sur les barrages ?

Les luttes de pouvoir, qui peuvent prendre la forme de conflits mais aussi de controverses, jouent-elles un rôle dans la redéfinition de représentations des barrages et la production de nouveaux récits sur ces infrastructures ? Pour étudier davantage le processus de production de discours et de représentations — comment se construisent-elles ? qui est à l'origine des processus de production ? comment sont-elles utilisées une fois produites ? quels liens de dépendance peuvent être observés entre des représentations et des groupes sociaux ? —, ce travail propose une analyse détaillée de situations d'antagonismes passées et actuelles.

Ces deux fils rouges se déclinent en trois questionnements plus précis :

- Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la construction de barrages a connu un essor important à l'échelle mondiale ; comment les représentations des barrages ont-elles évolué depuis cette période ? Quelles trajectoires spatiales et temporelles connaissent-elles ?
- Les années 1970 sont souvent considérées comme l'avènement de l'« environnement » comme problème social, politique et scientifique (KALAORA et VLASSOPOULOS 2013) : de nouveaux discours sur l'environnement émergent. Ce tournant marque-t-il les représentations des barrages ? Quelles sont ses implications en termes d'aménagement et de gestion des cours d'eau ? Des rééquilibres s'esquissent-ils au profit de l'écologie ? Quelles concessions sont faites par les institutions hydrauliques ?
- À l'heure où les barrages, notamment les barrages hydroélectriques, font l'objet de luttes "*green on green*", les ouvrages existant depuis plusieurs décennies sont-ils source de tensions voire de conflits ? Selon les acteurs qui « habitent » (LAZZAROTTI 2006) les cours d'eau, comment les barrages ont-ils transformé le *waterscape* ? Les discours auxquels les récits des acteurs renvoient sont-ils homogènes ? Quelles discontinuités mettent-ils en avant ? L'exploitation des barrages constitue-t-elle une confiscation de la ressource selon ces personnes ?

Pour mettre en perspective les discours et les représentations, plusieurs notions, dont le sens et la portée sont encore en cours de construction, sont mobilisées : (1) le cycle hydrosocial (BUDDS, LINTON et MCDONNELL 2014), pour s'intéresser au processus de production de l'eau et des cours d'eau et pour contextualiser celui-ci dans le temps — David BLANCHON (2016) appelle en effet à complexifier la chronologie du cycle hydrosocial entamée par Jamie LINTON (2010) ; (2) le *waterscape*, pour ancrer dans l'espace la réflexion sur la production de l'eau (prise comme un hybride) et insister sur les discontinuités spatiales, matérielles et immatérielles, présentes dans les récits sur

les cours d'eau et mises en lien avec les barrages (BAVISKAR 2007) ; et enfin (3) l'espace hydrosocial — comme adaptation du *"hydro-social territory"* (BOELENS *et al.* 2016) — pour considérer la diversité des espaces dans lesquels les barrages sont inscrits par des groupes sociaux et des réseaux d'acteurs.

Pour atteindre ces objectifs, d'un point de vue méthodologique, la thèse propose une « triangulation » : elle mêle une approche plus globale avec des études de cas, croise plusieurs matériaux et convoque des méthodes d'analyse qualitatives et quantitatives. Cette triangulation s'accompagne d'une réflexion conceptuelle sur les sources et les méthodes et leur croisement, mais d'un point de vue plus empirique, elle est rendue nécessaire par la perspective longitudinale adoptée — l'évolution diachronique des représentations et les discontinuités temporelles. De manière systématique, les archives numérisées du journal quotidien français *Le Monde* ont été utilisées pour produire un corpus de grande taille, regroupant des articles publiés entre 1945 et 2014, sur des barrages français et étrangers. Ce corpus franco-centré permet d'explorer l'évolution des représentations liées aux barrages et produites par un média de renommée internationale. Il permet aussi d'avoir une approche quantifiée et reproductible et de mettre au point une chronologie discursive. Mais recourir à une source médiatique soulève des questions méthodologiques (COMBY 2015) et théoriques (DROZDZ 2016). Peut-on travailler à partir d'une source médiatique dans le cadre d'un travail qui emprunte à la *political ecology*? Les rapports de pouvoir peuvent-ils être abordés par l'analyse de ce type de source? En effet, si les médias ont pu être qualifiés de contre-pouvoir, ils sont régulièrement au centre de débats remettant en cause leur indépendance politique ou économique. De nombreux grands journaux, dont fait partie *Le Monde*, appartiennent à des acteurs économiques privés; sont-ils des instruments du capitalisme? La thèse discute donc la possibilité d'utiliser des sources médiatiques. Elle part du principe selon lequel les médias sont un acteur phare dans la production de la nature (CASTREE 2014) ; le sont-ils aussi dans la production de l'eau et des cours d'eau? Pour prendre du recul vis-à-vis des sources médiatiques, la thèse mobilise aussi des sources habituellement utilisées en géographie, telles que les entretiens (PRATT *in* GREGORY *et al.* 2009), qui permettent aisément de reconstruire les récits de différents acteurs et de mener une réflexion sur les relations qu'ils entretiennent. La littérature scientifique souligne qu'encore trop de travaux se focalisent sur le point de vue des opposants à des projets, ou d'un seul groupe d'acteurs (LECOURT 2005). D'ailleurs, Ravi BAGHEL et Marcus NÜSSER (2010) invitent à multiplier en *political ecology* des études visant à questionner le modèle de développement des barrages et les conflits que ces ouvrages peuvent engendrer en prenant en compte l'ensemble du jeu d'acteurs; la thèse tente donc de recueillir les représentations et récits d'une diversité d'acteurs pour appréhender la complexité des débats. Les entretiens ont été conduits autour de deux projets de barrages abandonnés dans les années 1980 : le projet de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), au confluent du Rhône et de l'Ain à Loyettes, en France et le projet de la Hydro-Electric Commission de Tasmanie (HEC), à la jonction du Gordon et de la Franklin, en Australie. Une troisième campagne d'entretiens porte sur les représentations et les tensions actuelles autour de la rivière d'Ain, en France, marquée par la présence de plusieurs très grands barrages et de petites et micro-centrales. La thèse utilise aussi des documents d'archives, comme d'autres thèses dotées d'une perspective géohistorique (COMBY 2015; GIACONA 2014). De manière ponctuelle, des documents d'archives de divers fonds sont convoqués dans l'analyse (Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Archives départementales du Rhône, Archives de la Fédération Rhône-Alpes

de protection de la nature, Archives municipales d'Anthon, Archives de la *Wilderness Society*). Ces derniers permettent de pousser plus loin la triangulation en confrontant les récits d'hier et d'aujourd'hui.

La première partie du manuscrit pose le cadre conceptuel de la thèse (Figure 0.2). Le **chapitre 1** rappelle les apports des travaux en géographie sociale et culturelle sur la question des représentations afin d'enrichir la discussion scientifique en cours sur une *political ecology* des discours. Le **chapitre 2** propose une synthèse de travaux hétérogènes sur les conflits et les controverses en géographie, avant de s'interroger sur le rôle des situations d'antagonisme dans l'histoire de l'aménagement des cours d'eau et la définition de paradigmes de gestion de l'eau et des cours d'eau, paradigmes qui constituent une partie intégrante des cycles hydrosociaux.

La deuxième partie revient sur la démarche méthodologique adoptée dans la thèse et présente les corpus qui ont été construits pour répondre aux questionnements ici exposés (chapitres 3 et 4). Elle s'attache à montrer la complémentarité des différentes démarches et promeut une approche méthodologique hybride (de plus en plus répandue en géographie), qui croise notamment méthodes qualitatives et quantitatives.

Les troisième et quatrième parties présentent et discutent les résultats liés à l'analyse des corpus. Le **chapitre 5**, qui s'appuie sur le corpus du *Monde*, considère l'évolution narrative et discursive sur les barrages entre 1945 et 2014. Il s'intéresse à la manière dont le quotidien présente les *waterscapes* transformés par les barrages mais aussi à l'espace hydrosocial du journal considéré comme un acteur dans la controverse mondiale liée aux barrages. Le **chapitre 6** vient compléter le précédent en s'attachant davantage à la façon dont le journal médiatise les situations d'antagonismes liés aux barrages. Quelles sont les temporalités de ces dernières? Quels acteurs sont présentés comme les « bons » et qui sont les « méchants »? À la fin de cette troisième partie, une première discussion est proposée pour préciser les biais du journal *Le Monde*, pour réfléchir sur les discours liés à l'environnement et les temporalités des conflits relayés par le quotidien français au regard de la littérature scientifique. La partie 4, qui s'appuie sur plusieurs études de cas autour de barrages abandonnés (chapitre 7) et de barrages réalisés (chapitre 8), analyse davantage les processus de production et de circulation des récits sur les barrages pour s'intéresser plus généralement à la définition et redéfinition de cycles hydrosociaux et des *waterscapes* selon différents groupes d'acteurs. La discussion qui vient clore la quatrième partie du manuscrit porte sur les spatialités et les temporalités des antagonismes, les représentations de la transformation des *waterscapes* et les impacts de barrages, et enfin l'évolution des récits sur les institutions hydrauliques.

Une conclusion confronte l'ensemble des résultats présentés et discutés dans les parties 3 et 4 de la thèse avec la bibliographie existante. Elle revient, de manière synthétique, sur les questionnements formulés dans l'introduction de la thèse et renforcés au fil du manuscrit pour ensuite présenter quelques pistes de recherche en guise de perspective.

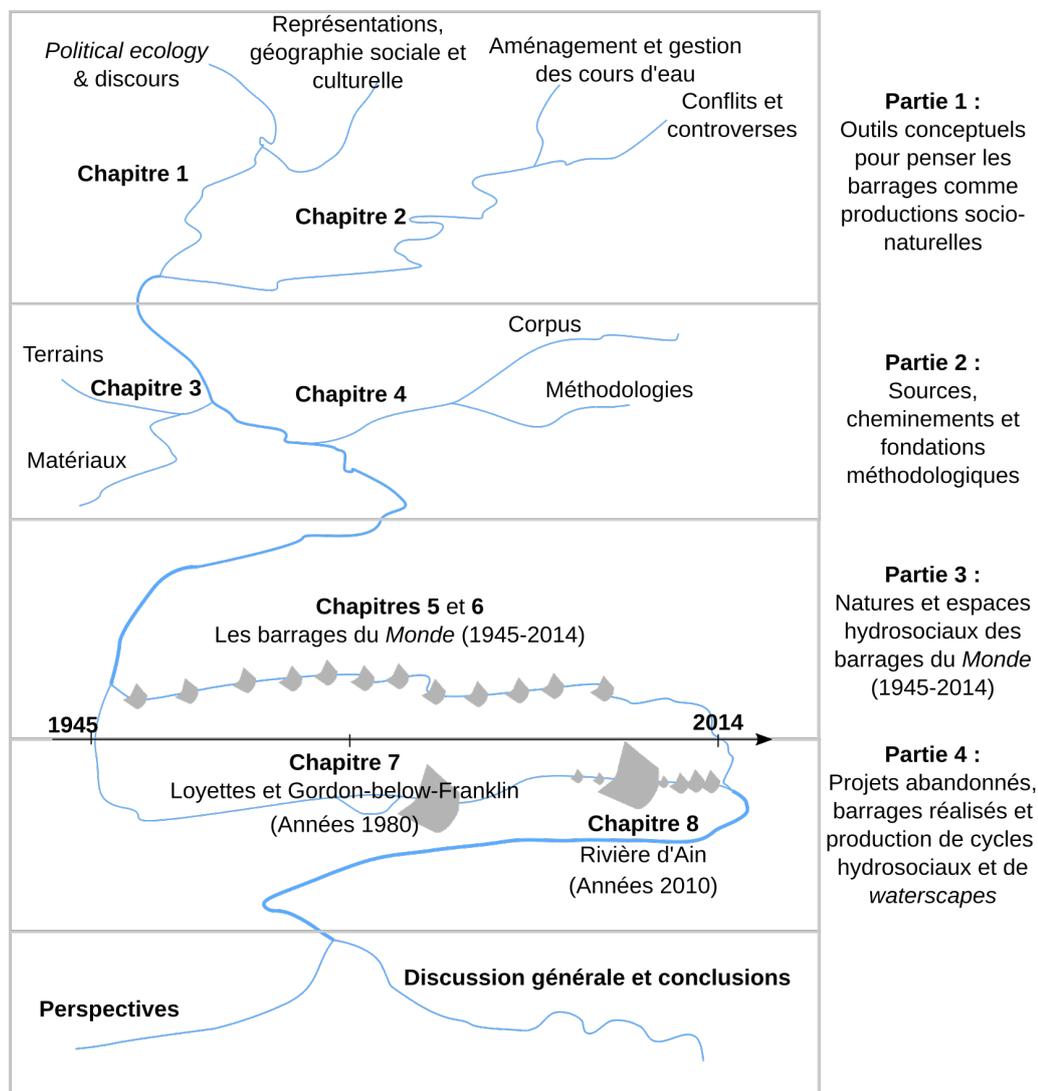


FIGURE 0.2 – Plan de la thèse

Première partie

Outils conceptuels pour penser les barrages comme productions socio-naturelles



Chapitre 1

Représentations et discours : pour une approche culturelle, sociale et politique des barrages

“There are in fact deep connections between the theoretical roots of political ecology and the new cultural geography”

Roderick NEUMANN (2005)

La série *Les Revenants*¹ plonge ses spectateurs dans un monde fantastique mais paradoxalement proche du réel : une petite ville de montagne, des bars-restaurants au bord d'une route nationale, des pavillons aux jardins bien ordonnés et surtout un imposant barrage-voûte qui domine le tout. C'est dans ce cadre que des personnes disparues reviennent à la vie à proximité du barrage et bien loin de leurs tombes. Alors que les revenants tentent tant bien que mal de reprendre leurs vies là où elles s'étaient arrêtées, le niveau du lac de barrage se met à baisser. Les images du barrage parsèment les premiers épisodes. Des scènes montrent les ingénieurs inspectant scrupuleusement les parois de l'ouvrage, mais le barrage est aussi présent dans les foyers : la photographie de l'un des personnages prise devant le barrage est accrochée au mur de sa chambre ; la baisse du niveau de la retenue engendre des coupures d'électricité et crée des problèmes d'approvisionnement et d'évacuation des eaux. Le barrage est ainsi montré, représenté, sous différentes facettes. Il renvoie aussi à différentes représentations sociales, immatérielles, de la nature et de la société. Il laisse entrevoir différents discours qui peuvent être tenus sur cet objet, des discours renvoyant à des questions culturelles, sociales et politiques puisqu'il devient rapidement question de l'avenir de ce village montagnard. De manière plus générale, à travers ce travail de thèse, il s'agit de voir quelles significations sont associées par une société ou un groupe social aux barrages, à un changement environnemental et à l'environnement de manière plus générale. Dans ce chapitre j'expose les principaux emprunts théoriques réalisés pour répondre à ce questionnement.

L'analyse des significations, l'étude des discours et représentations conduisent-elles nécessairement à adopter une approche culturelle ? J'ai commencé ma thèse en

1. Réalisée par Fabrice Gobert et diffusée sur la chaîne Canal+ depuis novembre 2012.

pensant que s'intéresser à des représentations et des discours des barrages signifiait avoir une approche culturelle, et cela d'autant plus que je travaille en grande partie sur des productions écrites (des articles de presse, des documents d'archives). En effet, de nombreux auteurs associent géographie culturelle² et par opposition à une géographie sociale souvent associée au structuralisme et au marxisme. et analyse de représentations (BAILLY 1985; HANCOCK 2008; J. LÉVY et LUSSAULT 2013). La première partie de ce chapitre esquisse des réponses à cette question tout en proposant un retour sur la notion de représentation et sa prise en compte par la géographie.

La seconde partie du chapitre vise à associer à la démarche culturelle et sociale une approche plus politique³. Mes études de cas — et de façon plus mesurée ma lecture d'un corpus de presse francocentré — m'ont entraînée vers des questions politiques : pourquoi décide-t-on d'abandonner un projet de barrage? Pourquoi l'abandon n'est-il pas suivi par des évolutions en termes de gestion des cours d'eau? Comment expliquer des *statu quo* dans la gestion des cours d'eau et de la ressource en eau? Il est en effet ici question de « *mise en débat, en scène et en œuvre des méthodologies de l'être-ensemble* », c'est-à-dire de « politique » (J. LÉVY in J. LÉVY et LUSSAULT 2013).

La lecture de textes rangés sous l'appellation de *political ecology*, m'a non seulement fait découvrir un pan de la géographie environnementale de plus en plus usité mais aussi un champ critique, réaliste et parfois appelé post-structuraliste⁴ qui accorde une importance certaine aux discours.

1.1 Les représentations : un objet, une géographie?

Cette thèse mobilise la notion de représentation, sur laquelle cette sous-section propose de revenir. Notion plus large que celle de discours (développée dans la seconde partie de ce chapitre), elle englobe à la fois « *des actes de pensée et des états neurologiques* » et les « *artefacts (langagiers, iconiques, voire musicaux ou formels, comme une architecture, un paysage, un jardin) qui figent dans un énoncé au moins de façon*

2. Ici entendue comme une géographie qui s'intéresse aux significations (BERQUE 1981), aux systèmes de signification (LEY et J. DUNCAN 1993), dans une perspective constructiviste et post-structuraliste (GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b, p. 11). Le constructivisme est un positionnement scientifique qui considère que le réel ne peut être qu'appréhendé qu'au travers de nos « *systèmes de représentation* » (ORAIN in BOURON 2017). Le constructivisme est le plus souvent opposé aux démarches de connaissance positivistes (J. LÉVY et LUSSAULT 2013), mais aussi parfois aux approches structuralistes (ORAIN 2007). L'*Introduction à la political ecology* dans *Environnement discours et pouvoir* revient sur la définition du post-structuralisme : « *Le post-structuralisme est difficile à définir. [...] L'utilisation du terme post-structuraliste reste essentiellement le fait d'universitaires et d'éditeurs nord-américains qui se revendiquent de la pensée d'universitaires européens. Mais la nature exacte du post-structuralisme et sa reconnaissance comme courant philosophique à part entière font toujours l'objet de controverses. [...] Le post-structuralisme considère le signifiant et le signifié comme deux composantes inséparables, bien que non unifiées. Quant à elle, la culture est inséparable du savoir. Elle accorde autant d'importance à la manière dont la connaissance a été produite qu'à la connaissance en elle-même* » (GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b, p. 11).

3. Dans la lignée de Noel CASTREE (2014), « politique » est ici employé pour désigner un processus qui ne se limite pas à l'action de nos représentants politiques, mais désigne : « *the process of debating, justifying and acting on different values, means and ends. In a formal sense, politics is conducted inside institutions, and in arenas, expressly designed for the job, e.g. the public sphere or a political party conference. However, politics happens in most other institutions and areans too* » (p. 293).

4. Si je prends ici appui sur des travaux de *political ecology* qui se sont auto-proclamés « post-structuralistes », je n'adhère pas à ce qualificatif qui me semble sommaire et que les auteurs qui l'emploient justifient assez peu. Ce positionnement est développé dans la seconde partie de ce chapitre.

provisoire, une représentation qui devient dès lors communicable » (DEBARBIEUX *in ibid.*).

Si la notion de représentation est aujourd'hui très diffusée dans la géographie française (à en croire par exemple les axes d'études proposés par les principales unités mixtes de recherche), elle est d'une part peu définie et d'autre part sujette à débats. Quelles en sont les limites théoriques ? S'agirait-il d'une notion passée de mode ? Les travaux menés par Nigel THRIFT (2007) semblent le suggérer. Ce chercheur invite à accorder davantage de place à la performance, à l'action et aux pratiques en train de se faire plutôt que de s'attarder uniquement sur les médias que seraient les représentations. Dès lors, la notion de représentation est-elle encore opératoire ?

1.1.1 Définir les représentations en géographie, une mission impossible ?

Comme le rappelle Yves-François LE LAY (2016), il est délicat de proposer une définition générale du terme de représentation, et donc d'identifier un seul et unique tournant représentationnel en géographie. Cette difficulté s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, l'intérêt pour la notion de représentation dépasse le seul champ de la géographie. Ensuite, une profusion de termes proches des représentations sont mobilisés en géographie et en sciences humaines et sociales. Enfin, les sens des termes connexes, et même de celui de représentation, sont variables selon les langues qui les emploient.

Qualifier une notion polysémique

Cette notion est mobilisée à la fois en art (GREGORY *et al.* 2009) et dans les sciences humaines et sociales. Pour cette raison, elle est souvent déclinée, précisée, suivie par un adjectif. Dans sa thèse, Emeline COMBY (2015) revient sur la polysémie du terme représentation et souligne que la notion de « représentation sociale » est utilisée en psychologie sociale depuis les années 1960. Sous l'influence de Serge MOSCOVICI (1961), dont la thèse principale de doctorat est centrée sur la représentation de la psychanalyse, et de Denise JODELET (2003), qui dirige un ouvrage collectif visant « à faire le point sur l'état de la recherche [...], [à] éclairer et enrichir un secteur en pleine évolution » au cours des années 1980 (p. 6-7), la notion de « représentation sociale » s'est diffusée. Les représentations sociales sont « importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre. [...] Elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux » (*ibid.*, p. 31-32). Les représentations sociales peuvent donc être simultanément matérielles et immatérielles ; de plus, elles sont aussi à la fois sociales et individuelles :

La représentation sociale est toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet). [...] La représentation sociale est avec son objet dans un rapport de « symbolisation », elle en tient lieu, et d'« interprétation », elle lui confère des significations. [...] [L'étude des représentations sociales] peut s'attacher à l'activité mentale d'un groupe ou d'une collectivité, ou considérer cette activité comme l'effet de processus idéologiques qui traversent les individus (p. 43).

Les représentations sociales sont aussi définies par Denise JODELET (2003) comme une forme de savoir, mais un savoir qu'elle qualifie de « pratique » car il est issu d'une relation et qu'il « sert à agir sur le monde et autrui » (p. 44-45). Si l'on retrouve certains de ces éléments définitionnels dans les dictionnaires de géographie francophones, il faut néanmoins souligner l'intérêt des géographes français pour un type de représentation particulière que serait la « représentation spatiale ». Jean-François STASZAK (STASZAK in J. LÉVY et LUSSAULT 2013) consacre deux pages du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* à la définition de « représentation spatiale » (Table 1.1). Yves-François LE LAY (2016) souligne que la notion de représentation spatiale peut elle-même être déclinée. Cet auteur distingue en effet trois types de représentations spatiales qui intéressent les géographes :

Premièrement, une représentation spatiale peut représenter un espace, réel ou imaginaire, au moyen d'une carte, d'une peinture de paysage, d'une photographie, d'un discours descriptif ou encore d'une représentation sociale. Deuxièmement, la représentation par l'espace recourt à l'environnement pour y projeter les représentations d'acteurs aussi divers que les artistes de l'art environnemental (*land art*), les architectes, les urbanistes, les aménageurs et les paysagistes. Troisièmement, toute représentation peut être inscrite dans l'espace : le géographe peut la localiser, voire l'orienter, suivre sa trajectoire et évaluer ses relations de distance avec d'autres représentations (p. 2).

Dès lors, les géographes peuvent s'intéresser à la manière dont les représentations reflètent l'espace matériel, mais ils peuvent aussi étudier la transformation de l'espace matériel par des représentations spatiales, ou enfin s'intéresser à l'imbrication entre l'espace dans sa dimension matérielle et l'espace représenté.

Des termes connexes aux sens variables selon les langues

Le caractère polysémique du terme est lié au fait qu'il est souvent employé comme le synonyme d'autres termes tels que « perception » ou même « image ». Au sujet de la confusion entre représentation et image, confusion qu'il cherche à dissiper, Bernard DEBARBIEUX (1998) écrit :

En outre, à force d'être employés sans grand souci de précision terminologique ou de transparence théorique, les deux mots sont souvent devenus interchangeables ; du coup, l'usage de l'un ou l'autre de ces deux termes a pu sembler arbitraire. Pourtant, le terme « représentation » repose sur une idée relativement simple. La représentation est le processus par lequel sont produites des formes, concrètes ou idéelles, dotées d'une existence propre, mais qui réfèrent toujours à un autre objet ou à un autre phénomène relevant d'un autre ordre de réalité. Et, de façon plus restrictive que beaucoup d'autres auteurs, nous réservons le terme « image » pour une catégorie particulière de produits de la représentation : ceux qui dans ce processus réfèrent à ce premier ordre du réel sur le mode figuratif (p. 199).

La définition de représentation est d'autant moins aisée que le terme revêt des significations différentes selon les langues. En allemand, quatre termes recouvrent partiellement la définition française de représentation (LE LAY 2016). En géographie de langue française, le terme de représentation est souvent considéré comme très

englobant, bien plus que celui de perception par exemple (Table 1.1) ; Antoine BAILLY (1985) le préfère à celui de perception, ce dernier ne permettant pas d'inclure l'imaginaire et la conceptualisation. En géographie anglophone en revanche, "*representation*" semble beaucoup plus restrictif (Table 1.1). Cela s'explique à la fois par le sens commun du verbe "*to represent*" en anglais, qui ne permet pas de forme pronominale comme le français avec « se représenter ». Ce faisant, en langue anglaise, "*representation*" est doté d'une connotation avant tout matérielle. Le caractère restrictif de "*representation*" s'explique aussi par le corpus épistémologique mobilisé en lien avec cette notion. En géographie anglophone, les citations récurrentes de Michel FOUCAULT (Table 1.1) attestent du fait que les représentations sont mises en lien avec les discours et la production de savoirs. La notion de représentation est donc très souvent mobilisée dans la littérature anglophone pour analyser la production de savoirs géographiques ou spatiaux matérialisés (des cartes, des tableaux, mais aussi des paysages par exemple) et leur capacité à instaurer des rapports de domination, à conforter le pouvoir d'un groupe social défini. De plus, on retrouve certains éléments des définitions francophones du terme de représentation dans les définitions anglophones d'"*environmental perception*". Selon Derek GREGORY *et al.* (2009), les "*environmental perceptions*" sont à la fois matérielles et mentales et renvoient aussi bien à une sensation qu'à la production de significations. Cette définition est donc très proche de celle que Bernard DEBARBIEUX rédige pour l'entrée « représentation » du dictionnaire de Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT (2013).

Ces écarts entre définitions de langue française et de langue anglaise ne sont pas aussi anodins qu'il y paraît. Ils pourraient en effet expliquer le faible succès des théories non-représentationnelles, et des travaux par exemple de Nigel THRIFT (1996, 2007) auprès des géographes français. En effet, les recherches de la géographie française sur les représentations ont eu tendance à associer la question des pratiques à celle des représentations, dans la lignée de la réflexion du groupe Cham's.

Dans ma thèse, une définition large du terme de représentation est privilégiée, celle de Jean-Paul GUÉRIN (1989) qui considère la représentation comme des « *créations sociales ou individuelles de schémas pertinents du réel* » (p. 4).

Notion	Auteurs du dictionnaire	Extraits de définitions	Références citées
Représentation (français)	MONDADA in J. LÉVY et LUSSAULT (2013)	« Lien entre un représentant (signe) et un représenté (objet auquel il renvoie) » ; deux sens possibles : (1) « un signe [...] qui réfère à un objet existant [...] : c'est la conception référentialiste ou objectiviste », (2) selon une conception constructiviste « la forme symbolique configure voire instaure les objets dont elle parle ».	FARINELLI, OLSSON et REICHERT (1994), GEORGE MARCUS et JAMES CLIFFORD (1986), LEY et J. DUNCAN (1993), MONDADA (1998), POTTER (1996) et RORTY (1980)

continue à la page suivante

continué de la page précédente

Notion	Auteurs du dictionnaire	Extraits de définitions	Références citées
	DEBARBIEUX in J. LÉVY et LUSSAULT (2013)	« Configuration idéale, immatérielle ou stabilisée dans des objets, qui se réfère à une entité autre, de nature idéale ou matérielle, à des fins pratiques de communication, d'illustration, d'action »; distinction entre les représentations individuelles et sociales, les représentations spatiales portant plus spécifiquement sur « les localisations, les différenciations et les limites ou continuum spatiaux, les distances et connexions [...] localisées ».	Aucune
	STASZAK in J. LÉVY et LUSSAULT (<i>ibid.</i>)	Représentation de l'espace : « Construction mentale ou objet figurant un espace géographique »; distinction entre représentations mentales, objectales, savantes, vernaculaires; « le tournant culturel et interprétatif pris par la géographie dans les années 1980 place les représentations au cœur de la discipline [...] le chercheur prend acte du poids de ses propres représentations; [...] il tente de comprendre les représentations qui motivent les pratiques de l'espace impliquées dans la production de celui-ci. La focalisation de la new cultural geography sur les représentations a été à la fin des années 1990 vivement critiquée par les tenants de la théorie non-représentationnelle ».	ANDRÉ, BAILLY, FERRAS et al. (1989), BAILLY et al. (1995), DAVID STEA et ROGER DOWNS (1977), DEBARBIEUX (1998), GUMUCHIAN (1991), JACOB (1992), LEY et J. DUNCAN (1993), LUSSAULT (2001), MONDADA (2000), PIAGET et INHELDER (1985), THRIFT (2007) et TUAN (1974)
	BRUNET, FERRAS et THÉRY (2005)	Représentation : « Présentation de quelque chose à l'esprit. En général, forme que prend dans l'intellect une idée, un phénomène, un objet, un espace » Représentation spatiale : (1) « représentation des phénomènes et objets quelconques dans l'espace », (2) « représentation des phénomènes et objets spatiaux ».	CALVINO (1996), MONTAIGNE (1580) et TURNBULL (1987)

continue à la page suivante

continué de la page précédente

Notion	Auteurs du dictionnaire	Extraits de définitions	Références citées
	LACOSTE (2003)	« rendre présent, faire apparaître »; signification politique : « les représentants de la nation »; « Dès lors qu'elles concernent les hommes et leurs actions, il faut donc mener systématiquement une critique des représentations [...]. C'est avec une méthode de confrontation des représentations contradictoires des différents protagonistes d'un conflit, que les géographes ont développé depuis 1980 l'analyse géopolitique en tant que savoir scientifique ».	Aucune
Representation (anglais)	GREGORY <i>et al.</i> (2009)	“A complex concept not only because of the intricate disputes in art and literature to which its traditional usage refers, but also because of the variety of its applications in modern and post-modern critiques of Western epistemology”; revient sur la spécificité historique du concept de représentation et ses implications dans la production de connaissances.	BARNES et J. DUNCAN (1992), COSGROVE et DANIELS (1988), FOUCAULT (1966), HUSSERL (1982), LEY et J. DUNCAN (1993) et SAUSSURE (1966)
	ATKINSON (2005)	“Representation is at the core of scientific production. It is even often seen as summarising the whole process of knowledge production”; la crise des représentations en science et dans le monde politique affecte la géographie dans les années 1970 : “since then there have, schematically speaking, been two distinct moments : the first characterised by a critique of representation, the second by the development of non-representational geographies”.	BUNGE (1971), COSGROVE (1999), FARINELLI, OLSSON et REICHERT (1994), FOUCAULT (1966), HARVEY (1973), HEIDEGGER (1990), JACOB (1992), M. LYNCH et WOOLGAR (1990), RORTY (1980), SAUSSURE (1966) et THRIFT (1996)
	CASTREE, KITCHIN et ROGERS (2013)	“The act of capturing in words, images, or other communicative media the characteristics of things taken to exist or occur outside these media”; “There is necessarily a politics to representation”; les années 1980 sont traversées par une crise des représentations en sciences humaines et sociales (critiques marxistes mais aussi déconstructionnisme lié au développement d'approches post-modernes et post-structuralistes).	CASTREE et MACMILLAN (2004), LEY et J. DUNCAN (1993), SHAPIRO (1988) et VIEIRA et RUNCIMAN (2013)

continue à la page suivante

continué de la page précédente			
Notion	Auteurs du dictionnaire	Extraits de définitions	Références citées
	MAYHEW (2009)	<i>"The ways in which meanings are formed, conveyed, and shared among members of social groups. These representations can be defined as culture, and cultural forms, notably language".</i>	BALSHAW et KENNEDY (2000) et DEL CASINO et HANNA (2000)
Perception (français)	DI MÉO in J. LÉVY et LUS-SAULT (2013)	« activité à la fois sensorielle et cognitive par laquelle l'individu constitue sa représentation intérieure (son image mentale) du monde et son expérience »; « la géographie française a prêté une attention précoce (dès le début du XX ^e) à la perception de l'espace [...], sans pour autant en fournir une véritable conceptualisation »; mention de l'approche behavioriste; regain d'intérêt depuis quarante ans.	GOLLEDGE et STIMSON (1997), GOULD et R. WHITE (1974), K. LYNCH (1960) et SAARINEN (1976)
	BRUNET, FER-RAS et THÉRY (2005)	« acte de percevoir [...], par le moyen de sensations et à travers des filtres perceptifs qui tiennent aux organes des sens et des cultures individuelles »; « la perception est un acte de terrain, la représentation est une construction mentale détachée du terrain »; « De nos jours, d'ailleurs, les géographes s'attachent moins aux perceptions, même de l'espace, qu'aux représentations que l'on s'en fait; la fréquence relative d'emploi des deux mots a beaucoup changé, au détriment de la perception ».	LA FONTAINE (1679)
Perception (anglais)	GREGORY <i>et al.</i> (2009)	<i>"Environmental perception" (pas d'entrée "perception"). "A general term referring to the myriad ways in which actors (usually human) perceive, engage with and symbolically represent environments; "perception should be understood in the widest sense, referring to both the bio-physiological idiosyncrasies of individual sensing, information processing and cognition, and the issue of collective cultural beliefs, values and aesthetic judgments"; développement de la notion en géographie depuis les années 1940-1950, puis avec la géographie behavioriste et humaniste des années 1970-1980; "The humanistic approach [...] fell from favour with the advent of critical and radical approaches [...]. However, over the past ten years, with the emergence of new, non-representational approaches [...] environmental perception has re-emerged as a substantive issue" mais dans une approche qui n'oppose plus l'environnement et l'individu qui le perçoit.</i>	GOULD et R. WHITE (1974), INGOLD (2011), K. LYNCH (1960) et TUAN (1974)

continue à la page suivante

continué de la page précédente

Notion	Auteurs du dictionnaire	Extraits de définitions	Références citées
	CASTREE, KITCHIN et ROGERS (2013)	“ <i>Environmental perception</i> ” (pas d’entrée “perception”). “ <i>The way an individual becomes aware of and interprets their surroundings through their senses</i> ”; “ <i>The term [...] may be extended to cognition, values, and representation</i> ”; fait référence aux géographies behavioristes et humanistes.	INGOLD (2011) et SAARINEN (1976)
	MAYHEW (2009)	“ <i>The manner by which we make sense of the world; a process shaped by a cultural script, or filter, which moulds our take on life</i> ”. Évoque des travaux sur la perception des risques, et l’opposition entre perceptions scientifiques et perceptions de la société.	CROZIER <i>et al.</i> (2006), FARLEY (2007), FUREDI (2007), HERRICK (2005), TAPSELL <i>et al.</i> (2001) et WARREN (2007)
		“ <i>Environmental perception</i> ” : “ <i>The way in which an individual perceives the environment; the process of evaluating and storing information received about the environment. Decision-makers cannot but base their judgments on the environment as they perceive it</i> ”.	TUAN (1974)

TABLE 1.1 – Tableau proposant différentes définitions des termes « représentation » et « perception »

1.1.2 Du tournant représentationnel de la géographie au déclin du couple géographie et représentations

Plusieurs travaux aux objectifs divers se sont intéressés à la question des représentations. Parce qu’ils sont parfois mis en opposition les uns avec les autres, cette partie s’attache à clarifier ces divergences mais aussi à présenter les points communs des approches faisant place aux représentations.

L’émergence des représentations en géographie : le produit de géographies behavioristes et humanistes

L’intérêt pour les représentations se développe en partie en réaction à la nouvelle géographie, et en partie dans la continuité de ce tournant quantitatif reposant sur la rationalité du choix des individus (CLAVAL 1974). Partant du fait que les modèles proposés par la géographie quantitative ne permettent pas d’expliquer pleinement les choix des individus, plusieurs études appellent à prendre en compte les perceptions. Pour certains, il s’agit ce faisant d’améliorer les modèles explicatifs; pour d’autres, de se démarquer d’une approche trop positiviste. Dans les deux cas, la question qui guide ces travaux est la suivante : “*Given the assumption of rational behaviour, why did an actual location or pattern of spatial behaviour part from an optimal form?*” (GREGORY *et al.* 2009). Parce que leur point de départ est le comportement spatial des individus, ces études sont souvent rangées sous l’appellation de *behavioural geography* (GOLD *in* KITCHIN et THRIFT 2009). Au sein de ce mouvement qui accorde de l’importance à la cognition et au comportement, des géographes s’intéressent aux cartes mentales

(GOULD 1966; GOULD et R. WHITE 1974) en s'inspirant notamment des travaux de Kevin LYNCH (1960). D'autres géographes font entrer la question des perceptions dans la géographie environnementale (SAARINEN 1966; G. WHITE 1958). Ils constatent que malgré le développement d'aménagements visant à réduire le risque (par exemple des digues, des bassins de rétention pour lutter contre les inondations), ce dernier s'amplifie dans certains espaces. Selon eux, les aménagements créent un sentiment de sécurité qui pousse la population à aménager et à s'exposer davantage aux aléas. Dès lors, plusieurs géographes cherchent à comprendre les comportements des individus et des sociétés vis-à-vis des risques en étudiant leurs représentations. Ian BURTON et Robert KATES (1964) soulignent par exemple des écarts entre les scientifiques, les gestionnaires et la société civile dans leur appréhension du risque. À travers leurs constats, ils cherchent à contribuer à l'ajustement des politiques de gestion des risques : *"While the study of natural hazard perception provides clues to the ways in which men manage uncertain natural environments, it also helps to provide a background to understanding our national resource policy"* (p. 440). Ils procèdent en s'appuyant sur des entretiens approfondis à la suite desquels ils collectent des données socio-économiques sur les personnes enquêtées (KATES 1963). Ils évaluent la connaissance et l'expérience d'inondations, la fréquence et l'évolution du nombre d'inondations selon les enquêtés, la perception des dégâts causés et celle des mesures de mitigation prises pour contrer les événements paroxystiques. Ce sont donc bien des constructions mentales, des configurations idéelles que ces auteurs questionnent.

L'ouvrage collectif dirigé par David LOWENTHAL (1967), qui fait suite à un colloque sur les perceptions et les comportements, marque un tournant vers une géographie qui ne se contente plus seulement d'étudier le monde réel dans sa matérialité. La figure 1.1 résume les trois domaines auxquels la géographie doit s'intéresser d'après David LOWENTHAL (*ibid.*). Elle permet de voir que ces géographes inscrivent leur travail dans une perspective réaliste — ils affirment l'existence d'un environnement autre que celui perçu par des individus — et interactionniste — selon eux, les trois domaines s'influencent constamment. Par ailleurs, l'accent sur la cognition les amène à souligner les écarts entre les modèles scientifiques visant à comprendre l'environnement et les constructions mentales des individus :

Thought and feeling are essential clues to understanding the interactions of man and milieu. These papers demonstrate that subjective, often unconscious, and culturally dominated forces play a major role in how we see the environment and act it; and that the scientific interpretations of the universe are only partial models of the more complex structures that individuals sense and interpret (p. 1).

Cet ouvrage donne à voir la diversité des travaux qui se développent à cette époque et montre aussi qu'il n'y a pas de consensus dans les concepts utilisés. Les termes d'attitude, de sentiment, de valeur sont mobilisés souvent sans être définis ni distingués de celui de perception. Les matériaux et les méthodes employées sont aussi diverses : étude de textes littéraires, analyse statistique de photo-questionnaires ou d'entretiens, mise en situation des personnes enquêtées et enregistrement de films, de sons... Dans son chapitre, Yi-Fu TUAN (1967) caractérise d'ailleurs son travail d'« humaniste » plutôt que de « comportementaliste ».

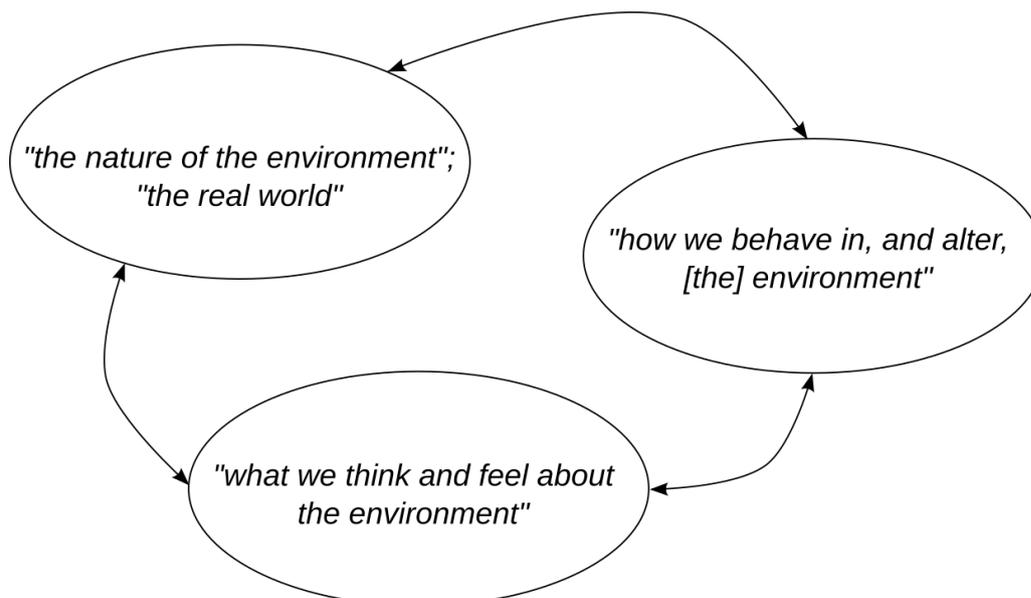
Une distinction se dessine progressivement au sein du champ mouvant de la géographie comportementaliste (GOLD *in* KITCHIN et THRIFT 2009). Certains critiques, notamment

marxistes, la taxent d'éthologique, de psychologisante; elle chercherait trop à expliquer par la psychologie des faits sociaux (LE LAY 2007). D'autres géographes, qui restent inspirés par ses objectifs de départ, la jugent trop positiviste et trop peu réflexive. Ils distinguent alors la géographie béhavioriste d'une « géographie humaniste »; la géographie humaniste, centrée sur l'expérience de l'espace, se serait développée à partir des années 1970 (COSGROVE 1990).

Le géographe suisse Bertrand LÉVY (1981), qui a largement contribué à introduire la géographie francophone aux travaux humanistes, résume la démarche de la géographie humaniste dans un numéro spécial de l'*Espace Géographique* sur l'approche culturelle en géographie. Selon lui :

[les géographes de cette mouvance] ont ceci en commun qu'ils engagèrent leur sensibilité cognitive et notamment esthétique [...] dans l'analyse des formes et des valeurs culturelles des paysages, de la signification de certaines attitudes de l'homme face à l'environnement, du phénomène très complexe d'attachement aux lieux [...]. La géographie humaniste vise à réconcilier les sciences sociales (sociologie, économie, par exemple) avec les sciences de l'homme (psychologie, anthropologie...) et les humanités (littérature, philosophie...) [...], et met l'accent sur les existences individuelles, leurs composantes subjectives et irrationnelles, ainsi que sur l'approche contextuelle et holistique (p. 301).

Ainsi, les matériaux que ces géographes mobilisent sont souvent des productions artistiques dont ils proposent une analyse qualitative — l'enquête plébiscitée par les béhavioristes est moins utilisée. Comme la géographie béhavioriste, bien que plus réflexive, la géographie humaniste introduit au sein de la discipline « *la composante émotionnelle et affective de notre relation à l'espace* » (RACINE et BRYANT in J. LÉVY et LUSSAULT 2013, p. 515).



Réalisée à partir de D. Lowenthal (1967)

FIGURE 1.1 – “The universe of geographical study” selon David LOWENTHAL (1967).

Cultural turn et new cultural geography, un second tournant représentationnel

Le « tournant culturel » des sciences humaines et sociales et le développement des “*cultural studies*” qui prennent appui sur un corpus issu de la critique littéraire (SAID 1979) et de la philosophie (FOUCAULT 1966) donnent une nouvelle impulsion critique à la géographie, et renouvellent en partie son intérêt pour les représentations. Ce tournant culturel — qui selon certains auteurs n’aurait de culturel que le nom, ses préoccupations étant bien plus larges — cherche à « *s’ériger contre le positivisme en réhabilitant le domaine des “subjectivités” tout en montrant comment ces subjectivités sont affectées par les inégalités sociales* » (CHIVALLON 2008, p. 74). La démarche est donc constructiviste, même si les études s’intéressent à des thématiques telles que les inégalités, longtemps privilégiées par un corpus scientifique plutôt qualifié de structuraliste, de marxiste ou encore de positiviste.

L’expression *new cultural geography* se diffuse pour qualifier les travaux de géographes inspirés par ce tournant culturel et qui prennent à bras le corps des questions sociales et politiques. Comme l’explique Paul CLAVAL (2008), leur « *perspective critique repose sur une proposition simple : l’esprit n’a pas de prise directe sur le réel. Elle l’appréhende à travers des mots, des discours et des images qui reflètent le moment et le lieu où ils ont mis en œuvre et portent la marque des jeux de pouvoir* » (p. 17). Cette géographie culturelle est qualifiée de « nouvelle » par rapport à la géographie culturelle dans la tradition de Carl SAUER (1925) et de l’École de Berkeley qui considéraient la culture avant tout dans sa dimension matérielle (DEBARBIEUX 2001). En revanche, la nouvelle géographie culturelle définit la culture « *comme un processus par lequel le monde social est interprété, doté de sens, processus dans lequel la communication (comment ces significations sont transmises et partagées) joue un rôle essentiel* » (GERMES, GLASZE et WEBER 2011, p. 3). Ce constat permet de mieux comprendre l’appellation “*cultural*”. En effet, la nouvelle géographie culturelle assigne à la culture un rôle englobant et fait d’elle le premier maillon explicatif; il s’agit d’expliquer des rapports de pouvoir et des relations sociales par la culture. Toutefois, il faut sans doute nuancer l’idée d’une nouvelle géographie culturelle comme une nouvelle école de géographie; au sujet de cette nouvelle géographie culturelle, Bernard DEBARBIEUX (2001) préfère parler d’une « constellation créatrice », d’une approche qui se veut « totale ».

L’intérêt de la nouvelle géographie culturelle pour les significations explique l’importance qu’elle accorde aux représentations dans ses études. Le tournant culturel appelle à prendre en compte des représentations matérielles jusqu’alors peu étudiées, telles que « *la télévision, les romans de gare, le rock et en général tout ce qui a trait aux cultures de masse* » (RAIBAUD 2009, p. 48). L’élargissement des matériaux étudiés participe aussi à un élargissement thématique vers les questions d’identité et d’altérité. Ainsi, dans un chapitre intitulé “*Sites of representation. Place, time and discourse of the Other*”, James DUNCAN (1993) se focalise sur les représentations de l’Afrique au XIX^e siècle, et montre comment le discours européen sur l’Autre, influencé par des conditions politiques et économiques particulières, forge une représentation spécifique du paysage. La représentation fait partie d’un processus politique et social qu’il convient de contextualiser : “*this process [of representation] always involves power relations and is mediated through historically changing institutions, class structures taken for granted historical, accounts and scientific assumptions*” (p. 53).

Bien que David LEY et James DUNCAN (1993) citent à de nombreuses reprises le terme “*representation*”, ils n’en proposent pas une définition — ils ne cherchent

d'ailleurs pas à le distinguer de "*perception*". Selon ces auteurs, les représentations s'inscrivent dans une catégorie plus large que serait le discours dans une acception foucauldienne. Ainsi, David LEY et James DUNCAN (*ibid.*) expliquent que : "*Representations [...] are part of a larger unified set of practices. Representations always operate within discursive fields*" (p. 232). Les discours constituent donc une forme de pratique. Mais la prise en compte des pratiques par cette approche n'est pas jugée suffisante, ni satisfaisante par certains géographes. C'est pourquoi des géographes anglophones (ANDERSON et HARRISON 2010) invitent à prendre en compte le pré-cognitif, et les pratiques des individus, la performance au sein d'une "*Non-Representational Theory*". La définition du terme de représentation qui met l'accent sur les relations entre représentations et pratiques, diffuse dans la littérature francophone, explique peut-être le peu d'écho qu'ont eu les travaux issus de la théorie non représentationnelle dans la littérature géographique francophone.

Le « recours aux représentations en géographie » francophone (GUMUCHIAN 1989, p. 29)

La géographie francophone s'est intéressée à la question des perceptions — *L'Espace géographique* consacre un numéro « débat » à la géographie et à la perception —, mais utilise aujourd'hui davantage la notion de représentation. Dans un article de synthèse, Antoine BAILLY (1985) rappelle les origines d'une « géographie des représentations », qui fêterait alors son vingtième anniversaire. Elle s'inscrirait dans la continuité d'une géographie de la perception, qu'Antoine BAILLY (*ibid.*) lui-même aurait pratiqué, mais contrairement à cette dernière, permet d'« *aborder le rôle de l'imaginaire et de la conceptualisation [...]. [d'] étudier les liens représentations-comportement spatial* » (p. 197).

Pour retracer le tournant représentationnel dans la littérature géographique francophone, Antoine BAILLY fait référence aux travaux de Kevin LYNCH (comme le font de nombreuses définitions de « perception » et de « représentation » présentées ci-dessus), puis convoque les travaux d'Armand FRÉMONT (1976) sur l'« espace vécu ». Selon Christine CHIVALLON (2003), ce dernier serait l'un des représentants les plus emblématiques de la géographie sociale tout en « *défin[ant] une approche plus psychologique ou subjective des rapports à l'espace* » (p. 648).

Dans son ouvrage devenu une référence incontournable en géographie française, *La région, espace vécu*, Armand FRÉMONT (1976) souligne que la géographie doit avant tout s'intéresser aux relations entre les « hommes » et des espaces spécifiques tels que la région. Il s'oppose à l'idée d'*homo œconomicus* en écrivant que « *l'homme n'est pas un objet neutre* », et dès lors :

Il perçoit inégalement l'espace qui l'entoure, il porte des jugements sur les lieux, il est retenu ou attiré, consciemment ou inconsciemment, il se trompe et on le trompe... De l'homme à la région et de la région à l'homme, les transparences de la rationalité sont troublées par les inerties des habitudes, les pulsions de l'affectivité, les conditionnements de la culture, les fantasmes de l'inconscient. L'espace vécu, dans toute son épaisseur et sa complexité, apparaît ainsi comme le révélateur des réalités régionales. [...] La région, si elle existe, est un espace vécu. Vue, perçue, ressentie, aimée ou rejetée, modelée par les hommes et projetant sur eux les images qui les

modèlent. C'est un réfléchi. Redécouvrir la région, c'est donc chercher à la saisir là où elle existe, vue des hommes (p. 58).

Dans la troisième partie de son ouvrage, Armand FRÉMONT (1976) suggère des orientations et des méthodes pour étudier l'espace vécu. Il invite notamment les géographes à étudier des textes littéraires et consacre un court passage au roman de Gustave FLAUBERT, *Madame Bovary*. Il montre notamment comment l'analyse du roman permet de caractériser un groupe social avec suffisamment de subtilité pour établir des distinctions au sein de ce groupe : « *Flaubert dans Madame Bovary ne montre pas seulement la Normandie, ses pommiers, ses bourgs et ses fermes, mais la Normandie vécue par la petite bourgeoisie, par un fermier, par un pharmacien, par un hobereau* » (p. 127).

Les matériaux déjà utilisés par la géographie, tels que les biographies, les questionnaires et les entretiens peuvent constituer des matériaux pertinents pour étudier l'espace vécu. Mais la « *littérature, les romans, la publicité, les petites annonces, les cartes postales, la presse régionale...* » (*ibid.*, p. 233) offrent une nouvelle matière aux géographes s'intéressant à l'espace vécu. Ce dernier vient donc élargir le champ des matériaux étudiés par la géographie, et contribue en ce sens à la renouveler. L'espace vécu constitue aussi un élargissement théorique. Selon Paul CLAVAL (1974), de façon similaire au courant béhaviouriste et à la géographie humaniste anglophone, le développement d'un intérêt pour l'espace vécu se fait en réaction au succès de la nouvelle géographie; la géographie de l'espace vécu a une portée critique. C'est pourquoi il qualifie la géographie de l'espace vécu de « *nouvelle nouvelle géographie* », tout en précisant qu'elle ne constitue pas un courant homogène.

Christine CHIVALLON (2003) identifie un second pôle qui s'intéresse aux représentations et qu'elle range sous l'appellation « géographie sociale ». Ce pôle gravitait selon elle autour d'Hervé GUMUCHIAN dont les travaux seraient « *orientés vers la question des représentations : comment celles-ci se traduisent en actes et produisent le territoire* » (*ibid.*, p. 650). En effet, comme a pu le rappeler Paul CLAVAL (1974), la géographie qui s'intéresse aux représentations et à l'espace vécu peut se faire critique de l'aménagement du territoire « *qui ignor[e] les rêves et les réalités vécues des hommes ou qui les alièn[e] par profit* » (p. 236). Dans la continuité du colloque intitulé « Les représentations en actes » (GUÉRIN et GUMUCHIAN 1985), plusieurs universités d'été ont été organisées à Chamonix autour de la question des représentations à partir de 1988. Elles ont donné lieu à la publication de plusieurs ouvrages (ANDRÉ, BAILLY, CLARY *et al.* 1990; ANDRÉ, BAILLY, FERRAS *et al.* 1989; BAILLY *et al.* 1995; CHAM'S 1993; GUMUCHIAN 1991) autour du groupe de recherche Cham's (Chamonix-Sérignan). Leur point de départ est double : (1) étudier les représentations revient à proposer un décentrement, et (2) étudier les représentations permet de comprendre des pratiques spatiales. On retrouve ainsi, dans leur positionnement, des éléments de définition issus de la psychologie sociale mis en avant par Serge MOSCOVICI (1961) — auquel de nombreuses références sont faites — et un souci réflexif, critique, qui rejoint les préoccupations du béhaviourisme, de l'humanisme repris ensuite par la *new cultural geography*. Ainsi, pour eux, l'étude des représentations vient bousculer l'ensemble de la géographie, et c'est pour cela que l'« *expression "géographie des représentations" est à condamner* » (GUMUCHIAN 1989, p. 29). Dans leur premier ouvrage (ANDRÉ, BAILLY, FERRAS *et al.* 1989), ils proposent des clarifications notionnelles. Ils s'accordent, comme le soulignait Antoine BAILLY (1985, cité ci-dessus), sur la notion d'« espace représenté » plutôt que sur celle d'« espace perçu » et préfèrent la notion de « territoire » à celle d'« espace vécu » (GUMUCHIAN 1989). Les contributions d'Hervé GUMUCHIAN (1989, 1991) proposent notamment de

définir plusieurs notions connexes à celles de représentation et de représentations spatiales. Elles sont ici schématisées, sur la base de ses écrits et de ses « *propositions pour une mise en ordre* » (GUMUCHIAN 1991, p. 76).

Selon cet auteur, l'espace ne se limite pas à sa matérialité (Figure 1.2). La géographie doit s'intéresser à l'« espace de vie » ; l'espace est le support de pratiques et de comportements. Cet espace de vie est « *construit à partir des points forts que sont les lieux idéologiques (dans l'acception de "lieux porteurs de sens de manière privilégiée")* » ; il « *correspond donc à l'espace des pratiques spatiales* » (p. 33). Il est en interrelation avec l'« espace représenté » qui prend « *appui sur de multiples images de l'espace* » (p. 33), des textes, des discours, des tableaux, mais aussi l'imaginaire et le rêve. L'« espace vécu », qui est synonyme de « territoire », « *englobe simultanément l'espace représenté et l'espace de vie* » (p. 35). Ces espaces sont en lien avec un « espace aménagé », qu'Hervé GUMUCHIAN (*ibid.*) qualifie aussi d'« espace produit » ou d'« espace conçu ». Cet espace comprend les équipements et les infrastructures qui « *conditionnent largement l'apparition puis le développement de déplacements et de parcours spécifiques* ». L'espace aménagé est donc en interrelation avec l'espace de vie, mais aussi avec l'espace représenté, puisque ce dernier « *accompagne le processus de production d'espace* » (p. 36).

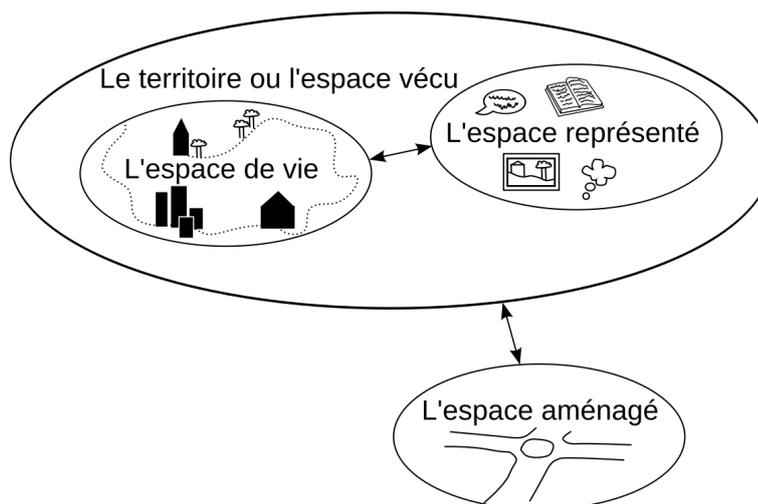


FIGURE 1.2 – Le territoire, l'espace de vie, l'espace représenté, l'espace aménagé : quatre concepts au cœur des recherches du groupe Cham's d'après Hervé GUMUCHIAN (1989, 1991).

Outre des clarifications conceptuelles et une formalisation de la notion de représentation en géographie, les auteurs de ces ouvrages sont soucieux de suggérer des matériaux et des méthodes pour analyser les représentations et pour s'intéresser au territoire et à l'espace aménagé. Aux matériaux identifiés par Armand FRÉMONT (1976), le groupe Cham's ajoute les « discours », notion qui n'est cependant pas définie — s'agit-il des messages véhiculés par les représentations ou simplement d'écrits et de paroles ? Il précise des méthodes d'analyse, et notamment l'analyse de contenu qui permettrait de proposer une analyse des discours — ici, il faut sans doute entendre le terme « discours » dans une acception idéale — et suggère pour ce faire des méthodes quantitatives et qualitatives.

Enfin, au sein de la géographie francophone, ceux qui se réclament d'une « géographie culturelle » ou d'une « approche culturelle », dans la continuité de Paul CLAVAL,

s'attachent aussi à l'étude des représentations depuis les années 1980. Certaines définitions de la géographie culturelle semblent même placer les représentations en leur cœur, comme celle proposée par Paul CLAVAL et Jean-François STASZAK (2008) dans leur introduction à un numéro spécial des *Annales de Géographie* consacré à la géographie culturelle :

La géographie culturelle se caractérise par son objet : elle explore cet univers symbolique, qui donne aux êtres humains prise sur leur environnement et leur permet d'évoluer en société [...]. La géographie culturelle se définit aussi comme une approche. Le monde, la nature, la société ayant cessé d'apparaître comme des réalités objectives directement accessibles, on ne peut les analyser en tant que telles, de manière (néo)positiviste. La géographie ne saurait prétendre étudier un espace objectif, commun et extérieur à tous. C'est à travers la façon dont les êtres humains ressentent, conçoivent et vivent leur environnement naturel et social, bref, à travers leurs cultures, qu'on peut chercher à comprendre celui-ci. Cette démarche conduit à étudier les représentations dans leur articulation à des pratiques spatiales, et donc à réfléchir sur le rôle de la culture dans les phénomènes ou processus géographiques qui en résultent (p. 3).

Malgré la reconnaissance de l'importance du tournant culturel par les géographes français, la définition et la pertinence d'une géographie culturelle, voire d'une approche culturelle, sont sujettes à débats (*ibid.*). Ceci peut s'expliquer par le fait que l'expression « géographie culturelle » en France recoupe plusieurs tendances contradictoires ; en son sein co-existeraient « *les paradigmes classiques, constructivistes et "post-"* » (GERMES, GLASZE et WEBER 2011, p. 16). Christine CHIVALLON (2008) souligne que la formation d'un sous-champ que constituerait la géographie culturelle représente un risque pour la discipline, celui de séparer l'objectif et le subjectif. Car selon elle, la géographie dans son ensemble doit se saisir de la dimension idéale de l'espace, du domaine de la subjectivité, de l'imaginaire, sans que ces derniers soient réservés à un sous-champ spécifique de la géographie. Elle rappelle d'ailleurs que le développement des *cultural studies* dans les pays anglophones, et plus particulièrement au Royaume-Uni, a contribué à fortement rapprocher géographies sociale et culturelle. Ce positionnement est assez proche de celui de Guy DI MÉO (2008) selon lequel géographie sociale et géographie culturelle seraient inséparables : « *nous devons affirmer la consubstantialité absolue du social et du culturel en géographie* » (p. 50). Pour lui, cette approche sociale et culturelle dont l'objectif serait de proposer « *une interprétation géographique des sociétés et [...] une compréhension des rapports sociaux* » passerait par l'« *entrée méthodologique constituée par les pratiques et les représentations mentales des individus* » (p. 63). Le souci d'un éloignement des pratiques et des processus sociaux fait partie d'un débat ancien dans la littérature francophone (BRUNET 1981 ; DOLLFUS 1981). C'est d'ailleurs une crainte qu'exprime Bertrand LÉVY (1981) au sujet de la géographie humaniste : le « *danger qui guette une géographie humaniste à forte tendance idéaliste est de concevoir le paradigme culturel humaniste dégagé des pratiques et des réalités sociales* » (p. 303). De façon plus générale, ces débats renvoient à la définition même du culturel ou de la culture, définition qui ne fait pas consensus, ni au sein de la géographie culturelle francophone, ni au sein de la *new cultural geography*. Ainsi, la polysémie du terme « culture », assumée par les tenants de la géographie culturelle, est pour Jacques LÉVY (2008) un « mauvais signe » (p. 34). Il rejoint ici le constat fait par Don MITCHELL (1995) :

cette polysémie est révélatrice d'une géographie culturelle « *incapable de théoriser son objet* » (p. 35). Pourtant, de nombreux travaux, notamment sur les représentations d'objets tels que la nature, l'environnement ou l'eau, semblent parvenir à associer des perspectives culturelles, sociales et même politiques.

1.1.3 Natures, eaux et représentations

Les travaux étudiant les représentations de la nature, de l'environnement⁵ et de l'eau tendent à souligner la diversité plus que l'unité de ces objets. Tout en partageant des points communs avec l'ensemble des travaux sur les représentations, les études sur la nature et l'eau comptent quelques singularités.

Les apports des études récentes sur les représentations de l'environnement

Sous des appellations diverses et au sein de différentes disciplines et champs, les représentations de la nature ont fait l'objet d'une riche littérature au cours des trois dernières décennies. Mais depuis le début des années 2000, plusieurs travaux ont été plus spécifiquement centrés sur la question des représentations de la nature, et même sur les représentations de l'eau. On retrouve dans ces travaux les postulats formulés plus généralement au sujet des représentations. Ainsi, dans leur manuel *Representing the Environment*, John GOLD et George REVILL (2004) proposent d'étudier les représentations pour comprendre les relations entre les sociétés et l'environnement, et notamment les relations de pouvoir. En effet, l'étude des représentations de la nature se justifie en partie pour eux parce que ces mêmes représentations sont souvent utilisées pour légitimer des projets sociaux, politiques et même moraux. La nature et la société sont donc intrinsèquement liées; elles sont des hybrides. L'étude des représentations environnementales permettrait de mieux saisir cette hybridité : “[representations] highlight the hybrid nature of society–environment relations as a means of overcoming the still deeply engrained conceptual separation of nature and culture” (*ibid.*, p. 243). Dans le même sens, dans son ouvrage *Nature*, Noel CASTREE (2005a) souligne que les géographes ayant étudié les représentations de la nature ont contribué à dé-naturaliser celle-ci. Cet auteur s'intéresse d'ailleurs moins à ce que la nature *est* et plus à ce qu'elle est *considérée être* (CASTREE 2014). Son ouvrage, avec *Making sense of nature* (*ibid.*), est l'un des seuls à mobiliser et à analyser en profondeur la notion de représentation. Dans le second chapitre d'une première partie théorique, chapitre intitulé “*Representing nature*”, il soulève trois questions en lien avec les représentations de la nature :

- Qu'est-ce que la représentation en tant que processus et en tant que résultante de ce processus?
- Qui est à l'origine de ce processus de représentation de la nature?
- Pourquoi représenter la nature? Quelles sont les motivations des acteurs?

En apportant des réponses à ces questions, Noel CASTREE (*ibid.*) cherche à démontrer notre dépendance à ce qu'il appelle des « *communautés épistémiques* » (c'est-à-dire des groupes d'experts qui fixent des normes) dans notre connaissance et notre représentation de la nature.

5. Selon les auteurs, une distinction plus ou moins nette (et plus ou moins explicite) est faite entre les termes « nature » et « environnement ». Une prise de distance croissante semble notamment s'esquisser chez certains auteurs à l'égard du second. Dans cette sous-partie, le débat sur l'utilisation de ces deux termes n'est pas évoqué.

Les publications des dernières décennies sur les représentations de l'environnement ont donc pleinement intégré la réflexion de Bruno LATOUR (2005) sur la séparation de la nature et de la société comme faisant intégralement partie d'un projet moderne (qui est certes inabouti mais qui hante encore les relations nature-société). Elles ont aussi assimilé la question de la représentativité et de la traduction dans la lignée de Michel CALLON (1986). En conséquence, les travaux sur les représentations de la nature et de l'environnement se sont orientés vers l'étude de relations de pouvoir, vers des questions politiques. Comme le rappelle Noel CASTREE (2014) : “[representations are] both constructed and political. They are ‘constructed’ in the sense of being purposefully fashioned by epistemic workers of various kinds, and they are ‘political’ in the general sense of secreting [...] the representers’ particular goals, values and preferences” (p. 64).

L'eau comme thématique d'étude transforme-t-elle l'usage de la notion de représentation ?

L'analyse des travaux et notamment des thèses récentes en géographie sur l'eau et les milieux aquatiques permet de mettre en avant une spécificité dans l'usage des représentations comme outil conceptuel.

Ces travaux qui s'intéressent à des questions environnementales présentent des points communs avec l'ensemble de travaux menés en géographie et recourant à la notion de représentation. D'abord, comme la plupart des travaux de géographie mobilisant la notion de représentation, les thèses de géographie portant sur l'eau et les milieux aquatiques s'attachent à montrer les liens entre représentations et pratiques, entre représentations et aménagements. La thèse de Marion AMALRIC (2005) insiste sur la nécessité de combiner une réflexion sur les pratiques avec l'étude des représentations pour pleinement appréhender les logiques d'appropriation des zones humides. Ensuite, les travaux sur les représentations soulignent les décalages entre représentations et politiques publiques, ainsi que ceux entre les représentations de différents groupes d'acteurs (AMALRIC 2005; COMBY 2015; GERMAINE 2009; LE LAY 2007). L'approche de ces travaux rappelle donc bien celle de la géographie sociale et culturelle. Enfin, les études récentes sur ces questions ont intégré les travaux sur l'hybridité de la nature en convoquant bien souvent les *science and technology studies* (COMBY 2015; GERMAINE et LESPEZ 2014).

La spécificité de ces travaux réside dans le fait qu'ils s'inspirent, comme le rappelle d'ailleurs Emeline COMBY (2015) dans l'état de l'art de sa thèse, d'études s'inscrivant dans le champ de la systémique. Les travaux de l'École de Besançon sur le paysage comme système (T. BROSSARD et WIEBER 1984) ou encore ceux de Georges BERTRAND (C. BERTRAND et G. BERTRAND 2002; G. BERTRAND et TRICART 1968) sur les géosystèmes, constituent des références importantes pour les thèses citées ci-dessus. Mais cet accent sur la systémique pourrait aussi s'expliquer par l'influence de la notion d'hydrosystème (PETTS et AMOROS 1996) développée pour étudier les milieux aquatiques dans les années 1980 et la proximité dans le champ de l'environnement de chercheurs en géographie sociale et en géographie physique. Pour Yves-François LE LAY (2007) par exemple, les représentations seraient au cœur d'un « anthroposystème fluvial ». En conséquence, les thèses récentes sur l'eau et les milieux aquatiques qui mobilisent les représentations, accordent une place importante aux interrelations, à la contextualisation spatiale et temporelle de ces relations. Marion AMALRIC (2005) s'interroge sur les transitions et les ruptures spatiales, temporelles et thématiques qui marquent les rela-

tions des sociétés aux zones humides; Emeline COMBY (2015) montre des variabilités spatio-temporelles dans les représentations, des discontinuités qui caractérisent les relations entre eau et sociétés. Pour conclure, si les travaux qui prennent l'eau et les milieux aquatiques comme objets d'étude sont particulièrement sensibles aux relations entre leur objet d'étude et les jeux d'acteurs, c'est parce qu'ils s'appuient sur plusieurs corpus théoriques qui invitent à penser la complexité et l'hybridité.

De représentations en discours

Au sein de la géographie francophone, la notion de représentations est donc mobilisée par de nombreux géographes se réclamant d'approches voire de sous-champs divers, et trop souvent opposés. Si s'intéresser aux significations, et plus spécifiquement à celles d'un groupe social — par exemple les environnementalistes qui s'opposent aux barrages au début des années 1980 —, revient à mobiliser une approche culturelle, alors cette thèse pourrait être rangée sous l'appellation « géographie culturelle ». Mais cette thèse contient aussi une dimension sociale; elle s'intéresse aux relations sociales entre différents groupes sociaux créés par le développement de nouvelles représentations de l'environnement. Cette thèse emprunte à des travaux qui, à un moment donné, souvent pour se démarquer d'autres travaux, ont été rangés dans des catégories appelées « géographie culturelle » et « géographie sociale ». En effet, je rejoins le constat fait par Guy DI MÉO (2008) selon lequel géographie culturelle et géographie sociale sont inséparables. Cette thèse ne souhaite pas non plus passer sous silence les luttes de pouvoir et les décisions politiques médiatisées au sujet des barrages ou évoquées lors de controverses. Comme le rappelle Claire HANCOCK (2008), nos représentations sociales et spatiales doivent aussi être considérées comme des « *outils de domination, aux conséquences très concrètes et matérielles* » (p. 126). C'est pour cette raison que cette thèse emprunte aussi à la *political ecology*, un champ au sein duquel de nombreux chercheurs se sont d'ailleurs intéressés aux représentations de la nature (CASTREE 2005a).

1.2 Une approche *political ecology* pour étudier des discours

De plus en plus d'études se réclament de la *political ecology*⁶, y compris au sein de la littérature scientifique francophone. Deux ouvrages collectifs récents ont joué un rôle important dans la traduction de ces idées : *Environnement, discours et pouvoir, l'approche political ecology* (GAUTIER et BENJAMINSEN 2012a) qui s'est particulièrement attaché au triptyque écologie, politique et discours, et plus récemment *Manifeste pour une géographie environnementale* qui défend une géographie environnementale politique (CHARTIER et RODARY 2016). Ce dernier fait suite à la conférence tenue en 2012 à l'université d'Orléans, « Géographie, écologie et politique : un climat de changement », colloque qui avait été organisé en réaction à celui tenu en 2010 par la Société de géographie et intitulé « Le ciel ne va pas nous tomber sur la tête » (BRUNEL et PITTE 2010)⁷.

6. Dans la littérature scientifique francophone, « *political ecology* » est conservé en anglais pour éviter la confusion avec le courant politique que constitue l'écologie politique en France.

7. Pour une présentation plus détaillée de cette chronologie voir Christian KULL et Simon BATTERBURY (2017).

Plusieurs articles et ouvrages proposent d'excellentes synthèses des origines, des évolutions et des débats épistémologiques de la *political ecology* (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2009; GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b; NEUMANN 2005; ROBBINS 2011). Il ne s'agit pas ici de revenir de manière exhaustive sur l'histoire de cette approche, mais d'exposer certains points et de commenter certains textes qui ont constitué des sources d'inspiration importantes pour cette thèse, et notamment la *political ecology* qui s'appuie sur ce qu'elle dénomme le post-structuralisme et le réalisme critique. Certains débats de la *political ecology* sont donc ici résumés pour clarifier le positionnement de la thèse, qui ne porte pas sur les terrains habituellement privilégiés par cette approche. De plus, cette thèse s'attache davantage à l'étude des discours et des représentations des barrages plutôt qu'à l'analyse des changements environnementaux qu'ils provoquent. Cependant, les matériaux que j'utilise permettent de penser les changements environnementaux liés aux barrages : la presse fait état de certains d'entre eux et prend parfois position, et les points de vues des acteurs interrogés au sujet des barrages sont aussi liés à la façon dont les changements environnementaux provoqués par ces aménagements sont perçus. Ce détour définitionnel et historique paraît d'autant plus important que l'approche *political ecology* gagne en popularité au sein de la géographie française comme l'écrivent Christian KULL et Simon BATTERBURY (2017) : « *la political ecology permet de mettre un label sur une diversité de tendances convergentes : elle est donc devenue à la mode, aussi, en France* » (p. 137). Il semble en effet nécessaire de se positionner à un moment où « *faute de véritable effort de réflexion sur ce qu'elle impliquait, les géographes travaillant sur les questions d'environnement [sont], par choix ou par défaut — parfois sans le savoir —, rattachés au mouvement de la political ecology* » (LASLAZ 2017, p. 3).

La définition la plus courante de la *political ecology*, celle de Piers BLAIKIE et Harold BROOKFIELD (1987), deux doyens de cette approche, la présente comme un champ de recherche conciliant “*concerns of ecology in a broadly defined political economy*” (p. 17). D'inspiration marxiste, cette *political ecology* insiste donc sur le rôle joué par la structure économique (et des relations de pouvoir qui lui seraient inhérentes) dans la production de l'environnement et de notre représentation de celui-ci (ROBBINS, HINTZ et MOORE 2010)

Mais l'intérêt grandissant pour les discours sur l'environnement a contribué à élargir son champ et à éloigner la *political ecology* d'un ensemble de pratiques considérées comme purement structuralistes.

1.2.1 La *political ecology*, un champ dominant aujourd'hui en géographie environnementale?

Si Denis CHARTIER et Estienne RODARY (2007) déploraient il y a maintenant dix ans que la géographie francophone « *n'a jamais su [...] considérer la question environnementale* » (p. 2), du moins comme enjeu politique et social, la géographie environnementale française semble s'être aujourd'hui emparée de cette question. L'ouvrage dirigé par ces mêmes auteurs (CHARTIER et RODARY 2016) constitue autant un appel à diffuser cette démarche que le constat d'un champ en émergence dans la géographie française par le nombre d'études de cas qu'il présente. Dans la géographie anglophone, elle connaît un essor remarquable depuis les années 1990 : Tor BENJAMINSEN et Hanne SVARSTAD (2009) soulignent que « *depuis 10 à 15 ans, [cette approche] se trouve au cœur des études sur l'environnement et le développement* » (p. 1). Depuis le début des années 2000, des

manuels de référence ont été publiés sur la question, contribuant à “*establish[ing] political ecology as human geography’s newest field*” (NEUMANN 2005, p. 8).

Aux origines de la *political ecology*

Selon Roderick NEUMANN (*ibid.*), qui propose l’une des synthèses les plus détaillées sur l’histoire de la *political ecology* dans le monde anglophone, celle-ci se serait construite à la fois dans la continuité et en opposition à l’écologie culturelle développée dans les années 1950 autour de figures telles que Julian STEWARD. L’objectif principal des travaux de Julian STEWARD (1972) était de saisir les effets de l’environnement sur la culture; il s’agissait d’expliquer et de comparer différents types de cultures. L’écologie culturelle ne considère cependant pas que l’écologie détermine la culture; les sociétés et l’environnement sont en évolution constante. Toutefois, selon l’écologie culturelle, les sociétés s’adaptent à leur environnement. Cette idée d’adaptation aurait conduit certains tenants de l’écologie culturelle à proposer des conclusions excessives, voire déterministes (contredisant ainsi ses principes initiaux). C’est ce qu’avance notamment Paul ROBBINS (2011) pour expliquer l’émergence de la *political ecology* :

The adaptation approach is focused specifically on assuming and demonstrating the ecological functionality of the most unusual cultural practices. The crude theories that developed from this approach propelled some truly bizarre and excessive claims. Aztec human sacrifice traditions, for example, the immensely complex socio-religious institutions of Mexico in the pre-Colombian period, were explained to be an adaptation to protein deficiencies for which human flesh was a crucial supplement (p. 43).

Michael WATTS (1983) est l’un des premiers à souligner les limites de cette démarche en mettant en exergue, au sujet des risques naturels, la part trop importante accordée par l’écologie culturelle aux facteurs biophysiques aux dépens de l’analyse des structures économiques et politiques. La *political ecology* se construit aussi en opposition à d’autres courants de pensée aux ramifications politiques et économiques, comme le néo-malthusianisme, la tragédie des communs ou des modèles économiques à l’exemple du modèle gagnant-gagnant (ROBBINS 2011). Les premiers *political ecologists* sont partis d’études de cas presque exclusivement situées dans des espaces ruraux du Tiers monde⁸, pour montrer le caractère trop simpliste de ces modèles. Piers BLAIKIE (1985) explique par exemple qu’il est nécessaire d’étudier non seulement les pratiques culturelles locales, mais aussi les pratiques des acteurs politiques régionaux, voire nationaux, des environmentalistes ou encore des scientifiques pour comprendre les difficultés liées à la mise en place de politiques visant à lutter contre l’érosion des sols. En s’inspirant de l’économie politique et de la pensée marxiste, la *political ecology* s’intéresse d’abord au rôle des structures politiques et économiques dans la production d’injustices environnementales.

Engagée, et en lien avec la géographie radicale des années 1970, elle s’est intéressée plus particulièrement aux questions d’inégalités dans l’accès et l’usage de ressources dans un contexte de dégradation des environnements (GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b). Cet engagement lui a valu des critiques au sujet de la place accordée à la politique au détriment de l’écologie. L’article d’Andrew VAYDA et Bradley WALTERS (1999)

8. Les auteurs utilisent cette catégorie plutôt que celle de « pays en développement » ou « pays du Sud » par exemple.

est l'un des plus cités, et l'un des plus virulents sur ce point. Les auteurs contestent le primat du politique dans l'explication des changements environnementaux en allant jusqu'à souligner qu'il constitue un *a priori* :

Starting with a priori judgments, theories, or biases about the importance or even primacy of certain kinds of political factors in the explanation of environmental changes, self-styled political ecologists have focused their research on environmental or natural resource politics and have missed or scanted the complex and contingent interactions of factors whereby actual environmental changes often are produced (p. 167).

Ces auteurs prônent une étude des changements environnementaux détachée des "a priori judgments, theories, or biases" qui s'appuierait sur des "concrete events specific to concrete situations" (p. 171). Mais ce faisant, ils illustrent le néo-positivisme que la *political ecology* critique depuis ses premières heures. De plus, ils partent d'une acception réductrice de la notion d'environnement, comme le soulignent Denis GAUTIER et Tor BENJAMINSEN (2012b) en citant un texte non publié de WATTS : « *l'environnement est une question de savoirs, de représentations et de facteurs biophysiques. La political ecology permet d'ouvrir les catégories de l'environnement lui-même, mais aussi d'explorer ses formes multiples de représentations* » (p. 12).

L'engagement du chercheur est en tout cas l'une des pierres d'achoppement entre défenseurs et détracteurs de la *political ecology*. Il est aussi susceptible de diviser les géographes francophones. Une publication récente de Lionel LASLAZ (2017) en fournit l'illustration. Dans cet article, Lionel LASLAZ défend une « géographie politique de l'environnement » et se positionne « *contre la prééminence idéologique et scientifique de la political ecology* ». Au-delà de ses « dix arguments [qui lui] font considérer qu'une affiliation à la political ecology des géographes francophones semble délicate et peu pertinente », c'est avant tout de l'engagement du chercheur dont il est question dans cet article. En s'appuyant sur des articles de synthèse et des travaux théoriques, il dénonce les « partis pris » de la *political ecology* et invite les géographes français à procéder à une « *distanciation à l'objet de recherche qui passe par le refus de l'engagement* » et à adopter « *une posture dégagée, qui ne saurait être confondue avec une objectivité bien illusoire* » (p. 14). On peut regretter cependant que l'auteur de cet article ne cite aucune étude de cas de *political ecology* pour illustrer comment les *political ecologists* seraient victimes d'*a priori*. Pourtant, plusieurs ouvrages et articles de synthèse de chercheurs pratiquant la *political ecology* prennent à bras le corps la question de l'engagement.

Ces défenseurs de la *political ecology* soulignent que l'engagement est une tâche délicate et qu'il n'est d'ailleurs pas évident à tenir. Piers BLAIKIE (2008) revient sur les difficultés que peuvent rencontrer les chercheurs qui pratiquent la *political ecology* au sein du monde académique : l'incompatibilité entre les longs terrains et la pression pour publier, ou encore les cours à enseigner, les dilemmes liés au financement des travaux de recherche notamment. Mais Piers BLAIKIE (*ibid.*) n'est pas pessimiste pour autant : la diffusion de la *political ecology* comme enseignement universitaire et les échanges entre *political ecologists* permettent de stabiliser et de légitimer ce champ au sein et en dehors du monde universitaire.

Une *political ecology* ou des *political ecologies*?

La *political ecology*, entendue comme un « *pattern d'interactions environnement--société constitué des trois éléments suivants : les intérêts économiques, les changements*

écologiques et les luttes politiques » (GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b, p. 15), présente depuis les années 1980 un certain nombre de caractéristiques méthodologiques. Denis GAUTIER et Tor BENJAMINSEN (*ibid.*) soulignent les singularités de l'approche *political ecology*; ici sont retenues quelques-unes d'entre-elles qui correspondent aussi bien aux préoccupations des premiers travaux qu'à celles d'études plus récentes.

Tout d'abord, l'approche *political ecology* est plurielle d'un point de vue méthodologique. Elle peut recourir à la télédétection ou aux systèmes d'information géographiques comme à l'analyse des discours. Cette spécificité méthodologique s'explique par la diversité épistémique sur laquelle elle se fonde (l'écologie culturelle, l'histoire environnementale ou encore l'économie politique. . .) et donc par son caractère résolument interdisciplinaire.

Une deuxième caractéristique est liée à la réflexion qu'elle propose sur les échelles : il s'agit dans un premier temps d'aller au-delà de l'échelon local, privilégié notamment par l'écologie culturelle, pour s'intéresser à l'échelon national. Des travaux récents insistent aussi sur la pertinence d'études proposant des allers-retours entre les échelles locales et internationales, pour mieux saisir des conflits environnementaux par exemple (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2008).

Enfin, nombre d'auteurs insistent sur la nécessité de conduire des études de cas et de travailler à partir d'un matériel empirique important. C'est une des raisons pour lesquelles Paul ROBBINS (2011) souligne que plus que d'être considérée comme *une* théorie ou *une* méthode, la *political ecology* doit être entendue comme une communauté de pratiques :

in many cases, moreover, political ecology focuses heavily on case studies that stress idiosyncrasies, contextual outcomes, and local surprises that precisely fly in the face of general theory-building [. . .]. Political ecologists typically operate from case studies, often using immersive techniques to understand both values and practices of people, within households, communities, and localities (p. 84).

Mais au cours des quarante dernières années, la *political ecology* a été marquée par des évolutions théoriques et méthodologiques (Figure 1.3) conduisant à une diversification des travaux. Tor BENJAMINSEN et Hanne SVARSTAD (2009) mettent en exergue des évolutions en retraçant les carrières académiques de Michael WATTS et de Piers BLAIKIE. Ces derniers auraient été influencés par des travaux qui ont été lus comme post-structuralistes au sein du monde universitaire nord-américain à partir de la fin des années 1980, comme l'attestent leurs ouvrages *Liberation Ecologies* (PEET et WATTS 1996) et *Land degradation and society* (BLAIKIE et BROOKFIELD 1987). Cet élargissement théorique a des incidences méthodologiques et thématiques. Ces dernières sont source d'une réflexion sur les discours et notamment ceux produits par des scientifiques (STOTT et SULLIVAN 2000) ou des acteurs politiques (ESCOBAR 1996). L'intérêt pour les discours, et plus particulièrement pour les discours scientifiques, n'est pas sans susciter des débats au sein de la *political ecology*. Certains auteurs ont craint que la déconstruction de discours, et l'approche post-structuraliste en général conduisent au relativisme et à la négation de l'existence de dégradations environnementales (FORSYTH 1998). Timothy FORSYTH (2003) répond à ces critiques en avançant une *political ecology* critique à la fois réaliste et post-structuraliste; par cette nouvelle branche qu'il offre à la *political ecology*, il ancre ses travaux dans une perspective critique réaliste. Ce faisant, la *political ecology* s'est fortement diversifiée au cours des trente dernières années.

Cette diversification semble en général assumée et saluée par les tenants de la *political ecology* (BLAIKIE 2008; NEUMANN 2005; ROBBINS 2011). Selon Piers BLAIKIE (2008), de nombreux auteurs ont tenté de définir le champ de la *political ecology* depuis les années 1980, et plus particulièrement au début des années 2000, avec la publication de manuels en anglais sur la question qui présentent des vues différentes sur ses origines, ses évolutions et sa diversification. Cet auteur revient notamment sur les accusations d'éclectisme, et tente de désamorcer ce débat en expliquant que “*perhaps the way to explore these healthy and challenging criticisms is not to ask whether they are « true » in some verifiable way, but whether they matter*” (p. 797). Selon lui, ce qui compte, au-delà de la diversité des productions se réclamant de la *political ecology*, est d'une part la qualité des connaissances scientifiques produites par le champ, et d'autre part la capacité de la *political ecology* à promouvoir “*an ethical and political agenda*” (p. 767).

Une *political ecology* du Premier monde

À partir des années 2000, une réflexion est engagée sur les terrains d'études (Figure 1.3). Dans la continuité des travaux de James MCCARTHY (2002), la revue *Geoforum* consacre en 2006 un numéro spécial à la *political ecology* dans le « Premier monde » et au changement d'échelle, avec certaines études portant sur l'échelle globale. À partir d'études de cas sur l'Amérique du Nord, plusieurs articles s'intéressent aux conséquences méthodologiques et épistémologiques de ces nouvelles orientations. Dans leur éditorial, Richard SCHROEDER, Kevin MARTIN et Katherine ALBERT (2006) s'attachent d'abord à mettre en exergue les facteurs expliquant cette tendance (les liens croissants entre des terrains du « Tiers monde » et des terrains du Premier monde au sein d'un Monde mondialisé, la restructuration des liens entre propriété, travail et consommation en raison de la désindustrialisation de pays nord-américains ou européens, les migrations qui amènent des populations du Tiers monde dans des hauts lieux du capitalisme, par exemple), pour ensuite souligner que les différences régionales des études ne sont pas nécessairement le gage d'un élargissement thématique; ils concluent leur article en affirmant la fécondité d'une *political ecology* du Premier monde : “*there can be little doubt, however, that any concept of political ecology as the exclusive domain of Third World scholars is now obsolete, and that political ecologists will continue to mind First World case materials for rich new insights that are likely to shape the field in profound ways for years to come*” (*ibid.*, p. 167).

1.2.2 *Political ecology*, discours et savoirs

Le tournant post-structuraliste suivi par des *political ecologists* à partir des années 1990 incite à considérer “*discourse, representations and imagery to identify and frame the causes and solutions to environmental problems [...]. Constructivism*⁹ *provides the conceptual tools to critically evaluate, as Blaikie (1985) urged, the perceptions and 'rationality' of not just the local land users, but also government officials, conservationists and scientists*” (NEUMANN 2005, p. 49). Cette branche, qui se développe au cours des années 1990, vient aussi étoffer le système racinaire de la *political ecology*

9. L'emploi du terme « constructivisme » ici plutôt que de « post-structuraliste » atteste aussi du flou définitionnel qui existe autour de ces catégories (structuralisme, constructivisme, post-structuralisme).

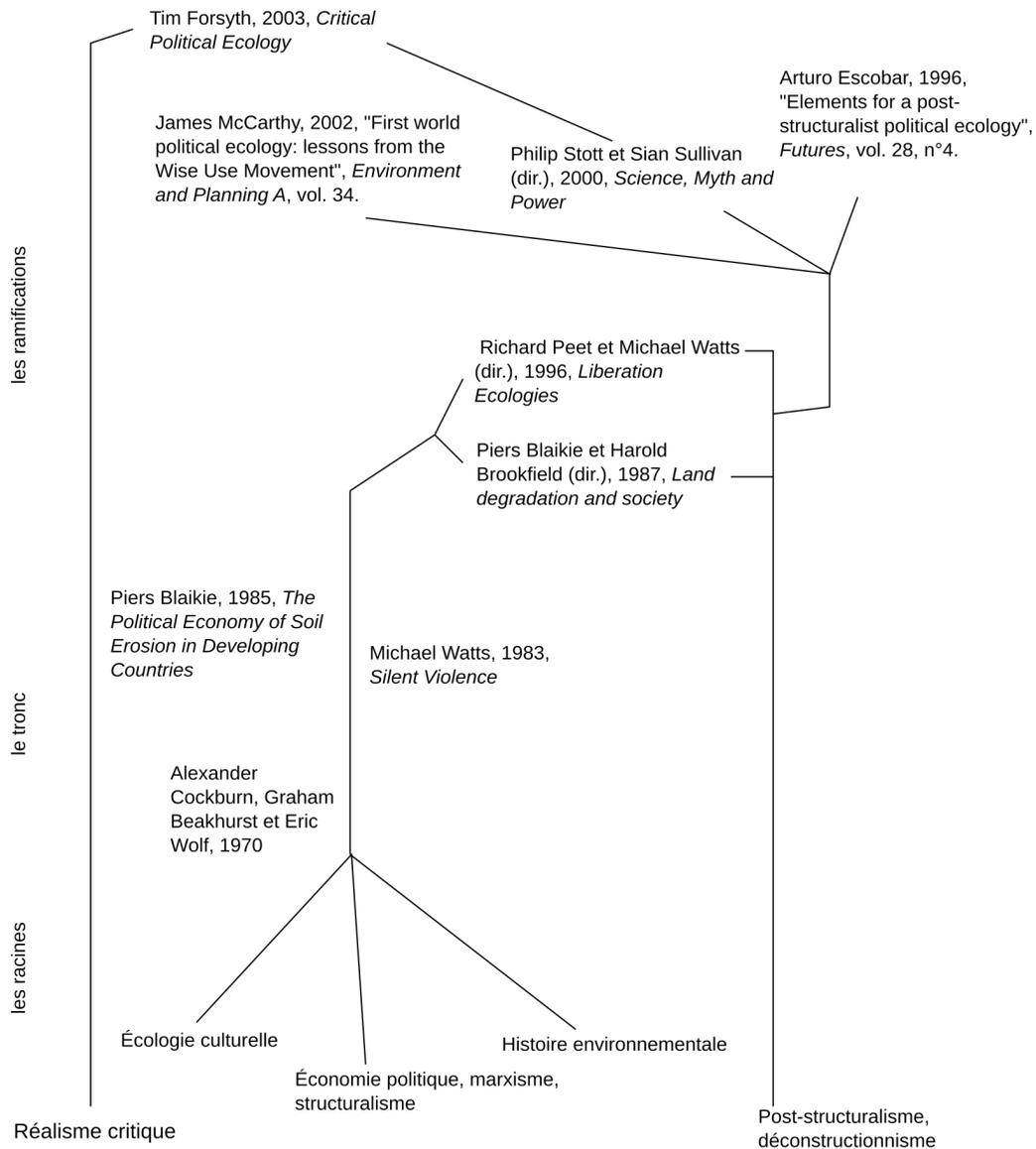


FIGURE 1.3 – Arbre schématisant les évolutions de la *political ecology*, ses fondements et ses tendances récentes.

— non sans susciter des débats — et entraîne aussi un élargissement thématique : les connaissances et les savoirs deviennent un objet d'étude à part entière.

Récits et discours, deux notions au cœur d'une *political ecology* post structuraliste

L'article d'Arturo ESCOBAR (1996) joue un rôle important dans la formalisation d'une *political ecology* post-structuraliste. Cet article, propose d'analyser les notions de développement durable et de conservation de la biodiversité.

Pour proposer une étude de *political ecology* post-structuraliste, il s'appuie sur des textes produits par ce qu'il appelle la « techno-science » et la « bio-technologie » ; il cite et commente le rapport Gro Harlem BRUNDTLAND (1987), les principaux concepts mis en avant et notamment celui de « gestion ». Arturo ESCOBAR (1996) s'interroge :

The question in this discourse is what new manipulations can we invent to make the most out of nature and “resources”. But who is this “we” who knows is best for the world as a whole? Once again, we find the familiar figure of the (white male) Western scientist-turned-manager. [...] This regime of representation assumes that it is up to the benevolent hand of the West to save the earth [...]. But can reality be “managed”? The concepts of planning and management embody the belief that social change can be engineered and directed, produced at will (p. 329).

À travers ces mots, le développement durable transparait comme une extension des logiques occidentales de développement économique au monde entier ; il est presque présenté comme une nouvelle forme de colonialisme ou d'impérialisme. Mais dans son article, Arturo ESCOBAR s'attache surtout à montrer comment les concepts de développement durable et de conservation de la biodiversité correspondent à la volonté d'importer une conception occidental-centrée de la nature et une vision du capital, dans les pays du « Tiers monde ». Pour lui, le capitalisme a déjà intégré les problématiques environnementales, et la promotion même du terme « environnement » au détriment de celui de « nature » en serait une manifestation (NEUMANN 2005). C'est pourquoi il lui semble nécessaire que les scientifiques co-définissent de nouveaux récits, de nouvelles identités avec les populations locales : *“The task entails the construction of collective identities, as well as struggles over the redefinition of the boundaries between nature and culture”* (ESCOBAR 1996, p. 341). Tout en appelant à élargir la *political ecology* pour proposer une analyse de discours, il poursuit une réflexion sur le capitalisme inspirée par l'économie politique et sur les relations entre la nature et la société.

La définition de discours proposée par Arturo ESCOBAR est succincte. Dans l'introduction de son article, il explique sommairement ce qu'il entend par post-structuraliste : *“there cannot be a materialist analysis which is not at the same time a discursive analysis. [...] Post-structuralism focuses on the role of language in the construction of reality; it treats language not as the reflection of ‘reality’ but as constitutive of it”* (p. 326). L'approche post-structuraliste est donc *“a theory of the production of social reality which includes the analysis of representations as social facts”* (p. 326). Il fait alors référence aux travaux d'Edward SAID (1979), puis caractérise le discours comme articulation entre savoir et pouvoir en reprenant les travaux de Michel FOUCAULT (1961, 1966, 1975). Comme le rappellent Tor BENJAMINSEN et Hanne SVARSTAD (2009), les pensées de FOUCAULT et d'Edward SAID ont joué un rôle fondamental dans la constitution d'une *political ecology* post-structuraliste.

Des travaux plus récents justifient davantage cette entrée par les discours. Selon Neil ADGER *et al.* (2001), le discours signifie attribuer un sens partagé à un phénomène, un événement. Dès lors, des groupes d'acteurs adhèrent à des discours et contribuent à sa *“production, reproduction and transformation through written and oral statements”* (p. 683). Du point de vue de l'analyse des discours, l'étude de Neil ADGER *et al.* (*ibid.*) s'inspire des travaux du politologue Maarten HAJER (1995). Selon ce dernier, le discours, entendu comme *“an ensemble of ideas, concepts, categorisations that are produced, re-produced, and transformed in a particular set of practices and through which meaning is given to physical and social realities”* (p. 44), permet d'*“illuminate how certain dominant perceptions of a problem are constructed and how political decision-making takes place in this context”* (p. 15). Plus spécifiquement, Neil ADGER *et al.* (2001) s'intéressent à trois éléments : (1) les discours en eux-mêmes et les points communs qu'ils présentent, (2) les acteurs qui les produisent, reproduisent et transforment et enfin (3) les conséquences sociales et politiques de ces discours. Pour identifier et analyser ces discours, ils partent de ce qu'ils appellent des récits (ou *narratives*). Les récits suivent un schéma narratif avec un début, un milieu et une fin : il s'agit dès lors pour ces chercheurs de s'interroger sur les chronologies, les déroulements proposés. Un récit compte aussi des protagonistes. Dans le cadre de leur étude, Neil ADGER *et al.* (*ibid.*) cherchent à identifier des « héros », des « méchants » et des « victimes » afin de pouvoir comparer aisément les quatre discours qui les intéressent — la déforestation, la désertification, l'usage de la biodiversité et le changement climatique — et proposer une *political ecology* sensible à la construction politique.

Tor BENJAMINSEN et Hanne SVARSTAD (2008) reviennent sur cette distinction entre récit et discours dans un article sur un conflit lié au développement des randonnées en traîneaux à chiens en Norvège dans une région rurale et montagneuse. Ils expliquent : *“we believe it is important to distinguish between social constructions about specific cases on the one hand (narratives), and frameworks for construction of broader and more abstract phenomena on the other (discourses). We see discourse as the wider concept implying the ontology of a social construction of a topic in a general sense”* (p. 51). Les entretiens qu'ils réalisent avec les acteurs du conflit constituent donc des récits. Ils identifient alors des éléments narratifs et des arguments communs à ces récits. Dans les récits des opposants au développement de cette activité récréative, les valeurs environnementales sont menacées (de même que les activités traditionnelles), des étrangers s'emparent de la montagne et les acteurs locaux sont impuissants. L'analyse de ces récits, mise en regard avec une bibliographie sur des études de cas norvégiennes, permet ensuite d'identifier des discours. En l'occurrence, ils expliquent l'opposition à la randonnée en traîneau à chiens par un discours « rural et traditionaliste » qui doit être relié à la marginalisation des communautés rurales, à la modernisation rurale et à une certaine « environnementalisation » des milieux ruraux. Ce faisant, les auteurs de l'article proposent une mise en perspective globale : ils montrent que l'analyse de récits locaux permet d'avoir une réflexion sur des discours globaux. Dans un autre article, au sujet de l'analyse de la bioprotection, Hanne SVARSTAD (2012) explique davantage ce dernier point : *« Les discours sur la gestion de l'environnement sont, dans une large mesure, liés à des modes de pensée idéologiques. Ils sont largement répandus en raison de la mondialisation culturelle actuelle »* (p. 143). Mais elle rappelle aussi, au sujet de l'identification de discours-types, qu'*« il peut s'avérer dans de nombreux cas difficile de poser des limites nettes entre les discours. Il existe souvent des positionnements intermédiaires qui contiennent des éléments de plusieurs types de discours »* (p. 155).

ENCADRÉ 1.1 – Les discours sur l’environnement selon John DRYZEK (2012)

L’ouvrage du politologue John DRYZEK (2012) est devenu une référence importante parmi les auteurs de *political ecology* qui s’intéressent aux discours. D’après Google scholar, *The Politics of the Earth* est en effet cité près de 400 fois par des auteurs qui mentionnent l’expression *political ecology*. Il est notamment utilisé par Neil ADGER *et al.* (2001) et Timothy FORSYTH (2003) pour définir et décliner la notion de « discours ». Dans son ouvrage, en explorant les discours tenus sur l’environnement, John DRYZEK (2012) cherche à explorer la prolifération des problèmes environnementaux et de leurs multiples définitions. Pour lui, le discours peut être défini de la manière qui suit : *“A discourse is a shared way of apprehending the world. Embedded in language, it enables those who subscribe to it to interpret bits of information and tie them together into coherent stories or accounts. [...] Each discourse rests on assumptions, judgments, and contentions that provide the basic terms for analysis, debates, agreements, and disagreements”* (p. 9). À travers son ouvrage, il tente de mettre en avant des éléments qui structurent les discours qui ont guidé les politiques de l’environnement, au cours du XX^e siècle plus particulièrement. Pour déceler et analyser ces discours il met en avant quatre catégories :

- l’ontologie du discours, c’est-à-dire les entités qui sont reconnues ou construites comme centrales dans le discours;
- des pré-supposés sur ce qui relève du « naturel »;
- des acteurs et leurs arguments;
- des métaphores et d’autres figures rhétoriques.

En s’appuyant sur ces quatre catégories, il distingue neuf discours tenus sur l’environnement présentés dans la Table 1.2 à la fin du chapitre. Chacun des chapitres de l’ouvrage est consacré à l’un de ces neuf discours que l’auteur identifie et construit à partir d’exemples. Si certains, comme le discours prométhéen par exemple, sont plus ou moins anciens, John DRYZEK (2012) montre comment ils peuvent être réactualisés à travers des choix politiques très contemporains.

Les limites d’une *political ecology* des discours

Toutefois, les approches « post-structuralistes » ont fait l’objet de plusieurs critiques au sein même de la *political ecology*. Anthony BEBBINGTON (2000) souligne par exemple le caractère souvent exagéré des conclusions de travaux portant sur des discours globaux. D’après cet auteur, elles seraient plus nuancées si elles s’appuyaient sur un travail empirique doté d’une matérialité. Christian KULL et Simon BATTERBURY (2016, 2017) reviennent sur trois écueils de la déconstruction et de la *political ecology* post-structuraliste. D’abord, tout en rappelant l’intérêt de telles démarches et notamment le fait qu’elles contestent des discours alarmistes et accusateurs (particulièrement envers les populations locales) sur les dégradations environnementales, ils soulignent que les études post-structuralistes sont « *susceptibles de renforcer les agendas politiques et économiques des industries extractives ou même des climatosceptiques* » (KULL et BATTERBURY 2016, p. 244), alors même que l’inquiétude vis-à-vis des dégradations environnementales est au fondement de la *political ecology*. Ensuite, ils mettent en avant le fait que dénoncer le dualisme « nature » et « société » revient à souligner qu’il est « *illusoire de vouloir préserver les systèmes naturels “vierges”, puisqu’il s’agit de systèmes hybrides. Ce faisant, [cela] conteste certaines valeurs de l’écologisme biocentrique* » (KULL et BATTERBURY 2017, p. 129). De plus, ils soulignent qu’en étudiant uniquement les discours, les chercheurs tendent à « *détourner l’attention des processus politico-économiques* » (*ibid.*, p. 129). Ils concluent leurs textes en appelant à la reconnaissance de la « *gravité des changements environnementaux* » (KULL et BATTERBURY 2016, p. 245). Cette prise de conscience devrait conduire (et conduit d’ailleurs) à un « *retour de ba-*

lancier ramenant au cadre d'analyse premier de la political ecology et de l'économie politique ». Enfin, elle devrait inciter à « *agir politiquement et pratiquement* » (*ibid.*, p. 245).

Malgré ces critiques, de nombreux auteurs soulignent la fécondité des analyses de discours (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2009; GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b; NEUMANN 2005; ROBBINS 2011). Paul ROBBINS (2011), qui qualifie ces approches de cruciales, établit plusieurs recommandations méthodologiques :

(1) elicit the conceptual vocabularies of the range of participants in ecological process and struggle; (2) determine the relationships of rhetorical and deeply discursive formations to environmental and political practices; (3) seek methods that assure the symmetry of inquiry between official knowledges, often in elite languages and formal texts, and local ones, which are often transmitted orally and in local vernacular; (4) explore the way environmental narratives and cartographies unite and divide communities that might otherwise seem disparate or unified; (5) determine the degree to which ideas, discourses, and categorial imaginaires direct and regulate material environmental behaviors and practices (p. 140).

Par ailleurs, selon Paul ROBBINS (*ibid.*), il serait judicieux de parler de « co-production » de l'environnement plutôt que de « construction » de l'environnement. En effet, parler de « production » plutôt que de « construction » permettrait de reconnaître la matérialité de la nature, le terme de « construction » renvoyant au constructivisme. L'ajout du préfixe « co- » permettrait quant à lui d'évoquer plus finement les jeux de pouvoirs liés aux problèmes environnementaux et d'avoir une approche interactionniste.

Political ecology et sciences

L'intérêt pour les discours et leur mise en politique a conduit de nombreux chercheurs à avoir une réflexion sur les savoirs scientifiques. En s'inspirant des travaux de Michel FOUCAULT (1961, 1966, 1975), la *political ecology* s'est intéressée aux « *vérités environnementales scientifiquement établies* » (GAUTIER et BENJAMINSEN 2012b, p. 14). Les *sciences and technology studies*, et plus spécifiquement les travaux de Bruno LATOUR et Steve WOOLGAR (1979), ont aussi constitué une source d'inspiration importante (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2009) pour mieux cerner le rôle des scientifiques dans la production de politiques. L'ouvrage dirigé par Philip STOTT et Sian SULLIVAN (2000) (et qui fait référence aux écrits de Michel FOUCAULT et de Bruno LATOUR) constitue un jalon important dans la réflexion de la *political ecology* sur la science. En introduction, les auteurs soulignent le caractère labile de la frontière qui séparerait les savoirs scientifiques des savoirs vernaculaires. En effet, pour ces auteurs, la science « *can be seen in some contexts to employ the language games of myth, legend and fable to enable legitimation* » (p. 1). Les travaux de Timothy FORSYTH (1996, 1998, 2003) vont aussi dans ce sens et proposent une réflexion plus théorique sur les relations entre les sciences et les politiques. Dans son ouvrage *Critical Political Ecology*, Timothy FORSYTH (2003) cherche à discuter les liens entre sciences et politiques sans pour autant être anti-environnementaliste ou relativiste. Il consacre une place importante aux « *orthodoxies environnementales* » qu'il définit comme étant des « *institutionalized, but highly criticized conceptualizations of environmental degradation* » (p. 37). Il s'agirait d'affirmations vagues pourtant acceptées comme des faits par une science positiviste (ou orthodoxe, le terme privilégié par l'auteur) qui cherche à identifier des « lois » à portée universelle.

Pourtant, celles-ci peuvent aisément être mises en cause selon les contextes locaux : il a par exemple montré les limites de la théorie d’*“Himalayan Environmental Degradation”*, à partir d’une étude de cas en Thaïlande, mobilisant des savoirs locaux et des analyses reposant sur des systèmes d’informations géographiques. Selon lui, le diptyque science et politique est marqué par une relation qu’il qualifie de « co-production » ; cette dernière est un *“process by which knowledge, including scientific knowledge, is framed, collected and disseminated through social interaction and change, and how such knowledge also impacts on such change”* (p. 104). Par ailleurs, il affirme, à partir de l’exemple des controverses autour des Organismes génétiquement modifiés (OGM), que les réseaux et les institutions politiques influencent la production et la présentation des savoirs scientifiques. Mais reconnaître cette co-production ne doit pas mener à dénigrer les recherches scientifiques sur les changements environnementaux. En effet, Timothy FORSYTH (2003) propose une *political ecology* « critique » afin de rendre *“the political framings of environmental science more transparent, and [offer] the possibility to reformulate environmental explanations in ways that are more relevant to locally determined environmental problems and development objectives”* (p. 278). Il ouvre des pistes pour démocratiser la science, la production de savoirs environnementaux, et les réseaux scientifiques et politiques : d’abord, les sciences environnementales doivent gagner en réflexivité¹⁰ ; ensuite, les institutions politiques et scientifiques doivent se montrer plus transparentes vis-à-vis des savoirs qu’elles convoquent ; enfin, il faut non seulement permettre un accès plus large aux savoirs scientifiques mais aussi impliquer la population dans leur production, ce qui pourrait permettre de donner plus de pouvoir à des réseaux d’acteurs autres que ceux politiques et scientifiques. Cela passe par une science qu’il qualifie d’« hybride » (on retrouve ici l’influence latourienne), non seulement parce qu’elle considère que les objets physiques sont à la fois culturels et naturels, mais aussi parce qu’elle s’appuie sur une pluralité de sources et de matériaux. Ce faisant, Timothy FORSYTH parvient à concilier plusieurs tendances différentes de la *political ecology* (l’approche dite post-structuraliste liée à l’analyse de discours avec des recherches plus empiriques et régionales par exemple), et à proposer un projet scientifique (une *political ecology* plus réflexive) et social (une science plus intégrative).

1.2.3 L’eau : un objet au cœur de la *political ecology*

De nombreuses études en *political ecology* se sont intéressées à des questions liées à l’eau. Ces études ont-elles des spécificités, des particularités ? Mobilisent-elles des notions qui leur sont propres ?

Une *political ecology* singulière ?

Selon David BLANCHON (2016), plusieurs auteurs s’intéressant aux questions liées à l’eau formeraient une nouvelle branche de la *political ecology*, la *radical political ecology*. Ainsi écrit-il :

La *radical political ecology* est une branche de la *political ecology* qui s’intéresse en particulier à la question de l’eau. [...] Par *radical political ecology* (RPE), nous désignons un groupe d’auteurs, en majorité géographes de formation, qui, depuis les premiers travaux d’Erik Swyngedouw à la fin des

10. Ce souci pour des sciences environnementales plus réflexives se retrouve aussi dans le courant de la géographie physique critique (DUFOUR *et al.* 2017 ; LANE 2016 ; LAVE *et al.* 2013 ; TADAKI *et al.* 2012).

années 1990, s'attachent à étudier non seulement les questions d'accès inégal à l'eau mais aussi le rôle de l'eau dans les processus de différenciations sociospatiales ou encore les conditions de production des savoirs sur l'eau (p. 260).

La première caractéristique qui expliquerait la spécificité de la *radical political ecology* serait liée aux deux emprunts théoriques qu'elle fait, jugés à la fois difficilement conciliables et féconds :

La *radical political ecology* connaît des tensions épistémologiques, notamment entre l'influence de l'écomarxisme de David Harvey ou de Noel Castree, d'une part, et l'utilisation de la « sociologie de l'acteur-réseau » tirée de la lecture des écrits de Bruno Latour, d'autre part. [...] Dans la lignée de Noel Castree, Erik Swyngedouw pense que l'on trouve chez Marx et Engels (et dans leur raisonnement dialectique) tout ce qui figure chez Bruno Latour et Donna Haraway (notamment la perspective « constructionniste », la vision de la nature comme « produite », les processus de « purification »), mais que cela a été oublié par les travaux d'inspiration marxiste postérieurs. Il en déduit qu'« *en ce sens la nature et la société sont combinées pour former une écologie politique urbaine, un hybride, un cyborg urbain, qui agrège le pouvoir de la nature avec ceux de classe, de genre ou de relations ethniques* » (Swyngedouw, 2016, p. 37), formulation qui, à notre avis, ne satisferait ni Marx (pour sa minoration de l'importance des rapports de classe) ni Latour (ne serait-ce que pour son invocation des « pouvoirs de la nature »). Si la formulation théorique du rapprochement entre SAR [sociologie de l'acteur-réseau] et marxisme reste difficile, comme l'a d'ailleurs souligné Noel Castree, la combinaison des deux « boîtes à outils » permet une lecture tout à fait convaincante des questions liées à l'eau (p. 260-263).

Toutefois, d'autres études ne se réclamant pas d'une *radical political ecology* puisent aussi dans (1) l'économie politique, et (2) la sociologie des sciences et la théorie de l'acteur-réseau.

Dans son manuel sur la *political ecology*, Paul ROBBINS (2011) souligne l'intérêt qu'a cette approche pour les réseaux d'acteurs : "*People, institutions, communities, and nations assemble and participate in the networks that emerge, leveraging power and influence, just as non-human organisms and communities do*" (p. 23). De plus, dans son chapitre sur les outils critiques de la *political ecology*, Paul ROBBINS (*ibid.*) consacre d'abord un point au marxisme et à l'économie politique, puis un autre à la relation « savoir/pouvoir » et aux acteurs-réseaux. Selon lui, "*Latour's call to symmetry through actor-networks has necessarily influenced the field*" (p. 77). Par ailleurs, Timothy FORSYTH (2003) semble aussi se réclamer de cette double influence lorsqu'il prône une *critical political ecology* qui s'intéresse d'une part aux liens entre réseaux politiques et scientifiques, et d'autre part aux processus d'hybridation dans la production de savoirs dominants.

Si ce double intérêt pour le marxisme et pour la théorie de l'acteur-réseau ne semble donc pas se limiter aux *political ecologists* étudiant la thématique de l'eau, ces derniers ont toutefois proposé plusieurs notions originales pour étudier la question de l'eau, comme le souligne d'ailleurs David BLANCHON (BLANCHON 2016; BLANCHON et GRAEFE 2012). La sous-partie suivante s'intéresse plus spécifiquement aux notions de cycle hydrosocial, de *waterscape* et de *hydrosocial territory*.

Les notions d'une *political ecology* de l'eau : cycle hydrosocial, *waterscape* et *hydrosocial territory*

Trois notions en apparence très proches sont de plus en plus utilisées dans la littérature (anglophone et francophone) qui emprunte à la *political ecology* : cycle hydrosocial, *waterscape*, et *hydro-social territory*. Quelles distinctions peuvent être faites entre elles ? Dans quelle mesure sont-elles théoriquement, méthodologiquement et fondamentalement fécondes ? Ces notions font-elles l'objet de consensus dans la littérature ou bien leurs définitions sont-elles mouvantes ?

Le « cycle hydrosocial » (ou *hydrosocial cycle*) est convoqué par plusieurs auteurs depuis une quinzaine d'années. Les premiers à l'avoir employée seraient Karen BAKKER (2002) et Erik SWYNGEDOUW (2004), influencés par l'économie politique marxiste — et notamment l'usage qu'en fait David HARVEY (1997) — et les théories latouriennes (BLANCHON 2016). Plus récemment, cette notion a été creusée par Jessica BUDDS (2009) et Jamie LINTON (2010). En soulignant les limites d'une approche exclusivement hydrogéologique pour caractériser la ressource en eau du bassin versant de la Ligua au Chili, Jessica BUDDS (2009) avance le cycle hydrosocial comme une méthode d'analyse qui donnerait une “*equal importance to socio-political factors as geoclimatic factors in analysing waterscapes*” (p. 428). Dans son ouvrage *What is water? The History of a Modern Abstraction*, qui s'attache notamment à décrire la construction scientifique et politique du cycle hydrologique, Jamie LINTON (2010) caractérise davantage cette notion. Il écrit : “*The hydrosocial cycle offers an approach to studying and managing flows of water as phenomena that necessarily involve a mix of hydrological and social processes*” (p. 229). Il présente cette notion comme une voie de sortie du concept moderne de cycle hydrologique. En effet, selon lui, le cycle hydrologique incarne le processus moderne — critiqué par Bruno LATOUR (2005) — de purification et de séparation entre ce qui relève de la nature d'une part et de la société d'autre part. La notion de cycle hydrologique aurait contribué à pérenniser l'idée selon laquelle l'eau serait une donnée naturelle. D'après Jamie LINTON (2010), le cycle hydrosocial permet de s'éloigner du discours sur la crise de l'eau diffusé par les médias mais aussi par des publications scientifiques à partir des années 1990. En effet, le cycle hydrosocial justifie que les problèmes liés à l'eau puissent être pensés comme le produit d'une dialectique entre l'eau (comme objet hybride et non pas naturel et abstrait) et les sociétés. Par ailleurs, en raison des aménagements hydrauliques et des interactions entre le climat et les sociétés, le cycle hydrosocial se voit doté d'une valeur ontologique :

The case for the ontological relevance of the hydrosocial cycle is suggested in the fact that practically every body of water on the planet bears traces of human involvement [...]. Combined with this vast scale of human diversion and regulation of streamflow on the earth's surface, the systematic and global effects of anthropogenic climate change on hydrological processes mean that these processes are thoroughly and unavoidably involved with human ambition. The very nature of the circulation of water on earth, in other words, has to be described in *social* as well as *hydrological*¹¹ terms [...]: it is now the case that the *hydrosocial* cycle characterizes flows of water in the hydrosphere more accurately than does the *hydrologic cycle* (p. 229).

11. Les mots en italiques figurent ainsi dans le texte d'origine.

Jamie LINTON (*ibid.*) poursuit sa réflexion en proposant un néologisme qu'il forge à partir des termes « hydrologique » et « dialectique » : *“hydrolectics”*. *Hydrolectics* pourrait selon lui succéder à la façon moderne et figée de penser l'eau comme étant une donnée exclusivement naturelle. Il distingue la *“practical hydrolectics”* de l'*“analytical hydrolectics”*. À travers la *practical hydrolectics*, il s'agirait de changer la définition sociale de l'eau : *“instead of striving to master a presumed water nature, we strive to change water's social nature”* (p. 235). L'*analytical hydrolectics* est quant à elle une approche qui consiste à *“applying a relational-dialectical approach to the study of water and people”* (p. 241). Elle consiste d'abord à identifier les acteurs impliqués dans des problèmes liés à l'eau et ensuite à associer les différents acteurs à différentes eaux, c'est-à-dire à différentes représentations, conceptions, compréhensions de l'eau. Selon Jamie LINTON, le cycle hydrosocial constitue un cadre pour l'approche *hydrolectics*.

Dans un numéro spécial de la revue *Geoforum* consacrée au cycle hydrosocial, Jessica BUDDS, Jamie LINTON et Rachael MCDONNELL (2014) et Jamie LINTON et Jessica BUDDS (2014) poursuivent leur travail définitionnel. Dans l'éditorial, ils soulignent le succès de la notion ; mais c'est aussi ce succès qui appelle à une clarification conceptuelle :

However, as the use of the term (alongside and beyond other uses of the term “hydro-social” or “hydrosocial”) has proliferated, different meanings and usages have become apparent that suggest the need for further scrutiny [...]. The primary aim of the collection of papers assembled in this special issue is thus to further consolidate the concept as a framework that focuses attention on the materiality of water flows in conjunction with the social and political practices and discourses that shape and are shaped by them. [...] our aim is not to simply integrate water and socio-political factors, but rather to elucidate how water is produced through social and political processes, and how water shapes social structures, relations and identities, and with what effects across space and time (p. 167-168).

Dans leur article, Jessica BUDDS, Jamie LINTON et Rachael MCDONNELL (2014) cherchent à présenter : *“a concept that researchers will find useful as a framework for investigating hydrosocial relations and for undertaking critical political ecologies of water”* (p. 170). Le cycle hydrosocial serait donc un outil conceptuel, une notion, permettant de questionner des processus intrinsèquement hybrides :

The hydrosocial cycle works as an analytical tool by compelling us to look for relations and patterns that we might otherwise ignore. To begin with, the hydrosocial cycle compels us to identify the assemblage of historical, hydrological, political, and technological circumstances that produce a given instance of “water” as well as to consider what might bring about change in the assemblage (p. 177).

À la fin de leur article de synthèse, et après avoir succinctement défini le cycle hydrosocial comme un *“socio-natural process by which water and society make and remake each other over space and time”* (p. 175), les auteurs présentent des pistes pour mobiliser la notion. Ces pistes viennent préciser le sens de la notion. En premier lieu, le cycle hydrosocial permet de mener une réflexion sur la définition de l'eau : *“the hydro-social cycle demands that we ask what water is”*¹² (p. 179) ; il permet aussi de réfléchir

12. Souligné par les auteurs.

aux différentes représentations de l'eau, entendue comme le produit de la molécule H₂O et d'un contexte social. L'étude peut débiter par l'exploration des représentations de l'eau de différents acteurs impliqués dans un conflit lié à l'eau par exemple. Deuxièmement, le cycle hydrosocial interroge aussi la diffusion de représentations de l'eau : *“it advances the question of how water is made known”* (p. 179). Les travaux de Jamie LINTON (2010) sur le cycle hydrologique, ou encore ceux de Gabrielle BOULEAU et Sara FERNANDEZ (2012) sur les différents concepts mobilisés par des scientifiques pour étudier les grands cours d'eau français exemplifient cela. Parce qu'elle questionne les définitions de l'eau et la façon dont elles sont produites et diffusées, la notion de cycle hydrosocial permet donc aussi de mener une réflexion sur les relations de pouvoir dans une approche relationnelle et interactionniste : *“This enables us to move from conventional, dualistic analyses of how social processes affect material water flows and vice versa, to how social relations and water co-produce new hydrosocial arrangements”* (LINTON et BUDDS 2014, p. 179).

Mais la notion est encore difficile à mobiliser car peu d'articles permettent de saisir son champ d'application. De plus, certains citent Jamie LINTON et Jessica BUDDS (*ibid.*) tout en adoptant une acception bien plus étroite du cycle hydrosocial que les définitions citées ci-dessus. Par exemple, Beatriz RODRÍGUEZ-LABAJOS et Joan MARTÍNEZ-ALIER (2015) semblent réduire le champ d'application du concept à la question de la circulation de l'eau. Par ailleurs, ces auteurs établissent une distinction nette entre le cycle hydrologique (qui existerait) et le cycle hydrosocial :

There is a hydrological cycle, which would also exist if there were no humans. Driven by sun energy, this cycle has a fundamental importance in the regulation of climate and on life in the planet. Yet human agency has come to shape the circulation of water, through canals and dams, with abstractions for irrigation and drinking water, and modifying the chemical, biological, and morphological properties of the watercourses for the benefit of some sectors of the population, and to the detriment of others. This is the hydrosocial cycle (*ibid.*, p. 537).

Une distinction de ce type semble aller à l'encontre de la thèse de Jamie LINTON (2010) pour qui le cycle hydrologique est justement un cycle hydrosocial.

La notion de *waterscape* permet d'aborder les traductions socio-spatiales du cycle hydrosocial. François MOLLE (2012) et David BLANCHON (2011) ont contribué à transposer *waterscape* dans la géographie environnementale française. François MOLLE (2012) définit les *waterscapes* comme des « arènes où l'eau et le pouvoir circulent et définissent, en s'entrelaçant, les modes de contrôle de la ressource et la manière dont les externalités induites — pénuries, inondations, pollutions, dégradations environnementales, etc. — sont générées et se propagent à travers l'espace et le temps pour affecter certains groupes sociaux » (p. 220). L'article de David BLANCHON et Olivier GRAEFE (2012), sur l'accès et l'approvisionnement en eau à Khartoum, permet de mesurer l'intérêt de cette notion. Selon eux, *waterscape* « désigne généralement tous les facteurs sociopolitiques qui entrent en compte dans les politiques de l'eau » (p. 40). Ils présentent l'histoire du terme en faisant référence aux travaux d'Amita BAVISKAR (2007) qui propose, en introduction d'un ouvrage collectif, une synthèse sur cette notion, et ceux d'Erik SWYNGEDOUW (1999) qui aurait été le premier à l'avoir employé pour désigner le caractère hybride (naturel mais aussi social et politique) d'une configuration géographique que serait

le paysage de l'eau¹³ ou *waterscape* espagnol; selon Erik SWYNGEDOUW (*ibid.*), ce *waterscape* reflète la production socio-naturelle de la société espagnole. Dans la suite de leur article, David BLANCHON et Olivier GRAEFE (2012) cherchent à caractériser le *waterscape* de Khartoum. Ils décrivent le site de Khartoum, l'histoire de sa croissance urbaine, pour ensuite s'intéresser à la relation entre l'approvisionnement en eau et les rapports sociaux et politiques en revenant sur l'histoire des différents modes d'approvisionnement en eau. La notion leur permet donc de problématiser la présentation de leur terrain et d'insister d'emblée sur les facteurs politiques et sociaux qui participent à la production de la situation hydrologique de Khartoum. La description du *waterscape* de Khartoum leur permet aussi dans un second temps d'analyser les évolutions actuelles de l'approvisionnement en eau dans la capitale soudanaise. Ainsi, définir le *waterscape* du terrain étudié peut constituer un préalable aux études de cas en *political ecology*.

La notion de *waterscape* permettrait donc de désigner une configuration spatiale¹⁴ où l'eau occupe une place importante. Dans la continuité d'Erik SWYNGEDOUW (1999), de nombreux auteurs associent un *waterscape* à une portion de l'étendue aux limites souvent floues. Par exemple, Rachael MCDONNELL (2014) étudie le *waterscape* changeant d'Abu Dhabi (Émirats arabes unis); Mark ZEITOUN *et al.* (2013) s'intéressent à l'« hydro-hégémonie » qui marquerait le *waterscape* du Haut-Jourdain (Liban, Syrie, Israël)...

Une réflexion sur la dimension spatiale du concept de *waterscape*, avec la question de l'échelle et l'emploi de l'expression « configuration socio-spatiale », apparaît dans un article de Jessica BUDDS et Leonith HINOJOSA (2012) :

By focusing on multiple dimensions of water-society interactions, waterscapes can be defined as extensively as appropriate, from neighbourhoods and cities (e.g. Loftus and Lumsden, 2008), to urban centres (Bakker, 2003b) or river basins (Budds, 2008; Furlong, 2006), and to regions (Harris, 2006) and countries (Swyngedouw, 1999), and to emphasise historical trajectories (Loftus and Lumsden, 2008; Swyngedouw, 1999). However, it is important to stress that a waterscape is not simply an alternative spatial scale, but a sociospatial configuration that is constituted by social and ecological processes, which become manifest through the particular nature of flows, artefacts, institutions and imaginaries that characterise a particular context. [...] We propose the concept of waterscape to analyse hydrosocial relations in a given context, with a view to overcoming the confines of conventional spatial scales and administrative structures, and avoiding the pitfalls of “problem-sheds” and “policy-sheds” (Cohen and Davidson, 2011). First, the concept emphasises the idea that water and waterscapes are co-produced, which avoids the limitation of thinking about water as a purely material resource that is the object of human actions. Second, it incorporates the assumption that waterscapes are shaped by a range of socioecological processes occurring over multiple spatial and temporal scales, and which are not necessarily evident at the local scale or the

13. Dans son article, Erik SWYNGEDOUW (1999) semble employer indifféremment les notions de *waterscape* et de *water landscape*; il n'en propose pas de définition formalisée. Les publications en français mobilisant la notion de *waterscape* ne la traduisent pas en français par « paysage de l'eau » ou « paysage aquatique ».

14. Je considère ici l'espace comme co-construit.

present time. Third, waterscapes comprise the assemblage of a wide range of water flows, technologies, issues, institutions, discourses, and meanings, and which produce, and are produced by, power relations (p. 125).

Cette dimension spatiale ressort aussi au travers d'un article de Gabrielle BOULEAU (2014), même si elle est moins évidente en raison de la polysémie du terme « géographique » : “*What Swyngedouw previously referred to as « waterscapes » (Swyngedouw, 1999) are the geographical temporary outcomes of these processes*” (p. 215). Cette formulation a aussi l'intérêt d'insister sur le fait que le *waterscape* est l'aboutissement (certes temporaire) d'un processus et n'est pas un processus en lui-même.

La notion de *waterscape* permettrait aussi d'aller au-delà de termes usités en priorité par des sciences apolitiques. Cette idée est défendue notamment par Amitangshu ACHARYA (2015) :

Thus, and whether a lagoon, lake, river, reservoir, wastewater treatment plant, irrigated paddy terrace or network of pipes, all adhere to an everyday language of apolitical ecologies—that is, objects amenable to technical intervention by “experts”. In contrast, articulating the concept of waterscape is precisely designed to reject “apolitical ecologies” that obscure conflicts over meaning and practice (Robbins, 2004: 5). Recognizing such objects as waterscapes helps to bring the thick network of politics, shaping them from back- to foreground while teasing out meaning from both stated and unstated stakeholder interests (p. 374).

Cet auteur défend par ailleurs un élargissement du concept de *waterscape* afin de lui associer davantage de contenu et un véritable projet de recherche. Il appelle à étudier non seulement (1) la production et la construction de *waterscapes*, (2) les technologies et les processus déployés pour les maîtriser, (3) les idéologies et projets politiques sous-jacents mais aussi (4) leur fonction symbolique, (5) la consommation, les usages des *waterscapes*, (6) leur appropriation et enfin (7) leur valeur paysagère. Si les points 4, 5 et 6 semblent relativement clairs et sont d'ailleurs développés par l'auteur, on peut regretter qu'il ne précise pas ce qu'il entend par « paysage », notion qui fait pourtant l'objet d'une littérature abondante. À travers ce projet pour la notion de *waterscape*, Amitangshu ACHARYA (*ibid.*) invite la *political ecology* de l'eau à suivre un tournant culturel.

La troisième et dernière notion ici évoquée est celle de *hydrosocial territories*. Elle s'est beaucoup diffusée en 2016 et 2017¹⁵. Un numéro spécial lui a été consacré en 2016; l'éditorial (BOELENS *et al.* 2016), cité dans plus de 46 travaux scientifiques, explique que le concept a émergé lors de la conférence “*International Irrigation Society Landscape*” qui s'est tenue à Valence (en Espagne), en septembre 2014. La définition proposée dans l'article est la suivante :

The contested imaginary and socio-environmental materialization of a spatially bound multi-scalar network in which humans, waterflows, ecological relations, hydraulic infrastructure, financial means, legal-administrative arrangements and cultural institutions and practices are interactively defined, aligned and mobilized through epistemological belief systems, political hierarchies and naturalizing discourses (p. 2).

15. La notion n'a été citée que dans une étude de langue française (KAUFFER, MEDINA et RODRÍGUEZ 2017) et n'y occupe pas une place centrale.

Si cette citation laisse entendre que la notion de *hydrosocial territories* permet d'insister sur une forte relation à l'espace (une relation matérialisée?), voire une relation d'ancrage (avec le terme "*bound*"), on peut toutefois regretter qu'au sein de cet article, les auteurs n'explicitent pas les différences entre la notion qu'ils proposent et les notions de *waterscape* et de cycle hydrosocial. Le choix de ne pas les distinguer plus clairement est d'ailleurs d'autant plus surprenant que les auteurs citent les travaux de Karen BAKKER (2002), Amita BAVISKAR (2007), Jamie LINTON et Jessica BUDDS (2014) et Erik SWYNGEDOUW (2004).

À ma connaissance, seul un article (HOMMES, BOELENS et MAAT 2016) tente pour l'instant de présenter l'apport novateur de la notion d'*hydrosocial territories*. Cette dernière permettrait notamment d'accorder plus de place à la diversité de processus et de résultats liés à une eau hybride et aux acteurs qui la dessinent :

Our engagement with the concept of hydro-social territories shows how it presents a theoretical innovation as compared to similar concepts such as, for example, those of waterscape and the hydro-social cycle, as it stresses the potential diversity of overlapping, simultaneously existing hydro-territorial regimes and imaginaries in one and the same geo-political location that result from multi-scalar political geography shaped by water flows, technologies, institutions and power structures (p. 18).

Ainsi, la notion d'*hydrosocial territories* permettrait donc de mieux appréhender et de mieux mettre en avant la diversité des relations à l'eau dans un espace entendu avant tout dans une acception politique.

1.3 Conclusion

Les barrages, des ouvrages ayant une composante technique importante, sont souvent associés à un cycle hydrosocial qui serait celui d'une eau prométhéenne. Il s'agit ici d'explorer plus en détail ce constat sur la base d'une analyse des représentations des barrages, représentations individuelles et sociales, matérielles et abstraites. De plus, les barrages sont des équipements qui provoquent des changements environnementaux et sociaux; ils façonnent des *waterscapes* et des territoires hydrosociaux. Plus largement, les barrages constituent des bouleversements socio-spatiaux. La *political ecology* offre un cadre intéressant pour penser les dégradations environnementales et de manière plus générale les modifications environnementales. Les récits et les discours sur les barrages permettent d'étudier ces modifications dans une perspective socio-environnementale, dans une perspective sensible à la la réalité matérielle mais aussi à la production de significations. Les représentations, discours et récits permettent de mieux saisir la complexité des changements socio-environnementaux et socio-spatiaux liés aux barrages. Quelles sont les représentations liées aux barrages et comment sont-elles produites? Afin d'offrir des éléments de réponse à cette question, afin d'explicitier des processus de production, de reproduction et de circulation de récits, discours et représentations, la thèse convoque aussi les notions de conflit et de controverse.

Discours	Ontologie	Relations « naturelles »	Acteurs et arguments	Métaphores
Survivaliste	Ressources limitées, limites planétaires	Conflit, hiérarchie et contrôle	Élites (au départ), élargissement depuis peu	Communs, cancer, virus
Prométhéen	La nature comme uniquement naturelle, le marché, les prix, l'énergie...	L'humain domine le monde; compétition	L'ensemble de la population, motivée par ses propres intérêts d'ordre matériel	Mécanismes, tendances
Relativisme administratif	Le capitalisme libéral, le technocratisme	Les « problèmes » de la nature peuvent être « traités » par les sociétés	Experts et gestionnaires motivés par l'intérêt public	Naviguer et guider
Pragmatisme démocratique	Le capitalisme libéral, le citoyen	Les citoyens sont égaux; compétition et coopération	Divers, mais les citoyens occupent une place centrale guidés par des conceptions variées de l'intérêt général	La température, le réseau
Rationalisme économique	<i>Homo œconomicus</i> , le marché, les prix, la propriété, le gouvernement	Compétition, Expertise, Domination de la nature	<i>Homo œconomicus</i>	Mécanismes, "Command and control"...
Développement durable	Interrelations entre systèmes écologiques et sociaux, économie capitaliste, limites?	Coopération, nature subordonnée, croissance économique, protection de l'environnement, justice sociale, long terme Partenariats entre acteurs, nature subordonnée, lien entre protection de l'environnement et prospérité économique	Acteurs divers à des échelons locaux et internationaux motivés par l'idée du bien public	La nature comme capital naturel...
Modernisation écologique	Systèmes complexes, économie capitaliste, État	Partenariats entre acteurs, nature subordonnée, lien entre protection de l'environnement et prospérité économique	Partenaires motivés par le bien commun	Progrès, assurance

continue à la page suivante

tableau continué de la page précédente

Discours	Ontologie	Relations « naturelles »	Acteurs et arguments	Métaphores
Conscience verte	Limites globales, nature, pratiques non-naturelles	Les relations naturelles entre société et nature ont été perverties, l'égalité parmi l'humanité et la nature	Humains et non-humains	Biologiques, sentimentales
Politiques vertes	Limites globales, la nature comme un ensemble d'écosystèmes complexes, structures sociales, politiques, économiques	Égalité des populations, interactions complexes humanité-nature	Individus et groupes aux motivations multidimensionnelles; la nature en tant qu'actrice est discrète	Organiques, progrès

TABLE 1.2 – Les discours sur l'environnement selon John DRYZEK (2012)

Chapitre 2

Conflits, controverses et paradigmes d'aménagement des cours d'eau

« Les conflits de notre époque sont parfois des conflits de perception des paysages »

Renée ROCHEFORT (1974)

Lorsque Chuck Glover, mandaté par la *Tennessee Valley Authority* (TVA), arrive à Garthville, Tennessee, pour acquérir l'une des dernières parcelles n'ayant pas encore été achetée par l'aménageur, celui-ci pense que l'achat ne sera qu'une question de jours et de dollars. Le protagoniste du *Fleuve sauvage* (Elia Kazan, 1960) croit disposer de tous les arguments nécessaires pour convaincre la famille Garth de céder ses terres et quitter son île. Mais il se heurte à l'opposition de la propriétaire insensible à ses charmes et à sa rhétorique. Contraint pour cette raison de prolonger son séjour, Chuck Glover découvre toute une palette d'émotions et de représentations suscitées aussi bien par l'entreprise de la TVA que par l'ennui de la vallée. Elia Kazan montre un affrontement entre des représentations divergentes de l'environnement, qui renvoie à la fois à un conflit d'usage et à une controverse liée à la production de nouveaux cycles hydrosociaux.

Ce chapitre présente un état de l'art sur la question des conflits et des controverses. Il justifie le recours à ces deux notions pour étudier des questions environnementales et d'aménagement. Il propose un détour par l'histoire de la construction des barrages et par l'histoire de l'aménagement des cours d'eau pour ensuite introduire plus spécifiquement les conflits et controverses liées aux barrages et tisser des liens entre ceux-ci et des changements dans les paradigmes d'aménagement des cours d'eau. En effet, parce qu'elle s'intéresse à la construction de représentations (dans la perspective d'une géographie sociale et culturelle) et de discours (dans une perspective de *political ecology*), cette thèse accorde une place importante aux temporalités dans l'étude des conflits et des controverses.

2.1 Les antagonismes sociaux : de conflits en controverses

Devant la masse de travaux sur le débat public et les antagonismes sociaux¹ et la diversité des termes employés pour les qualifier (conflit, controverse, tension, mouvement social, problème social...), il me semble primordial de préciser le sens (et l'histoire) des notions utilisées dans cette thèse : le conflit et la controverse. Dans un deuxième temps, les concepts, les catégories et les typologies déployées dans la littérature pour étudier les conflits et les controverses sont précisées. Tout au long de cette partie, des références générales sur les conflits et controverses sont évoquées, mais l'accent est surtout mis sur les travaux qui portent sur des questions environnementales et d'aménagement.

2.1.1 Essor et pluralité des études sur les antagonismes sociaux

Les antagonismes sociaux (dont les conflits et les controverses font partie) ont fait l'objet d'un nombre croissant de travaux en sciences humaines et sociales depuis les années 1960 par des chercheurs « *issus de différents horizons universitaires* » (JOERIN *et al.* 2005, p. 320). Cette première sous-partie propose un bref retour historique sur l'essor de ces questions avant de s'intéresser à la profusion de termes employés pour les décrire et les théoriser.

Un essor lié à des disciplines connexes à la géographie ?

Les nombreux états de l'art sur les antagonismes sociaux mettent l'accent sur les travaux de sociologues, et parfois aussi de politistes. Il n'est pas question de reprendre ici de façon exhaustive ces travaux, mais d'en évoquer certains afin d'explicitier les emprunts réalisés dans cette thèse.

Dans un manuel de géographie récent, Amaël CATTARUZZA et Pierre SINTÈS (2011) définissent les conflits à partir d'un corpus issu de la philosophie et de la sociologie (HOBBS 1651). Selon ces auteurs, si les conflits ont pu être considérés comme des processus négatifs — en convoquant la question de l'« anomie sociale » étudiée par Emile DURKHEIM (1897) — les travaux conduits dans la seconde moitié du XX^e s'inscrivent dans la lignée de Georges SIMMEL (1995) qui considère le conflit comme faisant partie de la vie sociale et non pas comme une pathologie sociale. Selon Cyril LEMIEUX (2007), l'analyse de ce qu'il nomme les “*disputing processes*” est marquée par deux grandes tendances :

- l'approche « classique » qui considère le processus conflictuel comme un révélateur de rapports de force ; il s'agit alors d'expliquer la genèse du processus de dispute, en fonction d'évolutions sociales et institutionnelles par exemple ;
- l'approche de la sociologie des épreuves (dans laquelle il range des auteurs tels que Luc BOLTANSKI, Michel CALLON et Bruno LATOUR), intéressée avant tout par la façon dont les « *actions collectives conduis[ent] à la transformation du monde social* » (p. 191).

Le conflit jouerait en effet un rôle fondamental dans la formalisation des six cités proposées dans *De la justification* (BOLTANSKI et THÉVENOT 1991). Dans la continuité

1. Pour certains auteurs, la notion de « conflit » ne permet pas d'englober l'ensemble des situations d'antagonisme. C'est pourquoi j'emploie ici, au moins dans un premier temps de la réflexion, l'expression « antagonisme social » pour désigner de façon englobante les travaux portant sur des situations marquées par des oppositions entre différents acteurs.

de ces travaux, Claudette LAFAYE et Laurent THÉVENOT (1993) se questionnent sur un septième régime de justification et sur la possibilité d'une cité écologique dans le cadre de leur étude de conflits suscités par des aménagements de la nature. Ils étudient plus spécifiquement les argumentaires et les différentes orientations des associations de défense. Parmi ces derniers, ils en distinguent trois : l'orientation militante et critique, l'orientation politique et gestionnaire et enfin la position d'expert.

Géographie et antagonismes, une « géographie des conflits » (CARROUÉ *et al.* 2012) ?

Si la géographie aborde depuis plus d'un demi-siècle la question des antagonismes sociaux, la formalisation de cette question comme un champ de recherche est plus récente qu'en sociologie, particulièrement en géographie francophone. Pour la penser, les géographes mobilisent avant tout le terme « conflit ».

Dans la géographie francophone, le Fig 2008 : un premier jalon. Une nouvelle interrogation sur la notion de conflictualité se dessine au tournant des années 2000-2010. L'affirmation de la conflictualité auprès de l'ensemble de la communauté des géographes français (et non plus seulement auprès des tenants de la géopolitique²) est couronnée par la tenue du Festival international de géographie (Fig) à Saint-Dié des Vosges en 2008 sur la question « *Entre guerre et conflit, la planète sous-tension* ». Il s'agit à travers le choix de cette thématique de réfléchir aux conflits en géographie, mais avant tout aux conflits armés, aux conflits militaires. Un bref coup d'œil au programme suffit pour voir que peu de place est faite à d'autres types de conflits.

Le Capes 2012 : un second jalon. En 2012, la question « *Géographie des conflits* » est donnée au Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) d'histoire et de géographie ainsi qu'aux agrégations externes de géographie et d'histoire. Contrairement à l'acception du terme « conflit » adoptée au Fig, avec les concours de l'enseignement de 2012 il s'agit de comprendre la notion dans son sens le plus large :

La formulation très générale conduira les candidats à aborder la question dans toute son étendue et à toutes les échelles scalaires : grandes questions géostratégiques portant sur les équilibres mondiaux et continentaux et la nature de l'ordre mondial, guerres (Irak, Afghanistan...) et conflits militaires de différentes natures et intensités (guerres civiles, épurations ethniques, terrorisme...), enjeux frontaliers et maritimes mais aussi conflits d'usage et concurrence pour la terre ou pour l'eau ou pour l'accès aux ressources, ou — enfin — grands débats sur l'aménagement (Grand Paris, nouveaux équipements, nouvelles infrastructures...) ou l'organisation de la gouvernance des territoires (cf. intercommunalités...)... Il n'est pas question bien sûr d'étudier tous les types et tous les lieux, mais de mettre en évidence, à travers des cas diversifiés, les mécanismes, acteurs, enjeux et conséquences spatiales et territoriales (p. 2).

La conflictualité constitue donc un processus spatial et territorial auquel les géographes en formation devraient s'intéresser davantage. Constituerait-elle un nouveau sous-

2. Comme le rappellent Fabrice RIPOLL et Anne-Laure PAILLOUX (2018), depuis les années 1970, les chercheurs gravitant autour d'Yves LACOSTE se sont intéressés à la question de la conflictualité.

champ de la géographie? Face à la diversité des travaux, il semble difficile de parler d'une géographie des conflits ou des antagonismes.

Des premiers éléments de définition. Le dictionnaire *Les mots de la géographie* (BRUNET, FERRAS et THÉRY 2005) définit le conflit comme étant un « choc », un « affrontement » et précise que

les conflits sont nombreux dans le champ de la géographie, même si celle-ci avait tendance à les occulter ou les euphémiser : entre villes et campagnes; entre agriculture et élevage, entre les deux et la forêt; entre groupes de pasteurs; entre nomades et sédentaires; entre industrie et agriculture; entre touristes et habitants, agriculteurs, pêcheurs; entre équipement du territoire et défense de l'environnement; entre route et rail, entre les deux et la voie navigable, entre avion et TGV; entre pays le long des frontières et, plus généralement, aux limites de mailles appropriées; entre groupes ethniques, en ville et ailleurs; entre clans; entre catégories sociales; entre ceux qui convoitent le même gisement; pour l'attribution des nouvelles voies de communication... On ne finirait pas de les énumérer (p. 122).

Si à la fin de cette énumération, les auteurs invitent à penser les conflits autrement que sur le mode de la dualité, ils ne proposent pas de retour épistémologique sur la notion. Quant au dictionnaire de Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT (2013), il ne comporte quant à lui pas d'entrée « conflit » ou « controverse »; il traite toutefois d'antagonismes sociaux avec les entrées « lutte des places » et « révolution ». Les notions générales pour désigner des antagonismes sociaux restent donc aujourd'hui peu présentes dans les dictionnaires généralistes de la géographie française.

Une généalogie française. Plusieurs travaux récents proposent des synthèses qui retracent l'intérêt croissant des géographes et des aménagistes français pour la question des conflits. Elle se serait surtout diffusée à partir des années 1990 et plus encore dans les années 2000 principalement autour de trois équipes (GARCIER et LE LAY 2015), l'une à Pau (BERDOULAY, SOUBEYRAN et PASCUAL 1999, par exemple), une autre à Tours (MELÉ 2008) et enfin autour d'une équipe pluridisciplinaire à l'Institut National de Recherches Agronomiques (KIRAT et TORRE 2008). Ces travaux ont notamment accordé une place centrale au territoire; et plus spécifiquement à la construction de territoires lors de conflits, au rôle joué par les territoires dans la formation, l'affirmation et l'expression d'antagonismes.

C'est aussi pendant les années 1990 et 2000 que la géopolitique française a commencé à s'intéresser aux conflits d'aménagement (SUBRA 2008). Si Philippe SUBRA (*ibid.*), regrette que plus de géographes ne s'emparent pas de cette question, il recense malgré tout dix thèses en géographie et en aménagement consacrées à cette thématique et soutenues entre 1994 et 2006. Cet auteur souligne aussi que les géographes peinent à penser l'aménagement sous un angle politique. Ce constat est surprenant au vu du nombre important de travaux consacrés à l'étude des relations de pouvoir entre différents acteurs lors de conflits. Toutefois, il est aussi révélateur de l'hétérogénéité du champ et peut-être du faible nombre de synthèses sur les conflits antérieures à 2008.

Si les monographies restent importantes, comme le soulignent Anne CADORET (2011) et Jean-Marc DZIEDZICKI (2003), plusieurs travaux se sont attelés à l'analyse comparative de conflits ou à leur analyse au sein d'un espace donné et à partir d'une ou

plusieurs sources particulières. Ainsi, Anne CADORET (2011) aborde les conflits au sein d'une région administrative et d'un espace singulier qu'est le littoral du Languedoc-Roussillon. Arnaud LECOURT (2003) s'intéresse quant à lui aux conflits d'aménagements dans une région à forte identité, la Bretagne. La thèse de Bruno CHARLIER (1999) sur les conflits environnementaux français est souvent citée comme un travail précurseur et est longtemps restée un cas assez unique de réflexion comparée et généralisée à l'échelle d'un pays.

Au-delà de la littérature française. Le *Dictionary of Human Geography* permet de retrouver des éléments de définitions communs à ceux des travaux francophones et offre aussi une perspective épistémologique sur les antagonismes sociaux (GREGORY *et al.* 2009). Selon cet ouvrage, “*at its most general, ‘conflict’ can mean anything from a personal disagreement between two people to a war [...] Themes of conflict run through numerous facets of contemporary enquiry in human geography even though they are not often theorized as such*” (DALBY *in ibid.*, p. 106). Le dictionnaire précise ensuite certains champs qui abordent la conflictualité dans une perspective autre que celle de la géopolitique. Il cite notamment :

- la géographie marxiste (qui évoque les luttes entre classes sociales) ;
- la géographie féministe (qui s'intéresse aux stratégies de résistances mises en place par des groupes qui se définissent comme féminins) ;
- la géographie des migrations (qui aborde des luttes entre des classes sociales ou même des luttes genrées) ;
- la géographie urbaine (avec la question de la justice sociale) ;
- la géographie postcoloniale (qui s'attache notamment aux conflits d'identité).

C'est surtout dans les travaux de géographie urbaine que les questions d'aménagement (puis d'environnement) ont émergé. Parmi les travaux fondateurs, qui adoptent plutôt une perspective marxiste, on peut citer les ouvrages dirigés par Kevin COX et Ronald John JOHNSTON (1982) et Kevin COX, David REYNOLDS et Stein ROKKAN (1974). Dans un état de l'art proposé par Florent JOERIN *et al.* (2005), deux autres grandes tendances sont soulignées. D'abord, dès les années 1970, des géographes (issus notamment de la géographie quantitative) se seraient intéressés à « *l'activité conflictuelle en tant que processus spatial* » (p. 320). Les travaux menés par Donald JANELLE (1977) puis par David LEY et John MERCER (1980) proposent des recensions de conflits et cherchent à identifier des variables pertinentes pour étudier les antagonismes. David LEY et John MERCER (*ibid.*) tentent à la fois de montrer comment le conflit questionne des “*politically mute interpretations of market equilibrium as it emphasizes the disharmonious and asymmetric costs and benefits resulting from a land use decision*” (p. 90) et comment le conflit reflète “*a conjunction of socio-cultural life-style values with political and economic factors*” (p. 95). Florent JOERIN *et al.* (2005) se placent en partie dans ce premier héritage en proposant d'analyser une base de données de 2 000 conflits ayant eu lieu dans la région de Québec en utilisant des données sur la densité de commerces, de population, et des données sociales (le taux de familles monoparentales, le niveau de scolarité, etc.). Ensuite, d'autres travaux se sont attelés aux modes de gestion et de résolution des antagonismes sociaux dans un but d'aide à la décision — il ne s'agit alors plus simplement de comprendre les conflits mais de proposer des pistes pour les résoudre. Au début des années 1990, Michael DEAR (1992) s'intéresse à la compréhension du « syndrome Nimby » (“*Not in my backyard*”) pour pouvoir le surmonter. Dans ses travaux sur la question, il essaie de détailler les étapes principales des “*locational*

conflicts”. D’autres auteurs, et notamment des tenants de la *political ecology* (voir 1) soulignent que de nombreuses revues au sein desquelles publient les géographes de l’environnement ont été fondées dans les années 1970 pour penser la résolution des conflits environnementaux : “*Research by scholars in these and related journals (e.g., Australian Journal of Environmental Management, Journal of Environmental Planning and Management, Environmental Impact Assessment Review) has tended to focus on the specification of ways and techniques in which state environmental managers can seek to resolve environmental conflicts and address environmental problems*” (BRYANT et WILSON 1998, p. 328). Une troisième tendance mérite aussi d’être évoquée. Au cours des dernières décennies, une véritable géographie des mouvements sociaux s’est développée dans une perspective avant tout critique ; elle formerait aujourd’hui un champ clairement identifiable dans la géographie en langue anglaise (RIPOLL et PAILLOUX 2018).

La difficulté d’accéder aisément à des références sur les conflits dans la littérature anglophone pourrait aussi s’expliquer par l’ancienneté de la question ainsi que par la profusion de termes souvent considérés comme synonymes. À titre d’exemple, dans un article récent, Bob BOLIN, Timothy COLLINS et Kate DARBY (2008) s’intéressent à l’importance des échelles spatiales et temporelles dans la contestation de projets hydrauliques. Au sein du texte, et sans les définir, les auteurs emploient indifféremment les notions de “*environmental conflict*”, “*dispute*” et “*tensions*”. Enfin, une autre hypothèse pourrait être formulée pour expliquer l’écart entre une géographie anglophone qui utilise le conflit sans le théoriser, et une géographie française au sein de laquelle de nombreux travaux proposent de longues synthèses sur la question. En effet, le souci définitionnel de la géographie française pourrait correspondre à une forme de justification de la part d’une discipline qui a commencé à explorer cette question relativement récemment par rapport à la sociologie française. Cette hypothèse semble d’autant plus fondée que de nombreux travaux d’épistémologie de la géographie française reviennent sur les difficultés que la discipline aurait rencontré pour conserver une certaine cohérence après la « crise » de la géographie.

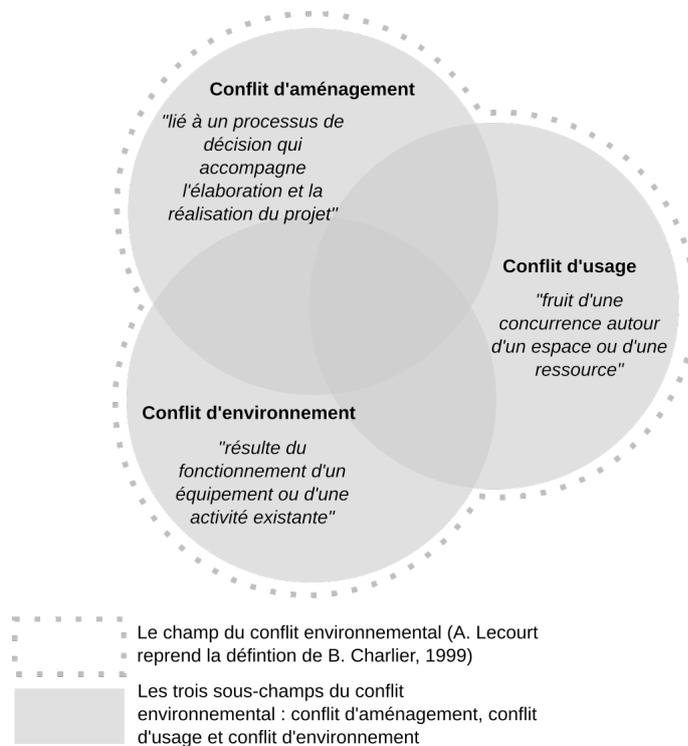
Une profusion de termes

Selon les travaux, des termes différents sont privilégiés pour caractériser les situations d’antagonismes. La plupart des études se centrent sur une notion précise pour laquelle une théorisation est proposée. Certaines d’entre elles cependant convoquent plusieurs termes connexes à leur notion initiale, mais ne les définissent pas (sans doute parce qu’elles estiment que leur sens commun est clair ou bien que borner une notion n’est pas toujours souhaitable). De plus, l’analyse de la littérature laisse entrevoir le fait qu’un même terme se voit attribuer de nombreuses définitions, parfois même des définitions contradictoires. Par souci de clarté, cette sous-partie propose une recension de différentes définitions et présente ensuite les acceptions qui sont adoptées dans cette thèse.

Du conflit (et ses multiples variations) au problème social. La profusion de termes connexes est révélatrice de la richesse des travaux sur les situations d’antagonismes. Toutefois, cette profusion peut conduire « à la dilution de sens » (CALAS 2011, p. 296). Comme le rappelle Bernard CALAS (*ibid.*), il faut « rendre compte du continuum et des seuils qui, au-delà des différences et des apparences lient et séparent scène de ménage

et génocide, une séparation de Noir Désir, manifestation et révolte, jacquerie voire révolution, barrage et guerre, rugby et pugilat » (p. 296). Comment rendre compte de ce continuum sans diluer le sens des mots ?

Les travaux des géographes francophones et anglophones proposent souvent de décliner la notion de conflit en lui juxtaposant un adjectif qualificatif. Ainsi, Bruno CHARLIER (1999) et plus récemment Lionel LASLAZ (2013) ont proposé des définitions du « conflit environnemental ». Selon ce dernier, la spécificité du « conflit environnemental » est de porter sur une composante de l'espace que serait l'environnement. D'autres auteurs se sont intéressés au « conflit d'aménagement ». Pour Jean-Marc DZIEDZICKI (2003), le conflit d'aménagement est plus spécifiquement « *lié à la réalisation d'un projet d'aménagement, de quelque nature que ce soit, qui suscite une réaction d'opposition de la part des populations concernées par ses impacts potentiels* » (p. 35). Philippe SUBRA (2008) en propose une définition différente qui permet d'inclure les conflits liés aux opérations de délocalisation ainsi que les politiques de restructuration des services publics (qui peuvent aussi être liés à la disparition ou à l'abandon de certains équipements, aménagements ou projets d'aménagements). Dans sa thèse, Arnaud LECOURT (2003) propose de distinguer « conflit environnemental » de « conflit d'environnement », de « conflit d'aménagement » et de « conflit d'usage ». Alors que le premier pourrait « *revêt[ir] des préoccupations assez larges. Les trois suivants, [...], sont fréquemment confondus car ils peuvent être présents lors d'un même conflit* » (p. 16). La figure 2.1, adaptée de sa thèse, résume son propos. Elle explicite la superposition possible entre ces trois notions et insiste donc sur leurs frontières labiles.



Adaptée à partir d' A. Lecourt (2003 : 15-18)

FIGURE 2.1 – Les trois types de conflits environnementaux d'après Arnaud LECOURT (2003)

Si dans la littérature anglophone, les notions d'“*environmental conflict*” et de “*land-use conflict*” sont mobilisées, la traduction de conflit d'aménagement est plus délicate. Le terme “*planning conflict*” existe mais celui “*locational conflict*” (et plus rarement “*siting conflict*”) semble plus usité pour désigner des conflits liés à l'implantation ou l'installation d'un équipement. Dans les travaux très cités sur ces thématiques, peu de définitions sont données et les éléments de cadrage se rapportent davantage aux facteurs de conflits (LEY et MERCER 1980). Dans un article qui a fait date, Donald JANELLE (1977) propose une définition de “*locational conflict*”, mais celle-ci s'attache surtout à caractériser la spécificité du “*locational conflict*”; sur la notion de “*conflict*” en elle-même presque rien n'est dit :

locational conflicts are operationally defined as issues which meet all of the following criteria: (a) there has to be an involvement of two or more parties who consider themselves to be in opposition with one another; (b) the arguments advanced by the participants must express concerns over existing and proposed activities at particular locations; and (c) the issue must have an address which is mappable as a point, line, or area pattern (p. 312).

Les littératures anglophone et francophone ont fait couler beaucoup d'encre sur les oppositions Nimby comme une forme particulière de conflit (DEAR 1992). Depuis les années 1990, cette notion, quoiqu'encore mobilisée, est très critiquée par les chercheurs en sciences humaines et sociales. Bruno CHARLIER (1999) la définit en premier lieu comme des « *réactions riveraines directement motivées par la défense d'intérêts particuliers* » (p. 293). Mais dans la troisième partie de sa thèse, il se livre à une critique acerbe de la notion dans la continuité du travail de Pierre LASCOUMES (1994). Bruno CHARLIER (1999), en suivant la métaphore du jardin comme un concentré de questions environnementales, « *développ[e] ainsi le slogan “Not in my backyard” : “Ne touchez pas à notre environnement, à ces espaces de nature ordinaire qui font partie de notre quotidien et dont la proximité nous procure du bien-être et une certaine qualité de vie”* » (p. 601). Toujours selon cet auteur, « *beaucoup plus qu'un syndrome, le mouvement Nimby serait le symptôme du développement d'une véritable éco-citoyenneté* » (p. 609). Ainsi, Bruno CHARLIER (*ibid.*) propose un certain renversement dans l'usage de l'expression Nimby.

Les travaux de Cristina D'ALESSANDRO-SCARPARI, Élisabeth RÉMY et Valérie NOVEMBER (2004) proposent d'introduire la notion de « *controverse* » (Encadré 2.1) en géographie car les autres disciplines de sciences humaines et sociales se seraient peu intéressées au rôle de l'espace dans l'appréhension des controverses : « *la composante spatiale est pourtant bien présente dans ce genre de situation, car la controverse peut concerner des espaces qui vont se trouver pris dans le débat* » (p. 1). Les auteurs veulent donc « *clarifier le rôle que joue la composante spatiale dans les controverses : n'est-elle qu'un prétexte argumentatif ou joue-t-elle un rôle effectif dans le déroulement des controverses ? Autrement dit, il convient de s'interroger sur la manière dont géographes et sociologues peuvent appréhender la dimension géographique des controverses* » (p. 1). Si ce projet de recherche s'annonce intéressant, notamment par les passerelles qu'il propose entre sociologie et géographie, il est étonnant que les auteurs ne convoquent pas la littérature existante sur les liens entre territoires et conflits pour mieux spécifier l'intérêt d'utiliser la notion de controverse.

Selon Olivier LABUSSIÈRE (2009), la notion de controverse n'est pas pleinement satisfaisante car elle renverrait à un corpus bibliographique précis, celui de la controverse

ENCADRÉ 2.1 – De la controverse socio-technique aux controverses environnementales, quelques emprunts à la sociologie

Les sociologues en particulier se sont intéressés aux situations d'antagonismes particulières que seraient les controverses. Selon Pierre LASCOUMES (2010), « *celles-ci peuvent être définies comme des séquences de discussion et d'affrontement entre des points de vue divergents sur un sujet* » (p. 172). Dans sa définition, cet auteur rappelle qu'à partir du XIX^e siècle, le terme est de plus en plus employé pour désigner un débat ou une discussion (en particulier scientifique ou théologique) suivie qui peut être théorique comme empirique. Parmi ces sociologues, certains se sont focalisés sur des controverses qualifiées de « socio-techniques », c'est-à-dire celles qui portent sur des objets techniques (COMBY 2015) et où l'incertitude occupe une place importante ; ces controverses permettent de questionner les faits scientifiques et les dires des experts (CALLON 1986 ; CALLON, BARTHE et LASCOUMES 2001). Les controverses sont donc l'occasion de fournir des éléments de réponse aux questions suivantes : « *Comment sont élaborées les normes socio-techniques ?* » et « *Comment les scientifiques [qui constituent de véritables médiateurs] parviennent-ils à leur conclusions ?* » (CALLON et RIP 1992, p. 145). Si « *les controverses permettent d'abord d'explorer ce que nous appelons les "débordements" liés au développement des sciences et des techniques* » (LASCOUMES 2002, p. 72), elles « *enclench[ent] un processus d'apprentissage [puisque] les positions, les intérêts et les arguments s'assemblent et se confrontent en situation beaucoup plus qu'ils ne préexistent aux échanges* » (p. 74). C'est pourquoi les controverses doivent être non seulement considérées comme faisant partie de la vie sociale mais aussi comme étant socialement productives.

Ces travaux ont aussi été l'occasion de construire et de promouvoir (sur un plan pratique) le « forum hybride ». Jacques LOLIVE (2006) rappelle que les « *forums hybrides sont des espaces publics, des lieux de débat démocratique où les controverses (vache folle, stockage des déchets nucléaires, OGM, Sida, etc.) s'expriment et sont prises en compte. Ce sont des forums, car il s'agit d'espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre des choix technico-politiques ou scientifico-politiques controversés qui engagent la société. Hybrides, car ces groupes engagés dans la controverse sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés* » (p. 158). Le forum hybride constitue une théorie mais aussi un dispositif visant à renforcer la démocratie (CALLON, BARTHE et LASCOUMES 2001). Il est donc révélateur d'une prise de position politique de la part des auteurs d'*Agir dans un monde incertain* (CALLON, BARTHE et LASCOUMES 2001). Comme le souligne Jacques LOLIVE (2006), « *cette théorie propose une stratégie de démocratisation qui s'appuie sur l'expansion du modèle de la recherche dans le champ politique et sur un espace public structuré par la mise en débat de la preuve scientifique* » (p. 153). Si la notion s'est beaucoup diffusée, le bien fondé de la mise en place de forums hybrides est source de débats dans la littérature sociologique (LOLIVE 2006).

En s'appuyant sur cette bibliographie, plusieurs chercheurs se sont intéressés à des questions environnementales. Ainsi, dans le *Manuel de sociologie de l'environnement* (BARBIER, BOUDES et al. 2012), Rémi BARBIER et Élisabeth RÉMY (2012) abordent les controverses environnementales publiques qui peuvent être liées à des conflits d'implantation.

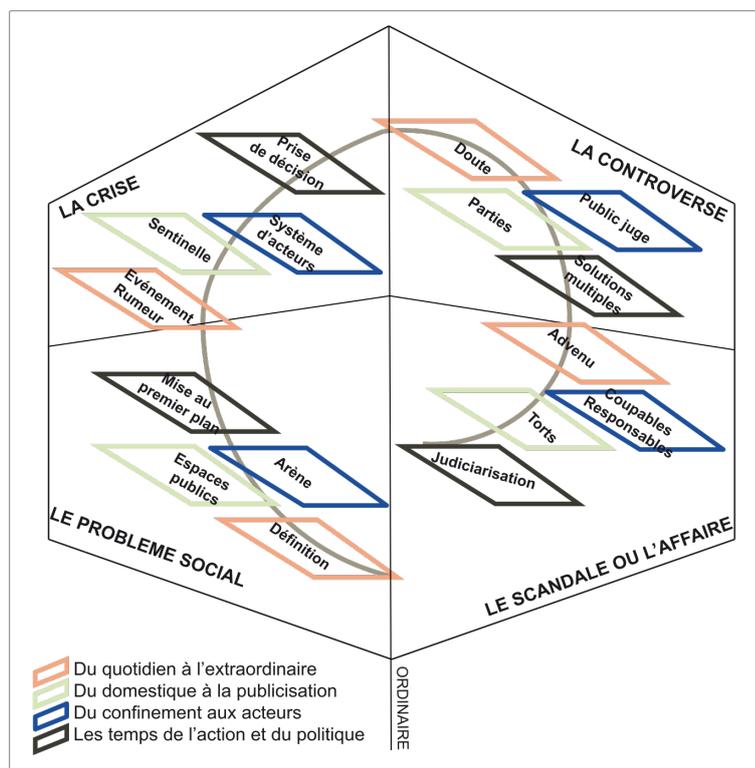
socio-technique et de la démocratisation de l'expertise. Il reproche plus spécifiquement à cette notion de ne pas permettre la prise en compte de la dimension esthétique, pourtant présente dans les contestations de projets d'aménagements, et de s'attacher uniquement à ce qui relèverait de l'intelligible. Il propose alors un autre concept, celui de « mécontentement » :

Celle-ci peut élargir l'étude des contestations en aménagement en soulevant des préoccupations que ne paraît pas pouvoir saisir la notion de controverse. [...] La controverse tire son efficacité de la démocratisation de l'expertise, et plus généralement de la capacité d'individus à s'instituer porte-parole d'humains ou de non-humains. Le paradoxe de cette ouverture est qu'elle repose sur la diffusion de régimes d'expression pour le moins codés : la preuve scientifique et la justification politique. Or ces régimes reposent sur des règles occasionnant certains impensés : ils présupposent une situation égalitaire de conversation, même si les individus ont des ressources et des capacités souvent insuffisantes pour se faire entendre ; ils ne rendent partageables et recevables les paroles qui empruntent ces régimes qu'à condition de résultats et de causes suffisamment générales. [...] la notion de mécontentement permet d'élargir l'étude des contestations en aménagement aux stratégies esthétiques, comprises comme des processus créatifs, individuel ou collectif, consistant à transfigurer une situation de disqualification, [...] en problème public (p. 78).

Cette citation illustre à quel point la notion de controverse dans les sciences humaines et sociales semble être devenue synonyme de « controverse socio-technique ».

Fabrice RIPOLL et Anne-Laure PAILLOUX (2018) s'interrogent sur la possibilité d'une « géographie des mobilisations » ou d'une « géographie des mouvements sociaux » pour engager une discussion au sein de la géographie française sur l'action collective (sans négliger bien entendu les argumentaires qui se mettent en place lors des mobilisations). La spécificité de ce type d'études serait-elle de se focaliser uniquement sur les acteurs d'un « camp » ? Elle semble en effet pour l'instant s'intéresser aux militants engagés dans des mouvements visant à renverser des rapports de domination.

Enfin, pour penser le débat public, dans sa thèse sur le Rhône, Emeline COMBY (2015) mobilise la notion de « problème social » comme un cadre général, « *une notion générique* » (p. 44) pour penser le débat public. Elle se fonde sur les travaux de sociologues intéressés par la question des normes et des déviations (SPECTOR et KITSUSE 1977) pour lesquels les problèmes sociaux sont les « *activities of individuals or groups making assertions of grievances and claims with respect to some putative conditions* » (p. 75). Elle s'inspire aussi du problème social tel qu'il a été repris et développé par des sociologues des sciences (HILGARTNER et BOSK 1988). Emeline COMBY (2015) propose alors une mise en système et une typologie du problème social, qu'elle considère proche d'autres notions telles que la « controverse », l'« affaire » ou encore la « crise ». Cette dernière, notion « galvaudée » (BLANCHON 2011, p. 4), peut toutefois être mobilisée pour désigner « *moment de changement profond où les solutions passées ne fonctionnent plus et où les idées nouvelles n'émergent pas encore, si ce n'est de façon éparse, diffuse et floue* » (*ibid.*, p. 5). Les quatre critères de la typologie d'Emeline COMBY (2015) que sont l'ordinaire, le confinement, l'espace, l'action permettent de distinguer ces quatre expressions du débat public. La courbe grise représente le temps comme une composante non linéaire du débat public (Figure 2.2, reprise de sa thèse, p. 44).



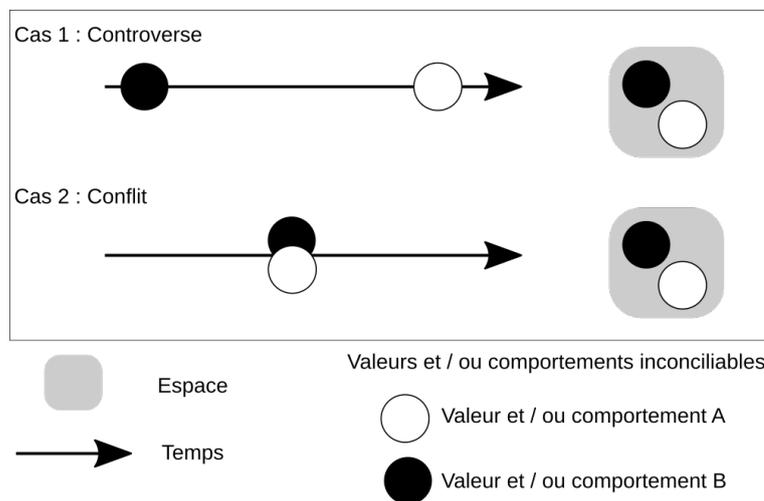
Repris d'E. Comby (2015 : 44, Figure 6)

FIGURE 2.2 – Une mise en système du débat public selon Emeline COMBY (2015, p. 44)

Le conflit, une notion englobante ? Pour certains auteurs, « conflit » est une notion vaste, générique, à même de désigner n'importe quelle forme d'antagonisme. Dans les travaux issus de la sociologie en particulier, la controverse est souvent présentée comme une expression singulière de la conflictualité, du conflit. Un article de synthèse de Cyril LEMIEUX (2007) débute ainsi : « *Il semble, pour commencer, que les conflits qui nous sont présentés comme étant des "controverses" [...]* » (p. 195). Selon ce même auteur, dans sa dimension publique, la controverse serait une forme de conflit où le recours à la violence serait limité.

Selon Bruno CHARLIER (1999), les controverses pourraient éventuellement être considérées comme une forme de conflictualité latente mais se distinguent bel et bien des conflits par leur publicisation. Si la thèse de Bruno CHARLIER (*ibid.*) a le mérite d'être l'un des seuls travaux de géographes à définir conjointement conflit et controverse, les définitions de ces deux termes deviennent moins claires au fur et à mesure du texte car elles finissent par s'opposer au sens courant. Ce dernier voudrait en effet que la controverse soit un type d'antagonisme verbal, un débat argumenté entre deux ou plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs à un moment donné ou pendant une période bien précise. La notion de conflit renverrait plus à des questions spatiales, dans le sens courant, puisqu'elle évoque souvent un choc ou à un affrontement armé. Dans le sens courant, la spatialité de la controverse est moins marquée, car moins matérialisée, que dans le cas du conflit. En revanche, pour Bruno CHARLIER (*ibid.*), la controverse serait marquée par une unité de lieu et des temporalités différentes (des valeurs ou comportements inconciliables coexisteraient donc dans un même lieu mais pas dans la même temporalité; ils se succéderaient dans le temps) alors que le conflit

serait caractérisé par une unité de temps et une unité de lieu (concomitance spatiale et temporelle de valeurs ou comportements inconciliables) (Figure 2.3). Dans le cas de la controverse, ce serait la « *séparation temporelle qui permet[trait] d'anesthésier le conflit pour le maintenir à un niveau latent* » (p. 57).



Réalisée à partir de B. Charlier (1999 : 52-60)

FIGURE 2.3 – Le conflit et la controverse selon Bruno CHARLIER (1999)

Lionel LASLAZ (2013) insiste quant à lui sur la nécessité de ne pas employer le terme conflit à tout-va. Au sujet des conflits spécifiquement environnementaux, il écrit que : « *Le conflit environnemental est une opposition forte entre acteurs se traduisant par différents niveaux de violence* » (p. 1). Il distingue notamment le conflit de termes connexes, tels la controverse :

Les débats internationaux sur les questions d'environnement (déforestation, changement climatique, braconnage des espèces menacées, marées noires) ne relèvent pas des conflits environnementaux, à moins que des militants aient recours à la confrontation directe et à la violence pour combattre leurs dégâts. [...] Les termes de contradiction, de controverse, de tension, de contestation (de plus faibles intensité et impact) sont souvent utilisés comme synonymes, mais la rigueur terminologique ne rend pas cet usage souhaitable : le conflit environnemental suppose certaines formes de violence (physique, verbale) que ces notions n'englobent pas (p. 1-2).

Selon lui donc, le conflit n'est pas une notion englobante ; elle nécessite une certaine violence (on peut toutefois regretter que l'auteur ne précise pas plus clairement ce qu'il entend par violence). Un autre élément permet de distinguer le conflit environnemental d'autres formes d'antagonismes liés à l'environnement. En effet, il semblerait que le conflit environnemental doit être associé aux dernières décennies :

les appels à la préservation de certaines richesses « naturelles » au cours du XIX^e siècle, en Amérique du Nord ou en Europe, restent le fait des élites (sociale, politique ou culturelle, écrivains ou artistes tels que ceux de l'École de Barbizon) et ne sont pas conflictuels. Le XX^e siècle voit l'apparition d'équipements majeurs (hydroélectriques, touristiques, infrastructurels) se traduisant par des « impacts » occasionnant une prise de conscience des

« problèmes » (identifiés ainsi) posés par ces derniers. Le problème environnemental est alors socialement constitué et la conflictualité s'exprime dans ce cadre de controverse (p. 4).

Les affirmations ici présentées sont intéressantes, notamment parce qu'elles proposent une lecture en partie historique des conflits ; mais pour être pleinement convaincantes, il aurait été aussi intéressant de développer davantage la notion de controverse dont la définition présentée ci-dessus est somme toute assez sommaire.

Deux articles récents étudient un débat public en mobilisant trois notions pour en souligner différentes dimensions (GARCIER et LE LAY 2015 ; LE LAY et GERMAINE 2017). Ils recourent conjointement aux notions de conflit, controverse et polémique pour s'intéresser au débat lié à la fermeture du réacteur nucléaire Superphénix (à Creys-Malville) et au démantèlement de deux barrages sur la Sélune. Ces deux articles proposent des états de l'art clairs et développés sur le conflit territorial — en citant notamment les travaux de Jean-Marc DZIEDZICKI (2003), Thierry KIRAT et André TORRE (2008) et Patrice MELÉ, Corinne LARRUE et Muriel ROSEMBERG (2003)—, la controverse socio-technique — en convoquant les travaux de Michel CALLON (1981) et Cyril LEMIEUX (2007) — et la polémique « *comprise comme des antagonismes verbaux souvent violents, marquant un désaccord fondamental et durable* » (p. 3). Ce triple emprunt notionnel est intéressant car il se penche sur les formes d'expressions des antagonismes, la construction des débats — les positions mouvantes mais aussi parfois plus figées avec le recours à la notion de polémique. Toutefois, les auteurs semblent petit à petit s'éloigner des définitions et de la littérature qu'ils convoquent en introduction. Ils utilisent spécifiquement la notion de conflit pour explorer la dimension temporelle du débat, la notion de polémique pour déployer les jeux d'acteurs, et celle de controverse pour aborder les questions spatiales et notamment les conséquences territoriales de la fermeture du réacteur nucléaire. Pourtant les questions qu'ils introduisent sur les changements territoriaux sont très proches de celles soulevées par des géographes qu'ils citent et qui mobilisent la notion de conflit ; pourquoi alors privilégier celle de controverse ? De plus, les travaux qu'ils citent sur les controverses accordent une place de choix aux argumentaires des acteurs et à leurs prises de positions et à la définition de leurs identités (voir Pierre LASCOUMES (2010) cité ci-dessus). Cependant, ils n'utilisent pas la notion de controverse pour penser les discussions entre acteurs. Un implicite semble être présent dans ces articles, ce qui ne permet pas de mesurer pleinement la pertinence de la tripartition.

Mots choisis

Dans cette dernière sous-partie, je propose de spécifier les sens des notions utilisées pour décrire et analyser des antagonismes sociaux liés aux barrages dans cette thèse.

Conflit et tensions. En amont du conflit, des « tensions » peuvent survenir : « *la tension sociale peut être définie comme la manifestation (verbale, symbolique) de jeux d'opposition n'ayant pas encore produit de démonstrations effectives et collectives de refus* » (DEPRAZ 2016, p. 15). Ces tensions peuvent être intéressantes à étudier pour « *mettre à jour les potentiels conflictuels dans le débat public, sans certitude de leur manifestation effective à terme* » (*ibid.*, p. 15). Dans un article présentant leur travail sur les conflits d'usages, André TORRE, Romain MELOT, Luc BOSSUET *et al.* (2010) précisent très efficacement le sens de tension et de conflit :

La distinction entre tensions et conflits est délicate à analyser. En effet, l'émergence d'un conflit fait suite à un engagement explicite des acteurs, qui se traduit par un passage à l'acte [...]. On appellera conflit toute tension qui se transforme en affrontement déclaré, qui passe par l'engagement d'une ou plusieurs des parties en présence. On dira alors qu'une tension entre parties prenantes désigne une opposition sans engagement des protagonistes, alors qu'un conflit prend naissance avec l'engagement de l'une des parties. Cet engagement se définit par la mise en œuvre d'une menace crédible, qui peut prendre différentes formes :

- le recours en justice (demande de jugement par les tribunaux) ;
 - la publicisation (différend porté devant des instances publiques ou des représentants des services de l'État) ;
 - la médiatisation (différend porté devant les médias, presse, radio, télévision...);
 - les voies de faits ou la confrontation verbale ;
 - la production de signes (panneaux interdisant un accès, barrières...)
- (p. 5).

Tout débat, tout antagonisme n'est donc pas un conflit. Cette définition me paraît particulièrement satisfaisante car elle écarte l'épineuse question de la violence³, tout en évitant de diluer le sens du terme conflit.

Controverse et polémique. La notion de controverse est convoquée dans cette thèse pour désigner des antagonismes sociaux où le débat occupe une place importante. Comme le précise Cyril LEMIEUX (2007), les controverses ont généralement une structure triadique; elles « renvoient à des situations où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge » (p. 195). Les controverses peuvent être suscitées par des questions techniques et scientifiques, mais ne se résument pas à ces questions. Les controverses sont donc ici avant tout considérées comme un ensemble de discussions ou de débats entre divers groupes dont les identités se précisent voire se construisent en lien avec l'antagonisme (LASCOURMES 2010). Les controverses peuvent prendre place au cours d'un conflit mais aussi avant ou après, si l'on se place dans une perspective chronologique. Aussi, je considère que les controverses peuvent avoir des dimensions spatiales; les éléments spatiaux (D'ALESSANDRO-SCARPARI, RÉMY et NOVEMBER 2004) et plus spécifiquement les relations à l'espace (GARCIER et LE LAY 2015) peuvent occuper une place importante dans les discussions portant sur des questions d'environnement ou d'aménagement. Enfin, parce que les controverses constituent des moments de discussion au sein desquels les positions des acteurs ne sont pas nécessairement figées et peuvent évoluer vers un apprentissage et une redéfinition des identités des acteurs, les controverses peuvent exister hors de la temporalité des conflits.

La notion de polémique, comme le rappellent Romain GARCIER et Yves-François LE LAY (2015) et Yves-François LE LAY et Marie-Anne GERMAINE (2017), est intéressante pour analyser des débats marqués par « deux positions tranchées et inconciliables » (GARCIER et LE LAY 2015, p. 2). Comment les débats quittent-ils le registre mouvant de la controverse pour s'inscrire dans le cadre de la polémique et vice-versa? Les

3. Non seulement la violence fait l'objet d'une littérature très importante et il me semble difficile de l'évoquer sans la développer, mais elle est considérée comme très variable selon les acteurs.

polémiques peuvent accompagner les conflits (*ibid.*) mais ne peuvent être considérées comme synonymes des controverses.

2.1.2 Concepts, catégories et typologies pour étudier conflits et controverses

Cette seconde sous-partie s'attache à résumer les apports et les approches de différents études sur les situations d'antagonismes; elle revient plus spécifiquement sur les concepts et les catégories mobilisées dans divers travaux. En préambule il faut préciser que de nombreuses publications portant sur les conflits ou controverses proposent des typologies non seulement sur la base de l'intensité des antagonismes mais aussi en fonction des acteurs et des espaces des conflits et des controverses. L'évolution temporelle des conflits et des controverses est aussi souvent utilisée pour classer et hiérarchiser les situations d'antagonismes. Ces typologies sont certes des simplifications, mais elles attestent de la volonté des différents auteurs de monter en généralité à partir de leurs études de cas. On peut toutefois regretter que les typologies et catégorisations ne créent pas davantage un espace commun de discussion au sein de la sphère scientifique; chacun semble encore proposer sa propre typologie sur la base de ses données empiriques. De ce point de vue, il sera notamment intéressant de voir comment les cadres d'analyse très balisés, comme celui présenté dans un article relativement récent d'André TORRE, Romain MELOT, Luc BOSSUET *et al.* (2010) sur l'évaluation et la mesure des conflits d'usages, seront ré-utilisés et débattus au cours des prochaines années.

Les acteurs comme point de départ

L'une des particularités des travaux anglophones et francophones, de sociologie et de géographie, qui s'intéressent aux conflits, est de placer les acteurs au cœur des analyses. Penser un conflit devient l'occasion d'observer des relations et interrelations entre des individus, des groupes mais aussi entre ceux-ci et des espaces et objets. Comme le rappelle Bernard CALAS (2011), étudier un conflit, « *c'est analyser un type de relation sociale entre des acteurs, localisés* » (p. 304). Jean-Marc DZIEDZICKI (2003) invite à être particulièrement attentif aux moments au cours desquels les acteurs s'expriment pour analyser les positions adoptées par ceux-ci et comprendre la mise en place de leurs argumentaires. Cette préconisation semble en effet d'autant plus cruciale que, comme le rappelle Patrice MELÉ (2003), les conflits et controverses « *révéle[nt] les identités, qualités et compétences des acteurs* » (p. 26).

Dans l'article de synthèse sur les conflits d'usages cité ci-dessus, André TORRE, Romain MELOT, Luc BOSSUET *et al.* (2010) proposent diverses typologies; l'une des premières concerne les acteurs en jeu dans le conflit. Ces auteurs ont en effet « *choisi de fonder [leur] méthode de travail sur les acteurs plutôt que sur les usages qu'ils ont des espaces considérés* » (p. 4). La difficulté réside alors dans les choix faits par les chercheurs pour nommer les différentes parties prenantes des conflits, notamment si l'on cherche à généraliser et à aller au-delà d'une étude de cas.

Dans l'introduction à l'ouvrage collectif *Conflits et territoires* (MELÉ, LARRUE et ROSEMBERG 2003), Patrice MELÉ (2003) propose de distinguer différents types de conflits et de controverses qui intéressent la géographie (ou pour le moins au sein desquels le « territoire » jouerait un rôle) selon le type d'acteur en jeu et la relation d'opposition

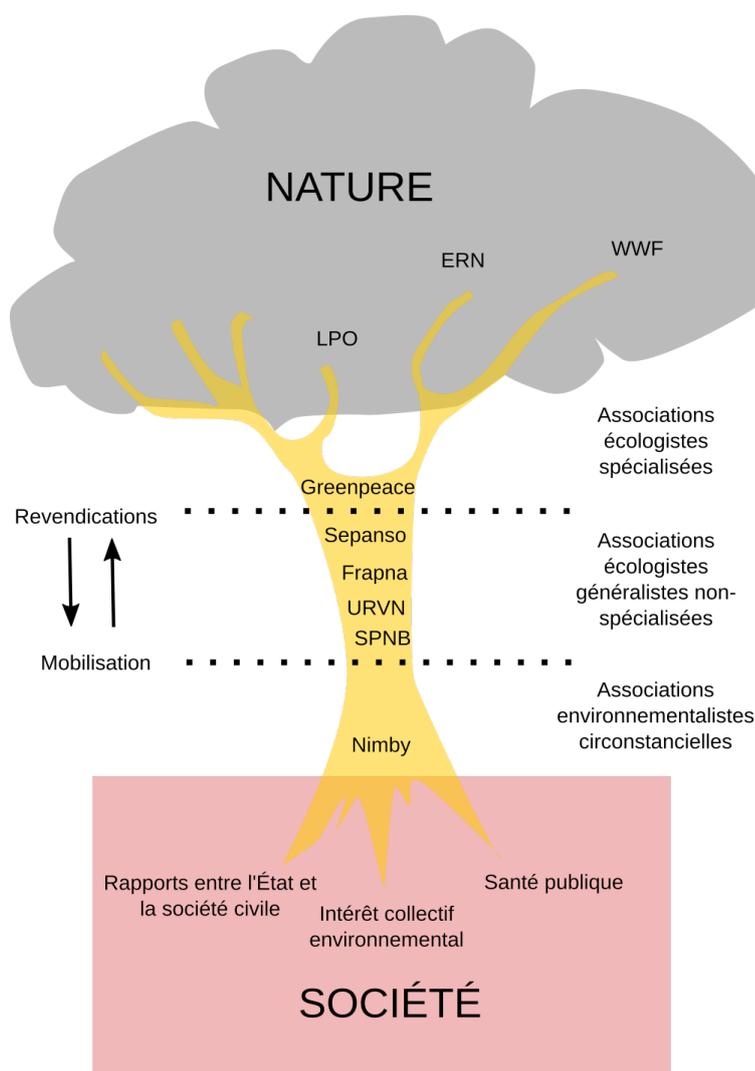
entre les différentes parties. Cette typologie constitue avant tout un premier pas dans la réflexion (dans l'introduction de l'ouvrage) ; elle est d'ailleurs très empirique ; elle oppose par exemple les conflits entre des usagers d'un espace, ou entre des acteurs publics et parapublics.

Cristina D'ALESSANDRO (2003) va plus loin et place au centre de son analyse la reconstruction de la « *mosaïque des acteurs* », et propose une typologie de conflits sur la base des principaux acteurs impliqués dans les conflits et des relations qu'ils entretiennent. Elle distingue :

- conflit idéologique : « *c'est celui qui découle de la présence d'un certain nombre d'acteurs ayant des positions contrastées pour des raisons liées aux valeurs, aux représentations* » ;
- conflit juridique : « *il est lié au plan normatif et plus précisément il peut tirer son origine de : a) la contestation d'une loi ; b) la contestation de l'interprétation d'une loi ; c) la contestation de l'application d'une loi* » ;
- conflit politique : « *il est dû aux oppositions entre les partis politiques (ou les coalitions) qui, en raison de leur positionnement et de leur fonction institutionnelle, défendent, attaquent, entreprennent ou bloquent certaines actions* » ;
- conflit économique : « *il est dû à des raisons de production, de distribution ou financières, pour lesquelles les acteurs prennent position et déclenchent une dynamique conflictuelle* » ;
- conflit scientifique : « *c'est celui dans lequel au moins une des parties impliquées dans le conflit est formée par un groupe de chercheurs qui utilise des instruments scientifiques (aussi de type conceptuel) pour supporter sa thèse* » (*ibid.*, p. 16).

L'intérêt de cette typologie est de déployer, à partir d'un ensemble d'acteurs, différents registres de conflits : elle prend aussi bien en compte des langages, des discours ainsi que des logiques d'actions.

Dans une perspective assez semblable, mais davantage centrée sur les acteurs de la défense de l'environnement, Bruno CHARLIER (1999), dans sa thèse, s'intéresse aux argumentaires ainsi qu'aux logiques d'actions de militants écologistes et de citoyens ordinaires. Tout en soulignant ses limites, il distingue au sein d'une typologie les « associations circonstanciées » des « associations généralistes ». Il reprend et adapte une typologie de Pierre LASCOUMES (1994) pour étudier les intérêts défendus : les acteurs qui défendent un intérêt local et ponctuel, ceux qui défendent une diversité d'intérêts locaux, les acteurs focalisés sur un intérêt spécifique mais au-delà de l'échelon local et enfin les acteurs aux intérêts pluridimensionnels (Figure 2.4). S'ils sont moins au centre de son analyse, Bruno CHARLIER (1999) évoque aussi les acteurs qui participent à la dégradation de l'environnement et il montre que ces « mauvais élèves » de l'environnement sont à plus d'un tiers des acteurs institutionnels selon la revue *Combat Nature* (à l'échelle française et entre les années 1970 et 1990).



Reproduite à partir de B. Charlier (1999 : 607)

FIGURE 2.4 – Une typologie « généalogique » des acteurs de la contestation environnementale (figure reproduite de la thèse de Bruno CHARLIER (1999, p. 607)). WWF : World wildlife fund; ERN : European river networks; LPO : Ligue pour la protection des oiseaux; Sepanso : Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest; Frapna : Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature; URVN : Union régionale du Sud-Est pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement; SPNB : Société de protection de la nature en Bretagne.

Au cours des dernières années, les travaux semblent donc s'être beaucoup focalisés sur les groupes d'oppositions — les opposants à un projet d'aménagement, les riverains « nimbyistes », les groupes environmentalistes, les lanceurs d'alerte... — car ce sont souvent eux qui sont à l'origine du processus conflictuel. Des questions de faisabilité guident aussi ces choix; Arnaud LECOURT et Guillaume FABUREL (2005) rappellent que c'est « afin de limiter le champ de recherche, [qu'ils ont] focalisé [leur] attention sur un seul acteur : les populations mobilisées, tout en reconnaissant que leurs actions dépendent de celles d'autres protagonistes » (p. 196). Jean-Marc DZIEDZICKI (2003) fait un constat semblable au sujet de ses propres travaux; il va même jusqu'à préciser que les logiques de déclenchement d'un conflit ne peuvent uniquement être considérées

comme liées aux opposants. Le sociologue Cyril LEMIEUX (2007) invite quant à lui à faire preuve de symétrie envers l'ensemble des parties d'une controverse : « *malgré l'asymétrie souvent flagrante des positions, nous devons faire l'effort de traiter également dominants et dominés; nous devons appréhender leurs positions comme symétriques en droit et ce, d'autant que nous savons qu'elles ne le sont pas en fait* » (p. 210).

Lieux, espaces ou territoires : les débats des géographes

Quelle que soit leur orientation épistémologique, les géographes s'attachent à montrer l'importance de l'espace dans les controverses et les conflits : ces processus sont influencés par des espaces et des spatialités⁴ mais ils contribuent aussi à leur production et à leur transformation. Trois caractéristiques principales de la littérature peuvent être soulignées.

D'abord, les géographes attachent une importance à la spatialisation du processus conflictuel, et invitent à l'étudier de près. Au sujet du conflit environnemental, Lionel LASLAZ (2013) précise qu'il

comporte ses lieux, ses réseaux, ses stratégies actuelles inscrites dans le mouvement ou au contraire dans une place forte et dans son occupation. Il se caractérise par des logiques spatiales plurielles et fluctuantes : le repli (logique de bastion, comme les Zad de Notre-Dame-des-Landes à Sivens), la diffusion des enjeux et de la structuration du collectif (logique réticulaire) et la mise en œuvre d'une dynamique large de contestation et d'enrôlement (logique englobante), qui font que le conflit dépasse fréquemment le stade initial de proximité et de voisinage. Celles et ceux qui sont sur place occupent le front conflictuel, ce qui n'empêche pas qu'ils soient rejoints par d'autres. La communication participe à cette externalisation et cette transposition vers d'autres échelles, car les articulations entre local et global sont courantes (p. 3).

Ce point de vue semble partagé par Patrice MELÉ (2003) qui invite aussi bien à localiser les actions, qu'à proposer une analyse de l'utilisation stratégique de l'espace. De plus, la spatialisation peut aussi être entendue dans une perspective discursive. Ainsi, Cristina D'ALESSANDRO-SCARPARI, Élisabeth RÉMY et Valérie NOVEMBER (2004) se concentrent sur « *l'apparition des éléments spatiaux et sur la manière dont ils sont utilisés par les différents acteurs de la controverse* » (p. 2).

Ensuite, plusieurs auteurs se sont focalisés sur le lien entre l'émergence d'un conflit et l'espace au sein duquel il se développe. Bruno CHARLIER (1999), Arnaud LECOURT (2003) et Anne CADORET (2011) parviennent tous trois à la même conclusion qui est de dire que les espaces marqués par de fortes questions identitaires sont « *plus sensibles et réactifs quand un événement perturbe le système territorial* » (*ibid.*, p. 239); dans sa conclusion Anne CADORET (*ibid.*) précise qu'« *il existe des configurations spatiales propices à [l'] émergence [de conflits] mais là où la territorialité est forte, la probabilité que surgissent des conflits est élevée. Ces territorialités jouent un rôle majeur dans le déclenchement d'oppositions et les logiques d'action* » (p. 241).

Enfin, la littérature s'est aussi intéressée à la question de la transformation et de la production d'espaces par les controverses et conflits. Anne CADORET (*ibid.*) liste

4. La spatialité peut être entendue comme les « *caractéristiques de la dimension spatiale d'une réalité sociale* » mais aussi plus spécifiquement comme l'« *ensemble des actions spatiales réalisées par les opérateurs d'une société* » (LUSSAULT in J. LÉVY et LUSSAULT 2013, p. 947-948)

un certain nombre de modifications spatiales qui peuvent être matérielles et idéelles : la constitution d'un zonage, la production de nouvelles réglementations ou l'apparition d'un nouvel usage. Elle insiste surtout sur la manière dont ces modifications transforment les rapports aux espaces et comment elles peuvent « *remett[re] en cause l'ancrage territorial de certains acteurs* » (p. 240). Arnaud LECOURT et Guillaume FABUREL (2005) soulignent quant à eux la dimension matérielle d'un aménagement, d'une infrastructure potentielle (sa forme et sa superficie notamment) pour étudier le lien entre l'espace et le conflit. Cette proposition concrète rappelle les conclusions plus théoriques de Romain GARCIER et Yves-François LE LAY (2015) qui invitent à considérer, pour appréhender les constructions divergentes au centre de controverse et conflits, les relations entre les infrastructures et le territoire et non pas uniquement les relations au territoire. Patrice MELÉ (2008) se distingue des travaux précédemment cités en cherchant non pas à comprendre comment « *des controverses ou des conflits révèlent ou renforcent des ancrages territoriaux* » mais comment ces situations jouent un rôle « *dans la production de nouvelles territorialités* » (p. 239).

Les citations ci-dessus, en lien avec ces trois premiers champs d'investigation, laissent entrevoir le poids qu'occupent les notions d'espace et de territoire (ainsi que la notion de territorialité⁵). Mais les géographes se sont aussi intéressés aux conflits en utilisant la notion de lieu. Cette dernière renvoie à un espace où la question de la distance n'est pas pertinente (J. LÉVY et LUSSAULT 2013). Elle paraît intéressante pour analyser les conflits et controverses car elle renvoie à une certaine unité et à une certaine immédiateté produites lors de situations d'antagonismes. Cristina D'ALESSANDRO-SCARPARI, Élisabeth RÉMY et Valérie NOVEMBER (2004) l'utilisent pour penser les limites fluctuantes de l'espace de la controverse, le propre de cette dernière étant de « *modifier les limites du dedans et du dehors, et la liste des éléments qui font partie ou non du problème* » (p. 8). La notion de lieu semble aussi particulièrement intéressante pour évoquer les ramifications et la productivité des conflits et des controverses. Dans sa thèse, Bruno CHARLIER (1999) a par exemple utilisé les travaux de Bernard DEBARBIEUX (1995) sur les lieux symboliques (Encadré 2.2) pour penser l'action catalytique de certains espaces de la conflictualité environnementale. Pendant un conflit environnemental et à son issue, certains lieux peuvent amorcer ou annoncer des changements sociaux (par exemple le Larzac), d'autres peuvent venir interroger des politiques publiques et leurs conditions d'exercice (Serre-de-la-Fare, par exemple) (CHARLIER 1999).

La revue *Noroi* a consacré un numéro aux « *lieux familiers, lieux disputés* » en 2016. Parmi les débats qui traversent les articles et qui sont rappelés dans l'éditorial proposé par Stéphanie DECHÉZELLES et Maurice OLIVE (2016), celui de la référence au « territoire » plutôt qu'au « lieu » ou à l'« espace » occupe une place importante. Selon ces auteurs, la notion de territoire tendrait à occulter les rapports de pouvoir et plus particulièrement les rapports de domination puisque cette notion est de plus en plus usitée par les acteurs. Ils convoquent notamment deux ouvrages publiés au cours de la dernière décennie qui présentent une réflexion poussée sur la notion de territoire, ses usages et ses déclinaisons (JEAN et CALENGE 2013 ; VANIER 2009). Les notions de « territoire » et de « territorialité » ont souvent été utilisées dans les travaux sur les conflits, notamment parce qu'il est question d'appropriation d'un espace et de relations entre un groupe social et un espace. Pour Arnaud LECOURT (2005) par exemple, le conflit

5. Le mot « spatialité » est peu apparu dans mes lectures sur les antagonismes sociaux. Cette absence m'a frappée dans la mesure où la notion de spatialités est très employée pour étudier les actions des acteurs, auxquelles s'intéressent pourtant les géographes qui étudient les conflits.

ENCADRÉ 2.2 – Les lieux symboliques selon Bernard DEBARBIEUX (1995)

Bernard DEBARBIEUX (1995) propose trois figures de rhétorique pour penser les significations des lieux et leur caractère possiblement abstrait et idéologique; il cherche à montrer comment un « lieu p[eut] être amené à signifier un espace ou un territoire ». Il distingue :

- Le lieu attribut : par exemple, la Tour Eiffel est un lieu auquel on peut faire référence pour désigner la France;
- Le lieu générique : un village banal peut être utilisé comme lieu pour désigner la France;
- Le lieu de condensation : il s'agirait des lieux qu'une société utilise pour se désigner elle-même, ceux qui occuperaient des fonctions sociales fortes; par exemple, le Panthéon pour la France, ou le Mall de Washington pour les États-Unis.

À partir de ces trois figures de rhétorique, il aborde différents types de lieux pensés par les sciences humaines et sociales. Il distingue alors :

- Le haut lieu, comme un point du territoire qui contribue à le structurer symboliquement, constitue un « point d'ancrage de la croyance et outil servant à l'organisation sociale et spatiale de cette croyance » (p. 103). Il s'agirait alors d'un lieu de condensation symbolique;
- Le lieu de mémoire, développé par Pierre NORA (1984) dans une perspective assez abstraite, peut être aussi un lieu générique car celui-ci est aussi à même de narrer une histoire;
- Le lieu exemplaire, comme un lieu produit et construit pour signifier la possibilité d'un avenir différent (en suivant André MICOUD (1991)). Pour DEBARBIEUX, un lieu commun peut acquérir une fonction symbolique et constituer un lieu exemplaire.

est créateur de territorialité puisqu'il contribue à la construction d'un espace vécu, que les acteurs des conflits cherchent parfois même à border matériellement par des panneaux, affiches, tracts... Pour Patrice MELÉ (2008), une territorialité se construit au cours de controverses et de conflits car les opposants aux projets « mett[ent] en œuvre une action collective [et] pratiquent une sociabilité à fort ancrage spatial » (p. 15) et dont la composante topographique est très prégnante. Peut-on alors se passer de la notion de territoire pour analyser les conflits? C'est en tout cas le point de vue défendu par Stéphanie DECHÉZELLES et Maurice OLIVE (2016), qui semblent ici adhérer au constat de Fabrice RIPOLL et Vincent VESCHAMBRE (2013) selon lequel « l'expression "appropriation de l'espace" présente au contraire [de celle de territoire] l'avantage de renvoyer à des rapports sociaux plutôt qu'à des objets, à des dynamiques plutôt qu'à des états » (p. 262). La finesse des interrelations entre conflits, groupes sociaux, aménagements et espaces semble toutefois abordée dans certains articles mobilisant les notions de territoire et de territorialité. La conclusion de Patrice MELÉ (2008) est de ce point de vue assez éloquente; il se sert de ces deux notions pour penser l'usage de la législation par des opposants à un projet dans la production d'espaces délimités et valorisés. Au sein des situations qu'il observe,

les habitants mobilisés se présentent comme porte-parole de l'espace en jeu, mais aussi comme acteurs de l'actualisation locale des règles nationales et européennes. Ils s'approprient textes de lois et objectifs des politiques publiques qu'ils utilisent comme ressources dans la situation locale. Ils construisent un discours sur les limites des qualifications juridiques de l'espace et élaborent des revendications impliquant la mise en œuvre de prescriptions juridiques territorialisées.[...] Ce n'est donc pas

seulement le conflit — comme action collective sur une base spatiale — qui constitue un processus de territorialisation ni même l'interaction entre le conflit et un aménagement présentant une certaine spatialité; mais bien la double expérience de construction d'un acteur collectif dans le conflit et de la confrontation de ce réseau d'habitants aux procédures territorialisées d'action publique (p. 248).

Au-delà de la question notionnelle — que ma thèse n'a pas la prétention de résoudre même si elle ne souhaite pas l'occulter —, ce débat soulève le problème méthodologique de la place et du positionnement du chercheur à l'égard des termes qui peuvent être ceux des sources qu'il utilise (entretiens, littérature grise, documents d'archives...).

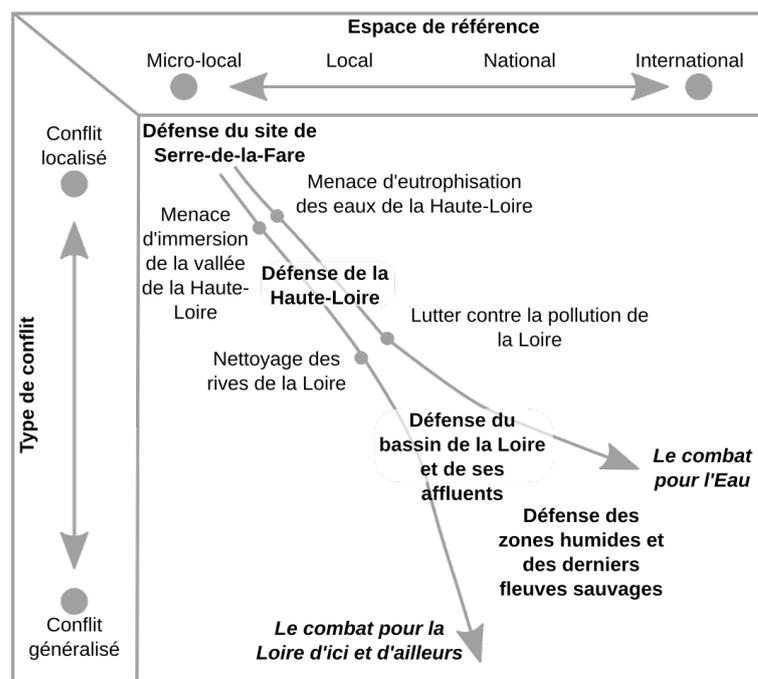
Ces citations laissent aussi apparaître en filigrane la question de l'échelle. Celle-ci a particulièrement été développée par la géographie anglophone, notamment d'inspiration marxiste (COX 1998; MARSTON 2000, pour ne citer que deux articles parmi les plus cités sur la question). Cette littérature s'est focalisée sur la construction sociale des échelles spatiales et sur la fabrique d'échelles sociales, politiques et économiques et le rôle qu'elles jouent dans l'organisation du monde, dans les processus de régulation, de mobilisation sociale ou encore de contestation (SWYNGEDOUW 2008). Comme le rappellent Bob BOLIN, Timothy COLLINS et Kate DARBY (2008), les échelles spatiales doivent attirer le regard des chercheurs qui s'intéressent aux antagonismes sociaux car *“socio-spatial scales are constructed by social actors in the pursuit of political and economic interests, and they are continuously reconfigured through social struggles”* (p. 1497).

En effet, la question des limites spatiales labiles et évolutives d'un conflit ou d'une controverse a conduit certains chercheurs à proposer des typologies des situations d'antagonismes en fonction de leurs échelles spatiales. Bruno CHARLIER (1999), dans son analyse des conflits environnementaux distingue l'espace du projet de l'espace du conflit et de l'espace de la contestation. Arnaud LECOURT (2003), en s'inspirant de Bruno CHARLIER (1999), différencie trois types d'espaces, et selon les relations qu'ils entretiennent le conflit peut avoir diverses implications spatiales. En effet, selon Arnaud LECOURT (2003),

l'espace-support correspond à l'emprise objective du projet et à celle des nuisances associées, réelles ou supposées, l'espace de mobilisation à la répartition spatiale des opposants repérables (adhérents d'une association ou signataires d'une pétition), et enfin l'espace du conflit met en scène l'ensemble des acteurs ou agents géographiques ayant une fonction dans le conflit (p. 36).

Selon ces deux auteurs, si les trois espaces sont locaux, il s'agira alors d'un micro-conflit. À mesure que l'espace de la mobilisation et l'espace du conflit s'agrandissent (notamment par l'implication d'acteurs régionaux, nationaux, internationaux) le conflit devient alors un méso-conflit voire un macro-conflit (CHARLIER 1999; LECOURT 2003, 2005). Bruno CHARLIER (1999), à partir de plusieurs études de cas (dont une sur le barrage de Serre-de-la-Fare, voir figure 2.5), analyse de manière très fine le passage d'un micro-conflit à un macro-conflit et les principales conséquences de cet élargissement. Il note que l'élargissement spatial correspond à un élargissement thématique : un conflit d'abord sectoriel évolue vers un conflit généralisé. Selon lui, le *« conflit généralisé naît et se nourrit de l'extension d'un ou plusieurs conflits localisés »* (p. 255); un cas devient alors une cause. Cette évolution va de pair avec une reformulation des ar-

gumentaires des acteurs et la régulation du conflit devient alors plus délicate. Selon cet auteur, le changement d'échelle et l'élargissement thématique sont influencés par deux paramètres qui « *participent de leur [les conflits] imprévisibilité. Il s'agit de l'importance de la mobilisation et du rôle des médias. Ces deux paramètres sont centraux dans le sens où l'un et l'autre contribuent à la montée en puissance du conflit et à l'élargissement thématique et géographique de son espace de contestation* » (p. 272).



Reproduite à partir de B. Charlier (1999 : 257)

FIGURE 2.5 – Élargissement spatial et thématique du conflit de Serre-de-la-Fare (figure reprise de la thèse de Bruno CHARLIER (1999, p. 257)). Bruno CHARLIER (1999) montre notamment comment la lutte contre le projet de barrage Serre-de-la-Fare à mesure qu'il se généralise s'axe autour de deux thèmes : (1) la défense de la Loire mais aussi de ses affluents et de fleuves similaires à la Loire, (2) la protection de l'eau à la fois en termes de qualité et quantité (lutte contre le gaspillage) et la défense d'une nouvelle politique de gestion de l'eau.

La question du changement d'échelle rappelle que l'attention doit aussi être portée sur le rôle des réseaux dans les conflits et controverses. Dans son article de synthèse sur la théorisation des mouvements sociaux, Walter NICHOLLS (2009) insiste sur la nécessité d'avoir non seulement une conception territorialisée de l'espace mais aussi une conception réticulaire de celui-ci pour penser les mouvements sociaux. Si l'espace dans son acception topographique influence la constitution de mouvements sociaux, la dimension topologique de l'espace devrait aussi être prise en compte dans une perspective interactionniste. L'espace au sens topographique peut favoriser la cohésion de mouvements sociaux, mais c'est l'espace dans sa dimension topologique qui joue un rôle primordial dans la construction de campagnes d'opposition. L'espace dans sa dimension réticulaire *“play[s] a role in lowering cognitive barriers, freeing the flow of information between different organisations, and spurring innovation”* (p. 85).

Cependant, les géographes ne se sont pas uniquement penchés sur la question des réagencements scalaires spatiaux mais aussi sur les échelles temporelles des conflits.

Moments et temporalités

Pour ce qui est des temporalités, deux questions principales sont soulevées par les auteurs s'intéressant aux antagonismes sociaux liés à des questions d'environnement et d'aménagement : celle de l'émergence et de l'intensification des antagonismes sociaux au cours du XX^e siècle, et celle de temporalités à l'échelle d'un conflit.

Temps longs. La majeure partie des travaux sur les conflits d'aménagement ou d'environnement évoque et parfois discute l'idée d'une multiplication des conflits — voire même de l'apparition de ce type de conflit — au cours de la seconde moitié du XX^e siècle et plus encore à partir des années 1970. Jean-Marc DZIEDZICKI (2003) rappelle que les juristes spécialistes des questions environnementales ont mis en avant une augmentation des recours relatifs à des questions d'aménagement depuis les années 1970. Mais cet auteur souligne aussi que la conflictualisation de l'aménagement n'est pas un phénomène récent. William MEYER (1995) s'est attaché à montrer l'ancienneté des conflits d'aménagement et plus particulièrement de ceux souvent qualifiés de Nimby. Il étudie des conflits d'usages dans le Massachusetts dans le dernier tiers du XIX^e. Si selon lui les conflits du XIX^e et de la fin du XX^e ne peuvent être considérés comme identiques, ceux de type Nimby n'auraient rien de nouveau ; les processus présentent des points communs (même si le contenu des revendications varie) :

Attempts to explain the novelty of Nimbyism are bound to be frustrated by the fact that it is nothing new. [...] The ascription of high modern levels of Nimbyism to greater awareness or to wide-spread fears (whether well or ill-founded) about the risks of technologies, facilities, and land uses must be qualified by the observation that such fears are by no means new or necessarily of unprecedented force. The particular fears observed today may be new, but analogous ones have inspired exclusionary activism in many times and places: e.g., anticontagionist and "filth" theories of disease, erroneous but influential, in North America during the period studied (p. 304-305).

Outre l'évolution en faveur d'une croissance numérique des conflits depuis les années 1970, les acteurs des conflits ont changé. Jean-Marc DZIEDZICKI (2003) note une implication croissante, parmi les opposants à des projets d'aménagements, d'acteurs qui ne sont pas directement concernés par les effets de l'aménagement source de tensions ou de conflits. Enfin, la croissance du nombre de conflits depuis les années 1970 n'est ni continue ni exponentielle selon cet auteur. Au sujet du cas français, il signale une baisse de la conflictualité dans les années 1980, qui correspond selon lui à un essoufflement des mouvements sociaux, avant une période de forte croissance à partir des années 1990 qui s'expliquerait tout simplement par le lancement de nombreux projets d'aménagements de grande envergure au début de cette décennie. Cette périodisation correspond d'assez près aux conclusions faites par Bruno CHARLIER (1999) et Arnaud LECOURT (2003) dans leurs thèses (Figure 2.6). Pour Jean-Marc DZIEDZICKI (2003), la baisse dans la conflictualité des années 1980, puis sa reprise dans les années 1990, serait propre au cas français, car dans d'autres pays, ce seraient plutôt les années 1980 qui constitueraient un pic dans la conflictualité. Patrice MELÉ (2013) reprend et complète cette périodisation en ajoutant qu'aujourd'hui « *Le temps des grandes mobilisations ayant un impact sur la construction de la cause écologiste à l'échelle nationale semble révolu. [...] ces dernières situations sont marquées par un couplage différent entre*

mobilisations nationales et ancrage local. Dans les mobilisations plus récentes, la part des riverains potentiels et des collectivités locales affectées semble prépondérante » (p. 25).

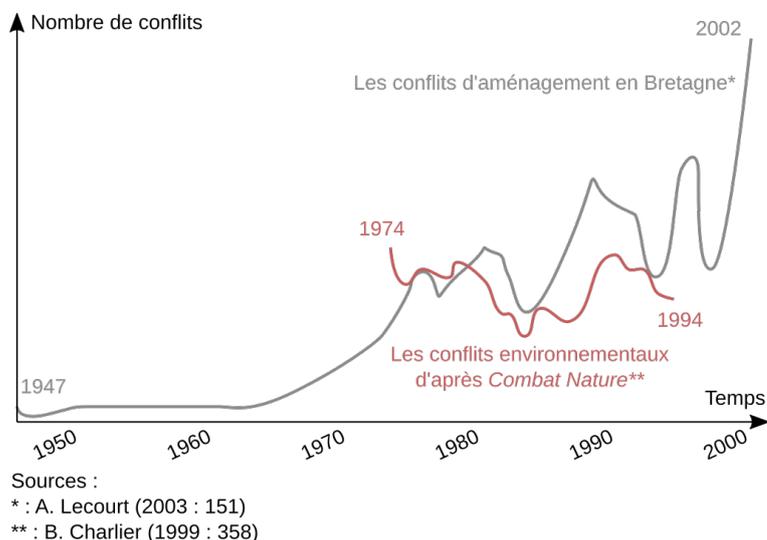


FIGURE 2.6 – L'évolution du nombre de conflits environnementaux (CHARLIER 1999; LECOURT 2003)

L'émergence et la croissance des mouvements d'opposition à des aménagements ont été pensées comme le reflet de processus plus larges. Mais à quels processus plus larges les associer? Selon Guillaume FABUREL (2003), l'apparition et l'évolution suivie par les luttes contre les projets d'aéroports seraient révélatrices de l'entrée en scène des territoires locaux dans l'arène des débats. Philippe SUBRA (2008) identifie quant à lui trois facteurs expliquant la multiplication voire la généralisation des mouvements d'opposition depuis les années 1970 : les revendications croissantes d'écologistes et riverains, les mouvements de délocalisation et de désindustrialisation, et la décentralisation (en France). Patrice MELÉ (2003) évoque plusieurs autres facteurs explicatifs pour faire ressortir la diversité des interprétations développées par la littérature : l'incapacité récente des pouvoirs publics à incarner l'« intérêt général », la montée en puissance de l'incertitude, l'affirmation de la société civile et l'instauration d'une démocratie participative ou encore une volonté de repli sur soi.

Temps courts. Plusieurs travaux se sont attachés à l'explicitation des étapes des conflits et controverses. La narration des conflits semble indispensable pour de nombreux auteurs car elle permettrait de répondre aux questions du « pourquoi » et du « pour quoi », notamment par l'explicitation de la genèse de la situation d'antagonisme (CALAS 2011). Plusieurs travaux ont proposé de modéliser les différents temps des controverses et des conflits. Ainsi, selon Michael DEAR (1992), les conflits de localisation suivent un schéma en trois temps :

1. *“Youth”* : le projet d'aménagement est rendu public et déclenche le conflit. L'opposition se limite pendant cette phase aux riverains directs du projet. Les arguments de l'opposition sont « bruts » et relèveraient de la réponse irrationnelle ;
2. *“Maturity”* : deux camps se constituent et s'élargissent en recrutant des soutiens et le débat auparavant privé devient public, la rhétorique des opposants devient

plus « rationnelle » ;

3. “*Old Age*” : la résolution du conflit est souvent longue, la victoire revient souvent au camp le plus endurant, des arbitrages et négociations politiques interviennent.

Ce type de démarche se retrouve aussi dans des travaux plus récents et au sein de la littérature française. À partir de son étude des conflits le long du littoral de la région Languedoc-Roussillon, Anne CADORET (2011) distingue trois phases principales de l'évolution d'un conflit et identifie plusieurs facteurs conduisant à l'évolution de la situation d'antagonisme (Encadré 2.3).

ENCADRÉ 2.3 – Les trois temps du conflit d'usage selon Anne CADORET (2011)

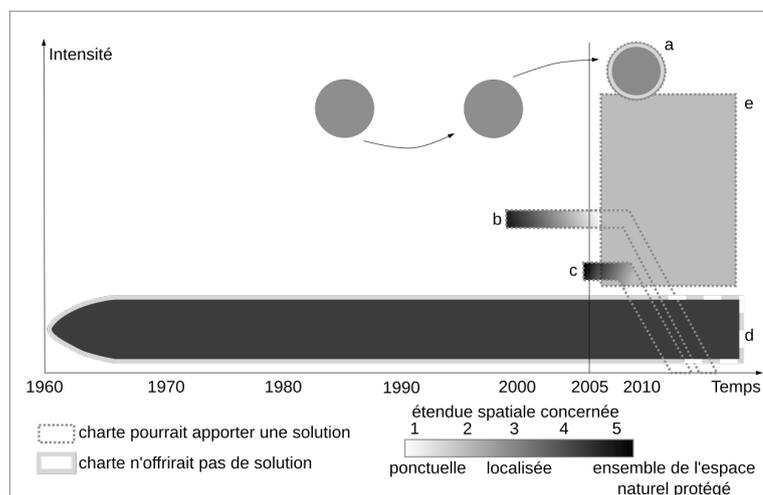
1. L'émergence du conflit. Celle-ci peut s'expliquer par quatre facteurs principaux :
 - des infractions aux règles d'usages,
 - des changements d'affectation de l'espace terrestre ou maritime,
 - l'impact réel ou potentiel d'une infrastructure ou d'une pratique sur un usage ou sur le milieu,
 - le partage de l'espace et des ressources.
2. L'expression du conflit. Une fois un conflit en place, il peut prendre divers modes d'expression et peut se matérialiser à travers des actes légaux (la médiatisation du conflit, sa publicisation ou encore sa judiciarisation) mais aussi par des actes en marge de la légalité (blocus, dégradations matérielles, insultes, menaces ou agressions physiques).
3. La régulation du conflit comme partie intégrante du processus d'opposition. Celle-ci peut être institutionnelle mais aussi informelle (une médiation par exemple).

Dans la définition qu'il propose de « conflit environnemental », Lionel LASLAZ (2013) insiste sur l'importance de penser la résolution des conflits — une tâche à laquelle il se consacre depuis déjà plusieurs années (LASLAZ 2011). Il semble entendre que définir la « fin » d'un conflit n'est pas une chose aisée car les consensus sont rares : « *Pour sortir du conflit — [...]—, on envisage fréquemment la recherche de compromis, à défaut d'obtenir un réel consensus. Or, ce compromis ne satisfait que rarement les différents acteurs (un plus petit barrage, mais un barrage quand même dans le cas de Sivens) et conduit davantage au pourrissement du conflit qu'à sa résolution. Celle-ci passe par l'anticipation, l'aboutissement de négociations ou la résignation d'une des parties prenantes* » (p. 5). Penser la résolution des situations d'antagonisme semble d'autant plus important si on considère ces situations comme productives et instauratrices de nouveauté. Bernard CALAS (2011) va même jusqu'à écrire que « *la fin du conflit entérine un nouveau rapport de force* » (p. 300).

L'identification d'étapes dans les controverses et les conflits ne doit pas faire oublier l'impératif de penser le processus comme un *continuum*. Les sociologues Francis CHATEAURAYNAUD et Didier TORNAY (1999) incitent les chercheurs à étudier les situations d'antagonismes de manière continuiste, en distinguant, au sujet de l'alerte, plusieurs configurations pour étudier des situations qui iraient de la « vigilance ordinaire » à la production de normes.

Temps courts, temps longs et espaces. Plusieurs travaux croisent, au sein des typologies qu'ils proposent, les acteurs, les espaces et les temporalités des conflits ou des controverses. Parmi ces travaux, on peut notamment citer l'étude de Lionel LASLAZ (2011) sur les chartes des parcs nationaux français. Sur un plan théorique, il s'intéresse

à la capacité des conflits à créer de la concertation et de l'acceptation, c'est-à-dire « *le consentement formel par lequel plusieurs parties prenantes considèrent la co-spatialité et l'existence des autres groupes sociaux, ainsi que les territoires qu'ils contribuent à produire, comme tolérables, voire positives* » (p. 388). Sur un plan fondamental il essaie de comprendre si les conflits soulevés par les chartes des parcs nationaux sont nouveaux au regard des conflits antérieurs existants dans ces espaces protégés ou au sujet de ceux-ci. À la fin de son article, il propose une typologie de l'ensemble des conflits liés aux parcs nationaux français depuis les années 1960 Lionel LASLAZ (2011, Figure 2.7). Cette typologie est particulièrement intéressante car elle permet non seulement d'aborder de manière conjointe différents conflits plus ou moins intenses qui traversent les parcs nationaux, mais aussi d'observer l'ancrage ou au contraire la variabilité spatiale des conflictualités au cours du temps. Ainsi, si les « frontières » et les espaces de certains conflits, tel que le conflit englobant (conflit « d »), n'évoluent que peu au cours du temps, d'autres types de conflits peuvent connaître des rétrécissements (conflits « b » et « c » notamment).



a. "Le conflit réémergeant renvoie au cas de conflits préexistants aux discussions sur la charte, remontant parfois à la naissance du parc. Discontinus en termes d'occurrence et d'intensité, assez marqués spatialement, ils ressurgissent avec les discussions sur la charte qui peut constituer tout autant un facteur d'aggravation ou un apaisement des tensions".

b. "Le conflit de nouvelle requête revêt une stratégie d'opportunité, et exploite l'ouverture de négociations et ce dès les premières discussions autour d'une réforme des parcs nationaux au début des années 2000. Si l'espace concerné s'avère assez étendu initialement, une rétraction spatiale s'opère avec l'établissement progressif de la charte, laissant supposer la disparition de ces conflits revendicatifs lors de sa mise en œuvre".

c. "Le conflit de gain de temps consiste à faire durer la discussion le plus possible, voire à exiger son redémarrage [...]. Cette stratégie, qui ne débute qu'à partir de l'inscription législative de la charte, est celle de l'attentisme et du pourrissement, avec des conflits moins intenses que la précédente, et suivant la même trajectoire".

d. "Le conflit englobant existe depuis l'origine des parcs nationaux, avec une intensité faible, [...], mais généralisé à l'ensemble de l'espace protégé qui fait office de symbole".

e. "Le conflit spécifique aux chartes utilise ces dernières comme prétexte de la contestation. Le cheval de bataille est ici l'intégration de certaines communes à l'aire d'adhésion et la compatibilité des documents d'urbanisme avec celle-ci. D'intensité très variable, il durera sans doute tout au long de la durée de la charte (15 ans) et à chacune de ses renégociations. C'est aussi un conflit d'existence, de légitimation ou de visibilité".

Repris de L. Laslaz (2011 : 398-399)

FIGURE 2.7 – Les cinq types de conflits liés aux chartes des parcs nationaux (LASLAZ 2011, p. 398-399)

Des invitations à mettre l'accent sur les discours et représentations

Outre les acteurs, les espaces et les temporalités, les travaux sur les controverses et les polémiques mettent explicitement l'accent sur les discours et les représentations par la place qu'ils accordent aux discussions. Mais la majeure part des publications mobilisant la notion de « conflit » prêtent aussi attention aux représentations des acteurs avant, pendant et après le conflit. Cristina D'ALESSANDRO (2003) insiste sur la nécessité d'analyser conjointement les actions et les discours — elle se place dans l'héritage foucauldien — des acteurs afin de saisir leurs représentations; c'est pourquoi elle appelle à avoir une démarche axiologique et praxéologique pour comprendre les mécanismes sociaux. Ce double intérêt pour les discours et les pratiques des acteurs se retrouve dans les travaux de Guillaume FABUREL (2003) : il permettrait de proposer un raisonnement sur les fondements pratiques et théoriques des conflits — et dans son cas de l'expansion des conflits aéroportuaires à l'échelle mondiale. Avec Lecourt, il détaille l'émergence et la construction de nouveaux discours au cours des processus conflictuels (LECOURT et FABUREL 2005).

D'autres notions proches de celles de représentations et de discours ont été convoquées pour prêter attention à la relation entre l'immatériel et le matériel dans l'étude des conflits. En s'appuyant sur les travaux de Erving GOFFMAN (1974), Marc MORMONT (2006) formule l'idée selon laquelle les conflits dans l'espace rural, et notamment les conflits d'usages et d'environnement, sont des « conflits de cadrage ». Selon lui, « *les conflits d'environnement [...] portent sur le cadrage des situations et des objets de conflits, c'est-à-dire sur la définition même de ce qui est en jeu* » (p. 304). Analyser le cadrage du conflit, c'est donc analyser la façon dont les acteurs définissent leurs identités, les connaissances et les enjeux du conflit. Parce que le cadrage est avant tout une question de définition, l'idée de prêter attention aux cadres est très proche de celle d'étudier les représentations et les discours, même si elles renvoient à des bibliographies différentes. Le cadrage comme outil conceptuel semble rencontrer un succès croissant dans la littérature anglophone pour penser les conflits, comme en témoigne l'article de Deborah SHMUELI (2008). La définition que cette auteure propose de « cadre » est d'ailleurs très proche de celles de représentation présentées dans le premier chapitre : « *As cognitive devices frames are interpretive lenses through which we see and make sense of complex situations in ways internally consistent with our world-views, giving meaning to events in the context of life experience, understandings and roles* » (p. 2449).

2.2 Aménagement, gestion, conflits et controverses autour des cours d'eau

Cette seconde partie s'intéresse plus spécifiquement aux conflits et aux controverses liées à l'aménagement des cours d'eau. Elle propose, en guise de contextualisation, un détour par l'histoire de la construction des barrages et de grandes infrastructures hydrauliques; l'histoire de l'aménagement des cours d'eau conduit presque nécessairement, suivant la littérature scientifique, à aborder des questions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Pour comprendre les controverses liées aux barrages, il me semble en effet primordial d'intégrer des éléments liés aux tendances dans l'édification de ces ouvrages. Plus spécifiquement, quelles évolutions peut-on observer en termes de construction d'ouvrages? Comment peut-on expliquer ces évolutions? Quelques éléments de réponses sont apportés; trois facteurs explicatifs mis en avant

dans la littérature sont ici développés : celles dans les politiques d'aménagement et de protection de l'environnement, les évolutions dans la gestion des cours d'eau et enfin l'émergence et le développement de mouvements anti-barrages. De manière plus générale, cette partie s'interroge sur la possibilité de penser les changements dans la construction des barrages, l'aménagement de la nature et la gestion des cours d'eau en relation avec des antagonismes. En quoi les conflits et les controverses liées aux barrages constituent-elles des moments de remise en cause des paradigmes d'aménagement des cours d'eau ? Comment, au cours de controverses, de nouveaux paradigmes d'aménagement des cours d'eau, voire de gestion des cours d'eau, ont-ils pu être envisagés ? Il s'agit donc ici de suivre la trajectoire d'un objet, le barrage, mais aussi celles d'orientations politiques, de choix économiques, de représentations et discours qui définissent et révèlent des paradigmes d'aménagement des cours d'eau.

2.2.1 Ruptures et continuités dans la construction de barrages

Comme le rappelle Jean-Louis BORDES (2010), les « *barrages sont des ouvrages dont l'origine se perd dans la nuit des temps* » (p. 70). Des ruines de réservoirs datant de 3 000 avant notre ère ont été retrouvées en Jordanie, en Égypte et dans certaines parties du Moyen-Orient (SHAH et KUMAR 2008). Mais c'est seulement à partir du XIX^e siècle que les barrages commencent à se multiplier à l'échelle mondiale, notamment les ouvrages d'irrigation. Entre 1800 et 1900, les surfaces irriguées seraient passées de 8 à 40 millions d'hectares (ROE 2012). À la fin du XIX^e siècle, les barrages permettent la production d'une électricité transportable au loin (BELLIER 1982). Ils sont aussi édifiés en travers des cours d'eau afin de faciliter la navigation. Leur croissance au cours du XIX^e siècle s'explique aussi par l'urbanisation et les besoins en eau potable des grandes villes (ROE 2012).

C'est surtout à partir du XX^e siècle que le nombre de barrages croît (Figure 2.8). De plus, pendant ce siècle, les techniques de construction évoluent considérablement. Selon Alan ROE (*ibid.*), l'édification des barrages au XX^e siècle se distingue nettement des siècles antérieurs : les conséquences économiques, sociales et écologiques ainsi que la valeur symbolique des barrages sont inédites. Pour Alan ROE (*ibid.*), les barrages ont été une « obsession contagieuse » des États pendant les huit premières décennies du XX^e siècle. Cette première évolution mérite toutefois d'être développée et nuancée. La courbe de construction des barrages suit en effet une croissance marquée à partir de 1920. La période de l'entre-deux-guerres est mise en avant dans plusieurs chronologies proposées par des historiens de l'environnement — ceux-ci se sont précocement intéressés à la question de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau (FURST 2016) — et par des géographes. Aux États-Unis, pendant les années 1920, des projets multifonctionnels voient le jour, notamment sous l'égide des présidents Theodore Roosevelt et Woodrow Wilson, avec la création du Reclamation Service et de l'Army Corps of Engineers (BILLINGTON, D. JACKSON et MELOSI 2005). Le projet de la Tennessee Valley Authority constitue un moment pivot important puisqu'il est non seulement l'un des premiers projets multifonctionnels mais aussi l'un des premiers projets à être pensé à l'échelle d'un bassin versant (BAGHEL et NÜSSER 2010) (Encadré 2.4).

Par ailleurs, c'est aussi pendant l'Entre-deux-guerres que se crée la Commission internationale des grands barrages, fondée en 1928, pour coordonner les expériences sur le plan de l'ingénierie et des réflexions sur les progrès techniques nécessaires pour construire des barrages de plus en plus grands (BORDES 2010). En 1935, cette commis-

sion définit les grands barrages comme étant des structures de plus de 15 mètres de haut au dessus du niveau de fondation (*ibid.*). Ces premiers grands projets et l'émergence de grandes institutions hydrauliques, des « hydrocraties », qui se dotent d'une « mission hydraulique » (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009) marquent le début d'une période que Donald WORSTER (1985), qui se penche sur le cas étatsunien, qualifie d'« impériale » : une véritable « société hydraulique » (WITTFOGEL 1957) se met en place et se maintient au moins jusqu'aux années 1970. Toutefois, même si des projets multifonctionnels voient le jour dans les années 1930, l'« ère des grands barrages » débute réellement après la Seconde Guerre mondiale, dans les années 1950. C'est en effet à partir de cette période que les très grands barrages se multiplient en raison de progrès techniques (LACOSTE 2001). La technique des barrages-voûtes par exemple est perfectionnée et se diffuse à l'échelle internationale (BORDES 2010).

ENCADRÉ 2.4 – La Tennessee Valley Authority, un « moment de lieu » (ÉQUIPE MIT 2005) dans l'aménagement des cours d'eau

En 1933, à l'initiative du Président Franklin Roosevelt et dans le cadre de la politique du *New Deal*, une série d'aménagements dans l'Est des États-Unis a été lancée. Une structure dépendante de l'État fédéral est créée pour s'y consacrer : la Tennessee Valley Authority (TVA). À travers le projet multifonctionnel de la TVA, il s'agissait d'améliorer la navigabilité de la rivière Tennessee, de contrôler les crues du cours d'eau — d'autant plus dangereux qu'il perturbait le régime du Mississippi —, de lutter contre la dégradation des sols, de développer une agriculture irriguée, une industrie et l'hydroélectricité (DOHTCHEVITCH 1939). Le projet concernait l'une des régions les plus pauvres des États-Unis où l'on mourait encore de malaria (BETHEMONT et BREUIL 1995). Il était donc alors présenté comme comportant un volet social important et visait à façonner un « homme nouveau » (BLANCHON et BOISSIÈRE 2010). Si l'hydroélectricité a rapidement été concurrencée par le nucléaire, la TVA avec ses 29 barrages a tout de même pu être qualifiée de succès, voire de « miracle » (HUXLEY 1944). La production agricole de la région a été facilement exportée par voie fluviale, des usines se sont implantées dans la région, bénéficiant d'une conjoncture économique et politique favorable (BETHEMONT et BREUIL 1995), et la vallée a été labellisée « Technology corridor » et « Research Triangle ». Enfin, la TVA aurait aussi permis à la région de développer son potentiel touristique autour du Between Lakes Park à la confluence de la Tennessee et du Cumberland. Toutefois, le développement régional de la TVA est parfois contesté. BRADSHAW in Jacques BETHEMONT et Jean-Michel BREUIL (1995) parle d'un « mal-développement » en raison de l'impact écologique des aménagements. Même à l'époque de leur construction, les barrages ne font pas l'unanimité, comme l'illustre le film d'Elia Kazan, *Le Fleuve sauvage* (1960) cité en introduction du chapitre. Enfin, la TVA a fait l'objet d'une littérature abondante qui s'est notamment intéressée à sa diffusion en tant que modèle d'aménagement des cours d'eau (BAGHEL et NÜSSER 2010; PRITCHARD 2011).

Les trajectoires varient aussi en fonction des pays, même si de nombreux États, et pas seulement des pays riches, connaissent leur pic de construction dans les années 1960. Alan ROE (2012) s'attarde, dans son chapitre sur l'histoire des cours d'eau, sur le cas de la Chine, aujourd'hui premier pays en termes de barrages (avec plus de 20 000 ouvrages) :

The trajectory of Chinese top-down dam-building took root in the pre-revolutionary years when Sun Yat-Sen argued that dams should serve broad national interests such as power generation and national defense rather than local interests, which were primarily concerned with flood control, irrigation, and transport. The center dictated to the periphery much more

under communist rule after 1949, which enabled the government to undertake a sweeping effort to dam China's rivers. While China had fewer than 1,000 dams before the 1949 revolution, it had over 19,000 by 1990 (p. 309).

La période des années 1960 et 1970 correspond au pic de construction des barrages chinois. Si l'édification de barrages ralentit après 1970 aux États-Unis, c'est entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970 que les plus grands réservoirs étatsuniens (en termes de volume) sont terminés (GRAF 1999).

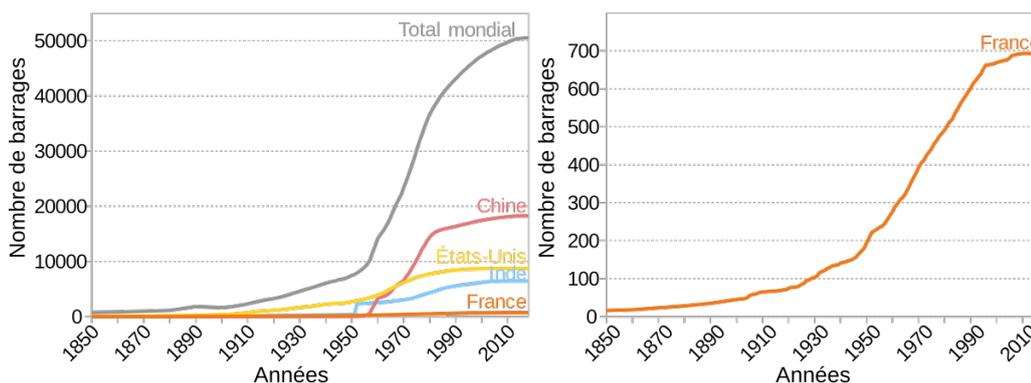


FIGURE 2.8 – L'évolution de la construction de barrages d'après les données de la BD Icold, 2018 (effectifs cumulés).

Des changements dans la croissance des barrages peuvent s'entrevoir à partir des années 1970 et plus encore après les années 1990 (Figure 2.8). La construction d'ouvrages ralentit aux États-Unis et en Chine à partir des années 1980; en France, à partir des années 1990. Le ralentissement à l'échelon mondial est moins net. Plusieurs auteurs mettent en avant une nouvelle croissance de la construction de barrages, en particulier dans les pays « pauvres » (AHLERS *et al.* 2015; CROW-MILLER, WEBBER et MOLLE 2017; FLETCHER 2010). Robert FLETCHER (2010) note que *“climate change appears to be altering the terms of debate concerning the costs and benefits of constructing large dams [...] This issue can be observed in Costa Rica, which recently initiated a major new wave of dam building, including a large project on the Río Pacuare—[...] —in the interest of expanding the capacity of a sector supplying nearly 80% of the nation's power and widely considered a 'clean', renewable energy source”* (p. 1). Pourtant, Patrick MCCULLY (2001), en analysant les données de l'*International commission on large dams* (Icold), remarquait un déclin dans la construction des barrages au tournant des années 2000. Pour Rhodante AHLERS *et al.* (2015), cette tendance est à mettre en lien avec les financements prévus dans le cadre du protocole de Kyoto et plus particulièrement le « mécanisme de développement propre »⁶. Britt CROW-MILLER, Michael WEBBER et François MOLLE (2017) parviennent à une conclusion semblable dans un article qui s'interroge sur *“a widespread (re)turn to big infrastructure projects for water management”* (p. 195). En effet, ils concluent que malgré une baisse des investissements dans les grandes infrastructures au début des années 2000, les très grands barrages, les usines de dessalement ou encore les infrastructures de transfert d'eau se multiplient aujourd'hui. D'un point de vue discursif, les auteurs qualifient ce retour de « discret » : *“What we see now, in*

6. Voir l'article 2 du Protocole de Kyoto, présenté sur le site des Nations Unies : http://unfccc.int/kyoto_protocol/mechanisms/clean_development_mechanism/items/2718.php, consulté le 3 avril 2018.

many cases, is a quiet recommitment to big dams, massive interbasin transfers and flood protection systems, but now couched strategically in discourses about green development, sustainability, and the like. Interestingly, the rhetoric used to 'sell' large-scale infrastructures has ultimately changed little. Climate-change is the most recent scapegoat lending justification for enhanced storage capacity" (p. 205). Cette conclusion est partagée par Rhodante AHLERS *et al.* (2015) qui étudient l'histoire des projets hydroélectriques dans l'Himalaya népalais et indien. Selon eux, un cadrage opportuniste de l'hydroélectricité comme une énergie propre se diffuse aussi bien en Inde qu'au Népal. Frédéric LASSERRE (2009) montre toutefois que ce renouveau peut aussi toucher des pays « riches ». Il écrit au sujet de la province canadienne du Québec : « *paradoxalement, alors que la tendance mondiale était plutôt, jusqu'à tout récemment, à la désaffection envers les grands barrages, le Québec, dès 2002, a de nouveau largement misé sur la reprise de tels projets d'aménagement* » (p. 17). Parmi les facteurs explicatifs, il note que « *l'accent est mis par HydroQuébec et le gouvernement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre* » (p. 17), ainsi que le caractère plus acceptable socialement de grands barrages au Nord (les micro-centrales dans le Sud font l'objet de contestations). Par ailleurs, des opérations de démantèlement de barrages vieillissants se multiplient depuis les années 1990. En 2000, plus de 500 barrages avaient été déconstruits (GLEICK 2000). Aujourd'hui, l'association environnementaliste International Rivers recense 1 474 ouvrages démantelés aux États-Unis, dont 1 024 entre 2000 et 2017⁷.

Comme le rappellent David BILLINGTON, Donald JACKSON et Martin MELOSI (2005), *"the perception of large dams, their economic and societal value, and their environmental implications have undergone considerable change in recent years from the hey-day of the big dam era in the middle of the twentieth century. These changes in perceptions are at once obvious, but there are complex undertones"* (p. 383). Les sous-parties suivantes proposent de mettre en lumière certains aspects de ces évolutions complexes.

2.2.2 Le rôle des politiques d'aménagement dans la construction de barrages

L'évolution de la construction de barrages a pu être associée, dans la littérature scientifique, à des politiques d'aménagement du territoire aux échelles régionales et nationales. C'est aussi le cas dans des ouvrages écrits par des environnementalistes. Marc REISNER (1993) par exemple met en lien les aménagements hydrauliques avec le *Reclamation Act* de 1902. Dans la littérature scientifique, comme le montrent Michel MARIÉ (1984) et Gabrielle BOULEAU (2007), la construction de barrages en France doit être associée à des lois d'aménagement du territoire. Plusieurs compagnies et sociétés sont instaurées par des lois pour mener à bien des grands projets d'aménagement hydraulique : la Compagnie nationale du Rhône en 1921, mais aussi la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône Languedoc en 1956 ou encore la Société d'études du canal de Provence en 1957. Mais la création de structures d'aménagement dédiées n'est pas spécifique à la France ni aux États-Unis. François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (2009) rappellent que le début du XX^e siècle est caractérisé par la création de plusieurs bureaucraties hydrauliques, qu'ils appellent aussi « hydrocraties ». Il cite à titre d'exemple la Comisión Nacional de Irrigación créée

7. American Rivers Dam Removal Database, Version 4. Disponible sur le site : <https://www.americanrivers.org/threats-solutions/restoring-damaged-rivers/dam-removal-map/>, consulté le 3 avril 2018.

au Mexique en 1926 et l'Inspetoria de Obras Contra as Secas in Brazil lancées en 1909. La diffusion de l'hydroélectricité vient augmenter le nombre d'hydrocraties.

Les politiques instaurant les études d'impact ont souvent été mises en relation avec une première phase de ralentissement de la construction de barrages ou, de manière plus générale, un changement d'orientation dans l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Dans sa thèse, Gabrielle BOULEAU (2007) insiste notamment sur le rôle de la loi sur la protection de l'environnement française de 1976⁸ qui instaure les études d'impact. Wendy ESPELAND (1998) qui s'intéresse à la *National Environmental Policy Act* de 1970 — loi qui rend obligatoire les études d'impact pour les projets fédéraux — montre comment celle-ci influence la décision d'abandonner le barrage Orme prévu dans le cadre du Central Arizona Project. Toutefois, Gabrielle BOULEAU (2007) rappelle, dans la lignée des travaux de Wendy ESPELAND (1998), que l'émergence des lois sur les études d'impact doit aussi être comprise comme une remise en cause de grands aménagements hydrauliques.

Enfin, le ralentissement de la croissance à la fin des années 1970 et dans les années 1980 infléchit les politiques d'aménagement des États. Les réductions des budgets affectent fortement les hydrocraties : *“the large inflow of money that fuelled the unchecked cycle of water resources development came to be threatened. Most often, under the pressure of development banks, many water administrations have been downsized or reformed”* (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009, p. 339).

2.2.3 Des politiques d'aménagement aux politiques de gestion de l'eau

La frontière entre l'aménagement et la gestion de l'environnement est labile et variable selon les contextes politiques. L'aménagement peut être défini comme *« l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur un territoire, soit au niveau local [...], soit au niveau régional [...], soit au niveau national »* (BRUNET, FERRAS et THÉRY 2005). La notion de gestion quant à elle renvoie à l'idée du contrôle et de la maîtrise de l'environnement. Celle-ci est en général guidée par des politiques nationales, mais qui peuvent aussi être régionales et locales ou même internationales. Le terme de gestion est empreint d'ambiguïtés puisqu'il peut aussi bien s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement que dans une démarche de prédation : *“the term may be used to refer to 'sustainable' or environmentally conscious business practices such as low-impact resource utilization and production (reducing water use or carbon emissions in production of industrial materials) as well as to attempts to maximize environmental resource production (such as the use of pest control techniques to improve crop yields)”* (FRANCIS 2017, p. 1). D'ailleurs, dans le monde anglophone, certains acteurs politiques emploient la notion *“river management”* pour désigner des projets impliquant la construction de grandes infrastructures hydrauliques (KINGSFORD 2000). Les notions de « gestion environnementale » ou « gestion de l'environnement » (*“environmental management”* en anglais) sont aujourd'hui généralement usitées pour désigner la maîtrise de l'empreinte des sociétés sur l'environnement (FRANCIS 2017).

Ces définitions laissent entrevoir la proximité entre la notion d'aménagement et celle de gestion. Par ailleurs, le lien entre les politiques d'aménagement et les politiques de gestion est sujet à débat dans la littérature. Romain GARCIER (2005) conclut sa thèse sur la pollution de la Moselle en affirmant que *« Ce qui est manifeste est le découplage,*

8. Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

*jusque tard dans les années 1980, entre la politique de l'eau et la politique de l'environnement. L'histoire de l'agence de l'eau*⁹ *montre bien que l'environnement était absent des premiers programmes de l'agence et que les préoccupations environnementales qui naissaient à l'époque s'attachaient à d'autres objets, les forêts, les montagnes, le littoral* » (p. 434). Selon Sabine GIRARD (2012) en revanche, des parallèles très clairs peuvent être faits entre les orientations en termes de politiques d'aménagement et de politiques de gestion des cours d'eau. Elle explique : « *Depuis les années 1960, les champs d'action étatiques de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau connaissent des changements comparables et étroitement liés sur les plans théoriques et de leurs mises en pratique* » (p. 18). Dans sa thèse, elle soutient l'idée selon laquelle la « *gestion de l'eau intègre progressivement des concepts et des méthodes issus de l'aménagement du territoire* » même si les mises en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et celles de gestion de l'eau « *restent cloisonnées* » (p. 19).

Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'histoire de la gestion de l'eau et des cours d'eau. En France, depuis le début des années 2000, plusieurs thèses et ouvrages ont proposé des périodisations de la gestion de l'eau. La figure 2.9 synthétise les chronologies proposées dans des travaux de thèse ou des ouvrages consacrés à ces questions (BOULEAU 2007; GHIOTTI 2007; GIRARD 2012; LE BOURHIS 2004)¹⁰. Au-delà des lois relatives à la gestion de l'eau, ces travaux considèrent pour beaucoup la création d'un ministère de l'Environnement et la loi sur la protection de la nature de 1976 (avec notamment l'instauration des études d'impact) comme des jalons importants qui viennent influencer la trajectoire de la gestion de l'eau. Ils proposent toutefois des périodisations différentes. Dans sa thèse, Jean-Pierre LE BOURHIS (2004) tente de répondre à la question suivante : « *comment se mettent en place les institutions correspondant à la transformation du statut collectif de l'eau; quelles régulations répondent aux interactions croissantes opérées par cet élément naturel?* » (p. 57). Dans la première partie de sa thèse, intitulée « Gouverner l'eau », il propose une périodisation en trois temps. Entre 1970 et le début des années 1980, « *l'action administrative reste d'abord marquée par un souci de rationaliser les usages de l'eau dans un cadre fixé, celle-ci commençant à être perçue comme une matière première limitée et non plus comme un bien inépuisable* » (p. 102). La construction de l'eau comme une ressource limitée est aussi mise en avant dans la périodisation de Gabrielle BOULEAU (2007) (qui étend néanmoins la période de l'eau problématisée comme une ressource rare jusqu'aux années 1980).

9. Les agences de l'eau ont été créées en France par la loi sur l'eau de 1964. Elles sont aussi appelées agences de bassin car leur périmètre correspond aux principaux grands bassins hydrographiques français. Leurs missions ont été redéfinies dans les lois sur l'eau successives. Aujourd'hui la France en compte six et sont des « *établissements publics du ministère chargé du développement durable* »; les agences mettent en œuvre « *les objectifs et les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage, plans de gestion français de la directive cadre sur l'eau et leur déclinaison locale, les Sage), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques* », <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>, consulté en août 2018.

10. Ces travaux ont été ciblés en particulier car ils proposent des développements très complets (et complémentaires) sur la chronologie de la gestion de l'eau.

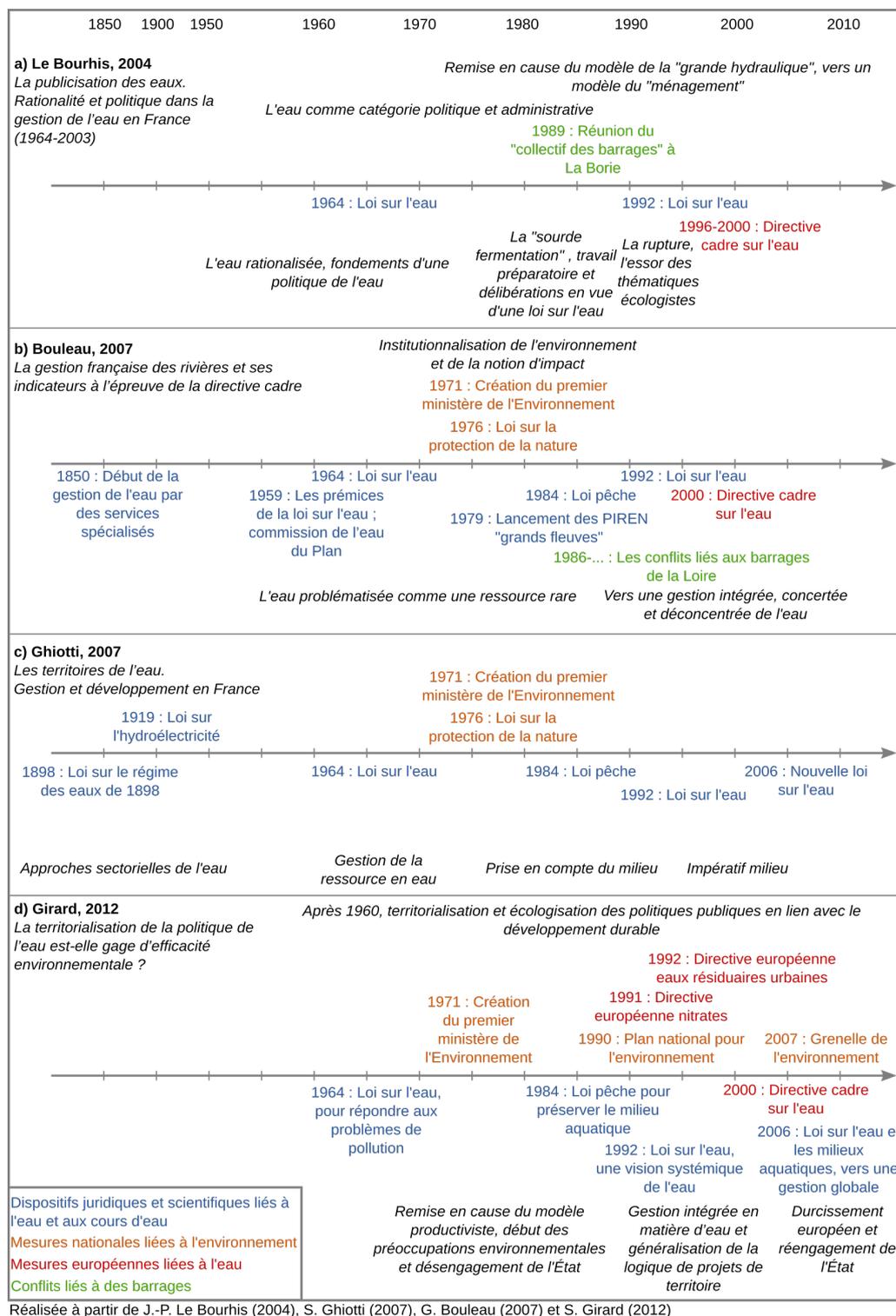


FIGURE 2.9 – Quatre périodisations de la gestion de l'eau en France. Sources : Gabrielle BOULEAU (2007), Stéphane GHIOTTI (2007), Sabine GIRARD (2012) et Jean-Pierre LE BOURHIS (2004)

Les années 1980 correspondent à une période de remise en cause de la politique et de la représentation sociale de l'eau : « une rupture de ce cadre s'opère, avec le déve-

loppement des thématiques environnementales dans la sphère publique, et la remise en cause du schéma précédent » (LE BOURHIS 2004, p. 102). Mais cette remise en cause est « sourde » car elle survient dans des « cercles périphériques (administrations marginales comme le Ministère de l'environnement ou le champ des acteurs locaux, associés à des institutions de recherche) [et] ces réflexions demeurent sans suite par absence de soutiens politiques au plan national » (*ibid.*, p. 102). La véritable rupture est scellée à la toute fin des années 1980 et au début des années 1990; elle s'incarne dans la loi sur l'eau de 1992¹¹ qui révèle que l'eau est enfin devenue un « enjeu prioritaire pour le gouvernement, poussé par l'émergence de l'écologie dans l'espace politique et une configuration climatique et politique favorable (sécheresse et demandes d'intervention) » (*ibid.*, p. 102). Pour Gabrielle BOULEAU (2007), le début des années 1990 signe aussi une rupture, ou pour le moins une mutation dans la gestion de l'eau : en France, cette dernière s'achemine progressivement vers une gestion intégrée¹², concertée mais aussi décentralisée. La question au départ de sa périodisation est quelque peu différente de celle de Jean-Pierre LE BOURHIS (2004). En effet, Gabrielle BOULEAU (2007) s'intéresse à « l'institutionnalisation de la gestion écologique des rivières » (p. 142). Le triptyque « intégré, concerté, décentralisé » se retrouve aussi dans les travaux de Stéphane GHIOTTI (2007), notamment au travers de son usage des notions de milieu, territoire et territorialisation. Il s'intéresse notamment à l'histoire du bassin versant comme une catégorie politique de gestion de l'eau mais qui ferait aussi l'objet d'une spatialisation plus complexe, pas uniquement *top down* mais aussi *bottom up* (toutefois, il étudie des dispositifs réglementaires et son travail s'intéresse surtout à la spatialisation administrative *top down*). Comme Gabrielle BOULEAU (2007), Stéphane GHIOTTI (2007) s'intéresse au processus de centralisation et de décentralisation de la gestion de l'eau. Si la gestion par bassin versant (avec les agences de l'eau et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) et sous-bassin (avec les commissions locales de l'eau et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux¹³) s'inscrit par certains aspects dans le processus de décentralisation administrative engagée par la France à partir des années 1960 mais plus encore après les années 1980, il y aurait une « tendance à la centralisation au sein des lois sur l'eau » de 1992 et de 2006 (GHIOTTI 2010, p. 150). Il note que l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)¹⁴ s'apparente à une superstructure puisque l'Office est chargé d'avoir une vision à l'échelon national, au-delà donc des bassins versants, des périmètres d'actions des agences de l'eau. La

11. Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

12. L'objectif de la gestion intégrée est de promouvoir une gestion soucieuse de l'environnement, une gestion économiquement viable, et une gestion concertée entre différents acteurs (WESCOAT 2017). La gestion intégrée a été formalisée pour la première fois à l'échelle internationale lors de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement à Dublin en 1992.

13. Selon le site du service public d'information sur l'eau, « la commission locale de l'eau (ou Cle) est l'instance locale de concertation qui élabore le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). Sa composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral. La Cle définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et résoudre les conflits d'usage », <http://www.eaufrance.fr/s-informer/agir-et-participer/participer/concertation/les-commissions-locales-de-l-eau>, consulté en août 2018.

14. L'Onema a été créé en 2006 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Cet établissement public, sous la tutelle du ministère de l'Écologie, reprend les missions du Conseil supérieur de la pêche (créé dans les années 1940). Le rôle principal de l'Onema était de produire et de recueillir des connaissances sur les milieux aquatiques et d'assurer la police de la pêche. Depuis 2018, cette institution a été intégrée à l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

question de la centralisation, décentralisation, recentralisation de l'eau en France est sujette à de nombreux débats scientifiques. Pour Philippe GARNIER et Sylvain RODE (2007), qui se sont particulièrement intéressés au cas de la Loire, une recentralisation de la gestion de l'eau se déroule dans les années 1990 (notamment avec le Plan Loire grandeur nature), mais elle n'est pas pérenne et ne constitue qu'« *une étape permettant la diffusion à l'échelle des collectivités territoriales des valeurs environnementales de plus en plus imposées par l'Union Européenne, relayées par l'État et portées par des associations* » (p. 396). Ce débat est aussi alimenté par Sabine GIRARD (2012). Ainsi, si la première période qu'elle distingue, qui court des années 1970 aux années 1990, correspond à un moment de remise en cause du modèle productiviste, ces années sont aussi celles d'un désengagement progressif de l'État. Selon Sabine GIRARD (*ibid.*), dès 1964 et la loi sur l'eau¹⁵, une décentralisation des politiques d'aménagement et de gestion s'esquisse. Les années 1990 marquent un premier tournant vers une gestion intégrée dans la perspective du développement durable; pendant cette période, « *le désengagement de l'État se poursuit* » (p. 27). D'ailleurs, ce dernier s'appuie sur des associations, celles de pêche ou de protection de la nature, pour assurer une partie de la gestion des milieux aquatiques. Au cours des années 2000, l'idée d'une gestion intégrée s'affirme et le « *durcissement des exigences au niveau européen engage l'État dans une reprise en main de l'action publique* » (p. 19). Par ailleurs, au sein de la politique de l'eau française qui se construit dans les années 2000 sont traduites « *les évolutions idéologiques de compétitivité, d'efficacité et de démocratie participative* » (p. 39). La question de l'évolution du rôle de l'État français mériterait sans doute aujourd'hui d'être questionnée de nouveau avec l'entrée en vigueur de la loi Gemapi¹⁶ qui renforce les compétences des communes et des intercommunalités en termes de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. La tendance à la décentralisation dans la gestion de l'eau à partir des années 1960 n'est en tout cas pas spécifique au cas français. Jeanie BUKOWSKI (2017) souligne au sujet du cas espagnol que la transition démocratique des années 1970 fait place à une gestion de l'eau territorialisée à l'échelle régionale.

Les années 1990 constituent aussi un tournant important car elles marquent le début d'une « restauration écologique » des cours d'eau qui s'inscrit dans une gestion intégrée de l'eau (MORANDI 2014). Ces orientations se retrouvent dans d'autres pays et peuvent aussi s'expliquer par des prises de positions à l'égard des politiques de gestion de l'eau à l'échelle internationale. La figure 2.10 résume les tendances internationales en termes de gestion des cours d'eau et met en avant plusieurs jalons sur la base des travaux de Peter GLEICK (2000), de Stéphane GHIOTTI (2007) et de Anjali BHAT (2008). Au sein d'institutions internationales, la gestion des cours d'eau et plus généralement de la ressource en eau commence à être théorisée à partir des années 1970. Selon Stéphane GHIOTTI (2007), deux événements entament ce mouvement : la Conférence de Stockholm de 1972 qui pose les jalons d'un développement durable et la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Ces événements sont aussi rappelés par Anjali BHAT (2008); ils esquissent d'ailleurs des définitions de la gestion intégrée de l'eau. Stéphane GHIOTTI (2007) explique qu'au sein des Nations Unies se détachent parmi les préoccupations environnementales, peu de temps après

15. Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

16. Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Son entrée en vigueur pour la compétence Gemapi est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

ces deux événements, les questions liées à la gestion de l'eau. Mais jusqu'aux années 1980, les études et les approches restent cloisonnées autour de thèmes précis. Pour Stéphane GHIOTTI (*ibid.*), les années 1980-1988 laissent entrevoir un décroisement des problématiques qui signe le début d'une gestion globale de l'eau. Toutefois, ce décroisement ne s'expliquerait pas uniquement par des préoccupations écologiques, mais aussi par la crise économique qui caractérise cette période. La réelle rupture, la « profonde rupture » (*ibid.*, p. 73), se produit dans les années 1990 : elles correspondent à la période de formalisation et de diffusion de la notion de développement durable et de l'approche intégrée. Les thèmes de la rareté, de la pénurie et de la crise hydraulique sont très prégnants au sein des discours des instances internationales (notamment du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale). C'est aussi pendant cette période que le modèle français de la gestion par bassin versant se généralise et s'exporte. Enfin, cette période voit l'émergence d'une vision néo-libérale de l'eau avec le principe du pollueur-payeur ou encore l'affirmation de l'eau comme un bien économique. En croisant ces tendances avec l'affirmation des mouvement environnementalistes, Peter GLEICK (2000) s'interroge sur les évolutions de la fin des années 1990 : « *water resource management approaches around the world are changing dramatically* » (p. 127). Pourrait-on parler d'un nouveau paradigme dans la gestion de l'eau ?

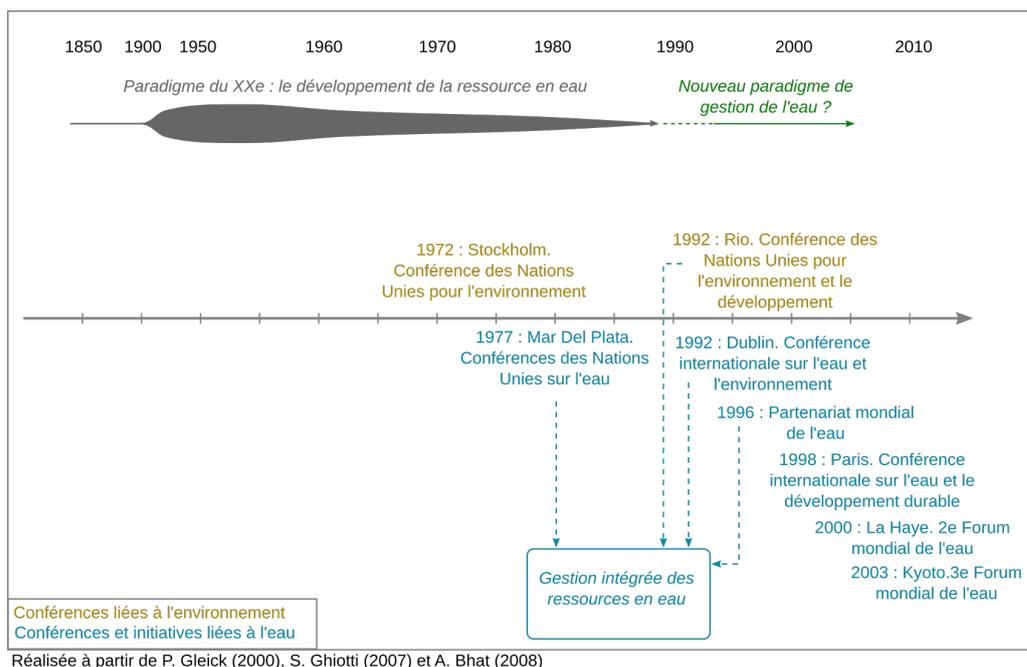


FIGURE 2.10 – La conceptualisation de la gestion de l'eau à l'échelle internationale.
Sources : Anjali BHAT (2008), Stéphane GHIOTTI (2007) et Peter GLEICK (2000)

Le tournant plus ou moins pérenne des années 1990 se retrouve dans la littérature portant sur les politiques de gestion dans d'autres pays que la France. Ainsi, au sujet de l'Australie, Deborah MARSH et Deepak SHARMA (2007) expliquent qu'un changement dans la gestion de l'eau se dessine au cours des années 1990, pendant lesquelles plusieurs grandes réformes sont lancées par l'État fédéral. Il s'agit par l'exemple de la *National Water Policy Reform* de 1994, à la suite de laquelle tous les gouvernements australiens (fédérés et fédéral) s'engagent à mieux gérer la ressource en eau en adop-

tant une approche intégrée, à l'échelle du bassin versant (BHAT 2008). Cette dernière a été réaffirmée dans la *National Water Initiative*, lancée en 2004 et signée par le gouvernement fédéral, les gouvernements des États fédérés et des Territoires australiens (*ibid.*). Ces réformes accordent une place importante aux conséquences écologiques de l'ingénierie hydraulique (CRASE, O'KEEFE et DOLLERY 2009) et reflètent "*Central Government frustration with a decentralised status quo*" (BHAT 2008, p. 213). Toutefois, Lin CRASE, Suzanne O'KEEFE et Brian DOLLERY (2009) constatent un retour des grands projets au cours des années 2000 malgré l'intégration de nouveaux modes de gestion. Enfin, le tournant des années 1990 n'est pas uniquement propre aux pays « riches » ou « industrialisés ». Dans leur analyse des agences et des comités locaux de l'eau au Burkina-Faso, Jean-Philippe VENOT, Bio Mohamadou TOROU et Williams DARÉ (2014) montrent comment la gestion intégrée, définie dans un premier temps par les Principes de Dublin et plus récemment formalisée dans le *Global Water Partnership*, se met en place à partir du milieu des années 1990. Au même moment que des pays plus « riches », le Burkina adopte deux grandes mesures pour l'eau : la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001 et le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau en 2003 (*ibid.*).

Cet état de l'art sur les politiques de gestion de l'eau et les divers tournants qui les orienteraient vers un développement durable ou une gestion intégrée ne vise pas à démontrer que la réorientation de la gestion de l'eau est claire, nette et définitive ; elle n'est homogène ni dans le temps ni dans l'espace. La littérature scientifique souligne un certain nombre de difficultés dans la mise en place du modèle de la gestion intégrée par exemple, ou encore les contradictions inhérentes au bassin versant promu comme l'échelle de gestion idéale et même « naturelle » (GHIOTTI 2007 ; MOLLE 2009). Dans le cas du Burkina-Faso, Jean-Philippe VENOT, Bio Mohamadou TOROU et Williams DARÉ (2014) concluent que « *les acteurs locaux (les usagers notamment) n'attribuent aucune identité à l'espace du bassin versant. L'approche actuelle met l'accent sur l'identification et le tracé de limites (espaces de gestion, zones de compétence), au sein desquelles action et mobilisation acquerraient une nouvelle légitimité dans le cadre d'organes de gestion créés pour l'occasion (agence de l'eau et comités locaux de l'eau). Cette insistance à délimiter de nouveaux espaces est un obstacle à l'émergence et l'expression de dynamiques endogènes* » (p. 162). Par ailleurs, même au sein d'un territoire soumis à la même législation, des modèles différents d'aménagement et de gestion de l'eau peuvent co-exister. Ainsi, Régis BARRAUD (2011) souligne qu'à l'échelle française seul le bassin de la Loire a enregistré le tournant vers la déconstruction de barrages pour permettre une restauration écologique promue dans le cadre des législations française et européenne. De plus, les dispositifs législatifs ne sont pas toujours mis en place ou respectés sur le terrain. Marie-Anne GERMAINE et Laurent LESPEZ (2014) montrent que les barrages de Vézins et de la Roche-qui-Boit sur la Sélune n'ont plus fait l'objet d'une exploitation légale après 1991 car la libre-circulation pour les poissons migrateurs prévue par la loi pêche de 1984¹⁷ n'a pas été respectée.

La dernière sous-partie de ce chapitre évoque les tensions et controverses liées à la gestion de l'eau et leurs rôles dans les changements de paradigmes de gestion d'aménagement et de gestion des cours d'eau, c'est-à-dire leur lien avec des « *ensemble[s] de représentations qui servent de toile de fond à un concept, à une œuvre ou à une action publique* » (DEPRAZ 2008, p. 26).

17. Loi n°84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles.

2.2.4 Tensions, conflits et controverses liées aux barrages : quel rôle dans les changements paradigmatiques ?

Si les deux premiers tiers du XX^e siècle voient la multiplication de barrages à l'échelle mondiale, les conséquences négatives de certains ouvrages ont pu être mises en avant par divers acteurs dès les années 1930. David BILLINGTON, Donald JACKSON et Martin MELOSI (2005) soulignent que *“Despite the enthusiasm over dam-building from the 1920s to the early 1960s, some people—namely the rural poor, small farmers, Native Americans, Hispanic communities, and even some farm families of means—failed to enjoy fully the benefits of the new construction”* (p. 383). En France, Jean-Paul BRAVARD (1997) note que le barrage de Marèges en Dordogne fait l'objet d'une opposition par le Touring Club de France dans les années 1930 et les barrages de Cize-Bolozon sur l'Ain ou de Jons sur le Rhône rencontrent l'opposition de pêcheurs à cette même période.

Dans la littérature scientifique, plusieurs barrages sont présentés comme suscitant précocement des oppositions environnementalistes (*ibid.*). Robert RIGHTER (2005) revient sur l'histoire du barrage O'Shaughnessy Dam (aux États-Unis) : il a été construit entre 1919 et 1923 en travers de la Tuolumne, dans la vallée du Hetch Hetchy qui est comprise dans le parc national du Yosemite. Ce conflit a souvent été présenté comme le premier conflit opposant les défenseurs d'une nature sauvage (d'une *wilderness*) à ceux de la « civilisation » (NASH 1967). Robert RIGHTER (2005) montre que John Muir et le Sierra Club ne défendent pas dans ce cas précis une *wilderness*, et que cette controverse ne peut pas être entendue comme fondatrice de la défense de la nature sauvage — elle peut toutefois être lue comme une étape importante dans la défense de l'intégrité des parcs nationaux. Pourtant, elle constitue un premier jalon du mouvement anti-barrage et de la défense d'une nature sauvage car, dans les années 1950-1960, le Sierra Club utilise le conflit du Hetch Hetchy pour construire son argumentaire anti-barrage.

Pour David BILLINGTON, Donald JACKSON et Martin MELOSI (2005), *“the tone and the focus of environmental concern over dam building evolved dramatically in the 1960s”* (p. 385). La controverse du barrage d'Echo Park, ouvrage prévu au confluent de la Green River et de la Yampa (deux affluents du Colorado) dans les années 1950, est considérée comme un jalon dans l'histoire des mouvements d'opposition aux barrages. Le service des parcs nationaux étatsuniens et le Sierra Club s'y opposent féroce­ment au début des années 1950 jusqu'à ce que le Congrès décide de l'abandon du projet en 1956. L'opposition au barrage aurait contribué à *“move along a process that inevitably resulted in fracturing a rather uneasy consensus on the conservation value of dams, polarizing the sides, and increasingly casting the Corps and Reclamation as anti-environmental”* (p. 395). Mais cette controverse ne constitue pas pleinement une rupture dans l'histoire de la construction des ouvrages, le *Colorado River Storage Project* se poursuit sans le barrage d'Echo Park et, en contre-partie de ce dernier, le barrage de Glen Canyon est édifié sur le Colorado. Dans les années 1960, les mouvements environnementalistes parviennent à obtenir des victoires plus satisfaisantes que celles d'Echo Park : Bridge Canyon dam et Marble Canyon dam, qui faisaient partie du *Central Arizona Project*, ont été abandonnés en 1968 ; loin du Colorado, au Yukon, l'État fédéral renonce au projet de Rampart Dam, un ouvrage qui aurait dû atteindre 155 mètres de haut et envoyer des réserves indiennes. La *National Environmental Policy Act* de 1969, qui instaure les études d'impact, fournit aux opposants aux projets de barrages un outil pour lutter contre les projets dans les derniers sites intéressants (*ibid.*). David BILLINGTON, Donald JACKSON et Martin MELOSI (*ibid.*) considèrent que l'ère des grands

barrages est condamnée à l'échec aux États-Unis à partir des années 1970.

C'est à partir des années 1970 que les conséquences négatives que peuvent représenter les barrages deviennent plus évidentes (ROE 2012). Les années 1970 sont marquées par une production scientifique importante sur l'eau et les cours d'eau. En France, par exemple, des Programmes interdisciplinaires de recherche sur l'environnement (Piren) « grands fleuves » sont lancés en 1978 ; ces structures de recherche jouent un rôle important dans l'institutionnalisation de la gestion écologique des cours d'eau (BOULEAU 2007). À l'Université de Lyon 1, une « *écologie contestataire et scientifique* » s'organise en lien avec l'équipe interdisciplinaire du Piren Rhône (*ibid.*, p. 218). Cette équipe, pilotée par Albert-Louis ROUX (1982, 2014), forge le concept d'« hydrosystème » pour penser les cours d'eau comme un système à trois dimensions (longitudinale, transversale et verticale)¹⁸ (PETTS et AMOROS 1996). La notion a été conceptualisée en France dès 1982 (AMOROS, CLAUDE *et al.* 2006 ; AMOROS, COULET et PAUTOU 1982) ; elle est aussi développée aux États-Unis au cours de cette même décennie (FRISSELL *et al.* 1986 ; WARD 1989). Comme le rappelle Albert-Louis ROUX (2014), dans un encadré sur l'« *engagement des chercheurs dans la défense des fleuves* », ces travaux et le concept d'hydrosystème « *ont servi de base pour construire un argumentaire scientifique rigoureux sur la vulnérabilité des fleuves et rivières* » (p. 8). C'est aussi pendant les années 1970 qu'émerge aux États-Unis une histoire environnementale qui s'appuie sur le militantisme environnementaliste étatsunien (FURST 2016). La première édition de *Rivers of Empire*, qui s'inscrit dans une « *mouvance critique de l'aménagement hydraulique à outrance* » (*ibid.*) en s'inspirant notamment des travaux de Karl WITTFOGEL (1957, encadré 2.5) est publiée en 1985 (WORSTER 1985).

Les mouvements anti-barrages se multiplient à l'échelle internationale jusqu'à devenir un phénomène global (ROE 2012) au tournant des années 1980 et 1990. Ils parviennent à freiner voire à arrêter certains projets dans les pays « riches » comme dans des pays qui le sont moins (FLETCHER 2010). Patrick MCCULLY (2001) consacre le dixième chapitre de *Silenced Rivers* au mouvement international anti-barrages en narrant plusieurs luttes des années 1980 et 1990, ce qui le conduit d'ailleurs à être très (trop) optimiste sur l'abandon possible de certains projets comme ceux de la Narmada en Inde. Mais les mouvements anti-barrages viennent aussi influencer les politiques d'aménagement et de gestion des cours d'eau. Comme le rappelle Patrick MCCULLY (*ibid.*), ces mouvements ne sont pas simplement « anti », ils défendent une gestion de l'eau plus soutenable, plus équitable et plus efficace. Ainsi, Robert DE LOË (1999) explique que l'opposition au barrage Oldman en Alberta (au Canada) en 1975 a eu des conséquences pour la gestion de l'environnement à l'échelle provinciale mais aussi à l'échelle fédérale. Andrew MERTHA et William LOWRY (2006) montrent que l'abandon de trois projets de barrages (Bridge et Marble aux États-Unis, Gordon-below-Franklin en Australie, et Dujiangyan en Chine) joue un rôle dans le renforcement des mouvements environnementalistes nationaux voire internationaux. Enfin, Philippe GARNIER et Sylvain RODE (2007) et Sylvain RODE (2010) expliquent que les controverses et conflits liés aux barrages proposés dans le bassin versant de la Loire par l'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Epala) deviennent le symbole d'un nouveau mode de gestion des cours d'eau (Encadré 2.6). Sylvain RODE (2010) conclut son article sur le bassin versant de la Loire en affirmant que « *c'est donc bien à l'occasion des nombreuses controverses suscitées par les projets d'aménagement que de nouvelles*

18. Le temps est plus tardivement avancé comme la quatrième dimension de l'hydrosystème (COULET 1992).

ENCADRÉ 2.5 – Le « despotisme oriental » ou la « société hydraulique » de Karl WITTFOGEL (1957) : une source d'inspiration pour l'histoire environnementale et la *political ecology*

Karl WITTFOGEL (1957) forge la notion de « société hydraulique » dans son ouvrage *Le despotisme oriental*^a ; « hydraulique », dans son texte, renvoie à l'« agromanagérial » et l'« agrobureaucratique ». Les sociétés hydrauliques sont donc des sociétés au sein desquelles des gouvernements forts, dotés de bureaucraties, asservissent la population civile par la réalisation de grands travaux d'aménagement hydrauliques. Pour lui, les sociétés « orientales » intrinsèquement des « sociétés hydrauliques » :

“I have started my inquiry with the societal order of which agromanageerial despotism is a part; and I have stressed the peculiarity of this order by calling it 'hydraulic society'. But I have no hesitancy in employing the traditional designations 'Oriental society' and 'Asiatic society' as synonyms for 'hydraulic society' and 'agromanageerial society'; and while using the terms 'hydraulic', 'agrobureaucratic', and 'Oriental despotism' interchangeably, I have given preference to the older formulation, 'Oriental despotism' in my title, partly to emphasize the historical depth of my central concept and partly because the majority of all great hydraulic civilizations existed in what is customarily called the Orient” (Introduction, p. 8).

Plus spécifiquement, pour lui, l'Asie constitue un foyer d'« empires hydrauliques ». Cette notion d'« empire hydraulique » résonne avec les « rivières impériales » de Donald WORSTER (1985). Comme le rappelle David BLANCHON (2011), il a profondément influencé le travail de Donald WORSTER (1985) (leur point de départ est très semblable même si leurs conclusions divergent sur de nombreux points) — *Le despotisme oriental* constitue donc un jalon important pour l'histoire environnementale. Enfin, parce que l'ouvrage de Karl WITTFOGEL (1957) s'attache à détailler la construction de relations de dominations entre des groupes sociaux, entre l'État, les institutions et la société civile, par la transformation de la « nature », il constitue aussi une référence majeure pour la *political ecology*.

a. L'ouvrage a été écrit dans le contexte de la Guerre froide; Karl WITTFOGEL (1957) s'inquiète de l'expansion du communisme et de ce qu'il considère être des pouvoirs politiques totalitaires. Pour lui, les sociétés asiatiques sont marquées par le despotisme.

équations fondamentales ont été définies par certains acteurs avant d'être reprises et entérinées par l'État dans ses nouvelles politiques publiques » (p. 12). Monique COULET (1992), chercheuse au sein du Piren Rhône et vice-présidente de la Frapna dans les années 1980-1990, explique cette tendance, qui devient de plus en plus nette au tournant des années 1980-1990, par le développement d'associations environnementalistes « *conjuguant la compétence, la pluridisciplinarité et l'omniprésence sur le terrain. Ces associations indépendantes mais intégrées à certaines instances décisionnelles [...] s'efforcent de promouvoir une nouvelle politique d'évaluation des projets d'aménagement* » (p. 281).

Dans ce double contexte — de production scientifique sur les impacts des barrages et de multiplication des mouvements d'opposition à l'échelle mondiale —, la Banque Mondiale lance en 1997 la *World Commission on Dams* (WCD). L'anthropologue Thayer SCUDDER (2006) relate son expérience au sein de la *World Commission on Dams*, l'histoire de cette organisation et de la “*large dam dispute*” dans son ouvrage *The Future of Large Dams*. Selon lui, la première étape du débat se situe dans la sphère scientifique, avec la tenue à la *Royal Geographical Society* de Londres, en 1965, d'une conférence sur la thématique des “*man-made lakes*”. En s'appuyant sur les travaux réalisés dans la continuité de la conférence de Londres, des ONG et des environnementalistes dénoncent les impacts pluriels des barrages. D'après lui, le débat entre dans une seconde

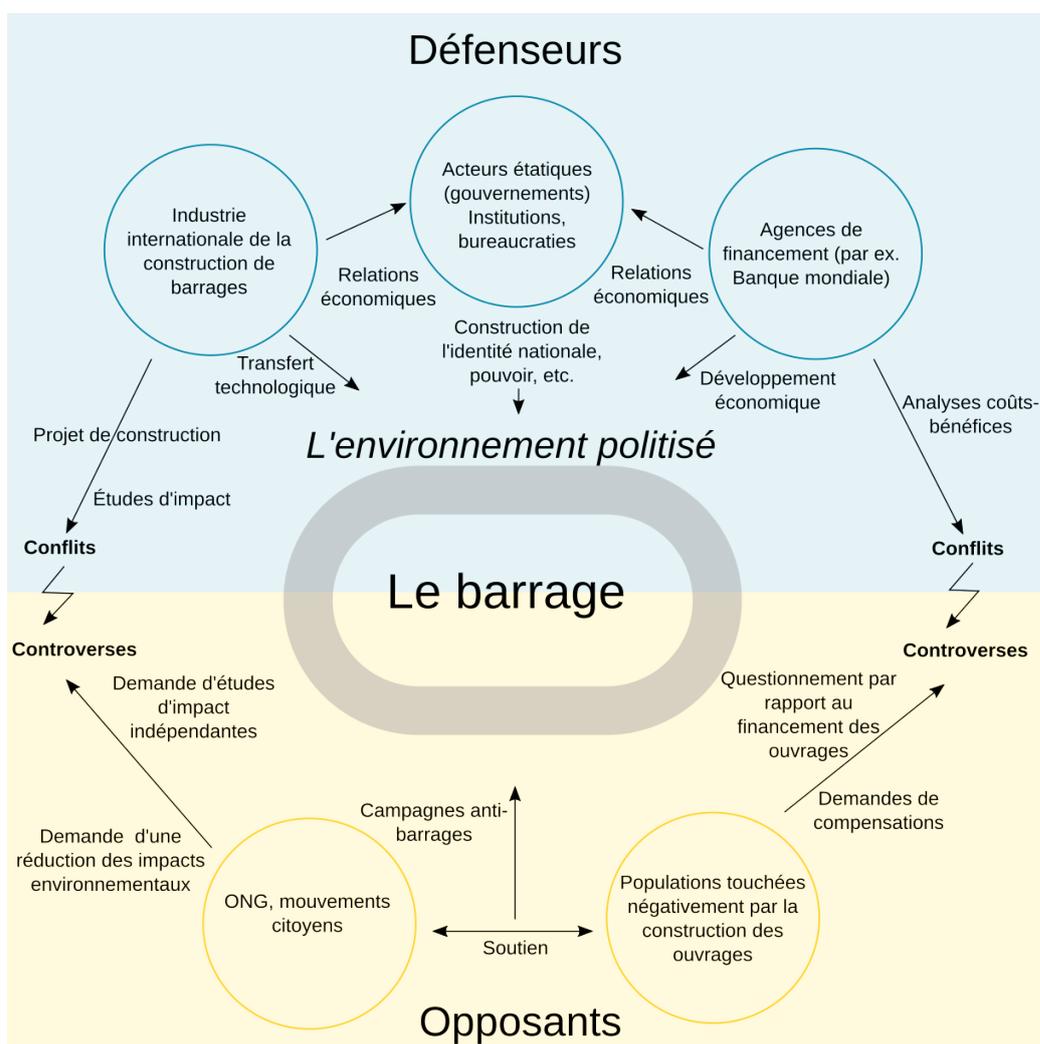
ENCADRÉ 2.6 – « Du paradigme techniciste au paradigme environnementaliste »
selon Sylvain RODE (2010, p. 13)

À partir de l'exemple des barrages du bassin versant de la Loire, Sylvain RODE (2010) montre comment l'aménagement des cours d'eau, marqué d'abord par une « *idéologie prométhéenne, [...] cède le pas à une nouvelle vision des cours d'eau comme milieu et patrimoine à préserver, [une vision] icarienne donc* » (p. 2). Mais cette évolution n'est pas seulement idéologique, elle est aussi paradigmatique. Selon cet auteur, l'abandon d'une partie du projet de l'Epala se traduit par l'évolution vers trois nouvelles « équations » :

- En ce qui concerne l'« *équation fondamentale de la gestion de l'eau* », une transition se fait du cours d'eau comme une « *ressource à exploiter* » par l'aménagement à un cours d'eau comme ensemble de « *milieux naturels à préserver* » et à valoriser aussi d'un point de vue paysager.
- La deuxième équation concerne la gestion du risque d'inondation. Alors qu'avec le paradigme techniciste le risque d'inondation était géré, « *supprimé* », par la construction de barrages (rendant ainsi la construction en zone inondable possible), l'évolution vers un paradigme environnementaliste amène à la « *définition de nouveaux modes d'aménagement des territoires* ».
- Enfin, la troisième équation traite des rapports entre aménagement et environnement : dans le cas du paradigme techniciste, « *le milieu naturel doit se plier aux exigences des activités humaines* » alors que dans le cas de celui environnementaliste le « milieu naturel » est considéré dans une acception plus systémique et comme devant être protégé des activités humaines (p. 13).

phase à l'initiative de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de la Banque mondiale. Celles-ci décident de réunir lors d'un *workshop* à Gland, en Suisse, des chercheurs, des acteurs politiques et des constructeurs de barrages autour de la question des conséquences des grands barrages. C'est à l'issue de ce *workshop* qu'est formée une commission indépendante, la WCD, dont le but premier est d'évaluer les implications des barrages en termes de développement ainsi que les alternatives possibles pour l'approvisionnement en eau et la production d'électricité. Un groupe de douze commissaires a été constitué. La diversité des acteurs impliqués dans cette WCD a d'ailleurs été saluée aussi bien par les environnementalistes que par la sphère scientifique (BAGHEL et NÜSSER 2010). Les commissaires réalisent de nombreuses études sur des grands barrages, bâtissent une base de données et cataloguent toutes leurs données sur un site dédié (www.dams.org). Après avoir été rédigé dans la plus grande confidentialité, le rapport final est rendu public le 16 novembre 2000. La conclusion principale réside dans l'affirmation selon laquelle les grands barrages présentent un certain nombre de problèmes — leurs conséquences devraient être atténuées (une liste de vingt-six recommandations est établie dans le rapport) —, mais qu'ils sont parfois la seule option en termes de développement. Pour Thayer SCUDDER (2006), la troisième phase du débat sur les barrages est liée aux réactions que suscite le rapport final de la WCD. Ce dernier a fait l'objet d'études et d'évaluations, mais il suscite aussi des réactions de la part d'acteurs politiques. Ses conclusions ont été rejetées par la Chine et par l'Inde; l'Espagne et la Turquie ont formulé de nombreuses critiques ainsi que l'Icold. Les agences des Nations Unies et certains pays européens ont été plus réceptifs. Les associations environnementalistes et humanitaires en ont été plutôt satisfaites. Enfin, la position de la Banque mondiale a été plus ambiguë : en 2001, elle a déclaré qu'elle ne suivrait pas l'ensemble des préconisations formulées dans le rapport final de la WCD (BAGHEL et NÜSSER 2010). Plus récemment, Ravi BAGHEL et Marcus NÜSSER

(*ibid.*) montrent que la WCD a proposé une évaluation en profondeur du fonctionnement des barrages mais n'a pas cherché à critiquer, à analyser l'idée même des grands barrages; elle n'aurait pas donc pu remettre en question le discours qui présente les grands barrages comme une nécessité pour répondre à des besoins spécifiques en eau. C'est notamment la raison pour laquelle ces auteurs appellent à initier des études en *political ecology* pour questionner les modèles de développement des barrages et les conflits autour de ces ouvrages en prenant en compte l'ensemble du jeu d'acteurs; ils reprennent pour ce faire un schéma d'acteurs établi par Marcus NÜSSER (2003) (Figure 2.11).



Traduit et adapté à partir de Nüsser (2003 : 22)

FIGURE 2.11 – Les acteurs des conflits liés aux barrages selon Marcus NÜSSER (2003). Marcus NÜSSER (2003) propose ce schéma pour inviter ses lecteurs à avoir une lecture guidée par l'analyse du jeu d'acteur lorsqu'il s'agit d'étudier, dans une approche de *political ecology* les débats autour des grands barrages.

2.3 Conclusion

Cette recension bibliographique laisse entrevoir qu'un changement paradigmatique s'esquisse au cours du XX^e siècle dans l'aménagement et la gestion des cours d'eau (GARNIER et RODE 2007; RODE 2010) et affecte la construction de barrages, et même la déconstruction d'ouvrages à l'échelle mondiale (BARRAUD 2011). Mais plusieurs questions méritent d'être explorées :

- Quand se produit ce basculement d'un paradigme à un autre? Est-il mondial ou mondialisé?
- Quels concepts et quels discours peuvent illustrer l'émergence d'un « paradigme environnementaliste »? Comment peuvent-ils contribuer à le définir?
- Le « paradigme environnementaliste » se délite-t-il depuis le début des années 2000? Le discours sur l'hydroélectricité comme énergie verte constitue un nouveau défi pour les mouvements anti-barrages mais les associations environnementalistes se sont emparées de cette question et cherchent à produire un contre-discours : *“the anti-dam movement has reframed its efforts and begun to mobilize in order to counter the dam building industry's self-promotion of hydroelectricity as climate-friendly power. International Rivers, for instance, has devoted a substantial portion of its web space to critiquing the presentation of hydro dams as clean energy producers”* (FLETCHER 2010, p. 11).
- Le « paradigme environnementaliste » est-il hégémonique? Marie-Anne GERMAINE et Régis BARRAUD (2013) soulignent « *la difficulté de mettre en place les modèles de gestion de la rivière restaurée* » (p. 18). De manière plus générale, comment le paradigme environnementaliste est-il sujet à controverses et comment peut-il être source de conflits?
- Sur un plan plus conceptuel, l'émergence d'un nouveau paradigme de gestion et d'aménagement des cours d'eau permet-il l'émergence de nouveaux cycles hydrosociaux, de *waterscapes* ou de territoires hydrosociaux?
- Enfin, les conflits et les controverses permettent-ils d'observer la construction de ce nouveau paradigme?

Transition : des outils aux matériaux

D'un point de vue conceptuel, cette thèse combine les apports déjà anciens de géographies s'intéressant à la question des représentations et ceux plus récents de la *political ecology*. Les premiers permettent de mesurer l'importance de l'étude des représentations produites par les sociétés. Malgré les critiques qui ont pu être adressées aux travaux centrés sur les représentations, l'étude de celles-ci reste pertinente si elle accorde une place à la façon dont les acteurs les utilisent pour « *comprendre et décrire leur environnement* », pour définir et « *redéfin[ir] des groupes d'appartenance* » et « *pour agir* » (ADAM 2016, p. 474-475).

Alors que la *political ecology* gagne en popularité parmi les géographes, les travaux portant sur les discours sur l'environnement se multiplient. À bien des égards, les définitions de « discours » proposées par les tenants d'une *political ecology* post-structuraliste sont très proches des sens donnés par les géographes au terme « représentation ». Parmi les éléments innovants, ces études s'intéressent à la construction de récits (*narratives*) (ADGER *et al.* 2001). Si leur étude reste contextualisée et critique sans porter des jugements sur des groupes d'acteurs, alors il semble possible d'éviter des simplifications excessives (KULL et BATTERBURY 2017) et de ne pas se détourner des rapports de pouvoir qui marquent les relations sociétés-environnement.

Afin de s'intéresser aux relations de pouvoir, la thèse considère les discours et représentations produites sur les barrages, les cours d'eau, l'eau et l'environnement lors de situations d'antagonismes ; elle s'intéresse à des tensions et à des conflits ainsi qu'à des controverses. Lors de ces dernières, des représentations et des discours peuvent être non seulement mobilisés, mais aussi produits. Comment cela contribue-t-il à la redéfinition de paradigmes d'aménagement et de gestion des cours d'eau, et plus généralement à la transformation des *waterscapes* et des cycles hydrosociaux ?

Pour aborder différentes facettes de la mobilisation-production de discours et de représentations environnementales, et s'intéresser aux *waterscapes* à différentes échelles spatiales et au sein de différents contextes, la thèse mobilise plusieurs matériaux et tente de mêler une approche englobante avec des études de cas ciblées où la contextualisation est plus poussée. D'abord, une source médiatique est mobilisée. En effet, les médias constituent aujourd'hui une « communauté épistémique » de première importance dans la production de la nature et la production de nos connaissances sur l'environnement (CASTREE 2014). Ce premier travail permet de reconstruire des récits, d'explorer des discours et des représentations dans une perspective longitudinale. Toutefois, pour détailler et mieux cerner le processus de production des représentations et des discours, des études de cas autour de conflits liés à des projets de barrages et à des barrages existants ont été conduites. La partie suivante de la thèse revient sur ce processus méthodologique en proposant des éléments théoriques sur les approches choisies, une description du travail réalisé et des données empiriques.

Deuxième partie

Sources, cheminements et fondations méthodologiques



Chapitre 3

De la croisée des sources discursives à la rencontre des terrains

Le choix des sources, des matériaux et des terrains s'explique par la volonté de répondre à des questions fondamentales mais aussi méthodologiques en une « triangulation », c'est-à-dire en croisant des matériaux et des méthodologies différentes, et parfois même considérées comme opposées. Cette « triangulation » vise à construire un protocole de recherche hybride qui associe qualitatif et quantitatif et questionne différentes temporalités. L'objectif est de multiplier les perspectives, de croiser des questions de recherche, des terrains, des matériaux ou des méthodes. La convocation de différents matériaux et de plusieurs méthodes peut permettre de mener une réflexion critique sur les sources et méthodes d'analyse utilisés par le chercheur, comme le rappelle Andrea NIGHTINGALE (2003) :

Qualitative, interpretive methods provide rich, thick results, but combined with other methods, these results can be richer and thicker, and we can demonstrate how fragmented and situated all knowledge is. [...] When different kinds of knowledges are taken seriously and all are critically interrogated, richer results are generated, new interpretations emerge and the supremacy of any one kind of knowledge is challenged (p. 87).

Ce chapitre revient donc sur les choix des matériaux utilisés dans cette thèse (presse, entretiens et archives) pour étudier les discours tenus sur les barrages et analyser les représentations. La sélection des terrains (rivière d'Ain et confluent Ain-Rhône en France et confluent Franklin-Gordon en Australie) et le protocole d'enquête sont aussi exposés.

3.1 Croiser des discours écrits et oraux dans une perspective longitudinale

Cette thèse utilise deux matériaux principaux (la presse et les entretiens ; des documents d'archives sont aussi ponctuellement utilisés) pour étudier les représentations et les discours liés aux barrages. Elle mobilise le journal *Le Monde*, à savoir une source médiatique et écrite, et plus précisément un quotidien national à portée internationale. Des campagnes d'entretiens ont été réalisées. Enfin, des archives ont été consultées. Le choix de ces trois matériaux est révélateur de la perspective « géohistorique » (ou pour le moins diachronique ou « longitudinale ») adoptée.

3.1.1 Les médias, la géographie, les conflits et l'environnement

Si le recours aux médias — entendus comme des techniques permettant la communication et la circulation d'idées, d'informations et de significations (BARNETT *in* GREGORY *et al.* 2009) — est de plus en plus fréquent en géographie, la mobilisation de cette source n'est pas toujours bien perçue par l'ensemble de la communauté des géographes¹. Un bref état de l'art² s'impose pour clarifier les biais et les atouts des sources médiatiques.

***Fake news vs. real news* : est-ce un obstacle à l'étude de corpus médiatiques ?**

Les médias, dont la presse, ont longtemps été considérés comme des matériaux suspects pour les chercheurs en sciences humaines et sociales. Il s'agit de productions qui ne sont pas construites par des chercheurs pour répondre à leur problématique (LE LAY et RIVIÈRE-HONEGGER 2009). De plus, les informations diffusées par les médias sont biaisées (*ibid.*) ; les médias reproduisent des idéologies (WAITT 1995), dramatisent les événements (M. BOYKOFF et J. BOYKOFF 2007), relaient les points de vue de leurs propriétaires ou de leur lectorat (HAYWARD et OSBORNE 1973), réalisent des choix au nom de ce qu'ils estiment être *newsworthy*, c'est-à-dire digne d'être transmis (WAITT 1995). David ALEXANDER (1980) note, au sujet de l'inondation de la ville italienne de Florence en 1966, que les journalistes qui assurent la couverture médiatique de l'événement diffusent avant tout leurs propres préoccupations et préconceptions au point parfois de se focaliser sur d'autres catastrophes qu'ils estiment être ressemblantes et de perdre de vue le sujet. Par ailleurs, les choix réalisés par les médias peuvent être guidés par des questions économiques. L'existence même de grands médias d'informations — qui constituent aujourd'hui de réelles industries marquées par la concurrence — est liée au processus économique global qu'est le capitalisme (CASTREE 2014). Comme le rappelle Noel CASTREE (*ibid.*), l'émergence et l'affirmation des médias de masse s'expliquent par des innovations technologiques ayant favorisé une compression de l'espace-temps³.

Depuis les années 1940, les sciences humaines et sociales se sont intéressées aux médias et ont notamment cherché à en spécifier les biais (BRENNETOT 2009). Dès les années 1960, des travaux sont menés sur les choix médiatiques. Par le biais d'une métaphore, Johan GALTUNG et Mari Holmboe RUGE (1965) proposent huit facteurs pour expliquer qu'un « signal » attire l'attention des médias et pour que celui-ci soit considéré comme *newsworthy*. L'attention des médias, mais aussi celle du public, devient un sujet de recherche. Au début des années 1970, dans un ouvrage consacré à l'*agenda setting*⁴, Anthony DOWNS (1972) propose un modèle pour penser l'attention que le public, et plus spécifiquement le public étatsunien, accorde à des questions, à des problèmes : *“American public attention rarely remains sharply focused upon any one domestic issue for very long—even if it involves a continuing problem of crucial importance to society.*

1. Ce constat s'appuie sur mes lectures mais aussi sur mes expériences personnelles, mes interactions avec des chercheuses et chercheurs en géographie.

2. Pour des états de l'art plus complets sur les médias, et notamment le rapport des sciences humaines et sociales (et de la géographie en particulier) aux médias, voir les thèses d'Arnaud BRENNETOT (2009) et d'Emeline COMBY (2015).

3. Noel CASTREE (2014) reprend ici l'idée marxienne de compression de l'espace-temps elle-même introduite en géographie par David HARVEY (1992)

4. Cette expression désigne la capacité des médias à définir et à hiérarchiser des questions dans la sphère publique et politique.

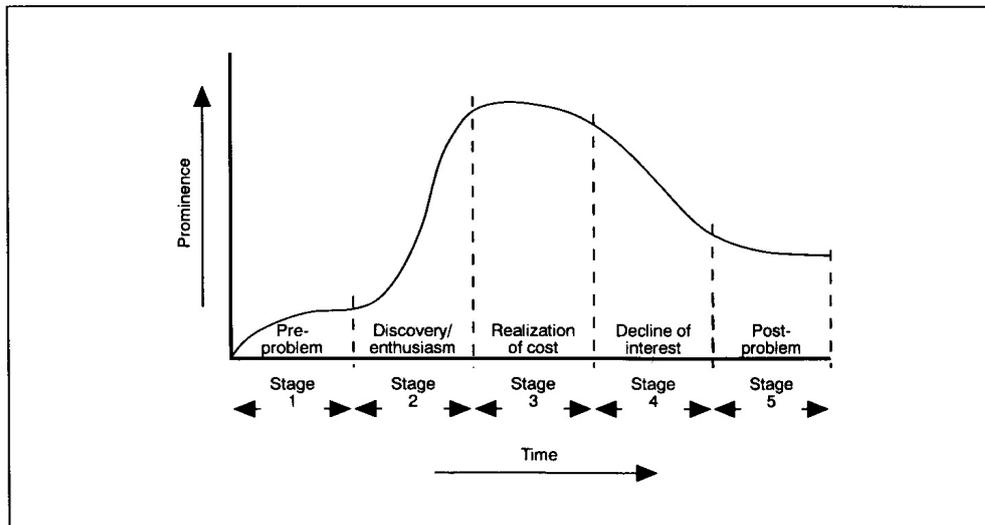


FIGURE 3.1 – Le cycle d'attention d'Anthony DOWNS (1972) représenté par Alan Sidney KIRKWOOD (1994, p. 20).

Instead, a systematic 'issue-attention cycle' seems strongly to influence public attitudes and behaviour concerning most key domestic problems" (p. 38). Son modèle, "the issue-attention cycle", comporte cinq étapes; elles peuvent être d'une durée variable mais se succèdent, selon lui, presque toujours dans cet ordre :

1. "Pre-problem stage" : une question sociale très problématique existe mais n'a pas encore été rendue publique;
2. "Alarmed discovery and euphoric enthusiasm" : en général, après une série d'événements, le public découvre la question qui devient alors un problème qu'il souhaite résoudre;
3. "Realizing the cost" : le public prend conscience de l'ampleur des investissements qu'il faudrait faire pour répondre au problème;
4. "Gradual decline of intense public interest" : la conséquence de la prise de conscience du coût est un déclin progressif dans l'intérêt du public pour ce problème;
5. "The post-problem stage" : le problème disparaît (ou presque) aux yeux du public; cette disparition peut aussi s'expliquer par la redéfinition du problème.

Parce qu'Anthony DOWNS (*ibid.*) évoque un cycle, plusieurs auteurs en ont proposé une représentation graphique sous la forme d'un cercle. Mais d'autres ont choisi de représenter le cycle sous la forme d'une courbe (Figure 3.1); cette schématisation est intéressante car elle permet de superposer le modèle d'Anthony DOWNS (*ibid.*) aux courbes de fréquences (par exemple au nombre d'articles de presse ou d'émissions télévisées sur une question précise et sur une période donnée). Elle ne doit toutefois pas faire oublier le caractère cyclique de la réflexion d'Anthony DOWNS (*ibid.*) puisqu'un problème peut ré-émerger et de nouveau intéresser le public.

Le travail d'Anthony DOWNS (*ibid.*) devient une référence pour les auteurs qui tentent d'expliquer la problématisation de questions sociales, et notamment environnementales, par les médias. Allan MAZUR (1998) s'interroge sur la diminution de la médiatisation du trou de la couche d'ozone par les journaux étatsuniens, à un moment

où le « trou » ne se résorbe pas. La baisse d'intérêt pour ce problème environnemental s'explique-t-elle par l'élection du candidat démocrate Bill Clinton? Par la perte de crédibilité des climatologues pendant cette période? Par le départ du Congrès d'élus sensibles aux questions environnementales? Il conclut de manière plus générale et sans parvenir à proposer de réponse (même s'il émet plusieurs hypothèses) : *"The media are fickle. Unfortunately their attention and concern rise and fall without much relationship to changes in the physical state of the world"* (p. 470).

Ces biais ne suffisent cependant pas à rejeter l'étude des sources médiatiques. Pour faire écho au titre de cette sous-partie, les propos de Catherine TRUDELLE (2005) peuvent être convoqués : *« aussi longtemps que l'objectif de la recherche n'est pas l'analyse de la vérité absolue au sujet de l'activité conflictuelle mais plutôt l'analyse du changement social et de ses grandes tendances, les journaux sont une excellente source d'information qui ne pose aucun problème méthodologique insoluble »* (p. 184). De plus, les médias participent à la construction de représentations spatiales. Selon Laurent BEAUGUITTE, Claude GRASLAND et Marta SEVERO (2016), si les médias sont *« situés économiquement, géographiquement et politiquement »*, il n'empêche qu'ils *« sont sans doute l'un des principaux vecteurs de représentations de la dynamique des espaces contemporains »* (p. 1). Ils définissent des espaces, aux échelles variables, au sein desquels les sociétés se représentent : *"the mass media has played an important role in up-scaling people's loyalties and affiliations beyond the local arena"* (CASTREE 2014, p. 217).

Enfin, des discours sur l'espace existent hors des productions scientifiques (BRENNETOT 2009). Le tournant culturel de la géographie, qui a invité les géographes à réfléchir au sens des lieux, aux représentations de l'espace et de la nature, ne devrait-il pas inciter les géographes à considérer aussi les médias comme des matériaux d'étude? Jacquelin BURGESS (1990) répond par l'affirmative à cette question car d'après elle, les textes médiatiques sont : *"saturated with geographical messages and meanings"* (p. 141). C'est pourquoi elle appelle les géographes à étudier davantage les médias.

Médias et géographie : un diptyque intéressant pour étudier les problèmes sociaux et les controverses

Dans leurs thèses, Arnaud BRENNETOT (2009) et Emeline COMBY (2015) soulignent la méfiance des géographes envers les médias. Ils s'appuient notamment sur des citations de dictionnaires (BRUNET, FERRAS et THÉRY 2005) ou de manuels généralistes (BAVOUX 2002) qui critiquent les médias en raison de la qualité, jugée insuffisante, de l'information diffusée sur des espaces donnés. Au cours des dernières années, la presse et les médias sont devenus de véritables matériaux pour une partie des géographes : en France, des numéros spéciaux de revues de géographie lui ont été consacrés (BEAUGUITTE, GRASLAND et SEVERO 2016). Plusieurs thèses récentes en font leur matériau principal (BRENNETOT 2009; COMBY 2015; LABINAL 2009). D'une part, les géographes peuvent exposer les biais des sources médiatiques lorsque les médias s'attachent à décrire des relations socio-spatiales. Des travaux de géopolitique critique se sont attachés à illustrer comment les médias reproduisent les discours géopolitiques d'États ou d'organisations internationales. Thomas MCFARLANE et Iain HAY (2003) analysent la médiatisation par le journal *The Australian*, seul quotidien national australien, de la troisième conférence de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Seattle en 1999. Ils montrent comment le journal, à travers les récits qu'il propose et notamment

la marginalisation fréquente des manifestants, participe à l'hégémonie d'un modèle géopolitique néolibéral. Ce faisant, l'analyse des récits médiatiques est intéressante car elle permet de voir précisément comment les médias font circuler des idéologies et s'inscrivent dans des relations de pouvoir. D'autre part, les médias présentent des biais mais comptent aussi des atouts. Pour Jacquelin BURGESS (1990), ce sont des arènes à travers lesquelles de nouveaux modèles économiques et environnementaux peuvent être discutés voire établis. Les médias peuvent donc aussi défier des discours, représentations et idéologies existantes. La géographie qui s'intéresse aux sources médiatiques peut donc être pleinement critique autrement qu'en soulignant et en dénonçant les biais de ces sources : *“geographers, by conducting theoretically-informed, qualitative research with the different groups of producers and consumers who are caught up in the circuit of cultural forms, can begin to understand, and perhaps assist in the emergence of new ways of resisting dominant and harmful readings of human-environment relations”* (*ibid.*, p. 157). Dans un article récent centré sur la question des algues vertes en Bretagne, question relayée dans de nombreux journaux télévisés régionaux entre 1986 et 2015, Alexandre BRUN et Jean-Paul HAGHE (2016) montrent comment ce problème est constamment redéfini par les médias. Cette redéfinition aboutit, selon les auteurs de l'article, au bouleversement de l'agenda politique régional et précipite la remise en cause du modèle agricole breton. Les médias peuvent donc prendre les devants dans la définition de problèmes publics; dans ce cas, ils sont « proactifs » (DE LOË 1999). S'ils restent incitatifs sans imposer leurs opinions, ils remplissent une fonction d'*agora* (LE LAY et RIVIÈRE-HONEGGER 2009). Dans cette perspective, Arnaud BRENNETOT (2010) souligne que l'exemple du Grand Paris, dont il analyse la médiatisation dans une vingtaine de journaux, « montre comment les journalistes peuvent aider à démocratiser la gouvernance urbaine par l'organisation d'un débat public pluraliste et contradictoire » (p. 17).

Une source privilégiée pour étudier des questions conflictuelles autour d'espaces et d'environnements

Les médias, et plus spécifiquement la presse, ont été utilisés dans de nombreuses études sur les conflits. Au Québec et en Suisse, une équipe a proposé d'étudier les conflits urbains à partir de la presse quotidienne (JOERIN *et al.* 2005; PELLETIER, JOERIN, KESTENS *et al.* 2011; PELLETIER, JOERIN, VILLENEUVE *et al.* 2013; TRUELLE 2005). La thèse de Catherine TRUELLE (2005) utilise la presse quotidienne pour identifier des conflits urbains dans la région de Québec entre 1965 et 2000. Cette auteure identifie 2 095 conflits urbains à partir d'un journal précis, *Le Soleil*; puis après la lecture des articles, elle construit une base de données relationnelle pour analyser le rôle des femmes, leur participation politique et civile, dans les conflits identifiés. La presse permet donc de recenser des conflits, notamment dans une perspective qualitative. Elle permet aussi de mettre en relation des conflits avec des variables sociales, économiques ou même environnementales (PELLETIER, JOERIN, KESTENS *et al.* 2011). En France, un programme d'études sur les conflits a été porté par plusieurs chercheurs de l'Inra, de l'Irstea, du Cirad, de l'Engref et de plusieurs Universités au début des années 2000 (CARON et TORRE 2006; DARLY 2008; DARLY et TORRE 2008; TORRE et LEFRANC 2006; TORRE, MELOT, BOSSUET *et al.* 2010)⁵. Il s'intéressait aux conflits d'usages, avant

5. Diverses études faisant partie de ce programme ont été publiées; l'article de 2014 (TORRE, MELOT, MAGSI *et al.* 2014) est l'un des plus récents à proposer une synthèse des résultats du programme.

tout dans des espaces ruraux et périurbains, sur un pas de temps d'une ou deux années en général. À la différence des travaux cités ci-dessus, ce programme d'études croise des approches qualitatives et quantitatives et propose d'utiliser plusieurs sources différentes pour consolider une « *méthode de repérage des conflits* » (TORRE, MELOT, BOSSUET *et al.* 2010, p. 3) : (1) des entretiens à dire d'experts ; (2) l'étude des contentieux juridiques ; et (3) l'analyse de corpus de presse quotidienne régionale. En comparant les différentes sources qu'ils exploitent pour étudier les conflits, ils parviennent à identifier les spécificités de la presse quotidienne régionale : elle permet « *d'établir avec fiabilité une datation du conflit et de ses étapes (élément déclencheur, durée, rebondissements), un recueil d'éléments factuels sur son contexte, son historique et son antériorité, ainsi qu'un inventaire étendu et précis des acteurs intervenant dans le conflit (opposants et régulateurs)* » (TORRE et LEFRANC 2006, p. 98). Elle est intéressante, mais moins fiable pour l'étude des argumentaires des acteurs, puisqu'elle fournit ces informations de manière « *épisode et avec moins de certitudes [que d'autres sources]* » (*ibid.*, p. 98). Si la presse quotidienne est l'une des sources les plus susceptibles de fournir un « *signal continu* » (COMBY 2015), elle ne peut pas pour autant être considérée comme constante dans le temps et dans l'espace : « *il est par exemple assez rare de pouvoir obtenir des renseignements pourtant précieux sur le statut des espaces supports de conflits : les localisations sont souvent imprécises, les statuts réglementaires ou de propriété ne figurent quasi jamais dans les articles...* » (TORRE et LEFRANC 2006, p. 98). Cette citation montre une des limites du recours à la presse pour les géographes *a priori* très intéressés par les espaces et les lieux des conflits et controverses (voir chapitre 4). Toutefois, malgré ses imprécisions, la presse régionale et locale permettrait de « *définir les contours spatiaux [d'un] débat public* » (DROZDZ 2016, p. 234). Martine DROZDZ (*ibid.*) montre la sélectivité des espaces dans l'attention médiatique à partir d'une cartographie des occurrences puisque certains quartiers qui sont représentés sur la scène juridique ne sont guère présents dans les colonnes des journaux qu'elle analyse. Dès lors, elle appelle à étudier les conflits à partir d'autres sources notamment les réseaux sociaux qui peuvent aussi permettre aux acteurs des conflits de dépasser les cadrages thématiques (peu souples et peu évolutifs) proposés par la presse. Si les crises et catastrophes environnementales relayées par les médias sont étudiées depuis les années 1970 (COMBY 2015), une thèse en géographie, celle de Bruno CHARLIER (1999), propose un travail centré spécifiquement sur les conflits environnementaux à l'échelle française. Cet auteur croise deux sources : les articles publiés dans la revue *Combat nature*, la revue des associations écologistes et de défense de l'environnement fondée en 1970, et des enquêtes de terrain sur des conflits environnementaux dans le Sud-Ouest de la France. Du point de vue méthodologique, l'ensemble des travaux présentés dans cette sous-partie, ceux sur les conflits urbains comme ceux sur les conflits environnementaux, permettent de conclure que si les médias, et notamment la presse (dans laquelle il est plus aisé de naviguer méthodologiquement que dans des reportages télévisés ou radiophoniques), sont des sources indispensables pour étudier des conflits, elles méritent d'être croisées avec d'autres matériaux si l'objectif du travail est d'élucider un processus conflictuel.

3.1.2 Des entretiens semi-directifs pour mieux saisir les représentations

L'entretien, entendu comme une méthode de production de données reposant sur un échange oral (DUNN 2016), fait partie des méthodes les plus utilisées par les géographes. Il est surtout privilégié lorsqu'il s'agit de mieux comprendre les expériences

ou les attitudes de personnes ou de groupes sociaux; c'est pourquoi les géographes qui étudient les représentations y ont très souvent recours (AMALRIC 2005; GERMAINE 2009; GOELDNER-GIANELLA et HUMAIN-LAMOURE 2010). L'entretien est plus spécifiquement un outil intéressant pour étudier des processus complexes et contradictoires (PRATT in GREGORY *et al.* 2009) car il permet une « *analyse riche et en profondeur* » (MORANGE et SCHMOLL 2016, p. 88). Contrairement au questionnaire, l'entretien présente une certaine souplesse. Même lorsque des grilles d'entretiens et un public sont définis en amont de l'enquête, ces choix évoluent souvent au fur et à mesure du travail. Bien souvent, les premiers résultats peuvent entraîner « *la réorientation des questionnements* » (*ibid.*, p. 88). Sans qu'il soit réellement possible de limiter les biais, il est primordial d'avoir connaissance de l'« *interviewer effect* » (PRATT in GREGORY *et al.* 2009) au moment de l'analyse. En effet, « *le système des interactions verbales dans l'entretien s'accompagne de phénomènes d'influence de l'interviewer sur l'interviewé* » (BLANCHET 2003, p. 111) et l'entretien peut devenir « *un jeu social [plus qu'] une technique scientifique* » (*ibid.*, p. 143). Dès lors, il semble primordial de clarifier le plus possible le contexte dans lequel les entretiens se déroulent.

3.1.3 Une perspective « géohistorique » ?

La « géohistoire » et la « géographie historique »⁶ ont une histoire ancienne mais ont fait l'objet de débats récents (GRAMOND 2014; JACOB-ROUSSEAU 2009, 2010). Pour ne citer que quelques jalons : en 2012 est créé la *Revue de géographie historique* par Philippe BOULANGER et Nicola TODOROV; en 2015, Christian GRATALOUP, reconnu comme l'un des spécialistes de la question, publie un ouvrage intitulé *Introduction à la géohistoire* (GRATALOUP 2015); en 2016 se tient à Toulouse un colloque intitulé « *Géohistoire de l'environnement et des paysages* ». Un bref coup d'œil au programme de ce colloque laisse entrevoir la diversité des travaux qui s'inscrivent dans la géohistoire ou qui s'y sont inscrits à l'occasion du colloque. Alors que certaines présentations portent sur l'« *effet des aménagements sur les patrons sédimentaires et géochimiques péri-fluviaux du Rhône moyen (1860-2014)* » (SEIGNEMARTIN *et al.* 2016), d'autres portent sur « *la ressource patrimoniale et l'usage d'archives géohistoriques* » (FORGET, GAUCHON et GIGUET-COVEX 2016). Certes l'ensemble des présentations abordait d'autres temporalités que l'époque actuelle, mais cela est-il suffisant pour leur attribuer le qualificatif de « géohistorique » ? Ces communications faisaient référence à des champs théoriques différents, convoquaient des méthodes diverses, aboutissaient à des conclusions empiriques et théoriques variées, rendant la discussion sur la définition de la géohistoire délicate⁷ — toute la géographie environnementale ou presque semblait y être repré-

6. Dans ma recension bibliographique je n'ai pas fait de distinction nette entre « géohistoire » et « géographie historique » car, selon les auteurs, les définitions de ces deux expressions sont très variables. Comme le rappellent Vincent CAPDEPUY et Géraldine DJAMENT-TRAN (2012) la géohistoire est « *porté[e] par des chercheurs aux appartenances disciplinaires variées, utilisant ou non le terme de "géohistoire" (et/ou de "géographie historique")* », mais qui partagent la conviction qu'il est impossible de penser la dimension spatiale des sociétés sans sa dimension temporelle et réciproquement ». Selon ces mêmes auteurs, qui considèrent la géographie historique comme un type de géohistoire s'intéressant uniquement au passé, le point commun des travaux se réclamant de la géohistoire est de proposer une réflexion sur les échelles spatiales et temporelles. Ainsi, la géohistoire « *interrog[e] des périodisations en les localisant géographiquement* », elle « *identifi[e], relativis[e], conceptualis[e] des découpages spatio-temporels* » (GRATALOUP in J. LÉVY et LUSSAULT 2013).

7. La thèse de Florie GIACONA (2014) propose un état de l'art très complet sur la « géohistoire ». Elle souligne notamment que la géohistoire « *souffre d'une absence de définition unique, commune et*

sentée⁸ ! Pourtant, le succès de ce colloque ainsi que la diversité des présentations convoquant une temporalité « longue » reflète la portée du terme « géohistoire », particulièrement auprès de chercheurs qui font de l'environnement leur objet d'étude. C'est pourquoi, dans la lignée de Romain GARCIER (2016) ne faudrait-il pas considérer la géographie historique, ou la géohistoire, comme une approche ? Cet auteur, sur son blog professionnel, affirme que la géohistoire n'a pas d'avenir en tant que « branche » de la géographie parce qu'elle n'a pas d'unité théorique et parce que, probablement pour cette raison, elle est passée de mode⁹. Considérer la géographie historique (ou la géohistoire) comme une approche revient à reconnaître l'utilité de recourir à ses matériaux et à ses méthodes tout en cherchant à dialoguer avec d'autres champs. Mais alors, pourquoi la géohistoire est-elle intéressante en tant qu'approche ? Et quelles sont ses matériaux et méthodes ?

Les travaux récents en géographie environnementale invitent de plus en plus à considérer le temps long, ou à proposer une contextualisation historique. Selon Emeline COMBY (2015), inscrire son travail dans le champ de la *political ecology* rend l'optique géohistorique quasi-inévitable. Tor BENJAMINSEN et Hanne SVARSTAD (2009) soulignent d'ailleurs qu'« une approche en termes de *political ecology* suppose aussi qu'on étudie les transformations de l'environnement et leurs causes sur le long terme » (p. 4). Deux sources peuvent (entre autres) être utilisées pour aborder le « temps long » : les entretiens avec une composante historique, dans la lignée des travaux d'histoire orale, et les archives.

L'histoire orale qui s'est développée dès les années 1940 (avec notamment le travail du journaliste et historien étatsunien Allan Nevins) s'affirme dans les années 1970, années à partir desquelles « le témoignage oral devient une source principale » (GIACONA 2014, p. 295). Des laboratoires spécifiques se mettent en place comme l'Institut d'histoire du temps présent fondé en 1978¹⁰. Dans le cadre d'une « histoire immédiate », les sources orales « sont moins appelées à fournir des renseignements sur les faits tels qu'ils se sont passés, qu'à se laisser étudier comme monuments significatifs de la façon dont ils ont été représentés et mémorisés » (FRANK 1992, p. 1). Ces entretiens convoquent la mémoire d'individus et de groupes sociaux, mémoire qui implique une « reconstruction du passé à partir du présent » (*ibid.*, p. 2). De plus, la mémoire « n'a pas la même vivacité pour tous les faits ; elle fonctionne sélectivement, mettant en avant certains, affaiblissant le souvenir d'autres et en occultant d'autres encore. [...] en outre, la mémoire tend au fil des années à transformer les faits » (SOULET 2012, p. 153). Comme le rappellent Karen GEORGE et Elaine STRATFORD (2016), l'histoire orale peut intéresser les géographes car : « *oral history can be a powerful source of situated learning that can facilitate enhanced understandings of space, place, region, landscape and environment* » (p. 190).

De plus en plus de manuels de méthodes qualitatives adressés aux géographes consacrent des chapitres à l'analyse des documents d'archives (OGBORN 2010 ; ROCHE 2016). Ces derniers, au même titre que des documents actuels ou des entretiens, offrent

consensuelle » (p. 140).

8. En ce sens, un constat semblable pourrait être fait sur la base de l'article de Paul CLAVAL (2012) publié à l'occasion de la création de la *Revue de géographie historique* (et dans cette même revue). En effet, selon cet auteur, la géographie historique semble concerner aussi bien la géographie environnementale que la géographie culturelle et la géographie radicale.

9. Romain GARCIER (2016) va même jusqu'à écrire qu'il « déconseille aujourd'hui formellement à [s]es étudiants de se lancer dans des sujets de géographie historique. Plus aucun poste n'est affiché, depuis de nombreuses années, en "géographie historique" ».

10. Pour une synthèse complète sur l'histoire orale ainsi que sur l'histoire immédiate et son usage dans le cadre d'une approche géohistorique, voir la thèse de Florie GIACONA (2014).

des représentations sur l'espace et reflètent des relations de pouvoir, notamment lorsque les documents sont produits par des institutions (ROCHE 2016). Les archives de presse fournissent des documents textuels et iconographiques permettant « *d'appréhender les trajectoires d'un système socio-spatial et notamment ses bifurcations* » (COMBY et LE LAY 2011, p. 14). Cela s'explique au moins en partie par le fait que : “*News accounts are geared to write an immediate first draft of history*” (WEI *et al.* 2015, p. 319). Si les études sur la médiatisation des questions environnementales ont souvent abordé des controverses, des crises ou des catastrophes passées (de même que présentes), Anders HANSEN (2015) regrette le manque de travaux adoptant une perspective « longitudinale ». Il lance un appel à étudier les « hauts » et les « bas » de la médiatisation de questions environnementales pour notamment réfléchir à leur possible cyclicité. Car seules les études longitudinales pourront, selon lui, re-transcrire la complexité et le caractère systémique des questions environnementales : “*Longitudinal studies, by their very nature of looking at extended periods of time, in particular benefit from the ability to observe how the careers of environmental issues in the public sphere are driven by multiple factors, intricate feedback loops or spirals, and indeed timing, rather than by simple linear cause-effect dualities*” (p. 217). Quelques travaux récents abordent l'évolution des représentations de l'environnement à partir d'archives de presse. Outre les thèses de Bruno CHARLIER (1999) et d'Emeline COMBY (2015) déjà citées, plusieurs articles retracent les changements dans les représentations de l'eau. Un article de Jing WEI *et al.* (2015) s'intéresse aux représentations de l'eau sur plus de 100 ans (de 1843 à 2011) à partir d'un échantillon d'articles collectés dans le *Sydney Morning Herald*; similairement, Yonglan XIONG *et al.* (2016) abordent la même thématique à partir du quotidien chinois *People's daily* (sur une période plus courte, de 1946 à 2012). Le second article (*ibid.*) esquisse d'ailleurs une comparaison avec les résultats du premier (WEI *et al.* 2015) en termes de chronologie. L'engouement pour les grands quotidiens peut s'expliquer par le fait qu'ils offrent une continuité de l'information sur des pas de temps importants. D'autres documents d'archives peuvent toutefois aussi être intéressants mais il convient de s'interroger sur leurs discontinuités (Encadré 3.1).

ENCADRÉ 3.1 – Étudier les discontinuités et les ruptures avec une approche géohistorique

La notion de discontinuité fait partie des notions transversales de la géographie. Théorisées par Roger BRUNET (1967) dans sa thèse complémentaire de doctorat d'État, les discontinuités figurent parmi les axes de plusieurs laboratoires de recherche en géographie et sont régulièrement l'objet de colloques ou de numéros spéciaux (voir par exemple, le tome 26, numéro 4 de *L'Espace géographique* en 1997, le débat dans *Mappemonde* (ROZENBLAT, PUJOL et CHRISTMAN 2000) ou encore le colloque récent « *Penser avec les discontinuités en géographie* » tenu à Arras en juin 2018).

Les discontinuités peuvent être entendues comme des « *ruptures apparaissant dans l'espace et dans le temps, [elles sont] marquées par des interfaces, des limites, des frontières* » ; celles-ci peuvent être plus ou moins « *brutales* » ou encore endogènes ou exogènes au système qu'elles affectent (BRUNET, FRANÇOIS et GRASLAND 1997, p. 161). L'idée soutenue par Roger BRUNET, Jean-Christophe FRANÇOIS et Claude GRASLAND (1997) « *était que des ruptures pouvaient apparaître sans perturbation extérieure, par le seul effet de la dynamique interne d'un système* » (p. 298). Les discontinuités peuvent aussi être « *statiques* » (le résultat local d'un processus) ou « *dynamiques* » (une rupture dans un processus, dans le mouvement d'un système) (BRUNET, FRANÇOIS et GRASLAND 1997).

Un bref regard sur les thèses récentes en géographie qui adoptent, au moins en partie, une approche géohistorique, permet d'observer leur intérêt pour cette notion de discontinuité. Dans sa thèse, Florie GIACONA (2014) s'intéresse aux discontinuités de la « *géo-chronologie* » du risque d'avalanche dans les Vosges qu'elle construit à partir de témoignages et de documents d'archives. Elle invite à prendre en compte la discontinuité des sources dans l'interprétation des ruptures spatiales et temporelles de sa chronologie. La thèse d'Emeline COMBY (2015) identifie quant à elle des discontinuités dans les discours tenus sur le Rhône et le Sacramento. Elle propose une périodisation de ces discontinuités en suivant une approche systémique ; et afin de les expliquer, elle mobilise le diptyque endogène–exogène (BRUNET 1967). Plus spécifiquement, elle montre comment des discontinuités endogènes et exogènes peuvent être des « *accélérateurs, catalyseurs ou ralentisseurs de politiques de l'eau* » (COMBY 2015, p. 13). Elle intègre aussi une réflexion sur la notion de « *trajectoire* », entendue comme « *un ensemble de composantes dont les modalités d'interactions évoluent dans le temps : [...] reconstituer [une trajectoire] sous-tend d'élucider les éléments les plus importants à différents moments, grâce à une étude fine et en contexte* » (COMBY 2015, p. 18).

3.2 Se focaliser sur une source médiatique

Pour proposer une étude longitudinale et doter la recherche d'une dimension quantitative, une source médiatique a été choisie. Le choix de cette source répond à ces deux premiers impératifs et s'explique aussi par des raisons fondamentales et pratiques.

3.2.1 Le choix du quotidien national français *Le Monde* : le journal d'un monde moderne

Le choix du journal *Le Monde* s'explique par des raisons fondamentales et des motifs plus pratiques. D'abord, il s'agit d'un des journaux les plus lus en France aujourd'hui ; il est considéré comme un journal de référence, en France comme à l'étranger. Ensuite, l'évolution des choix éditoriaux — d'ailleurs documentée notamment par Patrick EVENO (2004) — est particulièrement intéressante pour aborder des questions en lien avec des grands aménagements. Enfin, il s'agit, aussi bien lorsque j'ai débuté ma thèse qu'au moment de sa rédaction, du seul quotidien national, à l'échelle mondiale,

disposant d'archives numérisées et sous forme textuelle sur une période longue de soixante-dix ans. Ces trois points sont développés dans les sous-parties suivantes.

Le Monde d'hier et d'aujourd'hui

Le journal *Le Monde*, qui succède au *Temps*, compromis pendant la Seconde Guerre mondiale, est fondé par le journaliste Hubert Beuve-Méry (1902-1989) en 1944 à la demande du général Charles de Gaulle (MARTEL 2018). Dès sa création, Hubert Beuve-Méry cherche à affirmer le prestige national et la réputation internationale du journal, un journal « *exhaustif* » et sobre (EVENO 2004). Le quotidien prône un ton neutre et tente d'affirmer son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques, notamment lorsqu'il est question de tensions internationales. Malgré ce ton neutre, dès sa fondation, « *le Monde ne cess[e] [...] de chanter la modernisation industrielle* » (THIBAU 1996, p. 61). De plus, par le biais de ses éditoriaux et à quelques occasions précises, le journal prend position : il dénonce la torture lors de la guerre d'Algérie par exemple et commence même, dès lors, à faire preuve d'un certain anti-gaullisme (EVENO 2004). C'est d'ailleurs pour cette dernière raison qu'il acquiert la réputation d'être un quotidien plutôt de gauche. Peu de temps après le départ en retraite d'Hubert Beuve-Méry, le journal traverse une série de crises et de tensions, en partie liées à l'endettement du journal (*ibid.*). Sous la direction de Jean-Marie Colombani, au cours des années 1990, le quotidien ainsi que l'entreprise subissent une réforme complète qui aboutit au lancement d'une nouvelle formule, à la création du site *lemonde.fr* ainsi qu'à la construction du groupe de presse *Le Monde* (dont font partie *La Vie* ou encore *Télérama*). Jusqu'en 2010, le journal est parvenu à garder une certaine indépendance économique puisqu'il était détenu à 51% par des actionnaires internes, et même à 63% si l'on prenait en compte la part de la Société des lecteurs du *Monde*. Son capital est aujourd'hui en majorité détenu par les hommes d'affaires Matthieu Pigasse et Xavier Niel.

Au fur et à mesure des années, le format du journal, et notamment le nombre de pages, a considérablement évolué. Il compte aujourd'hui en général une vingtaine de pages et est structuré autour d'une dizaine de rubriques : la une, « International » (en général quatre pages), « Planète » (en général une page, parfois plus), « France » (quatre pages environ), « Culture » (deux pages, parfois bien plus), éventuellement une page « Sports », une rubrique « Débat » (une ou deux pages) et des rubriques telles que les disparitions, le « Carnet » avec des dates ou annonces d'événements divers, les programmes télévisés et les jeux. À cela il faut ajouter des suppléments qui varient selon les jours de la semaine (« Éco et entreprises » ou encore « Horizons ») et qui viennent ajouter une dizaine de pages au journal.

Dans sa version imprimée, *Le Monde* est le second journal quotidien national le plus diffusé (en France) en 2017 après *Le Figaro*, avec 284 738 exemplaires vendus¹¹. Avec 93 832 473 visites en avril 2018, *lemonde.fr* détient aussi la seconde place dans le classement des sites d'information après *lefigaro.fr* (96 798 530 visites en avril 2018) et avant *lequipe.fr* (91 233 261). S'il a pu faire l'objet de critiques, *Le Monde* parvient toutefois à garder sa réputation de « *journal de référence* » et de « *journal indépendant* » (*ibid.*), comme l'atteste sa position en haut des classements de ventes et des consultations ; il s'agirait d'ailleurs du seul quotidien français à bénéficier d'une audience internationale (MARTEL 2018).

11. D'après le classement de diffusion de la presse quotidienne nationale de 2017, établi par l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias, www.acpm.fr, consulté en mai 2018.

À l'heure actuelle, *Le Monde* est le seul quotidien national à compter des archives numérisées sous forme textuelle et sur une période de soixante-dix ans. Les archives du *New York Times* sont accessibles à partir du site du quotidien étatsunien, mais seuls les articles publiés depuis les années 1980 existent sous forme textuelle; les plus anciens ne sont disponibles que sous forme *.pdf (et d'image). La relative facilité d'accès aux articles du *Monde*, la réputation du journal et son degré de diffusion expliquent que *Le Monde* est souvent utilisé par des chercheurs de disciplines variées¹², y compris à l'étranger (D. BROSSARD, SHANAHAN et MCCOMAS 2004).

Le Monde et l'environnement

Les premières rubriques environnementales des grands médias et des journaux sont créées vers la fin des années 1960. En 1969 et 1970, *The New York Times*, *Time* et *Life* créent des rubriques environnementales et recrutent leurs premiers journalistes spécialistes de ces questions (LESTER et COTTLE 2015). C'est à peu près à la même époque que *Le Monde* ouvre un dossier environnement au service de documentation du journal (SOURROUILLE 2011a). Une rubrique environnement est créée en 1972 mais ne s'étoffe qu'à partir de 1974, date d'arrivée au *Monde* du journaliste Marc Ambroise-Rendu (AMBROISE-RENDU et MATHIS 2015). Ce dernier avait fondé en 1971 la revue *Mieux Vivre* (qui devient en 1974 *Combat Nature*). Au *Monde*, entre 1974 et 1982, il négocie d'alimenter la rubrique pour moitié avec des informations institutionnelles et pour moitié avec des informations associatives; il aurait disposé d'une totale liberté dans le choix de ses sujets (SOURROUILLE 2011b) qui lui aurait permis de publier plus de 1 200 articles dans le quotidien (FILLIEULE 2007). En 1982, Roger Cans prend la suite de Marc Ambroise-Rendu. Roger Cans se serait senti plus isolé que son prédécesseur (SOURROUILLE 2011c), ce qu'il explique par l'arrivée de la gauche au pouvoir et le déclin de l'activité associative au moins jusqu'en 1988-1989 (FILLIEULE 2007). Après 1990, il partage son temps entre la rubrique internationale du *Monde* et la couverture des questions environnementales en France. Cette combinaison d'éléments a été avancée dans la littérature comme un facteur expliquant la baisse du nombre d'articles sur les questions environnementales dans les années 1980 et au début des années 1990 (*ibid.*). Mais la baisse de la médiatisation des questions environnementales pendant les années 1980 ne semble pas être le propre du journal *Le Monde*. Plusieurs études soulignent qu'après avoir connu une médiatisation croissante (quoique souvent superficielle) dans les années 1970, les questions environnementales sont moins représentées dans les médias durant les années 1980 alors même que la connaissance scientifique de la dégradation environnementale se précise (LESTER et COTTLE 2015). Les questions environnementales remonteraient en puissance au cours des années 1990, qui correspondraient à l'âge d'or du journalisme environnemental dans certains pays comme aux États-Unis par exemple (SACHSMAN et MYER-VALENTI 2015). C'est d'ailleurs au milieu des années 1990 que *Le Monde* propose une nouvelle formule (voir 3.2.1) et que plusieurs journalistes en parallèle traitent les questions environnementales. Sylvia Zappi prend la suite de Roger Cans en 1995 (FILLIEULE 2007) et Hervé Kempf est employé en 1998 pour la seconder (SOURROUILLE 2011d). Au début des années 2000, le nombre de journalistes traitant de questions environnementales au *Monde* s'accroît. Vers la fin des années 2010, plus d'une dizaine de rédacteurs au *Monde* travaillaient simultanément

12. Voir par exemple les numéros 6 et 7 de *La Revue de Géographie historique* de 2015 intitulés « *Les médias : approches géohistoriques et géopolitiques* ».

pour la rubrique environnementale qui devient en 2008 la page « Planète ». Pourtant, les années 2000 et 2010 correspondent à un moment difficile pour la profession. Libby LESTER et Simon COTTLE (2015) notent que les journalistes environnementaux ont été particulièrement touchés par la réduction des effectifs qui affecte le journalisme de manière plus générale. D'ailleurs, à l'échelle internationale, au début des années 2010, de nombreux journalistes environnementaux perdent leurs emplois (SACHSMAN et MYER-VALENTI 2015). Si cette question n'a pas été soulevée ou étudiée au sujet du journal *Le Monde*, ces dernières années ont été marquées par plusieurs débats. En mai 2013, l'association des Journalistes-Écrivains pour la Nature et l'Écologie s'inquiétait de la possible disparition de la page « Planète » du *Monde*¹³. Quelques mois plus tard, le journaliste Hervé Kempf qui publiait régulièrement au sein de la « Chronique écologie » a quitté le journal, considérant que la direction l'a empêché de continuer ses reportages sur la controverse de Notre-Dame-des-Landes¹⁴.

3.2.2 Recueillir des articles du *Monde*

Comment recueillir des articles du *Monde*? Cette sous-partie propose de répondre à cette question. Elle justifie et explique le recours à diverses bases de données et explicite les biais de cette approche.

Le recueil de documents textuels à partir de bases de données

Deux bases de données différentes ont été utilisées pour construire le corpus d'articles du *Monde*. Pour les articles publiés entre 1944 et 1987, j'ai eu recours au site officiel du journal, lemonde.fr. L'édition « abonnés » de ce site permet d'avoir un accès illimité aux archives du journal depuis 2015 en format texte (par le biais de requêtes dans le moteur de recherche), pour une période allant de 1944 à aujourd'hui. La collecte des articles à partir du site est toutefois laborieuse : aucun export (d'article ou de série d'articles) n'est proposé à l'utilisateur. Pour réduire le temps de collecte, la base de données Europresse a été utilisée pour la période allant de 1987 à 2014¹⁵. La base de données Europresse regroupe plus de 16 000 sources, dont plus de 7 000 journaux et magazines français et étrangers (nationaux, régionaux, locaux, spécialisés). Emeline COMBY (2015) souligne qu'il s'agit de l'une des trois bases de données payantes les plus utilisées en France, avec Lexis-Nexis et Factiva. Cette auteure rappelle aussi que, depuis 2011, *Le Monde* est consultable uniquement sur Europresse, alors qu'il était aussi disponible auparavant dans la base de données Factiva : cela s'explique par la concurrence croissante entre les entreprises qui gèrent ces différentes bases de données : « cette logique mercantile explique des créations de monopoles » (*ibid.*, p. 211). Sur le site d'Europresse, les articles peuvent être récupérés sous la forme d'un document *.html ou d'une image *.pdf. La première option a été choisie afin de constituer un corpus de documents textuels. L'interface d'Europresse est très commode pour construire un corpus et pour exporter plusieurs articles en une seule fois (Figure 3.2).

13. <http://jne-asso.org/blogjne/2013/05/06/>, consulté en mai 2018.

14. <https://reporterre.net/Adieu-Le-Monde-vive-Reporterre>, consulté en mai 2018.

15. Au moment de la collecte des articles, en hiver 2014 et au printemps 2015, les articles publiés dans *Le Monde* entre 1944 et 1987 n'étaient pas encore disponibles dans Europresse ; ils le sont en revanche depuis quelques mois. L'accès à cette base de données payante a pu se faire grâce à la bibliothèque universitaire Denis Diderot (à Lyon) qui bénéficie d'un abonnement.

Les interfaces et les outils proposés par ces deux bases de données pour lire et recueillir les articles sont révélateurs des publics différents qu'elles visent. Dans le cas du *Monde*, il s'agit plutôt de proposer un accès privé à des individus souhaitant s'informer ou faire des recherches sur une période donnée. L'accès aux articles d'archives n'est d'ailleurs pas mis en avant dans la publicité pour les abonnements professionnels¹⁶. Le site d'Europresse est en revanche pensé pour la veille et l'intelligence économique. Sur leur page « Rechercher », Europresse est d'ailleurs présenté comme un outil permettant « *d'extraire l'essentiel de l'information* »¹⁷.

En raison de l'objet étudié, pour lequel il est difficile d'utiliser un événementiel — c'est-à-dire une chronologie recensant des événements, par exemple des inondations (LE LAY et RIVIÈRE-HONEGGER 2009) —, le recours aux bases de données était nécessaire. Toutefois, ces dernières présentent un certain nombre de biais. En effet, en raison des différences parfois marquées entre les bases de données et leurs moteurs de recherche, « *tout corpus créé plus ou moins automatiquement à partir de ces bases de données doit être interrogé en termes de contenus (lacunes ou surplus), de chronologies (les périodes ne sont pas couvertes de façon homogène pour tous les titres) et de pertinence des requêtes* » (COMBY, LE LAY et PIÉGAY 2012, p. 8). D'ailleurs, le nombre d'articles présents dans Europresse et sur lemonde.fr est assez similaire mais n'est pas égal. À titre d'exemple, le 25 mai 2018, le site lemonde.fr comptabilise 19 427 articles pour la requête « barrage » alors qu'Europresse n'en compte que 16 753. Cet écart ne peut être lié aux moteurs de recherche (car dans les deux cas, les résultats prennent en compte uniquement les articles contenant ce terme, et non pas des articles convoquant des termes connexes par exemple). Il peut en revanche s'expliquer par des lacunes ou des doublons (ou les deux à la fois) dans les bases de données.

Peser ses mots, proposer des requêtes

Pour collecter les articles, plusieurs requêtes ont été croisées afin d'exclure d'emblée des occurrences non-pertinentes du terme « barrage »¹⁸ (par exemple « barrage routier », « barrage sportif », « barrage hippique », « barrage électrique »). Quatre combinaisons de termes ont été utilisées dans un premier temps :

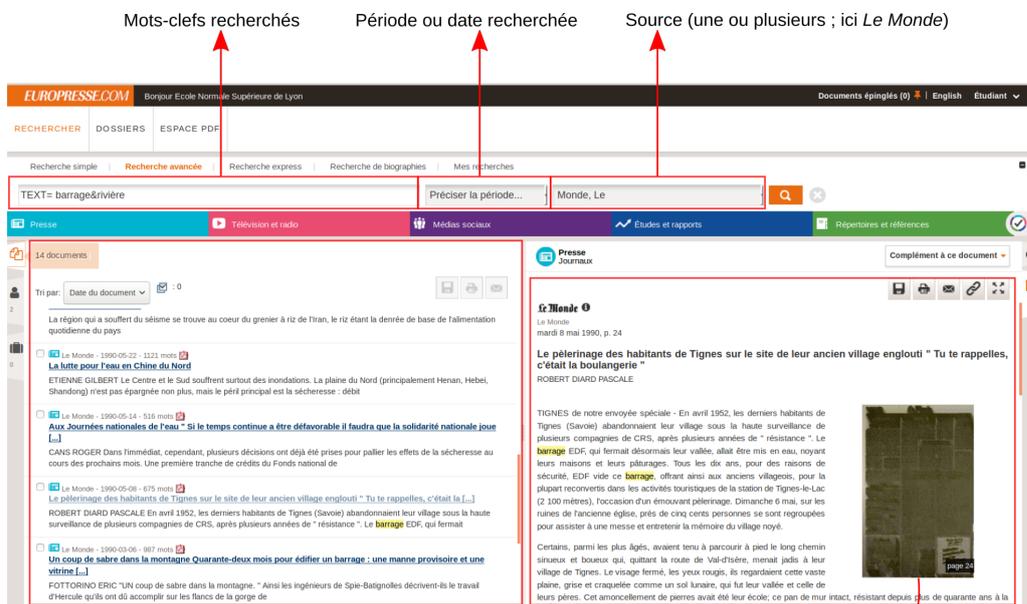
- « barrage & fleuve »;
- « barrage & rivière »;
- « barrage & réservoir »;
- « barrage & lac ».

Il a volontairement été choisi d'écarter des combinaisons de mots qui pourraient renvoyer à des usages (« barrage et hydroélectricité », « barrage et irrigation », « barrage et nautisme », par exemple) pour éviter de déséquilibrer le corpus selon des fonctions précises. Une dernière combinaison a été ajoutée, celle de « barrage et concession », par crainte que le débat sur la remise en concession des barrages ne ressorte pas à travers les quatre premières requêtes. Ces requêtes totalisaient plus de 6 000 résultats. La sélection des articles et la construction du corpus sont détaillées dans le chapitre suivant.

16. Voir <https://www.lemonde.fr/faq/?question=25717-fonctionnalites-archives>, consulté en août 2018.

17. Voir <http://www.europresse.com/fr/>, consulté en août 2018.

18. La simple requête « barrage » donne plus de 19 000 résultats.



- Liste des résultats,
- Possibilité de trier selon la "pertinence" ou la date du document,
- Vue du titre mais aussi des premières lignes de l'article,
- Date et nombre de mots de l'article
- Possibilité de "cocher" les articles pour les sélectionner et les exporter.

- Visualisation de l'intégralité de l'article,
- Mots-clés de la recherche surlignés,
- Date, nom de l'auteur,
- Possibilité d'exporter le texte en format *.html ou *.pdf,
- Possibilité (suivant les cas) de visualiser la page complète d'où est extrait l'article.

Dans certains cas, la visualisation de l'article sous forme *.pdf permet de consulter l'ensemble du numéro au sein duquel l'article est publié.

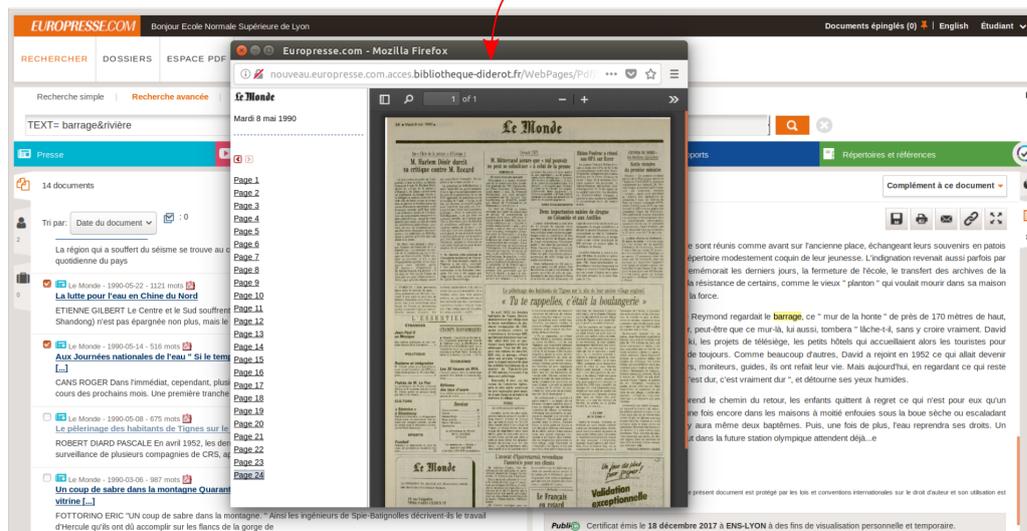


FIGURE 3.2 – L'interface d'Europresse (4 octobre 2017)

3.3 Choisir des terrains, définir ses « campagnes » d'entretiens

Afin d'analyser les discours et les représentations tenus à l'égard des barrages par des acteurs et des groupes sociaux et d'approfondir la compréhension des processus conflictuels liés aux barrages, la thèse se penche sur plusieurs études de cas.

3.3.1 Multiplier et croiser les terrains

Ces dernières années, le recours à plusieurs études de cas est devenu plus courant, particulièrement en géographie. Mais que fait-on vraiment lorsque l'on procède ainsi? Divers verbes sont employés pour désigner ce que le chercheur réalise à partir de ses études de cas : « comparer », « croiser », « confronter », « éclairer »... Les différentes actions auxquelles ces verbes renvoient sont ici rangées sous l'appellation d'« approche comparative ». Cette dernière est source de nombreux débats. Les études de cas peuvent-elles toujours être comparées? Sur quels critères doit-on se fonder pour mener une approche comparative? Les débats sont d'autant plus forts lorsqu'il s'agit de comparaisons internationales : est-il légitime de confronter des études de cas qui s'inscrivent dans des contextes culturels, politiques, économiques, institutionnels différents? Pourquoi serait-il pertinent de multiplier et de comparer des études de cas? Plusieurs ouvrages (DETIENNE 2000; REMAUD, SCHAUB et THIREAU 2015a) et numéros spéciaux de revues scientifiques (M. BLANC et CHADOIN 2015) ont été consacrés à l'explicitation des difficultés des comparaisons tout en louant la démarche. Tout d'abord, l'analyse en sciences sociales est par nature comparatiste : « *partout on trouve de la comparaison à l'œuvre dans les sciences sociales* » (REMAUD, SCHAUB et THIREAU 2015b, p. 15). L'approche comparatiste est ancienne, et remonterait même, en sciences humaines et sociales, à l'époque moderne (LOUARGANT et GHIOTTI 2008). Elle serait aussi ancienne en géographie et se retrouve chez les fondateurs de la discipline au XIX^e siècle (REYNAUD 1984); elle se diffuse surtout à partir des années 1980 et est de plus en plus pratiquée (M. BLANC et CHADOIN 2015; FLEURY 2008).

Pourquoi compare-t-on? Deux réponses principales peuvent être apportées à cette question. D'abord, l'approche comparative peut correspondre à des enjeux épistémologiques. Elle permet de répondre à un souci de réflexivité. Olivier REMAUD, Jean-Frédéric SCHAUB et Isabelle THIREAU (2015b) intitulent d'ailleurs le chapitre introductif de leur ouvrage sur l'approche comparative des sciences sociales : « *pas de réflexivité sans comparaison* » (p. 15). Au sujet de la comparaison internationale, Valérie GELÉZEAU (2015) va plus loin et explique que son intérêt « *ne se limite pas à l'identification des homologues ou des différences. Elle a un pouvoir (implicite au moins) de déconstruction critique* » (p. 260). En effet, la comparaison produit une certaine « *violence heuristique* » mais elle permet en général une re-définition des problématiques et des hypothèses formulées au départ par le chercheur et une identification plus claire des biais de la recherche (*ibid.*). Ce constat semble partagé. Pour Luigi BOBBIO, Patrice MELÉ et Vicente UGALDE (2016), qui s'intéressent à la conflictualité autour de la gestion de déchets en France, en Italie et au Mexique, la confrontation des résultats de leurs études de cas permet une « *décontextualisation* » en « *interdi[sant] a priori les explications par le contexte national* » (p. 22). Ces dernières restent pertinentes mais doivent être, selon eux, ré-introduites dans un second temps de la recherche. Toujours d'un point de vue épistémologique, l'approche comparative oblige à sortir de l'idiographie et doit être associée à un souci de généralisation. C'est pourquoi, selon Alain REYNAUD (1984), « *bien comprise, la*

démarche comparative reste le plus sûr moyen d'éviter à la géographie le double écueil du pullulement des monographies et de la "tyrannie des modèles" » (p. 33). Si recourir à plusieurs études de cas oblige souvent à moins approfondir l'étude de chacune d'entre-elles, cela permet toutefois d'explorer davantage des concepts et l'explication de processus (J. BAXTER 2016). Cette injonction semble d'autant plus pressante à voir l'évolution actuelle de la recherche et notamment la prolifération d'études de cas (CASTREE 2005b). Pour Noel CASTREE (*ibid.*), la majeure part des études de cas semble aujourd'hui avoir oublié leur raison d'être : comme leur nom l'indique, les études de cas sont intéressantes et pertinentes car elles permettent d'aborder des phénomènes plus larges qui intéressent la géographie et qui concernent une diversité d'espaces d'échelle variable (et non pas uniquement l'échelle locale). C'est pourquoi cet auteur introduit une distinction entre ce qui relève de l'unique et ce qui relève du singulier : "*the case may thus be unique but it is not singular*" (*ibid.*, p. 541). Le caractère unique d'une étude de cas ne signifie pas qu'elle ne puisse se rapporter à des caractéristiques récurrentes ou des processus plus généraux. La question de la singularité et de la généralisation permet d'introduire une seconde réponse à la question « *Pourquoi compare-t-on ?* », réponse qui est en partie épistémologique mais qui renvoie aussi à une réalité historique, celle de la mondialisation. La comparaison internationale est d'autant plus pertinente qu'elle permet, à l'heure du Monde mondialisé, d'avoir une réflexion sur des processus globaux, ou sur le lien entre des processus globaux et locaux. Du point de vue de la recherche, les notions, concepts et théories connaissent une diffusion transnationale (M. BLANC et CHADOIN 2015) et peuvent être questionnés par le biais de travaux ayant une approche comparative. De manière plus générale, l'interconnexion que suppose la mondialisation fait circuler des modèles économiques et politiques, des productions culturelles, et même peut-être des relations à l'environnement. Cette question de la circulation est abordée par Cynthia GHORRA-GOBIN (2000) qui s'est interrogée sur les différences entre les conceptions étatsunienne et européenne de la ville dans le contexte de la mondialisation économique. Jennifer ROBINSON (2004) va plus loin et souligne la nécessité de mener des études comparatives pour dépasser des oppositions répandues et stérilisantes (à titre d'exemple, il est possible de citer l'opposition entre les villes du « Nord » et du « Sud » qui ne sont presque jamais étudiées ensemble en raison des écarts économiques qui caractérisent les pays où elles se situent). Ces contrastes empêcheraient de saisir la réalité des villes contemporaines inscrites dans un Monde mondialisé. C'est donc précisément le processus de mondialisation qui rend l'approche comparative particulièrement pertinente (ROBINSON 2011). Ces constats formulés en géographie urbaine peuvent trouver des traductions en géographie environnementale. Noel CASTREE (2005b, 2008) incite à développer et à comparer des études de cas pour étudier des processus socio-environnementaux; il invite à penser le processus socio-naturel qu'est la néolibéralisation de la nature dans le contexte de la mondialisation. En ce sens, la *political ecology* appelle d'ailleurs à montrer comment des problèmes environnementaux sont liés à des paradigmes globaux et plus spécifiquement au système économique mondial (J. BAXTER 2016).

Que comparer et comment le comparer? La synthèse de Jamie BAXTER (*ibid.*) fournit des éléments de réponse particulièrement intéressants à cette question pour la géographie. Il distingue : (1) les "*within-case temporal comparison*" et (2) les "*spatial (place-oriented cross-case comparison*" (p. 130). Les premières s'inscrivent dans une perspective longitudinale : il s'agit d'étudier un seul et même lieu à des périodes différentes. Elles nécessitent de recourir à divers matériaux (archives, entretiens, littérature

grise. . .) mais permettent d'aborder des processus sur le temps long. Les secondes, réalisées dans des espaces différents mais à un même moment, permettent de réfléchir à des processus et à des concepts pour mettre en avant des points communs malgré les différents contextes. Dans les deux cas, ressort de cette synthèse, ainsi que de nombreux travaux cités ci-dessus, l'importance d'étudier, à partir de cas multiples, des processus.

L'approche adoptée ici, au travers de trois études de cas, associe des éléments mentionnés par Jamie BAXTER (2016) sans rentrer strictement dans les deux catégories qu'il propose. Les trois études de cas permettent d'étudier des discours et des représentations, des conflits et des controverses liées à un aménagement projeté (Loyettes et Gordon-below-Franklin) ou réalisé (rivière d'Ain) dans un contexte qui est celui d'une mondialisation des questions environnementales et plus particulièrement celui d'un débat international sur les barrages.

3.3.2 Étudier des lieux de conflits et de controverses

Ces trois vignettes (Figure 3.3) permettent de voir que les terrains choisis ne l'ont pas été pour leurs ressemblances physiques, morphologiques ou hydrologiques. Si elles représentaient leurs aménagements, alors peut-être que le lecteur y verrait un point de comparaison pendant quelques instants, le temps de se rappeler qu'aujourd'hui la majeure part des cours d'eau sont traversés par des barrages. Le choix des terrains s'explique par les temporalités que je souhaitais questionner en lien avec les barrages et par le caractère conflictuel des ouvrages — quelles sont les représentations et discours tenus sur des ouvrages existants? et quels discours peuvent être produits pendant et après des controverses passées qui se sont soldées par l'abandon des projets de barrages? Ce choix est aussi lié aux échelles que ces études de cas permettent d'interroger : pour Loyettes et Gordon-below-Franklin il s'agissait de partir du local, pour la rivière d'Ain, de s'intéresser au corridor. D'autres critères plus pratiques ont guidé ce choix : l'approche par les discours et les représentations nécessitait de choisir des terrains dont je maîtrisais la langue; la possibilité de se greffer à des programmes de recherche m'a permis de bénéficier de financements mais aussi d'un petit réseau d'acteurs précieux pour débiter les campagnes d'entretiens.

Des sources de l'Ain jusqu'au corridor rhodanien (France)...

La rivière d'Ain. La rivière d'Ain¹⁹, qui prend sa source dans le Jura français à 700 m d'altitude, parcourt 190 km avant de se jeter dans le Rhône où son débit moyen annuel atteint 120 m³/s. Son régime est océanique et subit une influence nivale; la rivière est caractérisée par des hautes eaux hivernales et des étiages estivaux (CITTERIO et PIÉGAY 2000). Dans ses derniers 40 km, la rivière était tressée jusqu'au début des années 1930; aujourd'hui son tracé est sinueux (BRAVARD 1991).

La rivière d'Ain traverse une région plutôt rurale; sa haute vallée comme sa basse vallée sont fortement marquées par l'agriculture (pastoralisme en amont et culture intensive de maïs en aval). Malgré cela, la rivière a été progressivement aménagée au cours des XIX^e et XX^e siècles. L'aménagement de la rivière connaît plusieurs phases :

19. Le syntagme « rivière d'Ain » est utilisé pour éviter la confusion entre le département de l'Ain et le cours d'eau.

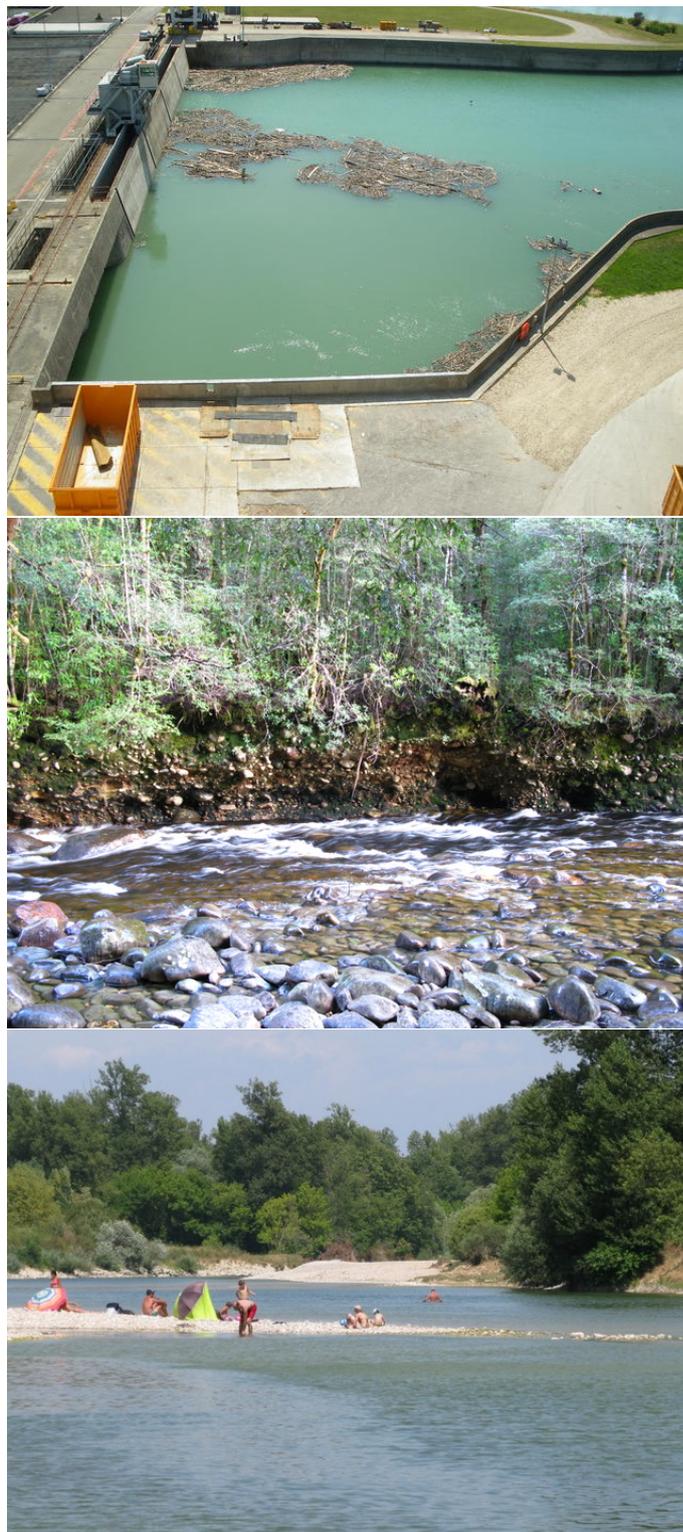


FIGURE 3.3 – Le Rhône à Pierre-Bénite (France), la rivière Franklin à Lyell Highway (Australie) et la rivière d’Ain à Saint-Maurice de Gourdans (France) (Clichés : S. Flaminio, 2015 et 2016)

- La rivière d'Ain du XIX^e siècle, et même du début XX^e siècle peut être qualifiée de *continuum* (FLAMINIO, BOYER *et al.* 2015; FLAMINIO, COTTET et LE LAY 2014). Elle constituait en effet à l'époque un axe commercial pour le transport du bois du Jura jusqu'à Lyon par la pratique du flottage. Peu de ponts la traversaient en raison de son régime imprévisible et de sa morphologie mouvante;
- Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la rivière comptait peu de grands aménagements transversaux. Elle était ponctuée de petits ouvrages, de microcentrales construites pour répondre aux besoins en électricité, de petites usines. En 1898, un premier barrage hydroélectrique plus important est construit à Saut-Mortier (celui-ci a été remplacé par un ouvrage EDF en 1968); puis en 1931, le barrage de Cize-Bolozon est mis en service;
- Après la Seconde Guerre mondiale, les ouvrages de Saut-Mortier et de Cize-Bolozon sont nationalisés. Pendant les années 1960, ils sont intégrés à une chaîne de barrages-réservoirs qui comprend aussi (d'aval en amont) : Allement (terminé en 1960)²⁰, Coiselet (achevé en 1970) et le gigantesque barrage de Vouglans (inauguré en 1968) (Figures 3.4 et 3.5). Ce dernier est le troisième réservoir français en termes de volume et il s'agit du seul ouvrage de cette chaîne qui « dispose de la capacité à laminier les crues » (ROLLET 2007, p. 41);
- À partir des années 1980, plusieurs mesures sont prises afin de mieux gérer les conséquences des barrages sur une rivière dont la richesse écologique est affirmée. Une cellule d'alerte est créée par le préfet de l'Ain en 1987 pour répondre aux problèmes de mortalité piscicole; puis en 1991, la convention « frayère » est signée avec EDF pour garantir un débit minimum pendant la période de reproduction des truites et des ombres. La basse vallée a été intégrée au réseau Natura 2000 et a fait l'objet d'un projet « Life »²¹ entre 2002 et 2006, financé par l'Union Européenne. Par ailleurs, les travaux scientifiques (focalisés toutefois sur la basse vallée) se multiplient pendant cette période. L'évolution de la morphologie de l'Ain et ses facteurs explicatifs ont fait l'objet de plusieurs travaux qui tendent à montrer que les barrages contribuent à la modification du style fluvial mais ne sont pas le seul facteur de ce processus assez ancien (BRAVARD 1991; CITTERIO et PIÉGAY 2000; ROLLET 2007). Enfin, depuis 2008, une réflexion commune s'organise autour de scientifiques de la Zone atelier Bassin du Rhône (Zabr) et des acteurs de la rivière; des recherches ont été initiées, soutenues financièrement par un accord entre l'Agence de l'eau et EDF²². L'amont fait toutefois l'objet de certaines mesures de protection. Le Conservatoire du Littoral gère les rives du lac de Vouglans, en partie incluses dans une Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (Znieff). Et une partie de la rive gauche, à l'amont du réservoir, est incluse dans le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura (BOYER 2014).

La rivière d'Ain est donc fortement marquée par des aménagements hydrauliques (sur plus d'un tiers de son parcours pour les barrages-réservoirs d'EDF) (Figure 3.5). Ces cinq grands barrages de la rivière d'Ain ont une puissance installée de 425 MW et

20. Il existait auparavant à cet emplacement un barrage plus ancien d'environ trois mètres de haut (VIBERT 1939a).

21. Il s'agit de l'instrument financier pour l'environnement de l'Union Européenne : http://ec.europa.eu/environment/life/publications/otherpub/documents/life_fr.pdf, consulté en mai 2018.

22. Séminaire d'échanges rivière d'Ain, octobre 2016 à Villette-sur-Ain, <http://www.graie.org/portail/riviere-dain-enseignements-de-recherche-laction/>, consulté en mai 2018.

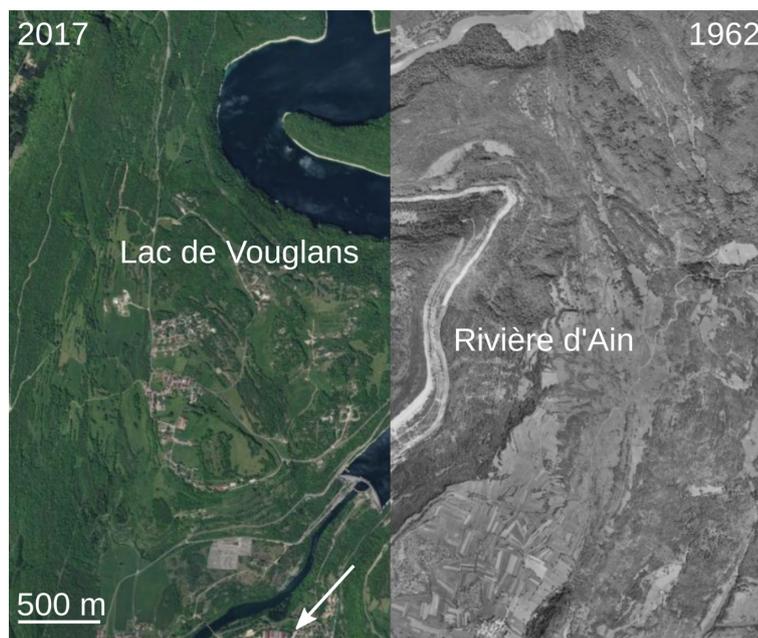


FIGURE 3.4 – Le barrage de Vouglans (Source : Géoportail, IGN 1962 et 2017)

produisent en moyenne chaque année 785 GWh. La production des 20 microcentrales (dont trois seulement situées à l'aval d'Allement)²³ est difficile à chiffrer car ces petits ouvrages sont bien moins documentés par la littérature scientifique et par les acteurs qui les exploitent.

La rivière d'Ain est toutefois aussi caractérisée par d'autres activités productives que l'hydroélectricité, ainsi que par des usages récréatifs. La difficile co-existence de ces usages suscite des controverses et des conflits « *anciens et importants* » (BARONE 2010). À l'échelle du corridor, ils opposent essentiellement EDF, gestionnaire des grands barrages (et plus rarement les collectivités ou entreprises gestionnaires des microcentrales), les agriculteurs, les pêcheurs et les élus. Les débats portent aussi bien sur la quantité d'eau (le débit d'étiage, les changements en termes de débit et de niveau en lien avec les éclusées et le niveau de la nappe) que sur la qualité de l'eau (pollutions agricoles et industrielles). En 2010, Sylvain BARONE (*ibid.*) notait que le conflit entre les pêcheurs et EDF, déclenché par des fortes mortalités piscicoles lors des étés 1983 et 1986, ne s'était guère apaisé. Mais ce débat est en réalité plus ancien puisque dès 1939 un inspecteur des Eaux et Forêts, Roger VIBERT (1939a,b), s'inquiétait des conséquences du barrage de Cize-Bolozon sur la faune piscicole. Cette faune piscicole constituait alors une ressource économique importante puisqu'au début du XX^e siècle la vocation récréative de la rivière d'Ain connaissait un essor important. Celle-ci avait acquis la réputation d'être l'une des plus belles rivières de France (BOYER, COMBY, COTTET *et al.* 2016). L'inspecteur Roger VIBERT (1939b) estimait la perte de biomasse à 1 206 kg de poissons entre Cize et le Rhône et la perte financière à 16 700 francs. Il conclut son étude ainsi : « *La valeur d'une rivière pour l'État ne se solde pas par l'addition brutale du chiffre des fermages, tout au moins pour les rivières à "poissons de choix". Car outre son rôle social, cette rivière déplace parfois de fort loin, quantité de pêcheurs sportifs qui*

23. Ce décompte est basé sur le Registre des obstacles à l'écoulement : http://carmen.carmencarto.fr/66/ka_roe_current_metropole.map.

viennent passer plusieurs jours sur ses rives, alimentent le commerce régional et général, dans l'espoir de réussir quelques beaux coups » (VIBERT 1939b, p. 150). Un deuxième point de friction est la cote touristique du lac de Vouglans, négociée par les élus de l'amont avec EDF pour assurer le maintien des activités touristiques en période estivale. Cette cote est très contestée par les acteurs de l'aval car elle limite les lâchers d'eau et donc l'utilisation de l'eau en aval de Vouglans. Enfin, la pression sur la ressource en termes de quantité et de qualité, en lien avec les activités agricoles est aussi source de tensions.

Après la loi sur l'eau de 1992²⁴, et pour tenter d'endiguer ces conflits, l'Agence de l'eau aurait « incité les acteurs locaux à établir un Sage » (BARONE 2010, p. 184). Une Commission locale de l'eau (Cle) est mise en place dès 1995 afin que les acteurs travaillent de manière concertée sur les questions de gestion de l'eau. La commission ne comprend toutefois que des acteurs de la basse vallée, en aval du barrage d'Allement. Cette initiative est assez précoce, mais elle a mis six ans à aboutir à un Sage, porté par un syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu), le Syndicat de la basse vallée de l'Ain (SBVA), et incluant 40 communes²⁵. Ce premier schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) n'a pas été approuvé par EDF en raison du chapitre concernant les débits ; le Sage, privé de son chapitre sur les débits, est *in fine* approuvé par arrêté préfectoral en 2003. La mise en place d'un nouveau Sage en 2014 liste parmi ses objectifs la mise en place d'une meilleure gestion quantitative de l'eau même si la question des débits ne constitue pas un axe à part entière²⁶. À l'amont de Vouglans, plusieurs acteurs tentent de construire un contrat de rivière. Cette initiative est portée par le Conseil général du Jura et implique des élus, des associations ainsi que des représentants d'organisations professionnelles. En 2016, ces acteurs ont établi un « pré-contrat de rivière » qui rassemble une centaine de communes. Ces initiatives attestent d'une volonté de la part des acteurs de se rencontrer et de construire des projets communs autour de la rivière d'Ain mais ils reflètent — et peut-être renforcent? — le morcellement de cette rivière, dont la partie médiane semble avoir été oubliée.

Le fleuve Rhône. La rivière d'Ain se jette dans le Rhône, un cours d'eau bien plus grand et dont l'histoire diffère. Le Rhône est le 48^e fleuve mondial par son débit moyen annuel qui atteint 1 700 m³/s à son embouchure après avoir parcouru 810 km (BRAVARD et CLÉMENS 2008) ; se faisant, il est considéré comme un grand fleuve. Il prend sa source en Suisse, dans le Glacier de la Furka, ce qui explique en partie son régime hydrologique glaciaire, nival et pluvial. Il est couramment divisé en cinq sections (Figure 3.6) ; ce découpage est en partie arbitraire et s'explique par des facteurs historiques politiques et de peuplement (COMBY 2015), ainsi que par des critères hydrographiques, topographiques et climatiques (BRAVARD et CLÉMENS 2008) :

- Côté suisse, le Rhône alpestre, de sa source au Léman ;
- Le Haut Rhône français, du Léman à la confluence avec la Saône (Lyon) ;
- Le Rhône Moyen, de la confluence avec la Saône à la confluence avec l'Isère (Valence) ;
- Le Rhône Inférieur (ou Bas Rhône), de la confluence avec l'Isère jusqu'à l'amont du delta ;

24. Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

25. En lien avec la loi Gemapi, le SBVA a très récemment (automne 2017) fusionné avec trois autres syndicats de rivière.

26. <http://www.gesteau.fr/sage/basse-vallee-de-lain>, consulté en mai 2018.

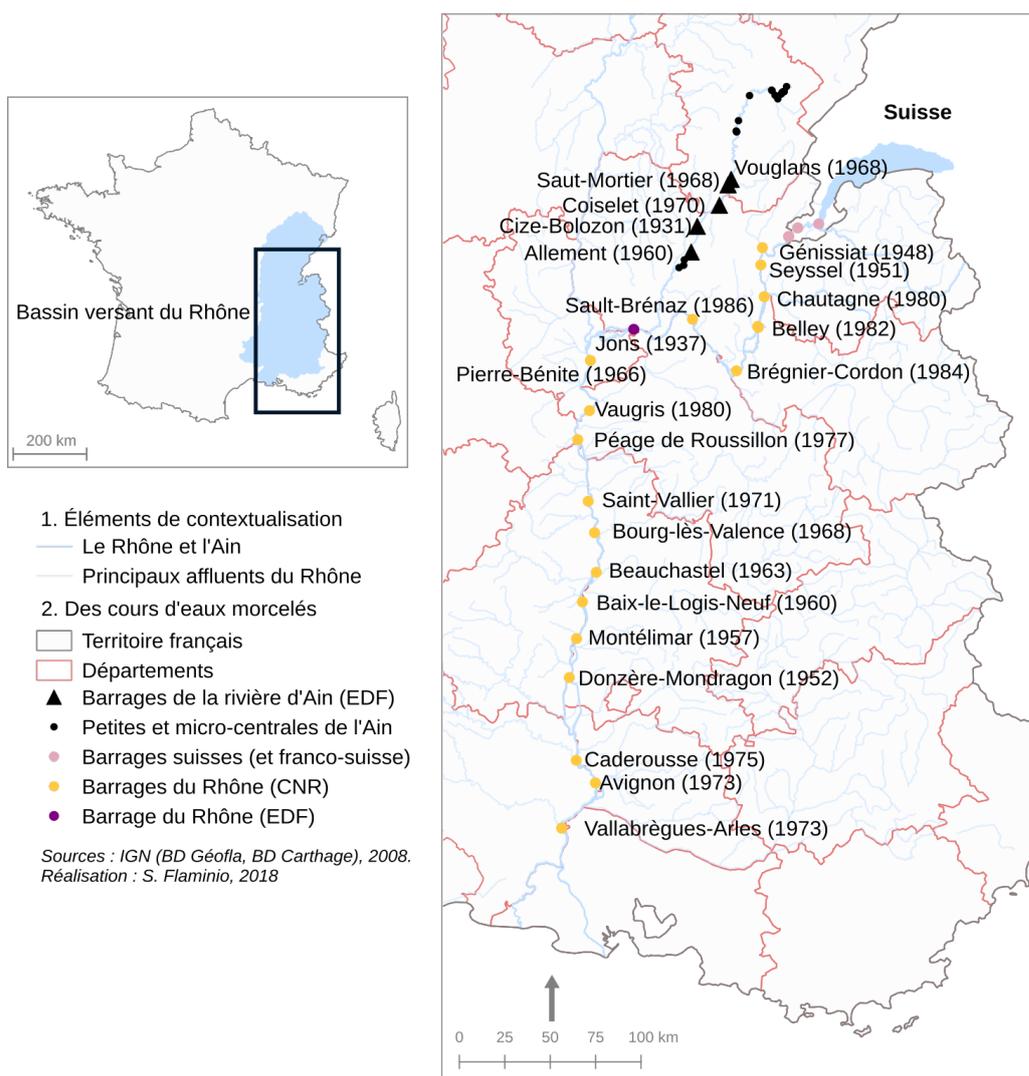


FIGURE 3.5 – Les vallées de l'Ain et du Rhône, morcelées par des barrages

— Le delta, d'Arles à la Méditerranée.

C'est dans le Haut Rhône français, après un parcours creusé dans des gorges étroites, que le Rhône est rejoint par la rivière d'Ain, l'un des quatre affluents principaux du fleuve dans sa partie française (*ibid.*).

Au-delà de ces découpages, les discontinuités voire la « destructuration » du Rhône (BETHEMONT 1997) peuvent aussi être liées à l'anthropisation d'un fleuve qui compterait trois millions de riverains (COMBY 2015) et à ses nombreux aménagements qui feraient de lui le « plus aménagé et donc [le] plus perturbé des fleuves français » (BETHEMONT 1997). Sur la base de la littérature existante, et notamment les périodisations proposées par l'OHM Vallée du Rhône²⁷ et les travaux de thèse de Emeline COMBY (2015)²⁸, plusieurs phases de l'aménagement du fleuve peuvent être mises en valeur :

— Entre la fin du XIX^e siècle et 1919²⁹, le Rhône perd son faciès tressé en large

27. <http://ohm-vr.org/territoire.php>, consulté en mai 2018.

28. Emeline COMBY (2015) détaille sa périodisation pp. 120–140.

29. L'année 1919 est marquée en France par la mise en place, le 16 octobre, de la Loi relative à l'utilisa-

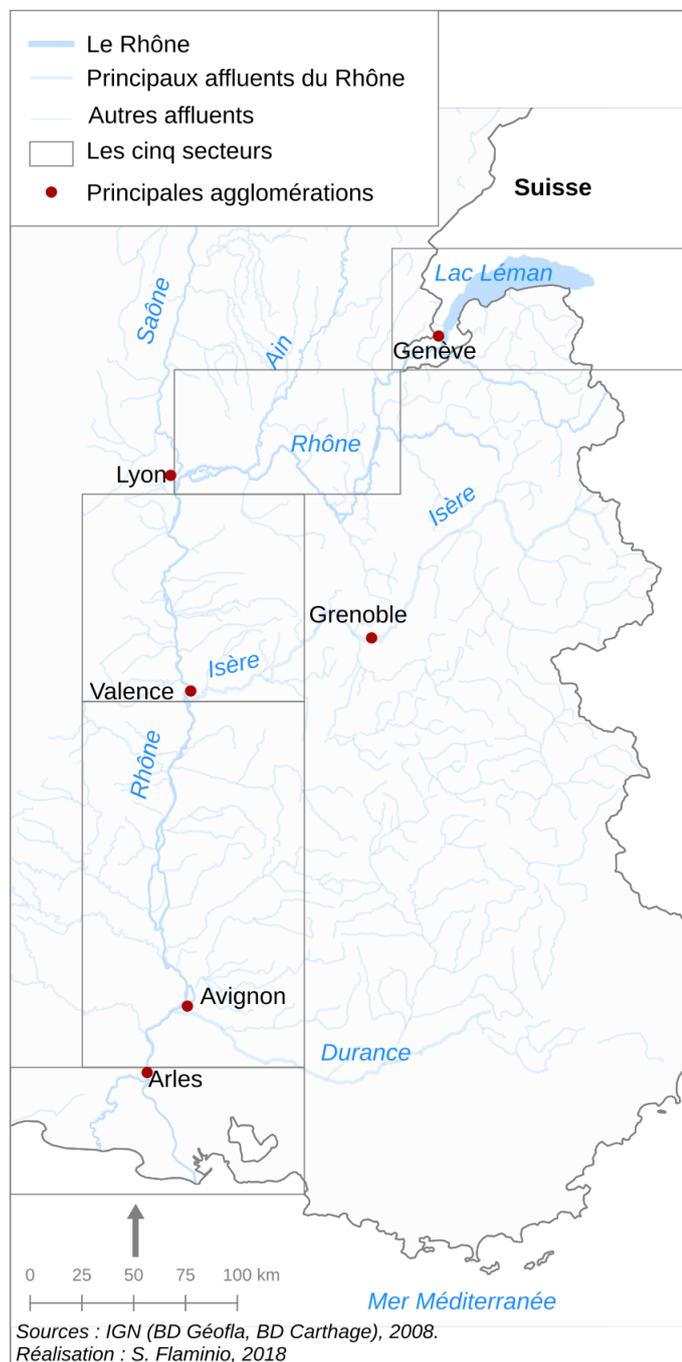


FIGURE 3.6 – Le Rhône, ses principaux affluents et les principales villes situées sur ceux-ci

- partie en lien avec son endiguement qui vise à permettre la navigation et à protéger les villes, comme Lyon, des grandes crues. Pendant cette période, quelques installations hydroélectriques sont mises en place comme à Bellegarde ou à Cusset (Figure 3.8) par des entreprises privées (VARASCHIN 1998) ;
- Après la Première Guerre mondiale, la mise en valeur du Rhône français à l'échelle du corridor est promue par l'État qui concède son aménagement à un opérateur unique : la Compagnie nationale du Rhône (CNR), créée en 1933 (GIANDOU 1999), se dote de trois missions (production énergétique, navigation, irrigation). Le premier ouvrage, le barrage-réservoir de Génissiat, est inauguré en 1948. Avec Génissiat, mais aussi avec la mainmise croissante de l'État sur la compagnie (au travers de son conseil d'administration), le fleuve est mis au service de la nation (BETHEMONT et BRAVARD 2016). Il est suivi par 18 autres barrages au fil de l'eau (Figure 3.5). Les ouvrages construits entre 1948 et 1965 sont avant tout destinés à la production d'hydroélectricité car, pendant cette période, le Rhône est aménagé pour la reconstruction de la France (PRITCHARD 2011). Après 1965, à l'exemple de Pierre-Bénite (Figure 3.8), les ouvrages sont davantage conçus dans une perspective multifonctionnelle ;
 - Vers le milieu des années 1950, un projet de développement industriel se met en place autour du Rhône avec les industries chimique et nucléaire par la création de quatre centrales qui comptent en tout dix réacteurs (COMBY 2015) ;
 - En dernier lieu, Emeline COMBY (*ibid.*) s'interroge sur l'existence d'une quatrième phase dans l'histoire de l'aménagement du Rhône. Les inondations (notamment celles de 1993 et de 2003) questionnent la capacité des ouvrages tels que des digues ou des barrages à lutter contre les inondations. Les années 1990 sont aussi marquées par les revendications de la part d'écologistes et de chercheurs en faveur de l'augmentation des débits réservés. Celles-ci trouvent des premières réponses dans le Programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône (1998) qui fait suite à l'abandon du projet de canal Rhin-Rhône (BARTHÉLÉMY et SOUCHON 2009), puis dans le Plan Rhône (2005) (BRAVARD 2006).

Par ses aménagements, le fleuve Rhône a donc une vocation énergétique importante. Du côté français, sa puissance hydroélectrique installée est de 3 100 MW et sa productivité hydroélectrique annuelle moyenne s'élève à 16 400 GWh/an ce qui représente environ 25% de la production hydroélectrique française (BRAVARD et CLÉMENS 2008).

En raison de son caractère multifonctionnel il est difficile de répondre aux questions « À qui appartient le Rhône ? » et « Par qui est-il géré ? » (*ibid.*). Selon les sections, sa gestion revient soit à la CNR, soit aux Voies navigables de France, soit encore à EDF. Une gestion intégrée a commencé à se mettre en place avec le premier Sdage de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse en 1996.

tion de l'énergie hydraulique qui impose un régime de concession d'État de soixante-quinze ans pour des installations de plus de 500 kW (et plus de 150 kW si les centrales hydroélectriques alimentent des services publics).

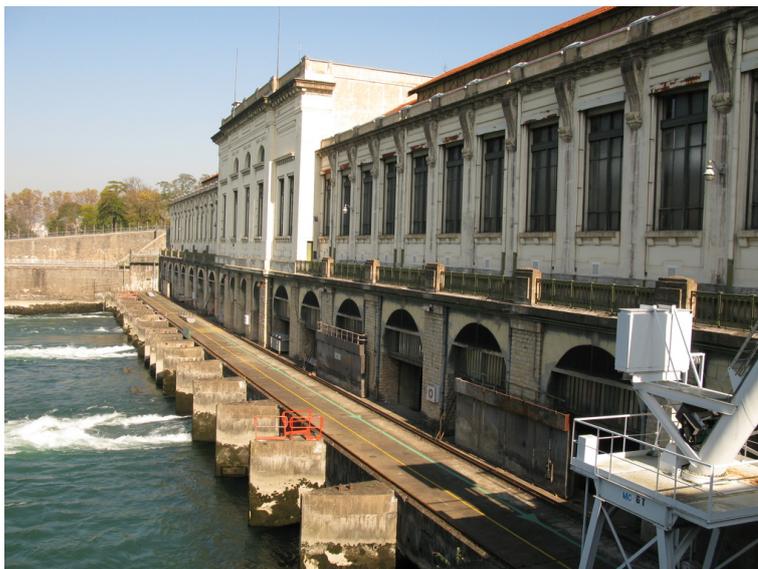


FIGURE 3.7 – L’usine hydroélectrique (EDF) de Cusset (Cliché : S. Flaminio, octobre 2014). L’aménagement hydroélectrique de Cusset, mis en service en 1899 et fonctionnant au fil de l’eau, produit 415 millions de kWh par an environ. Selon une plaquette de son exploitant, datée de 2011, cet aménagement « *marque un tournant dans l’histoire de la production d’électricité en France. Avant-gardiste, il a servi de modèle pour les futurs équipements hydroélectriques qui se sont construits sur le Rhône et sur le Rhin* ». Sa concession a été renouvelée en 2002 et des travaux ont été engagés pour améliorer les performances de l’équipement mais aussi pour mettre en valeur davantage l’usine dans sa dimension patrimoniale (COLIN 2013, 2014).

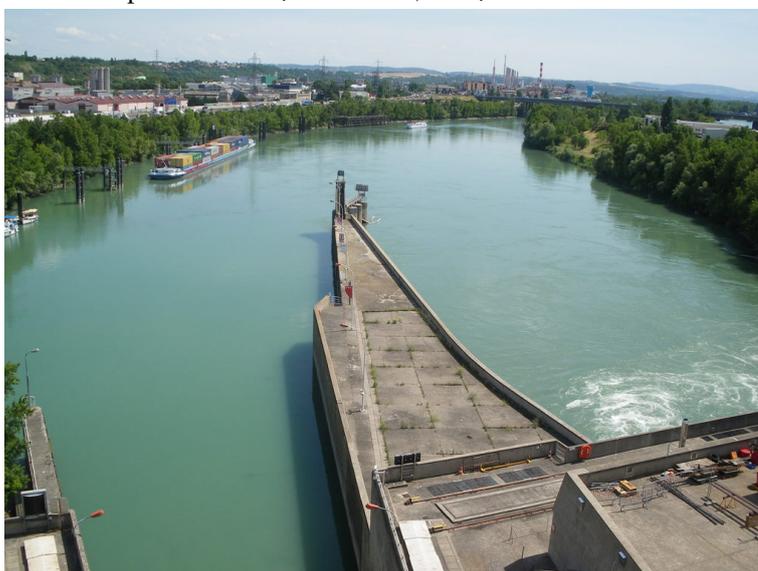


FIGURE 3.8 – Vue du Rhône (regardant vers l’aval) depuis l’usine hydroélectrique (CNR) de Pierre-Bénite (Cliché : S. Flaminio, juin 2015). Le projet de barrage à Pierre-Bénite, à peine en aval de Lyon, est lancé par la CNR au début des années 1960. Il s’agit du premier aménagement non entièrement financé par la rente du Rhône, c’est-à-dire par la vente d’électricité. En effet, à partir de 1965, les aménagements restant à réaliser ne sont plus considérés comme rentables par EDF (BETHEMONT et BRAVARD 2016). Pierre-Bénite, mais aussi d’autres ouvrages édifiés en travers du Bas Rhône constituent des aménagements à buts multiples financés par l’État (GRANDJEAN 1983).

À la rencontre des deux, un confluent menacé par le barrage de Loyettes. À la fin de l'année 1981, au même moment que celui de Sault-Brenaz, le barrage de Loyettes est soumis à enquête publique. Ce barrage, qui aurait dû être inauguré en 1985, était l'avant-dernier³⁰ maillon nécessaire pour achever la transformation du fleuve en un « escalier hydraulique » (BRAVARD 1982). L'ouvrage s'inscrit dans la relance de l'aménagement du Rhône, qui touche plus particulièrement le Haut-Rhône, au lendemain de la crise pétrolière (BRAVARD 1987).

Le confluent de l'Ain et du Rhône se partage entre trois communes : Loyettes et Saint-Maurice-de-Gourdans (en rive droite et dans l'Ain) et Anthon (en rive gauche du Rhône, en Isère) (Figures 3.9 et 3.10). À proximité de l'agglomération lyonnaise, le site a longtemps été « convoité par les aménageurs » (MICHELOT 1990, p. 514). Saint-Vulbas, commune voisine de Loyettes, a accueilli la centrale nucléaire du Bugey (mise en service en 1972) et la zone industrielle de la Plaine de l'Ain, en construction lors de l'enquête publique sur le barrage de Loyettes. Le site est aussi envisagé pour l'installation d'une raffinerie de pétrole, surnommée la « raffinerie baladeuse », au début des années 1970 (FRIOUX 2018).

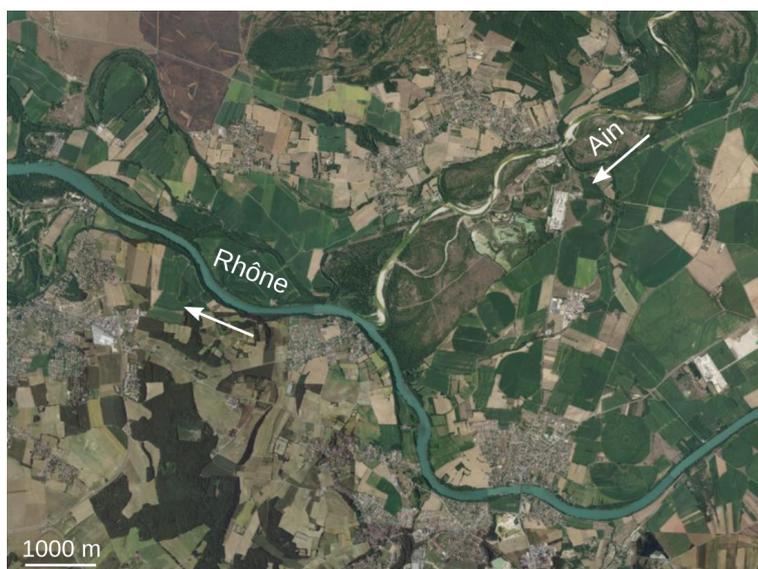


FIGURE 3.9 – Le confluent de l'Ain et du Rhône (Source : Géoportail, IGN 2017)

Le projet de barrage (Figure 3.11) aurait créé une retenue de 21 km sur le Rhône. La production de l'usine hydroélectrique, située sur la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans et d'une hauteur de chute de 10 m, est alors estimée à 275 GWh en année moyenne. Les communes de Saint-Maurice-de-Gourdans et plus encore de Loyettes auraient dû céder une partie de leurs terres agricoles situées sur le tracé des canaux de dérivation. La commune d'Anthon, qui surplombe le confluent, aurait perdu sa vue sur la rivière d'Ain pour dominer un Rhône court-circuité dont le débit réservé aurait été réduit à 40 m³/s d'août à juin (soit environ 10% de son débit). Le projet rencontre l'opposition d'acteurs locaux (riverains, agriculteurs et pêcheurs) et régionaux (scientifiques, pêcheurs, écologistes) constitués en associations dédiées. Le débat est porté à l'échelle nationale ; les ministres successifs de l'environnement se prononcent contre le

30. Plus en aval, un projet était prévu à Miribel-Saint-Clair.

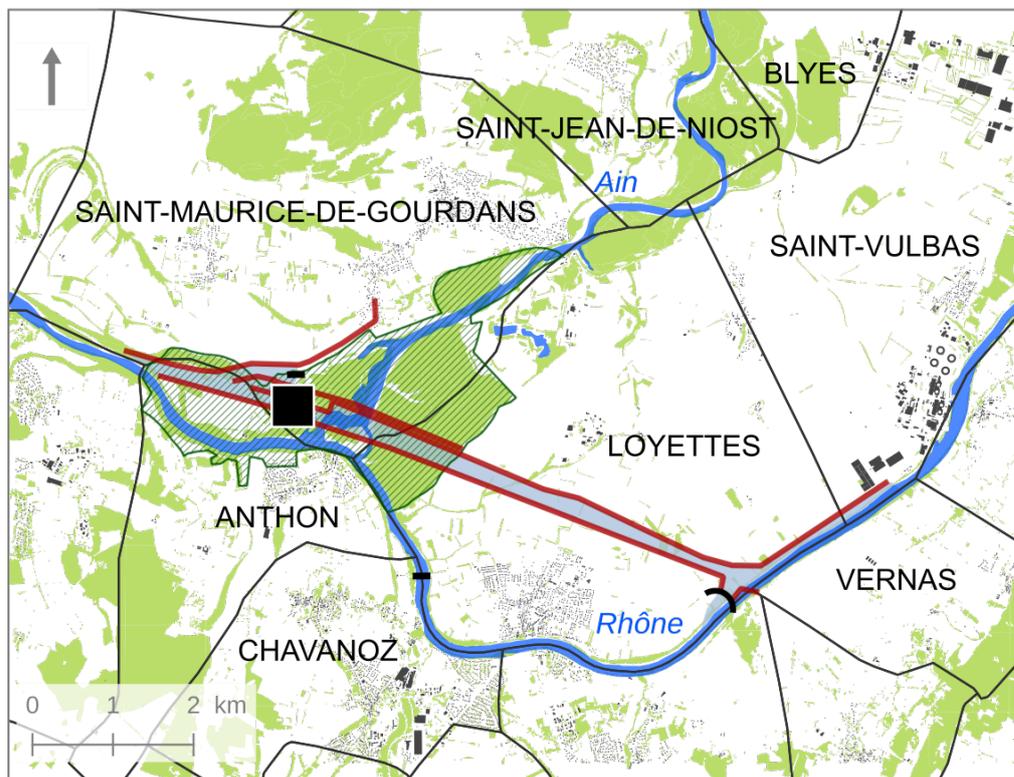


FIGURE 3.10 – Le confluent depuis Loyettes (Cliché : S. Flaminio, juillet 2015). La photographie est prise depuis la rive gauche de la rivière d’Ain, à Loyettes. En arrière-plan de la photographie, les grands arbres se situent en rive gauche du Rhône et cachent presque complètement les maisons d’Anthon situées à proximité du fleuve.

barrage (BRAVARD 1982; MICHELOT 1990). Le projet est d’abord suspendu (MICHELOT 1990) et finit par être abandonné car le confluent obtient le titre de « site classé »³¹ le 3 décembre 1990, notamment grâce aux services déconcentrés du Ministère de l’environnement, c’est-à-dire la Direction régionale à l’Architecture et à l’Environnement (Drae). L’abandon du projet et les derniers jours de la controverse ne sont pas documentés par la littérature scientifique; il scelle en tout cas l’ère de l’aménagement hydroélectrique du Rhône et entraîne l’abandon du projet de Miribel-Saint-Clair. Comme le souligne Jean-Louis MICHELOT (*ibid.*), le blocage de ce projet suite à l’opposition qu’il rencontre est un « *phénomène unique dans le cadre de l’aménagement du Rhône* » (p. 514).

Si peu d’études scientifiques portaient sur l’espace du confluent au moment du lancement de l’enquête publique, plusieurs travaux ont été menés à partir de cette date, certains portés par la CNR, d’autres conduits par la Frapna (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature). Parallèlement à ces travaux, des chercheurs de l’équipe du Piren (Programme interdisciplinaire pour l’environnement) Rhône (ROUX 2014) ont mené des études sur la basse vallée de l’Ain et le confluent Ain-Rhône (AMOROS, BRAVARD *et al.* 1986), soulignant la richesse écologique et les particularités hydromorphologiques du site — notamment sa mobilité qui « *contribue [...] à augmenter la diversité des habitats et la diversité des communautés qui en résulte* » (p. 157). Par leurs prises de positions, certains scientifiques s’engagent dans la controverse. Par ailleurs, deux publications de géographes portent sur la controverse au moment des faits : une chronique de Jean-Paul BRAVARD (1982) qui expose les principaux arguments en faveur et surtout à l’encontre du projet et une étude détaillée de la controverse, par Jean-Louis MICHELOT (1990), qui précède l’abandon du projet. Jean-Louis MICHELOT (*ibid.*) met en avant la position du site de Loyettes, à l’interface de zones rurales et péri-

31. Au titre de la Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.



- | | |
|-----------------------------|--|
| 1. Le confluent aujourd'hui | 2. Le premier projet de la CNR (projet "A") |
| Le Rhône et l'Ain | Le barrage de Loyettes |
| Les limites communales | La centrale hydroélectrique de Saint-Maurice-de-Gourdans |
| L'ensemble du bâti | Les digues CNR |
| Les zones de végétation | Les canaux d'amenée et de fuite |
| Le site classé | Les seuils envisagés |

Sources : IGN (BD TOPO, BD GéoFla, BD Carthage), 2008 ; BD Carmen ; Archives départementales du Rhône (Dossier de Déclaration d'Utilité Publique du 15 février 1980 CNR, Cote : 3959W1185).

Réalisation : S. Flaminio, mai 2018

FIGURE 3.11 – Le projet de barrage de Loyettes (CNR) et le confluent aujourd'hui

urbaines et qui accueille une population diverse d'un point de vue socio-économique et professionnel.

... to Macquarie Harbour and Strahan (Tasmanie, Australie)

La rivière Franklin et le fleuve Gordon. La rivière Franklin prend sa source dans les Central Highlands tasmaniennes, à environ 950 m d'altitude, et parcourt 130 km environ, creusant dans certains secteurs des gorges étroites, avant de se jeter dans le fleuve Gordon qu'elle vient grossir de 98 m³/s (DPIPWE 2000) (Figures 3.12 et 3.13). Sa vallée est inhabitée; seule une autoroute, construite au début des années 1930, la traverse. Toutefois, la rivière est fréquentée par des amateurs d'eaux vives. Les premières descentes se font en canoë dans les années 1950, puis en raft et en kayak dans les années 1970 (GRIFFITHS et B. BAXTER 1997). Des tours opérateurs s'intéressent à la rivière vers la fin des années 1970 et aujourd'hui, 70% des 500 personnes qui descendent chaque année la rivière le font dans le cadre de tours (DPIPWE 2016).

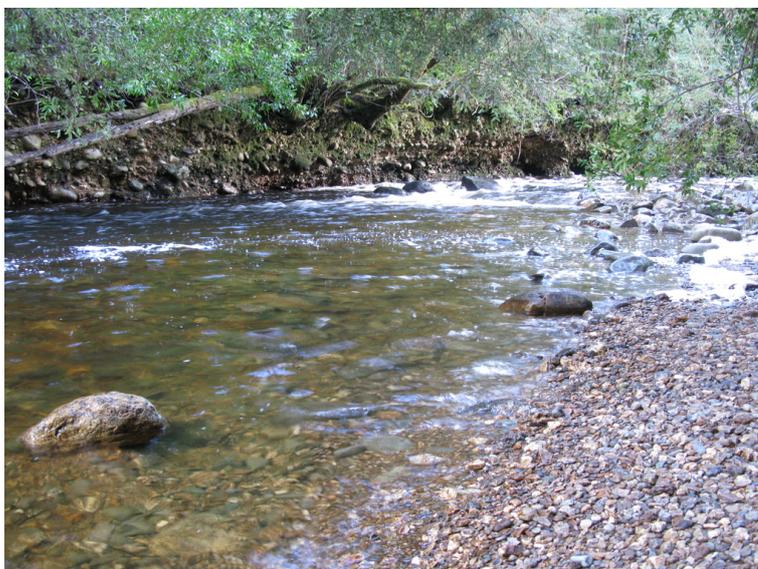


FIGURE 3.12 – La rivière Franklin depuis le *Franklin river nature trail* (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016). Dans ce secteur, où la rivière serpente dans un lit de gravier, un chemin d'interprétation a été aménagé par le DPIPWE depuis l'autoroute Lyell.

Le fleuve Gordon naît aussi dans les Central Highlands, dans le massif King William à 570 m d'altitude (ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA 2008). Dans sa partie amont, il a creusé des canyons; dans sa partie aval, il s'élargit dans un secteur appelé le Lower Gordon. Après avoir parcouru 185 km, il se jette dans la baie de Macquarie sur la côte Ouest de la Tasmanie. Il s'agit du troisième bassin versant le plus important de Tasmanie (par sa superficie qui est d'environ 4 974 km²); toutefois, le Gordon est de loin le fleuve le plus puissant de Tasmanie, et le quatrième d'Australie, avec un débit moyen annuel de 285 m³/s (DPIPWE 2000). Le Gordon était marqué par des hautes eaux hivernales et des basses eaux l'été (en moyenne, le Sud-Ouest tasmanien reçoit 2 000 mm de précipitations par an), mais ce régime a été inversé par la mise en service de grands barrages hydroélectriques. La vallée du Gordon est aussi inhabitée, même si l'ancien village hydroélectrique de Strathgordon accueille des touristes. Strahan, dans la baie de Macquarie, est le lieu habité le plus proche du cours d'eau et compte à peine

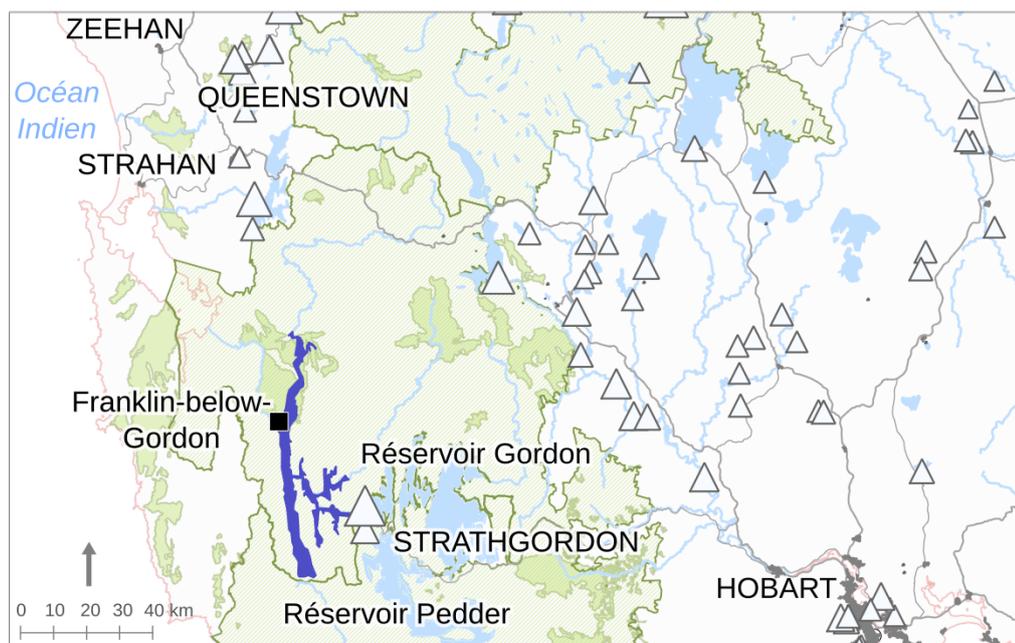
plus de 600 habitants. Ce village s'est construit en lien avec la vallée du Gordon. Par ailleurs, l'économie des petits centres urbains de Queenstown et de Zeehan (à 40 km respectivement au Nord-Est et au Nord de Strahan), qui cumulent à eux deux environ 2 500 habitants, a été en partie liée au développement hydroélectrique du Sud-Ouest de la Tasmanie. L'histoire de l'aménagement des vallées de la Franklin et du Gordon est moins ancienne que celle du Rhône et de l'Ain. Quatre phases peuvent toutefois être esquissées :

- Une période pré-coloniale, où les vallées ont été peu habitées, même si des recherches archéologiques montrent que des populations aborigènes auraient trouvé refuge dans les grottes de ces vallées calcaires entre 1300 et 1800 avant notre ère ;
- Une deuxième période marquée par la colonisation et des installations humaines liées à l'exploitation forestière (notamment du *huon pine*) et minière (le plomb et le cuivre). C'est pendant cette deuxième période que de petits centres urbains et portuaires se construisent dans les environs de ces deux vallées ;
- Dans les années 1950, la prospection hydroélectrique débute ; des données hydrauliques et hydrologiques commencent à être produites par la Hydro-Electric Commission (HEC) pour les deux cours d'eau. Le premier projet sur le Gordon (*Gordon river power development stage 1*) est lancé en 1967 et achevé en 1974. Il comprend quatre barrages, dont trois qui viennent ennoyer le lac glaciaire Pedder et le Gordon dam, sur le cours même du fleuve qui s'élève à 140 m (Figure 3.13, 3.14 et 3.15) ;
- À partir des années 1960, les impacts des ouvrages en termes paysagers mais aussi écologiques commencent à inquiéter plusieurs acteurs. L'enneigement du lac Pedder fait l'objet d'une opposition conduite notamment par un écologue de l'Université de Tasmanie (SMITH 1998). De plus, à partir des années 1970, le fleuve Gordon, dans sa section aval, connaît un début de mise en tourisme. La controverse liée au barrage Gordon-below-Franklin éclate dans ce contexte.

Le bassin versant du Gordon est aujourd'hui significativement marqué par l'activité hydroélectrique. Le *Gordon river power development stage 1* a une puissance installée de 450 MW et produit en moyenne 1388 GWh/an. Le fleuve est géré par la compagnie hydroélectrique (la HEC aujourd'hui devenue HydroTasmania). Son débit fait l'objet d'une surveillance accrue de la part d'autres acteurs institutionnels et scientifiques, depuis la mise en place d'un câble sous-marin, le Basslink, qui relie la Tasmanie à l'Australie et qui lui permet de vendre son énergie hydroélectrique en heure de pointe à des prix très élevés (R. DUNCAN 2004 ; R. DUNCAN et P. HAY 2007). La rivière Franklin, ne comptant pas de barrage hydroélectrique, est « gérée » par le service des parcs nationaux tasmaniens (DPIPWE 2016).

Le confluent Franklin-Gordon et le projet *Gordon stage 2*. Peu après la réalisation du *Gordon stage 1*, des rumeurs courent sur un second projet concernant le bassin versant du Gordon, le *Gordon stage 2*. Ce projet, rendu public en 1979³², prévoyait d'abord la construction du barrage Gordon-below-Franklin, qui aurait affecté non seulement le fleuve Gordon mais aussi l'un de ses affluents, la rivière Franklin (Figures 3.13 et 3.16).

32. En Tasmanie, les projets de barrages n'étaient pas, comme c'était le cas en France à la même époque, soumis à l'enquête publique. En revanche, une fois le dossier de projet monté, celui-ci devait d'abord faire l'objet d'une étude d'impact, au titre de la *Tasmanian Environmental Protection Act* de 1973, puis être soumis à une délibération et à un vote au Parlement tasmanien.



1. Le bassin Franklin-Gordon aujourd'hui

Le réseau hydrographique

— Principaux cours d'eau

■ Eaux de surface

Les barrages tasmaniens

△ 15
 △ 140
 Hauteur en mètres

■ Les surfaces bâties

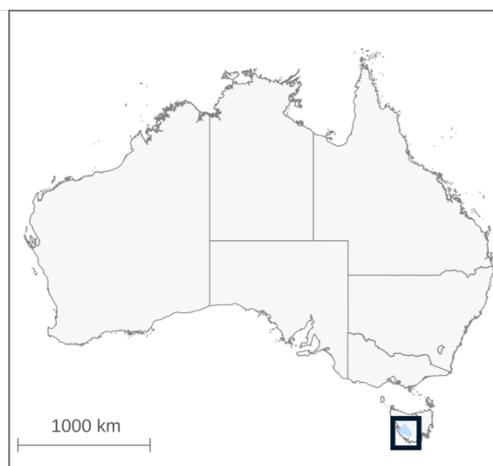
■ La forêt pluviale tempérée

■ World Heritage Area

2. Le projet Gordon-below-Franklin

■ Site du barrage

■ La zone ennoyée



Sources : GeoScience Australia, 2017 ; Archives de la Wilderness Society (Dossier d'étude d'impact : "Gordon river power development Stage two. Appendix V", Hydro-Electric Commission, 1979).

Réalisation : S. Flaminio, mai 2018.

FIGURE 3.13 – Le projet de barrage de Gordon-below-Franklin (HEC) et le Sud-Ouest de la Tasmanie aujourd'hui



FIGURE 3.14 – Le barrage Gordon, pièce maîtresse du *Gordon river power development stage 1* (Cliché : S. Flaminio, août 2014). Le barrage Gordon est le 5^e ouvrage le plus haut d’Australie et le premier ouvrage par son volume (12 milliards de m³).



FIGURE 3.15 – Le réservoir Pedder créé par l’envoie du lac glaciaire Pedder (Cliché : S. Flaminio, août 2014). Les eaux superficielles de ce plus petit réservoir sont transférées, par le biais d’un canal, dans le réservoir Gordon où se situe la centrale hydroélectrique (souterraine). Peu de temps après son inauguration, cette dernière faisait l’objet de visites guidées quotidiennes orchestrées par la HEC. Des croisières étaient aussi organisées sur le nouveau lac Pedder.

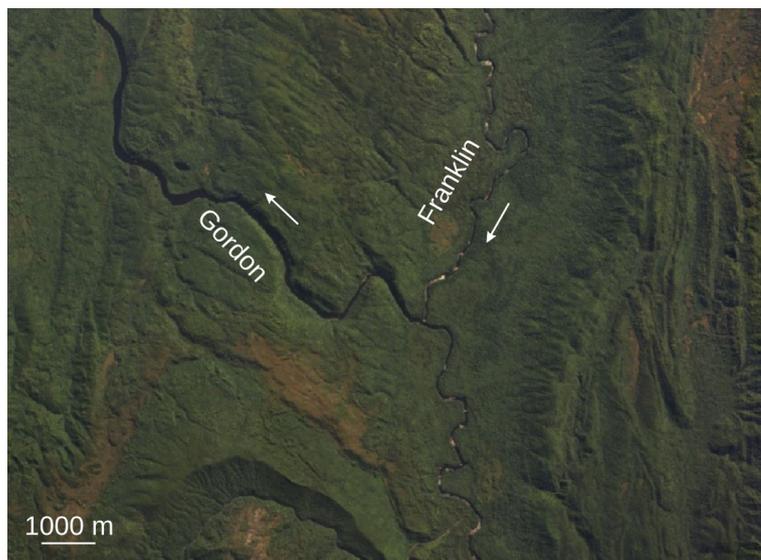


FIGURE 3.16 – Le confluent de la rivière Franklin et du fleuve Gordon (Source : National map, Australian government 2017)

Cet ouvrage aurait permis de mettre en service une usine hydroélectrique de 172 MW capable de produire environ 1 889 GWh/an et aurait inondé 36 km du Gordon aval et 35 km de la rivière Franklin (HEC 1979). Il était envisagé de le doubler d'un autre ouvrage plus en amont sur la rivière Franklin (FAIRCLOTH 1977).

Une multiplicité d'acteurs (politiques, institutionnels, associatifs, scientifiques) prennent position contre le projet. Mais ce dernier divise les élus tasmaniens du Labor Party (ce parti étant au pouvoir presque sans interruption entre 1939 et 1982). Cette division entraîne la montée au pouvoir du Liberal Party, résolument pro-barrage, en mai 1982, qui vote le projet et lance les travaux préparatoires (défrichements, sondages géologiques...). Autour d'une association environnementaliste, la *Tasmanian Wilderness Society* (TWS), de nombreuses expéditions de kayak sont organisées, des chansons composées et des recueils de photographies constitués pour célébrer la rivière Franklin et le fleuve Gordon et particulièrement des sites remarquables de la Franklin comme Rock Island Bend. Des manifestations sont organisées d'abord en Tasmanie, à Hobart essentiellement, puis dans le reste de l'Australie. Le conflit culmine avec le blocage des travaux de construction pendant l'été 1982-1983, qui aboutit à l'arrestation de 1 272 personnes. Environ 500 personnes sont emprisonnées après avoir décidé de ne pas payer leur caution dans le but d'encombrer le système judiciaire, contribuant à attirer l'attention des médias nationaux et internationaux. Bien que le système politique australien, un système politique fédéral, soit très différent de celui français, la controverse se solde aussi par l'intervention d'acteurs politiques hauts placés. Le *Department of National Parks and Wildlife Service* (NPWS) tasmanien établit un projet de parc national autour du confluent Franklin-Gordon. Celui-ci est approuvé par l'État tasmanien en 1981 (avant l'arrivée au pouvoir des libéraux). Puis ce même service œuvre pour le classement du parc national au patrimoine mondial de l'Unesco, ce qu'il obtient en novembre 1982. Ce statut permet au gouvernement fédéral nouvellement élu de Bob Hawke d'intervenir dans la controverse et d'interdire les travaux de construction du barrage au nom du droit international en mai 1983. La Tasmanie fait appel à la Cour

suprême australienne pour contester l'intervention de l'État fédéral dans la gestion de ses ressources, mais la Cour suprême donne raison à l'État fédéral et à la suprématie du droit international et le barrage est annulé en juillet 1983.

Comme pour le Haut-Rhône, les projets de barrages du *Gordon stage 1* et du *Gordon stage 2* suscitent une production scientifique. Peu de temps après l'inauguration du barrage Gordon (*Gordon stage 1*), en 1974, une étude interdisciplinaire est lancée sur le Sud-Ouest de la Tasmanie, la *South West Tasmania Resources Survey* (SWTRS); celle-ci est financée par l'État fédéral (WATERMAN 1977). Lorsque le projet Gordon-below-Franklin est annoncé, la production scientifique sur les cours d'eau et leurs environs s'intensifie en lien avec des commandes d'institutions diverses et d'associations environnementalistes. Par ailleurs, un géomorphologue de l'Université de Tasmanie entreprend de trouver des grottes d'intérêt archéologique; ce qu'il parvient à faire en 1981. La découverte d'une grotte en particulier, surnommée "Fraser cave" pour attirer l'attention du Premier ministre australien Malcolm Fraser, contient des traces d'occupation vieilles de 20 000 ans et crée un débat scientifique international (KIERNAN, JONES et RANSON 1983). Au lendemain de la controverse, l'abandon du barrage fait l'objet de nombreuses publications scientifiques, notamment en sciences politiques (KELLOW 1983) mais surtout en droit (SORNARAJAH 1983; THOMSON 1985). Les ramifications juridiques du conflit continuent à susciter des travaux (GENOVESE et MCVEIGH 2015) puisqu'il s'agit d'un des premiers cas où le pouvoir fédéral prend une décision au nom de l'environnement (une décision qui affecte le pouvoir des états fédérés en termes de gestion des ressources). De plus, l'exemple de la controverse a été intégré à de nombreux ouvrages sur l'environnement (CROTTY et ROBERTS 2009; LINES 2008) et sur l'eau en Australie (PIGRAM 2007; SMITH 1998) (Encadré 3.2).

ENCADRÉ 3.2 – Les cycles hydrosociaux australiens et tasmaniens

L'Australie dispose de moins d'1% des ressources mondiales en eau douce (PIGRAM 2007) mais n'accueille que 0,3% de la population mondiale avec ses 24 millions d'habitants en 2016^a. Toutefois, avec plus de 1 200 m³ d'eau prélevés par personne et par an (OECD 2006), l'Australie est l'un des pays qui consomme le plus d'eau par habitant au monde. De plus, les précipitations connaissent une variation interannuelle très importante, ce qui explique les longues périodes de sécheresse que connaît le pays. Les États fédérés, et notamment le Victoria, se lancent dès la fin du XIX^e siècle, dans de grandes entreprises de transformation du *waterscape* australien. C'est le début d'une ère impériale pour les cours d'eau australiens (CATHCART 2010). Ces entreprises sont confortées par la Constitution de la Fédération d'Australie, proclamée le 1er janvier 1901, selon laquelle la gestion des ressources revient aux États fédérés (MCKAY 2005). La période allant des années 1900 à la Seconde Guerre mondiale est marquée par la construction de nombreux ouvrages de rétention au Victoria et en Nouvelle-Galles du Sud, mais aussi par les premiers projets interétatiques dans lesquels s'implique aussi l'État fédéral (à l'exemple des barrages du bassin versant du Murray-Darling). La majeure partie de ces ouvrages est construite pour permettre le développement d'une agriculture irriguée. Toutefois, après la Seconde Guerre mondiale, de grands projets multifonctionnels voient le jour (par exemple le *Snowy Mountain Scheme*, lancé en 1947 et terminé en 1974). Au total, l'Australie compte aujourd'hui plus de 500 grands barrages^b et 108 usines hydroélectriques en fonction qui produisent 4,5% de l'énergie australienne (la Tasmanie produit à elle seule 57% de l'énergie hydroélectrique australienne) (BAHADORI, ZAHEDI et ZENDEHBOUDI 2013). La situation hydrologique de la Tasmanie est assez originale en Australie — il s'agit d'un État bien arrosé même s'il est aussi sujet à des variations interannuelles fortes et à de longues périodes de sécheresse. Rapidement, dans celle qui fut l'une des premières colonies australiennes, l'abondante H₂O est mise à profit. La ville de Launceston est éclairée dès la fin du XIX^e siècle par le *Duck Reach power station* (de propriété privée). En 1914, le gouvernement tasmanien reprend une entreprise privée productrice d'hydroélectricité et fonde la *Hydro-Electric Commission* (aujourd'hui *HydroTasmania*). Deux ans plus tard, cette compagnie publique inaugure sa première centrale à Waddamana qui permet d'éclairer une partie de la ville de Hobart^c. À partir des années 1930, les gouvernements tasmaniens successifs orchestrent avec la Hydro-Electric Commission (HEC), l'« hydro-industrialisation » (DAVIS 1995) de l'île; il s'agit d'attirer de grandes industries en Tasmanie en proposant l'énergie la moins coûteuse d'Australie. Au fil des ans, la HEC gagne une autonomie considérable avant de voir ses projets contestés dans les années 1980 (SMITH 1998).

Ce cycle hydrosocial aménagiste et techniciste est questionné au cours des années 1990. L'apparition de problèmes environnementaux, comme la salinisation des eaux du bassin versant du Murray-Darling (LASSERRE 2003), incite l'État fédéral à prendre des initiatives. De plus, des mobilisations environnementales en faveur de la mise en place d'un débit environnemental dans les monts Snowy se sont renforcées au début des années 1990 (HOBDAI et McDONALD 2014). En 1994, le Conseil des Gouvernements Australiens avance le *Water Reform Framework*: tous les gouvernements australiens s'engagent à améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau. Puis en 2004, un accord inter-gouvernemental instaure la *National Water Initiative* (STOECKEL et ABRAHAMS 2007). Avec cet accord, les États s'engagent à élaborer des plans de gestion des eaux et à assurer une gestion durable de l'eau dans les systèmes aquatiques sous pression. La re-définition du cycle hydrosocial est toutefois elle aussi sujette à des conflits et controverses (BHAT 2008; CRASE 2008; CRASE, O'KEEFE et DOLLERY 2009).

a. <http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/mf/3101.0>, consulté en janvier 2017.

b. <https://data.gov.au/dataset/national-dam-walls-wfs>, consulté en janvier 2016.

c. <http://www.hydro100.com.au/past>, consulté en mai 2018.

3.3.3 Préparer et s'inscrire dans ses terrains

Cette dernière sous-partie présente le contexte et les questionnements aux fondements des campagnes d'entretiens et la construction des grilles pour la conduite des entretiens semi-directifs.

Explorer des conflits passés liés à des projets abandonnés : Loyettes et Gordon-below-Franklin

Les deux campagnes d'entretiens conduites en France et en Australie autour de projets de barrages abandonnés visaient à questionner l'émergence d'un discours d'opposition aux barrages de portée internationale. Les années 1980, au cours desquelles les projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin sont annulés, constituent-elles un moment de rupture dans la trajectoire discursive des barrages, et de manière plus générale, dans l'histoire de l'aménagement des cours d'eau? Ces conflits permettent-ils la redéfinition de cycles hydrosociaux? De nouvelles représentations et discours émergent-ils et traduisent-ils la productivité sociale de ces controverses?

Si dans le cas du Rhône, les inondations des années 2000 auraient en effet « *poussé les acteurs à redéfinir leurs objectifs de gestion et à reconsidérer leurs actions dans une perspective plus intégrée et durable qui s'est matérialisée par la signature du Plan Rhône en 2007* » (LE LAY, COMBY et FLAMINIO 2016, p. 1)³³, l'abandon du plan établi par la CNR pour transformer le Rhône en un « *escalier hydraulique* » (BRAVARD 1982) peut-il aussi être considéré comme une rupture spatio-temporelle dans l'aménagement voire la gestion du fleuve Rhône? L'abandon du projet de barrage de Loyettes constitue-t-il aussi un « *fait structurant* » dans l'histoire du Rhône comme le sous-entendent certains rapports institutionnels? « *C'est donc paradoxalement la relance du programme de construction des ouvrages hydroélectriques sur le Haut-Rhône qui va donner les moyens aux scientifiques de développer les concepts de dynamique fluviale qui sous-tendent aujourd'hui les politiques publiques de restauration des rivières et qui sont très rapidement mobilisés par les associatifs pour lutter contre les projets d'aménagement hydroélectrique* » (ASCA 2013). Qu'en pensent les acteurs mobilisés à l'époque? Le projet de Loyettes marque-t-il une rupture dans l'histoire de l'aménagement du fleuve Rhône? Dans l'aménagement des grands fleuves français ou même dans la lutte contre des projets de barrage à l'échelle internationale?

Dans l'édition de 1986 de son ouvrage sur la ressource en eau australienne, John PIGRAM (1986) s'interroge sur les conséquences de l'abandon du projet Gordon-below-Franklin en termes de politique et de gestion de l'environnement et de l'eau. Au lendemain du conflit, des débats, aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère scientifique, émergent au sujet des implications de la décision d'abandon. Le conflit est donc reconnu dès cette époque comme constituant une rupture. Toutefois, est-il encore aujourd'hui qualifié de discontinuité? Et si oui, quels sont les récits produits au sujet des conséquences du projet? Se rapportent-ils à l'objet barrage et permettent-ils

33. Le travail sur la controverse de Loyettes constituait l'un des axes du projet de recherche « Disrupt : les discours de la rupture sur le Rhône français » (porté par Yves-François Le Lay). Ce projet était financé par l'Observatoire Homme-Milieux (OHM) de la Vallée du Rhône (cet observatoire s'inscrit dans le LabEx Driihm). Depuis sa construction, l'OHM Vallée du Rhône s'est intéressé à des « *faits structurants* » que constituent les inondations de 1856, 2002 et 2003. À travers le projet Disrupt, il s'agissait de questionner d'autres discontinuités spatio-temporelles du fleuve Rhône.

d'approfondir une réflexion sur la lutte internationale contre des projets de barrages et plus généralement la controverse mondialisée autour des impacts des barrages ?

Puisqu'il s'agissait d'abord de comprendre, selon différents acteurs, la chronologie du processus d'abandon, la première partie des entretiens était consacrée au projet en lui-même et à l'histoire de son abandon (Encadrés 3.3 et 3.4). La seconde partie visait à approfondir la compréhension du processus conflictuel et comprendre les relations entre les différents groupes d'acteurs, la cohérence de ces groupes ainsi que les actions menées par ceux-ci. La troisième et dernière partie de l'entretien s'intéressait aux ramifications de la controverse, à ses conséquences, à son influence notamment sur l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Ne souhaitant toutefois pas influencer d'emblée les personnes enquêtées, la question de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau n'a été en général qu'évoquée à la fin de l'entretien. Après les avoir laissé m'expliquer les impacts principaux selon eux, j'ai posé plus spécifiquement des questions sur la gestion de l'environnement et des cours d'eau ; par exemple, pour Loyettes : « Est-ce que d'après vous ce projet a influencé la gestion du Rhône, de l'Ain ou même des cours d'eau en France ? ». En lien avec ce dernier axe thématique, je me suis aussi intéressée à la mémoire des conflits.

Pour ces deux études de cas, le public visé rassemblait l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus conflictuel (opposants aux barrages, défenseurs des barrages, élus et acteurs politiques, scientifiques...). La bibliographie existante sur les deux études de cas constituait le point de départ des deux enquêtes.

ENCADRÉ 3.3 – La grille d'entretien « Loyettes »

1. Le récit de la controverse
 - Pouvez-vous décrire le projet initial, l'ouvrage tel qu'il était prévu à l'origine ?
 - Pouvez-vous revenir sur le déroulement, la chronologie de la controverse ?
 - D'après vous, comment et pourquoi ce projet est-il devenu controversé ?
 - Quels facteurs peuvent expliquer le succès d'un camp (en l'occurrence du camp anti-barrage) plutôt qu'un autre ?
2. Les acteurs de la controverse
 - Pouvez-vous évoquer le « rôle » des différents acteurs dans la controverse ? Ces « rôles » ont-ils évolués ? Les acteurs sont-ils restés les mêmes tout au long de la controverse ?
 - Quels étaient les différents argumentaires déployés au cours de la controverse ? Les discours tenus par les acteurs ont-ils évolué ? Si oui, comment ?
 - Quelles ressources et actions (pétitions, manifestations, sabotage, violence ?) ont été déployées, à votre connaissance, par les différents acteurs ? Que penser de la médiatisation de la controverse ?
 - Quand et pourquoi vous êtes-vous intéressé à cette controverse ? Quel regard portiez-vous sur cette controverse et sur les discours, les connaissances produites, à l'époque ?
3. La mémoire de la controverse. La controverse aujourd'hui
 - Qu'est-ce que cette controverse a changé (du point de vue de la gestion, de l'engagement des scientifiques, de l'aménagement du territoire...) ? Et à quelle échelle ?
 - Qu'a-t-on appris grâce à Loyettes ?
 - Que reste-t-il aujourd'hui de cette controverse ?

ENCADRÉ 3.4 – La grille d'entretien "Gordon-below-Franklin"

1. The history of the controversy. Your version of the controversy's history
 - The dam at the heart of the debates. Can you tell me about the initial project? What was the dam supposed to be like? Did the dam project evolve?
 - The chronology of the controversy. How did the controversy start, evolve and resolve itself?
 - According to you, how did this specific project become so controversial?
 - What was determinant in abandoning the dam project? How do you explain the success of the anti-dam group?
2. The stakeholders involved in the controversy
 - Can you tell me about the different roles played by the stakeholders involved in the controversy? Did new stakeholders appear during the controversy? Did their roles evolve; did they change, during or after the controversy?
 - Can you tell me about the different postures or statements of the different stakeholders? Did their positions evolve during the controversy? What changed? Did the discourse of the dam-builder (HEC) adapt itself to the statements of the dam opponents for example?
 - What resources were used by the different stakeholders to defend either the dam or the river? What kind of actions were carried out (petitions, demonstrations, etc.)? Were some of them violent? Or mostly peaceful?
 - How did you become interested in the controversy? How did you perceive the different discourses of the major stakeholders involved?
3. The impact and the memory of the controversy
 - What did the controversy change (dam building, river management, water resources management, planning of development more generally, public policy)? What did it bring (from a practical point of view [tourism?], but also from the point of view of knowledge, etc.). And at what scale (local, state, federal)?
 - What was learned during the controversy? Was knowledge exchanged or produced?
 - Would you say that the controversy is remembered by the public? What is remembered? Is it sometimes brought up? By whom? For what type of reason?

Sonder des tensions actuelles associées aux barrages existants : la rivière d'Ain

La campagne d'entretiens réalisée sur les barrages de la rivière d'Ain avait pour objectif de saisir les représentations d'un cours d'eau aménagé — dont les grands barrages ont presque un demi-siècle d'existence — et les récits autour de barrages existants. Les ouvrages petits et grands sont-ils acceptés par les acteurs qui « habitent » (BOYER, COMBY, COTTET *et al.* 2016) le cours d'eau? Les tensions voire les conflits autour du cours d'eau (BARONE 2010) sont-ils situés dans un récit qui fait référence au projet abandonné de Loyettes et à l'histoire de l'aménagement de la vallée de l'Ain? Selon différents groupes d'acteurs, les barrages ont-ils produit une diversité d'espaces hydrosociaux faisant ainsi du cours d'eau un *discontinuum*? Les représentations de la rivière sont-elles similaires pour des acteurs habitant en aval des barrages que pour ceux vivant ou travaillant au droit ou encore en amont des ouvrages?

La grille d'entretien a donc été construite³⁴ de manière à pouvoir aborder avec

34. La campagne d'entretiens sur la rivière d'Ain s'inscrivait dans un travail de recherche pluridisciplinaire sur la rivière d'Ain déjà en cours en 2014. Il s'agit du programme de recherche (déjà mentionné dans ce chapitre) impliquant des scientifiques de la Zone atelier du bassin du Rhône (Zabr) et les acteurs de la rivière. Ce programme de recherche était financé conjointement par EDF et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Dans le cadre de l'axe « Habiter la rivière d'Ain » (pilote par Yves-François Le Lay),

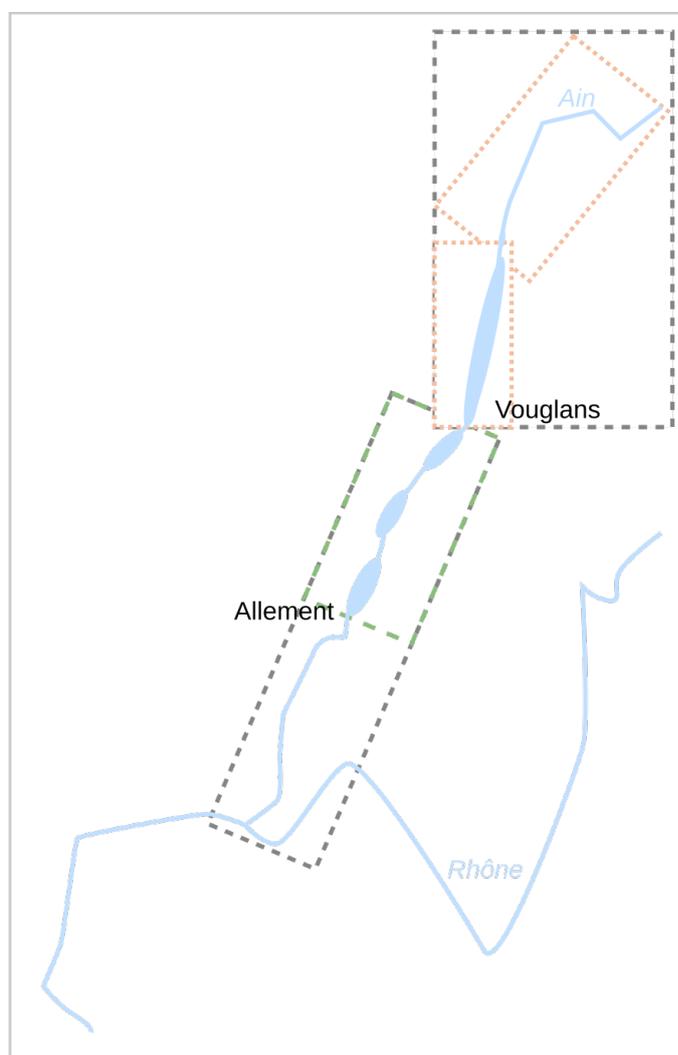
les personnes enquêtées leurs représentations et leurs pratiques en lien avec la rivière d'Ain, ainsi que plus spécifiquement leurs représentations des barrages (Encadré 3.5).

Les entretiens s'adressaient à quatre groupes d'acteurs (riverains, agriculteurs, acteurs du tourisme et des loisirs, pêcheurs) identifiés pour répondre de manière plus générale aux questions suivantes : « *Quels sont les atouts et les faiblesses environnementaux de l'Ain du point de vue de ces différents acteurs? Ces discours font-ils émerger des interrogations ou des préoccupations en termes de gestion de la rivière?* » (LE LAY, COTTET *et al.* 2011, p. 2). Dans son travail de mémoire sur la perception de la qualité de la rivière d'Ain, Anne-Lise BOYER (2014) invitait à réfléchir à un morcellement de la rivière en quatre secteurs : (1) la basse rivière d'Ain, en aval du barrage d'Allement, (2) la chaîne de barrages et de lacs d'Allement à Vouglans, (3) Vouglans, du barrage jusqu'à la terminaison du lac, (4), l'amont de la fin du lac de Vouglans jusqu'à la source de l'Ain (Figure 3.17). C'est donc ce découpage en quatre secteurs que j'ai cherché à tester au travers du public visé.

ENCADRÉ 3.5 – La grille d'entretien « rivière d'Ain »

1. Usages et pratiques de la rivière
 - Lorsque vous vous êtes installé dans la région, est-ce que la présence du cours d'eau a influencé votre choix?
 - Avez-vous l'habitude de fréquenter la rivière?
 - À quels endroits allez-vous pour pratiquer ces activités?
 - Vous habitez en bordure de rivière. Est-ce que cela influence selon vous positivement ou négativement (ou les deux) votre cadre de vie?
2. Le(s) paysage(s) de la rivière
 - Quels sont les éléments qui vous plaisent ou qui vous déplaisent dans le paysage de la rivière d'Ain?
 - Depuis que vous habitez ici, avez-vous pu observer une évolution des paysages de la rivière? Pouvez-vous me les décrire? À quoi ces changements sont-ils liés selon vous?
3. Les représentations des barrages de la rivière d'Ain
 - Connaissez-vous des barrages de la rivière d'Ain? Si oui, lesquels? Quel est leur rôle d'après-vous?
 - La construction et la gestion des barrages ont-elles modifié les activités en lien avec la rivière ou le paysage et l'environnement?
 - Selon vous la présence de barrages sur la rivière est-elle compatible avec la qualité écologique de la rivière?
 - Y a-t-il des risques liés aux barrages? Les prenez-vous en compte? Si oui, comment?
 - Cela influence-t-il vos activités en lien avec la rivière? Existe-t-il des mesures de prévention? Vous sentez-vous, d'une manière générale, assez informé sur les risques liés à la présence de barrages? Et plus généralement sur les interactions entre les barrages et la rivière?
 - Qui exploite ces ouvrages? Quelle image avez-vous des exploitants ces ouvrages?

deux campagnes d'entretiens ont été menées et ont abordé la question des barrages : Anne-Lise BOYER (2014) a mené 30 entretiens sur la qualité de la rivière avec des questionnaires, des riverains et des pêcheurs; Ludivine OTTINI (2013) a réalisé 32 entretiens sur les représentations des barrages dans la basse vallée de l'Ain et autour de Vouglans. La campagne d'entretiens réalisée sur la rivière d'Ain dans le cadre de cette thèse visait à compléter le travail de Ludivine OTTINI (*ibid.*) qui portait surtout sur la basse vallée de l'Ain et sur Vouglans. Pour cette raison, la grille d'entretien de Ludivine OTTINI (*ibid.*) a été reprise.



- Premier découpage testé (amont de Vouglans / aval de Vouglans) (Ottini, 2013)
- Second découpage testé (amont de Vouglans / Vouglans / aval de Vouglans) (Boyer, 2014)
- Découpage suggéré par A. L. Boyer (2014) : amont de Vouglans, Lac de Vouglans, Vouglans-Allement, aval d'Allement

D'après A. L. Boyer (2014)

FIGURE 3.17 – Le découpage de la rivière d'Ain discuté par Anne-Lise BOYER (2014). Les pilotes du projet « Habiter la rivière d'Ain » avaient dans un premier temps cherché à s'intéresser aux représentations à l'amont et à l'aval du barrage d'Allement. Dans son mémoire, Anne-Lise BOYER (2014) a réparti les personnes enquêtées selon trois secteurs : l'aval de Vouglans, Vouglans et l'amont de Vouglans. En conclusion de son mémoire, elle souligne qu'il pourrait être intéressant de se pencher davantage sur le secteur compris entre les barrages d'Allement et de Vouglans puisque le lac de Vouglans semble faire l'objet de représentations très spécifiques.

3.4 Conclusion

Pour étudier les discours et les représentations liées aux barrages dans une perspective longitudinale, cette thèse convoque plusieurs sources et procède d'une triangulation (Figure 3.18). La presse quotidienne nationale, par le biais du journal *Le Monde*, permet d'aborder aisément des questions sur le temps long et d'explorer les conflits et controverses que suscitent les barrages à différentes échelles. *Le Monde* offre un regard franco-centré sur les barrages français et étrangers mais il offre toutefois la possibilité d'aborder la mondialisation du débat autour des barrages et ses discontinuités spatiales et temporelles. Les campagnes d'entretiens et la consultation de documents d'archives autour de projets abandonnés dans les années 1980, et le croisement entre deux controverses liées à des projets de construction permet d'approfondir l'étude des processus conflictuels dans une perspective diachronique. Ces entretiens aident aussi à aborder d'autres échelles que celles nationales et internationales puisque les deux projets sont abandonnés en raison de leurs conséquences locales et à l'échelle d'un bassin versant. Enfin, l'étude des conflits liés aux barrages de la vallée de l'Ain autorise un questionnement sur les représentations actuelles des barrages qui ont aujourd'hui plusieurs décennies d'existence; elle offre aussi, de manière plus indirecte, une fenêtre d'ouverture sur les problématiques actuelles et sur la gestion et l'aménagement d'un corridor marqué par des ruptures spatiales.

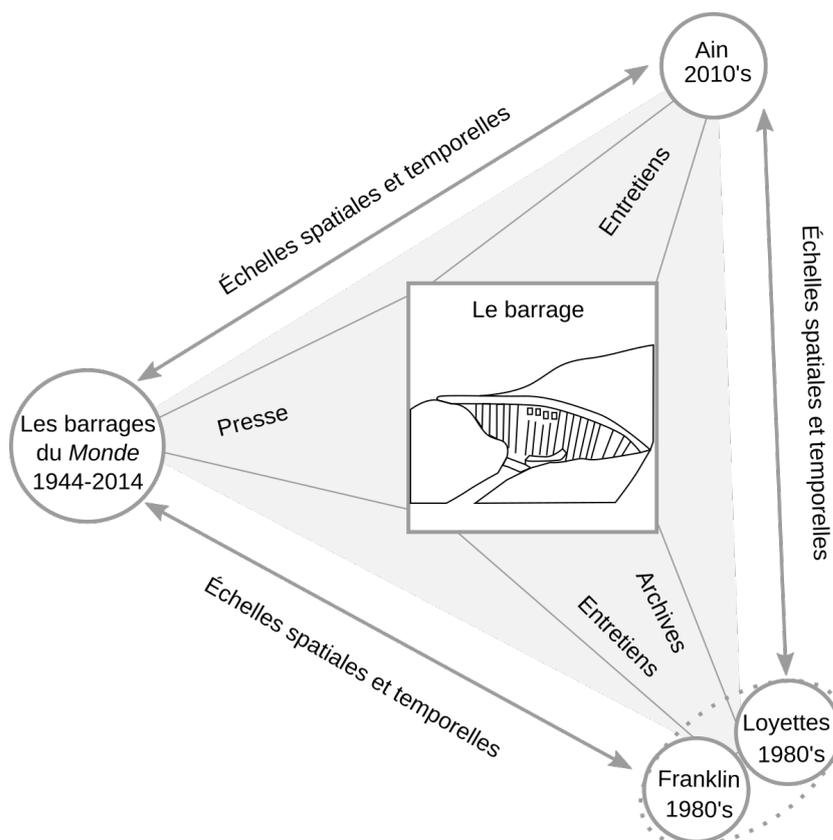


FIGURE 3.18 – La triangulation proposée par le croisement de sources discursives et de terrains

Chapitre 4

Construire et analyser des corpus

Dans sa thèse, Emeline COMBY (2015) s'attache à combler un manque épistémologique et méthodologique lorsqu'il est question d'analyser un « corpus », de « *penser par corpus* » (p. 183) en géographie. Selon cette auteure, le terme « corpus » est de plus en plus utilisé par des géographes sans toutefois être défini; c'est pourquoi elle emprunte à la linguistique et à des travaux interdisciplinaires pour en préciser le sens : « *le corpus naît d'un prisme, celui du chercheur à la recherche d'un faisceau convergent de preuves ou de traces, mais le corpus est lui aussi prisme puisqu'il retranscrit les objectifs et les questionnements du chercheur et qu'il constitue la source principale de résultats voire d'interprétations* » (p. 184). Un corpus est donc intimement lié à des choix et doit être considéré comme un construit, et cela quand bien même il s'agit d'un ensemble de données, d'une collection de textes existant souvent au préalable et indépendamment du chercheur. Cette définition est proche de celle de Damon MAYAFFRE (2002) pour qui un corpus est « *une collection de textes regroupés sur la base d'hypothèses de travail en vue de les interroger* » (p. 3). Dès lors, pour cet auteur, tout corpus aurait une valeur heuristique : un corpus sert à la découverte scientifique, il permet l'élaboration d'interprétations. Pour ces raisons, « *un corpus n'est ni fini, ni figé* » (COMBY 2015, p. 185). Si un corpus est construit en fonction d'hypothèses, son analyse peut en faire émerger de nouvelles en fonction desquelles il pourra être remodelé. Les corpus ici présentés procèdent d'une construction en plusieurs étapes : progressivement des articles de presse ont été écartés par rapport à la première phase de collecte, de nouveaux acteurs (par rapport à ceux initialement définis) ont pu être interviewés au fur et à mesure des campagnes d'entretiens. Pourquoi procède-t-on à l'augmentation ou au contraire à la diminution d'un corpus ?

Dans sa thèse, Bénédicte BOMMIER-PINCEMIN (1999) fournit des éléments de réponse à cette question en mettant en valeur trois types de conditions qu'un corpus vérifie¹ :

- des conditions de signifiante : « *Un corpus est constitué en vue d'une étude déterminée (pertinence), portant sur un objet particulier, une réalité telle qu'elle est perçue sous un certain angle de vue (cohérence)* » (p. 416) ;
- des conditions d'acceptabilité : « *Le corpus doit apporter une représentation fidèle (représentativité) sans être parasité par des contraintes externes (régularité). Il doit avoir une ampleur et un niveau de détail adaptés au degré de finesse et à la richesse attendue en résultat de l'analyse (complétude)* » (p. 416) ;

1. Ces conditions sont aussi détaillées dans la thèse d'Emeline COMBY (2015).

- des conditions d'exploitabilité : « *les textes qui forment le corpus doivent être commensurables (homogénéité). Le corpus doit apporter suffisamment d'éléments pour pouvoir repérer des comportements significatifs (au sens statistique du terme) (volume)* » (p. 416).

Les conditions de signifiante des corpus construits et analysés ont été présentées dans l'introduction de cette thèse. Ce chapitre détaille la construction et l'analyse des corpus et en dévoile les principales caractéristiques. Ce faisant, il s'intéresse aux conditions d'acceptabilité des corpus ainsi qu'à leurs conditions d'exploitabilité. Les biais et les limites des corpus, de même que les difficultés rencontrées dans leur constitution sont ici développées.

4.1 De la collecte de récits aux corpus

La première partie de ce chapitre détaille le regroupement de différents textes (articles du *Monde*, transcriptions d'entretiens) et la construction de corpus.

4.1.1 Combiner des articles, forger un corpus cohérent

Le travail de recueil des articles de presse issu du quotidien *Le Monde* s'est décomposé en plusieurs étapes qui sont nécessaires pour construire un corpus répondant à des conditions de signifiante et des conditions d'exploitabilité :

- Premier tri. Les résultats des requêtes (plus de 6 000 articles) ont été parcourus sur la base de leurs titres et du contexte dans lequel le mot « barrage » était utilisé. 4 521 articles ont été copiés dans des fichiers textes ou exportés à partir d'Euro-presse. Une lecture rapide a permis d'éliminer les articles qui ne consacraient qu'une seule phrase à un barrage ou dans lesquels l'ouvrage n'était évoqué que dans un but de localisation. À l'issue du premier tri, 1 813 articles ont été conservés ;
- Deuxième tri. Les doublons ont été supprimés grâce à une recension automatique des titres des articles effectuée avec le logiciel R². Plus de trois cent doublons ont été écartés ;
- Troisième tri. La lecture complète des articles recueillis, a permis d'éliminer quelques articles au sein desquels j'ai estimé la thématique des barrages être trop peu présente. À l'issue de cette lecture exhaustive, 1 319 articles ont été conservés.

Étant donné que la collecte d'articles s'est appuyée sur des requêtes, il me semblait probable de n'avoir réussi à rassembler qu'un échantillon d'articles du *Monde* portant sur des barrages. Afin d'évaluer la représentativité du corpus et de caractériser son acceptabilité, un second corpus d'articles a été constitué sur la base de la simple requête « barrage » dans le moteur de recherche de lemonde.fr mais pour une période plus courte, allant de 1945 à 1960³. Pour cette période, j'ai pu identifier et collecter 497 articles qui n'étaient pas dans mon premier corpus de 1 319 articles mais qui semblaient être thématiquement intéressants. Ce corpus de 497 articles (appelé corpus « b ») est

2. Lise Vaudor, ingénieure de recherches à la plateforme ISIG du laboratoire EVS (UMR 5600), m'a aidé dans cette étape à construire un script dans R permettant d'exclure les doublons.

3. Pour ce faire, j'ai utilisé la version gratuite du logiciel de *webscraping* Outwit Hub qui a permis de partiellement automatiser la collecte d'articles à partir du site lemonde.fr. Les articles déjà présents dans le corpus d'origine de 1 319 articles ont été écartés grâce au script R.

comparé au corpus d'origine (pour la période 1945-1960, appelé corpus « a ») dans la section 4.3.1 de ce chapitre.

4.1.2 Susciter et recueillir des entretiens

Compléter un corpus existant, renforcer ses conditions d'acceptabilité : les entretiens sur les barrages de l'Ain

Pour compléter la campagne d'entretiens sur la rivière d'Ain (OTTINI 2013), je me suis rendue sur le terrain à plusieurs reprises entre mai et septembre 2015, en ayant planifié mes premiers rendez-vous à l'avance depuis Lyon. Pour trouver des interlocuteurs, j'ai utilisé les sites d'office de tourisme, des mairies des communes, des associations de pêche et d'associations locales. Une fois les premiers entretiens réalisés, la technique dite « boule de neige » (MORANGE et SCHMOLL 2016) a été appliquée en demandant aux personnes rencontrées de me conseiller de nouveaux interlocuteurs. La carte (Figure 4.1) et le tableau (Table 4.1) présentent quelques caractéristiques des personnes interrogées et des entretiens réalisés. Je souhaitais au départ réaliser davantage d'entretiens, notamment auprès des agriculteurs dont les terres se situaient à proximité des lacs de barrages. Mais ces secteurs comptant très peu d'agriculteurs, je n'ai pas atteint mes objectifs initiaux. Selon les souhaits des personnes enquêtées, les entretiens se sont déroulés soit chez elles, soit sur leur lieu de travail, soit enfin dans un lieu public non loin de leur domicile.

	Pêcheurs	Agriculteurs	Acteurs du tourisme et des loisirs	Riverains	Total
Amont	4	3	4	4	15
Vouglans	4	3	4	3	14
Chaîne de barrages	4	2	4	4	14
Basse vallée	5	4	4	4	17
Total	16	12	16	14	60

TABLE 4.1 – Les différents acteurs rencontrés selon les secteurs de la rivière

Reconstruire des récits trente ans après les événements, d'entretiens en archives : Loyettes et Gordon-below-Franklin

Loyettes. La campagne d'entretiens de Loyettes s'est déroulée conjointement à l'exploration des archives. Les premiers entretiens ont été réalisés auprès de scientifiques⁴, de membres de la Frapna et d'élus locaux. Les difficultés liées à l'ancienneté du débat et le peu d'acteurs qu'il impliquait ont partiellement pu être palliées par un travail en archives qui m'a permis de trouver de nouveaux interlocuteurs. Au total, j'ai pu réaliser 17 entretiens semi-directifs (Table 4.2) et échanger par e-mail et par téléphone avec 15 personnes moins impliquées dans la controverse mais qui m'ont soit aiguillé vers d'autres interlocuteurs, soit livré des informations ponctuelles — ces personnes étaient notamment des pêcheurs, d'anciens membres de la LPO, des scientifiques, des membres d'associations de défense du patrimoine, des ingénieurs du Cemagref (aujourd'hui Irstea) ou de l'agence de l'eau et des directeurs de cabinet d'anciens ministres

4. Pour se faire, je me suis beaucoup appuyée sur les réseaux de mes directeurs de thèse.

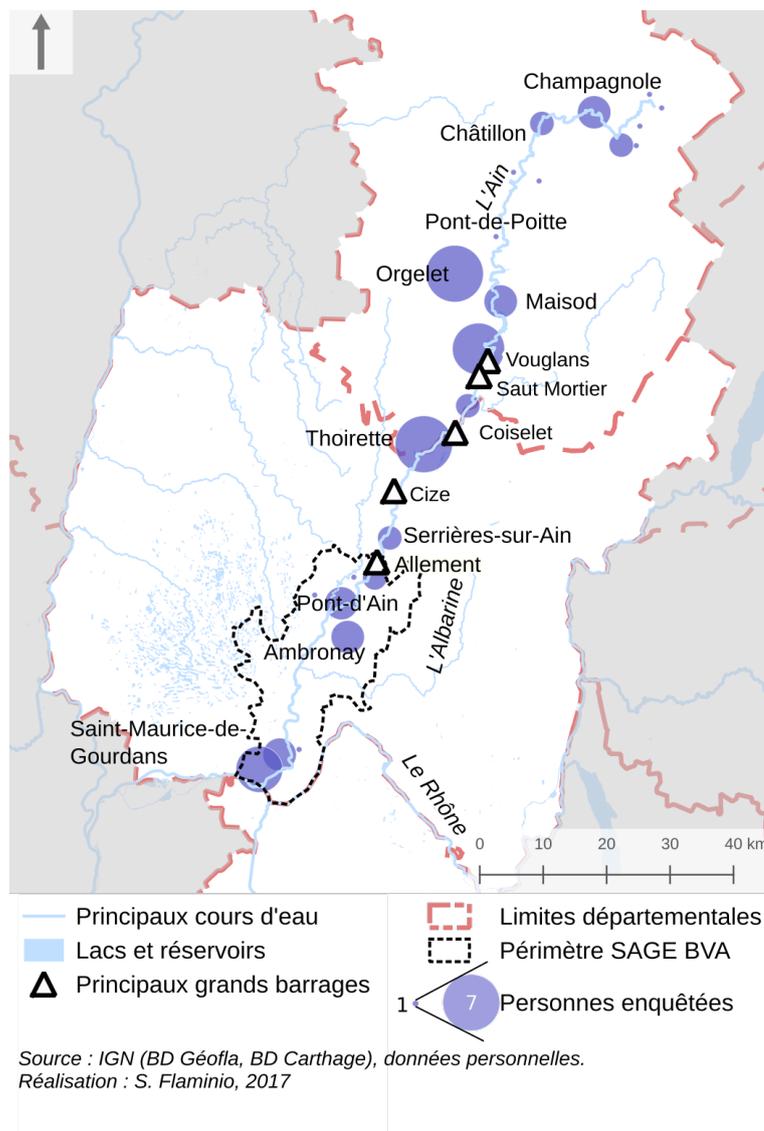


FIGURE 4.1 – Personnes enquêtées dans le cadre de la campagne d’entretiens menée sur les barrages de la rivière d’Ain (n=60)

(et même un ancien ministre). Malgré mes efforts, je ne suis pas parvenue à rencontrer plus de deux femmes (et l’une a laissé parler son époux) ; cela s’explique toutefois par le caractère masculin de certaines professions et fonctions dans les années 1980. Parmi les personnes interrogées, nombre d’entre elles peuvent être considérées comme des acteurs « multi-casquettes » (GUMUCHIAN *et al.* 2003) car appartenant à plusieurs des groupes cités ci-dessus. Peu de personnes qui connaissaient bien la controverse ont refusé la proposition d’entretien, à l’exception de l’un des anciens présidents de la Frapna. Ce dernier a cependant répondu à un grand nombre de mes questions par e-mail et au téléphone — nous avons échangé et discuté de documents d’époque — et j’ai pu mesurer, au moins en partie, son rôle et son positionnement en consultant les différentes archives. La majeure partie des entretiens a été conduite au domicile des personnes enquêtées, quelques uns se sont déroulés dans des lieux publics à Lyon.

Identifiant	Durée de l'entretien (en minutes)	Groupe d'acteurs
Int01	72	Scientifique, ancien Frapna (plutôt anti-barrage)
Int02	84	Élu municipal (anti-barrage)
Int03	42	Scientifique (anti-barrage)
Int04	85	Scientifique(anti-barrage)
Int05	30	Opposant, ancien Frapna
Int06	154	Scientifique, ancienne Frapna (anti-barrage)
Int07	36	Agriculteur, ancien conseiller municipal (plutôt anti-barrage aujourd'hui mais pro à l'époque)
Int08	97	Deux agriculteurs et riverains (plutôt pro-barrage aujourd'hui mais anti à l'époque)
Int09	49	Opposant, Pêcheur et riverain
Int10	103	Ingénieur CNR (plutôt pro-barrage en raison de sa fonction)
Int11	81	Ingénieur CNR (plutôt pro-barrage en raison de sa fonction)
Int12	63	Opposant, Frapna (anti-barrage)
Int13	127	Ancien Drae (anti-barrage)
Int14	101	Riverain (plutôt anti-barrage)
Int15	76	Ancien Drae (anti-barrage)
Int16	103	Ancien Drae (anti-barrage)
Int17	104	Ancien Drae (anti-barrage)

TABLE 4.2 – Présentation des personnes enquêtées dans le cadre des entretiens sur le projet de Loyettes (n=17)

Gordon-below-Franklin. Malgré l'ancienneté du débat d'origine, la mémoire de cette controverse qui a mobilisé beaucoup de personnes est encore très forte en Tasmanie. Il a donc été assez aisé de retrouver des témoins de la controverse. Je craignais que cette controverse ne constitue un terrain « sur-pâturé » en raison de la littérature abondante sur le projet. J'ai donc cherché à réaliser des entretiens avec de personnes ayant été impliquées dans la controverse pendant toute sa durée mais aussi des témoignages de personnes moins engagées, moins liées à des associations d'opposition par exemple ou impliquées sur une temporalité courte (quelques jours ou quelques semaines). Enfin, j'ai bénéficié du fait que les défenseurs du projet n'avaient été que très peu sollicités par des chercheurs ou des journalistes et étaient très enclins à exprimer leurs points de vue, d'autant plus que les médias tasmaniens faisaient la part belle à l'énergie hydraulique en 2016. Ces éléments m'ont permis de rencontrer une grande diversité d'acteurs et un nombre assez important permettant d'atteindre une certaine « saturation » de l'information (MORANGE et SCHMOLL 2016). Au total, 39 entretiens ont été réalisés entre mai et juillet 2016. Le tableau 4.1.2 donne une vision d'ensemble de cette campagne d'entretiens. La plupart des entretiens se sont déroulés à Hobart, mais j'ai aussi effectué plusieurs déplacements dans le Nord et le Sud-Ouest de la Tasmanie pour rencontrer certaines personnes habitant en dehors de la capitale.

Identifiant	Durée de l'entretien (en minutes)	Groupe d'acteurs
Int01	97	Scientifique (plutôt anti-barrage à l'époque, plutôt pro aujourd'hui)
Int02	120	Ancien élu tasmanien, ancien ministre (anti-barrage)
Int03	35	TWS et ancien sénateur australien (anti-barrage)
Int04	104	Ingénieur HEC et membre de HEAT (pro-barrage)
Int05	48	Opposante
Int06	75	Scientifique (anti-barrage)
Int07	116	TWS (anti-barrage)
Int08	75	Ingénieur HEC (plutôt pro-barrage)
Int09	79	Opposant
Int10	75	Élu tasmanien, ancien Premier ministre tasmanien (anti-barrage)
Int11	44	NPWS (anti-barrage)
Int12	78	Ancien géologue HEC (anti-barrage aujourd'hui)
Int13	50	Élu tasmanien (en fonction), sénateur australien (pro-barrage)
Int14	109	Opposante
Int15	91	Opposant
Int16	74	TWS (anti-barrage)
Int17	75	NPWS (anti-barrage)
Int18	76	Opposant
Int19	64	Élu tasmanien et ancien ministre de Tasmanie (plutôt anti-barrage au début du conflit, puis pro-barrage dès 1981)
Int20	53	Opposant
Int21	98	Botaniste et opposant
Int22	93	Opposant et membre de la communauté Aborigène
Int23	62	TWS (anti-barrage)
Int24	59	Scientifique et ancienne TWS (anti-barrage)
Int25	98	Scientifique et ancien TWS (anti-barrage)
Int26	90	Opposante
Int27	84	Élu tasmanien, ancien ministre (pro-barrage)
Int28	49	Ancien hydrologue HEC (plutôt anti-barrage aujourd'hui)
Int29	99	Opposant
Int30	135	Ingénieur HEC (pro-barrage)
Int31	49	Opposante
Int32	83	TWS (anti-barrage)
Int33	75	Scientifique (anti-barrage)
Int34	25	Ancien élu tasmanien, ancien membre du Parlement (pro-barrage)
Int35	55	Opposante
Int36	90	NPWS (anti-barrage)
Int37	121	TWS (anti-barrage)
Int38	68	Opposante
Int39	59	Ancien journaliste tasmanien (ni pro-barrage, ni anti)

TABLE 4.3 – Présentation des personnes enquêtées dans le cadre des entretiens sur le projet de barrage du Gordon-below-Franklin (n=39)

De l'oral à l'écrit : la transcription des entretiens

Les entretiens ont été enregistrés puis transcrits mot-à-mot. Les hésitations ou les changements de ton n'ont pas été indiqués dans les transcriptions. Puisque les deux premières campagnes d'entretiens (rivière d'Ain et Loyettes) s'inscrivaient dans des programmes de recherche, j'ai pu bénéficier de crédits pour pouvoir faire transcrire les entretiens. Cette aide importante m'a permis de gagner un temps considérable dans la réalisation de la thèse et dans le travail de construction des corpus. Les entretiens sur le

Gordon-below-Franklin ont été transcrits par mes soins et avec l'aide de mes proches pour les derniers d'entre-eux entre juillet 2016 et décembre 2017.

Les transcriptions ont été attentivement relues et des métadonnées très simples — nom de la commune où la personne a été interrogée, type d'acteur ou profession — y ont été associées.

Dépouiller des archives pour compléter les récits

Le travail en archives a pris une importance croissante lors de la campagne d'entretiens sur Loyettes (Figure 4.2, Table 4.4). D'abord, un élu de l'une des communes concernées par le barrage de Loyettes m'a ouvert les portes des archives de l'association locale opposée au barrage — l'Adesa (Association de défense du site d'Anthon) — et celles de la commune d'Anthon. Dans un deuxième temps, en septembre 2015, les dossiers disponibles sur Loyettes aux Archives départementales du Rhône ont été consultés. J'ai aussi pu dépouiller, grâce à l'un de ses anciens présidents, les archives de la Frapna régionale. Enfin, en décembre 2015, je me suis rendue à Paris pour consulter les documents accessibles aux Archives nationales. Les archives de la CNR n'ont pas pu être consultées⁵.

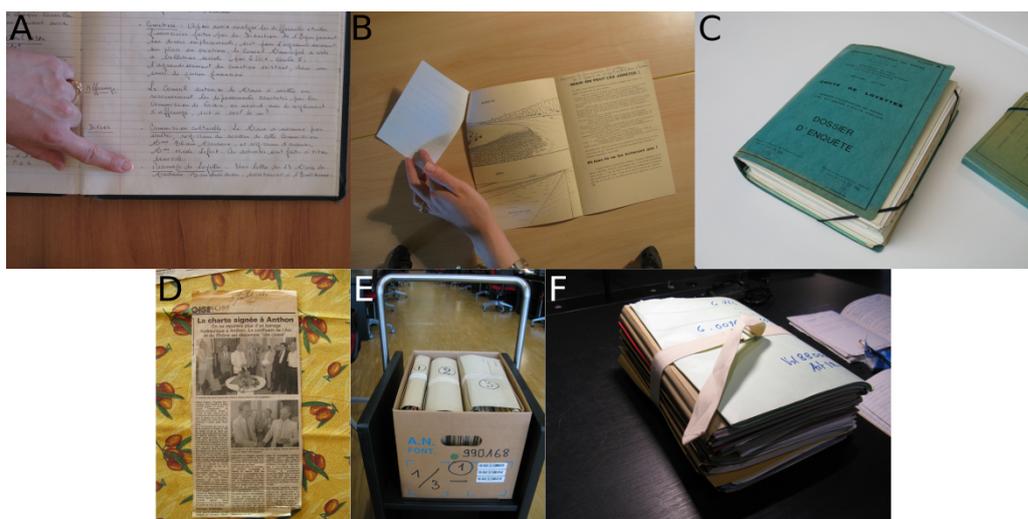


FIGURE 4.2 – Quelques images du travail effectué en archives. A) Archives municipales de la commune d'Anthon, B) Archives de la Frapna, C) Archives départementales du Rhône, D) Archives privées, E) et F) Archives nationales (Clichés : S. Flaminio, juillet-décembre 2015)

5. Un ancien ingénieur de cette institution a cherché à m'aider dans ma démarche et a adressé à la CNR un courrier afin que nous puissions consulter les archives ensemble. Il n'a pas reçu de réponse écrite mais, par téléphone, il a été autorisé à consulter les archives seul avec interdiction de prendre des notes. Lorsque j'ai par la suite rencontré cet ingénieur, il m'a expliqué qu'il n'avait eu accès qu'aux plans des projets. Le refus d'accès aux archives de la CNR m'a paru d'autant moins clair que les plans sont consultables librement aux Archives départementales du Rhône et aux Archives nationales.

Nom du fonds d'archives	Cote	Type de documents
Archives de la commune d'Anthon (juillet 2015)	Aucune	- Documents relatifs à la création de l'Adesa et correspondance de cette association; - Documents relatifs au classement du site et à la valorisation touristique et récréative du site classé; - Extraits des conseils municipaux; - Articles de presse quotidienne régionale. - Avant projet de voie navigable du Haut-Rhône (1972); - Dossier d'enquête publique relative au barrage de Loyettes (février 1980).
Archives départementales du Rhône (septembre 2015)	- 3959 W 1184 - 3959 W 1185	Ces deux dossiers comportaient beaucoup de plans, un peu de correspondance, et de nombreux rapports dont l'étude d'impact en vue de la construction du barrage. Ils ont été reversés aux archives par l'ingénieur en chef du Service de Navigation du Rhône à Lyon.
Archives nationales (décembre 2015)	- 19950527/1, 19950527/4; - 19990168/1, 19990168/3; - 19880002/12; - 20060638/144, 20060638/148; - 20080058/15.	- Archives du Haut Comité de l'Environnement; - Bureau Infrastructures – Études et programmes (sous-direction des transports par voies navigables); - Conseiller technique au cabinet du Premier ministre; - Sous-direction des transports par voies navigables; - Sous-direction des espaces naturels. L'ensemble des dossiers contenait de la correspondance, des rapports établis ou reçus par les différents services étatiques ainsi que des articles de presse (nationale et régionale). - Correspondance de la Frapna; - De nombreux rapports ou études scientifiques : FAURIE (1971), COLLOD (1982), CLAUDE et BALOCCO (1983), BRAVARD (1983), DUTARTRE <i>et al.</i> (1983), GRANDJEAN (1983), PAUTOU et GIREL (1983), LEBRETON (p.d.), LEBRETON (1987), MICHELOT (1986), OLIVIER et POINSART (1988); - Des rapports de différentes institutions (CNR, DRAE), de communes concernées et de diverses associations dont notamment la Codera; - Des coupures de presse.
Archives de la Frapna (Région) (août et septembre 2015)	Aucune (vont être reversées aux archives départementales du Rhône)	- Des rapports de différentes institutions (CNR, DRAE), de communes concernées et de diverses associations dont notamment la Codera; - Des coupures de presse.
Archives privées (de différentes personnes rencontrées)	Aucune	- Des rapports relatifs à la gestion du confluent ou à des projets (le barrage de Loyettes mais aussi la zone industrielle et portuaire de Loyettes); - Des coupures de presse.

TABLE 4.4 – Les différentes sources archivistiques consultées dans le cadre de l'étude sur Loyettes

En Tasmanie, quelques recherches en archives ont aussi été effectuées pour approfondir des questions précises (notamment sur la production scientifique et l'internationalisation de la controverse) et mieux saisir les récits produits à l'époque. Les bénévoles en charge du service d'archives de TWS ont été particulièrement accueillants⁶. L'index en cours de construction a pu être consulté et a permis de retrouver des documents précis en réponse à mes interrogations. De plus, l'une des archivistes de la TWS m'a donné une copie de la version numérique des 28 numéros de leur revue, *The Wilderness News*, publiés entre 1979 et 1983, ainsi que la copie de 119 lettres adressées à leurs

6. En 2016, TWS était en train de fournir un effort considérable pour indexer l'ensemble des documents d'archives. Il visait essentiellement à connaître leur fonds avant de le reverser au service d'archives de l'État de Tasmanie.

adhérents entre février 1980 et mars 1983. La bibliothèque de la TWS a également été dépouillée. Elle contient des ouvrages, des livrets, des rapports publiés par l'association ou par des institutions telles que la HEC, les gouvernements et des scientifiques ; elle accueille même les œuvres d'écrivains sur différents espaces tasmaniens (Figure 4.3 et table 4.5)⁷. Enfin, à la bibliothèque de Tasmanie, à Hobart, des articles de presse publiés dans le journal *The Australian* et mentionnant la controverse autour du barrage Gordon-below-Franklin ont été consultés par le biais de la base de données Newsbank⁸.

Des extraits des documents d'archives consultés (en France et en Australie) ont été photographiés afin d'en conserver une trace et de pouvoir travailler à distance sur ces documents.



FIGURE 4.3 – Une partie de la bibliothèque de la TWS (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016)

7. Lorsque j'ai eu accès à cette bibliothèque, il n'existait pas de base de données ou de répertoire recensant le fond de la bibliothèque. Pendant que je dépouillais les documents qui m'intéressaient, j'ai établi un répertoire bibliographique de l'ensemble des ouvrages et rapports disponibles sur le Sud-Ouest de la Tasmanie. Ce répertoire, de 140 titres, a été communiqué aux archivistes bénévoles de la TWS.

8. Newsbank est une base de données comme Europresse. Elle a permis d'accéder aux articles publiés depuis 1998 dans l'unique quotidien national australien, *The Australian*.

Type de document	Référence
Rapport du South West Tasmania Resources Survey	FAIRCLOTH (1977, 1978), GEE et WATERMAN (1981), SOUTH WEST TASMANIA RESOURCES SURVEY (1980), STOCKTON, WATERMAN et SURVEY (1977) et WATERMAN (1979, 1981)
Rapports demandés ou établis par les gouvernements de Tasmanie et d'Australie	CARTLAND (1978), COMMONWEALTH OF AUSTRALIA (1982) et SADDLER <i>et al.</i> (1980)
Documents produits par des départements de l'État de Tasmanie	DIXON, TASMANIA. DEPARTMENT OF PARKS et SECTION (1991)
Rapports demandés ou établis par TWS	QUANTUM MARKET RESEARCH (1982)
Rapports demandés ou établis par TWS	AUSTRALIAN CONSERVATION FOUNDATION (1980) et SOUTH WEST TASMANIA COMMITTEE OF NEW SOUTH WALES (1980)
Rapports et publications universitaires	SORNARAJAH (1983)
Rapports de la HEC	CHRISTIAN et SHARP-PAUL (1979), COLEMAN (1978), HEC (1979) et HYDRO-ELECTRIC COMMISSION TASMANIA (1980)

TABLE 4.5 – Tableau présentant les travaux et rapports présents dans la section « Sud-Ouest » de la bibliothèque de TWS, consultés et photographiés

4.1.3 Saisir des bribes d'information sur le terrain

Si elles occupent une place trop peu significative pour parler d'un corpus, de nombreuses photographies ont été prises sur le terrain afin de documenter les informations *in situ* proposées sur les barrages et controverses étudiées. En effet, lors des trois campagnes d'entretiens, des visites le long des cours d'eau ont permis de recueillir des informations relatives à l'histoire des barrages et, de manière plus accessoire, des éléments sur les pratiques de ces espaces. Ainsi, les panneaux d'information rencontrés aux abords des lieux les plus fréquentés ont été photographiés. Le long de la rivière d'Ain, ils concernent les usages, les pratiques de la rivière (y compris touristiques et récréatives) et la gestion des barrages (Figure 4.4, par exemple). Au confluent de l'Ain et du Rhône, les sentiers ont été explorés. Les panneaux d'information des communes de Saint-Maurice-de-Gourdans, de Loyettes et d'Anthon ont été photographiés afin de pouvoir analyser la communication mise en place autour du site classé (Figure 4.5, par exemple).

En Tasmanie, des visites sur le terrain ont permis de photographier les panneaux d'information sur l'espace protégé qui a interdit la construction du barrage. À Strahan, à l'embouchure du Gordon, l'Office de tourisme propose une exposition permanente, avec des panneaux rédigés par le romancier tasmanien Richard Flanagan, sur l'histoire du Sud-Ouest Tasmanien. L'exposition fait la part belle au fleuve Gordon, au lac Pedder et à la rivière Franklin (Figure 4.6). Mais des panneaux sont aussi présents le long de l'autoroute qui relie Hobart à Strahan où un accès à la Franklin river a été aménagé. Enfin, la controverse est aussi présentée à Hobart, loin de la Franklin, dans la section historique du Musée de Tasmanie (Figure 4.7).



FIGURE 4.4 – Un panneau d'information sur les différents secteurs d'activités du lac de Vouglans à Pont-de-Poitte (Cliché : S. Flaminio, juin 2015)



FIGURE 4.5 – Indication d'un sentier des berges du Rhône et de l'Ain vers le confluent Ain-Rhône à Loyettes (Cliché : S. Flaminio, juillet 2015)



FIGURE 4.6 – Statue représentant un kayakiste d'eau vive dans l'exposition sur le Sud-Ouest de la Tasmanie et les controverses Pedder et Franklin à l'Office de tourisme de Strahan (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016)

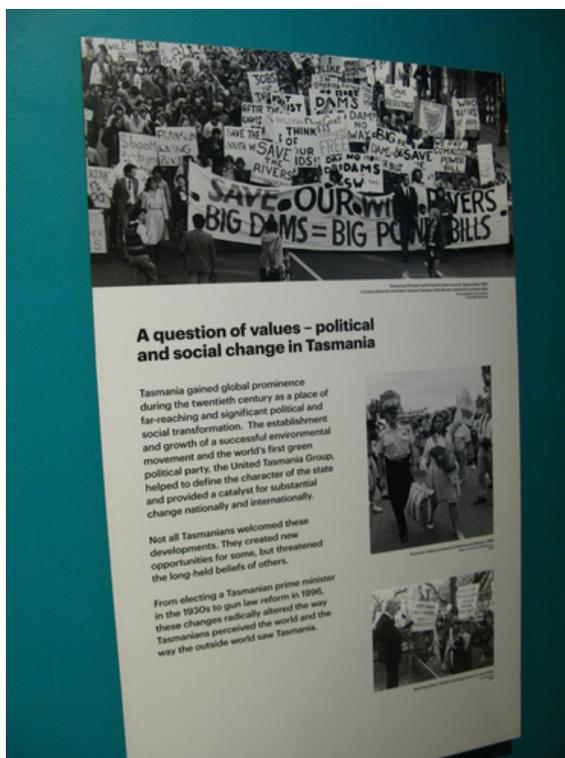


FIGURE 4.7 – Un panneau d'information sur les controverses environnementales tasmaniennes au Musée de Tasmanie à Hobart (Cliché : S. Flaminio, août 2014)

4.2 Les méthodes d'analyse des corpus

Plusieurs outils ont été utilisés pour explorer et analyser les corpus construits — en particulier, les logiciels d'analyse des données textuelles Iramuteq et TXM. Les trois corpus ainsi que les documents d'archives et les photographies ont aussi fait l'objet d'une analyse plus qualitative. Cette sous-partie présente les méthodes aussi bien qualitatives que quantitatives utilisées dans la thèse.

4.2.1 Des corpus explorés par analyse de contenu et analyse des données textuelles

L'analyse de contenu en vue d'une analyse des données textuelles

La thèse emprunte d'abord à l'analyse de contenu. Cette dernière fait partie des méthodes formalisées dès le début du XX^e siècle pour étudier les discours. Bernard BERELSON (1952), qui a mené des travaux sur les médias et la communication, définit l'analyse de contenu comme « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication* » (p. 18). Cette « technique de recherche » consiste à définir des thématiques, des modalités qui permettent de coder des documents, pour ensuite réaliser des comptages. Il s'agit donc d'une méthode à la fois qualitative et quantitative qui est d'ailleurs abondamment utilisée en sciences humaines et sociales depuis les années 1960 (BEAUGUITTE et RICHARD 2012).

Cette méthode a surtout été déployée pour analyser le corpus de presse. Pour mener à bien l'analyse de contenu des articles issus du *Monde*, des métadonnées ont été renseignées pour l'ensemble des textes. D'abord, des informations présentes dans les articles telles que la date, le titre, l'auteur de l'article et pour les articles récents, la rubrique de l'article, ont été saisies dans un tableur. Dans un deuxième temps, suite à la lecture du corpus, des champs spécifiques aux ouvrages et à des ensembles spatiaux et territoriaux ont été renseignés. Si l'article portait sur un barrage, son nom a été entré dans la table. Lorsque l'article portait sur plusieurs sites de barrages, cette variable n'a pas été renseignée. La hauteur du barrage et sa fonction ont aussi été codées. Le cours d'eau, le bassin versant et le pays sur lesquels portait l'article ont été intégrés à la table des métadonnées. Une liste de catégories plus abstraites a ensuite été construite. Si l'article mentionnait une situation d'antagonisme vis-à-vis de l'ouvrage, une variable spécifique a été renseignée. Pour identifier et coder le « positionnement » de l'article, c'est-à-dire son opinion à l'égard de l'ouvrage évoqué, une typologie établie par Robert DE LOË (1999) au sujet de la médiatisation d'un barrage canadien a été mobilisée. Ce dernier distingue cinq positionnements :

- Un positionnement « neutre » : l'article reste très descriptif et ne prend pas position ;
- Un positionnement « pro » : l'article défend la construction ou les bienfaits de l'ouvrage ;
- Un positionnement « anti » : l'article s'oppose à la construction du barrage ou souligne ses points noirs ;
- Un positionnement « double » : l'article avance le « pour » et le « contre » ;
- Un positionnement « marginal » : l'article évoque l'ouvrage sans pour autant qu'il constitue le cœur du texte.

L'encadré 4.1 illustre le processus de codage du corpus d'articles du *Monde* selon les variables présentées ci-dessus.

Si l'analyse de contenu a pour atout principal d'être aisée à mettre en place, elle présente aussi des inconvénients. Tout d'abord, la codification thématique est une source de biais puisqu'elle est intrinsèquement liée à une analyse et à un jugement (GUÉRIN-PACE 1997). Ensuite, elle est difficile à mettre en place sur des corpus de grande taille — plus un texte est long, plus il devient difficile à coder, plus un corpus compte de textes, plus il est délicat de s'en tenir aux thèmes et aux catégories prédéfinies. Pour tenter de surmonter ces difficultés, une analyse des données textuelles a été conduite sur le corpus de presse (FLAMINIO 2016) et sur les corpus d'entretiens.

ENCADRÉ 4.1 – Exemple du codage d'un article

Voici l'article tel qu'il a été copié-collé dans un fichier *.txt à partir du site lemonde.fr
NOUVEAU SABOTAGE aux chantiers du barrage de Tignes Nous avons dit hier l'intérêt national qui s'attachait à la construction du barrage qui fera disparaître sous les eaux d'un lac artificiel le village de Tignes, ce contre quoi ne cessent de protester, par voie d'action directe, ses 450 habitants. Ceux-ci viennent encore de se livrer, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, à des actes de sabotage. À l'aide d'explosifs ils ont fait sauter un important matériel de transformateurs, perforatrices, excavatrices, moteurs électriques, etc., et ils ont jeté dans l'Isère les pièces maîtresses de ces machines. Après quoi ils ont mis le feu au baraquement où elles étaient rangées. Les dégâts sont évalués à deux millions.

Pour cet article, les métadonnées suivantes ont été renseignées :

- Titre : NOUVEAU SABOTAGE aux chantiers du barrage de Tignes ;
- Rubrique : NA ;
- Auteur : NA ;
- Date : 17 août 1946 ;
- Année : 1946 ;
- Décennie : 1940 ;
- Site : Tignes ;
- Hauteur : 180 m ;
- Fonction : Hydroélectrique ;
- Cours d'eau : Isère ;
- Bassin Versant : Rhône ;
- Antagonisme : Oui ;
- Positionnement : Neutre.

L'analyse des données textuelles

L'analyse des données textuelles est une méthode qui s'est construite dès les années 1960 autour des travaux de linguistes influencés par le structuralisme et les approches quantitatives. Les premiers travaux, dits de lexicométrie, portaient essentiellement sur l'unité linguistique fondamentale qu'est le mot. À l'ENS Saint-Cloud, une équipe de recherche s'est construite en lexicométrie politique (TOURNIER 2010). C'est au sein de cette équipe que le logiciel de lexicométrie Lexico a été conçu. Depuis, plusieurs logiciels d'analyse des données textuelles proposent une analyse à d'autres échelles que celle du mot. La méthode Alceste, développée par Max REINERT (1990) dans la continuité des travaux de Jean-Paul BENZÉCRI (1973), intègre une réflexion sur le contexte des mots. Enfin, l'appellation « textométrie » caractérise les recherches actuelles sur l'analyse des données textuelles et souligne le caractère évolutif « *des unités sur lesquelles p[euvent] porter les calculs* » (HEIDEN, MAGUÉ et PINCEMIN 2010, p. 2). Depuis les années 1990, plusieurs études ont mobilisé ces méthodes (GUÉRIN-PACE 1997 ; MIN-

VIELLE 2001), y compris pour étudier des discours médiatiques (COMBY 2015; GAUDIN 2013).

J'ai utilisé deux outils *opensource* pour étudier mes corpus : Iramuteq et TXM. Le logiciel Iramuteq a surtout été utilisé dans les premières étapes de l'analyse pour explorer le corpus et en donner un aperçu. Une fois le corpus importé avec les métadonnées, ce logiciel propose plusieurs outils quantitatifs — notamment des arborescences de cooccurrences (graphiques de similitude) et une classification descendante hiérarchique du corpus selon la méthode Alceste (ou Reinert) (REINERT 1990). Cette dernière consiste à diviser le corpus en « segments de textes » (appelées « unité[s] de contexte élémentaire » dans le vocabulaire du logiciel propriétaire Alceste) qui correspondent à peu près à une clause ou à une phrase, puis à les regrouper en un petit nombre de « mondes lexicaux » ou classes. Il est ensuite possible de voir quels sont les mots ou expressions les plus fréquentes au sein de chaque classe. Les différentes classes peuvent aussi être visualisées selon des métadonnées bien particulières : le logiciel calcule un score de dépendance entre une classe et les modalités d'une variable (Chi^2). Cette fonctionnalité a notamment permis de voir comment les différentes classes étaient plus ou moins sur-représentées selon des variables.

La plateforme TXM (HEIDEN, MAGUÉ et PINCEMIN 2010) m'a permis de mener en parallèle des analyses quantitatives et qualitatives sur des mots et des groupes de mots. Elle propose pour toute analyse un retour au texte afin de pouvoir analyser chaque mot et ensemble de mots dans son contexte : le logiciel offre « *des moyens de parcours et d'interprétation qualitatifs* » (PINCEMIN 2011, p. 260). Pendant la phase d'import du corpus dans le logiciel, TXM associe à chaque texte les métadonnées renseignées ce qui permet d'explorer aussi les textes en fonction des variables sélectionnées par l'utilisateur. En général, TXM a été utilisé pour explorer plus finement le corpus, voire pour faire une lecture ciblée de certains textes, notamment avec le concordancier que la plateforme offre. Le concordancier de TXM permet une navigation très poussée dans le corpus car les requêtes peuvent porter aussi bien sur un terme ou une combinaison de termes que sur des métadonnées ou des combinaisons de métadonnées. TXM propose aussi des outils plus quantitatifs. Les « progressions » permettent de réaliser des graphiques de cumul à partir de requêtes. Des analyses factorielles en fonction des mots du corpus et d'une métadonnée ou encore des calculs de spécificité (LAFON 1980, 1984) sont aussi possibles. Les spécificités utilisent une loi hypergéométrique pour étudier la distribution de mots ou de lemmes dans un corpus de textes : « *Cette méthode permet de mesurer les variations de la fréquence dans un corpus découpé en parties et, en fonction d'un seuil choisi par l'analyste, il indique si la fréquence observée dans telle ou telle partie peut-être considérée comme normale ou non. Dans ce dernier cas, P. Lafon propose de baptiser cette forme "spécifique" (de la partie considérée)* » (C. LABBÉ et D. LABBÉ 2001, p. 2).

4.2.2 Des méthodes qualitatives et quantitatives

Cette thèse s'appuie essentiellement sur des données qualitatives : des textes existants — des articles de presse et des documents d'archives — et des données orales produites spécifiquement pour la thèse — des entretiens. L'analyse de ces corpus qualitatifs croise différentes méthodes : des méthodes plutôt quantitatives — en somme, des méthodes qui empruntent aux mathématiques (PRATT *in* GREGORY *et al.* 2009) — et des méthodes plutôt qualitatives — *a priori* issues d'une démarche qui « *exclut la*

quantification » (LEJEUNE 2014, p. 19). Comme l'ont souligné de nombreux géographes, les écarts entre les méthodes quantitatives et qualitatives ont pu être très forts et parfois même cultivés à certains moments de l'histoire de la discipline. Les méthodes quantitatives sont encore aujourd'hui associés au positivisme, à la nouvelle géographie et à l'analyse spatiale; les méthodes qualitatives, rangées parfois rapidement du côté du constructivisme, affirmées et diffusées en opposition aux méthodes quantitatives et en lien avec des géographies critiques, constitueraient presque aujourd'hui une *"new orthodoxy"* (CRANG 2002). Toutefois, les oppositions entre qualitatif et quantitatif n'ont pas toujours lieu d'être (MORANGE et SCHMOLL 2016). En effet, les méthodes doivent avant tout être en adéquation avec les objets d'études : *"researchers should think beyond the myopic quantitative-qualitative divide when it comes to designing a suitable methodology for their research, and select methods—quantitative, qualitative, or a combination of the two—that best satisfy the needs of specific research projects"* (PHILIP 1998, p. 273). Cette triangulation est d'autant plus intéressante qu'elle permet de mener une réflexion critique sur ses sources et méthodes d'analyse (NIGHTINGALE 2003).

Si les méthodes d'analyse des données textuelles sont souvent rangées du côté des méthodes quantitatives, elles proposent aussi des outils qualitatifs (comme le concordancier de TXM). L'analyse de contenu est souvent décrite comme partant de la volonté d'« *objectiver l'analyse de textes en lui appliquant des traitements statistiques* » (LEJEUNE 2014, p. 19), mais elle est précédée par un processus de catégorisation des données construit dans le cadre d'une recherche et par une personne dotée d'une subjectivité. Si ce travail, qui s'appuie sur des méthodes d'analyse de contenu et d'analyse des données textuelles, n'exclut pas la quantification, il ne repose nullement sur l'idée d'une objectivation. Les corpus ont fait l'objet d'analyses qualitatives « manuelles ». La lecture exhaustive des articles de presse, des documents d'archives et des entretiens a permis d'établir des catégories d'interprétation et d'analyse. Cette lecture a aussi conduit la sélection de mots, d'expressions, de phrases, d'extraits, mis en valeur et commentés dans les parties suivantes de la thèse. Ces extraits n'ont pas été sélectionnés uniquement en fonction des hypothèses posées en amont du travail de lecture et d'interprétation, mais aussi pendant et après. Les extraits cités sont contextualisés dans la mesure du possible car : *"There is a danger of 'mining' qualitative interviews for enticing quotes that selectively advance the researcher's interpretation, and of presenting de-contextualized snippets of conversation"* (PRATT in GREGORY et al. 2009, p. 605).

4.3 Les barrages du *Monde* : une présentation du corpus de presse

Quels sont les biais du corpus d'articles de presse? Est-il représentatif de l'ensemble des articles portant sur les barrages et publiés dans le journal *Le Monde*? Quels sont les barrages auxquels *Le Monde* s'intéresse? Quels types d'ouvrages sont privilégiés par le journal? Où se situent les barrages les plus médiatisés? Les barrages connaissent-ils des périodes de plus ou moins forte médiatisation entre 1945 et 2014? La troisième partie de ce chapitre vise à apporter quelques éléments de réponse à ces questions en fournissant un panorama des ouvrages médiatisés et en éclaircissant, dans la mesure du possible, des choix journalistiques.

4.3.1 Le corpus de presse, un corpus « acceptable » (BOMMIER-PINCEMIN 1999)?

Un travail de collecte supplémentaire a été réalisé pour une période allant de 1945 et 1960 afin de recueillir les articles du *Monde* qui n'ont pu être moissonnés avec les requêtes effectuées (« barrage & rivière », « barrage & fleuve »...) (Figure 4.8). Dans cette sous-partie, une comparaison du contenu des articles du corpus d'origine (ici appelé « corpus a ») avec les articles recueillis dans un second temps (ici désignés sous l'appellation « corpus b ») est esquissée pour la période 1945 à 1960.

Le corpus « a » compte 257 articles publiés entre 1945 et 1960, le corpus « b », 497. Peut-on en déduire que le corpus de 1 319 articles étudié dans cette thèse comprend environ la moitié des articles concernant des barrages et publiés par *Le Monde*? Au-delà de ce constat numérique, quels pourraient être les biais du corpus ?

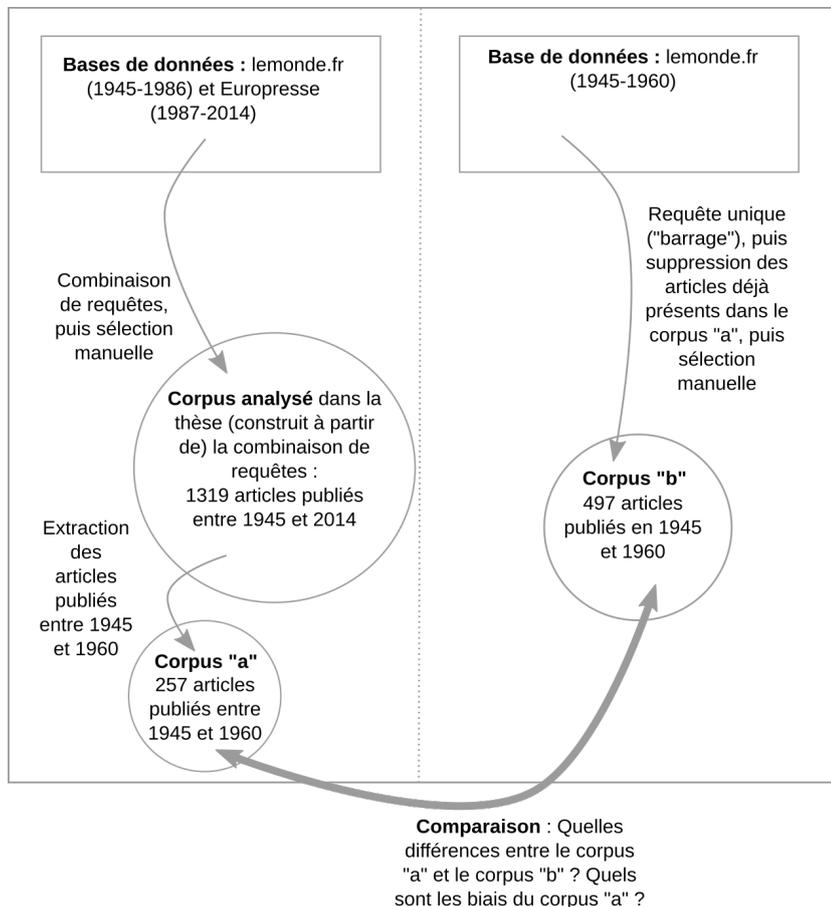


FIGURE 4.8 – La construction des corpus « a » et « b », deux corpus distincts

Une comparaison selon les pays médiatisés

La figure 4.9 permet de visualiser les pays sur lesquels portent les articles des corpus « a » et « b ». Le corpus « b » compte des articles portant sur une plus grande diversité de pays que le corpus « a » ; mais comme dans le corpus « a », peu de pays comptent plus d'un article. Les classements des pays par nombre d'articles dans le corpus « a »

et dans le corpus « b » sont assez semblables. La France est de loin le premier pays médiatisé lorsqu'il est question de barrages dans *Le Monde*. Elle est suivie par l'Égypte (plus représentée dans le corpus « b » que dans le corpus « a ») puis les États-Unis, la Russie, le Maroc qui comptent, dans les deux corpus, deux articles ou plus.

Les différences diachroniques

Jusqu'en 1955, le corpus « a » et le corpus « b » comptent un nombre comparable d'articles (Figure 4.10). Les écarts se creusent entre le corpus « a » et le corpus « b » à partir de 1955. Ils culminent en 1956 mais sont aussi très importants en 1959 et 1960 où il semblerait que le corpus « a » compte moins de la moitié des articles du *Monde* sur les barrages. Les combinaisons de requêtes utilisées pour constituer le corpus « a » deviendraient-elles moins pertinentes pour recueillir des articles sur les barrages à partir de 1955?

Deux éléments de réponse peuvent être apportés pour infirmer, au moins en partie, cette hypothèse. Les années où les écarts sont les plus forts correspondent aux années de forte médiatisation du barrage d'Assouan (Figure 4.11). Ainsi, le corpus « b » compte 92 articles en 1956 dont 65 sur Assouan. Dans ce même corpus, l'année 1959 présente 73 articles, dont 21 sur Assouan. Par ailleurs, en 1959 et dans le corpus « b », 19 articles sont centrés sur Malpasset. En somme, en 1959, plus de la moitié des articles du corpus « b » portent sur deux ouvrages (Assouan et Malpasset). Dans le corpus « a », Assouan fait l'objet de 28 articles, mais ce barrage ne fait jamais l'objet de plus de 5 articles par an. La part annuelle d'articles sur Assouan ne dépasse jamais le tiers dans le corpus « a », alors qu'elle dépasse le tiers du nombre annuel d'articles à plus de trois reprises dans le corpus « b ».

Ainsi, lors des années où quelques ouvrages spécifiques occupent la scène médiatique, le corpus « a » rassemble moins de la moitié des articles publiés sur les barrages. Mais ce biais constitue bien moins une limite qu'il n'y paraît, comme l'illustrent les sous-parties suivantes.

Des positionnements et une longueur distinctes

Dans le corpus « a », seuls 12% des articles ne laissent qu'une place marginale aux barrages (Figure 4.12); tandis que dans le corpus « b », presque 40% des articles ne sont pas directement centrés sur un ou des barrages et ne leur accordent donc qu'une place marginale. Ainsi, les requêtes ont permis de recueillir la majorité des articles véritablement centrés sur des barrages, publiés entre 1945 et 1960 et disponibles sur le monde.fr (301 articles dans le corpus « b », 224 articles dans le corpus « a »).

Par ailleurs, le corpus « a » rassemble des articles bien plus longs que ceux du corpus « b ». Le corpus « a » compte 231 127 mots pour 257 articles; en moyenne, les articles du corpus « a » font une longueur de 900 mots. Le corpus « b », en revanche, compte 188 080 mots pour 497 articles. Les articles du corpus « b » sont donc en moyenne trois fois moins long que les articles du corpus « a ».

Ainsi, non seulement le corpus « a » comprend des articles au sein desquels les barrages occupent une place importante, mais il compte aussi des articles plus longs et plus développés que le corpus « b ».



FIGURE 4.9 – Pays médiatisés dans les articles du corpus « a » et du corpus « b » (*Le Monde*, 1945-1960). Les *barplots* en haut indiquent le nombre d’articles portant sur un pays spécifique entre 1945 et 1960 dans les corpus « a » (à gauche) et « b » (à droite). En bas, les noms des pays varient en fonction de leur rang (les pays sont classés en fonction du nombre d’articles les concernant).

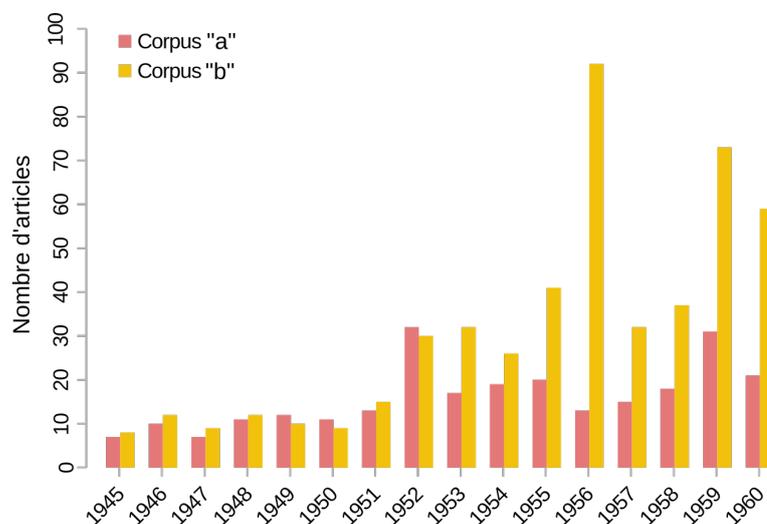


FIGURE 4.10 – Nombre d'articles portant sur des barrages par année dans le corpus « a » (n=257) et dans le corpus « b » (n=497)

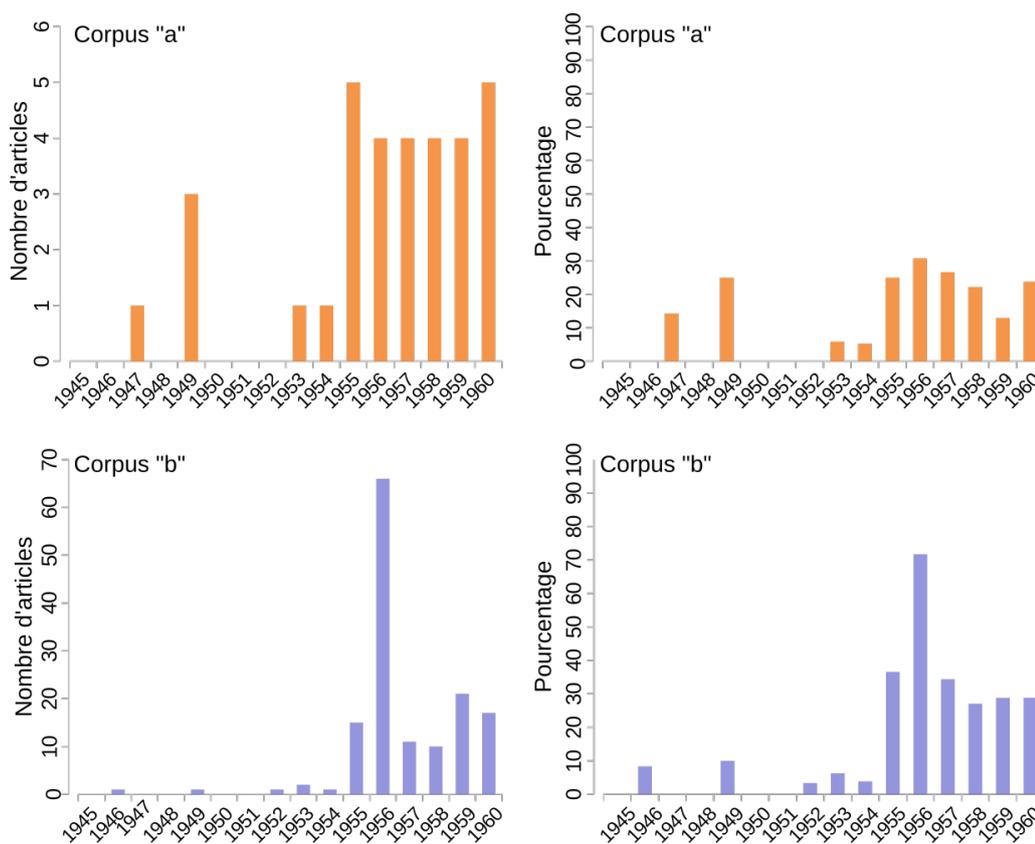


FIGURE 4.11 – La médiatisation d'Assouan dans les corpus « a » et « b » entre 1945 et 1960. Les *barplot* à gauche indiquent le nombre d'articles consacré au barrage d'Assouan. Les *barplot* à droite permettent de mesurer la place relative d'Assouan vis-à-vis du total annuel d'articles dans les corpus « a » et « b ».

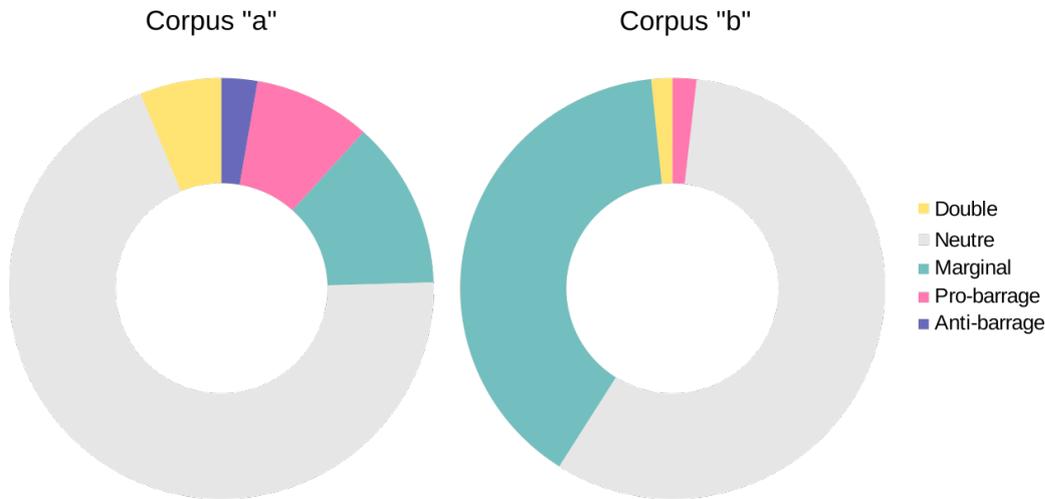


FIGURE 4.12 – Le positionnement des articles dans le corpus « a » et « b »

Des mondes lexicaux comparables

L'exploration des corpus « a » et « b » dans Iramuteq et la réalisation d'une CDH selon la méthode Reinert (détaillée dans la section 4.2.1), permettent d'avoir une meilleure idée des similitudes et des différences entre ces deux corpus, et d'ainsi mieux évaluer les biais du corpus.

Par défaut, le logiciel distingue huit classes lors de l'analyse sur le corpus « a » (Figure 4.13). Quatre grands pôles lexicaux et thématiques peuvent être précisés :

- La première classe se rapporte à la mesure du milieu aquatique (« mètre », « cube », « débit ») et des équipements liés à la construction d'un ouvrage hydraulique (« kilomètre », « réservoir », « dérivation », « longueur »...). Elle est proche de la classe 7 qui concerne avant tout la production énergétique des barrages hydroélectriques et de la classe 6 qui se rapporte au paysage dans lequel un ouvrage est prévu ou construit;
- Les classes 2 et 3 concernent le développement économique mais aussi les dépenses qui iraient de pair avec un ouvrage, en particulier hydroélectrique (les termes « énergie » et « électricité » sont respectivement sur-représentés dans les classes 2 et 3);
- Les classes 4 et 5 sont centrées sur le barrage d'Assouan. La classe 4 concerne avant tout l'archéologie et la mobilisation pour sauver les temples d'Égypte antique situés en Nubie. La classe 5 est en revanche centrée sur les relations diplomatiques et les négociations inter-Étatiques et internationales, voire les tensions géopolitiques, en lien avec le financement puis la construction de l'ouvrage;
- Enfin, la classe 8 regroupe des termes en lien avec des projets de barrage en France. Les acteurs politiques semblent y occuper une place importante.

Avec la CDH du corpus « b », des thématiques communes sont retrouvées (Figure 4.14) :

- La classe 1 porte à la fois sur le paysage et la mesure de l'eau ainsi que les équipements hydrauliques;
- La classe 2 regroupe aussi trois mondes lexicaux issus de la CDH du corpus « a » : la question de l'énergie ainsi que celles du financement et du développement

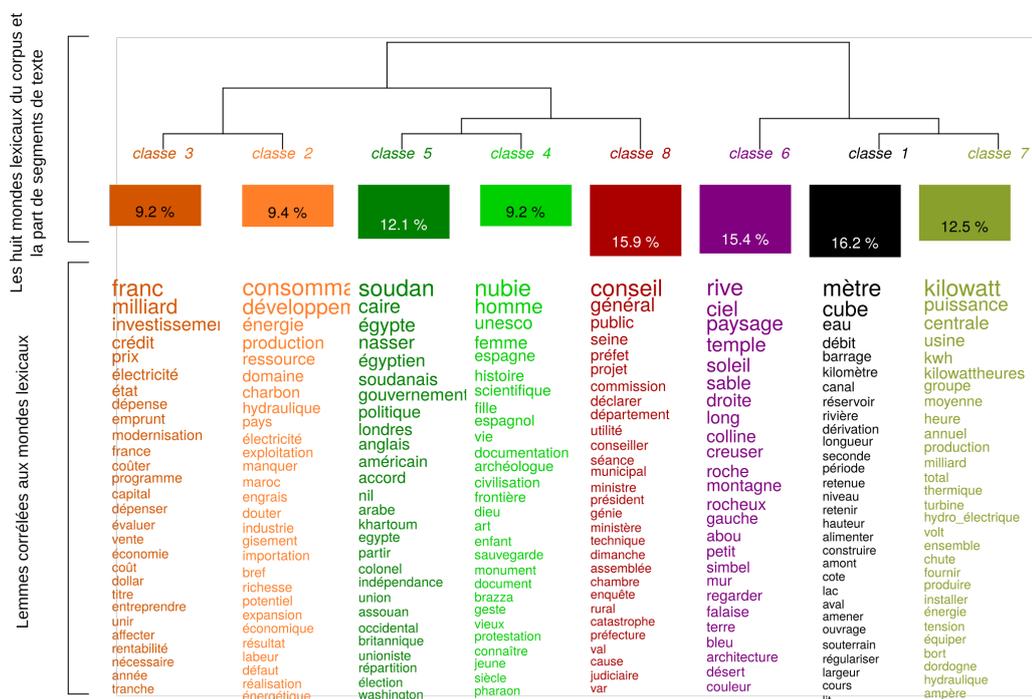


FIGURE 4.13 – Les mondes lexicaux du corpus « a ». Cette figure représente le résultat de la Classification Descendante Hiérarchique (CDH) opérée par le logiciel Iramuteq sur le corpus « a », selon la méthode Reinert. Cette classification permet de distinguer les huit thématiques principales (les « classes » ou « mondes lexicaux ») du corpus. Les mots indiqués dans la partie basse de la figure correspondent aux lemmes qui présentent des liens de dépendance forts avec une classe donnée; la taille de ces mots varie en fonction de leur χ^2 . Ces mots permettent de caractériser les classes. Par exemple, la classe 1 (regroupant 16,2% des segments de texte) porte essentiellement sur la mesure du milieu aquatique modifié par un barrage. La taille des classes varie en fonction du pourcentage des segments de texte associés à une classe.

économique. Ces cinq thématiques sont donc communes aux deux corpus mais occupent une place moins importante dans le corpus « b » (36,7 % des segments de texte) que dans le corpus « a » (62,7 %). Dans le corpus « b », presque la moitié des segments de texte classés concerne des questions de politique internationale (classes 3, 4, 5 et 6) ;

- Les classes 5 et 6 renvoient presque exclusivement au barrage d'Assouan — elles représentent 27,3 % des segments de textes, ce qui est assez proche des 21,3 % des segments de texte consacrés à Assouan dans le corpus « a » — mais la question archéologique n'est guère présente dans le corpus « b » ;
- Enfin, la classe 7 regroupe avant tout des segments de texte en lien avec des projets français. Les acteurs français semblent toutefois légèrement moins présents dans cette classe (et dans le corpus « b » de manière générale) que dans la classe 8 du corpus « a ».

En somme, dans le corpus « b », moins de segments de textes concernent la transformation d'espaces en lien avec la construction des barrages. Les thématiques présentes dans le corpus « b » sont un peu moins diverses que celles des mondes lexicaux du corpus « a ». La place importante prise par les relations internationales dans le corpus « b » n'est pas étonnante au vu de l'important nombre d'articles qui accordent une

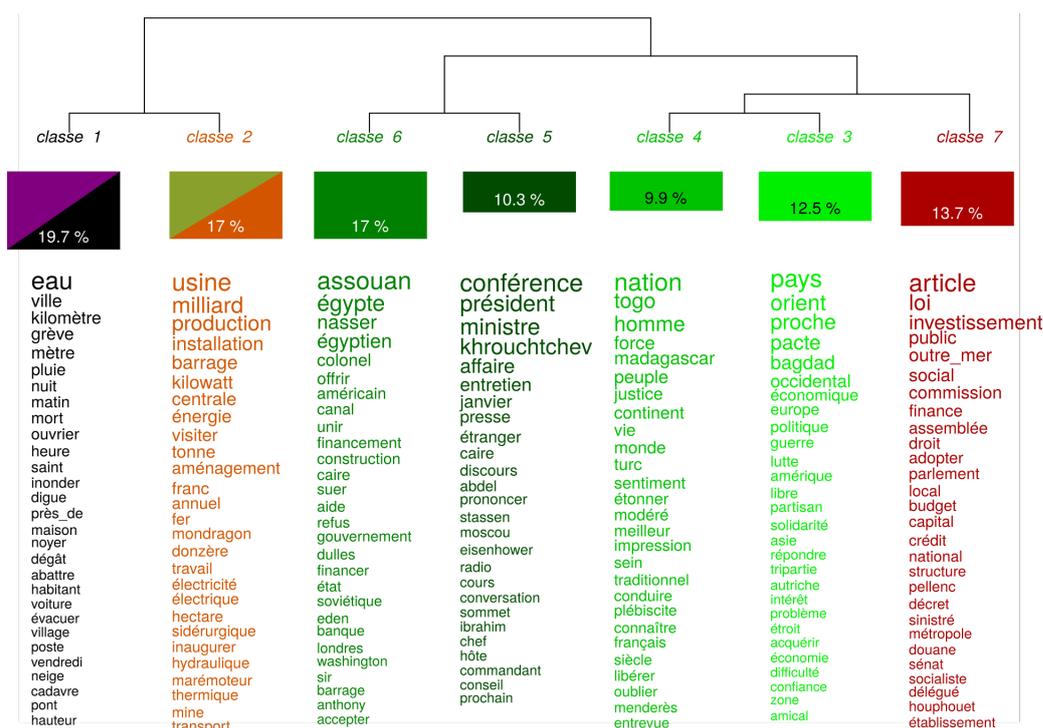


FIGURE 4.14 – Les mondes lexicaux du corpus « b »

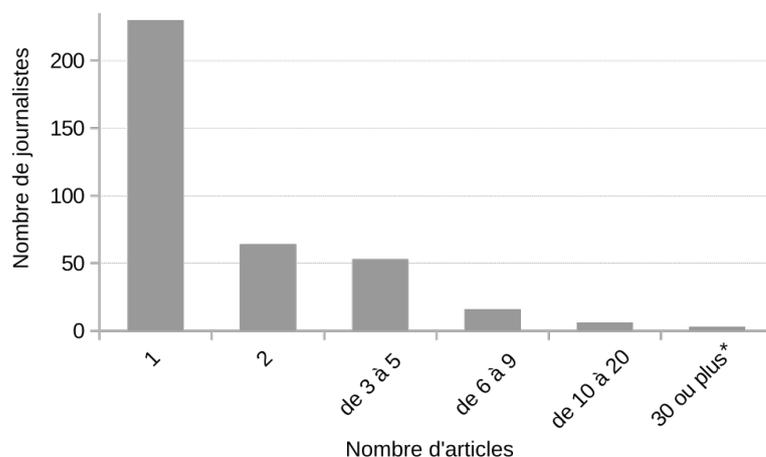
place marginale aux barrages : beaucoup d'articles sur des conflits ou des tensions géopolitiques mentionnent en passant des barrages. Par exemple, les articles de 1956 du corpus « b » qui mentionnent Assouan s'attardent avant tout sur l'explication de la Crise de Suez.

En conclusion, la comparaison des corpus « a » et « b » met en avant quelques biais du corpus de 1 319 articles étudié dans cette thèse. Explicités, ces biais sont néanmoins relativisés :

- Le corpus de 1 319 articles exclut des articles quand un ouvrage est très médiatisé ; il faut dès lors considérer que ce corpus sous-estime les « pics » dans la médiatisation des barrages ;
- Les requêtes ont permis de recueillir des articles en moyenne plus longs, qui accordent en majorité une place centrale aux barrages ; il convient donc de rappeler que les barrages sont évoqués (et se voient accorder une place marginale) dans plus d'articles que pourrait le laisser croire le corpus, notamment dans des articles assez courts.

Ainsi, les requêtes ont permis de constituer un corpus « acceptable » (BOMMIER-PINCEMIN 1999) d'un point de vue thématique. Avec les requêtes, il est plus aisé de construire un corpus qui remplit des conditions d'« exploitabilité » et notamment la condition d'« homogénéité » des textes.

Les sous-parties suivantes continuent à explorer et présenter les caractéristiques et les biais du corpus mais elles se focalisent désormais sur le corpus de 1 319 articles publiés entre 1945 et 2014.



*La valeur maximale est de 45 articles

FIGURE 4.15 – Nombre de journalistes par nombre d'articles signés (les catégories sont mutuellement exclusives)

4.3.2 Qui sont les auteurs des articles du corpus?

Parmi les 1 319 articles qui composent le corpus, beaucoup n'ont pas pu être attribués à leurs auteurs : au total 433 articles n'étaient pas signés du tout (soit presque un tiers des articles). Quelques articles étaient signés par des initiales ; lorsque c'était le cas, j'ai essayé de retrouver le nom des journalistes à la lumière des autres articles signés dans le corpus et de la date de publication des articles. Les données présentées sur la figure 4.15 correspondent à cette « extrapolation ». Au total, 375 journalistes différents auraient signé les articles présents dans ce corpus. Plus de la moitié (61%) n'ont signé qu'un seul article et 17% en ont écrit deux.

Dix journalistes ont chacun écrit dix articles ou plus. À eux seuls, ils ont écrit 191 articles, soit 14% des articles du corpus et 22% des articles signés. Qui sont-ils? La figure 4.16 permet de voir que quatre d'entre eux ont écrit dix articles et que seuls six en ont écrit davantage. Ces dix journalistes ont couvert des barrages très controversés :

- Jean Couvreur écrit, de 1951 à 1968, des articles portant sur la France et plus spécifiquement sur la construction de divers grands ouvrages comme Serre-Ponçon ou Roselend. Il fait aussi partie des journalistes qui ont couvert la catastrophe de Malpasset en 1959.
- Yvonne Rebeyrol signe des articles dans le corpus entre 1960 et 1980. Cette journaliste scientifique consacre des articles au cycle de l'eau mais couvre surtout les fouilles archéologiques et la campagne de sauvetage des temples de Nubie lors de l'édification du barrage d'Assouan.
- François Grosrichard signe, entre 1972 et 2001, dix articles évoquant des barrages mais portant plus spécifiquement sur des questions d'aménagement du territoire en France.
- Régis Guyotat, correspondant du *Monde* pour la région Centre, est l'auteur de 32 articles du corpus publiés entre 1974 et 2004 et portant presque exclusivement sur les barrages du bassin versant de la Loire.
- Claude Francillon a été un correspondant du *Monde* pour la région des Alpes. Il est l'auteur de dix articles publiés entre 1981 et 1989 sur des projets de barrages

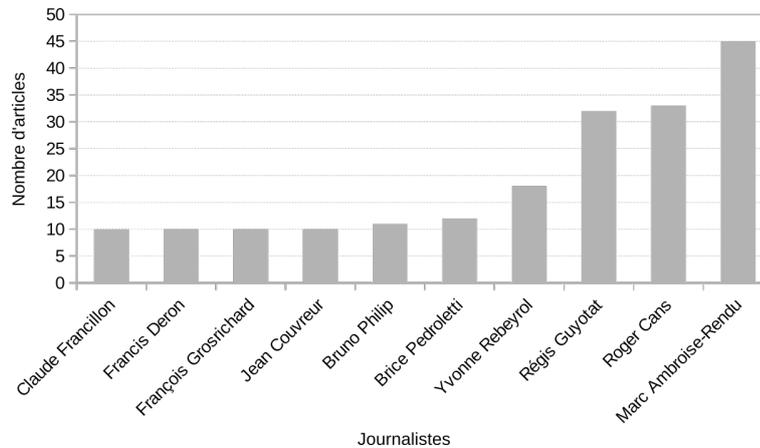


FIGURE 4.16 – Les dix journalistes ayant signé chacun plus de dix articles du corpus

alpins au sein desquels il va parfois jusqu'à dénoncer les incursions illégales d'EDF dans des parcs nationaux.

Parmi les dix journalistes principaux, trois étaient (ou sont encore) des correspondants du *Monde* en Asie ou en Chine :

- Francis Deron a rédigé au moins une dizaine d'articles consacrés au barrage des Trois-Gorges et d'autres grands projets d'aménagements hydrauliques en Chine.
- Bruno Philip, entre 1993 et 2014, couvre des projets d'ouvrages en Chine mais aussi au Népal, au Laos et en Birmanie.
- Brice Pedroletti, entre 2005 et 2013, consacre divers articles au barrage des Trois-Gorges et à ses conséquences sociales et environnementales.

Enfin, deux responsables successifs de la rubrique environnementale consacrent de nombreux articles aux barrages (Figure 4.17) :

- Marc Ambroise-Rendu, premier journaliste de la rubrique environnementale du *Monde* et arrivé au journal en 1974, est l'auteur de 45 articles du corpus. Il accorde une place importante aux mobilisations anti-barrages et va parfois jusqu'à dénoncer la propension de certaines institutions à ignorer les questions environnementales.
- Roger Cans, qui prend la suite de Marc Ambroise-Rendu à la rubrique environnementale, a signé, entre 1983 et 2001, 33 articles. C'est le deuxième auteur le plus important du corpus (après son prédécesseur).
- Quelques mots doivent toutefois être consacrés à un absent parmi ce classement, Hervé Kempf, le successeur de Roger Cans. Il n'a rédigé que sept articles du corpus entre 1999 et 2007. Mais, au moment où il écrit, la rubrique environnementale du *Monde* compte davantage de journalistes qu'à l'époque de ses prédécesseurs (voir 3, section 3.2.1).

Ainsi, ces quelques remarques sur les auteurs des articles permettent de mesurer la diversité des textes rassemblés au sein du corpus, les articles ayant été rédigés par 375 journalistes identifiés. Ces journalistes s'intéressent-ils à une grande diversité d'ouvrages ? Les sous-parties suivantes livrent des éléments de réponse à cette question.

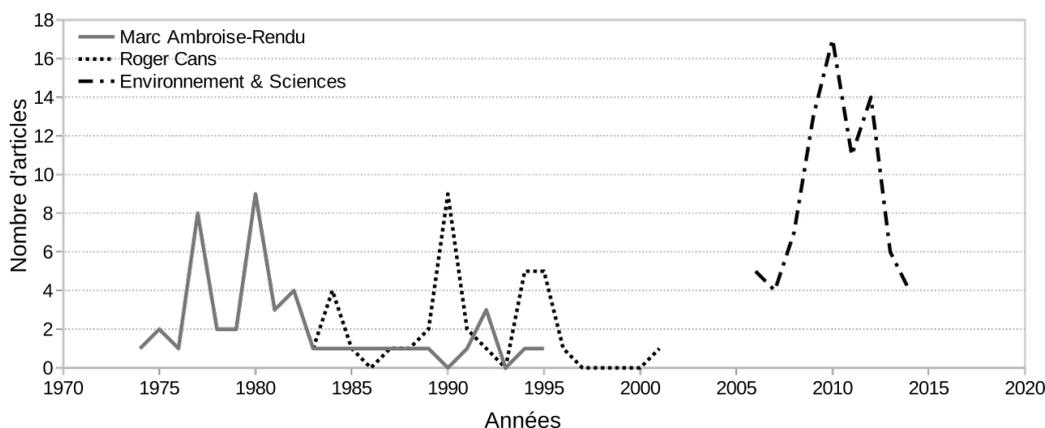


FIGURE 4.17 – L'évolution du nombre d'articles rédigés par les journalistes de la rubrique environnementale (Marc Ambroise-Rendu puis Roger Cans) et les articles de la rubrique « Environnement et Sciences » compris dans le corpus. Le champ « rubrique » a pu être extrait des articles présents sur Europresse, mais il n'est renseigné qu'à partir du milieu des années 1990 par Europresse et pas toujours de manière exhaustive. La modalité « Environnement & Sciences » n'apparaît qu'en 2006 dans la base de données d'Europresse; c'est pourquoi la courbe ne commence qu'à cette date. Par ailleurs, après 2008 Europresse continue à appeler la rubrique environnementale « Environnement et Sciences » alors qu'elle a été renommée « Planète » après cette date.

4.3.3 La géographie mondiale des barrages du *Monde*

Où se situent les barrages médiatisés par *Le Monde*? Quels sont les pays, les régions, les sites privilégiés par les journalistes? Peut-on observer des logiques de sur-médiatisation ou de sous-médiatisation des ouvrages de certains pays? Pour répondre à ces questions, je convoque aussi la base de données établie par la Commission internationale des grands barrages (CIGB), plus connue sous son appellation en langue anglaise, International commission on large dams (Icld). Cette commission, fondée en 1928, est une « *organisation non-gouvernementale qui permet l'échange des connaissances et des expériences liées à l'ingénierie des barrages [...]. À l'origine, sa mission était d'encourager les améliorations de la planification, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des grands barrages et des ouvrages de génie civil associés* »⁹. Il s'agit donc d'une organisation internationale qui rassemble avant tout les constructeurs de barrages. Depuis 1958, elle entretient une base de données (à accès payant¹⁰), le Registre mondial des barrages (RMB). À ce jour, le registre comptabilise 58 529 ouvrages, en principe de plus de 15 mètres de hauteur¹¹. Un certain nombre de métadonnées sont renseignées pour les barrages présents dans le registre — la hauteur du barrage, ses fonctions, la capacité du réservoir, le type d'ouvrage, son exploitant, sa date de construction... — de façon toutefois inégale : à titre d'exemple, l'exploitant n'est renseigné que pour 32 643 barrages.

9. <http://www.icold-cigb.net/FR/cigb/cigb.asp>, consulté le 7 mai 2018.

10. Cette base de données a été acquise grâce à un financement par l'OHM Vallée du Rhône – Labex Driihm.

11. Selon la présentation de la base de données, celle-ci ne contiendrait pas d'ouvrages de moins de 15 mètres de hauteur. Pourtant j'ai pu en recenser plusieurs, à commencer par les digues du Rhône.

Une relation entre le nombre de barrages et le nombre d'articles par pays

Au sein du corpus, les articles sur les barrages concernent 103 pays différents (Figure 4.18). D'après la base de données Icold, 158 pays dans le monde compteraient au moins un barrage. Au-delà des 55 pays qui ne sont pas représentés dans le corpus, le journal *Le Monde* médiatise inégalement les barrages selon leur pays de construction : la France compte 551 articles, alors que la Suisse, par exemple, n'en compte que 3 ; la médiane du nombre d'articles par pays est de 3. Mais le nombre de barrages existant par pays est aussi très variable. La Chine, avec ses 23 842 ouvrages, devance de loin les États-Unis (9 265 barrages), l'Inde (5 102) ou le Brésil (1 411). D'après la base de données Icold, certains pays, à l'exemple de l'Égypte, compteraient à peine une dizaine d'ouvrages (la médiane étant de 17 ouvrages par pays).

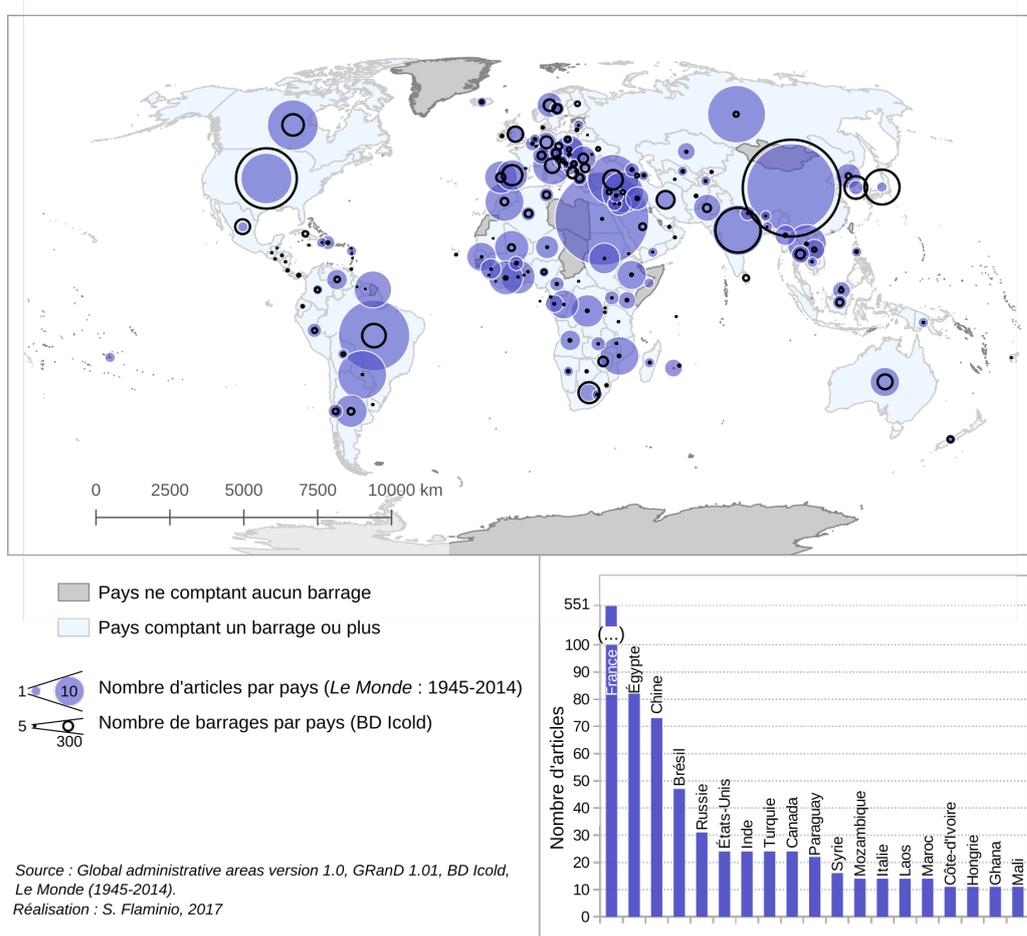


FIGURE 4.18 – Effets de sur- et sous-médiatisation par pays. Dans le corpus, seuls 1 282 articles ont pu être associés à un pays spécifique et au total 103 pays ont pu être identifiés. Sur cette carte, la France n'a pas été représentée pour des questions de lisibilité (712 barrages et 551 articles). Le diagramme en bas à droite fait figurer les pays comptant plus de 10 articles.

Dans la mesure où *Le Monde* s'intéresse avant tout aux barrages au moment de leur construction et aux projets de construction d'ouvrages, l'hypothèse sous-jacente est que le nombre d'articles publié sur un pays serait en relation avec le nombre

d'ouvrages existants, c'est-à-dire le nombre de barrages construits, dans ce même pays. La figure 4.18, qui montre aussi bien le nombre d'articles par pays que le nombre d'ouvrages par pays, permettrait alors d'observer des effets de sur-médiatisation et de sous-médiatisation.

Certains pays comptant peu d'ouvrages semblent bénéficier d'une attention prononcée de la part du journal *Le Monde* : l'Égypte, le Paraguay, des pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana), de l'Afrique centrale (Congo, République Démocratique du Congo), et du Sahel (Mali, Niger). D'autres pays comptant davantage d'ouvrages sont aussi très médiatisés par *Le Monde* : la Russie, la Chine et le Brésil. Enfin, certains pays comptant beaucoup d'ouvrages ne bénéficient guère de l'attention des journalistes français : le Japon (3 113 ouvrages et 1 article), la Corée du Sud (1 339 barrages et 2 articles), ou encore le Mexique (571 barrages et 1 article).

Une attention focalisée sur quelques ouvrages ?

Au sein du corpus, 285 barrages ont pu être identifiés et géoréférencés ; 183 font l'objet d'un seul article et seuls 15 barrages comptent 10 articles ou plus. En moyenne, le corpus compte 2,8 articles par barrage¹² (la médiane est d'un article par barrage). La première carte (Figure 4.18) doit donc aussi être croisée avec la carte des ouvrages faisant l'objet d'un article ou plus (Figure 4.19). Cette seconde carte permet de voir que, dans certains pays, seuls quelques ouvrages sont médiatisés. Le barrage d'Assouan en Égypte, avec 85 articles, est le seul des sept ouvrages égyptiens à attirer l'attention du *Monde*. Le journal s'attache donc souvent à décrire un nombre limité d'ouvrages par pays, mais en y consacrant plusieurs articles pour suivre la construction d'un barrage et ses impacts au lendemain de sa construction... Cette carte permet aussi de voir qu'aux États-Unis, *Le Monde* se focalise sur les ouvrages de l'Ouest, particulièrement sur la région montagneuse des Rocheuses. Au Canada, le journal dépeint avant tout les ouvrages québécois. En Afrique, beaucoup d'ouvrages différents sont médiatisés mais ils ne comptent souvent qu'un ou deux articles. Cette situation s'oppose à celle de l'Amérique du Sud, où peu de barrages attirent l'attention des journalistes mais font souvent l'objet de plusieurs articles.

4.3.4 Une fascination pour les très grands barrages

Au sein du corpus, les très grands barrages occupent une place importante, ils semblent même être sur-médiatisés au regard des ouvrages plus modestes. Comment s'explique ce déséquilibre ?

Le journal *Le Monde* décrit souvent de manière minutieuse la taille des ouvrages auxquels il consacre des articles. Les dimensions, en particulier la hauteur des barrages, est rappelée dans les années 1950 comme dans les années 2010 : « *Ce barrage [le barrage de Chastang, sur la Dordogne], du type "poids-voûte" a 85 mètres de hauteur* » (LE MONDE 1945–2014, 30 juin 1952) ; « *Le barrage de Maji [en Chine] doit atteindre 300 m de hauteur* » (*ibid.*, 3 juillet 2013). Le journal s'attache d'ailleurs à médiatiser des ouvrages particulièrement hauts (Figure 4.20). La médiane de la hauteur des barrages recensés dans la base de données Icold est de 18 mètres ; celle des ouvrages médiatisés par *Le Monde* s'élève à 70 mètres. Les moyennes sont proches des médianes : 23 mètres pour les ouvrages d'Icold et 82 mètres pour les ouvrages du *Monde*. Alors que la moitié

12. Il est ici uniquement question des barrages qui ont pu être identifiés et géoréférencés.

des ouvrages existants est comprise entre 15 et 26 mètres, 50% des ouvrages médiatisés mesurent entre 32 et 124 mètres de hauteur.

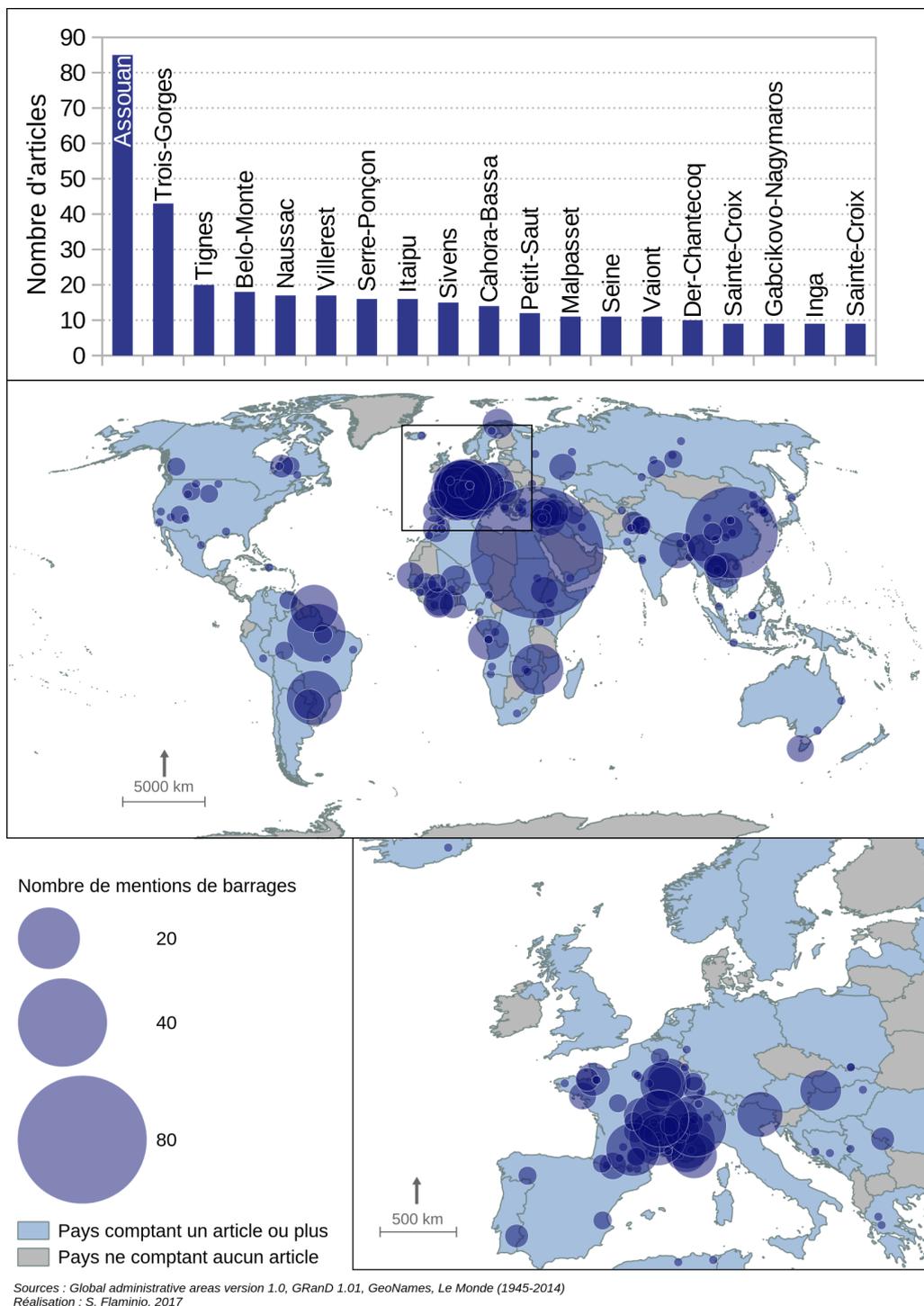


FIGURE 4.19 – Les principaux barrages médiatisés. Le barplot indique les barrages comptant plus de neuf articles. Sur la carte, chaque point correspond à un barrage. La taille du cercle proportionnel varie en fonction du nombre d'articles publiés sur le barrage.

Le journal décrit souvent la longueur du couronnement des ouvrages : « *l'usine de la Rance aurait 33 mètres de hauteur et près de 900 mètres de longueur* » (LE MONDE 1945–2014, 18 mars 1947). Parfois les journalistes livrent des informations sur l'épaisseur de l'ouvrage et donnent des caractéristiques sur ses fondations :

Le barrage en voûte, qui atteindra 95 mètres de hauteur, n'est encore qu'un socle de béton fermant le lit du Verdon. Achevée, cette dalle compacte, soutien de l'ouvrage, aura 22 mètres d'épaisseur et 33,50 mètres de hauteur. Là-dessus reposera la voûte proprement dite, fine et élégante, tendue comme un arc contre le courant sur 138 mètres de développement, la crête n'ayant à la base que 6 mètres d'épaisseur pour s'amincir jusqu'à 3 mètres au sommet (*ibid.*, 20 avril 1972).

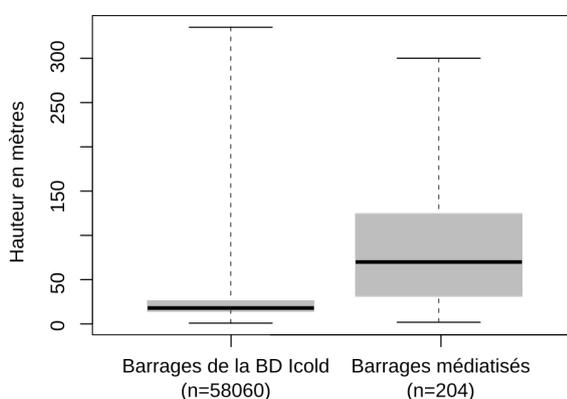


FIGURE 4.20 – Une préférence pour les très grands barrages. Ces deux boîtes à moustaches représentent la hauteur des barrages de la base de données Icold (à gauche) et des barrages médiatisés (à droite). Sur les 58 529 barrages recensés dans la BD Icold, la hauteur des ouvrages était renseignée pour 58 060 d'entre eux. La hauteur de 204 barrages (évoqués dans *Le Monde*) a aussi pu être identifiée.

La quantité de béton, de ciment ou de gravats est même quelques fois précisée : « *L'exécution des travaux a absorbé des quantités considérables de matériaux : 260 000 tonnes de ciment* » (*ibid.*, 24 octobre 1952). La taille des réservoirs créés par les barrages attire aussi l'attention des journalistes. Leur volume est régulièrement chiffré : « *un énorme réservoir de plus de 400 millions de mètres cubes* » (*ibid.*, 15 juin 1946). La surface du lac, sa longueur, sa largeur sont aussi assidûment quantifiées dans les articles : « *L'importance de la superficie couverte par les eaux, qui s'étalera sur une longueur minimum de 400 kilomètres, dont 200 en territoire soudanais* » (*ibid.*, 28 novembre 1955).

Il arrive que le journal propose des tableaux ou des listes récapitulant l'ensemble de ces caractéristiques, par exemple sur le barrage de Vaiont (dans la province de Belluno, en Italie) :

- Hauteur totale : 261,60 mètres.
- Largeur à la base : 30 mètres.
- Largeur développée au couronnement : 190 mètres.
- Épaisseur à la base : 21,5 mètres.
- Épaisseur au couronnement : 3,40 mètres.
- Volume du barrage : 350 000 mètres cubes de béton.
- Volume du lac de retenue : 150 millions de mètres cube (*ibid.*, 11 octobre 1963).

Pour contextualiser ces données chiffrées, le journal a parfois recours à la comparaison. Les caractéristiques du barrage d'Aigueblanche et de la centrale hydroélectrique de Randens (en Savoie) sont ainsi comparées à celles de l'un des joyaux français de l'architecture gothique :

La construction des barrages donne lieu à des statistiques où le profane se perd : personne ne s'étonne d'apprendre que 1 200 000 tonnes de terrain et de roches ont été remuées et 16 kilomètres de canaux de dérivation installés pour la réalisation de la chute de l'Isère-Arc. En revanche les dimensions de la centrale de Randens sont peut-être encore de nature à impressionner : 109 mètres de long, 30 mètres de large, 31 m. 60 de hauteur (la cathédrale de Chartres a 130 mètres de long, 46 mètres de large et 36 mètres de hauteur au transept) (*ibid.*, 5 mars 1954).

Dans les articles du corpus, les adjectifs foisonnent pour décrire la taille des ouvrages. Les journalistes s'emploient à mobiliser de multiples synonymes de l'adjectif « grand ». Lors de la construction du barrage du Chervil (en Savoie), le journal titre : « *Dans la prestigieuse vallée de Tignes un gigantesque "mur" de béton* » (*ibid.*, 6 juillet 1953). Les murs de barrages et les réservoirs sont « énormes », « colossaux », « titanesques ». Les articles abondent en superlatifs absolus et relatifs. Au sujet du barrage de Belo Monte (sur le Xingu, en Amazonie brésilienne), un article précise que « *Le Brésil promet le premier très grand "barrage vert"* » (*ibid.*, 23 février 2010). *Le Monde* souligne souvent, au moment de la construction d'un barrage, qu'il s'agit du premier ouvrage ou de la première retenue, à l'échelle mondiale ou régionale, en termes de hauteur ou de volume : « *Le réservoir ainsi formé serait le plus grand du monde : 250 000 kilomètres carrés d'étendue* » (*ibid.*, 2 octobre 1951). La taille d'un ouvrage permet au journal de proposer un classement, un rang, un record, visant à souligner son immensité : « *Sa retenue de 1 500 millions de mètres cubes le place au troisième rang des réalisations similaires sur notre planète* » (*ibid.*, 19 avril 1957).

Enfin, le journal use de métaphores pour souligner l'immensité de certains ouvrages et de leurs réservoirs. Les murs des barrages sont parfois qualifiés de « murailles » pour insister sur leur caractère infranchissable : « *Au pied de la muraille de béton, des milliers de carpes attendent ce qui tombe des vannes* » (*ibid.*, 12 mars 1979). L'appellation de « monstre » leur est aussi attribuée : « *des ingénieurs [...] se relaient aux commandes du monstre* » (*ibid.*, 31 juillet 1993) ; « *un circuit panoramique comprenant cinq sites permet à des milliers de touristes de voir le monstre de plus près* » (*ibid.*, 23 mai 2006). Les lacs sont quant à eux régulièrement comparés à des mers : « *Dans quelques années tout le cours du fleuve sera transformé en un chapelet de mers artificielles* » (*ibid.*, 19 août 1958) ; « *véritable mer de 500 km de long, suscitée par le haut-barrage d'Assouan* » (*ibid.*, 29 décembre 1979).

4.3.5 Turbiner, abreuver et réguler : fonctions des ouvrages médiatisés et variations discursives

Quels sont les principaux usages des barrages médiatisés ? Quelles nuances peuvent être faites dans la médiatisation des barrages selon les différentes fonctions des ouvrages ? Cette sous-partie s'attache à décrire et expliquer les écarts de médiatisation entre les barrages hydroélectriques et les ouvrages répondant à d'autres usages.

Une vision électrique

Les ouvrages hydroélectriques attirent davantage le regard des journalistes que les barrages remplissant d'autres fonctions (Figure 4.21). Certes, l'irrigation est la première fonction (souvent parmi d'autres) des barrages à l'échelle internationale d'après la base de données Icold, mais il s'agit seulement de la deuxième lorsque l'on considère l'ensemble des articles du corpus ou les 261 ouvrages médiatisés dans un ou plusieurs articles du corpus. En revanche, la question de l'hydroélectricité est soulevée dans plus de 70% des articles et presque 80% des ouvrages médiatisés par *Le Monde* remplissent une fonction (au moins en partie) hydroélectrique. Les barrages hydroélectriques offrent peut-être plus que d'autres types d'ouvrages la possibilité de développer le discours techniciste en insistant sur le sensationnel. En effet, dans le cas des barrages hydroélectriques, les journalistes ne se contentent pas seulement de décrire le mur de barrage et le réservoir qu'il crée, mais aussi la centrale hydroélectrique. La production énergétique des barrages est souvent évoquée et chiffrée dans les articles. Elle est parfois ajoutée aux listes des caractéristiques des ouvrages. Dans un article consacré aux relations géopolitiques entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, *Le Monde* évoque la construction récente du barrage Hwanggang en Corée du Nord. Alors même que les tensions entre les deux pays guident l'article, le journaliste précise néanmoins les caractéristiques de l'ouvrage : « *la RPDC a construit plusieurs barrages au cours des dernières années dont celui de Hwanggang de 900 mètres de long et 40 mètres de large. Il produit de 50 000 à 100 000 kw d'électricité* » (LE MONDE 1945–2014, 12 septembre 2009).

Les barrages d'irrigation, des ouvrages passés sous silence ?

La sous-médiatisation de certains pays pourrait être liée à la faible proportion de barrages hydroélectriques et à la part importante de barrages d'irrigation. En effet, les pays sous-médiatisés par *Le Monde* sont principalement des pays qui comptent une part élevée de barrages d'irrigation (Figure 4.22). Un peu moins de 60% des barrages remplissent une fonction d'irrigation d'après la BD Icold, alors qu'au Japon, en Iran, au Mexique, en Corée du Sud et au Zimbabwe, la part des ouvrages d'irrigation varie entre 65% et 86%.

La sous-médiatisation des ouvrages d'irrigation pourrait s'expliquer par leur taille souvent plus modeste. En effet, d'après la base de données Icold ils mesurent en moyenne 24,5 mètres de hauteur (alors que la hauteur moyenne des ouvrages hydroélectriques est de 143 mètres). Mais d'autres facteurs peuvent aussi expliquer la sous-médiatisation des barrages d'irrigation. Le tropisme français peut constituer un facteur explicatif : 21% des articles portant sur la France sont centrés sur des barrages d'irrigation et, d'après la BD Icold, seuls 25% des barrages français remplissent une fonction d'irrigation. Si l'on s'intéresse aux articles qui ne portent pas sur la France, 46% d'entre eux évoquent des barrages d'irrigation. Ce pourcentage reste en dessous de la part de barrages d'irrigation qui s'élève à 52% d'après la base de données Icold. Cette sous-médiatisation des barrages d'irrigation pourrait-elle aussi faire écho au peu d'attention que les autorités politiques françaises ont pu avoir à l'égard de ce type d'ouvrage ? C'est en tout cas la thèse d'un article du *Monde* qui fait suite à la catastrophe de Malpasset en 1959 :

Certains sont fondés à se demander par exemple s'il convient de continuer à réserver — contrairement à ce qui se fait dans tous les pays du monde —

le bénéfice d'une réglementation très stricte aux seuls barrages destinés à fournir de l'électricité, en laissant subsister pour les barrages destinés à l'irrigation la « *souplesse* » actuelle des contrôles? (*ibid.*, 3 décembre 1960).

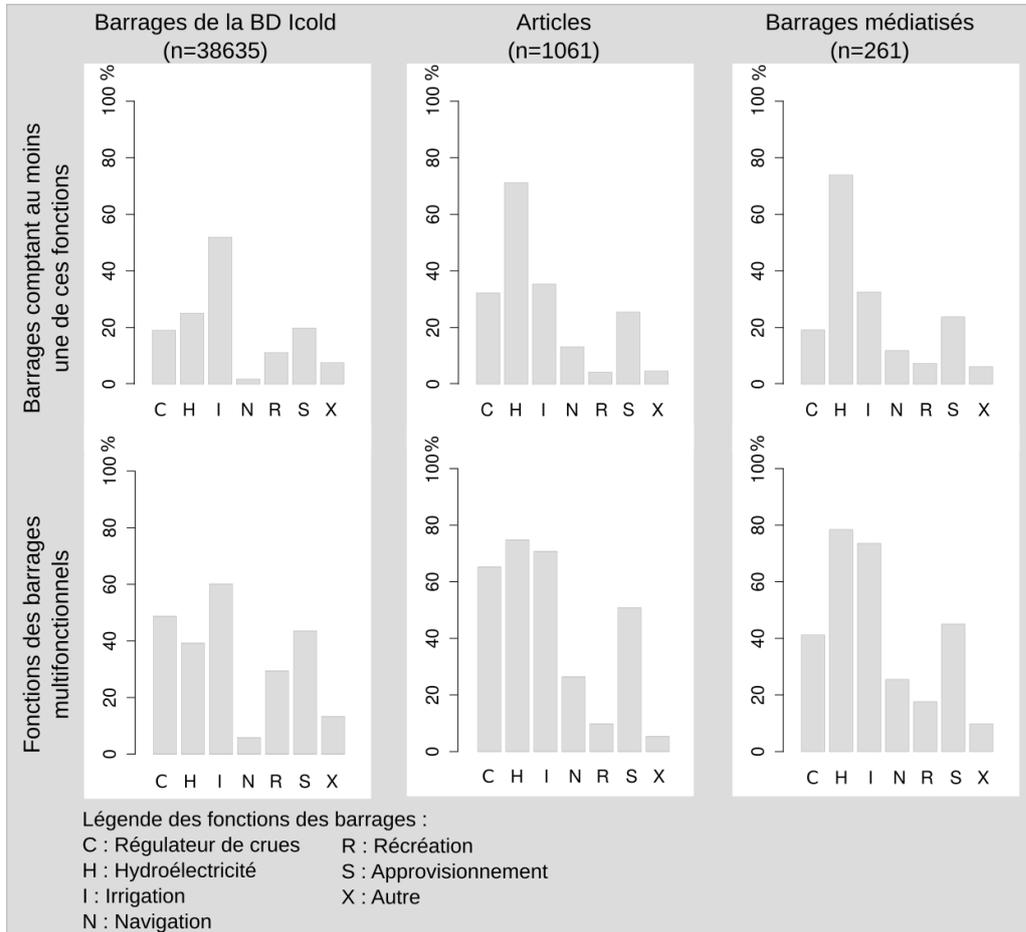


FIGURE 4.21 – Fonctions des ouvrages d'après la BD Icold et les articles du *Monde*. Les deux graphiques de gauche portent sur les ouvrages recensés dans la base de données Icold. Les graphiques au centre portent sur l'ensemble des articles — les deux *barplots* prennent donc en compte les articles qui ne concernent pas un ouvrage spécifique mais évoquent les différentes fonctions des barrages (régulation de crue, production d'hydroélectricité, etc.). Les graphiques en barres de droite s'attachent aux ouvrages médiatisés par *Le Monde* et dont la fonction a pu être identifiée. Les barrages étant souvent multifonctionnels, la planche représente dans sa partie haute les barrages (existants ou médiatisés) et articles comptant au moins l'une des sept fonctions figurant dans la légende. La partie basse concerne uniquement les ouvrages ou articles comptant plusieurs fonctions. Ainsi, parmi les ouvrages multifonctionnels recensés par Icold, environ 40% remplissent une fonction de production d'électricité. De même, parmi les articles évoquant des ouvrages multifonctionnels, plus de 60% des articles mentionnent l'hydroélectricité, l'irrigation et/ou la lutte contre les inondations. Enfin, seuls 40% des ouvrages médiatisés multifonctionnels remplissent une fonction de régulation de crue.

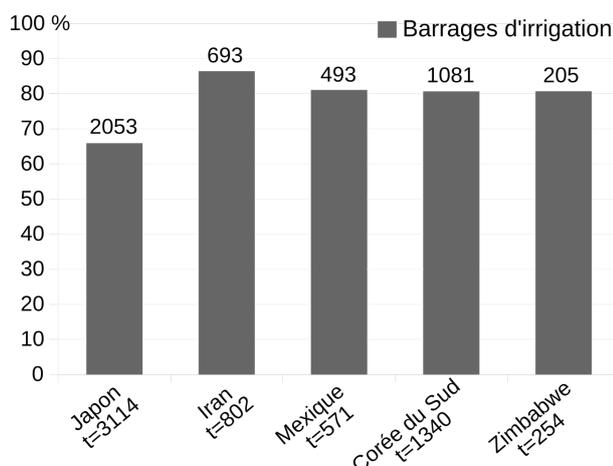


FIGURE 4.22 – La part des barrages d'irrigation dans les pays sous-médiatisés par *Le Monde*. Chaque barre correspond à la part des barrages remplissant une fonction d'irrigation sur l'ensemble des ouvrages du pays. Le nombre de barrages d'irrigation de chacun de ces cinq pays est indiqué au-dessus de la barre. Le nombre t, qui figure sous le nom du pays, correspond au nombre total de barrages dans ce pays (Source : BD Icold).

4.3.6 Une inégale médiatisation dans le temps

Cette dernière sous-partie cherche à donner une vue d'ensemble des évolutions temporelles du corpus, en s'appuyant en grande partie sur des méthodes quantitatives. Elle fait l'hypothèse de plusieurs évolutions discursives (qui seront développées et analysées dans les parties suivantes de la thèse).

Les trois phases de la médiatisation des barrages

Le nombre annuel d'articles portant sur des barrages, rapporté au nombre total d'articles publiés chaque année dans *Le Monde* et au nombre de barrages construits chaque année dans le monde (Figure 4.23), donne des indications sur les périodes de sous- et sur-médiatisation de la question des barrages. En observant la première figure, on remarque une médiatisation des barrages par pics (1952, 1959, 1963, 1982 et 1990). Entre 1945 et 1970, la médiatisation semble suivre la construction d'ouvrages ainsi que la croissance du nombre total d'articles publiés chaque année dans *Le Monde*. Les années 1970-1985 constituent une période importante dans la médiatisation des barrages. Après 1985, les barrages semblent être plutôt sous-médiatisés. La seconde figure permet de compléter, voire de nuancer cette première analyse. Les années 1970 et le début des années 1980, apparente période de sur-médiatisation, correspondent à un pic important — l'âge d'or — dans la construction des barrages à l'échelle internationale. Après les années 1980, la question des barrages pourrait être considérée comme ponctuellement sur-représentée dans *Le Monde*, étant donné que la construction d'ouvrages à l'échelle internationale décline fortement. Pour résumer, (1) entre 1945 et les années 1960, les barrages occupent une place importante dans le quotidien *Le Monde*, et semblent constituer un thème majeur, alors que la construction d'ouvrages démarre seulement; (2) puis jusqu'en 1982, les barrages continuent à occuper une place importante dans les numéros du *Monde*, mais il s'agit de la période où la construction bat son plein : la thématique des barrages se serait-elle banalisée?; (3) à partir des années 1980,

d'autres sujets que les barrages semblent préoccuper les journalistes, mais rapportée au déclin de la construction des ouvrages, leur médiatisation ne peut toutefois être considérée comme négligeable.

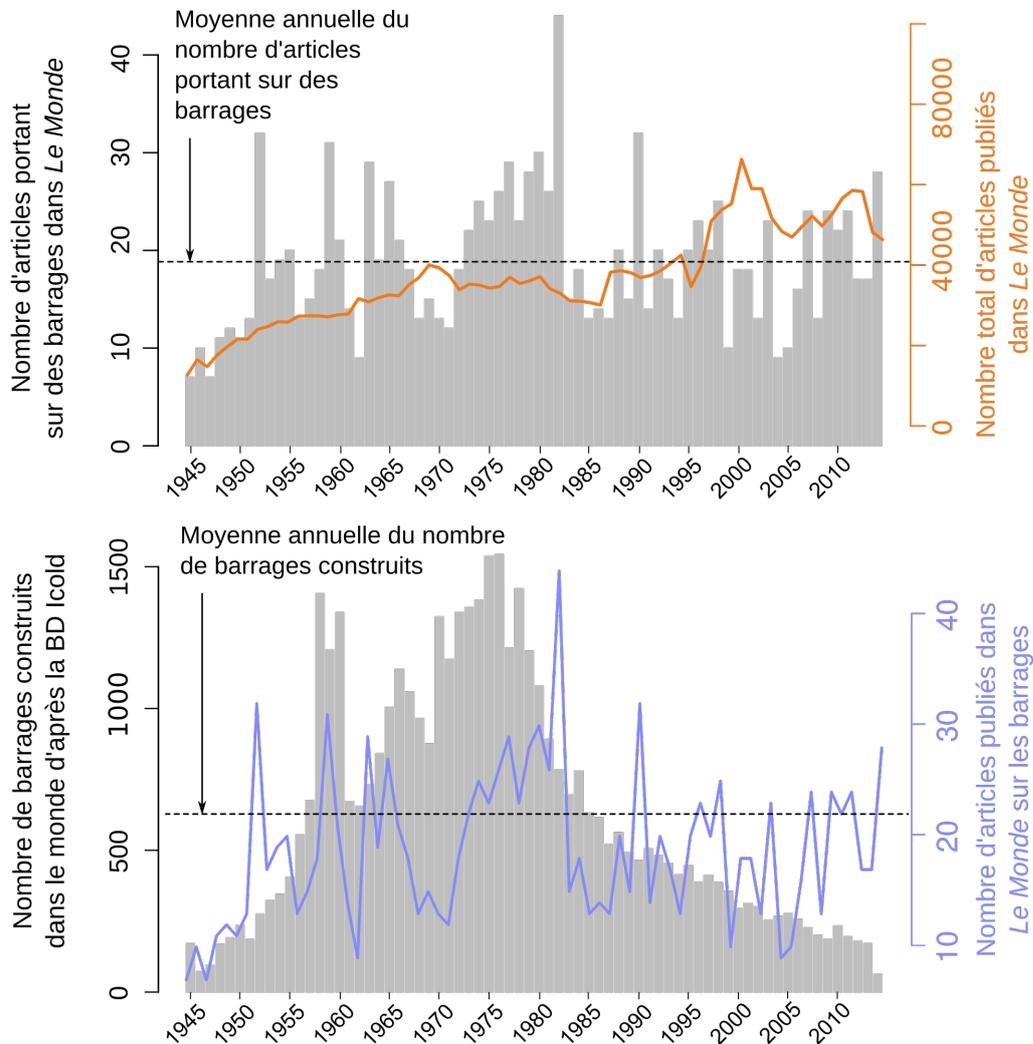


FIGURE 4.23 – Effets de sur et sous-médiatisation des barrages dans *Le Monde* (1945-2014). Sur les deux graphiques, les barres représentent, par année, le nombre d'articles portant sur des barrages et publiés dans *Le Monde*. La ligne horizontale à tirets représente la moyenne du nombre d'articles du corpus par année (environ 18 articles). Sur le graphique du haut, la ligne orange représente le nombre total d'articles publiés chaque année dans *Le Monde* d'après le moteur de recherche lemonde.fr. Trois années (2001, 2002 et 2006) ont montré une valeur aberrante et sont donc représentées ici par une moyenne (la moyenne de 2000 et de 2003 pour 2001 et 2002, la moyenne de 2005 et de 2007 pour 2006). Sur le graphique du bas, la courbe bleue représente le nombre d'ouvrages terminés chaque année, à l'échelle mondiale, d'après la base de données Icold.

Vers un modèle géohistorique des discours

À partir du logiciel Iramuteq, dix mondes lexicaux présents dans le corpus ont pu être identifiés (Figure 4.24).

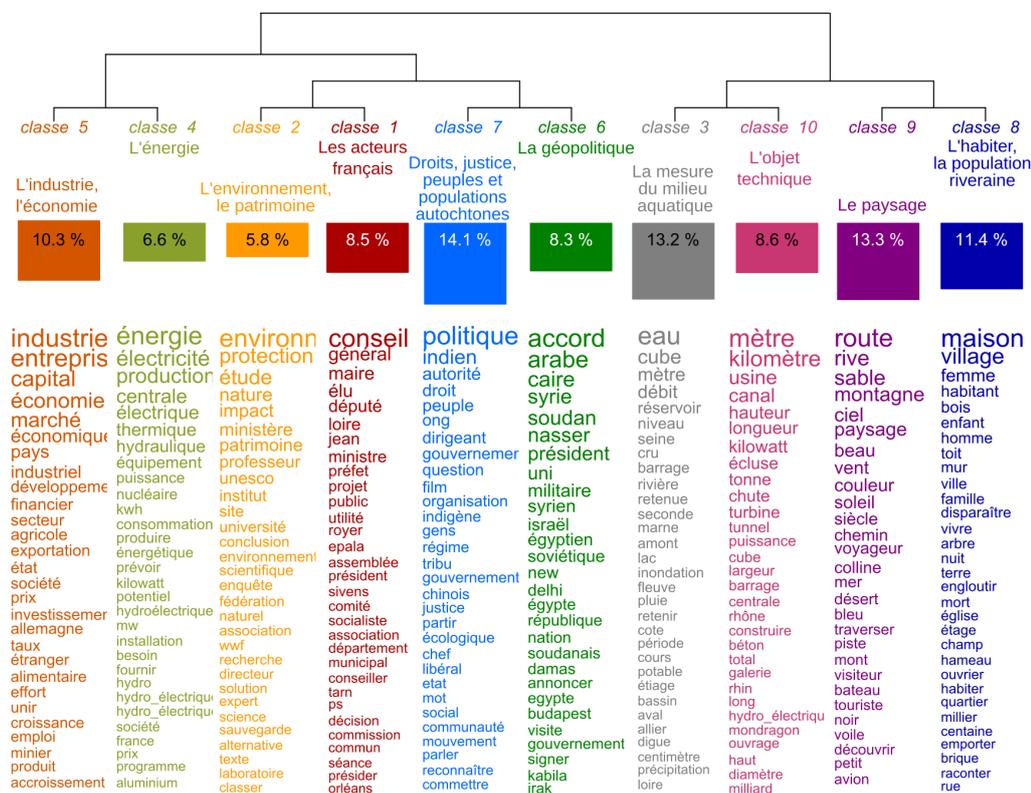


FIGURE 4.24 – Les mondes lexicaux du corpus *Le Monde* de 1945 à 2014 (n=1319)

Les acteurs et les questions politiques ou géopolitiques (classes 1, 6 et 7) occupent une place importante dans le corpus : environ un tiers des segments de texte s'y rapportent. Les discussions sur les minorités et les droits des populations autochtones et de leur rapport avec des acteurs nationaux (« gouvernement », « dirigeant ») et internationaux (« ONG ») sont très présentes dans le corpus (14,1% des segments de texte). Les journalistes accordent aussi une grande place à la description des paysages et des populations concernées par la construction d'un ouvrage (classes 8 et 9). Les aspects techniques attirent également le regard des journalistes. Il est possible de distinguer des segments de texte qui portent sur la mesure du milieu aquatique d'origine ou recréé (classe 3) et ceux qui concernent avant tout les ouvrages en eux-mêmes (classe 10). Le sujet de l'industrialisation et de la production, en lien avec l'énergie, est aussi présent dans le corpus. Enfin, une classe qui représente seulement 5,8% des segments de texte, se rapporte à l'environnement (dans une acception surtout physique). Cette classe comprend la question de la protection de l'environnement (« protection », « sauvegarde ») et englobe aussi les passages du corpus qui font référence à des études ou aux sciences de l'environnement de manière plus générale (« étude », « institut », « université », « scientifique », « recherche », « expert », « science »). La classe 2, qui est très proche de la classe 1, regroupe avant tout des acteurs français. Toutefois, on retrouve

des préoccupations environnementales dans d'autres classes. Le mot « écologique » est rangé dans la classe 7, sur les droits des peuples et populations autochtones. La classe 3 contient des termes qui se rapportent aux hydrosystèmes. Enfin, les classes 8 et 9 laissent aussi entrevoir des questions environnementales, dans des acceptions plus sociales et culturelles. Ces mondes lexicaux connaissent une évolution temporelle, résumée par la figure 4.25.

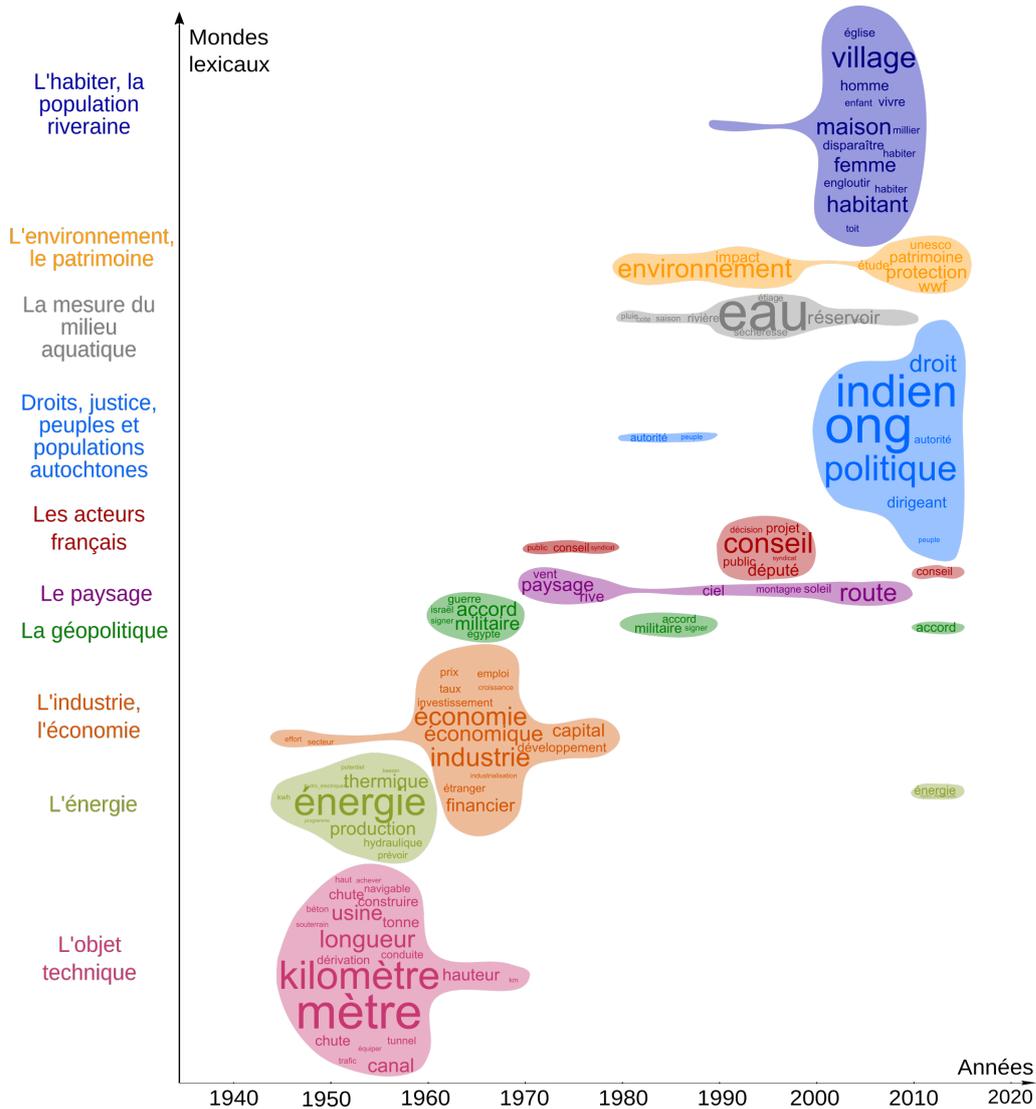


FIGURE 4.25 – Variabilité temporelle des mondes lexicaux (Conception : H. Mathian et S. Flaminio, réalisation : S. Flaminio). Cette figure reprend les résultats de la CDH opérée par le logiciel Iramuteq. Elle permet d’observer les variations de la sur-représentation de certains mondes lexicaux. Le logiciel Iramuteq croise, dans un tableau de contingence, les segments de texte et les décennies. Il permet de mesurer la dépendance entre une classe et les modalités de la variable avec l’indice du χ^2 et donc d’identifier des sur-représentations. La hauteur des bulles est proportionnelle au score du χ^2 de la modalité décennie. Par exemple, le monde lexical de l’énergie est sur-représenté dans le corpus entre 1945 et 1960 puis de nouveau entre 2010 et 2014. Ce monde lexical reste toutefois présent dans des segments de texte des années 1960 ou 1990, simplement il n’est pas surreprésenté pendant cette période.

Le barrage comme objet technique, la question de l'énergie et de l'industrialisation, sont des thématiques surtout sur-représentées au début de la période. La description des paysages prend une place importante après les années 1970. La mesure du milieu aquatique et la thématique de l'environnement sont sur-représentées après les années 1980. L'habiter, les droits et la justice des populations autochtones connaissent surtout un essor dans les années 2000. Enfin, le sujet de l'énergie, sous-représenté de 1960 à 2010, est de nouveau sur-représenté entre les années 2010 et 2014. D'autres mondes lexicaux, comme ceux des acteurs français ou de la géopolitique, sont sur-représentés de manière plus ponctuelle dans le corpus, sans doute en lien avec des événements précis; par exemple, la première sur-représentation de la question géopolitique coïncide avec les années de construction du Haut-barrage d'Assouan, la seconde sur-représentation du monde lexical des acteurs français correspond avec la période de remise en cause des barrages du bassin versant de la Loire. Il devient alors possible de formuler les hypothèses suivantes :

1. Entre 1945 et le début des années 1970, la sur-représentation du barrage comme objet technique, de la thématique de l'énergie et de la problématique industrielle et économique laisse entrevoir un discours productiviste et prométhéen sur l'environnement et la nature.
2. Des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, peu de thématiques sont fortement sur-représentées. Mais tout de même, la question du paysage, les droits des populations autochtones, le milieu aquatique et l'environnement commencent à être un peu sur-représentés; un discours de l'opposition aux barrages se développe donc.
3. Après les années 1990, plus d'importance est accordée aux populations et à l'environnement physique; un discours sur l'environnement dans sa complexité semble donc se déployer.
4. Enfin, à la fin de la période étudiée, l'énergie devient de nouveau surreprésentée dans le corpus : cela correspond-t-il pour autant au retour d'un discours prométhéen?

Quelles nuances spatiales?

Des nuances spatiales doivent être apportées à ce premier modèle diachronique. Si l'on considère les articles sur la France (Figure 4.26), certaines thématiques apparaissent moins prégnantes : les questions géopolitiques et la thématique des droits des populations autochtones, mais aussi celle de l'environnement, qui n'est plus un monde lexical à part entière. Le paysage français (9,2% des segments de texte) attire un peu moins le regard des journalistes (13,3% des segments de texte sur la figure 4.26). D'autres thématiques émergent en tant que « mondes lexicaux » : le financement des opérations d'aménagement (classe 9), la production scientifique (classe 6), le cadre juridique (classe 5). Les mondes lexicaux des barrages des pays en développement permettent aussi d'apporter des nuances spatiales dans les discours (Figure 4.27).

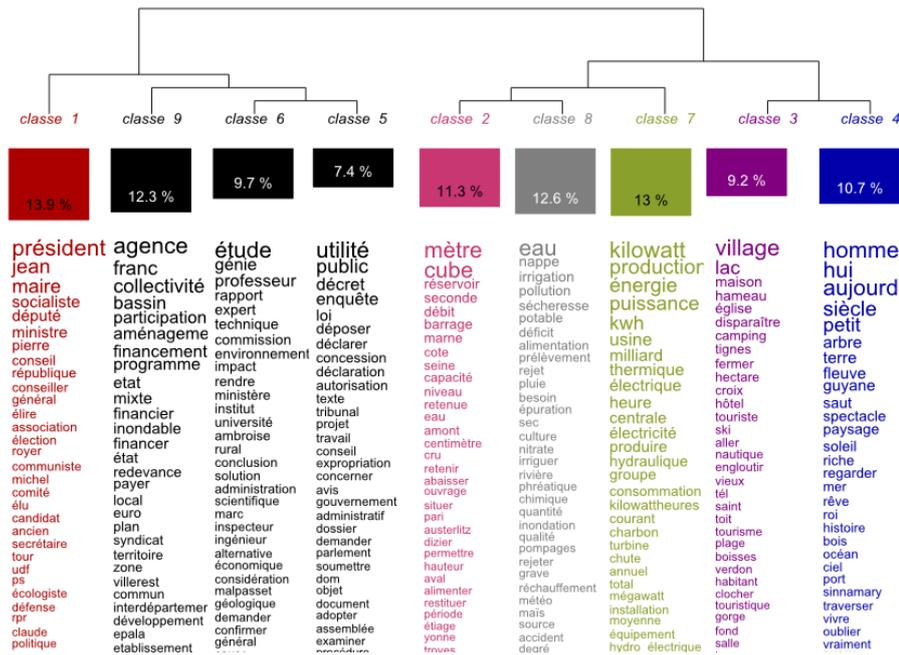


FIGURE 4.26 – Les mondes lexicaux français. Cette CDH a été réalisée à partir d'un sous-corpus comprenant uniquement des articles sur la France (n=568). Les couleurs sur cette figure reprennent celles des mondes lexicaux de la figure 4.24. Les classes en noir correspondent à des mondes lexicaux qui ne ressortent pas sur la figure 4.24.

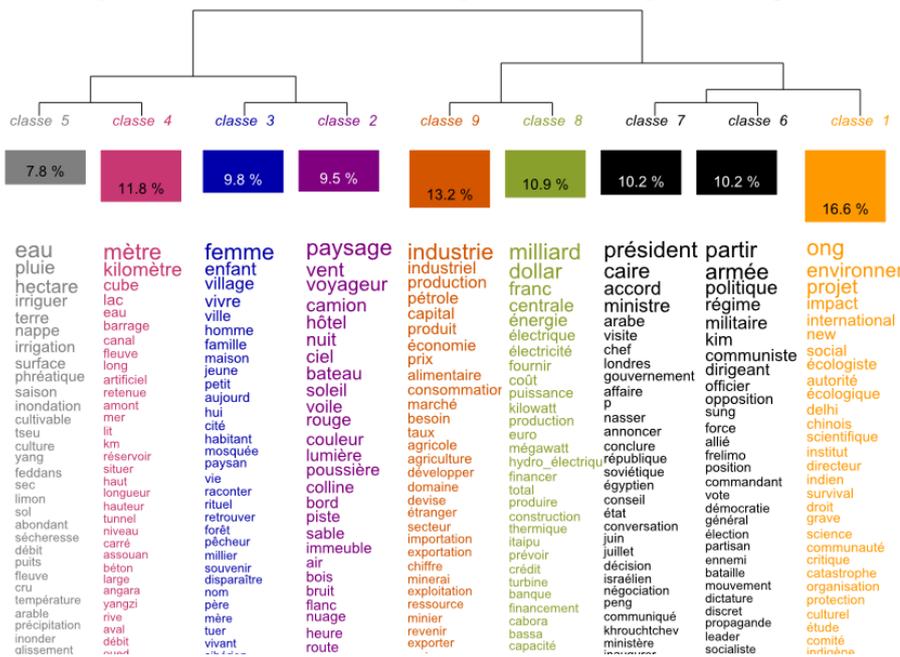


FIGURE 4.27 – Les mondes lexicaux des pays en développement. Cette CDH a été réalisée à partir d'un sous-corpus comprenant uniquement des articles sur les pays en développement (n=559). La typologie des pays a été réalisée sur la base des pays ayant un indice de développement humain (IDH) supérieur à 0,88 en 2014 (soit un IDH « très élevé » selon le Programme des Nations unies pour le développement). Si toute typologie classant les pays selon leur niveau de développement comporte des biais, la construction de barrages concerne aujourd'hui avant tout les pays dits en développement. À titre d'exemple, en 2016, 52 barrages ont été construits dans 22 pays en développement, contre 10 dans 3 pays dits développés.

Le monde lexical géopolitique est scindé en deux classes (classes 6 et 7). La thématique des droits des populations autochtones fusionne avec les questions environnementales et scientifiques. Le milieu aquatique attire moins le regard des journalistes (7,8% des segments de texte contre 12,6% des des segments de texte dans le cas français). En revanche, les constructions et le barrage comme objet technique occupent un peu plus l'attention des journalistes dans les pays en développement (11,8%), et en France aussi d'ailleurs (11,3%), que dans le corpus général (8,6%).

Ces trois corpus (le corpus en entier, le sous-corpus « France », le sous-corpus « pays en développement ») connaissent-ils une évolution temporelle semblable? La figure 4.28 schématise les trajectoires de leurs mondes lexicaux. Le monde lexical de l'énergie n'est sur-représenté en France que de 1945 à la fin des années 1950 (Figure 4.28b), alors qu'il est sur-représenté des années 1950 à la fin des années 1970 dans le sous-corpus sur les pays en développement (Figure 4.28c). De plus, dans ce dernier (Figure 4.28c), la thématique de l'économie et de l'industrialisation est encore fortement sur-représentée dans les années 1970, alors qu'à l'échelle du corpus total (Figure 4.28a) cette thématique décline pendant cette décennie. La question environnementale semble aussi y émerger plus tardivement, si l'on compare sa sur-représentation sur les figures 4.28a et 4.28c. En revanche, les thématiques du paysage et de l'habiter sont sur-représentées plus tôt dans les articles sur les pays en développement que dans les articles sur d'autres pays.

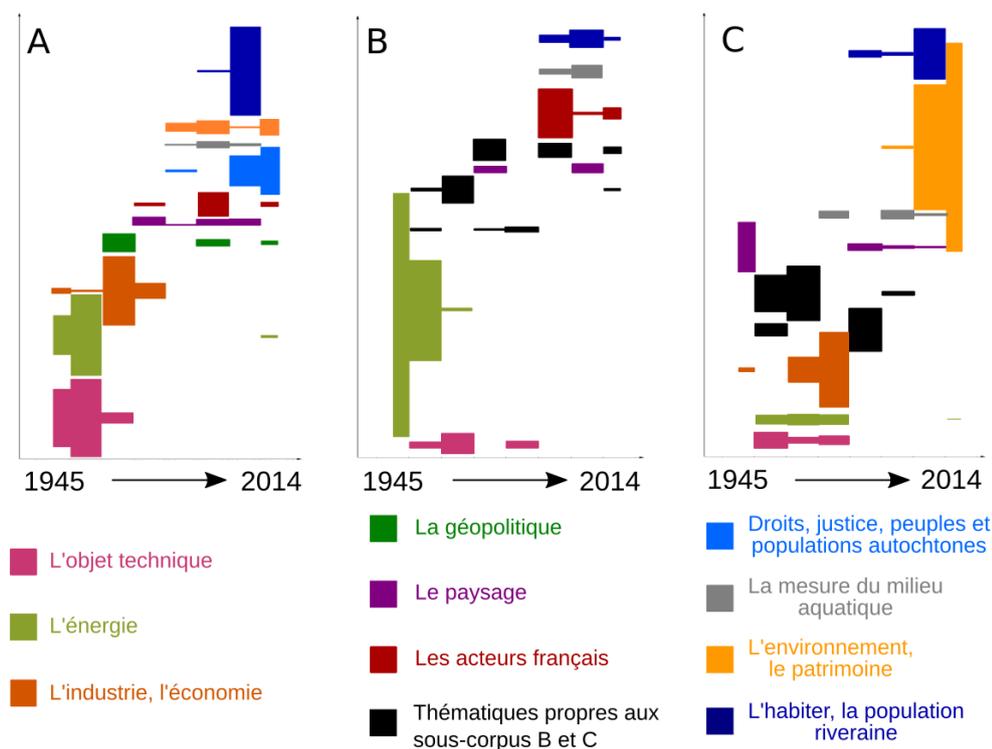


FIGURE 4.28 – Comparaison des évolutions temporelles des mondes lexicaux. A) Le corpus dans son ensemble; B) Le sous-corpus « France »; C) Le sous-corpus « pays en développement ». Chaque forme de couleur correspond à un monde lexical. La largeur de la forme correspond à sa période de sur-représentation alors que sa hauteur est proportionnelle à son score du χ^2 . Les rectangles de couleur noire correspondent à des mondes lexicaux qui ne se retrouvent pas dans la CDH du corpus total.

4.4 D'enquêtés en barrages : une présentation des corpus d'entretiens

Cette dernière partie présente les trois corpus d'entretiens construits autour des études de cas sur Loyettes et Gordon-below-Franklin ainsi que sur les barrages de la rivière d'Ain. Elle est plus synthétique que la partie précédente car les ouvrages sur lesquels portent les entretiens ont déjà été présentés dans le chapitre précédent. La partie revient toutefois sur les caractéristiques des corpus (taille, longueur moyenne des entretiens) et questionne la pertinence des groupes d'acteurs définis en amont du travail de terrain. Enfin, elle présente les principales thématiques des corpus sur la base de la méthode Reinert. Les données textuelles ici présentées n'incluent pas les paroles des enquêtrices¹³.

4.4.1 Les corpus autour des projets abandonnés : quelles tendances lexicales ?

Les corpus d'entretiens sur les projets abandonnés font des tailles différentes. Il n'est donc guère possible de les comparer statistiquement. Les deux sous-parties n'ont aucunement pour objectif une comparaison discursive; elles visent simplement à donner un aperçu des corpus.

Les trois pôles discursifs et actoriels autour de Loyettes

Le corpus sur Loyettes compte un total de 197 931 mots. Les entretiens font donc en moyenne 11 643 mots de longueur et huit entretiens se situent en dessous de cette moyenne (Figure 4.29). L'entretien le plus long compte 20 232 mots et le plus court 4 179.

L'analyse factorielle (Figure 4.30), réalisée avec Iramuteq, permet de mesurer la distance et la proximité entre les entretiens sur la base du lexique employé par les différentes personnes enquêtées. L'axe F1 met à distance les riverains, et notamment des agriculteurs (les enquêtés int07 et int08), et les représentants de la Drae (tous rassemblés dans le quart haut et droit du repère orthonormé). L'axe F2 est structuré avant tout par le discours scientifique.

13. Ludivine Ottini et moi-même.

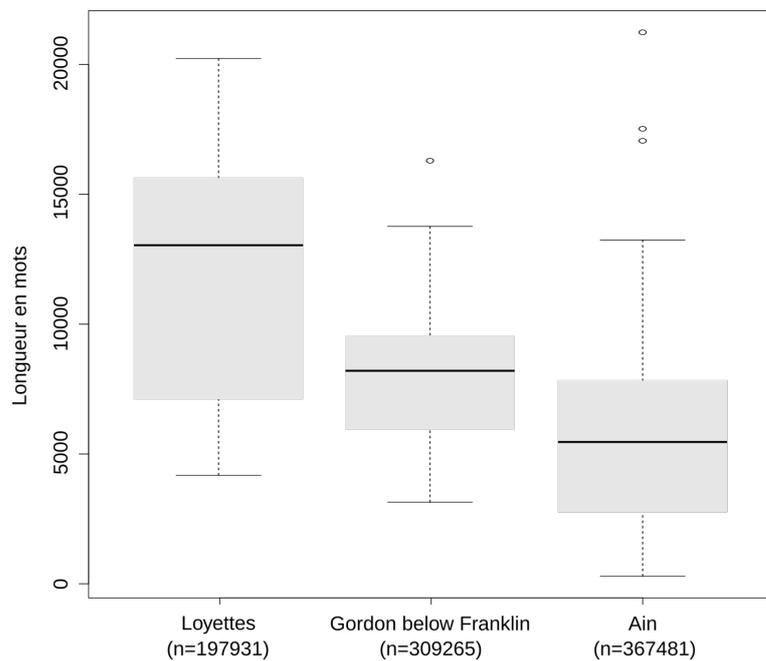


FIGURE 4.29 – La longueur des entretiens en nombre de mots. Ces trois *boxplot* permettent d’avoir une vue synthétique des entretiens réalisés sur les barrages de la rivière d’Ain et sur les projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin.

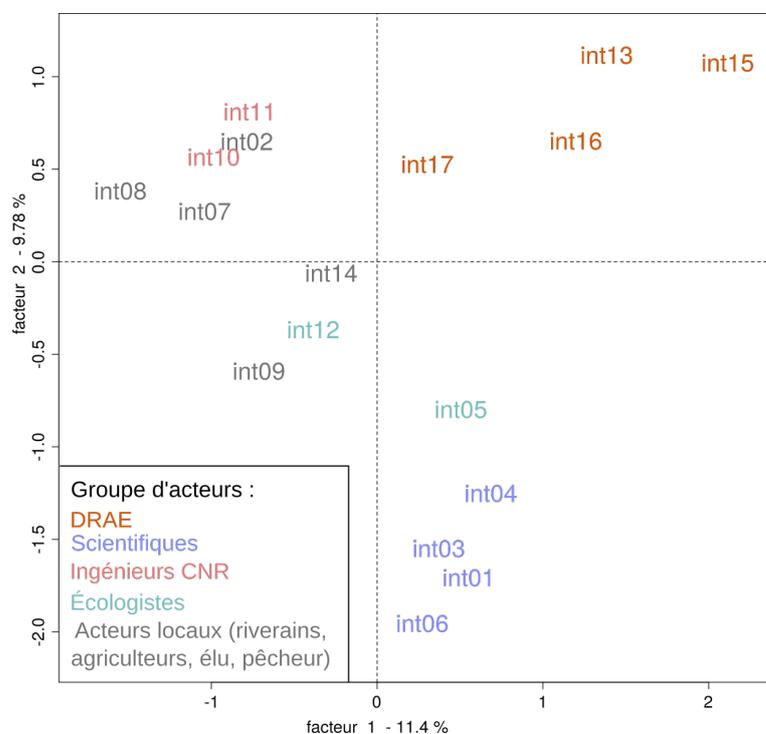


FIGURE 4.30 – Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et groupes d’enquêtés du corpus « Loyettes » (n=17)

Le dendrogramme (Figure 4.31) permet de visualiser les principaux mondes lexicaux du corpus d'entretiens sur la controverse de Loyettes. Les classes 1, 6 et 7 se rapportent aux milieux aquatiques et les rives qui les bordent directement (le Rhône pour la classe 1, l'Ain et le confluent pour la classe 7, et les rives pour la classe 6). Les classes 4 et 5 laissent entrevoir plutôt la description des débats par les enquêtés. Les autres classes renvoient à des groupes d'acteurs et leurs différents domaines de compétences. Une opposition forte entre les acteurs locaux et les scientifiques et écologistes est suggérée par cette classification.

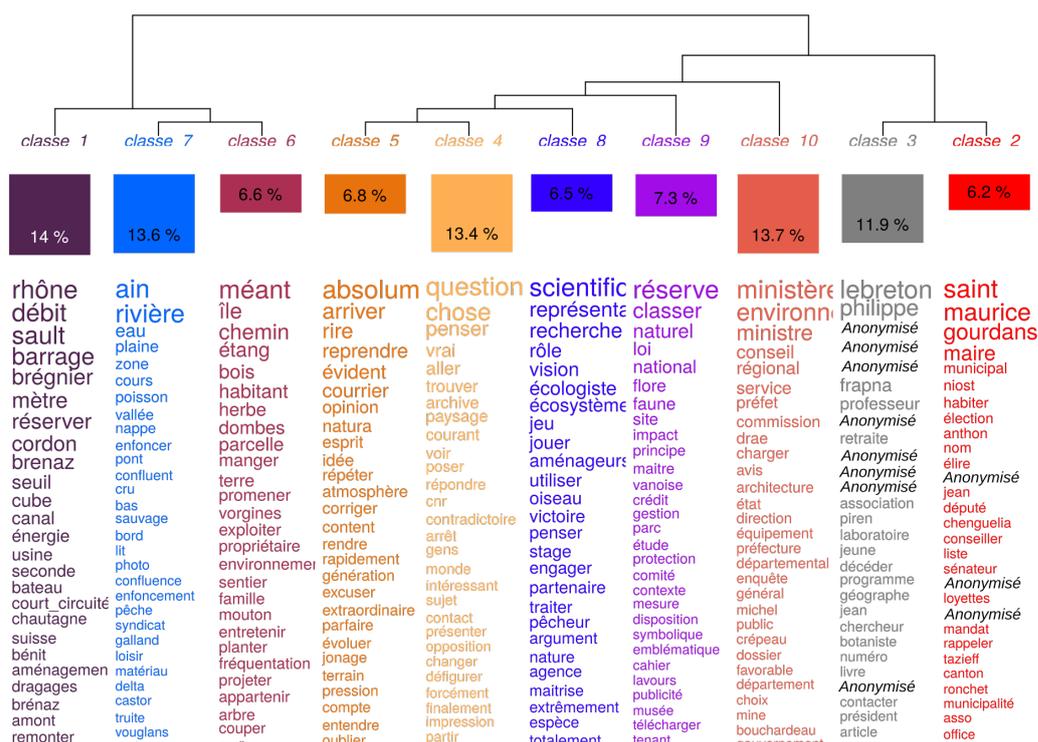


FIGURE 4.31 – Les mondes lexicaux du corpus « Loyettes » (n=17)

Au confluent de Gordon et de la Franklin, la suprématie du discours écologiste ?

Les entretiens sur le projet Gordon-below-Franklin font en moyenne 8 132 mots (soit un corpus total de 309 265 mots) ; dix-sept entretiens se situent en dessous de cette moyenne ; l'entretien le plus court compte 3 142 mots et le plus long 16 297 (Figure 4.29).

Les militants anti-barrage (en large partie des environnementalistes) se situent presque tous dans la partie gauche du graphique (Figure 4.32). L'axe F1 semble donc opposer les récits relativement homogènes des militants aux récits des autres acteurs. L'axe F2 matérialise le contraste entre les récits des ingénieurs (peut-être assez divers par ailleurs) et ceux des acteurs politiques. Entre ces deux opposés se situent les scientifiques et les représentants du département des parcs nationaux (NPWS).

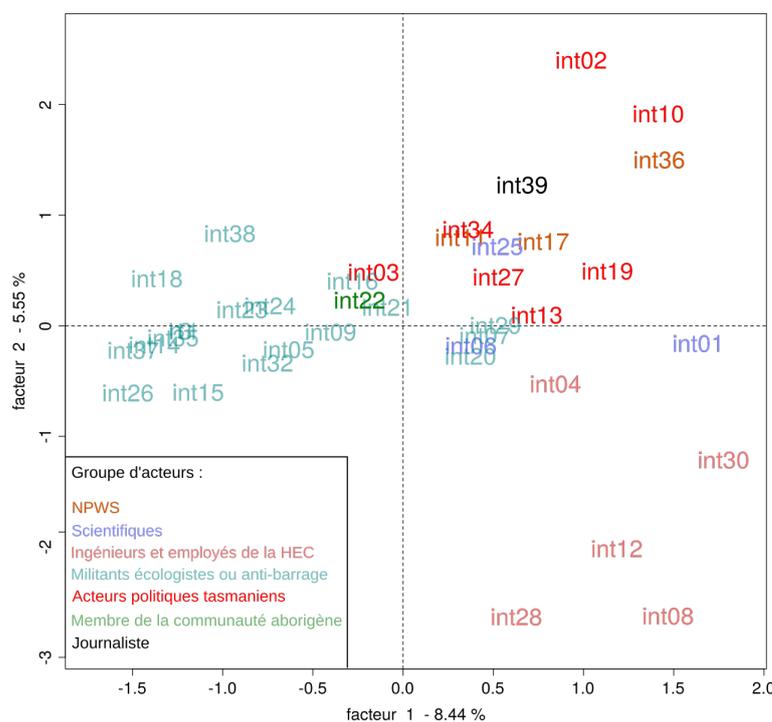


FIGURE 4.32 – Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et groupes d’enquêtés du corpus « Franklin » (n=39)

La classification descendante hiérarchique (Figure 4.33) laisse voir que deux classes rassemblent à elles seules presque un tiers des segments de texte : les classes 3 et 9 relatives à la production d’énergie et aux milieux aquatiques modifiés. Comme sur le dendrogramme de Loyettes, une classe se dégage pour la protection du site (classe 2). La classe 1 montre la problématisation de la controverse et révèle différents enjeux. Les classes 4, 5, 6, 8 et 10 laissent apparaître plusieurs questions différentes en lien avec la mobilisation anti-barrage, et même les modes de mobilisation (classe 10). Enfin, les acteurs politiques australiens et tasmaniens sont regroupés au sein d’une seule classe, la classe 7. Les classes relatives aux différents acteurs sont donc ici moins nombreuses que sur le dendrogramme de Loyettes.

4.4.2 Le corpus sur des barrages existants : un discours homogène?

Le corpus sur la rivière d’Ain compte davantage d’entretiens (n=60) et constitue le corpus le plus important des trois en nombre de mots (n=367 481), mais les entretiens sont plus courts que ceux de Loyettes et de Gordon-below-Franklin avec une moyenne de 6 124 mots (Figure 4.29). L’entretien le plus court compte 293 mots, et le plus long presque cent fois plus, soit 21 242 mots.

L’analyse factorielle (Figure 4.34) montre que les groupes d’acteurs ne présentent pas des récits très homogènes. Sur la figure 4.34, ni l’axe F1 ni l’axe F2, ne semblent opposer les quatre catégories d’acteurs que sont les agriculteurs, les acteurs du tourisme et des loisirs, les pêcheurs et les riverains. Même si, par endroit, on entrevoit certains regroupements (la majeure partie des acteurs du tourisme et des loisirs se situent dans le quart haut et gauche du repère orthonormé), les entretiens restent très proches sur cette projection; très peu d’information est d’ailleurs résumée sur les axes F1 et F2

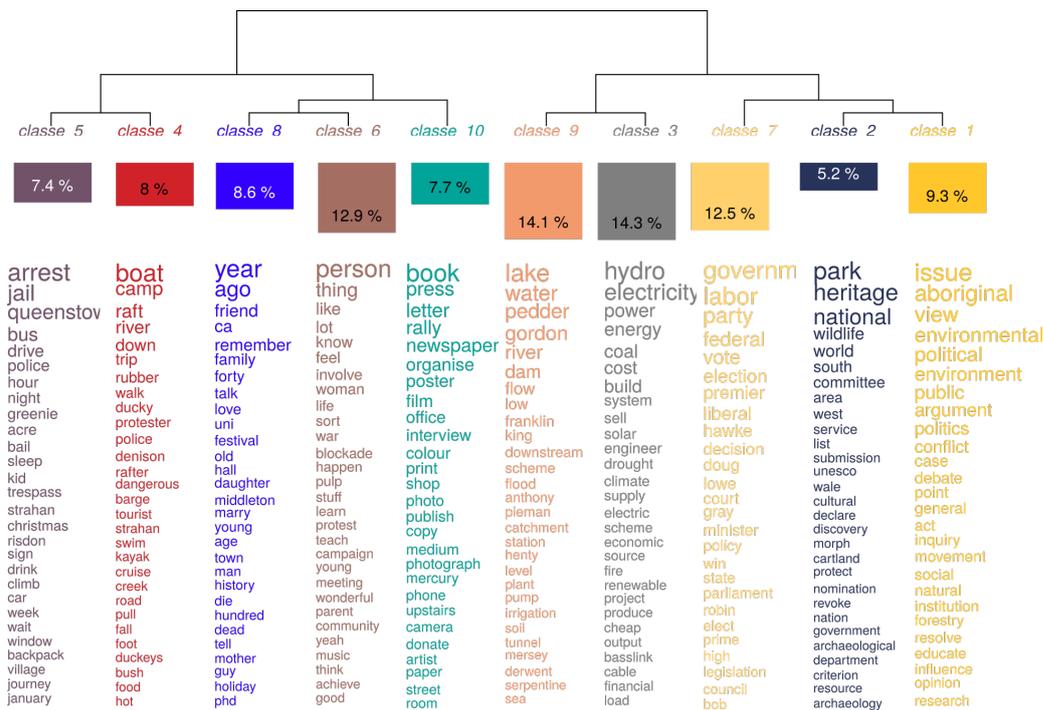


FIGURE 4.33 – Les mondes lexicaux du corpus « Franklin » (n=39)

(au total 11%). La figure 4.35 laisse voir que les secteurs de la rivière sont un peu plus structurants. Quelques individus se distinguent de cette catégorisation, notamment un pêcheur de l’aval (int54) et un riverain habitant à proximité de Vouglans (int41). Ces deux personnes enquêtées avaient en effet une connaissance poussée du cours d’eau dans son entier et ont été particulièrement bavardes ce qui peut contribuer à les isoler sur le plan factoriel.

Malgré ces résultats, le dendrogramme permet de distinguer des usages différents de l’espace, correspondant quelque peu à ces catégories (Figure 4.36). Les classes 8, 5 et 2 renvoient à la pêche et au tourisme (à des usages plutôt récréatifs), la classe 5 à l’agriculture et la classe 2 à l’exploitation hydroélectrique (à des usages productifs). Les discussions sur l’ensemble de ces usages sont présentes dans les récits des quatre groupes d’acteurs. Le dendrogramme laisse aussi apparaître des mondes lexicaux renvoyant à la description d’une rivière d’Ain habitée par les sociétés (classes 1, 6, 9 et 10). Enfin, les classes 3, 4 et 7 renvoient à trois champs lexicaux utilisés pour décrire la rivière d’Ain dans sa dimension non-humaine : le vivant non-humain toutefois associé à l’activité pêche (classe 7), la qualité de l’hydrosystème (classe 4) et enfin la quantité d’eau (classe 3).

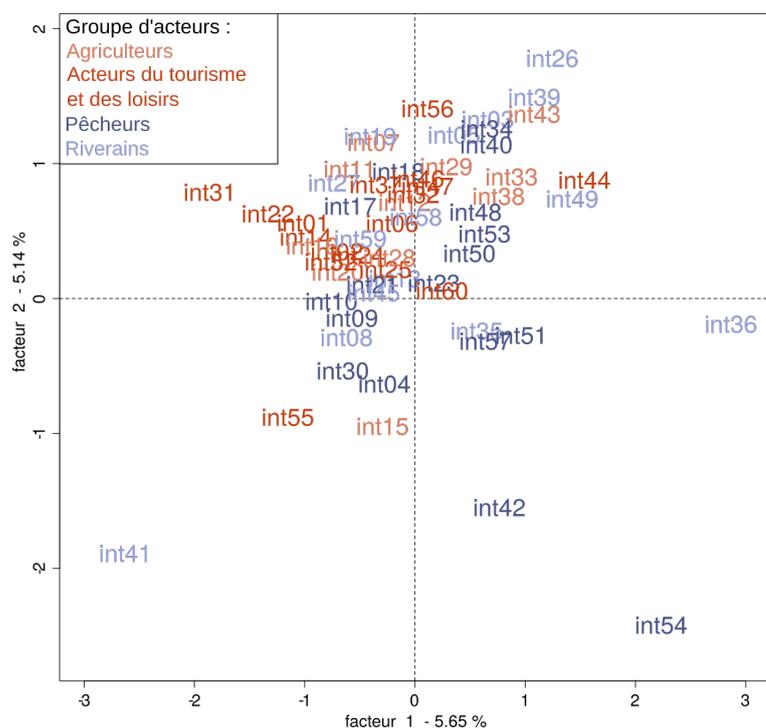


FIGURE 4.34 – Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et les groupes d'enquêtés du corpus « rivière d'Ain » (n=60)

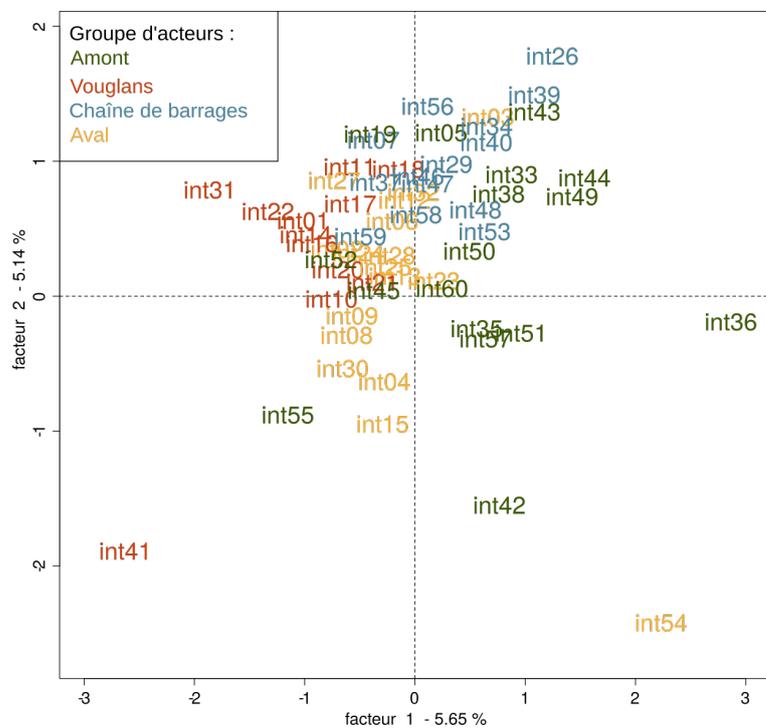


FIGURE 4.35 – Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et les secteurs de la rivière d'Ain (n=60)

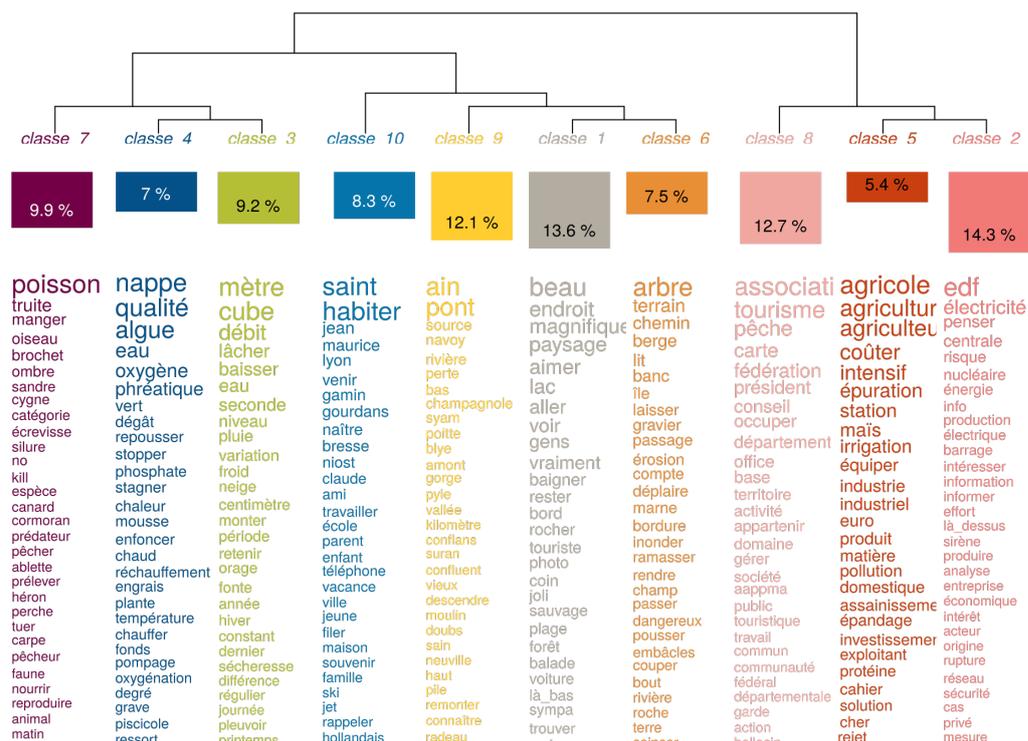


FIGURE 4.36 – Les mondes lexicaux du corpus « rivière d’Ain » (n=60)

4.5 Conclusion

Plusieurs corpus ont été construits pour étudier les discours et les représentations des barrages. Les différentes étapes du protocole méthodologique (tri et sélection des articles de presse, personnes et groupes d’acteurs enquêtés) ont été présentées afin de mettre en valeur les conditions de signifiante, d’acceptabilité et d’exploitabilité des corpus. Ces corpus représentent une somme d’informations importante et c’est pourquoi des méthodes qualitatives et quantitatives sont convoquées, notamment par le biais d’une analyse de contenu et d’une analyse des données textuelles. Ainsi, la triangulation présentée dans le chapitre précédent peut être enrichie (Figure 4.37). La présentation des corpus de presse et d’entretiens a été l’occasion d’exposer leurs limites mais a aussi permis la redéfinition de certaines hypothèses, concernant notamment la périodisation questionnée (les ruptures des années 1980 et 1990) ainsi que l’homogénéité des groupes d’acteurs et les logiques de proximité entre les différentes personnes rencontrées.

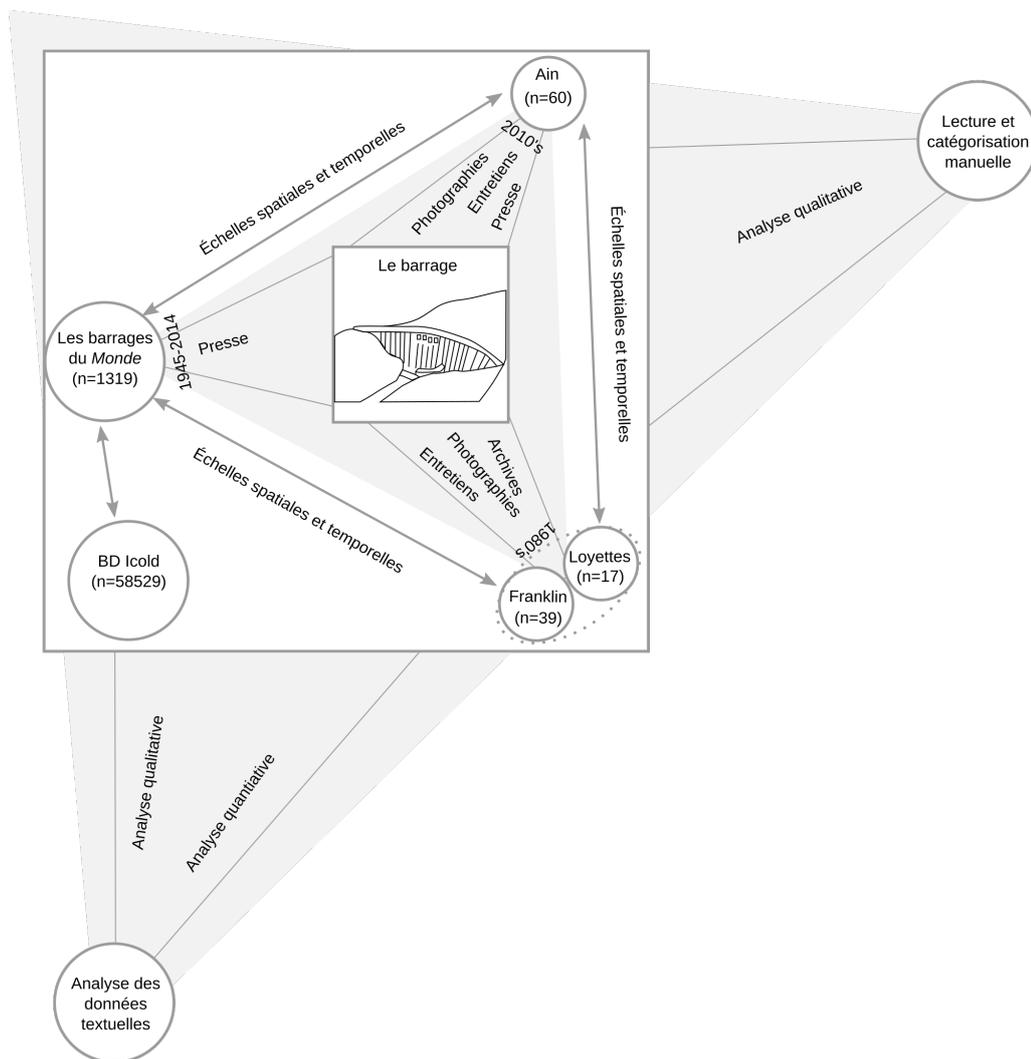
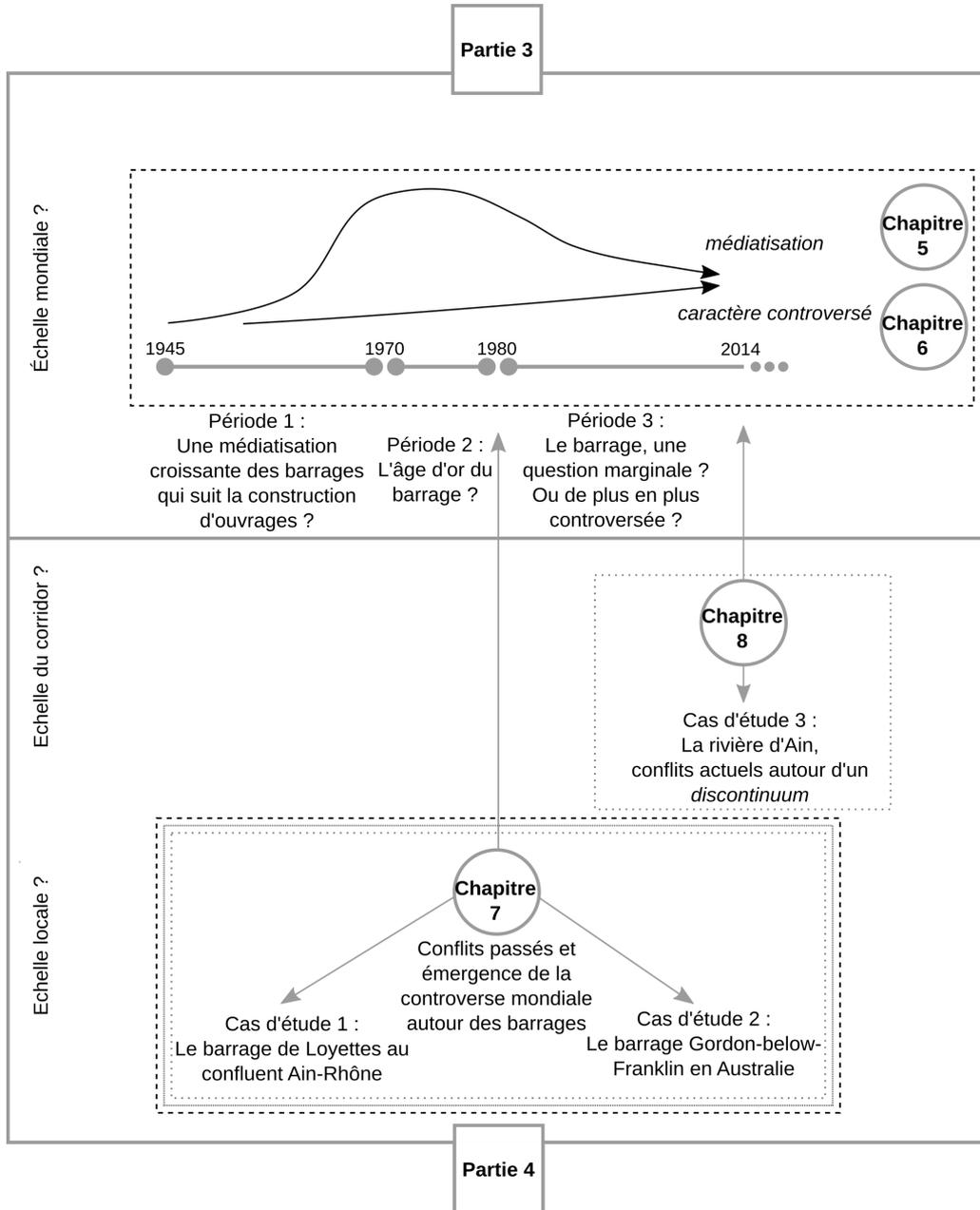


FIGURE 4.37 – La triangulation des corpus et des méthodes d’analyse

Transition : des fondations aux représentations

Pour développer une étude à différentes échelles spatiales et dans une perspective longitudinale, cette thèse mobilise plusieurs matériaux complémentaires : des sources écrites (presse, documents d'archives) et des sources orales (entretiens). Elle propose une triangulation. Les différents corpus que j'ai construits sont autant de prismes au sein de cette triangulation, autant de perspectives différentes sur l'objet barrage ([chapitre 3](#) et [chapitre 4](#)). Le corpus de presse, construit à partir des archives numérisées du *Monde* (dont les résultats sont présentés et discutés dans la partie 3), considère le barrage à l'échelle globale mais avec une perspective franco-centrée. Ce corpus permet-il d'étudier l'objet barrage à des échelles plus fines? Les [chapitres 3](#) et [4](#) offrent des éléments de réponse à cette question (Figure 4.38). De manière plus générale, ils s'intéressent à l'évolution de l'espace hydrosocial des barrages du *Monde* et des représentations de la nature à partir de récits journalistiques qui accordent une place non négligeable aux antagonismes. Les trois corpus d'entretiens conduisent à cibler l'analyse sur des moments précis (Figure 4.38). Permettent-ils aussi de réfléchir à la production de discours, de récits et de représentations à des échelles autres que l'échelon local ou l'échelon du corridor fluvial? Deux études de cas sont ciblées sur des projets abandonnés dans les années 1980, sans doute les premiers projets annulés en raison d'une contestation à l'échelle mondiale (voir [chapitre 7](#)). Ces projets étaient prévus en France (le barrage de Loyettes, au confluent Ain-Rhône) et en Australie (le barrage Gordon-below-Franklin, à la jonction du Gordon et de la Franklin), c'est-à-dire dans des contextes politiques, culturels, économiques et sociaux différents. Les récits produits lors des conflits autour de ces projets sont-ils révélateurs de la mondialisation de la lutte anti-barrage et plus généralement des concessions faites par les États aux revendications des écologistes? Comment l'abandon des projets et leur mémoire participent-elles à la redéfinition de cycles hydrosociaux? Le corpus sur la rivière d'Ain, centré sur les barrages de cette rivière jurassienne qui se jette dans le Rhône dans le département de l'Ain, livre des représentations actuelles sur des barrages en service pour certains depuis plus d'un siècle et pour d'autres depuis une quarantaine d'années (voir [chapitre 8](#)). Ces ouvrages sont source de tensions, voire de conflits : ceux-ci se déploient-ils de manière semblable tout le long du *continuum*? Comment les barrages ont-ils transformé le *waterscape* de l'Ain selon différents acteurs locaux? La partie 4 s'intéresse donc plus généralement à la production de cycles hydrosociaux et de *waterscapes* par les barrages et à la contestation de ce processus.



Matériaux et questionnement méthodologique :

- [dashed box] Le quotidien *Le Monde* (1945-2014)
- [dotted box] Entretiens semi-directifs
- [solid box] Documents d'archives

FIGURE 4.38 – Les parties 3 et 4, principaux questionnements à partir de la présentation des sources, des terrains et des corpus

Troisième partie

Natures et espaces hydrosociaux des barrages du *Monde* (1945-2014)



Chapitre 5

Temporalités et espaces des barrages du *Monde*

Dans l'une des vidéos proposées par *Les actualités françaises* le 1 janvier 1948 intitulée « L'eau richesse de l'Algérie »¹, le présentateur explique que « *de tout temps* » l'Algérie a été confrontée à un problème d'eau tantôt abondante tantôt absente; « *c'est seulement au XIX^e siècle après l'arrivée des français qu'on s'[est] attel[é] à cette question* ». Le plan d'aménagement de 1920, détaillé dans l'émission, impliquait la construction de plusieurs ouvrages : « *chaque barrage [devait] assur[er] la fertilisation d'une nouvelle contrée, chaque barrage serait un nouveau bastion gagné sur le désert, la famine et la misère* ». De plus, les déversoirs construits par les Français, « *en bec de canard* » ont conféré aux premiers ouvrages coloniaux « *une singulière élégance* ». La description de ce projet de construction dans une Algérie colonisée et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, contraste avec la présentation du barrage de Sivens dans un journal télévisé du 25 octobre 2014 sur la chaîne publique France 2². À Sivens, où était prévu en 2014, un petit barrage destiné à l'irrigation des « opposants » au projet ont « *dénonc[é] son coût environnemental* » et ont occupé le site du barrage où « *tout a[vait] été coupé, broyé* » par les aménagés. Une personne interviewée dans le cadre du reportage précise que la lutte contre le projet fait partie d'un « *combat pour sauver les espaces naturels* ». Ces deux reportages français permettent d'observer l'écart entre les récits proposés sur les barrages dans les années 1950 et dans les années 2010, un écart que l'analyse lexicométrique menée dans le chapitre précédent laissait aussi entrevoir. Le présent chapitre détaille les récits proposés par *Le Monde* sur les barrages et précise des variations spatiales et temporelles. De manière plus générale, ce chapitre cherche à identifier et à caractériser les *waterscapes* décrits par le quotidien français *Le Monde* et les natures auxquelles ils renvoient.

1. <http://www.ina.fr/video/AFE00003972/eau-richesse-de-l-algerie-video.html>, consulté en juillet 2018.

2. http://www.ina.fr/video/5366719_001_018/\protect\discretionary{\char\hyphenchar\font}{-}{-}manifestation-contre-le-barrage-de-sivens-video.html, consulté en juillet 2018.

5.1 D'un discours prométhéen à un discours environnementaliste ?

Cette première partie, revient sur les évolutions et périodes identifiées par le biais de l'analyse des données textuelles. Il s'agit d'explorer, en combinant analyses quantitatives et qualitatives, les récits proposés par le quotidien *Le Monde* entre 1945 et 2014.

5.1.1 Des années marquées par un discours prométhéen (1945-années 1960)

Quelles sont les caractéristiques et particularités des articles des années 1940, 1950 et 1960 ? Comment ces années sont-elles marquées par un discours prométhéen sur l'environnement (DRYZEK 2012), l'eau et les cours d'eau ? Quelles sont les spécificités des récits proposés par les articles ? Quelles représentations sont relayées et véhiculées ?

La crise comme point de départ des récits sur les barrages

Le manque d'énergie électrique ainsi que la possible insuffisance d'eau potable sont la source d'un discours sur la crise et plus spécifiquement sur la pénurie. Celui-ci constitue le point de départ de nombreux récits sur les barrages au cours des années 1940, 1950 et 1960. Si la pénurie est aussi très présente dans des articles plus tardifs et même récents pour expliquer la construction d'un barrage, les articles des années 1940 et 1950 en particulier présentent ce point de départ comme pleinement logique : « *les difficultés que nous connaissons depuis plus de quatre ans dans le domaine de l'énergie ont mis l'accent sur la nécessité d'un effort considérable en vue d'une exploitation aussi poussée que possible de nos ressources naturelles* » (LE MONDE 1945–2014, 19 mars 1945). Quelques années plus tard, le journal consacre un article à l'Égypte, et au manque d'énergie électrique, qui nuit à la production d'engrais et de fer. Le journaliste propose alors d'analyser les potentialités hydroélectriques de l'Égypte en se livrant à de savants calculs :

L'Égypte manque de force motrice. Elle n'a pas de charbon, et son pétrole est insuffisant. Mais il lui reste l'énergie hydraulique. La quantité d'eau du Nil qui passe annuellement par Assouan est de 80 à 85 milliards de mètres cubes en moyenne. La chute entre Wadj-Halfa — frontière soudano-égyptienne — et la Méditerranée est de 121-122 mètres, au plus haut de la crue, de 114-115 mètres à l'étiage. L'énergie potentielle dissipée par les eaux du Nil en Égypte s'élève approximativement à 26 milliards de kilowatts-heure hydrauliques (*ibid.*, 30 juin 1947).

L'article se conclut avec moins de données chiffrées et une touche lyrique : l'« *électrification du barrage permettrait ainsi une plus large distribution de chaleur, de force et de lumière* » (*ibid.*, 30 juin 1947).

Au cours de cette période, les barrages peuvent aussi être présentés comme la condition *sine qua non* pour répondre à un manque d'eau potable. Lors des années 1950 et 1960, Paris craint d'être confrontée à une pénurie d'eau. Le barrage de Villerest, pièce-maîtresse du projet à partir duquel des ingénieurs cherchent à approvisionner la capitale par un système de transfert d'eau, est présenté par *Le Monde* comme l'unique

solution à la crise : « *Seule l'adduction des vals de Loire peut résoudre le grave problème de l'approvisionnement de la région parisienne en eau potable* » (*ibid.*, 2 décembre 1957).

Enfin, les barrages sont présentés comme des solutions aux crises créées, d'après le journal, par l'inondation récurrente de certaines régions. La construction d'ouvrages dans la vallée de la Tennessee, aux États-Unis, est pour cette raison saluée par les journalistes français : « *les 4 500 000 habitants de la vallée vivaient sous la menace constante des terribles inondations, qui presque chaque année faisaient des dégâts considérables, empêchant tout développement économique. [...] 21 barrages, dont 16 nouvellement construits, permettent de contrôler les eaux du fleuve* » (*ibid.*, 6 avril 1945).

À la fin des années 1950, suite à des inondations dans le Sud de la France, notamment dans les Cévennes, un long article de réflexion est proposé sur les moyens de lutter contre les inondations. Le premier moyen de lutte, comme en atteste le titre de l'article, — « *Barrages, régularisation du lit des rivières, reboisement, et dans dix ans les risques d'inondation seraient sérieusement réduits* » —, est la construction de barrages en travers des cours d'eau. Cet article convoque un universitaire, le géographe Maurice Pardé³, pour expliquer les atouts de ces ouvrages dans la protection contre les inondations : « *“Nous ne connaissons”, écrit Maurice Pardé, “qu'un seul procédé radical contre les crues : il consisterait à retenir les masses liquides dangereuses par des barrages”. C'est la solution mobile, articulée. Par rapport aux autres moyens elle apparaît comme une arme offensive, un véritable instrument de combat permettant de régler presque à volonté la crue, de la neutraliser* » (*ibid.*, 21 mai 1959).

Au cours des années 1960, et même plus tard, si les événements paroxystiques, le besoin d'eau ou d'électricité restent avancés comme le point de départ des récits de projets ou de construction d'ouvrages, les articles adoptent souvent un ton plus neutre. Cet article par exemple, de la fin des années 1960, portant sur le barrage Hassan-Addakhil, au Maroc, utilise la formule « grâce à » mais reste concis et ne se répand pas en éloges : « *ce barrage constituera une protection contre les crues annuelles et assurera l'irrigation de la vallée et de la plaine du Tafilalet jusqu'aux palmeraies lointaines. Douze mille hectares seront irrigués grâce au barrage* » (*ibid.*, 16 janvier 1968).

Le barrage, vecteur et symbole de modernisation

Au cours de cette période, de nombreux ouvrages sont avancés comme les vecteurs et les symboles de la modernisation de territoires. L'âge d'or des mots « moderne » et « modernisation » se situe entre 1945 et les années 1960. Le terme « moderne » (Figure 5.1) connaît une progression forte entre 1945 et 1960; celle-ci est de moins en moins prononcée à partir des années 1960 puis 1980, et enfin stagne presque après l'an 2000. Le lemme « modernisation » est quant à lui essentiellement employé avant l'année 1960 (Figure 5.1).

3. Maurice Pardé (1893-1973) a soutenu une thèse en géographie à l'Université de Grenoble en 1925 sur le régime hydrologique du Rhône. Il a longtemps enseigné et poursuivi ses recherches en potamologie et en hydrologie à l'Institut de géographie alpine. Il devient une référence en matière de dynamique et de morphologie fluviale et a consacré plus de 300 titres à ces thématiques.

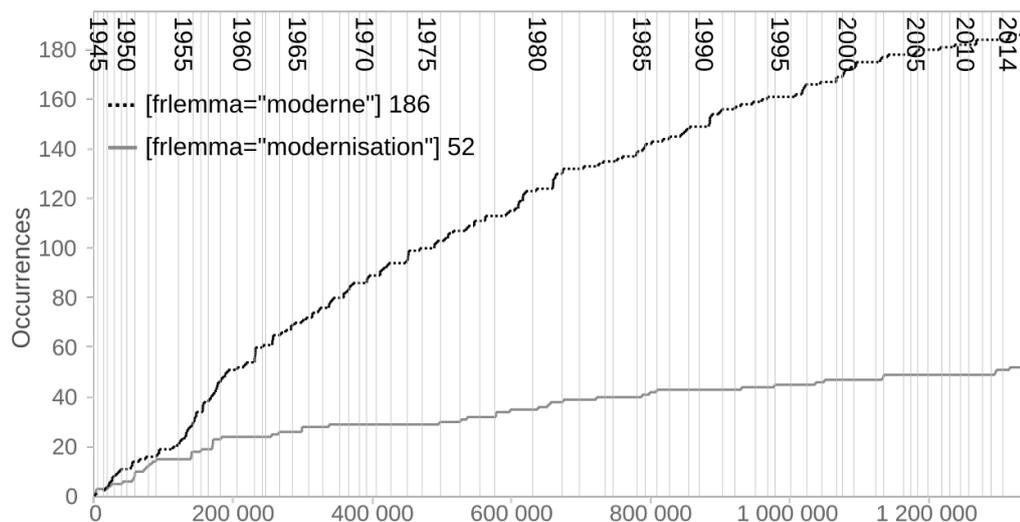


FIGURE 5.1 – Évolution des lemmes « moderne » et « modernisation » entre 1945 et 2014. Cette figure, réalisée à partir de la fonction « progression » de TXM, permet de visualiser l'évolution d'occurrences des termes « moderne » et « modernisation » par année. Chaque barre verticale correspond à une année du corpus. Sur l'axe des abscisses est représenté le nombre de mots du corpus, sur l'axe des ordonnées, le nombre d'occurrences de chacun des deux termes (effectifs cumulés).

D'abord, les barrages peuvent être présentés comme des symboles de la modernité de territoires ou d'États. Les ouvrages français sont parfois même une source d'orgueil pour les journalistes : « *Un documentaire récent a pu nous faire admirer les magnifiques barrages de l'Aigle et de Saint-Etienne-Cantalès [dans le Cantal], dont nous pouvons être fiers à juste titre* » (LE MONDE 1945–2014, 11 décembre 1945). Peu de temps après son inauguration, des journalistes décrivent le flot de visiteurs qui montent jusqu'au belvédère du barrage de Roselend (en Savoie) et qui parfois visitent aussi la centrale hydroélectrique de La Bâthie. Au sujet de celle-ci, un journaliste écrit : « *Aucun de ces étrangers n'a prétendu encore avoir mieux chez lui. Pas même un Soviétique. Pas même un Américain* » (*ibid.*, 10 août 1961).

Les ouvrages attestent de la capacité des États à transformer et à maîtriser leur environnement, et ce de manière « rationnelle » : « *Certains des travaux en cours d'exécution sont particulièrement intéressants en raison de l'utilisation rationnelle de certaines possibilités offertes par la nature* » (*ibid.*, 15 juin 1946). L'adjectif « rationnel » connaît en effet une progression remarquable jusqu'aux années 1960, puis continue à progresser de façon plus modérée jusqu'en 1986, date après laquelle le terme n'est presque plus mentionné dans les articles (Figure 5.2).

Les barrages ne témoignent pas seulement des progrès techniques d'acteurs ou de pays, ils accompagnent plus généralement la modernisation de territoires présentés comme sinistrés. Ainsi, l'aménagement de la vallée de la Tennessee (aux États-Unis) et les initiatives de la Tennessee Valley Authority permettent de « *familiariser les fermiers avec les méthodes modernes d'exploitation* » (*ibid.*, 6 avril 1945). Le positionnement des articles est semblable lorsqu'ils décrivent des ouvrages français ; au sujet du barrage de Chantonay, un journaliste écrit : « *Grâce au barrage de Chantonay, la Vendée va rattraper une partie de son retard en matière d'équipement rural* » (*ibid.*, 23 janvier 1951). Le barrage d'Eppe-Sauvage, dans l'Avesnois, est qualifié d'« *exemple heureux d'aménagement du territoire* », puisqu'avec la création d'un plan d'eau, l'ouvrage offre

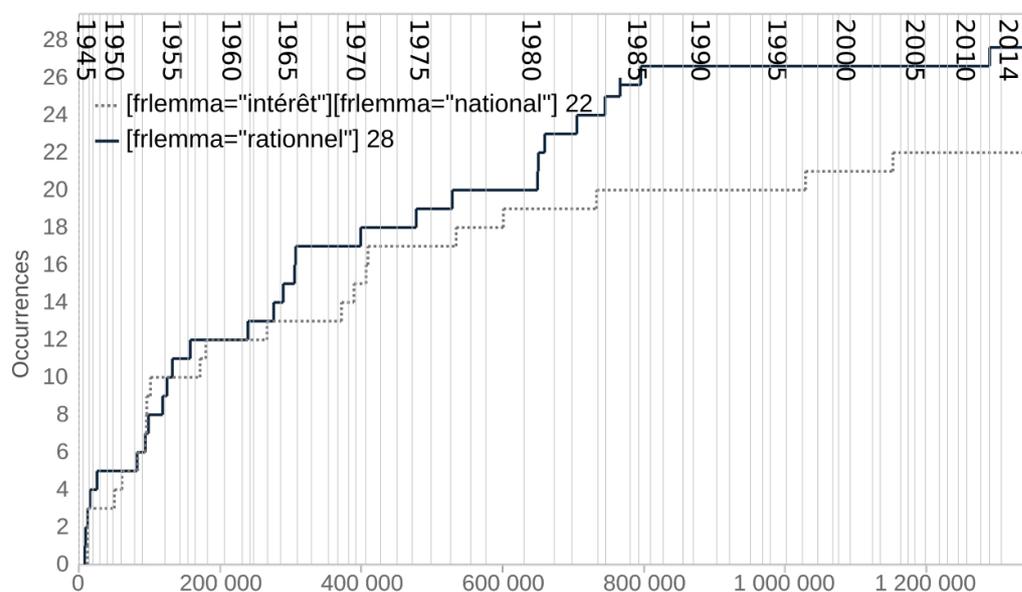


FIGURE 5.2 – Évolution de l'expression « intérêt national » et du terme « rationnel » entre 1945 et 2014.

un « *centre d'attraction* » à « *une région très peuplée qui ne dispose pas de possibilités touristiques multiples* » (*ibid.*, 20 septembre 1967). Les ouvrages d'art permettent à des populations, auparavant présentées comme victimes des aléas de la nature, d'accéder à des territoires modernes, développés et dont la future richesse ne semble pas faire de doute : « *Ses conséquences économiques et sociales sont à la mesure des ouvrages. À proximité des chantiers de nouvelles agglomérations sont nées; des montagnards berbères ont abandonné leurs pentes arides pour venir s'établir dans la plaine. L'industrie marocaine voit s'ouvrir de nouvelles perspectives, en même temps qu'une région désolée s'appête à faire l'apprentissage de la prospérité* » (*ibid.*, 18 avril 1955).

La question de l'aménagement des territoires est souvent rapportée au développement et à la modernisation des États-nations. La notion d'« intérêt national » connaît une progression importante jusqu'à la fin des années 1960 (Figure 5.2). L'engagement des journalistes en faveur de l'intérêt national, dont les barrages français seraient un maillon, se perçoit particulièrement au début de la période avec l'emploi des pronoms personnels et possessifs à la première personne du pluriel : « *les difficultés que nous connaissons depuis plus de quatre ans dans le domaine de l'énergie* » (*ibid.*, 19 mars 1945); « *nos grands barrages, nos usines hydrauliques, qui devraient venir au secours des turbines à vapeur aujourd'hui débordées* » (*ibid.*, 11 décembre 1945). L'intérêt national va de pair avec l'« *indépendance économique de la nation* » (*ibid.*, 19 mars 1945) puisqu'il faut éviter d'« *être tributaires de l'étranger* » (*ibid.*, 11 décembre 1945).

Techniciens et ingénieurs, ces héros

Les articles publiés de 1945 aux années 1960 mettent en avant, bien plus qu'au cours des périodes suivantes, la figure de l'ingénieur : 200 des 424 occurrences du terme « ingénieur » peuvent être comptabilisées entre 1945 et 1970 (soit sur moins d'un tiers de la période étudiée). En France comme à l'étranger, les ingénieurs sont représentés

comme des héros par les journalistes français. L'aménagement de la Dordogne est décrit comme étant une « *très belle réalisation qui fait honneur à nos ingénieurs* » (LE MONDE 1945-2014, 15 juin 1946). Ces derniers sont en effet présentés comme capables d'affronter et de maîtriser la nature. Dans l'oued El Abid, au Maroc, les ingénieurs et les ouvriers « *durent mener pendant près de trois ans un combat incessant contre l'eau et la roche* » (*ibid.*, 18 avril 1955).

Des articles décrivent la capacité des techniciens à surmonter des difficultés en cours de chantier : « *Pour mesurer la réussite de l'œuvre il est nécessaire de connaître certaines des difficultés auxquelles se sont heurtés les ingénieurs et les constructeurs et de savoir comment ils les ont surmontées* » (*ibid.*, 5 mars 1954 au sujet de l'aménagement Arc-Isère). Leur zèle permet la construction d'ouvrages en accord avec les goûts esthétiques des journalistes et les contraintes matérielles de l'après-guerre : « *Les ingénieurs qui ont conçu les divers projets actuellement terminés ont été amenés, par suite des difficultés d'approvisionnement en matières premières inhérentes à l'époque, à dessiner des barrages légers, en forme de voûte, qui, tout en demeurant plus satisfaisants du point de vue de la sécurité, présentent l'avantage d'être esthétiquement agréables à l'œil* » (*ibid.*, 1^{er} juillet 1953). Leurs œuvres sont aussi, au cours de cette période, en phase avec la nature des journalistes : « *le premier éloge à adresser aux ingénieurs français et allemands est qu'ils ont su respecter la nature qu'ils étaient chargés d'aménager* » (*ibid.*, 25 mai 1964).

Le rôle social des ingénieurs est accentué par des figures de style. La juxtaposition des deux propositions suivantes met en lien directement le travail des ingénieurs et l'accès d'une population à la ressource en eau : « *Sous les ordres de M. Gorrichon, ingénieur en chef, M. Résider, ingénieur du génie rural pour la Vendée, a assuré la direction des travaux qui permettront de débiter 15 000 mètres cubes d'eau par jour; trente mille habitants du Bocage, de la Plaine et du Marais-de-Luçon ainsi que la ville de La Rochelle bénéficieront de cette alimentation en eau potable* » (*ibid.*, 23 octobre 1951). Alors qu'un projet de barrage est envisagé sur le Konkouré en Guinée, le directeur de l'Institut National de la Statistique et des Études économiques (Insee) consacre un article aux ingénieurs-statisticiens, un nouveau type d'ingénieur dont la fonction sociale est tout aussi importante que celle des bâtisseurs d'ouvrages : « *Au niveau de ces projets l'ingénieur statisticien des sciences humaines a sa place aux côtés de l'ingénieur hydraulicien. Le maître d'œuvre a appris que son calcul doit dépasser celui de la résistance des matériaux, de l'amortissement financier, et que la réussite économique d'un projet suppose aujourd'hui des recherches autres que celles qui étaient d'usage il y a seulement quelques années* » (*ibid.*, 13 janvier 1958). Il poursuit en présentant ces derniers comme capables de se sacrifier pour accomplir leurs missions : « *Des hommes jeunes et savants ont compris l'obligation de connaissances qui s'imposent aux nations modernes, ils ont accepté pour leur pays de consacrer leur vie à la grande collecte statistique, à cette nouvelle géographie. Dans la joie de découvrir et d'apprendre, d'apporter le savoir qui prépare le succès et la gloire des autres, ils parcourent la brousse, y trouvent la maladie, l'accident ou un soir de malchance la mort* » (*ibid.*, 13 janvier 1958). Ainsi, pendant cette période, l'ingénieur et le technicien constituent des héros dans les récits sur les barrages.

Quelle place pour l'eau et les cours d'eau dans ces récits ?

La « nature » et l'eau, comme l'une de ses composantes, sont présentées comme une ressource sans limite dans de nombreux articles portant sur les barrages. Ainsi, « *la matière première, l'eau de la rivière, ne coûte rien dans une usine hydraulique* » (*ibid.*, 19 mars 1945). L'utilisation de cette eau ne présente d'ailleurs aucun obstacle si ce n'est, éventuellement, financier : « *l'importance des travaux et par conséquent des capitaux que nécessitent la plupart des aménagements de chutes d'eau. [...] cela met inévitablement un frein au développement rapide des équipements hydrauliques* » (*ibid.*, 19 mars 1945). Certains articles attestent de la volonté de ne pas perdre ou gaspiller la moindre goutte d'eau. Ainsi, on retrouve dans certains articles la croyance selon laquelle un aménagement pourrait drainer l'ensemble des ressources en eau d'un bassin : « *Toutes les eaux du massif du Mont-Blanc que draine l'Arve seraient ainsi captées, sans négliger le versant italien dont les eaux d'écoulement seraient ramenées en territoire français par une gigantesque conduite qui traverserait de part en part le massif* » (*ibid.*, 11 décembre 1945). L'aménagement de la Dordogne aurait fait d'elle une « *rivière rationnellement équipée* » (*ibid.*, 1^{er} juillet 1953) et l'un « *des exemples les plus remarquables de la complète utilisation d'une rivière* » (*ibid.*, 1^{er} juillet 1953). Celui de l'Isère-Arc permettrait quant à lui d'« *utiliser avec une efficacité optimum les eaux de toute une région en les faisant dériver vers le point voisin le plus bas, quelle que soit la vallée dont elles proviennent* » (*ibid.*, 5 mars 1954).

La source de cette eau est rarement présentée dans les articles : s'ils contiennent des données chiffrées telles que les débits de cours d'eau ou des volumes de lacs ou de réservoirs, le milieu n'est guère présenté. Parfois, plutôt que de parler de cours d'eau, les journalistes décrivent des « chutes d'eau » et préfèrent le terme « houille blanche », à celui plus générique d'« eau ». Lorsque le milieu fluvial est décrit, même en des termes élogieux — « *la Dordogne, [...] cette importante rivière, une des plus belles, sinon même la plus belle de France par la variété et la beauté des sites qu'elle traverse* » (*ibid.*, 15 juin 1946) — c'est pour rappeler ses potentialités en termes d'équipement : « *La Dordogne et ses affluents [...] présentent cette particularité de couler dans leur cours supérieur dans une région accidentée aux gorges profondes et sauvages qui se prêtent admirablement à la construction de barrages créant de grands lacs artificiels, accumulant d'importantes réserves d'eau* » (*ibid.*, 15 juin 1946). L'aménagement du milieu fluvial est ainsi présenté comme une étape sans conteste de la trajectoire d'évolution des cours d'eau.

Pendant cette période, de nouveaux concepts émergent pour décrire le milieu fluvial transformé par les sociétés. Les cours d'eau aménagés sont qualifiés d'« escaliers » : au cours des années 1960, la Moselle a ainsi été transformée en « *gigantesque escalier liquide* » (*ibid.*, 25 mai 1964). Un article propose d'ailleurs de faire le point sur « *Le cycle de l'eau* » (*ibid.*, 24 mars 1954) et explique les modifications apportées par les ingénieurs hydroélectriques au cycle hydrologique : « *Par exemple, l'EDF ayant un lac de barrage plein pourra garder toute cette eau en réserve si un beau temps sec est prévu. Elle évitera ainsi de gaspiller des mètres cubes d'eau qui seront peut-être précieux plus tard* » (*ibid.*, 24 mars 1954). Ce n'est pas à la valeur mystique de l'eau que s'attachent les journalistes, mais aux qualités spirituelles des ouvrages. Les barrages et leurs usines hydroélectriques ont quelquefois été comparées à des édifices religieux. Le barrage de Roselend est comparé à un temple égyptien : « *on oublie par moments que l'on se trouve devant un ouvrage utilitaire, auprès de ces colonnes, de ces pans inclinés monumentaux, dont la couleur de safran et la silhouette évoquent un temple en Haute-Egypte* » (*ibid.*,

12 novembre 1959). L'usine hydroélectrique de La Bâthie fait l'objet d'une métaphore filée, où le journaliste s'attarde même sur le style de l'église-mère que la centrale lui évoque : « *Car c'est bien à une cathédrale que fait penser cette usine de 130 mètres de long, 32 mètres de hauteur et 25 mètres de large. La voûte cintrée, les colonnes de ciment disposées le long des parois et surmontées d'une sorte de chapiteau vont même jusqu'à lui donner une allure romane. [...] Et dans une sorte de chœur on a installé un groupe de commande, tandis que dans la "nef", six turbines et alternateurs vont prendre place* » (LE MONDE 1945–2014, 12 novembre 1959).

5.1.2 Lorsque l'idéologie des barrages se délite : hésitations entre une nature arcadienne et une nature sauvage (1970-1990)

Au cours des années 1960, quelques articles commencent à souligner les conséquences négatives des barrages et de l'ennuiement de vallées, aussi bien d'un point de vue social que d'un point de vue environnemental. En 1962, un article est consacré au film d'Elia Kazan, *Le fleuve sauvage*, un film centré sur les barrages de la Tennessee et qui « *a eu peu de succès aux États-Unis et sort discrètement à Paris sans le moindre appui de publicité* » (*ibid.*, 14 mai 1962). Pour le journaliste, la beauté du film réside dans sa capacité à montrer une nature dynamique et active, et à dépeindre la volonté de certains des protagonistes de lui tourner le dos : « *Ce conflit — qui s'accorde au mouvement de la nature et la nie, — un ingénieur, une sorte de missionnaire moderne, tente de l'apaiser, de le contrôler, avant d'échouer, vaincu* » (*ibid.*, 14 mai 1962). Un article plus tardif souligne l'impact des barrages du bassin versant de la Loire sur les salmonidés, et associe des adjectifs très péjoratifs aux ouvrages de l'Allier : « *Depuis la construction du néfaste barrage de Poutès, à 10 kilomètres en amont de Monistrol-d'Allier, le saumon ne peut plus remonter jusqu'à Langogne, car il n'y a ni échelle, ni bief. Les écluses détruisent faune et frayères. La pollution des eaux, le détestable barrage de Vichy font le reste* » (*ibid.*, 4 avril 1967).

Un changement s'esquisse dans le positionnement des journalistes au cours des années 1960, et s'affirme dans les années 1970-1980 (Figure 5.3). L'idéologie des barrages semble dès lors se déliter à partir des années 1960 et plus particulièrement au cours des années 1970 et 1980. Mais le discours prométhéen disparaît-il entièrement ? Et quelles nouvelles acceptions de la nature sont mises en avant par les journalistes du *Monde* ?

Le barrage : événement perturbateur d'un récit sur la nature ou sur les sociétés ?

À partir des années 1970, les conséquences négatives des barrages sont de plus en plus soulignées par les articles de presse. Les barrages sont notamment présentés comme des ouvrages venant perturber les sociétés et leurs modes traditionnels d'occupation et d'aménagement de l'espace. Dans les récits proposés sur les barrages, les journalistes s'attachent aux conséquences pour le milieu agricole. La nature construite et entretenue par les sociétés — une nature arcadienne (COSGROVE 2012) — est donc présentée comme menacée, même si cela peut être à travers la voix que donnent les journalistes à des opposants aux projets, comme c'est le cas pour un barrage lorrain : « *Les habitants des deux communes le plus menacées par ce projet — Clayeures et Froville — font notamment remarquer que sur les 430 hectares de terrains qui devraient être inondés, 200 sont des terres céréalières et fourragères, les meilleures et les plus faciles*

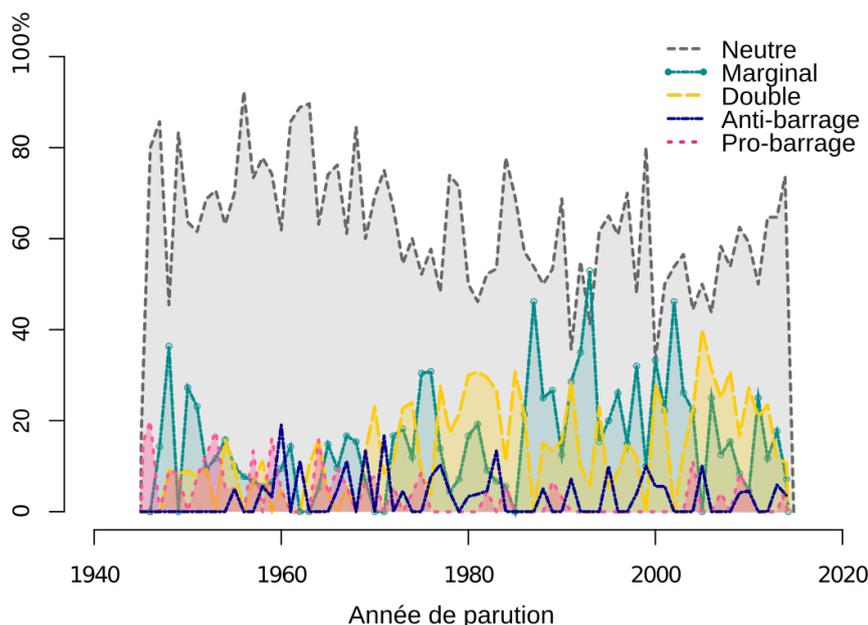


FIGURE 5.3 – Le positionnement des articles à l'égard des barrages. Cette figure représente l'évolution, en valeur relative, du positionnement des articles à l'égard des ouvrages décrits ou des barrages de manière plus générale. Les cinq modalités « neutre », « marginal », « double », « anti-barrage » et « pro-barrage » décrivent la variable « positionnement » et ont été identifiés lors de l'analyse de contenu.

à exploiter de la région, et qu'une vingtaine de petites exploitations familiales amputées de l'essentiel de leur propriété seront condamnées » (LE MONDE 1945–2014, 5 mars 1970). Les divers projets qui se succèdent dans le bassin versant de la Loire suscitent des débats similaires tout au long des années 1970 et 1980. Les barrages prévus dans des vallées peu habitées, commencent aussi à être décrits comme des projets venant perturber une nature intacte. Ainsi, en 1971, *Le Monde* donne une tribune à l'alpiniste Gaston Rébuffat⁴. Celui-ci consacre un long article à la protection aux États-Unis pour souligner le manque de protection de vallées françaises. L'alpiniste revient sur le projet de barrage de Marble Canyon, finalement abandonné en 1969 : « *de temps en temps, ici comme ailleurs, surgissent des menaces provenant d'intérêts de tous ordres : financiers, économiques, politiques. . . auxquels s'ajoute la vanité des hommes voulant soumettre la nature et l'anéantir comme le montrent les projets de barrages sur le grand canyon du Colorado* » (*ibid.*, 27 février 1971). Ainsi, la construction d'un barrage devient synonyme de destruction. La mise en avant du diptyque « construction–destruction » (KAÏKA 2006) révèle que la représentation prométhéenne de la nature est contestée. Dans un article monographique sur la Suède, le journaliste s'offre une parenthèse sur la représentation de barrages hydroélectriques par la société suédoise. Il conclut : « *La construction de barrages hydroélectriques peut elle-même être aux yeux des Suédois une menace pour l'environnement : c'est ainsi que, dans les montagnes du Vindelälven, sous le cercle polaire, un projet de cinq stations hydroélectriques (quatre cents à cinq cents*

4. Gaston Rébuffat (1921-1985) était un guide de haute montagne, un grimpeur et un alpiniste français. Il est notamment connu pour avoir participé à la première ascension de l'Annapurna en 1950. Il est aussi l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur la montagne.

emplois pendant dix ans) a été en définitive rejeté par le gouvernement en dépit du très faible niveau d'activité dans la région » (LE MONDE 1945–2014, 11 décembre 1972). Au fur et à mesure des années 1970, les journalistes du *Monde* livrent des informations de plus en plus précises sur les conséquences négatives des barrages. Dans les années qui suivent son inauguration, *Le Monde* consacre plusieurs articles aux impacts du barrage d'Assouan et ceux-ci sont montrés comme au cœur de controverses (voir chapitre 6).

Le Monde médiatise de plus en plus les efforts scientifiques visant à mieux comprendre les impacts des barrages. Vers la fin des années 1970, un court article est ainsi consacré au possible développement du risque sismique en lien avec la construction de grands barrages : « *Une équipe de sismologues américains et soviétiques surveille depuis 1975 le remplissage du lac de retenue du barrage de Nurek dans le Tadjikistan. [...] Des corrélations certaines existent entre la mise en eau de lacs de barrage et la recrudescence de l'activité sismique de la région* » (*ibid.*, 30 mars 1977). Malgré cette médiatisation croissante des impacts des ouvrages, beaucoup d'articles conservent un ton neutre ou présentent, avec les arguments anti-barrages, des arguments pro-barrage (Figure 5.3, ci-dessus). Ainsi, au sujet du barrage de Sainte-Croix, dans la vallée du Verdon, le journal relaie les paroles d'un ministre encore inspiré par le discours prométhéen : « *Ce projet, d'une importance nationale, va permettre de créer une des plus grandes retenues d'eau de France, au moment où les besoins en eau deviennent un des problèmes essentiels de notre société industrielle. Ce projet permettra d'alimenter les principales villes de la côte provençale, notamment Marseille, Aix et Toulon, et de développer l'irrigation d'une vaste région agricole* » (Jacques Baumel, cité dans l'article du *ibid.*, 14 août 1970). Ce souci pour l'aménagement du territoire français, facilité par la construction de barrages hydrauliques, se retrouve chez certains journalistes. Ainsi, au sujet du barrage d'Arzal (dans le Morbihan), un journaliste conclut : « *Bonification des terres agricoles, création d'un réservoir d'eau potable, aménagement d'un vaste plan d'eau, telles sont les conséquences de la construction de cette digue et aussi les caractéristiques d'une opération exemplaire d'aménagement du territoire* » (*ibid.*, 13 octobre 1972). Mais l'aménagement du territoire est de plus en plus discuté par les journalistes, au sujet d'ouvrages français comme au sujet d'ouvrages étrangers. Ainsi, un article intitulé « *À qui profitent les barrages?* », centré sur le cas français, conclut que ces ouvrages peuvent constituer un « *rude coup pour la politique de rénovation rurale et montagnarde* » (*ibid.*, 2 mars 1974). Un article plus tardif dénonce l'implication française dans des projets de barrages à l'étranger puisque ces ouvrages, bénéficiant d'aides françaises, ne serviraient pas le développement et l'aménagement du territoire des pays où ils sont édifiés : l'aménagement du fleuve Sénégal notamment entraîne « *l'abandon des cultures vivrières au profit des cultures d'exportation* » (*ibid.*, 15 octobre 1983). Les inégalités territoriales et sociales créées par les grands barrages sont donc aussi dénoncées par les journalistes dans ces récits qui évoquent deux natures — celle construite et aménagée par les sociétés, celle intacte et oubliée jusqu'au jour où est proposé un projet de barrage.

Le paysage et l'environnement : deux notions au cœur d'un discours sur les barrages

Au cours des années 1970 et 1980, deux notions gagnent en importance dans les articles du *Monde* : le paysage et l'environnement (Figure 5.4). Le terme « paysage », présent dès le début de la période, ne connaît pas d'inflexion particulière dans sa

progression. Toutefois, la thématique du paysage est quant à elle sur-représentée dans le corpus à partir des années 1970. Le lemme « environnement » apparaît quant à lui à la fin des années 1960; il connaît une croissance forte entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980. La première notion renvoie en partie au sens esthétique des journalistes mais peut être aussi dotée d'une signification économique et sociale.

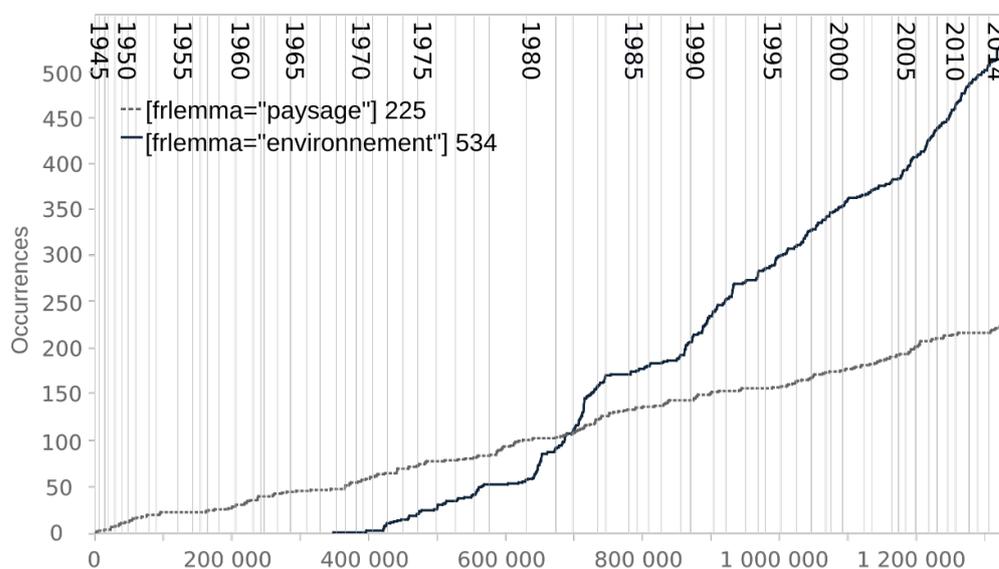


FIGURE 5.4 – Évolution des lemmes « paysage » et « environnement » entre 1945 et 2014. L'évolution du terme « paysage » est assez continue même s'il est légèrement plus usité entre 1980 et 2014 qu'entre 1945 et 2014. Le terme « environnement » apparaît dans le corpus plus tardivement (fin des années 1965). Il connaît une croissance forte en termes d'usage entre 1980 et 1985. Cette période est suivie par un laps de cinq ans pendant lequel le lemme est moins utilisé. Sa progression s'accroît après 1990 et se fait encore plus forte après 2005.

Un projet de barrage en Lorraine pose la question du maintien d'un paysage agricole considéré comme traditionnel, comme l'atteste le recours à la notion de « terroir » : « *Le paysage typiquement lorrain du Xaintois, terroir par excellence de la mirabelle, va-t-il devenir le château d'eau de Nancy?* » (*ibid.*, 5 mars 1970). De même, le souci pour la vallée du Lot, très polluée au début des années 1970 et affectée par la création de nombreux réservoirs, atteste de la volonté des élus d'alors de recréer un paysage agricole, de « *reconquérir un terroir abandonné* » (*ibid.*, 12 juin 1971). La seconde notion est définie dans l'article de Gaston Rébuffat sur la protection des milieux aux États-Unis; l'alpiniste souhaite en effet revenir sur une notion qu'il considère comme nouvelle — la notion d'environnement vient d'acquérir une nouvelle place dans la sphère institutionnelle et politique française avec la création d'un ministère dédié en janvier 1971. Pour lui, l'environnement est un milieu en bon état, caractérisé par des processus physiques : « *l'environnement, c'est une certaine qualité de l'air, une certaine pureté de l'eau, la chlorophylle des plantes* » (*ibid.*, 27 février 1971). Mais cette citation laisse aussi voir que l'environnement est selon lui une relation entre les sociétés et les milieux; le terme renvoie aux sens que sont la vue et l'ouïe. Les paysages et environnements perçus comme sauvages attirent le regard des journalistes au cours de

cette période. Ainsi, au sujet du Mississippi, une association est faite entre la notion de « beauté » et celle de « sauvage » : « *Si les beaux paysages encore sauvages du haut et du moyen Mississippi paraissent à l'abri des menaces industrielles, il n'en est pas de même du parcours terminal* » (LE MONDE 1945–2014, 9 avril 1979). La description de paysages « sauvages » devient un exercice lyrique pour certains journalistes : « *Sur plus de cent kilomètres, il [le Tage] [qui traverse la péninsule ibérique] court pour rien, pour le plaisir, nerveux, fluët, réduit à moins que lui-même quand les galets l'engorgent, ou bien entraîné par des courants de hasard, qui lui donnent des coups d'accélérateur* » (*ibid.*, 12 mars 1979). Ou encore :

Au long des siècles, elle [la Tara] [qui traverse le Montenegro, la Bosnie-Herzégovine] a creusé un majestueux défilé surmonté de falaises hautes par endroits de 1 300 mètres. Les forêts qui l'entourent abritent des chevreuils et des ours. Les eaux bleu-vert de la Tara, pures comme des larmes, disent les paysans, sont le dernier refuge de plusieurs espèces de poissons en voie de disparition [...] La région, d'accès difficile, accueille des touristes qui descendent les canyons en radeaux, pilotés par des paysans possédant une longue expérience des humeurs de la rivière. Sur des dizaines de kilomètres, aucune agglomération (*ibid.*, 7 août 1984).

Riverains et scientifiques, de nouvelles voix

Si l'ingénieur est un protagoniste important, voire le héros, des récits de 1945 aux années 1960, les articles des années 1970 se focalisent davantage sur la population locale qui est parfois présentée comme la victime de la modernisation. D'ailleurs, alors que les lemmes « ingénieur » et plus encore « technicien » deviennent moins présents, les lemmes « riverain » et « scientifique » connaissent des progressions plus fortes à partir des années 1970 (Figure 5.5).

Les habitants des espaces ruraux et en particulier les agriculteurs sont présentés comme touchés par les impacts négatifs des barrages. *Le Monde* donne voix aux agriculteurs français et étrangers, par exemple aux cultivateurs égyptiens en aval du barrage d'Assouan : « *“Nous plantons, mais les cultures périssent. Les eaux ‘mangent’ les champs”, disent-ils avec des gestes d'impuissance pour expliquer à leur manière l'implacable remontée de la salinité consécutive à l'irrigation pérenne* » (*ibid.*, 31 décembre 1974). Dans un article plus tardif, le professeur Jacques Ellul⁵ prend position contre les barrages de l'Artibonite, en Haïti, qui viendraient perturber l'organisation sociale de la société, et faire des agriculteurs des ouvriers : « *L'avantage (pas pour les Haïtiens!) d'une telle opération, c'est évidemment que la main-d'œuvre à Haïti est affreusement bon marché [...]. Lorsqu'on fait un barrage, il y a inondation des terres basses en amont de la retenue. Or, en Haïti, il y a assez peu de terres cultivables de bonne qualité. Et ces deux barrages vont inonder plus de 3 000 hectares parmi les meilleures terres agricoles de l'île* » (*ibid.*, 21 août 1982).

Les minorités et les populations autochtones deviennent une préoccupation pour les journalistes au cours de cette période. *Le Monde* relaie ainsi les conséquences des barrages du point de vue de ces populations : « *Les Indiens affirment que la construction des routes et barrages, l'inondation d'immenses étendues rendue nécessaire par la faible*

5. Jacques Ellul (1912-1994) était un historien du droit, sociologue et théologien français. Il est l'un des grands penseurs de la technique. Son engagement dans ses travaux universitaires et sa vie personnelle lui ont parfois valu d'être qualifié d'« anarchiste chrétien ».

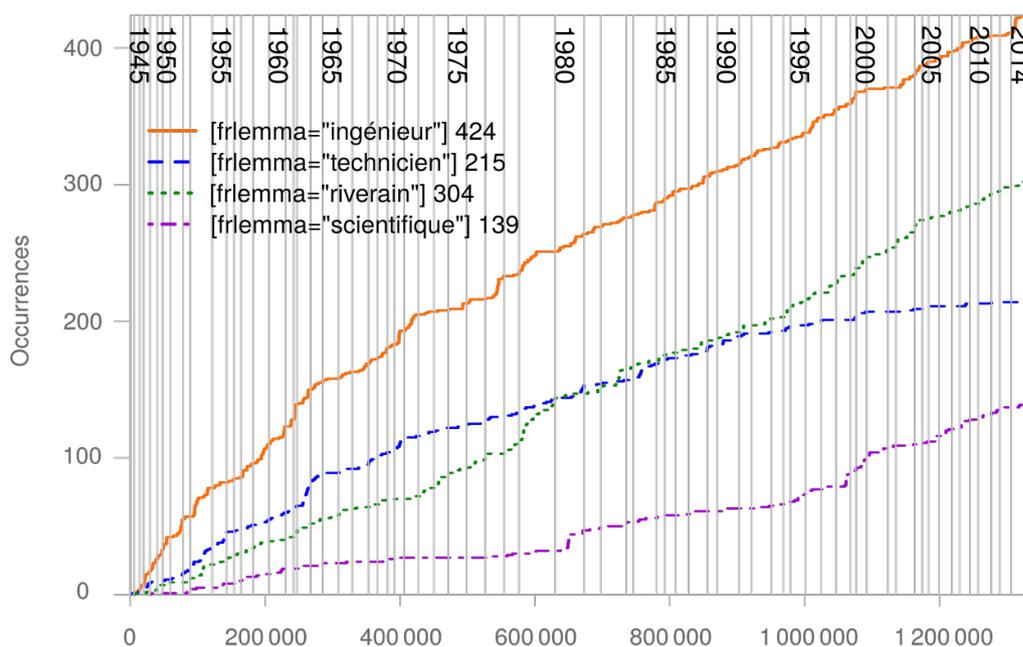


FIGURE 5.5 – Évolution des lemmes « ingénieur », « technicien », « riverain » et « scientifique » entre 1945 et 2014. Le lemme « ingénieur » connaît une progression importante surtout entre 1945 et 1970. Presque la moitié de ses occurrences date d'avant 1970. Le terme « technicien », souvent employé comme un synonyme d' « ingénieur » est de moins en moins utilisé après 1970, et n'est presque plus mentionné dans les articles après les années 1990. Si les riverains sont présents dans le corpus dès le début de la période, leur courbe connaît un bond dans les années 1970, plus encore vers la fin des années 1970. Au début des années 1980, elle dépasse même celle des techniciens. Les scientifiques semblent être convoqués de façon plus ponctuelle, et ce surtout à partir des années 1980.

déclivité du lit de la rivière La Grande, bouleverseront leur environnement et affecteront gravement les droits de chasse et de pêche » (*ibid.*, 29 mars 1973). Parfois, le discours des journalistes est plus engagé en faveur de ces populations. Dans cet article sur le projet de barrage de Chico IV, aux Philippines, la population indigène est présentée comme une victime, même si dans sa résistance elle se montre vaillante : « la construction des barrages condamne à la dispersion et, à terme, à la disparition, une ethnie : les Igorots, environ un demi-million de personnes qui habitent cette région depuis près de deux millénaires et y ont développé une culture originale basée sur l'autarcie et des croyances animistes [...]. Les Kalingas [une tribu Igorot] sont décidés à résister à n'importe quel prix » (*ibid.*, 20 décembre 1977).

Même lorsque les journalistes y voient des atouts pour la population locale, celle-ci n'est jamais la première bénéficiaire des aménagements : « Sans doute la construction de ce barrage [Cahora-Bassa, sur le Zambèze, au Mozambique], qui devrait entrer en service en 1975, donnera-t-elle des moyens de travail accrus à la population noire, mais c'est surtout — comme d'habitude — la minorité blanche qui en tirera profit » (*ibid.*, 11 juin 1970). Les ouvrages d'art que sont les barrages apparaissent donc comme des instruments de domination économique et politique, à l'échelle régionale, nationale ou même internationale, dont sont victimes les populations locales.

À travers cette place croissante accordée aux populations locales et notamment

aux minorités, *Le Monde* s'engage progressivement en faveur de la prise en compte des populations par les constructeurs d'ouvrages. En ce sens, les bâtisseurs ou les exploitants (si le barrage est déjà entré en fonction) sont quelquefois décrits comme les « méchants » ; ces acteurs sont présentés comme soucieux avant tout de leurs propres intérêts et comme ignorant ceux des autres. Marc Ambroise-Rendu, l'un des directeurs de la rubrique environnementale du *Monde*, dénonce l'action précipitée et aux limites de la légalité d'EDF, au début des années 1980 et s'engage dans la controverse liée aux barrages (voir 6.2.1). Selon lui, « *la crise de l'énergie n'a déjà que trop servi à justifier maintes atteintes aux principes de la concertation et de la participation. Qu'elles continuent à se produire et qu'elles soient le fait d'une entreprise nationalisée ne les rend que plus critiquables* » (LE MONDE 1945–2014, 22 juillet 1981). Le point de départ, la « crise », utilisé pour justifier le bien-fondé des barrages, est remis en cause.

Une seconde figure importante qui gagne de la place dans les articles des années 1970 et 1980 est celle du scientifique. *Le Monde* donne en effet tribune à plusieurs scientifiques qui viennent souligner les impacts des ouvrages. La zoologiste ghanéenne Letitia Obeng⁶ consacre un article en 1981 aux « maux » des barrages, notamment dans les pays en développement. Cet article s'attache aussi bien aux effets écologiques qu'aux conséquences sociales des ouvrages. La scientifique présente une vision de l'environnement comme un système en équilibre :

La nature, à sa manière ordonnée, et pendant des millions d'années d'expérimentation, a attribué aux eaux courantes des caractéristiques physiques et chimiques qui leur permettent de faire vivre des types et des groupes de plantes et d'animaux très distincts, adaptés à ces conditions spéciales. Des animaux minuscules sont équipés pour s'attacher aux rochers, aux pierres et aux plantes, et pour se cacher dans des crevasses tranquilles pour ne pas être balayés en aval par les courants rapides de la rivière. [...] Or tant que des rivières seront changées en lacs par l'homme, la nature répondra par des changements écologiques afin de s'adapter aux conditions nouvelles, ce qui créera des problèmes nouveaux pour nous (*ibid.*, 3 mars 1981).

Selon elle, l'édification d'un barrage conduit à la création, *in fine*, d'un nouvel équilibre qui ne peut conduire qu'à des difficultés inédites, les sociétés faisant partie de cette re-création. À l'occasion du projet de barrage de Hainburg, sur le Danube, le quotidien donne la parole à un botaniste de l'Université de Vienne qui défend le caractère « unique au monde » du Danube vert (*ibid.*, 23 janvier 1984). Les sciences sociales ne sont pas en reste comme l'atteste le passage cité ci-dessus extrait d'un article rédigé par Jacques Ellul. Au cours de cette période, des scientifiques sont convoqués pour expliquer et caractériser les impacts négatifs des ouvrages hydrauliques. Ils sont ainsi avant tout présentés comme des défenseurs des milieux physiques et des populations.

Si la connaissance des impacts négatifs des ouvrages s'accroît et est de plus en plus médiatisée, le fonctionnement et l'état des cours d'eau, aménagés ou non, restent peu connus d'après certains articles : « *En fait, personne ne connaît sérieusement l'état de la rivière* » (*ibid.*, 14 juin 1978) ; « *en matière d'écologie des barrages on ne sait rien* » (*ibid.*, 28 juin 1982). Dès lors, quelle attention les journalistes portent-ils aux systèmes fluviaux ?

6. Letitia Obeng (1925), zoologiste ghanéenne. Elle s'est beaucoup intéressée aux enjeux liés à la gestion de l'eau et à ce titre a dirigé le « Partenariat mondial de l'eau », réseau mis en place avec le concours de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement pour promouvoir une gestion intégrée de l'eau.

La place grandissante des cours d'eau dans les récits de barrages

Les cours d'eau acquièrent une place plus importante dans les récits sur les barrages au cours des années 1970 et 1980. L'année 1979 donne même lieu à une série d'articles, rédigés par des journalistes divers, centrée sur des grands fleuves : « *Le Tage, rebelle indompté* » (*ibid.*, 12 mars 1979), « *La Loire, oubliée mais inquiétante* » (*ibid.*, 26 mars 1979), « *Le Mississippi : coton, pétrole et nostalgies* » (*ibid.*, 9 avril 1979), « *Le Yangzi : le meilleur et le pire* » (*ibid.*, 23 avril 1979), « *Le Danube, une ligne de partage du monde* » (*ibid.*, 3 septembre 1979)...

Plusieurs facteurs expliquent ce changement à l'égard des cours d'eau. Leur pollution devient une préoccupation importante au cours des années 1970. Ainsi, un journaliste consacrant un article au Nil espère que la qualité des eaux du fleuve égyptien ne se détériorera pas au cours des années qui suivent l'édification du Haut-barrage d'Assouan : « *Prions pour que les hommes lui en sachent gré et ne le transforment pas définitivement en un interminable égout empoisonné* » (*ibid.*, 4 juin 1979). Les journalistes relaient les tentatives de différents acteurs, notamment régionaux, pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau douce en France. La question de la pollution constitue le point de départ de plusieurs articles, qui proposent ensuite des passages sur les impacts des barrages sur les milieux fluviaux et aquatiques : « *Lutter contre la pollution du fleuve reste cependant un objectif prioritaire. [...] Les barrages hydro-électriques de l'EDF, qui stockent environ 600 millions de mètres cubes d'eau, perturbent singulièrement le débit du Lot qui, pendant la période d'étiage, du 1^{er} au 30 septembre, ne dépasse pas 5 à 7 mètres cubes par seconde. Quant aux lâchers d'eau, ils soumettent le fleuve à de subits refroidissements* » (*ibid.*, 12 juin 1971). Mais la volonté de lutter contre des problèmes de qualité et de quantité ne répond pas uniquement, voire parfois pas du tout, au désir de protéger les écosystèmes. Ainsi, l'article cité ci-dessus sur le Lot se conclut de cette manière : « *La croissance du débit du Lot permettra d'arroser abondamment les 20 000 hectares d'arbres fruitiers et de cultures maraîchères* ».

En plus de s'attacher aux impacts généraux des ouvrages sur le paysage et l'environnement, les articles des années 1970 et 1980 s'intéressent plus spécifiquement aux conséquences des barrages sur le milieu fluvial. Les articles évoquent plusieurs problématiques et notamment :

- le réchauffement des eaux : « *C'en est fini des inondations d'autrefois, mais l'eau se réchauffe à l'abri des barrages* » (*ibid.*, 14 juin 1978) ; « *Derrière les digues, les eaux se réchauffent* » (*ibid.*, 27 décembre 1979) ;
- la disparition de l'auto-curage : « *le lit ne se nettoie plus et les herbes prolifèrent comme à Argentat* » (*ibid.*, 14 juin 1978) ;
- le marnage : « *L'EDF ouvre ses vannes quand bon lui semble et les brusques variations de niveau qui s'ensuivent nuisent aux poissons* » (*ibid.*, 14 juin 1978) ;
- la pollution lors des vidanges : « *au moment des lâchers, le lit entier est pollué par les boues* » (*ibid.*, 27 décembre 1979) ;
- l'impact des turbines sur la faune piscicole : « *les turbines, souvent mal protégées, constituent un piège mortel pour les poissons* » (*ibid.*, 27 décembre 1979) ;
- la fin de la continuité piscicole : « *Ils [les barrages] empêchent la migration des poissons et les échelles qu'on aménage pour eux sont souvent inadaptées* » (*ibid.*, 27 décembre 1979) ; « *Ils [les barrages] empêchent la circulation des poissons et notamment la remontée des migrateurs* » (*ibid.*, 28 juin 1982) ;
- la pauvreté écologique des lacs de barrages : « *Dans les réservoirs ainsi créés,*

l'eau est le plus souvent bien oxygénée, d'une température plus homogène, mais moins chargée en éléments nutritifs que celle d'un lac naturel. Plantes et animaux y sont moins abondants. C'est un milieu écologiquement pauvre » (LE MONDE 1945–2014, 28 juin 1982).

Les barrages signent, selon certains journalistes, l'arrêt de mort des cours d'eau : après la construction de barrages sur la Vilaine, cette rivière « *ne mérite plus son nom* » (*ibid.*, 13 décembre 1972) ; « *Le Verdon, par exemple, a cessé d'exister sur le tiers de son parcours* » (*ibid.*, 28 juin 1982). Si les rivières et fleuves ne sont pas morts, ils sont pour le moins domptés et exploités par les sociétés qui édifient des barrages sur leurs cours : le Tage, en Espagne, est « *emprison[né] par une chaîne de barrages* » (*ibid.*, 12 mars 1971).

Dès lors, les journalistes emploient de plus en plus au cours de la période, les notions de « rivière (ou fleuve) sauvage (ou vivant) » (Figure 5.6).

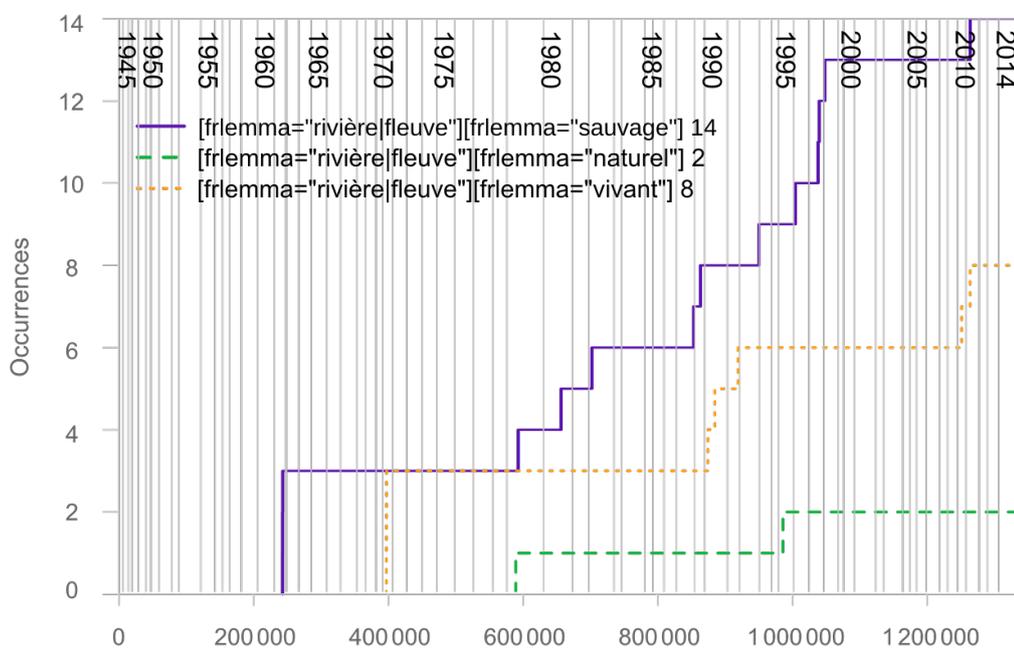


FIGURE 5.6 – L'évolution des expressions « rivière (ou fleuve) sauvage » et « rivière (ou fleuve) vivant(e) »

5.1.3 L'environnement et l'eau comme co-constructions à l'heure de la complexité (années 1990-2014)

Les années 1970 et 1980 marquent un premier tournant vers une acception plus complexe de l'environnement : les journalistes soulignent des incertitudes et leurs articles attestent de l'existence de discours divers, parfois contradictoires, sur l'environnement et les milieux fluviaux. Ces contradictions subsistent-elles dans le discours actuel sur les barrages ? Et comment expliquer le déclin progressif au cours des trois dernières décennies des expressions « fleuve (ou rivière) sauvage », « fleuve (ou rivière) naturel(le) », « fleuve (ou rivière) vivante » ? De quoi cette évolution est-elle emblématique ?

Les récits dans la continuité des périodes précédentes ?

Premièrement, les articles des années 1990 à 2014, dans la continuité de ceux de la période précédente, reviennent sur les différents impacts des barrages, et adoptent parfois même une tonalité très critique à l'égard de ces ouvrages aux conséquences importantes, voire irréversibles selon certains journalistes. Le barrage des Trois-Gorges est régulièrement dénoncé par les journalistes dont la prose peut devenir particulièrement acerbe. Les fondations de l'ouvrage constituent « *une immense balafre, comme causée par quelque gigantesque engin de mort, défigure le cours du plus long fleuve de Chine. Une vermine mécanique géante et frénétique, bulldozers, camions, grues, pelleteuses, bétonnières s'y affaire* » (*ibid.*, 2 avril 1997). Cet ouvrage est aussi présenté comme l'une des causes principales dans la disparition du dauphin du Yangzi (*Lipotes vexillifer*) : « *la mise en eau du barrage des Trois-Gorges n'a rien arrangé, contribuant à faire disparaître l'habitat du dauphin* » (*ibid.*, 11 août 2007). Dans le bassin versant du Mékong, les Cambodgiens « *craignent que la Se San ne devienne "une rivière sans vie"* » (*ibid.*, 5 décembre 2002). Les ouvrages d'art que sont les barrages sont donc présentés comme défigurant et anéantissant les cours d'eau et les milieux aquatiques. Les barrages peuvent même être présentés comme des facteurs de mortalité humaine, même lorsqu'il n'y a pas rupture des ouvrages. Le barrage de Zipingpu, dans le Sichuan, est d'ailleurs présenté par un journaliste comme le suspect principal d'un tremblement de terre en 2008 et ayant fait près de 88 000 victimes (*ibid.*, 13 février 2009). *Le Monde* vient souligner les dégâts faits par certains acteurs politiques qui ont cherché à tout prix le développement économique. Ainsi, les régimes communistes de la Guerre Froide, qui ont poursuivi une politique aménagiste, « *lèguent des rivières mortes, des forêts malades, des paysages éventrés et des villes rendues irrespirables* » (*ibid.*, 14 mars 1990) ; les barrages africains sont bien souvent des « *éléphants blancs, ces constructions somptueuses, coûteuses et inutiles apportées par l'aide occidentale et dont le continent noir est truffé* » (*ibid.*, 6 mars 1990). Les conséquences négatives et irréversibles concernent aussi les populations déplacées. Plusieurs articles s'intéressent à la mémoire de l'ennui de vallées et présentent les populations concernées comme étant encore aujourd'hui des victimes d'intérêts nationaux. À Tignes, « *le temps estompe les souvenirs mais ne suffit pas toujours à cicatriser les blessures. [...] La colère d'Antoine Favre, quatre-vingt-huit ans, guide de haute montagne et moniteur de ski [...] reste entière : "C'était notre pays et on y était bien. On a été traités comme des animaux"* » (*ibid.*, 3 mai 2000). Plus de soixante-dix ans après sa mise en eau, à Rybinsk, sur la Volga, en Russie, « *le barrage est toujours là* » et *Le Monde* recueille les témoignages des anciens, toujours là eux-aussi : l'un d'entre-eux qualifie l'ouvrage de « *cabriolage d'État* » et précise qu'« *aujourd'hui, on aurait appelé ça une catastrophe humanitaire* » (*ibid.*, 26 décembre 2014).

Deuxièmement, la pénurie, la crise et le sous-développement restent encore le point de départ de certains récits sur les barrages, dans une perspective toutefois plus critique. La plupart du temps, ces points de départ sont présentés non pas comme étant ceux des journalistes mais ceux des acteurs politiques qui soutiennent et défendent les projets. La sécheresse de 1990 « *pousse les élus de l'Epala (Établissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents) à réclamer plus que jamais les barrages qu'ils avaient inscrits à leur programme* » (*ibid.*, 27 avril 1990). Quelques années plus tard, *Le Monde* médiatise un projet de barrage en Guadeloupe, petit mais affectant un parc national, soutenu par le Conseil général pour « *répondre aux pénuries d'eau en saison sèche. Ce qui noierait au moins 16 hectares d'une nature vierge et protégée* » (*ibid.*,

22 février 1996). La pénurie d'énergie est aussi avancée : au sujet des Trois-Gorges, *Le Monde* relate que le gouvernement chinois « assure qu'il s'agit là d'un chantier essentiel pour la modernisation d'un pays où les pénuries d'énergie freinent le développement » (LE MONDE 1945–2014, 16 décembre 1994).

Ces points de départ portent quelques rares articles à avoir un regard admiratif à l'égard de projets. Au début des années 1990, un article se montre assez bienveillant au sujet du projet « GAP » (Güneydogu Anadolu Projesi, Projet d'Anatolie du Sud-Est) en Turquie :

En détournant les eaux de l'Euphrate en direction de son barrage Atatürk [...], la Turquie franchit un pas important vers une meilleure exploitation de ses ressources en eau. Le gigantesque barrage Atatürk est le plus grand des vingt-et-un barrages et dix-sept centrales hydroélectriques faisant partie du plan ambitieux connu sous le sigle de GAP, et conçu au début des années 70 pour transformer les six provinces de l'Anatolie du sud-est, jusqu'ici très défavorisées, en une région fertile et industrialisée grâce à une meilleure utilisation de l'Euphrate (*ibid.*, 15 novembre 1990).

Plus récemment, un article qualifie le barrage de Bujagali d'« ouvrage vital tant l'Ouganda est en panne d'énergie » (*ibid.*, 18 mars 2010).

Mais les articles viennent surtout questionner la légitimité de ces points de départ — la pénurie, la crise... —, dans la continuité des prises de position de Marc Ambroise-Rendu au cours des années 1980. Ainsi, alors que la France se remet de la canicule, un journaliste titre : « La sécheresse relance le débat sur l'utilité des barrages » (*ibid.*, 5 septembre 2003).

L'eau, les cours d'eau et l'environnement : des objets hybrides

À partir des années 1990, les journalistes établissent de plus en plus de liens entre l'environnement dans une acception physique et l'environnement construit par les sociétés. La rupture entre « nature » et « culture » semble moins évidente dans les récits récents que dans les récits des années 1940 à 1980. Les conséquences des barrages sur le milieu physique sont juxtaposées aux impacts sociaux. Les effets de ces ouvrages s'imbriquent si l'on en croit les journalistes. Le bouleversement du « régime des eaux » en lien avec le projet de la Baie James au Canada fait que « certaines rivières ne sont plus praticables, même en canot léger, et d'autres ont un débit artificiellement renforcé qui interdit la pêche. Les castors et la sauvagine qui nichent au bord des lacs ont dû chercher refuge ailleurs » (*ibid.*, 27 novembre 1991). Ainsi, les impacts écologiques sont présentés de manière conjointe aux conséquences sur les sociétés.

Par ailleurs, de nombreux articles de cette période soulignent l'engagement d'associations et d'organisations non-gouvernementales (ONG) non pas uniquement en faveur des écosystèmes ou de milieux intacts, mais aussi en faveur de milieux habités et appropriés. En effet, les journalistes présentent bien souvent les écologistes comme des défenseurs des populations locales. Les écologistes s'inquiètent des inégalités sociales qui viendront accompagner la mise en eau du projet Sardar-Sarovar en Inde : « D'autres écologistes indiens, tel Ashish Kothari⁷ redoutent que le Sardar-Sarovar n'ait

7. Ashish Kothari (1961) est diplômé en sociologie et fait partie des fondateurs de l'association environnementaliste Kalpavriksh. Il a enseigné à l'Indian Institute of Public Administration et a aussi fait partie de la Commission mondiale des aires protégées mise en place par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

pour résultat “la fragmentation du Gujerat en des zones de prospérité pour les plus riches et d'appauvrissement encore un peu plus grand pour les autres régions de l'Etat” » (*ibid.*, 24 novembre 1993).

L'engagement des écologistes pour les populations locales se retrouve aussi dans des articles plus récents : « *Le projet de construction de treize retenues sur le fleuve Nu [qui traverse le Tibet en Chine, la Birmanie et la Thaïlande] menace 50 000 paysans de déplacement forcé. Des écologistes s'activent* » (*ibid.*, 4 juillet 2005). Lors des débats autour du barrage des Trois-Gorges, *Le Monde* présente les écologistes comme concernés non seulement par les populations déplacées mais aussi par les conséquences esthétiques de la création d'un réservoir : « *Les écologistes étrangers ont mené le combat contre ce barrage qui détruira en partie les célèbres Trois-Gorges, l'un des plus beaux sites de Chine (le réservoir inondera 30000 hectares de terres arables et de forêts). Le groupe canadien de défense de l'environnement Probe International a assuré que les études officielles n'ont pas pris en compte la situation de 75 millions de personnes dont la vie est liée aux écosystèmes le long du Yangzi* » (*ibid.*, 16 décembre 1994). Dans cet article, les impacts sur l'écologie du site ou du bassin versant (par exemple les remontées d'eau saline liées au déficit sédimentaire ou la disparition du dauphin du Yangzi) ne sont pas mentionnés. Aux yeux des journalistes du *Monde*, les écologistes n'auraient donc pas une vision biocentrée de l'environnement, mais écocentrée voire anthropocentrée : l'environnement existe au travers des sociétés qui l'admirent pour ses qualités esthétiques, et parce qu'il constitue un cadre de vie et une ressource pour les populations. Mais en montrant les écologistes comme les défenseurs des populations déplacées, *Le Monde* n'aurait-il pas tendance à hiérarchiser les impacts des barrages et à donner plus d'importance aux conséquences sur les populations qu'aux effets sur les milieux physiques?

Une complexité accrue, des hésitations durables

Les articles de cette période témoignent en tout cas d'une vision assez complexe de l'environnement. Concernant les impacts des barrages, des chaînes de causalités sont mises en avant par les journalistes. Après avoir énuméré des changements tels que des variations de débits et la perte d'habitat pour certaines espèces telles que les castors et les caribous après l'aménagement de la Baie James au Canada, un journaliste met en lumière des impacts moins directs et moins connus des barrages :

À ces bouleversements physiques, notables même à l'échelle du Canada, s'ajoute un phénomène chimique apparu en 1978 : la libération de méthylmercure par les bactéries qui digèrent tourbières et forêts submergées. Depuis la tragédie de Minamata, au Japon, on sait que ce mercure s'accumule dans la chair des poissons carnassiers et peut provoquer des lésions graves du système nerveux des populations qui les mangent (*ibid.*, 27 décembre 1991).

La complexité liée à la mesure des impacts des ouvrages est d'autant plus mise en avant au cours de cette période que la question du changement climatique fait son apparition sur la scène médiatique. Certains articles soulignent les qualités de l'hydroélectricité eu égard aux autres sources d'énergie : « *Moins médiatisée que l'éolien et le solaire, l'énergie hydroélectrique se trouve pourtant une place de choix dans le développement des énergies renouvelables* » (*ibid.*, 4 octobre 2010). Dès lors, les impacts négatifs des barrages, mis en avant depuis les années 1970, doivent-ils être nuancés?

Des événements plus ponctuels alimentent la réflexion sur les impacts climatiques des barrages. Les difficiles premiers jours du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, en Guyane, poussent les journalistes à considérer des conséquences biologiques et climatiques non anticipées par les aménageurs. D'après le journal, EDF n'aurait pas évalué la capacité du réservoir à produire du méthane : la « *putréfaction et la fermentation des quelque 300 km² de végétation submergés ont soudainement privé d'oxygène et saturé en méthane la zone de forêt transformée en lac par le barrage. En aval, ces réactions chimiques ont eu pour effet de tuer quantité de poissons* » (LE MONDE 1945–2014, 28 mars 1995). En conséquence, EDF a dû suspendre l'exploitation de la centrale électrique et mettre en place des mesures d'urgence que le quotidien s'attache à chiffrer. Quelques années plus tard, *Le Monde* relaie une étude française qui montre que ce barrage produirait « *des quantités importantes de gaz à effet de serre* » (*ibid.*, 28 août 1999). Le journal en tire des conclusions plus générales : « *L'intérêt de l'étude sur le Petit-Saut dépasse la Guyane. Elle indique que, du point de vue de l'effet de serre, les barrages hydro-électriques ne sont pas anodins* ». Il relaie des informations de plus en plus précises qui explosent la complexité de la question des barrages à l'échelle internationale. Certains articles signalent que des nuances géographiques doivent être faites dans l'évaluation du bon fonctionnement et des impacts des ouvrages : « *En Afrique, l'environnement favorise peu la longévité des ouvrages. Ainsi, dans la zone sahélienne, le faible couvert végétal des bassins versants laisse les eaux de pluies entraîner des matériaux fins — poussières, graviers — vers le réservoir* » (*ibid.*, 21 décembre 2000). D'autres tendent à montrer que quelque soit le contexte climatique, les barrages pourraient avoir une influence sur le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère : « *Des chercheurs ont découvert des quantités "considérables" de méthane, un gaz à effet de serre, rejetées dans l'air par le lac de barrage helvétique de Wohlen, près de Berne* » (*ibid.*, 13 octobre 2010). La complexité de la question est accrue par l'usage qui est fait de l'eau retenue. Un journaliste souligne les contradictions liées à la construction du barrage hydroélectrique de Karahnjúkar en Islande. Si la production de méthane par un réservoir dans les hautes latitudes semble peu probable, « *la construction de nouvelles usines pourrait remettre en cause les objectifs de l'Islande en terme d'émissions de gaz à effet de serre* » (*ibid.*, 31 juillet 2007). Ainsi, le journaliste explique que l'usage de l'énergie hydroélectrique mériterait d'être pris en compte dans l'évaluation des impacts d'un ouvrage sur le climat. Cette complexité pousse les journalistes à présenter le débat sur le bien-fondé des barrages comme une controverse scientifique, voire un conflit « *green on green* ». Lors des débats sur la traduction dans la législation française de la Directive cadre sur l'eau⁸, le journal titre « *Comment concilier production d'énergie hydraulique et qualité de l'eau ?* » et poursuit ainsi : « *les députés ont été confrontés au télescopage de deux défis environnementaux cruciaux et contradictoires* » (*ibid.*, 13 mai 2006). Ces tensions sont relayées au sujet d'autres pays que la France ainsi qu'au sujet de l'échelle globale. En 2011, le quotidien consacre d'ailleurs une série de trois articles à la question « *L'hydroélectricité est-elle vraiment une énergie verte ?* » (19 avril 2011). Celui-ci analyse la situation actuelle en ces termes :

Les grands barrages n'avaient pas besoin de cela, tant l'engouement pour l'hydroélectricité est grand depuis quelques années, mais l'accident à la centrale de Fukushima et les interrogations sur le nucléaire, qui viennent s'ajouter à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, devraient

8. Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

accélérer la ruée vers les grands ouvrages. Ses promoteurs présentent l'hydroélectricité comme une énergie verte, car renouvelable. [...] L'énergie hydraulique n'émet théoriquement pas de gaz à effet de serre (GES). Pourtant, des études ont montré que certains barrages, du fait de la décomposition de la végétation dans les réservoirs, émettent du dioxyde de carbone et surtout du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement 25 fois supérieur à celui du CO₂.

La complexité des débats et les incertitudes conduisent les journalistes à accorder davantage de place à la question de la gestion et de la gouvernance de l'eau aussi bien aux échelles locales, régionales et nationales qu'à l'échelle internationale.

Nouveaux éléments de discours : la gestion et la gouvernance de l'eau

Deux thématiques auparavant peu abordées par *Le Monde* prennent de l'importance au cours des années 1990 : la gestion des cours d'eau et de l'eau de manière plus générale, et la gouvernance de ces objets montrés comme complexes. Un premier facteur qui pourrait expliquer ces nouvelles orientations est l'inefficacité des barrages soulignée à maintes reprises par la presse. Au cours des années 1990, plusieurs articles affirment que les barrages ne sont pas nécessairement efficaces dans la lutte contre les inondations ; ils peuvent d'ailleurs accroître le risque, les riverains se croyant protégés. Suite à des inondations du Rhône en 2004, un journaliste se rend sur place et interviewe des ingénieurs de la CNR et d'EDF et parvient à la conclusion suivante : « *Pas de doute : on a affaire à un réseau totalement contrôlé par les ingénieurs. On comprend mieux pourquoi les riverains de la basse vallée, qui n'avaient pas connu d'inondation majeure depuis 1951, se croyaient à l'abri des caprices d'un fleuve maîtrisé. Lourde erreur! [...]* "Les ouvrages de retenue? Un verre d'eau pour vider une piscine!", ajoute Maurice Ferdinand, délégué régional d'EDF en Rhône-Alpes » (*ibid.*, 12 janvier 1994). Ce problème est aussi souligné au sujet d'ouvrages situés à l'étranger. À l'occasion du Festival de l'eau, qui se déroule à Stockholm en 1995, un journaliste rappelle que le « *Maroc, [...], malgré ses nombreux barrages de retenue, vient de subir de graves inondations* » (*ibid.*, 21 août 1995). Une description plus précise de ce problème est faite dans un article sur le Yangzi et le barrage des Trois-Gorges :

Certains, dans ces milieux [de défense de l'environnement], estiment que l'ampleur des dernières inondations sur le Yang-tseu, qui prend sa source sur le versant chinois de l'Himalaya, est une conséquence directe de la construction du barrage des Trois-Gorges. Présenté comme une garantie contre de futures débordements, ce chantier aurait abaissé la vigilance des populations dans la surveillance et l'entretien des digues. En fait, l'entretien des digues est de plus en plus mal assuré depuis plusieurs années (*ibid.*, 5 août 1998).

D'autres articles rappellent que dans certaines conditions, les barrages ne sont pas efficaces pour irriguer. Au cours des années 1990, la gestion du barrage de Touya-Mouyouun, près de la mer d'Aral, n'atteint pas ses objectifs en termes de stockage et d'approvisionnement en eau ; il s'agit, selon le journaliste, d'« *un ouvrage gigantesque, mais qui gaspille l'eau faute de bonne gestion* » (*ibid.*, 21 août 1995). La question de la bonne et de la mauvaise gestion des barrages se retrouve dans des articles plus récents. C'est aussi le signal que les journalistes prêtent plus d'attention au fonctionnement des hydrosystèmes. Cet extrait montre qu'ils sont sensibles au fait que les barrages

constituent des obstacles au transport des sédiments : « *Mal entretenus, mal gérés, Inga 1 (350 MW à l'origine) et Inga 2 (1 420 MW), noyés dans les sédiments du plus puissant fleuve du monde [le Congo] après l'Amazone, ronronnent à la moitié de leurs capacités* » (LE MONDE 1945–2014, 9 juillet 2013).

La prise de conscience de l'inefficacité de certains ouvrages, ainsi que la nécessité de mieux les gérer, pousse de nombreux acteurs à prendre position, et à légiférer au sujet des barrages et de la gestion de l'eau. Au début des années 1990, le journal présente les contrats de rivière français comme des outils de « gestion intelligente » (*ibid.*, 26 février 1990). Celle-ci implique une gouvernance de l'eau bien spécifique qui passe par une concertation entre différents acteurs : « *Consensus politique, concertation écologique, participation financière de l'Europe, de l'agence de bassin, des ministères concernés, du conseil régional, du conseil général, des communes riveraines et d'Électricité de France* », le journaliste émet un avis positif à l'égard de ces mesures puisque selon lui, « *autant que les résultats, la manière de les atteindre est intéressante* » (*ibid.*, 26 février 1990). La hiérarchie entre les acteurs est chamboulée par des mesures politiques en France. Au début de cette décennie, au sujet d'une convention signée entre le Premier ministre et le président d'EDF, le journal relaie les mots de Michel Rocard⁹ : « *Ce sera une véritable révolution culturelle pour EDF, a souligné M. Rocard, car, dans certains cas, l'eau des réserves d'EDF sera gérée en fonction des besoins prioritaires des collectivités situées à l'aval des barrages, et non pas en fonction des exigences de la production d'énergie* » (*ibid.*, 14 mai 1990).

De même, une nouvelle loi sur les études d'impacts est montrée comme venant bouleverser les jeux d'acteurs et encourageant la coopération et les échanges entre gestionnaires, exploitants et scientifiques :

Le centre de recherches EDF de Chatou a donc sollicité le laboratoire d'hydrobiologie de l'université Paul-Sabatier, à Toulouse, pour mener à bien ces travaux dans le Sud-Ouest. [...] « *Nous avons accepté ces contrats dans la mesure où ils rentraient dans nos axes de recherche, par exemple le fonctionnement des écosystèmes aquatiques* » explique Jean-Noël Tourenq, chargé de recherches au CNRS et l'un des responsables du laboratoire (*ibid.*, 16 octobre 1990).

Mais à l'échelle française, c'est surtout l'abandon du projet de Chambonchard et le Plan Loire grandeur nature qui viennent changer la donne. Ces derniers sont en effet signalés comme constituant des ruptures importantes dans la gestion des cours d'eau et du milieu aquatique. Suite au Plan Loire, d'autres termes sont associés à celui de gestion, notamment ceux de restauration ou de démantèlement. La destruction du barrage de Kernansquillec (dans les Côtes-d'Armor) « *s'inscrit dans un projet de restauration de la rivière et le développement des populations de saumons et d'anguilles* » (*ibid.*, 18 octobre 1996). Et malgré les changements politiques, en France, le gouvernement « *n'entend pas revenir à la politique d'ouvrages massifs qui avait prévalu jusqu'aux années 1990. "Les grands barrages, c'est fini", affirme-t-on dans l'entourage de Mme Bachelot*¹⁰. *À la domestication par le béton, le gouvernement préfère donc, comme son prédécesseur, la méthode douce* » (*ibid.*, 25 septembre 2002). Les thématiques de la gouvernance et de

9. Michel Rocard (1930-2016) était un homme politique français. À l'époque, il était le Premier ministre du Président de la République François Mitterrand.

10. Roselyne Bachelot (1946) est une femme politique française. Entre 2002 et 2004, au sein du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et sous la présidence de Jacques Chirac, elle était ministre de l'Écologie et du développement durable.

la gestion des cours d'eau dominant aussi les articles sur la loi sur l'eau de 2006¹¹ et la convention de 2010 visant à accroître la surveillance des barrages français¹². Les difficultés pour mettre en place une bonne gouvernance sont soulignées et répétées par le quotidien : « *Élus locaux, État, producteurs d'énergie et des ONG ont signé une convention pour mieux surveiller les barrages en France. [...] En revanche, le texte ne convient ni à France nature environnement (FNE), ni à la Fédération nationale pour la pêche, acteurs de terrain importants* » (*ibid.*, 24 juin 2010).

À partir des années 2000, *Le Monde* signale des changements dans la gestion et la gouvernance des cours d'eau et de l'eau à l'échelle internationale. D'une part, il souligne le rôle et l'engagement grandissant des ONG dans la gouvernance de l'eau. Hervé Kempf, de la rubrique environnementale, consacre un article en 2001 à la journée d'action internationale contre les barrages pilotée par un réseau d'associations. D'autre part, il montre que l'eau devient une question de gouvernance internationale. Les journalistes couvrent la tenue du Forum mondial de l'eau, à Kyoto, en 2003 : « *soucieuse de ménager la chèvre et le chou, la déclaration finale des ministres reconnaît "le rôle de l'énergie hydroélectrique comme source d'énergie renouvelable et propre, mais son utilisation doit se faire de manière durable pour l'environnement et socialement équitable"* » (*ibid.*, 26 mars 2003).

Lors d'événements de ce type, les journalistes s'attachent à recueillir une pluralité de points de vue. Dans ce cas précis, ils interrogent le spécialiste des barrages et membre de l'International Rivers Network, Patrick McCully¹³. Le cas du barrage de Nam Theun 2 (au Laos), que la Banque mondiale souhaite financer, après s'être retirée, pendant plusieurs années, du financement d'ouvrages hydrauliques de ce type, atteste aussi des efforts et des difficultés, d'après *Le Monde*, pour mettre en place cette gouvernance environnementale :

l'institution [la Banque mondiale] avait organisé une consultation auprès des ONG et des acteurs du développement pour défendre le projet de barrage de Nam Theun 2 au Laos dont elle devrait assurer une partie du financement. Des réunions comparables se sont déjà tenues à Tokyo et Bangkok et d'autres doivent suivre à New York et Vientiane. [...] La Banque mondiale assure que jamais autant de garanties n'ont été prises. Plus de six cents études ont à ce jour été réalisées (*ibid.*, 14 septembre 2004).

5.2 Les barrages du *Monde*, les barrages d'un monde ?

Si la section précédente montre l'évolution des représentations et discours liés aux barrages en explorant les récits du journal *Le Monde*, il est aussi nécessaire de considérer les évolutions spatiales des discours et représentations. La présentation du corpus dans le chapitre 4 a permis de voir que la médiatisation des barrages selon les États dans lesquels ils se trouvent est très inégale — pour rappel, seul dix pays font l'objet de plus de vingt articles et la comparaison avec la BD Icold révèle que ces pays ne sont pas nécessairement ceux à compter le plus de barrages à l'échelle mondiale. Les

11. Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

12. Convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable signée par Jean-Louis Borloo (alors ministre de l'Écologie) le mercredi 23 juin 2010. La convention a aussi été signée par des députés, des hydroélectriciens et des associations de protection de l'environnement.

13. Patrick McCully est un militant environnementaliste. Il a dirigé l'ONG International Rivers et est l'auteur de l'ouvrage *Silent Rivers : The Ecology and Politics of Large Dams* (McCULLY 2001).

réécits proposés par le journal sur différents États et régions permettent de mieux saisir et de mieux comprendre les cartes mondiales des barrages du *Monde* et de mettre en avant des logiques de domination tantôt reproduites tantôt critiquées par le quotidien.

5.2.1 La géographie mondiale des barrages du *Monde*, le reflet d'affinités géopolitiques françaises

Cette première sous-partie s'intéresse aux logiques de sur-médiatisation et aux récits sur les barrages du *Monde* à l'échelle globale.

Colonies, anciennes colonies et francophonie : les espaces privilégiés par *Le Monde*?

La carte des pays sur-médiatisés se superpose-t-elle à la carte des colonies ou anciennes colonies françaises? De grands projets de la France en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et dans la péninsule indochinoise sont détaillés par le quotidien. De nombreux articles exposent le devoir que s'est attribué la France, à l'échelle internationale, d'aider ses (anciennes) colonies à se développer. Les financements français venant appuyer ce programme sont mentionnés. Ainsi un article consacré à l'inauguration d'un complexe hydroélectrique au Laos, sur le Sedone, est-il l'occasion de rappeler que la France a contribué à plus de la moitié des dépenses : « *L'ensemble des études, des travaux et du matériel a coûté près de 14 millions de francs, somme dont la provenance se répartit comme suit : 6 millions fournis par le gouvernement laotien, 2 millions apportés par une subvention non remboursable du ministère français des affaires étrangères et un peu moins de 6 millions fournis par la France sous forme de prêts* » (LE MONDE 1945–2014, 14 mars 1970). Sans nécessairement être glorifiée dans les articles, la participation française est rappelée, et bien souvent chiffrée. Ces aides financières correspondent à un programme de développement et de transformation des territoires qui suit le modèle occidental. Le barrage de Diama, sur le fleuve Sénégal, entre la Mauritanie et le Sénégal, est qualifié de « pièce maîtresse » dans un projet visant à permettre le développement industriel et agricole : « *L'objectif final est de faire de cette immense région aujourd'hui désolée, en même temps "le grenier et la Ruhr de l'Afrique de l'Ouest"* » (*ibid.*, 27 décembre 1979). Les comparaisons avec la métropole sont nombreuses, alors même que les types de régimes et les conditions climatiques ne présentent guère de points communs. Cet extrait tente toutefois de montrer les similitudes entre le Rhône, fleuve au régime glaciaire, nival et pluvial, et le fleuve Sanaga au régime pluvial équatorial : « *La rivière Sanaga rappelle à Edéa le Rhône à Donzère-Mondragon, dont elle a l'étiage (régime de basses eaux : 450 m³ par seconde et la crue (7 000 m³ par seconde)* » (*ibid.*, 11 mars 1957).

Dans des articles anciens, les journalistes vont jusqu'à souligner l'engouement des colonisés — selon eux bien plus dociles que les citoyens français — à l'égard de la transformation d'un *waterscape* aride en une plaine irriguée par le colonisateur :

Sur ces terres maintenant incultes, mais dont la fertilité est certaine, une révolution agricole se prépare, comme elle s'est déjà accomplie dans la même région grâce à l'irrigation des plaines des Beni-Amir et des Beni-Moussa, où sur 20 000 hectares le désert de naguère s'est peuplé et s'est chargé de cultures. [...] Aussi les montagnards ne s'y sont pas mépris : ceux dont les maigres terres et les habitations vont disparaître sous le lac artificiel

à Bin-el-Ouidane n'ont pas renouvelé la résistance des Tignards. Ils ont commencé à descendre sans vains regrets vers ces champs aux riches promesses d'avenir, où le remembrement rural achevé la monoculture pourra se développer sans obstacles et la vie se multiplier (*ibid.*, 11 novembre 1952).

Les journalistes montrent que les barrages ne présentent pas uniquement des intérêts pour les pays où ils se construisent, mais aussi pour l'État français, pour lesquels ces ouvrages constituent des symboles de puissance aux échelles régionale et internationale. Le journal commente l'inversion dans la quantité d'énergie produite par le Congo belge et le Congo français, permise par la construction d'un nouvel ouvrage hydroélectrique dans la colonie française. Cette inversion est presque paradoxalement qualifiée d'« échange de bons procédés » puisqu'elle est aussi saluée : « Longtemps à ce point de vue, Brazza a été tributaire de Léo. C'est le Congo belge qui fournissait à l'AEF les réserves d'énergie dont il disposait. La situation va, paraît-il, se renverser complètement quand sera terminée la construction d'un important barrage que la France est en train de faire sur la rive droite. Désormais c'est l'AEF qui pourra fournir de l'énergie au Congo belge. Échange de bons procédés! » (*ibid.*, 22 août 1951). L'impact économique du projet du Kouilou (commencé mais jamais terminé), au Moyen-Congo, est envisagé à l'échelle internationale par les journalistes français : « L'enjeu est évidemment de taille, non seulement pour un territoire dont le budget ordinaire ne dépasse pas quelques milliards de francs, mais pour la France elle-même, comptable aux yeux du monde entier, autant qu'à ceux des peuples d'Afrique, d'une des plus évidentes possibilités d'expansion industrielle s'offrant sur notre planète » (*ibid.*, 15 octobre 1957). La médiatisation des barrages est non seulement l'occasion d'affirmer le rôle de la France en tant que puissance industrielle et acteur du développement à l'échelle internationale, mais aussi de mettre en exergue la supériorité technique française. Ainsi, les visites de barrages offrent aux autorités françaises l'opportunité de montrer leurs prouesses vis-à-vis d'acteurs politiques ou d'ingénieurs étrangers :

Il n'a pas fallu moins d'une journée pour montrer, à une cadence rapide, à un groupe de quatre-vingt techniciens américains l'ampleur des aménagements hydro-électriques de l'oued El Abid, dans les montagnes du Tadia. [...] Les appréciations de ces techniciens américains (ne fait-on pas aussi du grandiose aux États-Unis?) dépassèrent l'expression des félicitations d'usage. Avec un accent d'indéniable sincérité ils rendirent hommage à l'opiniâtreté, à la hardiesse des conceptions et surtout à l'audace des ingénieurs français qui n'hésitèrent pas à entreprendre la construction d'un des barrages les plus importants du monde à une époque où les moyens matériels indispensables faisaient en grande partie défaut (*ibid.*, 11 novembre 1952).

Les adjectifs et les superlatifs ne manquent pas pour souligner l'œuvre française au Maroc et le journaliste, avec une question rhétorique faisant référence aux aménagements américains, insiste sur la valeur du regard extérieur apporté par les techniciens des États-Unis.

Enfin, l'édification de barrages dans les colonies françaises peut constituer un exutoire pour les compagnies françaises, voire un *spatial fix* (HARVEY 2001) pour faire face aux crises industrielles de la métropole. D'abord les journalistes présentent une crise en gestation : « la consommation d'aluminium croît sans cesse : elle double régulièrement

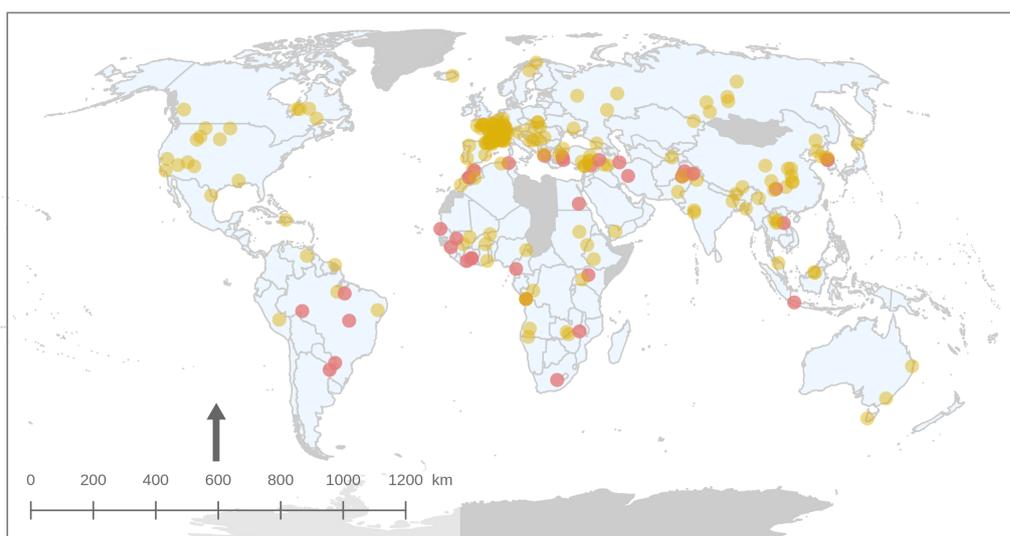
tous les douze ans. La France, qui en a produit 112 000 tonnes en 1953, risque de ne plus pouvoir faire face à ses propres besoins, non faute de bauxite, mais parce qu'une tonne d'aluminium demande 20 000 kilowatts-heure » (LE MONDE 1945–2014, 3 février 1954). L'année suivante, le manque d'énergie peu coûteuse est rappelé : « Il n'est plus possible de développer sensiblement la production française d'électricité hydraulique à bas prix » (*ibid.*, 19 décembre 1955). Avancé par les journalistes comme étant un possible « renversement du "pacte colonial" » (*ibid.*, 3 février 1954), une délocalisation inédite, est décrite à plusieurs reprises :

Jamais en tout cas on n'avait dirigé de minerai européen vers le continent noir pour s'y faire traiter. C'est pourtant ce que peut-être on verra bientôt si le Cameroun se met à fabriquer des lingots d'aluminium à partir d'une bauxite extraite dans le midi de la France. [...] Comme il devient nécessaire de faire « éclater » cette industrie, nous avons manifestement intérêt à en planter les rejets sur un sol français plutôt qu'en territoire étranger (*ibid.*, 3 février 1954).

Le Cameroun et le Moyen-Congo avec le fleuve Congo, et la Guinée avec le fleuve Konkouré, semblent donc offrir des solutions spatiales aux crises françaises. Au Moyen-Congo, le projet de barrage du Kouilou est aussi l'occasion d'offrir des débouchés nouveaux aux entreprises et industries françaises : « Cette énergie nouvelle serait partiellement utilisée par le groupe Pechiney-Ugine, qui a obtenu une concession de 150 hectares pour l'installation d'une fabrique d'aluminium d'une capacité de 125 000 à 150 000 tonnes par an. D'autres implantations sont également envisagées : usine de pâte à papier, traitement de phosphates, de manganèse du Gabon » (*ibid.*, 9 juin 1955). Au Cameroun, le barrage d'Édéa est décrit comme « ouvrant la voie à l'industrialisation de l'Afrique noire » et constitue ainsi une « véritable révolution économique » (*ibid.*, 11 mars 1957). Les journalistes peuvent toutefois parfois prendre des distances à l'égard de ce type d'initiative : « Où trouver dans ces conditions les marchés capables d'absorber de telles quantités de métal ? » (*ibid.*, 19 décembre 1955). La décolonisation impose un coup d'arrêt à certains de ces projets de barrages et donc à cette solution spatiale. Le chantier du barrage du Kouilou au Congo est abandonné ainsi que les projets d'ouvrages en Guinée, sur le Konkouré : « Un conseil interministériel, tenu en septembre 1957 à Paris, sous la présidence de M. Bourgès-Maunoury, avait théoriquement décidé la construction du barrage du Konkouré. Cependant, à la suite de l'accession de la Guinée à l'indépendance en septembre 1958, cette décision était restée lettre morte » (*ibid.*, 10 août 1965). Mais cette idée de *spatial fix* se retrouve tout de même dans des articles plus récents, sur d'anciennes colonies françaises. Le barrage de Garafiri, sur le Konkouré en Guinée, est construit dans les années 1990 avec le concours d'EDF : « Les travaux, estimés à 1 milliard de francs, démarreront au début de 1991 pour une mise en service début 1994. Ce contrat est l'un des plus importants signés par EDF International, filiale d'EDF chargée de vendre à l'étranger le savoir-faire de l'établissement. Il illustre la volonté d'Électricité de France de diversifier ses activités afin de compenser la relative stagnation des ventes de courant en France » (*ibid.*, 8 juillet 1989). Le Konkouré offre à une entreprise française l'occasion d'accroître son capital à un moment où ses profits en France n'augmentent plus.

Au-delà de l'Empire français : des investissements à l'impérialisme

Hors des colonies françaises, le journal *Le Monde* semble accorder beaucoup d'importance aux ouvrages de pays émergents ou en développement. En effet, le quotidien attache de l'importance à l'assistance française qui est apportée à ces pays. Une aide financière ou technique française est mentionnée par *Le Monde* pour 33 ouvrages situés dans des pays en développement (Figure 5.7), et seuls 12 d'entre eux sont situés dans d'anciennes colonies ou d'anciens protectorats français. L'aide française apportée lors de la construction du barrage d'Assouan permet à des journalistes de tirer des conséquences sur le développement de l'Égypte : « *La mise en service de cette centrale ultra-moderne permettra donc l'électrification de toutes les stations d'irrigation égyptiennes, dont les motopompes fonctionnent actuellement soit au mazout, soit au charbon. Elle permettra également la concentration à Assouan de l'industrie des engrais azotés, dont le développement est indispensable à la vie agricole du pays* » (*ibid.*, 15 février 1953). Les barrages constituent des vitrines de l'aide au développement voulues par la France, mais qui seraient aussi souhaitées par les populations qui bénéficieraient de ces ouvrages : « *Le barrage de la Kerio Valley traduit aussi, et à point nommé, pour les Africains une volonté affichée de la France de maintenir son soutien au Sud* » (*ibid.*, 21 février 1990).



- Barrages médiatisés ayant bénéficié d'aides françaises (d'après le corpus)
- Autres barrages médiatisés
- Pays comptant un barrage ou plus
- Pays ne comptant pas de barrages

Source : Global administrative areas version 1.0, GRanD 1.01, BD Icold, *Le Monde* (1945-2014)
Réalisation : S. Flaminio, 2017

FIGURE 5.7 – Carte représentant les barrages médiatisés ayant bénéficié d'aides françaises d'après *Le Monde*. À la carte de la médiatisation des barrages sont ici superposés des points qui correspondent aux barrages médiatisés par *Le Monde*. Les points rouges représentent les ouvrages médiatisés par *Le Monde* et au sujet desquels le journal évoque une aide française — implication de l'État, d'ingénieurs ou d'entreprises.

Mais cette aide apportée est aussi une aubaine pour l'économie française. Comme

c'était le cas pour les barrages situés dans les colonies françaises, les ouvrages étrangers sont présentés comme fournissant du travail à des entrepreneurs ou à des ingénieurs français. Ainsi, un article sur la construction d'un ouvrage au Soudan, quelques années après son indépendance, explique que l'État français n'est pas toujours impliqué dans les investissements réalisés à l'étranger et dans l'aide technique apportée : « *les techniciens français contribuant à l'édification des grands barrages s'y trouvent employés sans que leur gouvernement soit intervenu* » (LE MONDE 1945-2014, 12 août 1963). L'État peut cependant jouer un rôle en négociant des contrats entre des entreprises françaises et des acteurs politiques étrangers. Dans un article sur le développement de relations franco-coréennes, une référence est faite à un barrage hydroélectrique de Corée du Sud : « *Pendant le séjour de la mission à Paris un contrat portant sur le financement du barrage hydroélectrique de Paldang, sur la rivière Han, a été conclu avec un groupe industriel et financier français* » (*ibid.*, 21 novembre 1964). Les barrages sont donc décrits comme les instruments de l'affirmation de la puissance française, dans une perspective qui pourrait parfois être qualifiée d'impérialiste : au sujet du barrage de Turkwell (au Kenya), construit par Spie-Batignolles et Sogreah et inauguré par le ministre Pierre Bérégovoy, un journaliste « *relève l'insistance montrée par la France pour inscrire sa marque dans une zone du continent noir sous influence britannique et japonaise* » (*ibid.*, 21 février 1990). Un article sur des projets d'ouvrages hydroélectriques en Guinée est aussi l'occasion de rappeler l'expansion de la branche internationale d'EDF « *dans quarante-six pays et la signature de nouveaux contrats [...] [qui] laissent présager de nouveaux développements notamment dans les pays de l'Est (Bulgarie, URSS, etc.) où les problèmes du nucléaire, depuis l'accident de Tchernobyl, entraînent une pénurie d'électricité* » (*ibid.*, 8 juillet 1989). Les ouvrages situés hors de l'Empire colonial français semblent d'autant plus être l'occasion de mettre en avant le zèle des entreprises et de la technique françaises. Les défis relevés par les techniciens français sont mis en avant ; à Cahora-Bassa, sur le Zambèze, au Mozambique, où « *la France est très engagée* », des ingénieurs français ont contribué à édifier « *le plus grand barrage de retenue jamais construit en Afrique* » qui vient asservir des « *eaux glauques* » au « *formidable potentiel hydroélectrique* » (*ibid.*, 9 août 1972). Pour décrire l'espace destiné à accueillir les installations électriques (conduites forcées, turbines, alternateurs) et souligner sa dimension architectonique, presque esthétique, le journaliste tente une comparaison avec un édifice religieux : la centrale est accueillie au sein d'une « *cavité en forme de nef où fonctionnent les turbines* » (*ibid.*, 9 août 1972). Les articles plus récents s'attachent aussi à expliciter l'ampleur des travaux et des installations pilotées par des ingénieurs français, avec davantage de recul toutefois :

Ces quatre monstres de plus de 2 000 tonnes ont été déposés dans leur logement par des ponts de levage à la hauteur de leur démesure et qui reposent sur leurs rails à l'entrée de la salle souterraine. L'entreprise française a inauguré, le 17 septembre, en grande pompe, une nouvelle usine dévolue à l'hydroélectricité sur le territoire de la municipalité autonome de Tianjin (nord-est), dans une zone industrielle où Airbus dispose également d'une grande chaîne de montage (*ibid.*, 28 septembre 2013).

Les articles centrés sur des ouvrages étrangers peuvent parfois se montrer critiques de la participation française à des projets de construction. Dans un article récent intitulé « *L'impact écologique des grands barrages reste à améliorer* », le journaliste

Jean-Michel Bezat¹⁴ fait le point sur certains projets dans lesquels des entreprises françaises sont impliquées. Il souligne que les entreprises françaises adoptent des programmes environnementaux mais que les ouvrages construits, à l'exemple du barrage Sao Salvador au Brésil, constituent des « éléphants blancs » (*ibid.*, 6 février 2009) ; ainsi, l'utilité de ces projets paraît être questionnée par le journal. Lorsque des journalistes optent pour un discours anti-barrage, ils n'hésitent pas à emprunter un ton ironique pour décrire les investissements et intérêts français :

Dans la cité des ingénieurs, où l'on pénètre après avoir franchi un poste de contrôle gardé par les hommes armés d'Eletronorte, on peut rencontrer des ingénieurs français, car le barrage de Tucurui est une joint venture franco-brésilienne. Ils ne sont pas peu fiers que le programme prévu ait été respecté, et même au-delà, puisque le barrage a été fermé avec vingt-quatre jours d'avance. [...] Douze turbines dans la première tranche, douze turbines à venir dans la seconde : « *C'est un gros marché* », avoue l'ingénieur français, confortablement installé dans sa villa climatisée, un œil sur le match de football retransmis par son poste de télévision (*ibid.*, 12 novembre 1984).

Ainsi, que ce soit pour les célébrer ou les critiquer, les investissements et les aides apportées par l'État français et des entreprises françaises attirent le regard des journalistes du *Monde* ; ces investissements, particulièrement dans les pays en développement et émergents, peuvent même constituer un facteur de médiatisation des barrages — ils expliquent que le quotidien s'intéresse à certains ouvrages plus que d'autres.

5.2.2 Les pays sur-médiatisés, entre concurrence et affinités

Le Canada, la Russie et la Chine font partie des dix pays les plus médiatisés par *Le Monde*. Le Canada et la Russie apparaissent comme sur-médiatisés par rapport aux autres États et à leur nombre de barrages. La Chine est quant à elle le troisième pays du corpus après la France et l'Égypte (cette dernière ne compte que des articles sur le barrage d'Assouan).

Le Canada : une *frontier* pour la France ?

Le Canada fait l'objet de 24 articles entre 1954 et 2002 (Figure 5.8), dont 21 portant plus spécifiquement sur le Québec. Le pays compte, d'après la BD Icold, 1 164 barrages dont 457 sont gérés par HydroQuébec et 73 par le gouvernement du Québec. Si le Québec est l'une des provinces canadiennes à compter le plus de barrages, cela n'est pas suffisant pour expliquer sa forte médiatisation. La médiatisation des barrages canadiens (et québécois donc) s'affirme dans les années 1950, se développe particulièrement au cours des années 1970 — notamment en lien avec le projet de la Baie James dont fait partie le complexe de La Grande — et se poursuit à un rythme à peu près constant entre 1980 et le début des années 2000.

Dans les articles sur des barrages prévus dans les pays « en développement », le Canada est présenté comme un État industrialisé parmi les plus importants aidant à la construction de barrages ; il est listé, avec six autres pays, comme l'un des financeurs

14. Jean-Michel Bezat est un journaliste et chroniqueur du *Monde*. Il a notamment beaucoup écrit sur la question des combustibles fossiles.

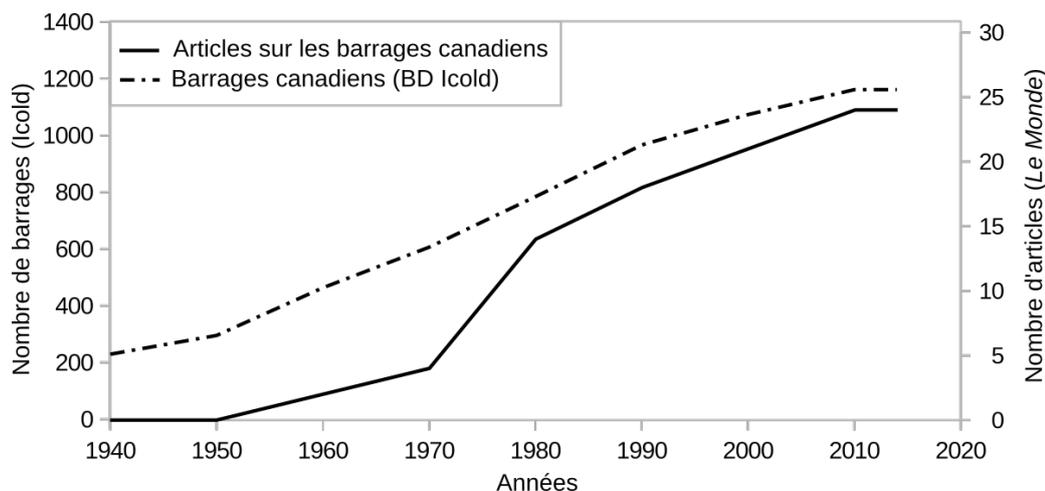


FIGURE 5.8 – Cumul du nombre de barrages construits au Canada entre 1945 et 2014 et le nombre d'articles portant sur des ouvrages canadiens entre 1954 et 2002.

du projet Nam Ngum sur le Mékong, au Laos dans les années 1960 (LE MONDE 1945–2014, 9 mai 1966) ou de projets sur le fleuve Sénégal, au Sénégal (*ibid.*, 24 décembre 1975). Parfois même, le Canada est montré comme étant à la pointe de l'industrie des barrages au même titre que les États-Unis ou l'URSS. Dans un article consacré à la mise en place d'un ascenseur à poissons sur l'Allier, au niveau du barrage de Poutès, le journal rappelle : « Une dizaine d'équipements du même type sont en service dans le monde : aux États-Unis, au Canada et en Union soviétique » (*ibid.*, 6 octobre 1986).

Pendant les Trente Glorieuses, les articles centrés sur les barrages canadiens présentent le développement du Canada comme étroitement lié à ses ressources importantes, et notamment la ressource en eau. Les bourgs et les villes se construisent en fonction d' H_2O : « De temps à autre surgit une agglomération, le plus souvent au pied d'un lac artificiel, adossée à un barrage et à une centrale électrique. Quelques cheminées d'usine indiquent une scierie, une fabrique de papier ou une usine métallurgique » (*ibid.*, 5 février 1954). Les barrages canadiens font partie d'un récit sur la croissance industrielle du Canada et des ponts sont tissés avec celle de la France. Certains articles semblent même promouvoir les relations entre les deux pays, et plus particulièrement les relations entre la France et la province du Québec :

La situation géographique du Québec est excellente dans le cadre d'un monde atlantique tendant vers l'intégration économique. Voisin de la partie la plus riche et la plus peuplée des États-Unis et bénéficiant, comme le reste du Canada, de la préférence impériale, le Québec est la tête de pont idéale pour les industriels européens désirant conquérir une part du marché américain et des marchés du Commonwealth. [...] Avec sa population à 83% francophone, le Québec est tout naturellement le terrain d'élection des industries françaises désirant s'implanter en terre d'Amérique. [...] le Québec pourrait être en cette fin de vingtième siècle la « nouvelle frontière » des industries françaises (*ibid.*, 9 novembre 1965).

Au sortir des Trente Glorieuses, ce *leitmotiv* reste présent dans certains articles : « Des entreprises étrangères, en particulier la société française Pechiney, ont décidé d'investir au Québec en échange de rabais très substantiels sur l'électricité pendant plusieurs années »

(*ibid.*, 8 juin 1984). Ainsi, dans certains articles, le Québec est-il présenté comme un terrain de choix pour les acteurs économiques français.

Vers la fin de cette période de faste économique, les journalistes français commencent à prendre de la distance avec les projets hydrauliques des gouvernements québécois. Dès les premiers articles consacrés au projet de la Baie James, les journalistes décrivent les débats autour de cet ensemble de barrages et d'usines hydroélectriques. Le modèle de la *Tennessee Valley Authority* auquel le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, se référerait pour défendre son grand projet ne fait plus l'unanimité : « il [Robert Bourassa] souhaitait mobiliser les Québécois avec un grand projet propre à séduire leur imagination, selon l'exemple des travaux de la Tennessee Valley au moment du New Deal. [...] Les projets hydro-électriques ont provoqué une controverse particulièrement vive » (*ibid.*, 4 octobre 1971). À partir de 1973, le quotidien intègre d'autres arguments que ceux économiques et politiques pour présenter les limites des grands projet québécois. La question de l'autochtonie et des populations indiennes, les Cris, dont le territoire est menacé par les projets de barrages, émerge et gagne en importance. Si les barrages deviennent au cœur de véritables polémiques, c'est aussi parce que pour certaines populations il s'agit de « résister à une nouvelle colonisation » (*ibid.*, 29 mars 1973). La question environnementale est aussi intégrée aux articles et fait même l'objet d'affirmations presque ironiques de la part de journalistes : « un laboratoire d'écologie a été installé dans une cabane en planches, un peu à l'écart des caravanes en tête des contremaîtres [...]. Le premier ministre entre dans la cabane "environnement" [...]. On lui montre diverses espèces de poissons, l'inventaire écologique de la région, que la compagnie fait soigneusement établir afin de mieux "gérer" cet environnement au fur et à mesure que les travaux le modifieront ». La simplicité du laboratoire d'écologie, son caractère presque rudimentaire sont mis en avant par l'article ; les guillemets autour du terme « gestion » semblent laisser entendre que l'article ne considère pas que les mesures prises par l'aménageur relèvent de la gestion. Enfin, les journalistes du *Monde* mettent en lumière de véritables conflits sociaux en lien avec le projet de la Baie James. Selon le journaliste québécois François-Marie Monnet, correspondant au *Monde*, une lutte des classes couve : « La propagande du "développement de vastes territoires inexploités, entreprise enthousiasmante", est orchestrée au Sud par les cadres et les hommes politiques, afin d'attirer les capitaux. Les ouvriers de la baie James sont les travailleurs à la fois les plus capitalistes par leur mode de vie et les plus aliénés, parce que bien peu d'entre eux profiteront réellement de cet argent durement gagné et mis de côté "Pour eux" par les banques du Sud » (*ibid.*, 1973081000, 10 août 1973). Il semble avoir anticipé le conflit complexe qui aboutit au sabotage du chantier de La Grande 2 par une partie des ouvriers l'année suivante (*ibid.*, 26 mars 1974).

Le modèle russe en question

La Russie figure parmi les pays les plus médiatisés par *Le Monde* et pourtant le pays compte relativement peu d'ouvrages d'après la base de données Icold. Au total, 28 articles y sont consacrés ; la plupart d'entre eux ont été publiés entre 1947 et les années 1980 (Figure 5.9), soit au moment le plus fort de la construction de barrages en Russie, qui coïncide aussi avec la Guerre Froide. La médiatisation des ouvrages russes peut-elle être considérée comme le signe de l'intérêt géopolitique porté par la France et le journal *Le Monde* à l'Union soviétique lors de la Guerre Froide ?

Les journalistes du *Monde* prêtent une attention particulière aux cours d'eau russes

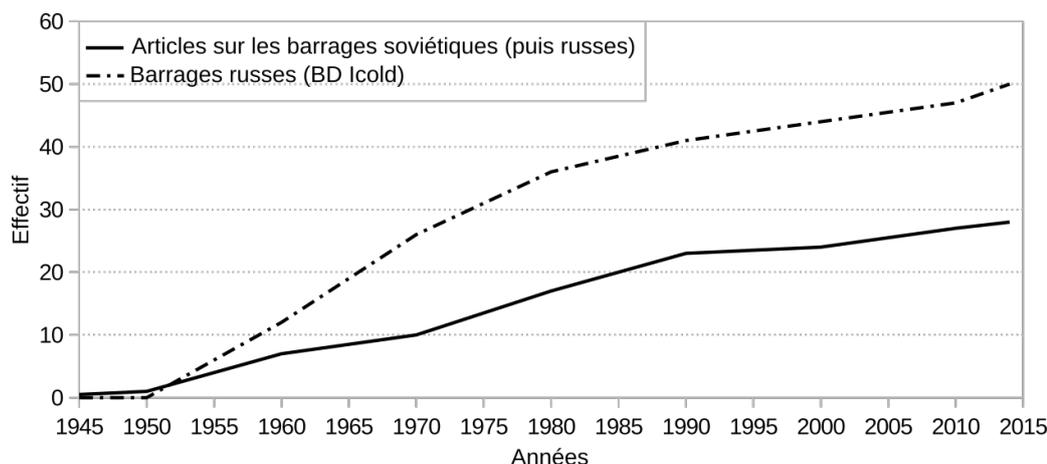


FIGURE 5.9 – Cumul du nombre de barrages construits en Russie entre 1945 et 2014 et le nombre d'articles portant sur des ouvrages russes entre 1947 et 2014

dont ils soulignent la taille (Figure 5.10). À leur immensité répond l'énormité des ouvrages, constamment rappelée par le journal. Le « système de la grande Volga » constitue une « entreprise aux proportions vraiment gigantesques » (LE MONDE 1945–2014, 27 septembre 1954). Certaines formulations révèlent même l'étonnement des journalistes français, voire une certaine admiration, à l'égard de l'importance des travaux menés : « En tout le "front" opposé par le barrage au lac de retenue atteint le chiffre incroyable de 7 kilomètres, alors que la largeur du fleuve avant la mise en chantier était à cet endroit de 500 mètres au plus » (*ibid.*, 19 août 1958). L'ampleur de la production hydroélectrique des barrages russes est aussi rappelée par les journalistes : « L'Angara, qui sort du lac Baïkal, et sur le cours de laquelle on a déjà commencé la construction d'une centrale, pourra fournir un jour soixante milliards de kwh par an, soit six fois plus que n'en donnera la centrale de Kouibychev sur la Volga » (*ibid.*, 27 septembre 1954). La comparaison avec des ouvrages français considérés à leur époque comme des prouesses techniques vient renforcer le sentiment d'immensité exprimé par les journalistes du Monde : « À Kouibychev, sur la Volga s'achève la plus grande centrale hydro-électrique du monde. [...] Quand elle sera en pleine activité, sa production sera de plus de 10 milliards de kilowattheures par an, soit près de cinq fois supérieure à celle de Génissiat » (*ibid.*, 2 mars 1956).

Le barrage de Dnieprogues, sur le Dniepr, en Ukraine, mis en service au début des années 1932, incarne cette immensité pour les journalistes. Dans les années 1950, cet ouvrage est convoqué pour décrire la construction du barrage de Jablanica, aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine — « À Jablanica enfin, [...] un nouveau barrage s'érige, qui sera, dit-on, le plus grand de l'Europe slave après celui de Dniepropetrovsk » (*ibid.*, 7 août 1951) — et le barrage de Kouibychev (en Russie), dont la « puissance dépassera de beaucoup celle de la centrale américaine du Colorado et celle du Dnieprogues » (*ibid.*, 2 octobre 1950). Cette dernière citation montre une Union soviétique capable de se dépasser et de devancer son rival, les États-Unis. L'ouvrage du Dniepr est même mobilisé dans un article qui défend le projet de barrage de Serre-Ponçon, sur la Durance : « Ce que la Russie soviétique a fait sur le Dniéper, ce que l'Amérique a réalisé ou est en train de réaliser sur le Missouri, la France n'osera-t-elle pas le faire chez elle, sur la Durance ? » (*ibid.*, 19 mai 1954).

(82 milliards) et arrivait à plus de 90 milliards » (LE MONDE 1945–2014, 27 septembre 1954). La figure 5.10 permet aussi de voir deux dimensions de ce projet politique : d'une part, la volonté du pouvoir soviétique de développer les grandes villes, d'autre part, la question de l'intégration de régions périphériques. Ainsi, la centrale de Kouïbychev est décrite comme un levier permettant l'industrialisation de la capitale : « Elle doit fournir près de dix milliards de kilowatts-heures par an, dont plus de six milliards pour Moscou, ce qui assurera un développement considérable des industries de transformation pour la capitale » (*ibid.*, 2 octobre 1950). L'ouvrage de Bratsk, sur l'Angara, entièrement construit et conçu en Union soviétique, est présenté comme le lancement d'une politique d'intégration et de développement de régions auparavant considérées comme périphériques : « C'est la fierté de l'URSS, le coup d'envoi enfin donné au développement de la Sibérie, la preuve aussi que le régime s'administre à lui-même de sa jeunesse » (*ibid.*, 27 décembre 1972). *Le Monde* médiatise aussi des projets de la République soviétique de Russie pour d'autres républiques de l'URSS, comme le Turkménistan où un « barrage "géant" sur l'Amou-Daria » devait permettre « d'irriguer 1 300 000 hectares de plantation de coton et plus de 7 000 000 hectares de pâturages » (*ibid.*, 2 octobre 1950). Parfois, le projet soviétique semble inquiéter les journalistes qui s'en font le relais :

Ces travaux qui augmenteront considérablement la potentiel économique de l'URSS, seront exploités à des fins de propagande politique au delà des frontières. Le Turkménistan est voisin de l'Iran et de l'Afghanistan. Aux peuples de ces pays, à tout l'Extrême-Orient, on fera entendre qu'ils n'ont rien à espérer des régimes quasi féodaux auxquels ils sont soumis et qu'il leur faudra imiter les peuples soviétiques pour s'affranchir de la misère et de l'oppression. Les démocraties occidentales feront bien de ne pas sous-estimer la portée d'une telle propagande (*ibid.*, 2 octobre 1950).

Au cours de la période soviétique, *Le Monde* donne à voir le rayonnement de la technique russe à l'échelle internationale. En dépeignant la construction du barrage de Bratsk, *Le Monde* souligne qu'est employée une grue ayant remporté une « médaille d'or à l'exposition de Bruxelles » (*ibid.*, 27 décembre 1972). Les journalistes s'attachent à décrire les débats sur le financement du barrage d'Assouan par les Soviétiques, où Nasser présentait son projet comme « freiné [...] par l'impérialisme international » (*ibid.*, 23 juillet 1956) et se félicite de la coopération soviéto-égyptienne : « Dans sa réponse, le président Nasser constate que cela prouve que les impérialistes n'ont pas le monopole de l'entreprise des grands projets et que "fort heureusement l'avance technique de l'Union soviétique a réduit le monopole et l'imagination des impérialistes à une forme d'illusion et de déception" » (*ibid.*, 23 janvier 1962). En commentant la coopération soviéto-syrienne, un article de 1957 va jusqu'à énumérer tous les projets de barrages hydrauliques dans lesquels l'URSS s'est engagée sur l'Oronte, l'Euphrate, le Yarmouk... La république soviétique de Russie est décrite comme fournissant non seulement des aides financières mais aussi une expertise technique : au Ghana, l'« Union soviétique apporterait son aide technique pour la réalisation du barrage de la Volta » (*ibid.*, 27 septembre 1961) ; en Égypte, à Assouan, « les Soviétiques proposaient de remplacer les sept tunnels qui avaient été prévus dans le projet initial par un canal à ciel ouvert, pour détourner le fleuve de son cours normal » (*ibid.*, 30 juin 1959). *Le Monde* remarque la qualité du travail fourni par les ingénieurs russes en expliquant que leurs réalisations peuvent constituer une source d'inspiration pour les ingénieurs français : « Pour construire l'usine hydroélectrique l'EDF s'inspirerait de certaines réalisations soviétiques sur les grands fleuves » (*ibid.*, 28 décembre 1960).

Toutefois, les articles qui datent de la fin de la période soviétique viennent nuancer l'efficacité russe (pourtant saluée et admirée par les journalistes français entre les années 1950 et la fin des années 1970) et vont parfois jusqu'à critiquer l'aide au développement qu'elle apporte. La construction du barrage de Sanmenxia, sur le fleuve Jaune en Chine, inauguré en 1960, est médiatisée par *Le Monde* seulement à partir de 1975. L'ouvrage se comblant progressivement, est décrit comme « *l'un des échecs les plus spectaculaires de l'assistance technique soviétique* » et comme la source d'une crise diplomatique majeure entre l'URSS et la Chine : « *Les erreurs commises par les experts soviétiques et le refus de livrer les turbines promises ont accumulé ici des rancunes ineffaçables* » (*ibid.*, 11 août 1975). L'article se conclut en qualifiant l'aide soviétique en Chine de « semi-colonisation ». D'un point de vue environnemental, plusieurs articles se montrent aussi critiques des aménagements russes. Dès 1960, un article fait le lien entre la construction d'ouvrages de rétention sur la Volga et l'accélération de l'assèchement de la mer Caspienne, et entre la présence de ces ouvrages et le déclin du secteur de la pêche (*ibid.*, 29 décembre 1960). L'œuvre et les ambitions des ingénieurs soviétiques sont aussi montrées du doigt dans la mise en péril de la mer d'Aral : « *rien de moins naturel que la disparition de cette mer intérieure. La cause en est connue : ce sont les travaux d'irrigation des ingénieurs soviétiques qui, dans les années 1950 et 1960, ont décidé de transformer l'Ouzbékistan en grenier à coton* » (*ibid.*, 21 août 1995). Les impacts environnementaux de ces ouvrages sont aussi présentés comme une source de tensions au sein de l'URSS. Un court article de la fin des années 1980 souligne l'opposition d'environnementalistes lettons à un projet de barrage. Le pouvoir soviétique cède et abandonne le projet. Le journal présente la devise de Lénine comme remise en cause au sein même de l'URSS. Enfin, en 2009, *Le Monde* couvre une explosion à la centrale de Saïano-Chouchenskaïa faisant plus de soixante victimes parmi les employés de la centrale. L'article met l'accent non seulement sur les dégâts mais aussi sur les causes de l'accident, qui semblent étendues à l'échelle de la Russie avec le titre « *Un accident en Sibérie révèle la vétusté des infrastructures russes* » (*ibid.*, 24 août 2009). La médiatisation des barrages russes, et des ouvrages étrangers auxquels les soviétiques ont participé, est donc l'occasion pour le journal français *Le Monde* de questionner un modèle politique et géopolitique, celui du communisme et de ses lendemains.

La Chine : entre enjeux géopolitiques et enjeux environnementaux

La Chine concentre 73 articles du corpus ce qui fait de ce pays, premier pays en termes de barrages d'après la BD Icold, le troisième le plus médiatisé par *Le Monde* (d'après le corpus). Contrairement aux cas du Canada et de la Russie, la période où la médiatisation est la plus importante ne correspond pas au pic dans la construction de barrages (Figure 5.11). La médiatisation des barrages chinois décolle au cours des années 1990 alors que la période la plus forte d'édification d'ouvrages coïncide avec les années 1960 et 1970 d'après la BD Icold¹⁵. Ce décalage peut s'expliquer par plusieurs facteurs : d'abord, l'intérêt du journal pour les très grands ouvrages (les barrages d'avant 1990 mesurent en moyenne 20 mètres de hauteur alors que ceux construits entre 1990 et 2014 atteignent en moyenne une hauteur de 45 mètres) ; ensuite, sur les 73 articles, 44 sont consacrés exclusivement au barrage des Trois Gorges dont la médiatisation

15. Comme il a été souligné dans les chapitres précédents la base Icold présente des lacunes. La date d'inauguration des barrages n'est renseignée que pour 18 026 parmi les 23 842 barrages chinois recensés par cette base de données.

début en 1986 ; enfin, la difficulté pour les journalistes d'accéder à de l'information sur les barrages chinois et sur la Chine en général avant les années 1980¹⁶, cette difficulté est d'ailleurs constamment rappelée dans les articles les plus anciens sur les barrages chinois : « *on sait peu de choses sur la situation énergétique chinoise* » (LE MONDE 1945–2014, 13 mars 1975).

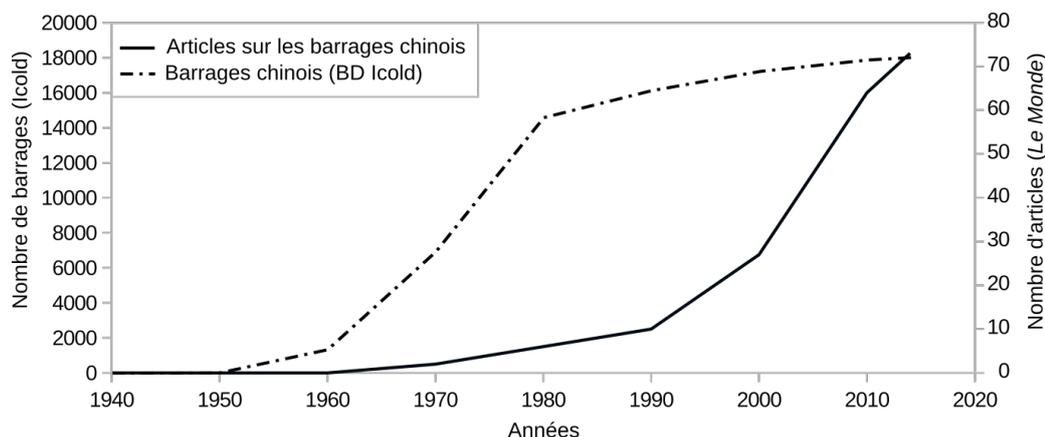


FIGURE 5.11 – Cumul du nombre de barrages construits en Chine entre 1945 et 2014 et le nombre d'articles portant sur des ouvrages chinois entre 1961 et 2014

Alors que les articles sur la Russie se font plus critiques dans les années 1970, la Chine émerge comme un nouvel acteur incontournable dans la construction de barrages à l'échelle internationale. Sa participation matérielle à des projets de barrages sur le fleuve Bouenza, en République du Congo ou encore sur le fleuve Sénégal, au Mali, est évoquée par *Le Monde* (*ibid.*, 13 mars 1971 et 5 décembre 1973). Le quotidien va jusqu'à relayer les éloges par les représentants politiques maliens : « *l'aide de la Chine, [...] correspond exactement à l'idée que nous nous faisons de la coopération, assure l'un des dirigeants de la diplomatie malienne. Les techniciens chinois parlent notre langue, cherchent à s'intégrer au milieu. En outre, l'assistance chinoise n'est pas onéreuse. Autant de qualités fort appréciées au Mali, où Pékin a livré plusieurs usines* » (*ibid.*, 14 février 1977). Ainsi, le journal montre la prise d'indépendance de la Chine et l'affirmation de sa puissance technique vis-à-vis d'autres États anciennement considérés comme des acteurs majeurs de l'industrie des barrages comme la Russie ou le Canada. Cependant, comme au sujet des barrages russes, les articles prennent parfois, notamment dans les articles les plus récents, leurs distances avec ce type d'entreprise. Le quotidien suggère le caractère quasi-improvisé de certains projets chinois, par exemple celui d'Imboulou prévu au Congo : « *C'est la China National Machinery and Equipment Corporation (CMEC) qui obtient le marché, alors qu'elle n'a encore jamais construit de barrage. Et c'est l'ingénieur Wang Wei qui va diriger le chantier, alors qu'il n'a jamais mis les pieds en Afrique* » (*ibid.*, 25 septembre 2007). Au sujet de ce même ouvrage, ils relaient les propos très critiques d'un acteur européen impliqué dans ce même projet : « *La société allemande Fichtner, qui contrôle les travaux pour le compte du gouvernement congolais, n'est pas de cet avis. "On court à la catastrophe, souffle un de ses employés à Imboulou. Les Chinois ne respectent pas leurs propres normes. Ils n'annoncent jamais leurs accidents de*

16. Il est possible qu'Alain Bouc ait été le premier correspondant du *Monde* en Chine au début des années 1970. Les articles plus anciens dans le corpus sont soit anonymes, soit rédigés par des journalistes de l'Agence France Presse (AFP).

travail. Ils ont mal géré l'avance financière et sont sans cesse à court de pièces de rechange, et même de diesel" » (ibid., 25 septembre 2007).

Toutefois, le journal montre aussi les conflits internationaux liés au partage de la ressource en eau et de l'affirmation de la Chine comme un acteur dominant dans sa maîtrise. Certains articles insistent particulièrement sur l'absence de coopération internationale entre la Chine et ses voisins avec lesquels elle partage des bassins versants transfrontaliers : « *sans consultation avec ses partenaires, la Chine a entrepris, sur le haut Mékong, la construction d'un troisième barrage et celle de cinq autres est programmée d'ici à 2020 au Yunnan, pour rendre le Mékong navigable sur la frontière entre le Laos et la Birmanie. [...] Les Vietnamiens se plaignent de la remontée de la salinité des eaux, qui affectent les cultures dans le delta très peuplé du Mékong à la suite de la construction des barrages chinois en amont* » (ibid., 5 décembre 2002).

Comme pour l'ensemble des articles du corpus, ceux sur la Chine insistent sur les dimensions des ouvrages, notamment celles du barrage des Trois-Gorges qualifié de « mastodonte » (ibid., 6 avril 1992), et sur les bouleversements qu'ils provoquent aussi bien d'un point de vue environnemental que d'un point de vue social. Les articles sur les barrages chinois présentent toutefois aussi quelques singularités. Ces articles, écrits pourtant par différents journalistes, ancrent régulièrement les projets contemporains dans l'histoire pluriséculaire de l'aménagement hydraulique de ce pays à la manière d'un orientaliste convoquant l'image d'une Chine immobile. Ces citations de plus de vingt-cinq ans d'écart l'illustrent : « *D'autre part, les travaux commencent cette année pour la réalisation d'un plan dont les empereurs de Chine ont rêvé depuis des siècles* » (ibid., 23 avril 1979) ; « *Le barrage des Trois Gorges illustre la volonté ancestrale chinoise de maîtriser la nature* » (ibid., 26 mai 2005). Comme pour l'URSS, les barrages chinois sont présentés comme les fers de lance d'un projet politique et social. Alors que dans le cas de l'URSS ce projet était présenté comme inédit, dans le cas de la Chine, il s'inscrit dans une certaine continuité malgré son ancrage explicite au sein d'un projet communiste. Les propos des journalistes rappellent presque ceux d'un Karl WITTFOGEL (1957) : « *le pouvoir a mis en œuvre sur les deux fleuves en question des travaux réminiscent de la Chine impériale et se pose plus que jamais en grand ordonnateur des cours fluviaux. [...] Pékin s'efforce de faire la démonstration qu'il dispose bien de cette maîtrise qui est un fondement de l'autorité* » (LE MONDE 1945–2014, 5 août 1998).

5.3 Conclusion

Entre les années 1945 et les années 2010, les articles du *Monde* portant sur des barrages placent ces ouvrages dans des *waterscapes* en pleine mutation sous l'effet de ces équipements. Ces *waterscapes* sont d'abord le produit de situations de crises, d'États soucieux de se moderniser et qui s'appuient sur des grandes entreprises et leurs employés — des ingénieurs ou des « techniciens ». Le discours prométhéen (DRYZEK 2012; KAIKA 2006), qui domine jusque dans les années 1970, contribue à produire une eau qui ne saurait être autre chose qu'une ressource à exploiter et qui se résumerait à sa matérialité. Après les années 1970, les barrages sont encore l'occasion de narrer la transformation de *waterscapes*, mais les articles du quotidien français se font plus critiques. Le barrage est montré comme un élément perturbateur en termes paysagers et environnementaux. Les voix des riverains et des scientifiques sont davantage relayées et les récits du journal laissent entrevoir l'affrontement entre différentes conceptions de la nature : la nature à aménager (une nature prométhéenne) et la nature arcadienne

et sauvage (ARNOULD, LE LAY *et al.* 2011) toutes deux menacées par la première. Les articles plus récents, publiés après les années 1990, prennent acte de la complexité des questions environnementales et la nature sous-jacente à ces articles et devient alors « hybride », comme l'eau d'ailleurs et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les questions de gouvernance et de gestion émergent davantage. Outre les *waterscapes* français, *Le Monde* s'intéresse particulièrement à ceux des colonies et des anciennes colonies françaises, des pays qui reçoivent des aides d'entrepreneurs ou d'institutions françaises et qui disposent probablement d'une médiatisation importante par ailleurs, en raison de la géopolitique internationale et française. Vis-à-vis des investissements français réalisés à l'étranger, *Le Monde* se montre plus ou moins critique selon l'époque ; mais lorsqu'il est question de pays en développement et d'anciennes colonies françaises, le recul critique semble peut-être plus tardif que dans les articles portant sur la métropole. Enfin, le quotidien se montre fasciné par quelques projets de très grande ampleur, de régions (comme le Québec) ou de pays (comme l'URSS ou la Russie, ou comme la Chine) en pleine croissance économique. Cette fascination n'empêche pas le journal de mettre en avant des conflits et controverses qui émergent en lien avec des grands projets. Les controverses et les conflits peuvent d'ailleurs participer à la redéfinition des natures et des *waterscapes* par *Le Monde* (chapitre 6).

Chapitre 6

Conflits et controverses du *Monde* autour de la production de *waterscapes*

« *Entre le tourisme, l'artisanat, l'industrie et la science, la Tasmanie ne sait quel sera son avenir. Il est lié, en tout cas, aux eaux limpides de la rivière Franklin* » (LE MONDE 1945–2014, 10 janvier 1983). Ainsi se conclut un article consacré au conflit lié au projet de barrage Gordon-below-Franklin (Tasmanie, Australie). Cette phrase illustre comment le sort économique et social d'un espace peut être lié à la transformation des cours d'eau et des ressources qu'ils représentent. Ce chapitre s'intéresse aux situations conflictuelles liées aux barrages médiatisées par le journal *Le Monde* (entre 1945 et 2014). Il porte d'abord sur les évolutions temporelles qui caractérisent cette médiatisation et sur les lieux et les espaces des conflits et controverses. Ensuite, en proposant une analyse des discours inspirée par des travaux de *political ecology*, le chapitre aborde les jeux d'acteurs et montre comment le journal assigne plus ou moins clairement des rôles aux protagonistes des conflits — il est ici question des représentations des acteurs en jeu. Enfin, ce chapitre met en lumière les différents moments de controverse au cours de la vie d'un ouvrage et les controverses plus générales auxquelles elles renvoient. Quelles logiques de concurrence voire de coopération, de domination et de rééquilibrage peuvent s'entrevoir au travers des situations d'antagonisme médiatisées par *Le Monde*?

6.1 Lieux, espaces et antagonismes liés aux barrages du *Monde*

Cette première sous-partie s'intéresse aux barrages qui sont source d'antagonismes d'après *Le Monde*. Elle analyse aussi bien l'évolution des lieux et des espaces marqués par des situations conflictuelles que l'intérêt récurrent du journal pour un certain nombre d'ouvrages précis, qui cristallisent les antagonismes à plusieurs périodes différentes.

6.1.1 Déplacements des lieux des antagonismes à l'échelle mondiale

Alors qu'entre les années 1945 et 2014 s'esquisse le passage d'un discours prométhéen à un discours sur l'environnement comme co-construction (chapitre 5), les lieux au cœur de conflits ou de controverses connaissent aussi des évolutions. Cette première sous-partie reprend et affine la périodisation du chapitre précédent à partir d'un sous-corpus centré sur les situations d'antagonismes. Les 1 319 articles du corpus d'articles ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour déterminer s'ils faisaient mention de situations d'antagonisme. Ce critère a permis la construction d'un sous-corpus de 383 articles (dont 249 étaient consacrés à un seul ouvrage et 134 portaient soit sur plusieurs ouvrages ou sur les ouvrages d'un pays spécifique, soit sur des barrages non nommés, soit sur des questions générales comme la gestion ou le partage de la ressource en eau, la lutte contre les inondations ou la production d'électricité).

De l'évolution d'ensemble à l'évolution spatio-temporelle des ouvrages controversés

La figure 6.1 représente par année la part d'articles évoquant des antagonismes. Elle permet de retrouver les tendances générales du corpus, mais aussi de compléter la périodisation proposée dans le chapitre précédent.

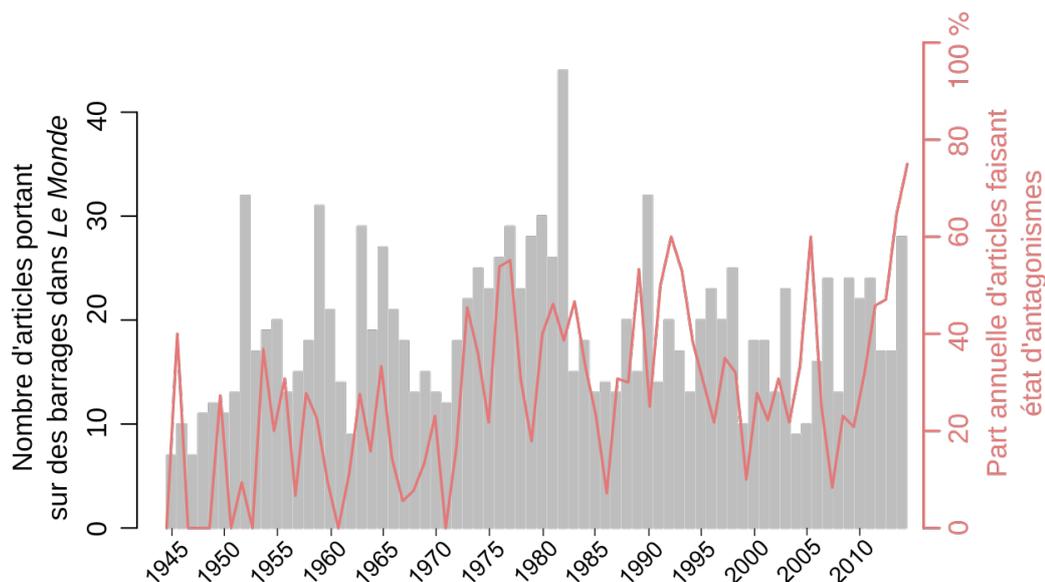


FIGURE 6.1 – La part d'articles mentionnant des antagonismes dans les articles du corpus *Le Monde* (1945-2014)

Entre 1945 et 1970, moins de trois articles en moyenne par année (2,7) mentionnent des antagonismes. Toutefois, quelques pics dépassent les cinq articles (1954, 1959, 1963 et 1965) et illustrent le fait que malgré la prégnance du discours prométhéen pendant cette période, certains ouvrages sont déjà source de tensions, d'oppositions, d'antagonismes. À partir des années 1970, les barrages deviennent un sujet plus controversé. Ainsi, en 1973, le journal consacre dix articles aux ouvrages controversés, neuf en 1974 et seize en 1977. Un déclin relatif se fait sentir au milieu des années 1980, mais en moyenne, entre 1971 et 1987, presque huit articles par an (7,7) sur des barrages font état d'oppositions. C'est durant les années 1970 et 1980 que les pics les plus importants

sont observés. Si le nombre moyen annuel d'articles mentionnant des antagonismes est moins élevé dans les années 1990 et au début des années 2000 (environ six articles), leur part dans le total des articles sur les barrages est plus élevée que pour les deux périodes précédentes. En effet, entre 1945 et 1970, en moyenne et par année, 14,7 % des articles mentionnent des antagonismes contre 31,9 % entre 1971 et 1987 et 35,23 % entre 1988 et 2005. Enfin, entre 2006 et 2014, le nombre d'articles décrivant des antagonismes croît sensiblement et le pourcentage d'articles faisant état d'antagonismes avoisine à plusieurs reprises, voire dépasse, les 50 % (45,8 % en 2011, 47,1 % en 2012, 64,7 % en 2013, 75 % en 2014).

La cartographie de cette périodisation permet une lecture centrée sur les lieux des conflits et controverses (Figure 6.2). Entre 1945 et 1970, les barrages controversés d'après *Le Monde* se situent en large majorité en France, à quelques exceptions près (Vaiont en Italie, Assouan en Égypte et Cahora-Bassa au Mozambique). Au cours des décennies suivantes s'observe une dispersion de la controverse autour des barrages à l'échelle de l'œkoumène. L'Amérique du Nord, du Sud, l'Europe, l'Afrique et l'Océanie compteraient des ouvrages controversés d'après *Le Monde* dès 1971. Les ouvrages asiatiques et du Moyen-Orient sont surtout médiatisés comme controversés à partir de la fin des années 1980.

Lorsque les conflits ne dépassaient pas les frontières de la France (1945-1970)

Au cours de cette première période, les conséquences négatives des barrages sont souvent présentées par les journalistes à l'échelle du site. Si les débats font leur entrée sur la scène nationale, c'est avant tout en raison d'une opposition entre l'échelon local (voire parfois régional) et l'échelon national. Le conflit lié au barrage de Tignes illustre de manière saillante cette opposition : « *Et sans méconnaître l'intérêt que présente l'équipement hydroélectrique du pays, les "Tignards" ne veulent pas y sacrifier leur village natal ni les prairies qui les font vivre* » (LE MONDE 1945-2014, 16 août 1946).

Outre ces très grands barrages alpins et pré-alpins, des projets dans les bassins de la Loire et de la Seine provoquent aussi des débats semblables. La protection de Paris et son approvisionnement en eau par la construction de réservoirs à l'amont de ces deux bassins versants est source de quelques tensions ; une dichotomie entre la capitale et la province, entre centre et périphérie, s'entrevoit.

De la défense de lieux à une opposition multiforme aux barrages (1971-1987)

Les conflits liés aux barrages de Naussac et de Villerest illustrent le passage d'une défense du lieu marqué par une spatialité forte, à une opposition plus multiforme, au cours des années 1970 et 1980. Ainsi, en 1973, un journaliste dresse une liste des impacts négatifs de ces deux ouvrages :

Des comités de défense dénoncent des retenues d'eau qui noieront des sites naturels d'une beauté exceptionnelle ou qui feront disparaître des exploitations agricoles. Dans la région de Villerest, toutes les richesses archéologiques n'ont pas encore été recensées et la mise en eau du barrage ruinerait, selon les associations de défense, les espoirs des naturalistes. À Naussac, la création d'un barrage risque de noyer les tailles du relief et des géologues redoutent l'apparition de séismes (*ibid.*, 3 juillet 1973).

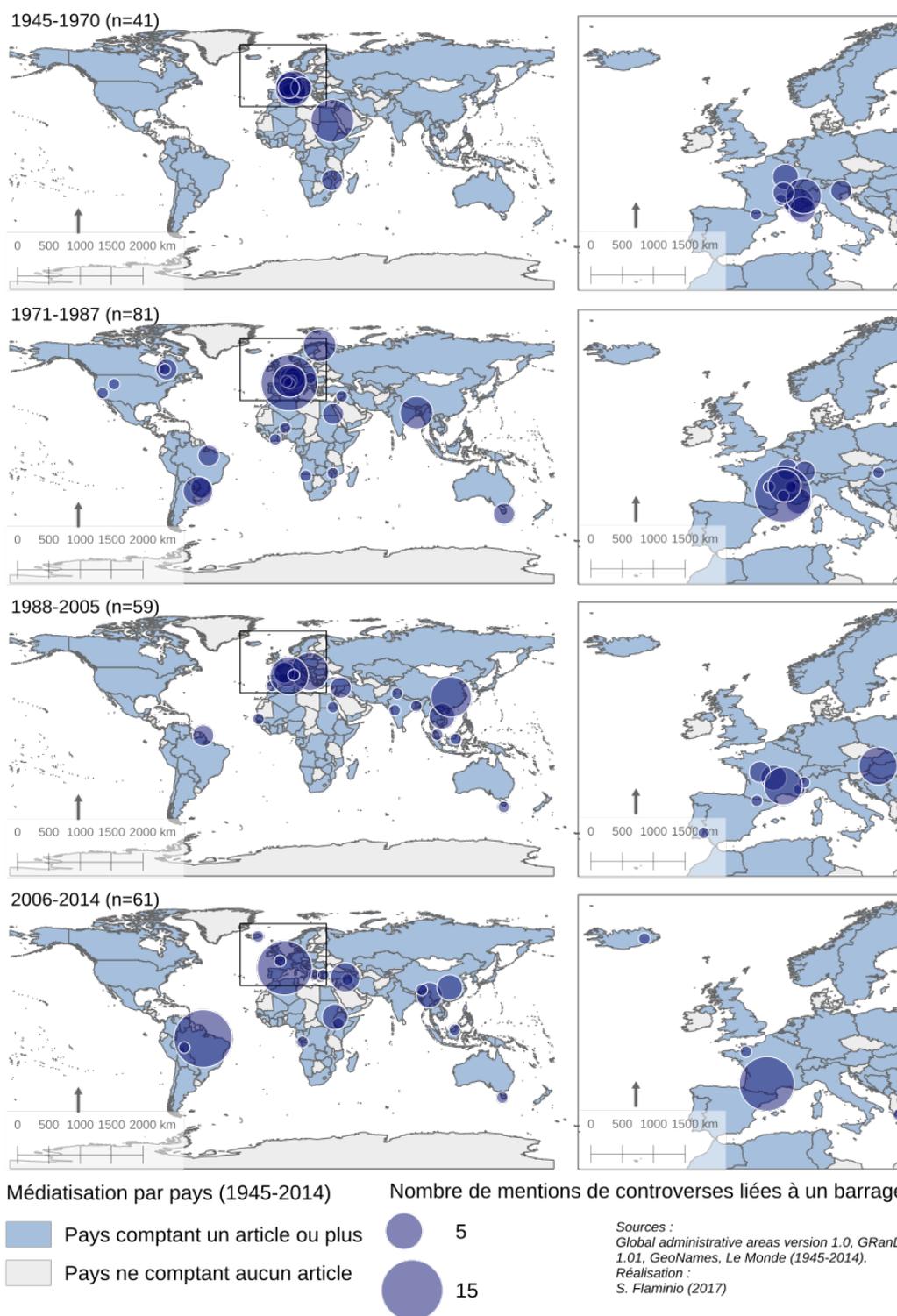


FIGURE 6.2 – Les barrages controversés d'après *Le Monde* (1945-2014)

Il ne s'agit plus seulement de défendre un site menacé mais de protéger l'environnement pour le bénéfice de la nation entière : « *La Fédération des sociétés de protection de la nature vient d'écrire au premier ministre [...]. Il s'agit d'un problème national, indique la fédération* » (LE MONDE 1945-2014, 11 février 1986). Par ailleurs, au cours

des années 1970 et 1980, les arguments des écologistes et des populations locales sont présentés comme étant très proches et compatibles, comme l'atteste cet extrait portant sur l'opposition au barrage de l'Alta en Norvège :

La construction du barrage va déparer l'un des plus beaux sites naturels du pays; le lac de retenue va noyer de nombreuses bourgades et gêner considérablement les « *Lapons des montagnes* » qui vivent de l'élevage du renne et suivent les troupeaux dans leur transhumance. Le fleuve Alta est en outre l'un des cours d'eau du monde les plus riches en saumons (*ibid.*, 16 janvier 1981).

Pendant cette période, et lors des conflits, les conséquences des projets de barrages sont envisagés à une échelle bien plus vaste que l'échelle locale. *Le Monde* rappelle que les opposants au barrage de la Silent Valley en Inde inscrivent leur lutte dans le mouvement plus général de la défense des forêts tropicales à l'échelon mondial — « *Comme d'autres endroits du globe, des régions entières de l'Inde sont devenues arides au cours des âges à la suite d'un déboisement inconsidéré. [...] Conséquence ultime de ces destructions : l'érosion des sols* » — et dans la défense de « *l'équilibre atmosphérique de la planète* » (*ibid.*, 9 juin 1980).

Mais pendant cette période, un nombre croissant d'articles sur des projets controversés concerne des luttes de pouvoir entre des entreprises ou même entre des États. Ces luttes concernent avant tout des pays du Moyen-Orient aride, où le partage de l'eau devient une question géopolitique :

Le facteur de tension essentiel entre la Syrie et l'Irak reste le problème de la répartition des eaux de l'Euphrate, qui concerne également la Turquie. Les trois pays riverains, en fonction de leurs besoins respectifs estimés, devaient se partager les 29 milliards de mètres cubes de débit annuel du fleuve, jusqu'au moment où la décision prise par la Turquie et la Syrie d'édifier deux barrages, l'un à Keban, l'autre à Tabqa, remet en question ce principe (*ibid.*, 15 mars 1976).

De la Loire au Yangtze : de l'effacement des espaces et des lieux (1988-2005)

La scène médiatique à la fin des années 1980, en France, est marquée par les projets de Serre-de-la-Fare (Haute-Loire), du Veudre (Allier) et de Chambonchard (Creuse), qui sont abandonnés au début des années 1990. Les acteurs politiques étatiques français deviennent des arbitres dans les conflits liés aux projets de barrages dans le bassin versant de la Loire, ce qui constitue un renversement important non seulement dans l'histoire de la construction d'ouvrages en France, mais aussi dans la relation entre les acteurs en jeu. Les propos du secrétaire d'État à l'Environnement, Brice Lalonde, sont relayés par le journal : « *M. Lalonde a déclaré, vendredi, en réponse à une question orale à l'Assemblée : "Devant l'émotion et l'incompréhension que j'ai constatées, j'ai décidé de suspendre les travaux, j'ai demandé à l'Epala et aux élus de centrer le projet sur l'essentiel — les traitements des crues — et d'étudier l'impact global du barrage sur l'environnement"* » (*ibid.*, 2 mai 1989).

Au cours de cette période, le journal *Le Monde* s'intéresse de plus en plus aux ouvrages étrangers. En effet, à partir de 1988, moins de la moitié des articles portent sur des ouvrages français : 44,9 % en moyenne entre 1988 et 2005 contre 55,7 % entre 1971 et 1987 et 66,1 % entre 1945 et 1970 dans le sous-corpus sur les antagonismes. Les conflits liés à des projets de barrages dans des pays asiatiques occupent davantage les colonnes

du *Monde*. Cela s'explique en partie par la médiatisation du projet des Trois-Gorges ; mais d'autres ouvrages retiennent aussi l'attention du journal. Les articles présentent tantôt ces antagonismes comme insolubles en raison du caractère inconciliable des différents enjeux, tantôt ces situations conflictuelles comme plus complexes, les enjeux économiques et écologiques pouvant notamment se rencontrer. Un article consacré à un projet de barrage sur le fleuve Mool, en Thaïlande, illustre le premier cas de figure :

Quant aux Thaïlandais, ils sont pris entre deux feux. D'un côté, des années de développement sauvage, au prix de graves dommages portés à la nature, commencent à provoquer une prise de conscience en Thaïlande, où les mouvements écologistes finissent par se faire entendre. De l'autre, avec la forte expansion économique du pays, la consommation d'électricité a doublé ces deux dernières années et devrait de nouveau doubler d'ici à la fin du siècle. La controverse est donc loin de se refermer (LE MONDE 1945–2014, 13 décembre 1991).

On retrouve l'opposition entre un discours prométhéen et développementaliste et un discours sur la préservation de l'environnement, mais peu d'éléments sur la défense d'un espace donné comme c'était souvent le cas lors de la période précédente. Un article consacré au barrage de Bakun, en Malaisie orientale, illustre plutôt le second point, même si comme l'extrait précédent il accorde peu d'importance aux singularités du lieu ainsi qu'au sentiment d'appartenance spatiale :

Les écologistes, en particulier, s'étaient inquiétés du déplacement de quelque dix mille personnes et de la disparition, sous les eaux, d'une vaste surface de forêts primaires, de leur faune et de leur flore, avec le risque inconnu d'une modification du climat sur une île de Bornéo dont les forêts sont de plus en plus saccagées dans sa partie méridionale. Les économistes, de leur côté, étaient préoccupés par le coût d'une opération menée loin des centres de consommation et dont le montage financier se révélait compliqué (*ibid.*, 16 mars 2001).

Le débat sur les barrages devient une controverse mondiale ; les articles consacrés au financement du barrage Nam Theun 2, au Laos, par la Banque mondiale en sont l'illustration parfaite : « *la Banque mondiale a répondu aux critiques des ONG qui ont maintenu leur opposition. "Nous avons passé près de dix ans à étudier le projet et à en évaluer les risques", a indiqué l'ex-président de la Banque, James Wolfensohn, jeudi 31 mars, lors de l'adoption du projet. "Les risques peuvent être gérés et l'une des principales raisons de notre implication est d'aider à gérer ces risques", a-t-il considéré* » (*ibid.*, 6 avril 2005). En conséquence, les lieux et espaces sont moins décrits par les journalistes.

Spatialités locales versus enjeux globaux (2006-2014)

À partir du milieu des années 2000, *Le Monde* laisse entrevoir l'affirmation de conflits "*green on green*" (WARREN *et al.* 2005) impliquant des lieux contre l'environnement global. Le journal montre que le barrage de Belo Monte, en Amazonie brésilienne, est présenté par ses défenseurs comme un « *barrage vert* » (LE MONDE 1945–2014, 23 février 2010), mais à peine un an plus tard, *Le Monde* souligne que la construction de l'ouvrage a été suspendue à cause du non-respect de critères environnementaux (*ibid.*, 3 mars 2011). *Le Monde* décrit ainsi des luttes où les opposants aux projets défendent un environnement local hybride — à forte valeur écologique mais approprié par des

groupes sociaux — et où les partisans défendent l’environnement à une échelle globale. Les journalistes mettent l’accent sur des enjeux qui sont parfois très vastes tout en décrivant, parfois avec précision les lieux touchés par les ouvrages. Les articles sur le projet de Sivens — qui expliquent d’ailleurs en grande partie le pic dans la médiatisation en 2014 — insistent particulièrement sur l’opposition entre la protection de l’environnement et notamment des milieux humides et les pratiques agricoles.

6.1.2 Des lieux intemporels, des controverses perpétuelles ?

Quelques ouvrages, présentés dans le corpus comme controversés et faisant l’objet de plus de dix articles, sont médiatisés lors de plusieurs périodes citées ci-dessus. Dans cette sous-partie, quatre barrages sont ciblés : Assouan (85 articles), Itaipu (16 articles), Tignes (20 articles) et Serre-Ponçon (16 articles) (Figure 6.3).

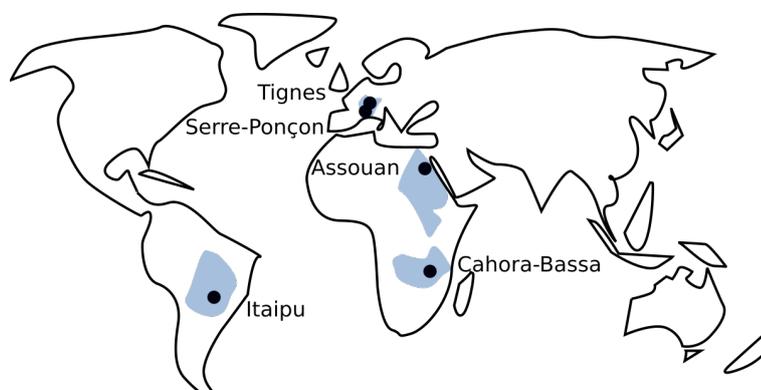


FIGURE 6.3 – Schéma représentant les quatre ouvrages étudiés dans leurs bassins versants

Assouan : une controverse plurielle qui devient un lieu symbolique

Assouan occupe une place importante dans le corpus ; il s’agit du barrage le plus cité, avec plus de 85 articles. Les premiers articles sur le barrage d’Assouan sont consacrés à l’aménagement du Nil et au premier barrage d’Assouan (ou barrage bas d’Assouan), un ouvrage d’irrigation mis en service en 1902 et que le gouvernement égyptien envisage d’électrifier au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Figure 6.4). Le journaliste qui relate les premiers jours de ce projet s’interroge sur sa viabilité économique : « *La réalisation [...] permettra de créer des industries électro-sidérurgiques, électro-mécaniques et électrochimiques à proximité immédiate de la source énergétique. Mais est-il rentable ?* » (*ibid.*, 30 juin 1947). La question se dissipe selon un autre article qui vante les travaux d’électrification réalisés par une équipe française :

dans ce chantier considérable où les perforeuses, la dynamite, le roulement des wagonnets, le chargement et le déchargement de la roaille concassée, rivalisent de tapage avec le fracas de l’eau dégorgeant des vannes ouvertes, ce sont des Français qui travaillent. Une société de construction française a soumissionné pour l’établissement des fondations de la future centrale hydroélectrique d’Assouan, et ce formidable travail dans le granit et les affleurements du fleuve sont déjà fort avancés. Beau à voir de haut dans son tumulte de machines et cette innombrable fourmilière d’hommes à la

tâche, affairés à ces terrassements comme leurs aïeux d'il y a trois mille ans à l'édification des Pyramides (LE MONDE 1945–2014, 8 décembre 1949).

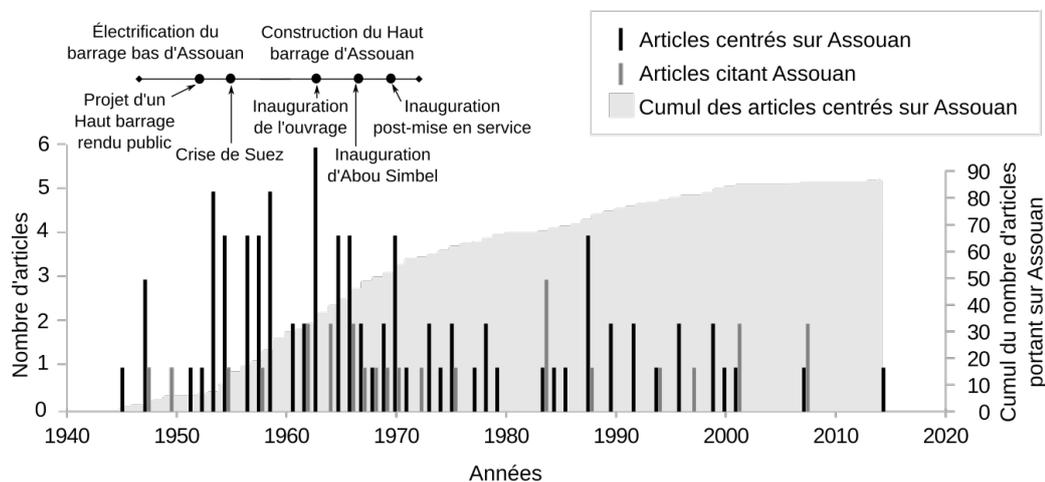


FIGURE 6.4 – Assouan, un intérêt médiatique régulier

En parallèle, les débats entre le Soudan et l'Égypte, au sujet du partage des eaux du Nil et de « *la construction d'un nouveau grand barrage en amont du barrage d'Assouan* » (*ibid.*, 12 novembre 1954) sont relayés par le journal français. Cette dispute se fait dans l'« *âpreté* » (*ibid.*, 17 août 1955). La rumeur concernant un nouvel ouvrage en amont de l'ancien barrage est aussi présentée comme une source de tensions en raison de la richesse archéologique de la Nubie :

C'est une pathétique histoire que celle de ces temples nubiens de la Haute-Égypte bâtis le long du Nil, et qui vont s'engloutir bientôt sous les eaux du fleuve parce que la civilisation moderne ne permet plus là-bas aux vestiges du passé de durer. Le conflit entre l'art et l'économie dans cette région de l'Égypte est ancien. Il remonte à la construction du barrage d'Assouan, au début du vingtième siècle. Mais il s'est aggravé singulièrement depuis que le gouvernement égyptien a pris la décision d'établir au sud d'Assouan un autre barrage qui maintiendra le Nil à un niveau constant de 180 mètres (*ibid.*, 19 novembre 1955).

Le ton se fait presque critique avec le verbe « *aggraver* » dans la citation ci-dessus ainsi que dans les phrases qui suivent : « *jusqu'ici on avait pris, et le plus souvent grâce à l'effort des Français, de Maspero en particulier, des mesures de sauvegarde, et l'immersion, quand elle avait lieu, n'était que temporaire. Il semble qu'avec les nouveaux projets tout doit être englouti, et définitivement* » (*ibid.*, 19 novembre 1955). Deux journalistes en particulier suivent le débat au sujet de la valeur archéologique du site, Jacqueline Piatier¹ (entre 1955 et 1960) et Yvonne Rebeyrol² (entre 1965 et 1980). La première propose en 1960, alors que les travaux débutent à peine, un long reportage consacré au site et publié sous la forme de trois articles « *Voyage au pays qui va mourir* » (9 mars 1960), « *Il faut sauver Abou Simbel* » (10 mars 1960) et « *La Nubie n'a pas fini de livrer*

1. Jacqueline Piatier (1921-2001) était une journaliste du *Monde*. Écrivant pour le journal depuis 1945, elle fonde en 1967 la rubrique « *Monde des livres* ».

2. Yvonne Rebeyrol (1928-2010) comptait parmi les journalistes scientifiques du *Monde*.

ses secrets » (11 mars 1960). Une insistance est faite sur des oppositions qui seraient inhérentes au barrage dans son premier article :

- le contraste entre la Nubie et le reste de l'Égypte : « *L'agonie de la vallée nubienne a commencé en 1907, lorsque l'Égypte décida de créer en amont d'Assouan un premier réservoir d'eau. La moitié du pays se sacrifiait pour la prospérité de l'autre, et Assouan marque la ligne de ce sacrifice* »;
- le contraste entre deux paysages de l'eau : « *Des deux côtés de cette frontière, naturelle sans doute, mais que les hommes ont aggravée et à laquelle ils vont donner un caractère tragique, la vallée du Nil change d'aspect. Ruban vert qui se déroule le long des sables en aval du barrage, elle n'est plus en amont qu'une énorme masse d'eau bleue coulant entre les falaises ou les dunes* »;
- l'écart entre deux pays, l'Égypte et le Soudan : « *Aussi de part et d'autre de la frontière [...] les perspectives sur la gigantesque entreprise ne sont pas les mêmes. L'Égypte réalise, et le Soudan subit* ».

Cette dernière citation montre aussi que les articles du *Monde* abordent les tensions géopolitiques. Elles opposent l'Égypte à ses voisins en amont : le Soudan ainsi que l'Éthiopie. Ainsi, une brève donne la parole à l'Empereur d'Éthiopie : « *Il ne faudrait pas oublier, a souligné l'empereur, que "les sources du Nil bleu se trouvent en Éthiopie et fournissent 80 % du débit du fleuve. Nous autres, Éthiopiens, avons également nos propres projets en vue de la construction de barrages et de l'utilisation des eaux du Nil pour l'irrigation et la fourniture de force électrique. Que cela soit bien clair. On aurait grand tort de nous oublier"* » (*ibid.*, 29 octobre 1958).

Enfin, le conflit relève aussi de la politique internationale car le projet oblige l'Égypte à choisir entre les deux blocs : « *il constitue l'un des points de cristallisation de la lutte d'influence que se livrent désormais dans le Proche-Orient Occidentaux et Soviétiques* » (*ibid.*, 28 novembre 1955). Les journalistes du *Monde* s'empresent d'ailleurs de faire remarquer que l'ouvrage est à l'origine de la Crise de Suez en 1956 : « *Ce projet, devenu un véritable mythe pour le régime égyptien, est à l'origine des difficultés entre Le Caire et l'Occident qui conduisirent à la crise de Suez* » (*ibid.*, 15 novembre 1958).

La construction de l'ouvrage ainsi que les fouilles archéologiques sont suivies de près par les journalistes français au cours des années 1960, de même que les diverses « inaugurations » qui vont de pair avec la construction de l'ouvrage (Figure 6.4).

Mais à peine quelques années après la mise en service du barrage, l'ouvrage se retrouve au centre de nouvelles controverses, cette fois-ci au sujet de ses conséquences négatives. Le Haut-barrage constitue à ce titre un ouvrage pivot dans la prise de conscience et la médiatisation des conséquences sociales et environnementales des barrages. En 1974, le journal français relaie les informations diffusées par la presse égyptienne concernant les « *méfais secondaires* » du barrage d'Assouan, tout en rappelant les incertitudes scientifiques et les débats politiques à ce sujet :

Les « *méfais secondaires* » du barrage ont été exposés en ces termes par l'hebdomadaire cairote Rosa-El-Youssef : « *La salinité des terres a augmenté, l'érosion fluviale est plus forte, le limon qui enrichissait la terre ne se dépose plus comme avant, la richesse piscicole du littoral méditerranéen de l'Égypte a diminué, et les sardines ont complètement disparu entre Port-Saïd et Rosette* ». Selon d'autres sources, un tiers de la superficie arable du pays est actuellement menacé d'être bientôt impropre à la culture en raison de l'affleurement des sels. Le document officiel reconnaît toutefois que l'on n'a pas, loin de là, qu'à se plaindre du barrage : au cours du lustre écoulé,

il a permis à l'Égypte d'échapper à la sécheresse qui sévit en Afrique, il a favorisé une augmentation de 20% du rendement des surfaces emblavées, et il a accru la production annuelle d'énergie hydro-électrique de plusieurs milliards de kilowatts-heures (LE MONDE 1945–2014, 31 décembre 1974).

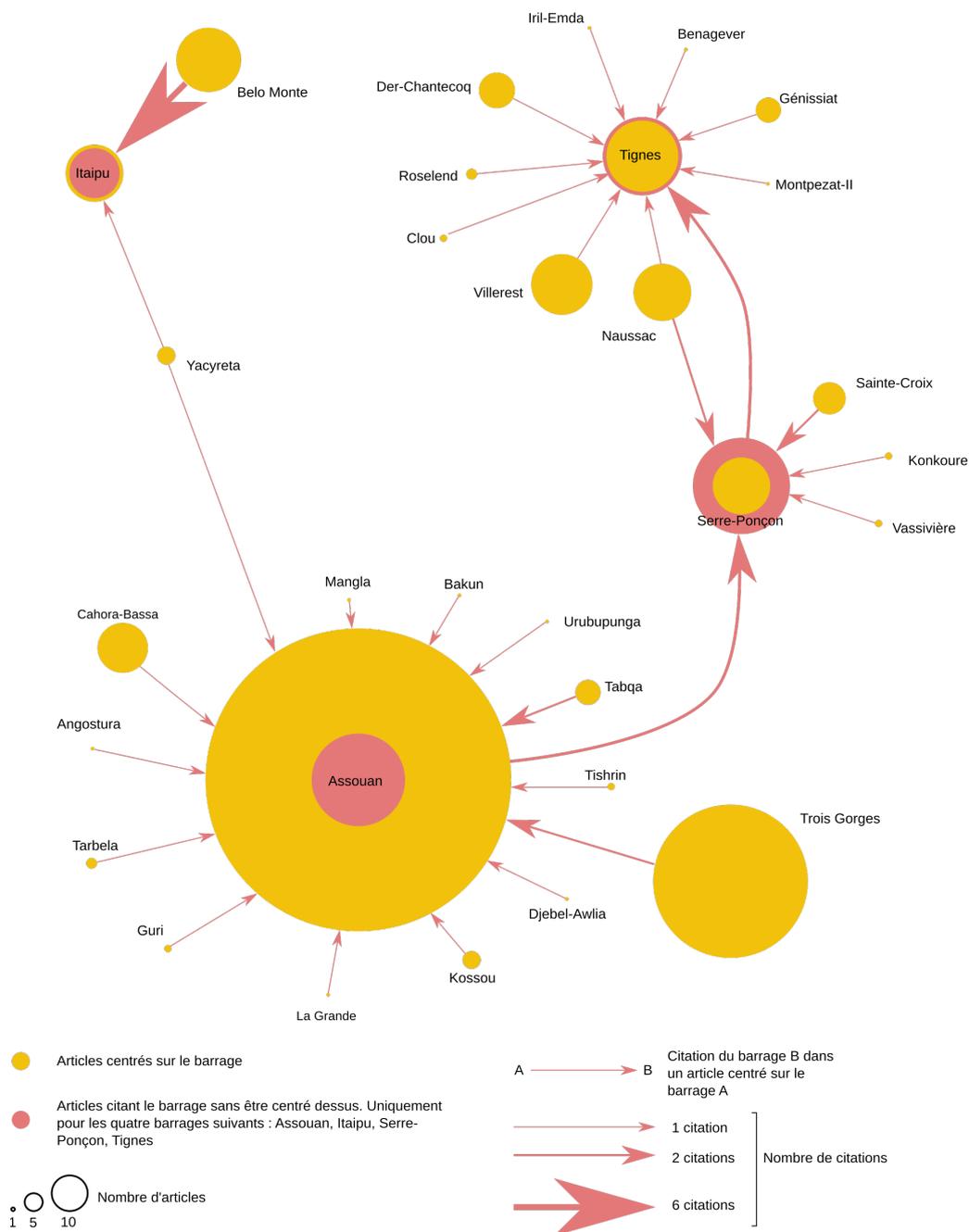
Deux ans plus tard, le journal est bien moins nuancé au sujet des impacts négatifs du barrage d'Assouan. S'il existe encore certaines incertitudes scientifiques, le lien entre les changements environnementaux constatés dans la vallée du Nil d'Assouan jusqu'au delta et l'édification du barrage n'a plus besoin d'être démontré :

Au début, on put croire qu'il s'agissait uniquement d'une cabale politique contre « *la pyramide de Nasser* ». Chiffres en main et surtout une fois les dégâts constatés de visu, l'histoire de la « *banque d'eau* » d'Assouan apparaît d'abord comme « *une dure leçon d'écologie* », selon la formule de la revue *Science et Vie*. [...] Une nuée d'experts internationaux et égyptiens se penchent avec perplexité sur « *l'ampleur inattendue des remontées salines* ». Certains font leur *mea culpa*, car ils n'avaient prévu ni la dimension que prendrait ce phénomène ni le gaspillage par évaporation (*ibid.*, 27 août 1976).

Le journaliste environnemental Roger Cans³ soulève des questions semblables presque une décennie plus tard : « *Le lac Nasser formé par le barrage d'Assouan peut-il avoir une influence sur le climat de l'Égypte ?* » (*ibid.*, 4 novembre 1994).

Le barrage d'Assouan est cité dans plus d'une vingtaine d'autres articles du corpus (Figure 6.4 et 6.5). Il devient très rapidement une référence pour les journalistes du *Monde*, voire un haut lieu d'un espace dessiné par l'ensemble des barrages du *Monde* : « *Lorsque l'ensemble des barrages du Rio Caroni sera terminé sur une longueur totale de 210 kilomètres, il pourra être comparé à celui d'Assouan en Haute-Égypte* » (*ibid.*, 25 mars 1965, au sujet du barrage Guri au Venezuela) ; « *il s'agit de détourner en partie les eaux de l'Apurimac, affluent de l'Amazone, vers le versant Pacifique grâce à un gigantesque barrage de terre du type Assouan, à Augostura* » (*ibid.*, 14 mai 1988). Mais s'il constitue un lieu symbolique ce n'est pas uniquement en raison de sa taille, de sa production électrique ou de son coût, c'est aussi parce qu'il représente l'indépendance énergétique des États-nations et symbolise la modernisation. Ainsi, au sujet du barrage de Tabqa, envisagé sur l'Euphrate en Syrie, un journaliste écrit : « *Ce barrage représente pour les responsables du régime séparatiste ce qu'Assouan a été pour Nasser et sa révolution : une œuvre de prestige autant qu'un projet économique d'envergure qui valoriserait tout le nord du pays et dont la production en énergie électrique dépasserait largement les besoins du pays dans dix ans* » (*ibid.*, 8 janvier 1963). Toutefois, lorsqu'Assouan est évoqué dans des articles centrés sur d'autres ouvrages, il s'agit en grande partie d'articles sur des barrages situés ou prévus dans des pays en développement (Figure 6.5) ; le barrage n'est pas convoqué dans des articles centrés sur des ouvrages français par exemple, il n'est cité que dans un article sur La Grande, au Canada.

3. Roger Cans (1945) est le rédacteur en chef de la rubrique environnementale du *Monde* de 1983 à 1996. Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages publiés aux éditions du Sang de la Terre, ainsi que d'un ouvrage chez Gallimard intitulé *La ruée vers l'eau* (2001).



Ex. 1. Un article est centré sur le barrage de La Grande.
 Ex. 2. 85 articles sont centrés sur le barrage d'Assouan.
 Ex. 3. 14 articles citent le barrage d'Itaipu sans être centrés dessus.

Ex. 1. Le barrage d'Assouan est cité dans un article centré sur le barrage de Guri.
 Ex. 2. Le barrage d'Assouan est cité dans deux articles centrés sur le barrage des Trois-Gorges.
 Ex. 3. Le barrage de Serre-Ponçon est cité dans trois articles centrés sur Assouan.

Source : Le Monde (1945-2014)
 Réalisation : S. Flamini, 2018.

FIGURE 6.5 – Le réseau de citations des quatre ouvrages étudiés

Enfin, plus récemment, le journal montre que le barrage d'Assouan constitue aussi un lieu symbolique en termes de conséquences négatives. Dans un article consacré à la pénurie en eau en Espagne et la possibilité de construire de nouveaux ouvrages pour répondre à cette crise apparente, au début des années 2000, le président du Congrès ibérique sur la planification et la gestion des eaux « *se souvient qu'après la construction*

du barrage d'Assouan, en Égypte, les conséquences ont été désastreuses sur le delta du Nil, où "l'activité des pêcheries de sardines a diminué de 80%, dans la zone" » (LE MONDE 1945-2014, 16 mars 2001).

Itaipu, un lieu symbolique pour l'Amérique du Sud vue depuis *Le Monde*

Entre 1973 et 2014, le barrage d'Itaipu fait l'objet de 16 articles (Figure 6.6). Ils sont pour l'essentiel rédigés par des correspondants d'Amérique latine du *Monde* sauf trois d'entre eux rédigés pour la rubrique « Voyage ». Le barrage occupe une place importante dans les huit articles publiés entre 1973 et 1984 (soit deux ans après la mise en service de la première unité de production). Ces articles portent sur le projet de barrage et sa construction. Les articles les plus récents n'accordent qu'une place plus marginale à l'ouvrage. Ces derniers articles relèvent plutôt de la monographie et visent soit à relater la situation politique (essentiellement du Paraguay), soit à décrire les paysages d'Amérique latine. Parmi les articles récents, l'un d'entre eux constitue une critique du film documentaire Paraná, réalisé par Frédéric Compain en 1990. En outre, le barrage d'Itaipu est aussi cité par 14 articles centrés sur d'autres ouvrages ou sur des thématiques plus générales (Figure 6.6). Cet ouvrage semble ainsi être régulièrement médiatisé ou pour le moins cité par *Le Monde*.

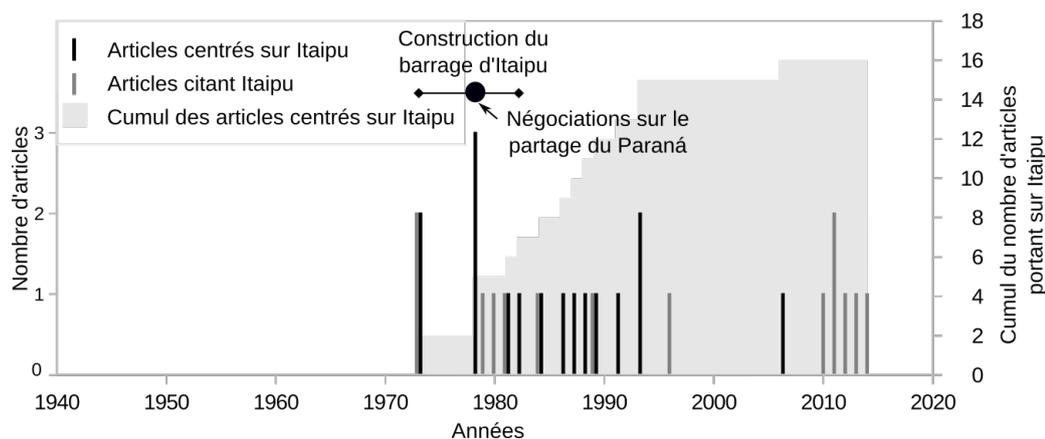


FIGURE 6.6 – Itaipu, un ouvrage faisant régulièrement l'objet d'un article

Toutefois, cette médiatisation sur un pas de temps relativement long semble avant tout être le fait des nombreuses hésitations et négociations inter-étatiques relatives à la construction du barrage si l'on se concentre sur les articles qui proposent des développements étendus sur l'ouvrage. Ce sont d'ailleurs les premiers longs articles consacrés à ce très grand barrage qui mentionnent des tensions entre le Brésil et l'Argentine : « *Oui ou non, se demande-t-on, le futur gouvernement argentin sera-t-il en mesure, sinon d'empêcher, du moins de retarder la construction de ce qui devrait être le plus grand barrage du monde ?* » (*ibid.*, 3 avril 1973). Ces tensions sont expliquées par *Le Monde* comme étant liées aux impacts négatifs de l'ouvrage sur le Paraná argentin : « *Modification de la navigabilité du fleuve, de la fertilité des terres riveraines, des courants, donc des richesses piscicole tels sont les arguments qui ont d'abord été avancés à Buenos-Aires* » (*ibid.*, 3 avril 1973). Un second facteur est avancé, la concurrence entre l'Argentine et le Brésil dans leur course aux grands barrages : « *voici quinze ans que les Argentins ont projeté de construire, avec les Paraguayens, une usine hydro-électrique*

près des îles Yacireta-Apipe, sur le même fleuve Parana. Plus récemment, ils mettaient au point un autre projet de barrage, à édifier aussi avec le Paraguay, près de Corpus, au sud du barrage d'Itaipu » (*ibid.*). Ce débat se poursuit même après l'inauguration d'Itaipu : « L'Argentine considère, elle, que c'est "de réserve" qui augmenteraient sensiblement le potentiel de l'ouvrage » (*ibid.*, 22 février 1979). Mais, selon le journal, les débats sur les débits et les hauteurs d'eau ne seraient que le prétexte d'une dispute bien plus générale : « Derrière les controverses techniques, c'est évidemment toute la question géopolitique du contrôle du bassin du fleuve Paraná qui se trouve posée » (*ibid.*, 9 octobre 1978).

Si ces tensions pouvaient expliquer l'évocation régulière d'Itaipu jusque-là, elles ne sont presque plus mentionnées dans les articles après les années 1980. En effet, après 1980, il est fait référence à Itaipu pour rappeler son gigantisme, et comparer cet ouvrage à d'autres barrages projetés au Brésil : « le barrage de Tucuruí, qui sera après celui d'Itaipu le plus grand du pays » (*ibid.*, 27 février 1980). Mais le barrage d'Itaipu incarne aussi, selon *Le Monde*, un certain modèle de développement dont l'Amérique latine entière aurait bénéficié. Ainsi, le « Paraguay attend[rait] que Yacyreta prenne le relais d'Itaipu pour alimenter la croissance de son économie » (*ibid.*, 31 décembre 1981). Le grand barrage d'Itaipu est aussi avancé comme un levier de développement dans un article plus récent, consacré à l'aménagement de la Volga en Russie :

À la recherche de la rentabilité économique et sous prétexte d'éliminer des zones inondables, des régions entières étaient immergées. Aux États-Unis, dès les années 30, le président Roosevelt lançait ses grands travaux sur le Tennessee. En France, le village de Tignes disparaissait pour donner naissance à la station de ski la plus moderne d'Europe. Au Brésil, le barrage d'Itaipu redessinait la physionomie du cône sud de l'Amérique latine (*ibid.*, 29 octobre 1996).

Ainsi, selon *Le Monde*, Itaipu est le lieu qui symbolise les très grands ouvrages, particulièrement les barrages d'Amérique latine qui répondent à un projet de développement; quelques fois seulement sa portée symbolique s'élargit hors du continent sud-américain.

Tignes et Serre-Ponçon, deux conflits pour un même lieu symbolique?

Le barrage de Tignes est le troisième ouvrage le plus médiatisé au sein du corpus avec 20 articles qui lui sont consacrés (Figure 6.7). Dès les premiers articles centrés sur Tignes⁴, le journal *Le Monde* met en avant plusieurs antagonismes en lien avec la construction du barrage. Le premier antagonisme oppose l'État — incarné par le gouvernement — et les habitants du village. Il est mis en avant par *Le Monde* dans le compte-rendu d'une session du Parlement français :

À M. Delachenal⁵, qui plaide avec émotion la cause du village de Tignes, en Savoie, condamné à disparaître dans les eaux du lac artificiel qui résultera de la construction d'un barrage de 150 mètres de haut, M. Marcel

4. Il est ici aussi bien question des premiers articles sur Tignes dans le corpus (non exhaustif) que des premiers articles sur Tignes disponibles dans les archives en ligne du site lemonde.fr.

5. Joseph L. Delachenal (1881-1970) était un homme politique français, un Républicain indépendant, maire de Saint-Pierre d'Albigny et député de Savoie entre 1910 et 1958. Il aurait apporté son aide aux habitants du village de Tignes (SORREL 2012).

Paul⁶ a répondu que tout serait fait pour permettre aux habitants de se réinstaller ailleurs, mais que la France ne pouvait renoncer à des travaux qui lui assureraient 500 millions de kilowatts-heure (LE MONDE 1945–2014, 1^{er} août 1946).

Cette citation permet aussi de voir que le débat est dès ses premières heures relayé à l'échelle nationale. Ce premier antagonisme est renforcé par l'opposition, régulièrement rappelée par le journal, entre l'intérêt général dont le barrage serait l'incarnation, et l'attachement au lieu de vie. La forme possessive est très présente dans le premier long reportage sur Tignes : « *leur village natal* », « *leur mairie, leur église, leur école* » (*ibid.*, 16 août 1946). L'attachement au lieu de vie et sa défense ne sont pas pour autant assimilées à un intérêt égoïste de la part des journalistes — même si dans l'article cité ci-dessus il est dit que les habitants de Tignes « *objectent qu'il n'a pas été établi que pareil barrage ne puisse être construit ailleurs* ». À travers les articles, l'opposition des Tignards ne semble pas même relever de la défense d'un intérêt quel qu'il soit mais de l'expression d'un sentiment. Leur « *émoi* », « *désarroi* » (*ibid.*, 8 mars 1952), leur « *agitation* » sont décrits (*ibid.*, 16 août 1946) ; les Tignards sont « *irrités* » (le terme revient à deux reprises dans l'article du 16 août) : « *Mais c'est évidemment le côté sentimental qui inspire surtout la population* » (*ibid.*, 16 août 1946).

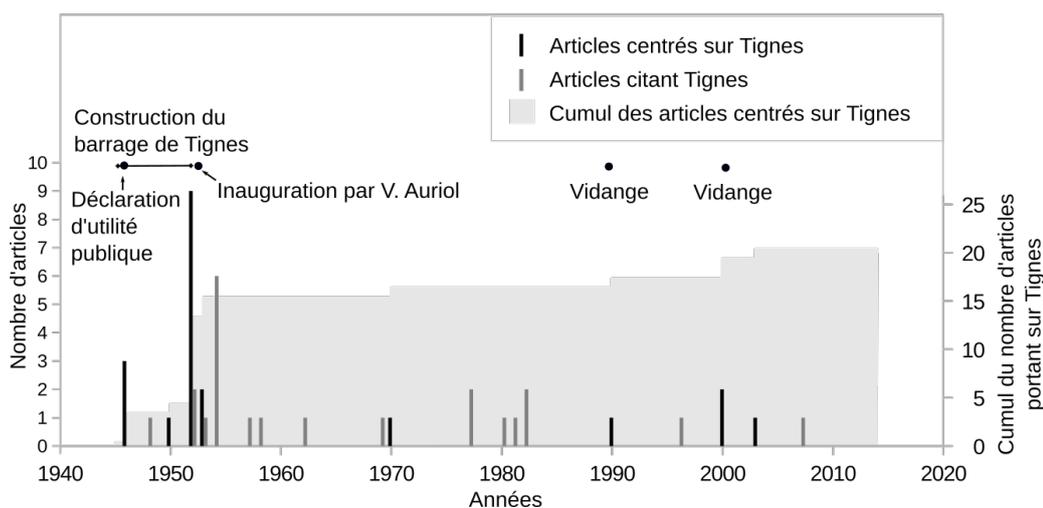


FIGURE 6.7 – Tignes, un ouvrage au retour régulier ?

Le journal montre un État peu préparé aussi bien à la réaction des Tignards qu'à leur déplacement. Les incertitudes quant à la reconstruction du village sont soulignées dès 1946 :

Mais le déplacement des habitants vers un nouveau village à créer, ou dans une autre région, n'a pas encore fait l'objet de propositions précises, semble-t-il. Peut-être y aurait-il là, [...], une possibilité d'accord, dispensant du recours à l'expropriation d'une population irritée, laquelle, sous le coup d'une menace un peu brutale, ne peut avoir l'objectivité nécessaire pour reconnaître l'importance de l'intérêt général qui est en jeu en l'occurrence (*ibid.*, 16 août 1946).

6. Marcel Paul (1900-1982) était un homme politique français appartenant au Parti communiste français. Entre 1945 et 1946, il fut ministre de la production industrielle.

La démarche de l'État est ici présentée comme étant brusque. Ce mélange de violence et de soudaineté est avancé comme un facteur explicatif des oppositions entre l'État et les villageois. Un autre article insinue que la solution temporaire de logement envisagée par le gouvernement ne rencontre pas les préoccupations des Tignards : « *L'évacuation a tourné court : aucun Tignard n'a accepté de rejoindre la cité de La Vanelle, dans la Drôme, que le préfet a fait remettre en état à leur intention* » (*ibid.*, 15 avril 1952).

Le déplacement des villageois et l'acquisition foncière sont d'ailleurs citées comme contre-exemple dans article plus tardif consacré au barrage Der-Chantecoq : « *Cette opération foncière, organisée par les pouvoirs publics en collaboration avec les chambres d'agriculture et des organismes tels que les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), n'a pas été aussi brutale que celle de Tignes (Savoie)* » (*ibid.*, 10 décembre 1969). Le manque de préparation du gouvernement est aussi rappelé à plusieurs reprises par *Le Monde* lorsque le journal évoque l'annulation du premier décret d'utilité publique établi selon une procédure simplifiée mise en place lors du second conflit mondial.

Mais le journal montre aussi un village — et une opposition — divisé. Pendant le mois de mars 1952, peu avant le début de la mise en eau du barrage, le journaliste qui suit le projet livre un portrait détaillé de l'opinion locale. Il montre un certain nombre de divergences entre ceux qui descendent des « anciens » et qui ont établi le « *centre de la "résistance" tignarde* » dans le bar du village — ceux-là constituent les « irréductibles » —, les résignés et les « conciliants » qui réclament davantage d'indemnisations (*ibid.*, 8 mars 1952). Il complète le portrait dans son article suivant qui met en avant de nouvelles divergences entre les villageois :

La commune de Tignes comprend les agglomérations de Tignes, Ronne, Villarstrasz, la Chaudenne et Lilaz, toutes cinq appelées à disparaître, et les hameaux des Brevières, des Boisses, de Chevril, de Villaret, de Reculaz et de Franchet, que les eaux épargneront. On conçoit qu'une telle répartition géographique contribue à créer chez les Tignards, des tendances diverses; que ceux « *d'en haut* », qui demeureront, aient un programme, des intérêts différents de ceux « *d'en bas* », dont les maisons vont être englouties. Et parmi les expropriés il y a les « *gros* » et les « *petits* », ceux qui sont partisans de reconstruire à Brevières, ceux qui tiennent pour le lac de Tignes situé sur la hauteur, ceux enfin qui ne refusent pas de s'en aller à condition qu'on révisé leur indemnité (*ibid.*, 11 mars 1952).

L'ampleur prise par le conflit invite les journalistes à prendre position ou pour le moins à soulever des questions auprès des lecteurs. La notion de « sacrifice » (11 occurrences dans les articles sur Tignes) est mise en avant aussi bien dans les articles datant de la construction du barrage que dans des articles plus récents. De la sympathie peut se lire dans les propos parfois lyriques des journalistes : « *Devant les CRS., qui, armés de mitraillettes, interdisent l'accès de l'église, une femme en noir pleurait. Elle était descendue de Reculaz pour assister à la messe anniversaire de la mort de son mari* » (*ibid.*, 18 mars 1952).

S'il est reconnu par les journalistes comme tel, le « sacrifice » du village est souvent avancé comme nécessaire : « *Sa mort est une mort noble* » (*ibid.*, 20 mars 1952); et au sujet des villageois : « *Leur sacrifice, c'est là leur mérite et leur récompense, servira, c'est incontestable, l'intérêt national* » (*ibid.*, 6 juillet 1953).

En comparaison, des articles factuels semblent presque critiques à l'égard des opposants au barrage :

Nous avons dit hier l'intérêt national qui s'attachait à la construction du barrage qui fera disparaître sous les eaux d'un lac artificiel le village de Tignes, ce contre quoi ne cessent de protester, par voie d'action directe, ses 450 habitants. Ceux-ci viennent encore de se livrer, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, à des actes de sabotage. [...] Les dégâts sont évalués à deux millions. (LE MONDE 1945-2014, 17 août 1946)

Le conflit continue à être évoqué par le journal même après la mise en eau du barrage, à la fois dans des articles centrés sur Tignes et des articles portant sur d'autres barrages. Dès la mise en eau du barrage, le journal le présente comme un haut lieu des conséquences des barrages sur les populations locales : « *Depuis le début de l'été le barrage de Tignes est devenu pour les uns un lieu de pèlerinage, pour les autres un site touristique attrayant* » (*ibid.*, 13 août 1952). Au travers de la description de la transformation du lieu comme au travers de la chronologie du conflit, le journal entretient la mémoire du conflit et contribue à l'ériger en un lieu symbolique français. Dans un article sur le ski d'été, un journaliste cite les phrases célèbres de Tignards médiatisées dans des articles plus anciens, avant de décrire la transformation du village en une station de ski qui porterait les traces du conflit :

Ce n'était pas la première fois qu'un village disparaissait de la sorte, englouti, gommé, pour raison économique, mais l'âpreté avec laquelle les farouches Tignards s'étaient accrochés à leur terre avait ému. « *Pourquoi mes frères, lançait le curé de la paroisse sacrifiée, dans son dernier prêche, Dieu nous apporte-t-il la souffrance?* »⁷. [...] Pourtant, les « modérés », les « conciliants », ceux qui avouaient : « *Nous comprenons bien qu'il y va de l'intérêt national, mais nous aurions préféré rester chez nous* »⁸, ceux-là savaient le parti que l'on pouvait tirer de l'admirable « *arrière-pays* ». [...] Comme pour stigmatiser la brutale disparition, définir clairement aux yeux de toutes les nouvelles frontières et assurer définitivement leur inviolabilité, on a voulu que Tignes s'étende hors de Tignes. On le rencontre aux Brévières, c'est Tignes 1550; aux Boisses, c'est Tignes 1850; près du lac, c'est Tignes 2100. À plus de 3 000 mètres d'altitude, à la Grande-Motte, c'est encore Tignes. Là, « *on skie trois cent soixante-cinq jours par an* » et c'est la grande opération : le ski d'été (*ibid.*, 27 juillet 1970).

Les vidanges de 1990 et de 2000 sont l'occasion pour les journalistes d'entretenir cette mémoire et de consolider Tignes comme haut lieu : « *Dimanche 6 mai, sur les ruines de l'ancienne église, près de cinq cents personnes se sont regroupées pour assister à une messe et entretenir la mémoire du village noyé. [...] Le visage fermé, les yeux rougis, ils regardaient cette vaste plaine, grise et craquelée comme un sol lunaire, qui fut leur vallée et celle de leurs pères* » (*ibid.*, 8 mai 1990). L'insistance est mise sur l'émotion et les sentiments des anciens habitants; leur douleur est présentée comme physique : « *Le temps estompe les souvenirs mais ne suffit pas toujours à cicatriser les blessures. Celles des vieux habitants de Tignes (Savoie) restent à vif* » (*ibid.*, 3 mai 2000).

7. Le sermon du curé de Tignes est aussi cité dans un article du 18 mars 1952 (LE MONDE 1945-2014).

8. Cette citation est présente dans un article du 8 mars 1952 (*ibid.*).

La mémoire de Tignes et son érection en tant que haut lieu passe aussi par l'évocation du sort du village lors de conflits liés à d'autres barrages ou simplement lors de la médiatisation de projets d'ouvrages impliquant des déplacements de population. Le sort du village de Benagéber sur la Turia en Espagne est ainsi comparé à celui du village français, comme pour souligner que de tels destins ne sont pas rares : « *Bien qu'on n'en ait guère parlé à l'étranger, l'Espagne a eu également "son" Tignes : c'est le petit village de Benagéber dans la province de Valence, qui a été condamné, lui aussi, par les ingénieurs en vue de la construction d'un barrage-réservoir (pantano) destiné à irriguer trois cents hectares de terres et à fournir en outre à l'industrie 244 millions de kilowatts-heure* » (*ibid.*, 10 juin 1952). Tignes est bien sûr aussi convoqué pour décrire l'avenir d'autres villages français et les controverses que les barrages pourraient susciter. Alors que le village de Tignes s'apprête à être submergé, *Le Monde* s'inquiète de la réaction des habitants d'Arlempdes à l'annonce du projet de Montpezat II sur la haute Loire (Figure 6.8) : « *L'annonce d'un tel projet va susciter une vive émotion en Lozère et en Haute-Loire, notamment à Arlempdes, qui est promis au sort de Tignes* » (*ibid.*, 14 mars 1952).

La comparaison entre Tignes et des villages touchés par des projets de barrages est faite à plusieurs reprises pendant la couverture médiatique du projet de Serre-Ponçon (dans les Hautes-Alpes) : « *L'an dernier déjà on a vu s'évanouir Tignes, petit village savoyard de trois cents âmes, sur un coup de baguette. Cette fois-ci c'est un canton tout entier qui est menacé de disparition, avec son chef-lieu, Savines* » (*ibid.*, 17 février 1954). Comme le souligne cet article, et comme le rappellent des contemporains, à l'exemple de la géographe Germaine VEYRET-VERNER (1953), les « problèmes humains » de Serre-Ponçon sont d'une ampleur bien différente que ceux de Tignes : « *Environ 1 000 personnes devront être déplacées, dont 700 au moins pour Savines. Il convient d'insister tout particulièrement sur le cas de Savines où 54% sont des agriculteurs touchés par la perte de leurs meilleures terres, 27,4% des ouvriers atteints par la disparition des installations industrielles, 6% des commerçants qui perdent leurs clients (12% sont des fonctionnaires ou employés). Il s'agit donc d'un problème humain encore plus angoissant qu'à Tignes* » (*ibid.*, p. 357). Serre-Ponçon comme Tignes fait l'objet d'articles et de mentions régulières (Figure 6.9).

Mais la médiatisation de la construction de ces deux ouvrages, des controverses qu'ils suscitent ainsi que de leur mémoire, est très différente. Les habitants de Savines et des autres villages menacés de submersion sont bien moins décrits. *Le Monde* ne consacre pas de longs reportages aux populations. L'opposition, peut-être parce qu'elle a été plus modérée, n'est que peu évoquée dans les articles. Pourtant, les travaux sur la construction de Serre-Ponçon montrent qu'une opposition a bien existé à l'échelle locale et qu'un groupe soudé d'habitants s'est constitué pour négocier les mesures de compensation (BODON 1998).



FIGURE 6.8 – Le village d'Arlempdes (Cliché : S. Flaminio, 2016). Bien que cela n'ait pas été décrit dans *Le Monde*, le projet de Montpezat II a été annulé et le village d'Arlempdes est aujourd'hui classé parmi les plus beaux villages de France. Dans l'article du *Monde*, il est présenté en ces termes : « *Le village d'Arlempdes, à une vingtaine de kilomètres au sud-est du Puy, l'un des plus pittoresques sites de la région, avec les ruines de son château féodal juché sur une haute falaise* » (*ibid.*, 14 mars 1952).

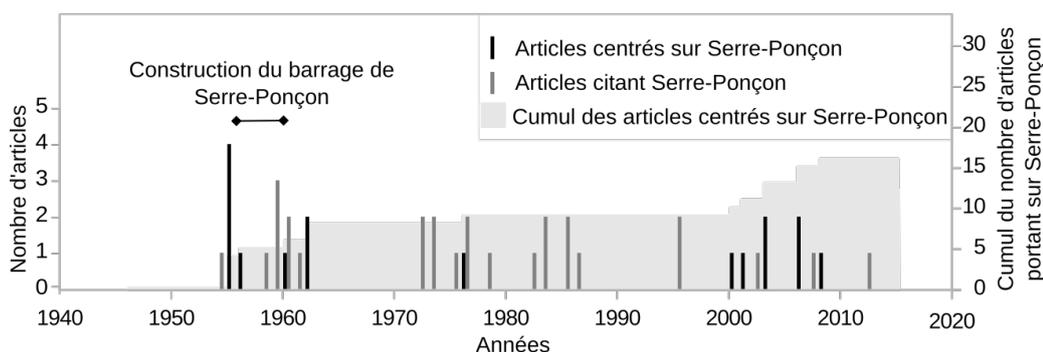


FIGURE 6.9 – Serre-Ponçon, une trajectoire semblable à celle de Tignes ?

Le premier article du corpus consacré au projet de Serre-Ponçon semble annoncer une opposition semblable à celle de Tignes — d’ailleurs comme à Tignes les opposants sont qualifiés d’« irréductibles » :

Un projet de grands travaux d’intérêt national rencontre dans ce pays, en même temps que l’approbation d’une partie de l’opinion, l’opposition farouche d’une fraction d’irréductibles. On serait tenté d’y voir tout d’abord un épisode de ces luttes qui mirent aux prises séculairement l’esprit de tradition et les « *forces de progrès* » qui, dit-on, mènent le monde, ou un réveil des vieux antagonismes qui dressèrent plus d’une fois la province, appuyée sur ses campagnes, contre Paris, débarquant avec ses ingénieurs. Mais lorsqu’on y réfléchit on s’aperçoit qu’il n’en est rien. Le différend qui nous occupe est d’un tout autre ordre. Il nous paraît illustrer plutôt de son symbole la résistance que certaines collectivités, locales ou privées, opposent de temps en temps aux poussées de la collectivité nationale, devant laquelle tout doit céder. [...] La municipalité de Savines vient de voter, par onze voix contre une, son opposition au barrage (LE MONDE 1945–2014, 17 février 1954).

Mais dans la suite de cet article, ainsi que dans les articles suivants, l’opposition à Savines même n’est plus décrite; le conflit opposerait, selon le journal, les agriculteurs de l’aval aux promoteurs du barrage : « *L’opposition se recrute principalement parmi les exploitants agricoles (primeuristes et maraîchers) de Basse-Durance, qui ne voient pas sans une inquiétude bien compréhensible partir vers d’autres destinations une rivière à laquelle ils doivent tout* » (*ibid.*, 17 février 1954). Et la controverse se place sur un plan presque uniquement technique : « *Mais le grand sujet de discussion, c’est encore la question de la nappe phréatique* » (*ibid.*, 18 février 1954). Elle se déplace dans l’espace et ne concerne plus le site de l’ouvrage mais l’aval de la vallée : « *Ont-ils [les ingénieurs] le droit, au nom de l’intérêt national, argument sacré et facile, de jouer avec la prospérité d’une grande région aussi riche que la plaine d’Avignon, de Cavaillon et de Châteaurenard?* » (*ibid.*, 18 février 1954).

De plus, Serre-Ponçon constitue bien moins que Tignes un symbole du village englouti alors même que la population déplacée était plus importante. Il n’est évoqué en tant que tel dans le corpus que dans un seul article centré sur le barrage de Naussac (et à côté de Tignes d’ailleurs) et comme contre-exemple dans un article sur Villerest : « *Un village et deux hameaux vont disparaître, comme il y a vingt-cinq ans à Tignes, puis plus tard à Serre-Ponçon et dans la vallée du Verdon* » (*ibid.*, 8 août 1977); « *À l’inverse de*

Savines ou de Tignes, dans les Alpes, aucun village ne sera englouti » (*ibid.*, 11 septembre 1982).

Bien plus que dans le cas de Tignes, de nombreux articles du corpus rappellent et s'attachent à décrire les caractéristiques techniques du barrage de Serre-Ponçon. Ce dernier symbolise le grand barrage français : « *La mise en eau, depuis la fin de l'an dernier, du barrage de Serre-Ponçon est l'événement le plus notable de l'an dernier en matière d'équipement hydro-électrique* » (*ibid.*, 18 janvier 1960). Les caractéristiques de Serre-Ponçon sont convoquées dans des articles sur des barrages étrangers à titre de comparaison, dans un article sur Assouan peu après sa mise en eau par exemple : « *Rappelons les caractéristiques de Serre-Ponçon, le plus grand barrage-poids français* » (*ibid.*, 15 janvier 1971).

L'analyse de la trajectoire de différents conflits autour de barrages régulièrement médiatisés par *Le Monde* révèle une production très différenciée de lieux symboliques. Elle tend aussi à refléter le poids de questions géopolitiques et économiques (voir 5.2.1) et n'est pas toujours à mettre en lien avec les conséquences des barrages, comme le montre l'exemple de Tignes et de Serre-Ponçon.

6.2 Partisans, opposants et arbitres : représentation des acteurs des barrages lors de conflits

Lors de conflits liés à des projets, *Le Monde* présente souvent le jeu d'acteurs divisé entre des « partisans » et des « opposants ». Ces partisans et opposants sont-ils toujours les mêmes acteurs ? Comment le journal en dresse-t-il le portrait ? Quel est leur rapport aux lieux et espaces ? Quelles variations temporelles peuvent-être entrevues ?

6.2.1 Les grands aménageurs et leurs soutiens

Cette première sous-partie est consacrée aux acteurs présentés dans le journal comme étant les principaux défenseurs des barrages, en France comme à l'étranger : les gouvernements, les grandes entreprises d'État, mais aussi des acteurs auxquels on pourrait moins s'attendre telles que les agences de l'eau françaises.

Les gouvernements : une place variable et parfois ambiguë lors des conflits

D'abord, les acteurs étatiques sont présentés comme les instigateurs et les plus grands soutiens de nombreux projets de barrages. Ce sont d'ailleurs des chefs d'État qui inaugurent les barrages, comme le président Vincent Auriol à Donzère-Mondragon en 1952 : « *Il était 11h53 exactement lorsque le chef de l'État, pressant un bouton dans la salle de commandes, déclencha l'entrée en action, cinquante mètres plus bas, des énormes turbo-alternateurs* » (*ibid.*, 27 octobre 1952). Au début de la période en particulier, ils sont souvent montrés comme de fervents défenseurs des barrages. Un article va jusqu'à souligner la critique que porte Edgard Pisani, ministre de l'Équipement, contre l'opposition des collectivités locales aux ouvrages hydrauliques : « *Le ministre, s'il a complimenté les réalisateurs [...] a fait quelques reproches aux collectivités locales de l'Aube "qui maintenant déploient un grand dynamisme pour exploiter la richesse créée", mais qui n'avaient pas compris assez tôt l'intérêt du barrage-réservoir. M. Pisani se tourna également vers ses anciens administrés de la Haute-Marne pour les inciter à ne*

pas s'opposer à la réalisation du réservoir Marne, qui doit compléter celui de la Seine » (LE MONDE 1945–2014, 31 mars 1966).

Mais le terme « État » n'est guère utilisé pour désigner les défenseurs ou aménageurs. Les journalistes préfèrent parler de « gouvernement » ou employer des termes plus vagues tel celui d'« autorité », surtout lorsqu'il n'est pas question d'ouvrages français : « *les autorités brésiliennes avaient décidé de faire fonctionner leur barrage d'Ilha Solteira* » (*ibid.*, 28 avril 1973).

Les arguments des « autorités » ou des « gouvernements », si l'on en croit les articles du *Monde*, sont presque toujours les mêmes — que l'ouvrage soit prévu au début ou à la fin de la période étudiée. Ces arguments sont très souvent d'ordre économique et résumés succinctement ; il est question du développement ou du rayonnement régional du pays où le projet est proposé. Ainsi, le projet Chico IV est présenté comme, « *du côté gouvernemental, [...] d'une importance capitale : les Philippines doivent payer un milliard de dollars pour des achats de pétrole* » (*ibid.*, 20 décembre 1977). Encore récemment, *Le Monde* montre des acteurs politiques étatiques convaincus du bien fondé économique de barrages. Cela concernerait aussi bien des pays en développement que des pays plus riches. Les arguments avancés par les gouvernements, et décrits par *Le Monde*, au sujet de projets récents en Islande et en Éthiopie, sont ainsi très semblables :

L'autre but est de diversifier une économie centrée sur la pêche. [...] Selon l'autorité nationale de l'énergie, qui finance la construction des barrages de Karahnjukar, seul un cinquième du potentiel hydroélectrique et une fraction des ressources géothermiques de l'île sont actuellement utilisés [...]. La construction de deux nouvelles fonderies et deux extensions importantes sont inscrites dans un plan de développement (*ibid.*, 31 juillet 2006) ; L'objectif du gouvernement éthiopien ne manque pas d'ambition : transformer en quelques années ce pays pauvre en puissance hydroélectrique régionale, exportatrice d'énergie (*ibid.*, 9 juin 2010).

Mais la frontière entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre n'est que rarement explicitée dans les articles, ce qui donne l'impression que les ingénieurs sont les principaux acteurs pro-barrages, qu'ils occupent une place bien plus importante au sein du système d'acteurs que les États et gouvernements (alors même que les projets de barrages sont presque toujours validés par des acteurs étatiques). Cette citation, par exemple, insinue que les ingénieurs d'EDF sont les fers de lance du développement hydroélectrique de la France et l'article ne mentionne pas le rôle décisionnel joué par les acteurs politiques français : « *Les ingénieurs de l'Électricité de France poursuivent inlassablement leurs recherches pour améliorer l'équipement hydro-électrique du pays* » (*ibid.*, 14 mars 1952). Une seule facette du système d'acteurs lié à l'équipement du pays est ici présentée. Certains projets sont parfois décrits comme étant uniquement le fruit de la réflexion d'ingénieurs : « *Pour les ingénieurs, il s'agit d'achever la domestication de la Creuse par une série d'ouvrages* » (*ibid.*, 27 octobre 1982). Le rôle ambigu des ingénieurs — quelle place occupent-ils dans le système pro-barrage ? — est souligné dans un article sur un ouvrage prévu dans la vallée de la Moratcha, à l'époque en Yougoslavie et aujourd'hui au Monténégro. La parole est donnée au maître d'œuvre, qui se présente ici comme en bas d'une hiérarchie qui serait celle du système d'acteurs souhaitant aménager la vallée : « *On a la conscience parfaitement tranquille à Energoprojekt où, comme pour EDF en France, on est sûr de travailler pour le bien de la collectivité et l'essor économique du pays. De toute façon, ce n'est pas nous qui prenons la décision, observe Arsenije Lazitch, ingénieur au département des aménagements hydrauliques.*

On nous demande une étude, nous la faisons. Au gouvernement ensuite de prendre ses responsabilités» (*ibid.*, 22 août 1988).

EDF et les grandes entreprises d'État, des acteurs au cœur des controverses à partir des années 1970-1980

Électricité de France (EDF) est un acteur à l'égard duquel l'attention du *Monde* ne varie guère au cours de la période. Mais la représentation qu'en livre le journal connaît des évolutions. Au début de la période, EDF est souvent montrée comme une entreprise nationale fiable, un acteur honnête et soucieux des populations qu'il contraint au déplacement : « *Aux doléances des expulsés l'EDF répond qu'elle a pris l'engagement de rembourser aux expropriés la valeur de reconstruction des immeubles inondés, majorée de 50%. Elle a tenu parole* » (*ibid.*, 8 mars 1952, au sujet du barrage de Tignes).

À partir du milieu des années 1970, *Le Monde* présente EDF comme faisant face à une crise de confiance. Celle-ci culmine lors des débats autour de l'aménagement de la vallée du Verdon. Le journal donne la parole à des élus ou encore à des « *experts* » qui critiquent explicitement la compagnie d'État : « *“EDF aurait tort de mépriser la volonté des élus, a averti M. Defferre [député socialiste, maire de Marseille]. Les documents tronqués, les démarches dans notre dos, ne sont plus tolérables. Nous exigeons d'être complètement et objectivement informés”* » (*ibid.*, 16 avril 1980). S'il s'agit ici des paroles rapportées de Gaston Defferre, elles contribuent à consolider l'image d'une compagnie dont le pouvoir est contesté et qui ne semble qu'obéir à ses propres intérêts. Cette crise de confiance se renforce dans les dernières années de la décennie. Le journal titre par exemple « *Le Verdon : les élus refusent de croire EDF sur parole* » (*ibid.*, 12 janvier 1977).

Au travers des citations des représentants d'EDF, un regard critique de la part du quotidien s'esquisse. Ainsi, cet extrait atteste de la volonté, de la part d'EDF, de réduire le débat autour des gorges du Verdon à des rivalités entre usagers concernant la ressource en eau (usagers desquels elle semble de surcroît s'exclure) : « *“Le problème du Verdon, dit M. Baldy, ingénieur de l'EDF, est affaire de convoitises. Le Verdon domine la Basse-Provence et sa bordure maritime. Plus encore que celles de la Durance, ses eaux ont toujours été convoitées [...]”* » (*ibid.*, 20 avril 1972). Le journal insiste sur la vision techniciste d'EDF de la controverse liée à cette vallée ; la valeur esthétique des gorges est résumée à un débit par un représentant de l'entreprise : « *“En aucun cas, assure M. Georges Labaye, directeur régional de la région d'équipement Alpes-Méditerranée d'EDF, ce débit restitué ne serait inférieur à 1 000 litres par seconde. Nous ne désirons pas saccager le site”* » (*ibid.*, 11 octobre 1976). Ce point de vue se retrouve à plusieurs reprises dans des articles du journal, l'année suivante par exemple au travers des paroles rapportées de la compagnie : « *L'EDF affirme que le barrage n'altérerait en rien la beauté du site et note que le projet prévoit une retenue de 10 millions de mètres cube à l'entrée du canyon qui permettrait de garantir un débit régulier et supérieur à la rivière* » (*ibid.*, 12 janvier 1977).

Mais la critique d'EDF peut aussi devenir plus frontale. Ainsi, le pilote de la rubrique environnementale des années 1970 et 1980, Marc Ambroise-Rendu, dénonce des déséquilibres dans les relations de pouvoir en faveur du géant français de l'électricité et met ainsi en avant des rapports de domination et des inégalités dans l'accès à l'eau. Dans un article qu'il consacre à la gestion du Lot, il écrit :

EDF thésaurise derrière ses voûtes de béton un demi-milliard de mètres

cubes d'eau. Ne pourrait-elle pas en lâcher un peu en été pour que le Lot continue à couler et que les maraîchers des basses vallées irriguent leurs jardins? À la question posée, l'EDF, qui croit avoir le monopole des eaux, a répondu brutalement « *niet* ». Réponse jugée « *impossible* » par le ministre de la qualité de la vie. Il faudra donc sauver le Lot avec... ou malgré l'EDF (LE MONDE 1945–2014, 22 février 1975).

EDF est présentée comme l'acteur responsable d'un *statu quo* qui pose aussi bien des problèmes de partage de la ressource entre les différents usagers que de qualité de l'hydrosystème. Quelques années plus tard, Marc Ambroise-Rendu dresse un portrait encore plus négatif de l'entreprise. Le journaliste développe et semble reprendre à son compte une opinion émise par des associations naturalistes. Il affirme : « *Craignant que certains de ses projets ne soient modifiés ou remis en cause par le gouvernement, la société nationale accélère partout le rythme de ses travaux* » (*ibid.*, 22 juillet 1981). Il expose ensuite les fruits de son enquête sur les travaux entrepris par EDF au courant de l'année 1980. Voici l'une des conclusions qu'il tire :

Car il semble qu'EDF néglige délibérément les objections des services de l'environnement. Un chantier est en pleine activité à Saint-Amandin, dans le Cantal, depuis l'été dernier alors que la concession est loin d'être accordée et que le ministère de l'environnement a formulé un avis nettement défavorable. Le fait accompli? Un bel exemple en est celui de l'usine hydro-électrique d'Age, sur la Creuse, qui vient d'être mise en service, alors que l'instruction n'est pas close (*ibid.*, 22 juillet 1981).

Deux années plus tard, un article (qui cette fois-ci n'a pas été signé par Marc Ambroise-Rendu) intitulé « *Rivières en sursis dans le Forez. Les vidanges qui tuent* » montre que la gestion des cours d'eau par EDF frôle parfois l'absurdité et qu'elle peut même faire l'objet de condamnations en justice :

La condamnation d'EDF par le tribunal de grande instance de Montbrison dans une affaire de pollution de rivière après une opération de vidange (*Le Monde* du 16 janvier) a de quoi faire réfléchir. [...] Comme d'habitude, EDF a proposé de dédommager les sociétés locales de pêche ou de réempoissonner. « *Mais, comme l'explique le professeur Roux, un hydrobiologiste qui connaît bien le Lignon, c'est à peu près comme si un éleveur mettait ses bêtes à engraisser sur un pâturage où il n'y aurait plus un brin d'herbe* » (*ibid.*, 26 janvier 1983).

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) se trouve moins au cœur de controverses, ayant à sa charge moins d'ouvrages qu'EDF. Le premier article qui fait mention d'une controverse en rapport avec la CNR est daté de 1978 et il met en avant un écart dans la représentation des impacts de ces ouvrages :

Si la CNR estime que son bilan est positif sur tous les plans, notamment celui de l'environnement, il n'en est pas de même pour les pêcheurs et les écologistes qui ont protesté contre la vidange du barrage de Génissiat au début de juin. L'Union lyonnaise des pêcheurs à la ligne (vingt-huit mille cinq cents membres) et la Fédération du Rhône des pêcheurs ont porté plainte (*Le Monde* du 27 juin), tandis que le comité de protection des sites de la région lyonnaise envisage d'en faire autant (*ibid.*, 5 juillet 1978).

Il atteste aussi de la diffusion et de la médiatisation de recours juridiques portés par des associations environnementalistes contre les grandes compagnies d'État qui exploitent des barrages.

Cette crise de confiance envers les grands aménageurs se retrouve aussi, de façon plus marginale, dans des articles sur des ouvrages prévus à l'étranger. Ainsi, au sujet de l'aménagement du Xingu en Amazonie brésilienne, prévu dans les années 1980, le journal montre Eletronorte et le système d'acteurs pro-barrage en difficulté face à la population locale, et plus particulièrement face à la population indienne :

À la tribune, se sont succédés les ingénieurs, techniciens, fonctionnaires gouvernementaux chargés de donner des détails sur la construction du barrage et sur ses conséquences pour la région. Mardi, l'un des principaux dirigeants d'Eletronorte, la compagnie d'État chargée de la mise en valeur hydroélectrique du nord du pays, a pris la parole. M. José Antonio Muniz Lopes a déjà beaucoup disserté sur le sujet. Alors qu'il renouvelait ses explications devant les centaines d'Indiens venus des régions les plus reculées du pays, l'un des caciques présents s'est approché de la tribune en levant sa borduna et a menacé de le frapper (*ibid.*, 28 février 1989).

C'est aussi entre les années 1970 et 1990 que le journal interroge la capacité des grandes entreprises d'État à répondre aux critiques croissantes des écologistes. Ainsi, au cours du conflit concernant les aménagements de la Baie James, dans la province canadienne du Québec, un article cite un scientifique :

À Radisson⁹, on se défend bien sûr de détruire l'environnement. « *Les caribous adorent les routes et les plans d'eau gelés pour leurs déplacements, explique Richard Verdon, un jeune biologiste d'Hydro-Québec. Leur nombre est passé de 200 000 en 1975 à 700 000 aujourd'hui!* » S'il reconnaît que des millions d'hectares de taïga ont été noyés, il soutient que la transformation de milieux terrestres en milieux aquatiques « riches » est une opération blanche, dans la mesure où « *la biomasse reste la même* » (*ibid.*, 27 novembre 1991).

L'adjectif « jeune » ici ne semble pas avoir été choisi par hasard. Il contribue à montrer l'enthousiasme — naïf? — de l'hydrobiologiste de la compagnie hydroélectrique. Il révèle plus généralement une prise de distance vis-à-vis de certains experts particulièrement ceux employés par des aménageurs.

Les agences de l'eau françaises, des acteurs pro-barrage?

Au lendemain de leur création, les agences de l'eau sont présentées comme des acteurs qui défendent et financent des ouvrages répondant à des besoins divers : « *Quant à M. Claude Lefrou, directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie, il nous a déclaré : "Le barrage Aube est nécessaire à l'ensemble des besoins du bassin de la Seine, notamment pour relever les étiages et écrêter les crues, ceci indépendamment de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine"* » (*ibid.*, 23 novembre 1979). Selon Marc Ambroise-Rendu, qui en dresse un bilan dix ans après leur mise en place, la construction de réservoirs constitue l'une des missions principales de ces agences :

Brisant les frontières administratives, on a dessiné autour des grandes rivières et de leurs affluents six régions naturelles : le premier découpage

9. Ville construite dans les années 1970 en lien avec l'exploitation hydroélectrique de la Baie James.

écologique. Pour gérer les eaux de chaque bassin siège une sorte de parlement groupant fonctionnaires, élus et usagers. Son exécutif est une agence financière fonctionnant à la manière d'une mutuelle. Sur tous les consommateurs — et sur les pollueurs — elle prélève des redevances qu'elle reverse aussitôt aux plus entreprenants d'entre eux sous forme de prêts et de subventions. Ainsi s'édifient sans qu'il en coûte un centime à l'État barrages-réservoirs et stations d'épuration (LE MONDE 1945–2014, 29 octobre 1975).

Presque vingt ans plus tard, le positionnement des agences de l'eau n'a guère évolué d'après le corpus. Dans un article consacré au controversé barrage de Charlas, sur la Nère, au sud-ouest de Toulouse, *Le Monde* dépeint une agence de l'eau qui veut préparer son bassin à faire face aux pénuries en eau les plus sévères : « *L'Agence de l'eau Adour-Garonne soulignait que "l'équipement du bassin en réservoirs de stockage est encore insuffisant pour satisfaire tous les besoins d'un été sec et chaud". L'agence en profitait pour rappeler qu'elle doit créer de 110 à 130 millions de mètres cubes de réserves nouvelles d'ici à 2001* » (*ibid.*, 16 juillet 1997).

L'attrait que les barrages-réservoirs exercent sur les agences est pourtant dès les années 1970 sujet à débats, comme le montre *Le Monde* en publiant une tribune de Bernard Charbonneau¹⁰ consacrée au lien entre pénurie en eau et industrialisation et intitulée « *Vers un Sahara industriel?* » (*ibid.*, 16 août 1976). Il dénonce une fuite en avant dans la consommation d'eau, soutenue par les agences de l'eau, et s'interroge sur la capacité de ces institutions à lutter contre les problèmes de pollution : « *Mais apparemment, quelles conclusions tirent de la sécheresse nos gestionnaires de l'eau? C'est simple, puisqu'on manque d'eau il faut en consommer encore plus. Le paysan qui voit jaunir son maïs en conclut qu'il doit faire comme son voisin qui sauve le sien en détruisant la rivière. Et l'agence de bassin l'y aidera, elle risque d'être autrement efficace pour la construction des barrages que pour la dépollution des rivières* » (*ibid.*).

La médiatisation des agences de l'eau laisse entrevoir un changement d'orientation de celles-ci autour des années 2000. Ainsi, au sujet de la rivière Trézence (Charente-Maritime) il est écrit : « *l'agence de bassin Adour-Garonne vient de réduire sensiblement sa participation à l'éventuel investissement, ce qui équivaut à "laisser la rivière couler tranquille", c'est-à-dire ne rien faire* » (*ibid.*, 18 mars 2003). Mais ce changement d'orientation n'est pas total. Et les articles récents sur le barrage de Sivens permettent au journal de rappeler que les agences sont traversées par des débats aussi bien locaux que régionaux et nationaux :

Selon les prévisions de l'agence de l'eau Adour-Garonne, il faudrait créer 69 millions de m³ de réserves d'ici 2021. Martin Malvy, président (PS) de la région Midi-Pyrénées et de l'Agence de l'eau, reste silencieux sur le projet de Sivens. [...] Le rapport du ministère estime enfin le financement de l'ouvrage, entièrement payé sur fonds publics. L'Agence de l'eau finance la moitié du coût de l'ouvrage et les crédits européens sont appelés à la rescousse à hauteur de 30 % pour alléger la participation des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne (*ibid.*, 28 octobre 2014).

Le journal met aussi en avant des orientations variables selon les bassins. Un article sur des réservoirs prévus sur le Gabas, un affluent de l'Adour, pour l'irrigation et le

10. Bernard Charbonneau (LE MONDE 1945–2014, p. 1910-1996) était un écrivain français. Proche de Jacques Ellul, il mena une réflexion sur le progrès technique et sur l'écologie. À la fin de l'article, il est aussi signalé que Bernard Charbonneau faisait partie du Comité de défense de la côte aquitaine. Ce comité s'était constitué pour s'opposer à la Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine.

soutien d'étiage devient l'occasion pour le journal, en donnant la voix à un représentant de l'ONG World Wildlife Fund (WWF), de souligner l'écart entre les initiatives suivies par l'agence Adour-Garonne et celles de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse :

Alors que le forum mondial de l'eau qui s'ouvre à Kyoto a inscrit dans ses préoccupations une meilleure gestion de l'irrigation, l'écologiste dénonce la politique « *anachronique* » des gestionnaires de ce bassin quand les autres se sont lancés dans un programme de restauration des cours d'eau. L'agence Rhône Méditerranée Corse a ainsi inscrit dans ses priorités de « *respecter le fonctionnement naturel des milieux* » et a engagé un programme de dix ans pour rétablir les cours mineurs du Rhône, les lônes, qui avaient été barrés pour canaliser l'eau vers des barrages hydroélectriques (*ibid.*, 18 mars 2003).

6.2.2 Les opposants aux barrages : l'exemple des conflits du bassin de la Loire

Les oppositions aux projets de barrages sont médiatisées par le journal dès le début de la période, bien que les conflits soient moins nombreux dans les années 1950 au regard des années plus récentes et qu'ils soient plutôt situés en France (voir 6.1). Ces oppositions peuvent être plus ou moins affirmées. Ainsi, même au sujet du barrage de Donzère-Mondragon présenté avant tout comme une fierté nationale, les journalistes soulignent que les riverains « *ne se montrent pas également sensibles aux raisons énergétiques qui firent adopter ces projets* » (*ibid.*, 22 juillet 1950). Des élus aussi s'élèvent dès les années 1950 contre des projets de construction ou pour le moins contre les modalités de leur mise en place : « *les conseils généraux du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne demandent l'arrêt des travaux entrepris par l'Électricité de France* » (*ibid.*, 3 décembre 1954). Les élus de ces deux départements craignent qu'EDF ne confisque « leur » eau qui fait l'objet de prélèvements agricoles. L'opposition est donc liée à la question du partage de la ressource en eau. Si des questions d'environnement sont au cœur de la controverse — la défense d'un lieu de vie (Tignes, Serre-Ponçon ou encore Donzère) et de la ressource en eau (Serre-Ponçon, Assouan ainsi que le projet cité ci-dessus) — l'écologie des cours d'eau n'est pas au cœur du débat. L'exemple des débats autour des différents projets prévus dans le bassin versant de la Loire, entre 1945 et le début des années 2000, permet d'illustrer l'évolution des arguments des opposants vers la prise en compte du milieu aquatique, à la fin de la période, et la complexification de la conception de l'environnement.

Le bassin versant de la Loire fait l'objet de 113 articles entre 1946 et 2013 (Figure 6.10). Parmi ces articles, 59 font mention d'antagonismes. La plus forte période de médiatisation s'étend des années 1970 au début des années 2000. Au sein de cette période, la seconde moitié des années 1980 et le début des années 1990 sont marqués par un creux. Six années comptent plus de quatre articles centrés sur le fleuve Loire et ses affluents, mais ils font l'objet de controverses dès l'après-guerre.

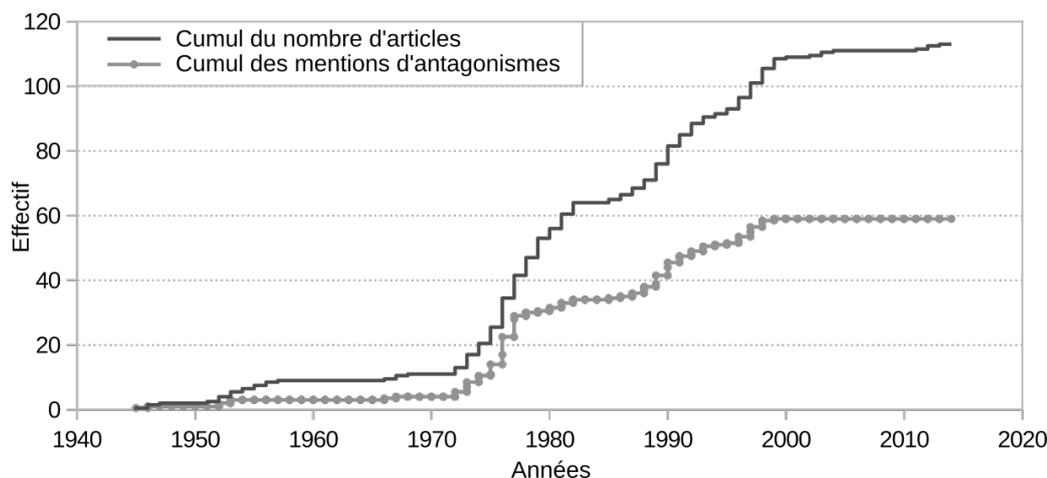


FIGURE 6.10 – La Loire, un bassin versant particulièrement médiatisé

Plusieurs projets distincts sont envisagés sur la Loire et médiatisés par *Le Monde* (Figure 6.11), mais les logiques d'oppositions sont variables selon les acteurs qu'elles mobilisent — et leurs arguments — et selon la place accordée à différents lieux et espaces.

En 1946, un premier projet dit de la « Loire supérieure » est proposé pour répondre au « problème de l'équipement hydroélectrique du pays » (LE MONDE 1945–2014, 30 septembre 1946) (Figure 6.11). EDF et le gouvernement ne sont pas mentionnés dans l'article; les acteurs pro-barrage sont des « techniciens ». Deux conséquences de ce projet sont source de débat : la diminution du débit de la Loire et l'ennoiement du lac d'Issarlès, un « mystérieux lac, dont le charme sauvage attire tant de visiteurs » (*ibid.*, 30 septembre 1946). Les acteurs du tourisme sont dépeints comme « émus » et le conseil général comme « nettement défavorable au projet » (*ibid.*, 30 septembre 1946). Les arguments des acteurs sont présentés sommairement dans un article court (480 mots), mais un antagonisme est bien mis en avant par le journal.

Dix ans plus tard, il est de nouveau question d'aménager le bassin versant de la Loire pour la nation française, mais aussi et peut-être surtout pour la capitale, avec le projet « Vals de Loire » (Figure 6.11). Parmi les ouvrages prévus, un barrage est proposé à Villerest. Dans des articles plus développés (de 1 500 mots environ), les arguments de deux opposants types sont exposés : d'une part les riverains c'est-à-dire la « résistance individuelle, "sentimentale" » (*ibid.*, 5 août 1954) qui rappelle les descriptions des habitants de Tignes; d'autre part les élus ou notables dont l'opposition est groupée et « organisée ailleurs, sur un plan plus "officiel" et collectif. À Orléans c'est M. Chenesseau, président de la chambre de commerce, qui a pris la tête de la croisade en réunissant périodiquement l'assemblée des chambres de commerce du bassin de la Loire, où les plans d'adduction sont vivement combattus. À Gien c'est le docteur Dézarnaulds qui mène le combat à la tête du Comité de défense du bassin de la Loire et du Comité d'action parlementaire, où figurent la plupart des élus des départements de la région » (*ibid.*, 5 août 1954). En plus d'organisations pré-existantes qui s'engagent contre le barrage, une association de défense est constituée. Au cœur du débat se retrouve la question du partage de l'eau et un détournement au profit de l'agglomération parisienne qui est perçu comme contre-nature. Si le débat est résumé comme le rapt d'une ressource vitale appropriée par une population qui vivrait de la Loire, *Le Monde* rappelle tout

de même la diversité des arguments des opposants : « *Les défenseurs de la Loire ne se sont pas lancés dans la bataille sans s'être auparavant assurés d'un stock considérable de munitions sous forme d'arguments techniques ou économiques, dont on ne peut dégager que l'essentiel* » (*ibid.*). *Le Monde* cite directement les opposants, et relaie ainsi leurs interrogations régionales à une échelle nationale :

En pompant dans cette nappe ne risque-t-on pas de réduire dangereusement le débit de la Loire et d'assécher la terre des coteaux et du val, ruinant ainsi l'agriculture, qui fait la richesse du pays? De plus, ces pompages, en entraînant les sables dont l'eau de la Loire est chargée, ne contribueront-ils pas à rendre son lit imperméable, à le colmater? Or il est prouvé que les crues de la Loire seraient plus désastreuses encore si l'excédent des eaux qu'elle roule durant ces périodes n'était en partie absorbé grâce à la perméabilité de son lit (*ibid.*).

Cette citation montre cependant que les conséquences sur le milieu ne sont perçues que dans une dimension anthropocentrée et illustre à quel point la question de la ressource en eau reste centrale au-delà de la diversité des arguments qu'annonce *Le Monde*. Après 1956, le projet des Vals de Loire n'est plus présent dans le corpus. Aucun article ne mentionne son report ou son abandon.

Au début des années 1970, le projet d'aménagement du bassin de la Loire réapparaît sous un autre visage (Figure 6.11). Le barrage de Villerest ainsi qu'un autre ouvrage, Naussac, présentés comme deux infrastructures s'inscrivant dans un projet plus général, font l'objet de nombreux articles jusqu'à leur inauguration au début des années 1980. Les objectifs de ces ouvrages ont en revanche changé puisqu'il ne s'agit plus de répondre à la pénurie en eau d'un autre bassin mais de répondre aux besoins des communes de la Loire, et plus particulièrement des communes de l'aval. La question du refroidissement des centrales polarise le débat; elle est présentée comme l'un des objectifs sous-jacents du projet. C'est donc une opposition entre l'amont et l'aval, entre la montagne et la plaine, entre les villes et le milieu rural, qui est décrite par le journal : et la solidarité amont-aval qui unissait les opposants du projet des Vals de Loire s'est estompée. Ainsi, les « *perspectives favorables pour le Val de Loire ne sont pas contestées en Lozère. Mais l'association de défense contre le barrage de Naussac pose la question de savoir si ces avantages doivent être payés — et douloureusement — par les seuls Lozériens* » (*ibid.*, 5 mai 1973). Les articles sur Naussac et Villerest dressent des portraits détaillés des opposants, au premier titre desquels les agriculteurs, et leurs arguments :

Pour les jeunes agriculteurs de Lozère, Naussac représente une perte de 1 100 hectares de surface cultivée, en plaine mécanisable, et le déracinement d'une cinquantaine de familles, dont dix-huit agriculteurs de moins de quarante-cinq ans et six de moins de vingt-cinq ans, population dynamique, puisque on compte sur cette commune 65% d'actifs dans la population totale, alors que ce pourcentage tombe à 40% pour la Lozère. L'association de défense voit d'autres dangers pour l'environnement, le climat et l'économie locale. Mais surtout, dit-elle, « *pourquoi un barrage là où il n'y a pas d'eau?* » Elle estime que, le bassin versant asservi par le barrage étant d'assez faible superficie (53 kilomètres carrés), il faudra faire des prélèvements par galeries onéreuses dans des rivières du voisinage, sans même être certain de l'effet d'écrêtement des crues (*ibid.*, 5 mai 1973).

Même si elle n'est pas centrale, l'émergence des préoccupations environnementales devient un argument parmi d'autres pour s'opposer aux projets. La citation atteste aussi du fait que *Le Monde* accorde une place importante à la connaissance qu'ont les agriculteurs et la population locale du milieu ainsi que de la ressource en eau.

Les portraits des agriculteurs s'affinent au fur et à mesure des années. L'inauguration de Villerest est ainsi l'occasion de rappeler qu'« *un paysan, là-haut dans ses rochers et ses genêts, a résisté quelques jours avec son fusil* » (LE MONDE 1945–2014, 12 juillet 1982). C'est cependant dans les articles sur Naussac que l'on trouve les descriptions les plus détaillées de ces opposants, retraçant leurs parcours, leurs tactiques et leurs actions :

Quelques jeunes éleveurs le composent [*le comité de défense de Naussac*] dont les trois frères Gaillard qui exploitent ensemble une propriété de 150 hectares. L'un d'eux, Alain, vingt-cinq ans, barbe et cheveux noirs — le Fidel Castro de Naussac, disent ses adversaires — va en devenir le leader. Sa formation l'y préparait sans doute : lycée agricole, une année de sciences économiques, un poste d'animateur agricole puis le retour au pays. [...] avec cent à deux cents sympathisants dans le canton, ils vont mener la danse. D'abord du « *travail militant* », comme ils disent. Information dans les fermes, tracts, pétitions ; panneaux sur le bord des routes du style « *La terre aux paysans* » ou « *Gardarem Naussac* ». On s'efforce d'abord d'éveiller la conscience des agriculteurs directement visés : « *Ces terres sont les meilleures de Lozère, nous ne retrouverons jamais l'équivalent* » (*ibid.*, 13 juillet 1977).

De manière assez surprenante, l'article cité ci-dessus, presque exclusivement consacré aux agriculteurs qui s'opposent au projet de barrage et rédigé par Marc Ambroise-Rendu, fait partie d'une série de trois articles intitulée « *La guérilla écologique* » dont l'objectif est de contribuer à expliquer des formes de manifestation qui se diffusent en France à la fin des années 1970¹¹. L'introduction à la série d'articles permet d'éclairer cette apparente contradiction :

Il ne se passe guère de week-end sans que soient organisées fêtes, marchés, occupations qui agitent la province française dans une sorte de guérilla écologique permanente. Chaque fois, de grands équipements d'intérêt national sont visés : le canal Rhin-Rhône, les centrales nucléaires, le barrage réservoir de Naussac, le camp militaire du Larzac. Mais, à travers eux, ce sont le centralisme, la technocratie, la société industrielle et l'autorité de l'État qui sont mis en cause. Ces jacqueries modernes mobilisent des éléments très disparates (*ibid.*, 13 juillet 1977).

Si les barrages, tout comme les grands aménagements, sont reconnus comme soulevant des problèmes environnementaux, l'opposition à ces projets n'est pas nécessairement guidée par des préoccupations avant tout écologiques. Quant aux acteurs politiques et aux élus qui expriment leurs réticences face au projet de Naussac, *Le Monde* les présente comme d'abord concernés par les compensations, voire les indemnités : « *Les élus lozériens ont été unanimes à critiquer le projet. Le conseil général a exprimé son inquiétude, voire son hostilité, en l'absence de toute contrepartie. La chambre de*

11. Si l'article est publié dans les semaines qui ont précédé la manifestation de Creys-Malville tristement célèbre en raison de la mort d'un opposant au projet, il est rédigé à la suite d'attentats visant les bâtiments EDF en Bretagne.

commerce de Mende [...] craint que la Lozère ne devienne ainsi “un simple réservoir d'eau pure au profit de l'aval et sons contrepartie” » (*ibid.*, 5 mai 1973).

Enfin, le dernier grand projet d'aménagement du bassin versant de la Loire tranche aussi avec les controverses précédentes par le jeu d'acteurs et les espaces au cœur du débat (Figure 6.11). L'opposition entre l'amont et l'aval n'est presque pas mise en avant dans les articles. Les élus départementaux et régionaux semblent unanimement réunis au sein de l'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Epala). L'Epala bénéficierait même du soutien du ministère de l'environnement :

Sous l'impulsion de Jean Royer [*le maire de Tours*], les communes, départements et régions du bassin de la Loire se regroupent dans l'Epala (Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents), qui, en février 1986, signe avec l'État — représenté par Huguette Bouchardeau, alors ministre de l'environnement —, un protocole d'accord portant sur la construction, dans les dix ans, de quatre grands barrages visant à écrêter les crues de la Loire et, l'été, à soutenir ses étiages (*ibid.*, 27 décembre 1988).

L'opposition des riverains et des agriculteurs se cantonne, d'après le journal, à l'échelle locale : « *Si ce barrage [Serre-de-la-Fare] ne soulève pas d'opposition organisée des riverains, il n'en va pas de même du second sur la liste, projeté au Veurdre, sur l'Allier, et qui va stériliser des hectares de bonnes terres destinées à l'embouche des charolaises. Un comité de défense s'y est formé, d'agriculteurs peu désireux d'être sacrifiés au confort de “ceux du Val-de-Loire”* » (*ibid.*, 27 décembre 1988). À cette première phrase consacrée aux opposants, est juxtaposée un second argument qui cette fois-ci a une teneur plus naturaliste : « *les adversaires de l'aménagement soulignent que les crues sont nécessaires à l'écosystème de la Loire. De nombreux végétaux et animaux ne peuvent se développer que dans les “plaines alluviales” créées par les débordements. Trop brutales, les “lâchures” des barrages perturberaient la procréation des poissons, en dispersant les œufs* » (*ibid.*, 27 décembre 1988). L'écosystème et l'hydrosystème gagnent alors véritablement une place au sein de la controverse. En effet, le terme « écologiste » est mentionné à de nombreuses reprises entre 1985 et 2000 (39 occurrences au sein de 25 articles), ainsi que le comité Loire vivante, le WWF et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna).



FIGURE 6.11 – Les projets d'aménagement du bassin de la Loire : partisans, opposants et espaces médiatisés

6.2.3 Des arbitres pour les controverses

Dans les articles mentionnant des antagonismes, *Le Monde* octroie à certains acteurs le rôle d'arbitre. Deux formes d'arbitrages prédominent, celle liée au financement des barrages et celle d'ordre juridique.

Premièrement, lors de controverses liées à des projets de barrages dans les pays en développement, des coalitions d'États ou des organisations internationales se voient dotées d'un rôle d'arbitre par leur capacité à décider de financer ou non un projet de barrage. En 2009, soit trois ans après le premier article du corpus consacré par *Le Monde* au barrage d'Ilisu, un article expose ainsi la situation : « *L'Allemagne, la Suisse et l'Autriche, trois pays européens dont les agences de crédits à l'exportation garantissaient une partie du financement d'un barrage sur le Tigre, à Ilisu, dans le sud-est de la Turquie, devraient, selon la presse allemande et suisse, se retirer du projet* » (LE MONDE 1945–2014, 8 juillet 2009).

Mais c'est surtout la Banque mondiale qui attire l'attention des journalistes lors de débats sur des projets controversés. Si bien entendu son rôle est avant tout financier, elle est montrée comme imposant des conditions qui ne sont pas uniquement économiques aux États qui ont recours à elle pour le financement de leurs projets de barrages. Ainsi, lors du débat lié à la construction d'Assouan, *Le Monde* montre une Banque mondiale soucieuse du partage de la ressource en eau et du devenir des populations dont les terres seront ennoyées :

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à la différence des prêteurs privés, est accoutumée pour estimer la recevabilité d'une demande de capitaux à juger de la situation du point de vue de l'État emprunteur. Aussi en l'occurrence s'est-elle estimée fondée à poser comme première condition la signature d'un accord entre l'Égypte et le Soudan, qui réglerait au mieux le problème du partage de l'utilisation des eaux. Les populations soudanaises de la zone à inonder devraient, de plus, toucher une indemnité (*ibid.*, 28 novembre 1955).

Dans les années 1970, la Banque mondiale est présentée comme un acteur critique de certains aménagements. Ainsi, au sujet d'un barrage prévu en Côte d'Ivoire, un article titre : « *Le cri d'alarme de la Banque mondiale* » (*ibid.*, 18 juillet 1973). À partir des années 1990 et plus encore à partir des années 2000, les hésitations de cet arbitre sont mises en avant : « *Après avoir hésité pendant plusieurs mois La Banque mondiale accorde un crédit pour la construction d'un barrage controversé en Thaïlande* » (*ibid.*, 13 décembre 1991). Son engagement en faveur du barrage Nam Theun 2 au Laos est l'occasion pour le journal d'avoir un recul critique sur sa fonction d'arbitre : « *Début 2003, cependant, la Banque mondiale publiait une "stratégie du secteur des ressources en eau", qui ne reprenait pas toutes les propositions de la Commission et rouvrait la voie du soutien aux grands barrages* » (*ibid.*, 6 avril 2005). L'article souligne en effet l'écart entre les conclusions du rapport cité ci-dessus et le rapport de la Commission mondiale des barrages, de 2000, rédigé à la demande de la Banque mondiale et qui est médiatisé en 2001 comme « *confort[ant] les ONG* » (*ibid.*, 16 mars 2001).

Deuxièmement, les institutions juridiques des États où sont prévus des barrages sont aussi présentées comme des arbitres dans les controverses. Ainsi, au sujet d'un barrage prévu en Argentine, *Le Monde* s'intéresse au lien entre la décision de la Cour suprême et l'opposition de groupes environnementalistes : « *La Cour suprême argentine a suspendu, pour 90 jours, la construction d'un barrage sur la rivière Ayui, dans*

le nord-est du pays, vendredi 12 novembre. Les organisations de défense de l'environnement estiment que ce barrage pourrait avoir des conséquences néfastes sur le fleuve frontalier avec l'Uruguay, mais aussi pour les marais d'Ibéra » (LE MONDE 1945–2014, 15 novembre 2010). Plus récemment, c'est au nom du développement durable que des juges du Conseil d'État grec arbitrent en faveur de l'abandon d'un projet de barrage sur l'Achéloos : « le Conseil d'État grec vient de mettre un terme au très controversé projet de dérivation du plus long fleuve du pays. Les juges estiment qu'il viole le principe de développement durable inscrit dans la Constitution et qu'il doit à ce titre être abandonné » (*ibid.*, 6 mars 2014).

Les arbitrages peuvent se faire dans les deux sens, comme l'atteste cet extrait sur la controverse liée au projet de la Baie James au Canada, contesté non pas seulement en raison des ses impacts environnementaux mais aussi en raison des conséquences sur les espaces de vie des populations autochtones :

Après un premier jugement rendu le 15 novembre, qui ordonnait l'arrêt immédiat des travaux, parce que ceux-ci, estimait le juge Albert Malouf, « affectent défavorablement » les droits traditionnels d'usufruit des Indiens, « compromettent leur existence propre comme peuple », la cour d'appel du Québec le 22 novembre, puis la Cour suprême du Canada le 21 décembre, ont autorisé la reprise des travaux, considérant que l'intérêt général et public du Québec l'emportait sur celui des Indiens. (*ibid.*, 29 décembre 1973).

Ainsi, le jeu d'acteurs que *Le Monde* décrit connaît des évolutions plurielles entre 1945 et 2014. Les années 1970 marquent un tournant dans la description des opposants, qui au moins dans certains cas, comme le cas des barrages de Villerest et de Naussac, conduit les journalistes à dresser des portraits très détaillés des acteurs. La prise de recul vis-à-vis des aménageurs est quant à elle un peu plus tardive ; elle se développe surtout dans la seconde moitié des années 1970 et au début des années 1980. Elle révèle qu'au sein d'un même journal les héros d'hier peuvent être les « méchants » de demain. Enfin, la trajectoire discursive de l'institution internationale qu'est la Banque mondiale montre qu'au début des années 2000, le quotidien français s'intéresse à une controverse qu'il présente comme mondialisée ; en ce sens, les années 2000 constituent un autre tournant.

6.3 Les moments des controverses : vie et mort de (projets de) barrages

Dans les deux parties précédentes, il était avant tout question de situations conflictuelles survenant lors de la conception des projets de barrages. Le chapitre précédent a aussi évoqué la progressive intégration à l'agenda médiatique, au cours des années 1970, et plus encore après les années 1990, des conséquences négatives des barrages après leur mise en eau. Mais les articles du *Monde* médiatisent aussi des situations d'antagonismes qui concernent les barrages à d'autres moments de leur cycle de vie.

6.3.1 Issues catastrophiques. Le cas des ruptures et débordements de barrages

Le journal *Le Monde* médiatise plusieurs catastrophes en lien soit avec des débordements de barrages soit avec des ruptures d'ouvrages. Au début de la médiatisation de ces catastrophes, alors qu'une incertitude règne au sujet des circonstances des événements, les journalistes s'interrogent sur les éventuels responsables, ou pour le moins sur les causes de l'événement. Dans le cas de la rupture du barrage de Vega de Tera qui causa la mort de plus de 140 personnes, en Espagne, en 1959, pendant la période franquiste, cette incertitude est soulignée mais aussi questionnée : « *On ignore encore les circonstances dans lesquelles la digue du réservoir de Vega-de-Tera, qui est alimenté par la rivière Tera, un sous-affluent du Douro, a cédé à la pression des eaux. [...] La presse espagnole évite de donner des précisions sur la rupture du barrage; elle annonçait hier le sinistre sous de gros titres, mais semble attribuer l'accident au "débordement" des eaux, et non à la rupture du barrage, récemment construit* » (*ibid.*, 12 janvier 1959). En effet, la seconde moitié de la citation laisse entrevoir une réflexion sur la diffusion des informations dans un contexte d'incertitude, et suggère une possible controverses sur les causes de la catastrophe.

Lors de ces événements, le journal relaie les accusations de certains acteurs, comme au lendemain de la rupture du barrage de Teton, qui fit 14 victimes en 1976, en Idaho : « *Le gouverneur de l'État, M. Cecil Andrus, [...], a estimé que les dégâts se comptaient en centaines de millions de dollars. Il a affirmé que le gouvernement fédéral était responsable de la catastrophe puisque le barrage a été construit par un bureau appartenant à l'administration centrale* » (*ibid.*, 8 juin 1976).

Dans les années plus récentes, le journal fait le lien entre le manque d'entretien des ouvrages de retenue et des cas de rupture de barrage, au travers des dires « expert » :

D'après les experts, le « *fleuve du chagrin* » — c'est le sens du mot kosi — est sorti de son lit en raison des sédiments amassés, au fil des années, dans un canal qui n'avait pas été assez nettoyé. [...] Quelque 1 000 villages ont été inondés et 200 000 habitations détruites. Alors que des travaux de maintenance du barrage doivent avoir lieu chaque année en août et que des ingénieurs avaient mis en garde les autorités contre un risque de fissure, aucune réparation n'a été effectuée. L'Inde, qui a financé la construction du barrage au début des années 1960, était responsable de son entretien (*ibid.*, 16 septembre 2008, au sujet d'un ouvrage indien non-nommé sur le Kosi, à la frontière népalaise).

Seules deux catastrophes en lien avec des barrages font l'objet de plusieurs articles dans le corpus (Table 6.1) : Malpasset et Vaiont. Aucun article du corpus ne s'attache à la construction du barrage de Malpasset. Celui-ci fait uniquement l'objet d'articles entre le 4 décembre 1959 (soit deux jours après la rupture du barrage qui intervient cinq ans après sa mise en eau) et l'année 1961 (premiers résultats des commissions d'experts¹²). Le premier article du corpus sur Vaiont ne concerne pas la catastrophe mais le projet d'ouvrage car il s'agissait alors du barrage le plus haut du monde (266 mètres). Les dix autres articles ont été publiés entre le 11 octobre 1963 (soit deux jours après la vague

12. Plusieurs articles ont été publiés dans *Le Monde* sur les suites judiciaires de la catastrophe au début des années 1970, mais ces articles ne figurent pas dans le corpus. De plus, la décision finale, rendue par le Conseil d'État en 1971 n'est pas comprise dans les articles du corpus

de plus de 100 m de hauteur qui déferla par dessus le barrage) et le 18 janvier 1964 (résultats de la commission d'enquête¹³).

Nom de l'ouvrage	Année de la catastrophe	Nombre d'articles	Nombre de victimes	Causes citées dans le journal
Vega de Tera (Espagne)	1959	2	150 env.	Pluies ?
Malpasset (France)	1959	11	420 env.	Hypothèses multiples, causes climatiques et causes humaines
Reocin (Espagne)	1960	1	20 env.	?
Vaiont (Italie)	1963	11	2 000 env.	Glissement de terrain, vague de submersion, études géologiques insuffisantes
El Cobre (Chili)	1965	1	200 env.	Tremblement de terre
Godoy-Cruz (Argentine)	1970	1	100 env.	Pluies
Canyon Lake dam (États-Unis)	1972	2	200 env.	Pluies
Teton (États-Unis)	1976	1	10 env.	Problème de conception ?
Bhakera (Népal)	1978	1	500 env. ?	?
? (Inde)	1982	1	?	Inondation
Tous (Espagne)	1982	2	?	Pluies
Val de Stava (Italie)	1985	1	250 env.	?
Bagauda (Nigeria)	1988	1	?	Inondation
? (Roumanie)	1991	1	50 env. ?	Inondation
Zeizoun (Syrie)	2002	1	20 env.	?
? (Inde)	2008	1	?	Manque d'entretien
? (Indonésie)	2009	1	80 env.	Pluies

TABLE 6.1 – Les catastrophes médiatisées par *Le Monde* (1945-2014)

Concernant Malpasset, il est très rapidement question de problèmes dans la conception de l'ouvrage, même si le premier article reste assez évasif : « *Les plans du barrage avaient été discutés, parfois assez âprement, au cours de diverses séances du conseil général. Certaines malfaçons avaient provoqué des interpellations, qui se traduisirent par quelques incidents* » (LE MONDE 1945–2014, 4 décembre 1959). Les articles deviennent alors bien plus précis et narrent de manière détaillée toutes les étapes de la construction du barrage et citent les acteurs mobilisés à chaque étape du projet :

La direction du génie rural demande alors au cabinet Coyne et Bellier, dont l'expérience en matière de barrages est mondialement connue, et qui bénéficie en France pour ce genre de constructions d'une situation de quasi-monopole, de réaliser l'étude technique de la construction. [...] Avant d'être coulé le béton fabriqué sur place a été soumis pendant toute la durée des travaux à des analyses minutieuses opérées, sous le contrôle

13. Quatre autres articles publiés sur Vaiont ne figurent pas dans le corpus : trois sont consacrés aux décisions judiciaires, à la condamnation de certains ingénieurs et au suicide de l'un d'entre eux, et un porte sur le film « *La folie des hommes* » réalisé par Renzo Martinelli et sorti en 2001 (avec Michel Serrault dans le rôle du directeur de la compagnie d'aménagement).

des ingénieurs du génie rural, par le laboratoire de l'arsenal de Toulon. Des doutes avaient en 1952 surgi sur la qualité du mélange employé, les travaux furent suspendus pendant quinze jours, et les constructeurs décidèrent même de s'adresser à un autre fournisseur. [...] À droite, le barrage reposait sur un éperon rocheux de gneiss de bonne qualité. À gauche, sur un ouvrage d'art aménagé sur la berge dont le soubassement avait été jugé moins bon. Il était fixé aux berges grâce à des injections de béton dans des cavités pratiquées dans la roche par la Société Sifp Bachy. Sa hauteur totale au-dessus du cours de la rivière était de 60 mètres. Le déversoir, large de 29,68 mètres, devait permettre, lorsque le barrage était normalement rempli jusqu'à la cote 98,50, d'évacuer 180 mètres cubes-seconde, soit 180 mètres cubes-seconde (*ibid.*, 5 décembre 1959).

À cette occasion, la matérialité des ouvrages, et la description des infrastructures occupe une place encore plus importante dans les récits sur la construction d'ouvrages (voir 4.3.4). Les articles deviennent parfois même de véritables leçons en construction de barrage :

Pour asseoir un barrage il ne suffit pas d'écarter les diluviens et d'atteindre le roc. Encore faut-il que cette roche soit saine, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas altérée par le temps. Telle roche compacte et résistante dans son ensemble peut être « *poudre* » localement par l'altération de feldspath ou de mica. [...] on peut donc dire que le barrage s'appuyait à gauche non sur la colline, modeste monticule séparant l'ouvrage du tracé de l'autoroute, mais sur la culée. Le terrain supportait donc ici la « *résultante* » de la poussée des eaux et du poids de cette culée, c'est-à-dire que la pression s'exerçait obliquement en profondeur (*ibid.*, 14 janvier 1960).

On retrouve des détails sur les caractéristiques et la construction du barrage de Vaiont dans les premiers articles qui suivent la catastrophe : « *Il repose sur la roche par l'intermédiaire d'une semelle de béton en forme de berceau dont le rebord aval est plus élevé que le rebord amont* » (*ibid.*, 11 octobre 1963). Mais la catastrophe ne provoque pas, autour de l'ouvrage, une controverse médiatique aussi importante que celle de Malpasset. À l'occasion de cette dernière, les journalistes dénoncent la diffusion de « rumeurs » : « *Beaucoup de bruits circulent ici. On parle notamment de fissures qui auraient été repérées il y a quelque temps dans le bassin de retenue. Mais il faut accueillir ces rumeurs avec les plus extrêmes réserves* » (*ibid.*, 5 décembre 1959, second article publié à cette date). Pour contrer les rumeurs, les journalistes présentent leurs hypothèses :

La commission d'enquête avait annoncé que ses travaux seraient terminés vers le 15 janvier. En attendant ses conclusions, qui ne devraient donc pas tarder, on peut récapituler les causes possibles de la catastrophe.

1. La qualité du béton [...]
2. Des obus "oubliés" [...]
3. Phénomène de résonance ou séisme [...]
4. Le chantier de l'autoroute [...]
5. Un glissement de terrain [...]
6. Des infiltrations à la base [...]

(LE MONDE 1945–2014, 16 janvier 1960).

Les auteurs des articles sont prudents et modérés dans la recherche des responsabilités au sujet du barrage italien de Vaiont mais émettent l'hypothèse d'une responsabilité humaine :

D'autre part, si l'on connaît la cause de la catastrophe : le glissement de terrain qui brusquement combla à demi le réservoir du Vaiont en engloutissant le village d'Erto situé sur ses bords, il semble bien que l'on aurait dû se montrer plus prudent à l'égard d'un danger qui était connu et que des techniciens avaient calculé. [...] Mais ce n'est pas tout : une journaliste de l'Unita (organe du parti communiste italien), Mlle Dina Merlin, dénonçait, il y a quatre ans, le danger. [...] Mais si la responsabilité des constructeurs du barrage — qui résista fort heureusement au choc des éboulements — ne paraît pas engagée, il est possible que d'autres responsabilités soient établies et que la seule fatalité naturelle ne paraisse pas une explication suffisante (*ibid.*, 14 octobre 1963).

À Malpasset comme à Vaiont, plus les jours passent, plus les articles relaient des antagonismes existant autour de la construction des barrages, sans nécessairement pouvoir les expliquer :

L'enquête technique sur les origines du désastre a démarré au milieu des polémiques, de la petite guerre larvée des allégations et des démentis entre les bottes courtoises mais serrées que l'on se porte à l'arme encore mouchetée. [...] Le mystère continue donc de régner sur les causes de l'effondrement de Malpasset. Sera-t-il jamais éclairci? On se le demande ici, où des techniciens qui ne font pas partie de la commission d'enquête soutiennent les uns que la rupture du barrage serait due à une fissure, les autres que le mur de béton dut s'effondrer d'un bloc (*ibid.*, 8 décembre 1959); Quels responsables désigner? La Sade (Société adriatique d'électricité), qui fit construire le barrage, ou le ministère des travaux publics, qui, semble-t-il, demeura sourd trop longtemps aux protestations des populations riveraines? (*ibid.*, 15 octobre 1963).

Des débats plus anciens au sujet de la construction des ouvrages font leur retour dans la presse; les catastrophes sont l'occasion de donner voix aux acteurs qui s'étaient élevés contre les projets avant leur mise en oeuvre. Les positionnements de divers acteurs régionaux sont relayés au sujet de Malpasset : « *M. Soldani, sénateur, conseiller général du Var, rappelle qu'il a toujours refusé d'inaugurer ce barrage pour des raisons qu'il n'exposera que devant la commission d'enquête* » (*ibid.*, 8 décembre 1959). Au sujet de Vaiont, le débat est présenté comme s'étant déroulé au sein de différentes instances politiques et à différentes échelles. Cette multiplicité d'instances et d'échelons explique-t-elle la mauvaise évaluation des risques? Ainsi, au sujet de Vaiont, *Le Monde* explique :

En 1959, dès que fut entreprise la construction du barrage, les protestations affluèrent. Elles émanaient des élus communistes, mais aussi de trois députés de la démocratie chrétienne, MM. Colonna, Fusaro et Colosello, qui interpellèrent le gouvernement sur le danger que ferait courir aux populations de la vallée de la Piave un barrage qui prenait appui sur une montagne pourrie. Il y eut finalement un débat à la Chambre, le 21 juillet 1961, et le barrage fut construit (*ibid.*, 15 octobre 1963).

Mais le journal questionne aussi le suivi des ouvrages après leur mise en eau. Au sujet de Malpasset, un article demande : « *Le barrage était-il suffisamment surveillé?* » (*ibid.*, 8 décembre 1959). À Vaiont, le journal souligne, en adoptant le point de vue des ingénieurs inquiets, un défaut de communication entre les ingénieurs qui surveillaient l'ouvrage et les responsables de la compagnie hydroélectrique : « *Les ingénieurs de la société résidant près du barrage alertèrent la direction générale. D'après les témoins, ils furent taxés de pessimismes [...] Le 9 octobre, à 21 heures, de nouveaux glissements de terrain ayant été constatés, les deux ingénieurs chargés de la surveillance de la digue, [...] faisaient un rapport téléphonique à la direction de la Sade à Venise et conseillaient aux habitants d'Erto et de Casso de veiller* » (*ibid.*, 15 octobre 1963).

Les derniers articles compris dans le corpus et qui évoquent les suites juridiques de ces catastrophes au cœur desquelles se trouvent des ouvrages controversés n'osent pas présenter les premières décisions juridiques comme des conclusions aux débats : « *Il reste un point important sur lequel les experts de la commission judiciaire n'arrivent pas à se prononcer : qui commandait à Malpasset? M. Coyne, auteur du projet? M. Dargeou, ingénieur en chef du génie rural ou département du Var? Le professeur Corroy? Le président du conseil général?* » (*ibid.*, 3 décembre 1960).

6.3.2 La retraite des barrages. Débats autour du vieillissement des ouvrages d'art

Les débats autour du vieillissement des barrages, de leur éventuel démantèlement ou de leur remise en concession sont assez peu présents dans le corpus. Les articles sur ces thématiques sont centrés, à l'exception d'un, sur les ouvrages français (Figure 6.12).

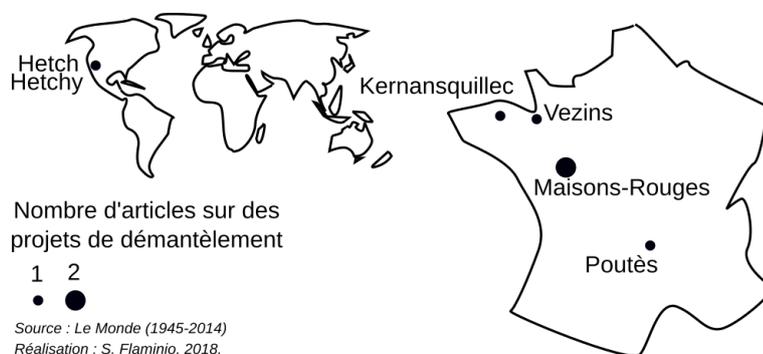


FIGURE 6.12 – Les mentions de projets de démantèlement d'après *Le Monde* (1945-2014)

La question de la restauration des milieux aquatiques ainsi que la possible déconstruction d'ouvrages est introduite dans un article de Marc Ambroise-Rendu de 1987 consacré aux parcs nationaux étatsuniens et leur « nature usée » car, selon lui, « *aux abords des circuits les plus spectaculaires, où les véhicules avancent à la queue leu leu, l'air est aussi chargé de gaz d'échappement que dans les rues de Los Angeles* » (*ibid.*, 12 septembre 1987). Il revient d'abord sur les prémices scientifiques et politiques de la restauration : « *La conservation des prétendus écosystèmes naturels constitués par nos parcs nationaux est un mythe, dirent en substance les experts. Il faut à présent restaurer la vie sauvage comme on retape un monument historique. [...] Les recommandations de la commission Leopold ont été officiellement adoptées par le service des parcs sous la*

forme d'un *Livre vert publié en 1968* » (LE MONDE 1945–2014, 12 septembre 1987). Mais le journaliste présente la restauration comme difficile à mettre en place aussi bien du point de vue technique que du point de vue politique. Les recommandations d'Aldo Starker Leopold¹⁴ sont « *depuis vingt ans, [...], pour la plupart, restées lettre morte. D'abord par insuffisance de connaissances fondamentales* ». Les projets qui tentent de les suivre rencontrent des oppositions notamment de la part des acteurs économiques et des usagers des ressources. Marc Ambroise-Rendu prend l'exemple d'un projet de démantèlement d'un ouvrage qui a pourtant toujours été controversé (RIGHTER 2005) :

Dans le Yosémite, ce sont les hôteliers et restaurateurs installés dans le parc qui s'insurgent contre un audacieux ballon d'essai lancé par Donald Hodel, ministre de l'intérieur et tuteur du service des parcs nationaux. [...] Il s'agirait de détruire un barrage et de vider un réservoir — le Hetch-Hetchy — dont les eaux recouvrent, depuis 1913, 10 kilomètres de vallée sauvage. Ensuite, on replanterait des arbres et on sèmerait de l'herbe pour hâter la reconstitution du milieu originel. Mais les hôteliers sont puissamment épaulés par la municipalité de San Francisco. Le lac alimente, en effet, leur ville par un aqueduc de 250 kilomètres. Outre la démolition, il faudrait aussi construire un nouveau réservoir sur une autre rivière, en dehors du parc, sous peine de condamner les habitants de Frisco à manquer d'eau. Le coût de l'opération en devient extravagant... et totalement dissuasif (LE MONDE 1945–2014, 12 septembre 1987).

Malgré le fait qu'elle soit défendue par certains scientifiques et certains acteurs politiques, tel Donald Hodel cité ci-dessus, la restauration écologique apparaît ainsi comme un idéal inatteignable.

Le terme « restauration » apparaît ensuite dans des articles sur le bassin versant de la Loire lors des débats autour des projets de Serre-de-la-Fare, Chambonchard et Veurdre. Il est d'abord question uniquement de la « *restauration des poissons migrateurs* » (*ibid.*, 29 août 1990) puis de « *restauration des milieux naturels* » (*ibid.*, 6 janvier 1994) lors de la médiatisation du plan Loire grandeur nature. Le terme fait son retour dans les articles consacrés aux projets de démantèlement des barrages de Kernansquillec, Maisons-Rouges et Vezins. Contrairement au barrage de Kernansquillec qui ne fait l'objet que d'une brève de deux phrases¹⁵, Maisons-Rouges, l'année suivante, suscite quatre articles (dont deux sont présents dans le corpus). Deux journalistes différents, Sylvia Zappi¹⁶ et Régis Guyotat¹⁷, consacrent à six mois d'intervalle deux longs articles aux oppositions entre les défenseurs de l'effacement du barrage et les tenants de son maintien. Les articles proposent des arguments quasiment identiques et ont un positionnement similaire qui pourrait presque être qualifié de pro-démantèlement :

L'annonce de sa disparition avait pourtant réjoui tout ce que la région compte de pêcheurs et d'amoureux des poissons. Premier obstacle sur la

14. Aldo Starker Leopold (1913-1983) était professeur en zoologie à l'Université de Californie. Il a travaillé sur les parcs nationaux et s'est notamment intéressé à la question de la restauration.

15. Cet article est l'unique de mon corpus portant sur Kernansquillec, mais il semble aussi être le seul article du *Monde* publié sur le démantèlement de cet ouvrage à en croire une requête complémentaire faite sur la combinaison « *Karnansquillec et barrage* » dans le moteur de recherche du monde.fr.

16. Sylvia Zappi est journaliste au *Monde*. Elle a travaillé pour la rubrique environnementale ainsi que pour la rubrique politique du *Monde*.

17. Régis Guyotat est un journaliste qui écrit régulièrement pour *Le Monde* en tant que correspondant régional. Au sein du corpus, il est l'auteur de nombreux articles sur le bassin versant de la Loire.

route des poissons migrateurs, l'ouvrage empêche en effet le repeuplement des rivières du bassin de la Loire. Avant sa construction en 1923, les grands migrateurs pullulaient dans les eaux de la Vienne et de la Creuse. [...] La décision annoncée en janvier 1994 par Michel Barnier, à l'époque ministre de l'environnement, a déclenché l'ire des maires des petites communes voisines du barrage, très vite relayés par les notables UDF, ravis de trouver là l'occasion de dénoncer l'« *interventionnisme parisien* ». Un comité de défense du barrage, mené par Gérard Dubosson, maire de Port-de-Piles, s'oppose systématiquement à toute discussion sur les procédures dites « *d'effacement* », malgré un plan de développement local prévoyant 14,3 millions de mesures compensatoires. Hervé Novelli, député (UDF-PR), Jean Royer, député (RL) d'Indre et Loire, Jean Delaneau, président (UDF-PR) du conseil général, Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME et président (UDF-PPDF) du conseil régional de Poitou-Charentes, se liguent pour défendre ce malheureux édifice, seul soutien de l'économie locale avec son plan d'eau et ses six bateaux à moteur, son camping et son restaurant. [...] Une étude chiffre à 48 millions de francs le coût de remise en état du barrage contre 28 millions si on l'arase (*ibid.*, 29 janvier 1997, Sylvia Zappi).

Les articles insistent tous deux sur les conséquences négatives de l'ouvrage : le point de vue des pêcheurs semble partagé. Ils soulignent aussi la modestie de l'ouvrage et de ses retombées économiques positives, et enfin le caractère relativement rentable de l'opération de démantèlement. Toutefois, ces opérations sont bien présentées comme controversées :

Bonne nouvelle pour les pêcheurs et les défenseurs de l'environnement : le barrage de Maisons-Rouges (Indre-et-Loire), sur la Vienne, qui faisait obstacle au retour des saumons, va être arasé « *avant l'été 1998* ». [...] Il aura fallu plusieurs années d'atermolements et des discussions jusqu'au sommet de l'État pour mettre fin à la carrière d'une bien modeste retenue d'EDF, pareille à des centaines qui saucissonnent les rivières de France. [...] Mais la fin annoncée du barrage avait provoqué la colère des riverains, qui tiraient parti d'une petite exploitation touristique et de la taxe professionnelle laissée par EDF (*ibid.*, 26 juillet 1997, Régis Guyotat).

Au cœur du débat ne se trouve pas uniquement l'opposition entre les acteurs locaux (défendant le maintien de l'ouvrage et songeant au développement local) et les acteurs nationaux (défendant le compromis pluriscalaire que constitue le plan Loire). La pierre d'achoppement s'expliquerait aussi, si l'on suit le raisonnement des journalistes, par la prégnance du discours prométhéen en France : « *Détruire un barrage relève de l'exploit en France, comme s'il s'agissait d'un crime de lèse-aménagement* » (*ibid.*, 26 juillet 1997).

Les articles consacrés à Poutès et à Vezins sont plus concis mais insistent tous deux (comme pour les articles sur Maisons-Rouges) sur l'opposition locale à des projets de démantèlement conçus à l'échelle nationale voire même à l'échelle internationale (comme celui de Poutès défendu par WWF) : « *les sept communes concernées s'opposent à [la] destruction [du barrage de Poutès], qui les priverait de précieux revenus des taxes professionnelle et foncière : 233 000 euros, dont 140 000 pour la seule commune de Monistrol-d'Allier. Ce village de 280 habitants craint la mort lente, alors que son école a déjà été fermée et que son bureau de poste est menacé* » (*ibid.*, 16 novembre 2006).

Les arguments des opposants au démantèlement de barrages sur la Sélune sont un peu plus développés dans l'article centré sur ce projet. Outre la question du développement local, se pose l'enjeu de la pollution, d'ailleurs cité en premier :

L'association locale Les Amis du barrage [de Vezins] dénonce une décision politique d'affichage. « *Le problème, ce ne sont pas les barrages mais la pollution de l'eau en amont : à cause de l'agriculture intensive qui remplace peu à peu le bocage, l'érosion des terres déverse des sédiments pollués dans la Sélune, qui s'accumulent dans les lacs de retenue* », estime son vice-président, Raymond Normand. Or sans les barrages, ces sédiments, chargés notamment de métaux lourds et d'algues vertes, risquent de se déverser dans le fleuve et dans la baie du Mont-Saint-Michel. Autres sujets d'inquiétude : la perte d'une réserve d'eau potable, le risque d'inondation, et la menace sur les 800 emplois autour du lac (LE MONDE 1945-2014, 24 juin 2010).

La question du vieillissement des barrages et de la restauration écologique est donc avant tout montrée comme une source de nouvelles controverses où l'humain s'opposerait à d'autres espèces animales. Les effets bénéfiques des opérations de démantèlement pour les hydrosystèmes dans leur entier n'apparaissent pas encore. Et pourtant ces controverses sont déjà présentées comme complexes. L'article sur Vezins s'inscrit dans une série dont le titre reflète aussi l'émergence des conflits "green on green" : « *Développer l'hydroélectricité en respectant la biodiversité des rivières* » (*ibid.*, 24 juin 2010).

6.3.3 Barrages avortés. Des ouvrages sans moment ?

Cette dernière sous-partie s'intéresse à la médiatisation de l'abandon de projets de barrages, aux controverses qui peuvent expliquer cette décision d'abandon, ainsi qu'aux situations conflictuelles qui peuvent parfois résulter de l'abandon d'un projet. Pour retrouver ces projets abandonnés, la littérature scientifique sur des projets de barrage été utilisée, tout comme les diverses bases de données sur les barrages (et notamment Icold), et un ensemble de requêtes ont été réalisées dans TXM (avec les lemmes des verbes « abandonner », « annuler », « renoncer », et les noms « abandon » et « annulation »). Au total, une quarantaine d'articles évoquent la possibilité de l'abandon de travaux ou en font état. Ils concernent 23 projets (comportant parfois plusieurs barrages comme le projet Vals de Loire) mais quelques-uns ont aussi une portée plus générale. La plupart des projets concernent la France, mais il est aussi question d'ouvrages prévus en Europe. L'abandon est évoqué au sujet d'un seul ouvrage dans un pays africain, de deux en Amérique du Nord et en Amérique du Sud ainsi qu'en Océanie.

Lorsque l'abandon de projets devient une issue plus fréquente aux controverses

Au début de la période, lorsque le discours prométhéen domine dans le corpus, quelques projets de barrages sont indiqués comme étant suspendus ou abandonnés par *Le Monde* (Figure 6.13). Selon le journal, ce seraient avant tout des situations d'instabilité politique ou économique qui expliqueraient ces abandons ou dans certains cas le report. Ainsi, un article déplore l'abandon de certains projets hydroélectriques prévus par l'État français :

Mais la crise économique entraîna une mévente annuelle de l'électricité qui se chiffrait à 4 milliards de kilowatts-heure, soit 20% de la production.

Ce fut un trop joli prétexte pour abandonner projets et même chantiers en cours. Des millions furent ainsi engloutis dans des masses inutiles de béton. Conception aveugle, car, malgré la crise, la consommation continuait à croître de 5% chaque année : en quatre ans à peine la surproduction aurait donc été absorbée. Quatre ans : le temps approximatif nécessaire à la construction et à l'équipement d'un barrage! (*ibid.*, 11 décembre 1945).

Selon *Le Monde*, c'est aussi pour des raisons de rentabilité et de difficulté économiques que l'aménagement du Haut-Rhône est laissé en suspens :

Le coup fatal à la CNR a failli être porté en 1965 lorsque l'Électricité de France s'est efforcée de démontrer par A + B qu'étant donnée la baisse du prix de référence du mazout alimentant les centrales thermiques, les chutes hydrauliques restant à aménager sur le Rhône ne seraient pas rentables. [...] Notons d'abord que la CNR a durablement écarté sinon abandonné, de la frontière suisse à Lyon, l'équipement du Haut-Rhône, qui avait eu initialement la vedette avec la construction spectaculaire du barrage de Génissiat (*ibid.*, 15 avril 1969).

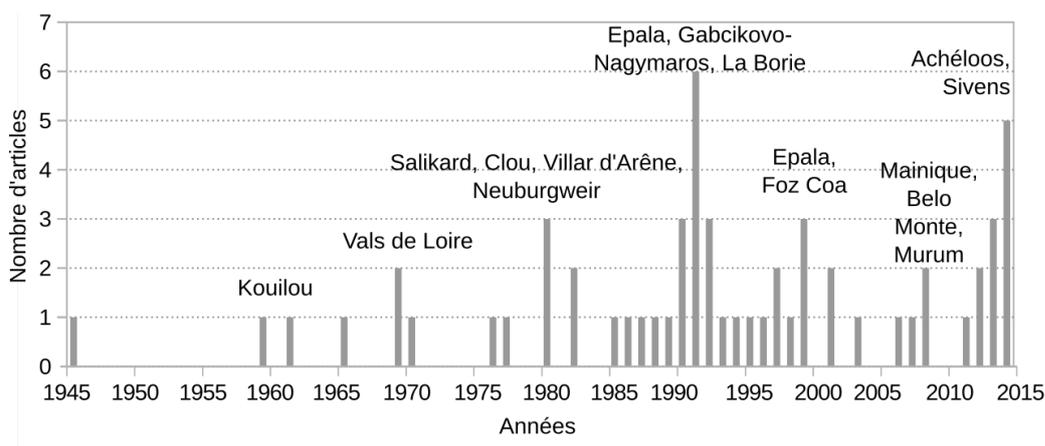


FIGURE 6.13 – L'abandon de projets de barrages, une question médiatisée surtout à partir des années 1980

Des crises politiques peuvent aussi être présentées comme des facteurs d'abandon. C'est en effet en raison de tensions locales entre différents groupes d'acteurs que *Le Monde* envisage l'annulation du projet du Kouilou prévu dans l'actuelle République du Congo :

La résurgence des querelles tribales et religieuses sur le territoire du Congo ex-français serait particulièrement néfaste à l'équilibre politique de toute l'Afrique centrale. Or il semble que c'est à un tel chaos que puisse conduire soit l'abandon pur et simple du projet, soit sa prise en main par certains groupes financiers internationaux constitués pour la circonstance et en fait incapables de concourir au financement de l'entreprise (*ibid.*, 22 novembre 1961).

L'opposition multiforme aux projets de barrages qui se développe à partir des années 1960 et s'affirme dans les années 1970 alors que le discours prométhéen se dissipe, se retrouve aussi dans des articles qui mentionnent les premiers cas mondiaux

d'abandons de projets. En 1969, *Le Monde* publie un article intitulé « *Pour la défense du saumon* » (LE MONDE 1945–2014, 19 février 1969). Si le titre laisse entendre qu'il faut protéger une espèce animale, le développement n'accorde qu'une place très modeste à l'écologie. D'emblée le conflit est associé à un espace bien délimité, le gave d'Oloron — il ne s'agit pas de défendre le saumon dans l'absolu. L'abandon du projet ici décrit est d'abord le fruit d'un combat mené par le lobby touristique des pêcheurs :

De février à août, ce dernier [le gave d'Oloron] attirait un grand nombre de touristes pêcheurs, à tel point qu'un championnat de pêche avait été créé [...]. Le chiffre des saumons pris à la ligne atteignait mille par an, certaines prises pesant de 32 à 36 livres, avec un poids moyen de 12 livres. Il soutenait la comparaison avec les meilleures rivières à saumons d'Europe, sans atteindre les prix de location prohibitifs de Norvège ou d'Écosse. S'agissant d'une rivière du domaine public, les associations de pêche et les syndicats d'initiative locaux avaient fait de gros efforts en faveur du tourisme de pêche. La vallée du gave d'Oloron n'était pas menacée par l'industrialisation. Quoique proche de Lacq, aucune trace de gaz ou de pétrole n'avait été détectée dans son sol. [...] En 1960, l'EDF renonçait à la création d'un important barrage électrique pour ne pas empêcher les remontées (*ibid.*, 19 février 1969).

Même lors des années 1980 et encore au début des années 1990, certains de ces cas d'abandon sont présentés comme le résultat d'une conjonction d'intérêts qui sont loin de tous être écologistes. L'abandon du projet de La Borie est décrit comme une « *décision du Conseil [qui] met un point final à une véritable saga dans laquelle, depuis huit ans, s'entrecroisent l'économie, l'écologie et l'histoire religieuse* » (*ibid.*, 23 mars 1992). Plus éloquent encore, au sujet d'un projet soviétique, Marc Ambroise-Rendu écrit : « *le gouvernement a renoncé à construire à Salikard, en Sibérie, un barrage qui devait noyer une partie du bassin du fleuve Ob. Mais ce sont surtout les géographes, les agriculteurs et les prospecteurs de pétrole qui ont crié haro sur les électriciens et qui l'ont emporté* » (*ibid.*, 19 juillet 1980). Si ces deux extraits insistent sur les mélanges des genres et les causalités plurielles (plus qu'écologiques) qui expliquent des décisions d'abandon, d'autres articles sont particulièrement peu explicites et on peut s'interroger sur le sens qu'ils accordent à des expressions telles que « *raisons écologiques* ». Cet article soulève la question du probable abandon du barrage allemand de Neuburgweir sur le Rhin et semble faire une confusion entre questions foncières et environnementales : « *la déclaration d'enquête publique des travaux, avait été reportée à plusieurs reprises en Allemagne. Pour des motifs électoraux, un première fois, puis pour des raisons écologiques ensuite : la commune allemande qui devait accueillir le barrage s'était vu dotée d'un échangeur d'autoroutes qui avait déjà sérieusement entamé ses réserves foncières* » (*ibid.*, 2 janvier 1980).

Cependant, dans les années 1980, des cas d'abandon sont de plus en plus fréquemment décrits (Figure 6.13) ; ils sont présentés comme des événements de plus en plus courants qui correspondent à l'émergence de préoccupations environnementales. Ces cas d'abandon ne concernent pas uniquement la France. Ainsi, avec le débat autour du projet Gordon-below-Franklin :

La Tasmanie plonge l'Australie tout entière dans une profonde et douloureuse prise de conscience écologique et politique. Fallait-il, pour lutter contre le chômage, laisser la toute puissante Hydro-Electric Commission

(HEC), [...], bétonner les derniers kilomètres de la Gordon River, l'une des toutes dernières rivières encore totalement sauvages du « monde développé tempéré », selon les termes de la Tasmanian Wilderness Society, ennemie jurée de la HEC? [...] À la fin de 1983 — étape finale —, la Haute Cour de justice décidera de mettre fin aux travaux et au projet, établissant ainsi définitivement la suprématie constitutionnelle de Canberra sur les gouvernements d'État. La bataille, il est vrai, valait d'être gagnée : 800 000 hectares de montagnes et de forêts totalement vierges, des paysages étranges et rudes, des torrents impétueux, des rivières majestueuses, des lacs secrets aux eaux figées par le ciel, une végétation d'une richesse étonnante où alternent conifères et alpages à l'européenne, eucalyptus australiens, fougères géantes tropicales, landes himalayennes. Quelques échantillons de cette étrange faune aussi : des antilopes, wallabies, bandicoots, diables de Tasmanie, wombats, et, la légende l'affirme, les derniers représentants du mythique tigre de Tasmanie, ou thylacine, étonnant marsupial Carnivore ressemblant à un loup rayé (*ibid.*, 11 février 1984).

Quelques années plus tard, une brève diffuse la décision d'un possible abandon de projet en URSS en raison de « quelques 30 000 personnes qui criaient au désastre écologique » (*ibid.*, 19 novembre 1987). Mais le journal apporte aussi parfois des nuances spatiales dans le processus d'abandon sur la base de la richesse des pays où les projets sont prévus : « L'Inde, pays pauvre, n'a pas les moyens de renoncer purement et simplement à des projets de développement viables et nécessaires, alors que les États-Unis ont pu abandonner un barrage dans la vallée du Tennessee, il y a quelques années, pour la préservation d'une espèce de poisson » (*ibid.*, 9 juin 1980).

Même si les enjeux écologiques sont parfois présentés sommairement, les décisions d'abandon entraînent de plus en plus une réflexion sur les conséquences environnementales des grands projets en amont de leur conception. Dans l'article déjà cité ci-dessus sur La Borie, Marc Ambroise-Rendu conclut ainsi :

La décision des conseillers d'État constitue un encouragement supplémentaire pour les écologistes et souligne la nécessité, souvent affirmée mais toujours négligée, de réaliser, avant tout projet d'envergure, une étude d'impact sérieuse et présentant toutes les solutions possibles. Si cela avait été fait pour le barrage de La Borie, on aurait à la fois ménagé la sensibilité des Cévenols, épargné l'argent public et répondu plus rapidement aux souhaits légitimes des agriculteurs (*ibid.*, 23 mars 1992).

Par ailleurs, à partir des années 1980, les opposants aux projets de barrages sont de plus en plus montrés comme réclamant bien plus que des compensations ou des modifications mais bien l'annulation de ceux-ci. Ainsi, suite à la première suspension de Serre-de-la-Fare, la voix est donnée à Christine Jean pour montrer la détermination des militants anti-barrages de s'opposer à l'ensemble des réalisations prévues : « Il n'est pas question de nous démobiliser après cette victoire, indique la coordinatrice de Loire vivante, Mme Christine Jean. Nous avons le devoir de suivre l'aménagement complet du fleuve. » C'est dire que les « Indiens » qui bivouaquent depuis deux ans dans leur cabane de Haute-Loire ne plieront bagage que pour s'installer sur un autre site sensible du programme Epala » (*ibid.*, 13 février 1991). De même, à propos du barrage d'Ilisu en Turquie, « les ONG ont sillonné l'Europe pour réclamer l'abandon pur et simple de ce

projet qui met en danger Hasankeyf, joyau du patrimoine historique de la région, et des populations locales déjà fragilisées » (LE MONDE 1945–2014, 10 décembre 2008).

L'abandon de projets, la fin des controverses liées aux barrages? La fin des barrages?

La décision d'abandonner un projet de barrage — lorsqu'elle est médiatisée¹⁸ — n'est toutefois pas toujours montrée comme signant la fin d'une controverse.

D'abord, l'abandon des projets est souvent présenté comme un long processus ; toutefois sa durée reste malgré tout sous-estimée par les auteurs des articles. Ainsi, un titre d'article sur les barrages de l'Epala de 1990 s'intitule « *Pour des motifs essentiellement écologiques le gouvernement renonce à deux des quatre barrages prévus sur la Loire* » (*ibid.*, 8 février 1990) ; les deux ouvrages mentionnés sont Serre-de-la-Fare et Chambonchard. Mais l'année suivante un article titre « *Le projet de barrage de Serre-de-la-Fare, en amont du Puy-en-Velay (Haute-Loire), va-t-il être abandonné?* » (*ibid.*, 13 février 1991). Ce dernier ne sera effectivement annulé qu'en 1994, et celui de Chambonchard en 1999. De plus, l'abandon de Chambonchard ne signifie pas que le gouvernement renonce au projet du Veurdre comme le rappelle d'ailleurs le journal : « *Interrogation de poids dans ce plan [le Plan Loire] : la présence du barrage du Veurdre, dernier survivant du programme pharaonique de M. Royer. A l'étude dans le plan 1, il n'est pas clairement identifié dans le plan 2. Le gouvernement craint une nouvelle pomme de discorde, tant le mot "barrage" est explosif* » (*ibid.*, 26 août 1999).

La lenteur du processus est parfois soulignée et expliquée, comme dans un article récent sur le projet de dérivation du fleuve Achéloos en Grèce impliquant plusieurs barrages :

Les défenseurs du fleuve Achéloos bataillaient depuis vingt ans pour sa sauvegarde. Ils viennent d'emporter une victoire qualifiée d'historique : le Conseil d'État grec vient de mettre un terme au très controversé projet de dérivation du plus long fleuve du pays. [...] Des dizaines de décisions de justice ont conclu à l'abandon du projet, sans que jamais les travaux soient réellement stoppés par le gouvernement grec. [...] Les défenseurs du fleuve attendent donc encore la traduction politique de l'injonction juridique d'abandonner ce projet. C'est seulement après qu'ils soulèveront la question de la réhabilitation des sites défigurés par les travaux. Une autre longue bataille en perspective (*ibid.*, 6 mars 2014).

La lenteur s'explique aussi par le fait que l'annonce de la suspension d'un projet est elle-même une source d'antagonismes. Les acteurs pro-barrages continuent bien souvent à défendre les projets comme l'explique parfois le quotidien. Pour les barrages de la Loire, cela a été le cas en 1959 comme en 1999 :

De nombreux conseillers [municipaux de la ville de Paris] ont protesté contre l'abandon du projet d'adduction des vals de Loire — décidé par le gouvernement — au profit du barrage-réservoir sur la Seine, qui ne pourra donner l'eau prévue dont les Parisiens ont le plus grand besoin (*ibid.*, 17 juin 1959).

18. Plusieurs projets de barrages médiatisés par *Le Monde* comme controversés ne font pas l'objet d'articles pour acter leur abandon. Le barrage de Traveston Crossing en Australie est dénoncé dans un article, mais la décision du gouvernement australien d'annuler ce projet ne donne lieu à aucun article sur lemonde.fr.

Les élus locaux, emmenés par Eric Doligé, député RPR du Loiret et président de l'Epala, continuent malgré tout à réclamer « leur » barrage. [...] Certains élus commencent, au demeurant, à changer de position : le maire de Commentry (Allier), Guy Formet (PS), réclame, en cas d'abandon, une aide de l'État destinée à la construction d'une retenue... pour sa commune (*ibid.*, 19 février 1999)

La situation est encore plus complexe lorsqu'un changement politique majeur se produit, comme cela a été le cas dans les pays de l'ex-URSS. La décision de la Hongrie d'abandonner le projet bi-national de Gabčíkovo-Nagyymaros déplace à la fois le thème et l'espace du conflit autour de cet ouvrage :

La Hongrie a unilatéralement dénoncé au mois de mai le traité de 1977 conclu entre les gouvernements communistes de Prague et de Budapest¹⁹ sur la construction de ce double barrage [...]. Les Hongrois estiment que ce projet représente un grave péril pour l'environnement de la région et critiquent la décision slovaque de détourner le cours du Danube pour alimenter leur centrale de Gabčíkovo, ce qui constituerait une violation de la frontière entre les deux pays dont le tracé est situé au centre du fleuve (*ibid.*, 11 septembre 1992).

Mais, les changements gouvernementaux ne représentent pas toujours une rupture. Au sujet du même ouvrage, une année plus tard, alors que la Tchécoslovaquie n'existe plus, le débat se poursuit dans des termes semblables :

Les Hongrois, [...], demandent aux Slovaques d'abandonner le projet qui, disent-ils, a pour conséquence de modifier la frontière en détournant le lit du fleuve et présente de gros risques écologiques. Mais Bratislava, réfutant les arguments écologiques de la Hongrie, estime que les travaux sont allés trop loin (90% du projet ont déjà été mis en œuvre) pour que l'on puisse revenir en arrière. En attendant les résultats d'une médiation européenne, pour l'instant au point mort, les travaux continuent (*ibid.*, 6 octobre 1993).

Enfin, et peut-être parce que même après leur blocage les projets avortés restent source de controverses, de nombreux articles rappellent que les décisions d'abandon ne marquent ni la fin de la construction de barrages au sein d'un pays, ni même toujours la fin du projet. Le projet de Naussac et de Villereest, dans les années 1970, est présenté à plusieurs reprises comme la résurrection du projet des Vals de Loire, alors même que les objectifs et les soutiens diffèrent (Figure 6.11). Dans un éditorial publié en Une et consacré à Belo Monte en 2012, il est expliqué qu'à « la fin des années 1980, les autorités de Brasilia avaient dû renoncer à un premier projet, devant la mobilisation des Indiens, des Églises et d'avocats prestigieux, comme le chanteur Sting. Cela n'a pas découragé le consortium public Norte Energia : approuvé par un décret législatif en 2005, effectivement engagé en 2011, le nouveau chantier [...] devrait noyer quelque 500 km² de terres et entraîner le déplacement de 20 000 personnes, essentiellement des tribus indiennes » (*ibid.*, 17 août 2012). La fuite en avant, malgré la croissance du nombre de projets abandonnés, semble même être présentée comme une tactique mise en place par certains constructeurs de barrages. Les articles de Claude Francillon²⁰ montrent

19. Le gouvernement hongrois de 1992 dénonce le projet bilatéral signé entre son prédécesseur et la Tchécoslovaquie.

20. Claude Francillon a été journaliste pendant plus de 30 ans et correspondant à Grenoble pour *Le Monde*.

qu'EDF n'hésite pas à poursuivre sa « mission hydraulique » même si l'entreprise a été contrainte d'abandonner un certain nombre de ses projets :

EDF, qui aura achevé en 1987 les barrages de Super-Bissorte, en Savoie, d'une puissance de 750 mégawatts, et de Grand-Maison, dans l'Isère, de 1 800 mégawatts, est à la recherche de nouveaux sites à aménager. Après l'abandon des projets du Clou en Savoie, qui aurait amputé quelques dizaines d'hectares du parc de La Vanoise, les services hydrauliques de la région Alpes-Lyon ont découvert une nouvelle chute grâce à une galerie longue de 15 kilomètres reliant le barrage de Roselend, qui retient 200 millions de mètres cubes d'eau, et une usine souterraine construite sur la commune de Cevins (LE MONDE 1945–2014, 1^{er} juillet 1985).

Les sites favorables à la construction de nouvelles retenues d'eau étant presque totalement épuisés, notamment dans les Alpes, ou leur réalisation étant rendue difficile en raison de la présence de sites protégés comme les parcs nationaux, EDF s'efforce toutefois de ne pas stopper la mise en œuvre d'ambitieux aménagements hydro-électriques. Après avoir abandonné, il y a deux ans, deux grands projets hydro-électriques, l'un en bordure du parc national de la Vanoise (Savoie) et l'autre à proximité de celui des Écrins et du col du Lautaret — ce projet, affirme-t-on à EDF, pourrait voir le jour à plus long terme —, EDF souhaite avec le projet Romanche-Isère parachever ses investissements dans le domaine hydro-électrique (*ibid.*, 26 mai 1986).

De façon assez similaire, la CNR est présentée comme un aménageur qui poursuit son travail d'édification de barrage coûte que coûte. Presque avec ironie, l'article explique que malgré le gel du projet de Loyettes, la CNR souhaite continuer son aménagement du Haut-Rhône en lançant le projet de Miribel-Saint-Clair :

La Compagnie nationale du Rhône avait convié, vendredi 27 février, les journalistes à une conférence de presse pour présenter son dernier projet de construction de barrage sur le Rhône supérieur à Loyettes ? Pas du tout. Ce vingt et unième ouvrage (ou le vingtième si celui qui fait l'objet de la controverse est retardé ou abandonné) devrait être construit à hauteur de Miribel-Saint-Clair au nord de l'agglomération lyonnaise (*ibid.*, 28 février 1987).

Selon le corpus, les constructeurs de barrages sont pleinement engagés dans les controverses lorsque leurs projets sont suspendus ; *Le Monde* décrit la lutte des institutions hydrauliques pour éviter l'abandon définitif de leurs projets. Elles tentent même parfois d'orienter les controverses vers des questions scientifiques. Ainsi, lors du débat autour de la construction de Foz Coa, la compagnie en charge de l'aménagement mandate des scientifiques pour tenter de nuancer la valeur archéologique du site menacé par le barrage :

Ces derniers [experts], mandatés par la Compagnie d'électricité du Portugal (EDP), constructeur du barrage, ont affirmé que les gravures n'auraient pas plus de trois mille ans alors qu'elles dateraient, d'après les archéologues portugais et étrangers qui les ont étudiées, du paléolithique supérieur (environ 20 000 ans). Un document récent des archéologues portugais, souscrit par des experts de la communauté scientifique internationale, a été envoyé au président Mario Soares. Selon ce rapport, les résultats des

méthodes de datation directe commandés par EDP, qui a déjà investi 50 milliards d'escudos (1,6 milliard de francs) dans la construction du barrage, ne sont pas fiables (*ibid.*, 16 novembre 1995).

Quelques années plus tard, lorsque le Portugal prévoit de construire un autre ouvrage à Alqueva (autre site archéologique), *Le Monde* rappelle l'abandon du projet de Foz Coa — « *Le gouvernement avait déjà renoncé à la construction d'un autre ouvrage* » (*ibid.*, 4 octobre 2001) — et insiste sur sa singularité « *La situation actuelle n'est pas tout à fait la même. Les gravures ne sont pas uniques. Elles ne sont pas aussi anciennes que celles de Foz Coa et, surtout, l'opinion publique ne s'est pas mobilisée comme il y a sept ans* » (*ibid.*, 4 octobre 2001). Ainsi, si à partir des années 1980 *Le Monde* accorde une place croissante à l'abandon de projets de barrages, des conclusions plus générales sur l'avenir des barrages ne sont pas présentées; le journal n'inscrit que très ponctuellement le cas d'un ouvrage controversé dans un contexte et dans un débat plus large. L'abandon définitif du projet de la Loire constitue peut-être la seule exception du corpus avec un article qui s'interroge de façon plus générale sur la façon de gérer le risque d'inondation : « *Comment, alors, lutter plus efficacement contre les inondations? Les grands ouvrages tels que les barrages-réservoirs, hier considérés comme la panacée pour contenir les emportements des fleuves et des rivières, ne sont plus à l'ordre du jour. L'abandon, en 1999, du projet de barrage de Chambonchard prévu dans le plan d'aménagement de la Loire a marqué un changement de cap* » (*ibid.*, 22 janvier 2001).

6.4 Conclusion

C'est surtout à partir des années 1970 que les barrages deviennent un sujet de controverse dans le journal *Le Monde*. Toutefois, certains ouvrages étaient présentés comme source de tensions, de conflits ou de controverses dès les années 1950. Certains ouvrages ont pu être au centre de tensions géopolitiques, mais aussi de controverses socio-techniques avec notamment le cas des ruptures de barrages. Les années 1970 sont marquées par une nette augmentation de l'évocation d'antagonismes et par une dispersion de la conflictualité à l'échelle mondiale (selon le journal). Vers la fin des années 1980, le monde des barrages médiatisés et controversés se rétracte autour de certaines régions et de certains ouvrages; l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud notamment, et l'Europe qui fait toujours l'objet d'une attention médiatique importante. Toutefois, malgré ce rétrécissement autour de certaines régions et de certains lieux, le débat autour des barrages commence à être présenté par le journal comme une controverse globale — les lieux et espaces font moins l'objet de descriptions détaillées qu'auparavant. Les années récentes marquent un certain retour des lieux concernés par les projets de barrages, et la controverse plus générale du changement climatique fait s'opposer local et global à l'occasion de conflits "green on green" ou encore de conflits liés à la restauration écologique qui font émerger la valeur patrimoniale des barrages. Au cours de la période étudiée certains lieux acquièrent une valeur symbolique dans l'espace médiatique des barrages dont participe *Le Monde*. Ces lieux reflètent différents types d'oppositions et leur valeur symbolique fait parfois l'objet d'un cadrage spatial par le journal — Itaipu par exemple devient un lieu symbolique représentant les barrages controversés d'Amérique du Sud. Les situations d'antagonismes liées aux barrages confrontent le plus souvent les constructeurs des ouvrages, en général des grandes entreprises publiques ou privées — montrées comme des acteurs dominants

qui traversent une crise de confiance à partir des années 1970 et sont même parfois critiqués de manière virulente dans des articles de la rubrique environnementale — à des « opposants ». Le cas des barrages du bassin versant de la Loire permet d'observer des évolutions dans la manière dont ces opposants sont représentés par les journalistes. Dans les années 1950 il s'agirait en priorité de riverains ou de groupes de notables parfois soucieux de défendre leurs lieux de vie ou la ressource en eau dont ils s'estiment privés par les projets de barrages. Dès cette période, des associations de défense sont constituées pour ces raisons. Toutefois, les opposants commencent à faire l'objet de portraits détaillés surtout dans les années 1970 et 1980, et c'est donc à partir de cette période que le journal fait davantage apparaître la complexité des conflits. Dans les années 1980 et au début des années 1990, le journal s'intéresse au cas de plusieurs ouvrages controversés au point d'être abandonnés. L'abandon des ouvrages est montré par le journal comme étant un long processus, un processus lui-même au centre de débats. Toutefois, les décisions d'abandon ne font que rarement l'objet d'un questionnement plus général sur les barrages par *Le Monde*. Qu'en est-il pour les acteurs impliqués dans des conflits et controverses ayant abouti à l'abandon de projets de barrages ?

Discussion

Malgré leurs biais, les médias permettent d'appréhender l'environnement dans une perspective longitudinale (HANSEN 2015). De plus, puisqu'ils participent à la production de savoirs sur l'environnement (CASTREE 2014), ils permettent de s'intéresser à la circulation de différents discours. Cette première discussion, qui vient clôturer la troisième partie de la thèse, revient d'abord sur certains biais du journal *Le Monde* qui sont mis en perspective sur la base de la littérature existante; ensuite, elle discute l'évolution discursive présentée dans les chapitres précédents; enfin, elle s'intéresse plus spécifiquement à la question de la mondialisation de la controverse liée aux barrages.

Les biais du journal *Le Monde*

Plusieurs travaux ont souligné les stratégies médiatiques pour rendre le contenu plus *newsworthy*. David ALEXANDER (1980) montre par exemple que les journaux, à l'occasion de catastrophes, se complaisent à grossir le trait du drame humain. De manière plus générale, les journaux tendent à véhiculer plus aisément des informations sur des événements qu'ils estiment être rares, inattendus et d'une ampleur importante (GALTUNG et RUGE 1965). La construction d'un barrage, et encore moins son existence, ne peuvent être considérés comme des événements rares. Dès lors, quelles sont les particularités et les biais des récits du *Monde* sur les barrages?

Un goût pour le sensationnel et le grandiose

Les articles du *Monde* attestent d'un certain goût pour le sensationnel, perceptible en particulier à travers la préférence du journal pour les très grands barrages (voir 4.3.4). Très peu d'articles s'attachent en effet à décrire la construction ou à discuter l'existence de petits barrages. Pourtant les petits barrages sont aussi source d'impacts environnementaux (FUNG *et al.* 2018); les petites et micro-centrales peuvent d'ailleurs être au centre de débats en raison de leurs possibles conséquences négatives sur les populations riveraines (KELLY-RICHARDS *et al.* 2017). À l'heure où les micro-centrales sont de plus en plus valorisées par les dirigeants français et étrangers (*ibid.*), il est étonnant qu'aussi peu d'articles portent sur la petite hydraulique dans le corpus. Quelques rares articles du journaliste Marc Ambroise-Rendu s'y intéressent, au tournant des années 1980, soit à un moment où le gouvernement français cherche à assouplir sa législation pour faciliter le développement de micro-centrales. Depuis, aucun article du corpus ne soulève les problèmes posés par la petite hydraulique d'un point de vue écologique ou social.

L'accumulation de chiffres sur les barrages et la caractérisation minutieuse des dimensions des ouvrages (voir 4.3.4) révèlent aussi le goût du journal pour l'except-

tionnel et pour l'exploit technique. Si cette tendance se manifeste avant tout dans les articles du début de la période étudiée, elle se maintient jusque dans les années 2010 même si elle est moins prononcée à partir des années 1970. Il n'est pas seulement question de sensationnalisme mais bien de l'expression d'une forme de prométhéisme ; l'accumulation de chiffres et le recours à de nombreux superlatifs indiquent aussi la fascination du journal pour des structures produites par l'esprit humain, sa faculté à calculer, à produire une nature chiffrée.

Le goût prononcé pour les infrastructures hydroélectriques exprime aussi l'intérêt du journal pour les ouvrages de grande taille, les barrages d'irrigation étant généralement plus petits (voir 4.3.5). Mais ce biais en faveur des barrages hydroélectriques doit aussi être mis en relation avec les choix énergétiques de la France. L'intérêt de l'État français pour l'hydroélectricité dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, et qui reste prononcé jusque dans les années 1960 (VARASCHIN 1998), peut contribuer à expliquer que le journal accorde une place importante à cette énergie dans ses colonnes. C'est d'ailleurs après la Seconde Guerre mondiale qu'une seconde génération de bureaucraties hydrauliques se met en place, en relation avec le développement de la production hydroélectrique (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009). Les articles de l'après-guerre s'intéressent à la nationalisation de la production et de la distribution énergétique et aux outils législatifs qui la permettent. Le programme hydroélectrique de l'État français pourrait aussi influencer les représentations des barrages étrangers dans *Le Monde*. En particulier, à un moment où la France ambitionne d'accroître sa production hydroélectrique, il fait particulièrement sens pour *Le Monde* — un journal dont la raison fondatrice est liée à la modernisation de la nation (VIDAL-BENEYTO in EVENO 2004) — de s'intéresser à des pays spécifiques comme l'URSS (voir 5.2.2). Cette dernière était en effet un des leaders à l'échelle internationale dans le développement de centrales hydroélectriques, en lien avec le projet soviétique d'émancipation politique et sociale par l'électrification du pays (ROE 2012) explicité dans les articles du *Monde*. D'ailleurs, dans les articles consacrés à l'URSS, *Le Monde* s'interroge sur la capacité des barrages à intégrer à l'union des espaces considérés comme périphériques, en marge des pouvoirs politiques et économiques et sur le rôle des infrastructures dans le renforcement de centralités telle que Moscou. Si ces deux objectifs caractérisent aussi les politiques hydrauliques et hydroélectriques françaises des Trente Glorieuses (PRITCHARD 2011), ils sont moins présents dans les articles portant sur la France que sur l'URSS ou d'autres pays. L'approvisionnement en eau de Paris ou encore la protection contre les inondations de la Seine sont évoquées dans quelques articles, notamment dans les chroniques sur le projet des Vals de Loire (voir 6.2.2), mais la thématique plus générale du barrage comme facteur d'urbanisation (KAÏKA 2006) n'est pas explicitée dans les articles. De plus, l'intégration des périphéries françaises est quant à elle quasi-absente des articles du corpus. S'agit-il d'un sujet plus difficile à aborder pour les journalistes du *Monde* au sujet de la France que de l'URSS dont l'autoritarisme était déjà discuté dans les articles des années 1950 ?

Le sensationnalisme du *Monde*, présent dans les articles sur certains barrages, relève donc de plusieurs facteurs qui sont difficiles à démêler. Certains peuvent toutefois être explicités sur la base de la littérature scientifique et de l'analyse du corpus : d'abord, un certain goût du journal pour le grandiose, pour l'immensité des constructions humaines produisant une nature chiffrée qui rappelle le discours prométhéen ; ensuite, des considérations de politique intérieure — les choix énergétiques de la France, par exemple — ainsi que les relations géopolitiques. Ces dernières influencent aussi bien

les récits sur les barrages français que de manière plus générale l'espace hydrosocial du *Monde* dans son entier.

L'espace hydrosocial du *Monde* comme produit de l'hydroimpérialisme français

La notion d'espace hydrosocial²¹, dans le cas des barrages (HOMMES, BOELENS et MAAT 2016), renvoie à l'espace dessiné par un acteur ou un groupe d'acteurs autour d'un ouvrage projeté ou existant, d'une chaîne de barrages ou même de plusieurs types d'infrastructures. L'espace hydrosocial du *Monde* est en partie déterminé par le personnel du journal, les éditeurs, les rédacteurs, les reporters et les correspondants. Dans un chapitre sur le recours aux sources médiatiques pour analyser des mobilisations sociales, et notamment les mouvements environnementaux, Olivier FILLIEULE (2007) s'intéresse aux biais du journal *Le Monde*. En citant les propos du journaliste Roger Cans, Olivier FILLIEULE (*ibid.*) met en valeur le biais lié à la « localisation géographique ». Les mobilisations environnementales du quart sud-est de la France auraient été particulièrement bien couvertes dans les années 1980 et au début des années 1990 car le journal y disposait d'un correspondant payé à plein temps alors que « *l'environnement dans le Sud-Ouest, zéro, on n'avait jamais rien. Ou alors, c'était un vague correspondant qui voulait faire de la copie et parlait de choses, de la position d'un affluent, des pêcheurs. Bon, alors là ça tombait à la trappe parce que ça n'intéressait personne au Monde* » (citation d'un entretien avec Roger Cans, *ibid.*, p. 229). Il ne semble guère imprudent de supposer que la couverture journalistique de barrages étrangers est liée à la distribution à l'échelle mondiale des correspondants du *Monde*. Celle-ci dépend des intérêts géopolitiques et économiques français si l'on se fie au contenu des articles (voir 4.3.3 et 5.2.1). Les relations politiques et économiques de l'État français doteraient certains barrages d'une *newsworthiness*.

L'expertise technique en matière de barrages apportée par des pays tels les États-Unis ou la Russie, qui ont participé à l'élaboration et à la réalisation de projets de barrages dans le « Tiers monde » pendant la Guerre Froide (ROE 2012), est rappelée dans les articles du *Monde* (voir 5.2.1). Le journal s'intéresse cependant de plus près au rôle de la France. Les propos des journalistes illustrent la renaissance et la reprise de grands projets hydrauliques en relation avec la colonisation, notamment française (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009). La mission hydraulique française est décrite par le journal et même louée pendant la période coloniale. François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (*ibid.*) soulignent que les pouvoirs coloniaux étaient capables de mobiliser une main d'œuvre importante bien plus aisément dans les colonies que dans les métropoles. Cette mobilisation n'est que peu décrite dans les articles ; en revanche, la présentation par *Le Monde* de certains projets tel Bin-el-Ouidane (voir 5.2.1) — un ouvrage multifonctionnel destiné à l'irrigation et à la production énergétique, « *de construction difficile* » (BARJOT 2002), étudié par le célèbre bureau d'études français, Coyne et Bellier et inauguré en 1954 — fait une place de choix aux colonisés qui sont

21. En m'inspirant des travaux de Rutgerd BOELENS *et al.* (2016), j'utilise ici l'expression d'« espace hydrosocial ». Rutgerd BOELENS *et al.* (*ibid.*) forgent la notion de « territoire hydrosocial » pour étudier les logiques d'ancrages et d'appartenances qui sont à la fois topographiques et topologiques, matérialisées et imaginaires et qui divergent selon les groupes d'acteurs. Parce que ces logiques sont diverses, je préfère parler d'« espace » plutôt que de « territoire ». Cette dernière notion prête à confusion car elle est utilisée aussi bien pour désigner l'espace vécu (GUMUCHIAN 1989) qu'une région délimitée politiquement (J. LÉVY et LUSSAULT 2013).

présentés comme étant de nature plus docile que les Tignards. Alors que François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (2009) rappellent que la construction de barrages dans les colonies a été particulièrement difficile pour les ingénieurs européens, les articles semblent montrer que celle-ci est plutôt plus aisée qu'en métropole. Deux éléments de discours caractériseraient les entreprises hydrauliques coloniales à l'époque : (1) faire fleurir le désert, en attribuant parfois une connotation biblique à cette entreprise ; (2) associer la mission coloniale à un projet scientifique de domination de la nature. Ils se retrouvent dans les récits du *Monde*, parfois même après les indépendances (voir notamment l'exemple du barrage de Diama entre la Mauritanie et le Sénégal, 5.2.1). Le premier est propre aux articles portant sur les (anciennes) colonies ; il ne se retrouve pas dans les articles sur la France. Le second, en revanche, n'est pas caractéristique uniquement des barrages coloniaux ; il est aussi présent dans les articles sur la France ou d'autres pays.

Dans leurs travaux, Michel MARIÉ (1984) et plus récemment Sara PRITCHARD (2011) ont démontré comment les ingénieurs français ont très largement développé leurs compétences en matière d'hydraulique lors de séjours et de projets dans les colonies françaises. Entre les années 1920 et la Seconde Guerre mondiale, l'État français met l'accent, dans les colonies, sur l'irrigation ; après-guerre, comme en métropole, il se focalise sur la production hydroélectrique jusqu'à l'indépendance (MARIÉ 1984). Après l'indépendance, l'hydraulique coloniale trouve des traductions dans des projets en métropole, à l'instar du canal de Provence (*ibid.*) ou du canal du Bas-Rhône Languedoc (PRITCHARD 2011). Ce faisant, les projets hydrauliques coloniaux ont profondément transformé la métropole : *“regional development in the Rhône valley flourished when the nation's empire came to a violent end”* (*ibid.*, p. 180). L'acquisition de compétences d'ingénierie dans les colonies et le retour des ingénieurs vers la métropole ne sont pas suggérés dans les articles du *Monde*. Le transfert de connaissances et de savoirs techniques et scientifiques décrit dans le quotidien français se fait depuis la France vers les colonies ; le modèle d'aménagement pour les colonies est un modèle métropolitain (voir par exemple les articles sur les barrages d'Édéa et de Diama, 5.2.1). Les compétences françaises mises en application dans les colonies sont vantées auprès de puissances telles les États-Unis ou l'URSS ; les colonies ne sont pas présentées comme le point de départ de l'hydraulique française. Si le journal ne se risque pas à décrire un transfert de connaissances fonctionnant dans les deux sens entre colonies et métropole, quelques articles évoquent toutefois des échanges. Comme le souligne la sous-partie 5.2.1, plusieurs ouvrages, de manière plus ou moins explicite, sont présentés comme des *hydro fix* et des *spatial fix* pour la métropole et ses entreprises, pendant mais aussi après l'ère coloniale ; ils traduisent, plus qu'ils ne critiquent, un rapport de domination.

Alors que les barrages ont souvent été mis en avant comme des facteurs permettant l'indépendance d'anciennes colonies (ROE 2012), à travers le corpus, ces ouvrages transparaissent avant tout comme incarnant une certaine forme d'hydroimpérialisme. La notion d'hydroimpérialisme est ici employée dans le sens large qui lui a été attribué par Sara PRITCHARD (2012) dans son analyse historique qui s'appuie sur des documents produits par l'élite politique française au XIX^e siècle ainsi qu'au début du XX^e siècle. Alors que Mason GAFFNEY (1997) la définit comme un processus de confiscation de la ressource en eau dans un contexte colonial ou non-colonial, Sara PRITCHARD (2012) utilise la notion d'hydroimpérialisme pour illustrer la manière dont l'eau, l'hydrologie, l'hydraulique et la gestion de l'eau révèlent et reproduisent d'inégales relations de

pouvoir dans un contexte d'expansion spatiale et de conquête (entendue aussi bien dans son sens propre que figuré). Les barrages édifiés dans les colonies françaises sont présentés comme favorisant une « *expansion industrielle* » (LE MONDE 1945–2014, 15 octobre 1957) qui bénéficie en premier lieu à des entreprises françaises telles que Péchiney. Les intérêts de la métropole sont exposés bien avant les bénéfices que les sociétés colonisées pourraient tirer des infrastructures françaises. D'après les articles du *Monde*, l'aménagement des cours d'eau et de la ressource en eau semble donc bel et bien échapper aux sociétés colonisées même les moins critiques envers l'entreprise coloniale. Hors des colonies françaises, cet hydroimpérialisme est davantage montré comme une « aide » apportée par la France et ses acteurs économiques, mais les intérêts français et la mentalité expansionniste (PRITCHARD 2012) restent décrits (voir 5.2.1). Étant donné que l'accent est souvent mis sur les aspects économiques des projets ou des ouvrages — depuis les indépendances et particulièrement lorsqu'il est question de barrages dans des pays qui étaient sous le joug d'autres puissances coloniales —, le journal révèle le remplacement de l'hydroimpérialisme par un hydrocapitalisme. Sara PRITCHARD (*ibid.*) introduit cette seconde notion pour décrire comment, à partir des années 1980, certains systèmes de savoirs et de gestion de l'eau incarnent le projet capitaliste tout en convoquant le changement climatique dans le cadrage discursif sur l'utilité des barrages et notamment des ouvrages hydroélectriques. C'est d'ailleurs dans les années 1980 que le journal *Le Monde* devient plus critique à l'égard des projets français à l'étranger et de l'expansionnisme de certaines entreprises françaises. L'hydrocapitalisme est parfois même dénoncé par certains journalistes du *Monde*, comme Jean-Michel Bezat dans un article sur le barrage Sao Salvador au Brésil (voir la conclusion de la sous-partie 5.2.1).

L'espace hydrosocial des barrages du *Monde* est donc profondément ancré dans le contexte de production du journal. Dans sa matérialité, l'espace hydrosocial est en grande partie calqué sur la carte des barrages ayant bénéficié d'« aides » françaises (voir Figure 5.7) ; il est aussi influencé par la situation géopolitique mondiale, notamment la Guerre Froide — conflit mondial qui concerne plus de la moitié de la période comprise dans le corpus —, et par les affinités des gouvernements français successifs pour des régions telles que la province du Québec, au Canada, parfois même décrite comme une nouvelle frontière pour la France (voir 5.2.2). Sur un plan plus immatériel, l'espace hydrosocial des barrages du *Monde* s'arrête bien souvent aux frontières de l'État français puisque les acteurs français occupent une place prépondérante dans les récits au moins jusque dans les années 1970.

L'évolution des *waterscapes* du *Monde* et de son discours sur l'environnement

La notion de *waterscape* renvoie aux configurations socio-spatiales issues de la co-production de l'eau (BUDDS et HINOJOSA 2012) — l'eau étant considérée comme un hybride, une donnée physique et politique, sociale et même culturelle. S'intéresser aux *waterscapes* revient donc à considérer en parallèle des paramètres liés à l'hydrologie, à la géomorphologie ou encore à l'écologie et des mesures politiques, des relations entre groupes sociaux, des représentations et des discours. L'étude de récits journalistiques ouvre une fenêtre sur ces questions même s'ils ne permettent pas de s'intéresser aux processus politiques et économiques dans toute leur complexité (KULL et BATTER-

BURY 2016). L'analyse des *waterscapes* passe par l'identification de réseaux d'acteurs qui participent à leur production (ACHARYA 2015) et atteste d'un intérêt porté à des « arènes » où sont exposés et se construisent des liens d'interdépendance (MOLLE 2012). Les articles du journal *Le Monde*, malgré les biais et les lacunes, présentent un jeu d'acteurs, caractérisent des situations hydrologiques, décrivent des techniques et des technologies mises en place pour maîtriser la ressource, évoquent les usages des espaces et reviennent sur la fonction symbolique des barrages. Ils proposent donc une, voire plusieurs, représentations des *waterscapes*. L'approche longitudinale adoptée dans la thèse permet de voir comment ces *waterscapes* renvoient à différents discours tenus sur l'environnement. Trois principaux récits sont décrits dans les sous-parties suivantes et illustrés par la figure 6.14.

Des *waterscapes* dominés par le prométhéisme et la modernité

Pour Maria KAIKA (2006), le « projet moderne », qui consiste à apprivoiser et à contrôler la nature, peut aussi être qualifié de « prométhéen ». Un projet moderne est, en effet, mis en avant dans les articles du *Monde* sur des barrages, notamment dans les années 1950; il tend à se dissiper après les années 1980 (voir 5.1.1 et Figure 5.1). À partir de l'exemple du barrage Marathon, édifié en Grèce dans les années 1920, Maria KAIKA (*ibid.*) met en avant les particularités du projet moderne et du discours prométhéen grec. Elle insiste particulièrement sur les représentations géographiques auquel le projet renvoie : les récits grecs de l'époque utilisent cet ouvrage pour signifier l'ouverture de la Grèce — considérée alors comme une périphérie européenne — à la modernité occidentale incarnée par le Royaume-Uni, les États-Unis ou encore la France; ils s'en servent aussi pour symboliser le passé antique de la Grèce, un passé unique. Le projet moderne présenté par *Le Monde* dans les articles du corpus datés des années 1940 à 1970 semble bien moins singulier. Toutefois, quelques particularités peuvent être mises en avant.

La modernité du *Monde* s'inscrit avant tout à l'échelon étatique : l'espace hydro-social du barrage de Tignes correspond au territoire français, celui du Dniepr aux frontières de l'URSS... L'« intérêt national » est une expression qui connaît une progression importante pendant les Trente Glorieuses (Figure 5.2). Plusieurs facteurs peuvent expliquer la prégnance de cette représentation spatiale dans les récits. D'abord, après la Première Guerre mondiale, certains États ont endossé les missions hydrauliques de compagnies privées face aux échecs de ces dernières (MOLLE 2012). En France, la vague de nationalisation qui suit la Seconde Guerre mondiale aboutit à la création d'EDF et a d'ailleurs menacé l'existence d'autres compagnies comme la CNR (GRANDJEAN 1983). Dans une certaine mesure, cela conduit à nationaliser la mission hydraulique; cette nationalisation aurait pu influencer le regard des journalistes français sur la construction de barrages y compris dans d'autres pays. Un second facteur qui pourrait expliquer cet imaginaire géographique réside de nouveau dans le contexte géopolitique. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les États-nation (et particulièrement la France), célèbrent leur indépendance qu'ils ne sont pas prêts à sacrifier. Les articles sur les barrages font état de l'inquiétude française relative à l'autonomie politique et économique du pays (voir la fin de la sous-partie 5.1.1). Le contexte de la Guerre Froide renforce ce souci et peut être saisi comme une occasion pour l'État français de se démarquer des deux puissances qui s'affrontent, l'URSS et les États-Unis (voir l'orgueil exprimé au sujet de la centrale de La Bâthie, 5.1.1).

Selon John DRYZEK (2012), le discours prométhéen sur l'environnement se serait développé en relation avec le capitalisme et la Révolution industrielle. La crise économique et industrielle, notamment liée au manque d'énergie électrique, est d'ailleurs au commencement du récit des barrages (voir 5.1.1). De manière plus générale, l'économie et le développement industriel sont des champs lexicaux et des thématiques très présentes dans les articles du corpus publiés entre 1945 et 1980; « économie », « développement », « prix », « investissement », « capital » sont des termes particulièrement employés pendant cette période (Figure 4.25). Ce champ lexical connaît son apogée dans les années 1960, lorsque la reconstruction du pays est achevée (BOSSERELLE 2008) mais avant la crise pétrolière. Toutefois, si l'économie et l'industrialisation occupent une place importante au sein des récits de cette période, le capitalisme, en tant que modèle économique, n'est guère présent dans les articles; le premier article mentionnant le terme « capitalisme » est daté de 1973, et avant 1970 le mot « capitaliste » n'est employé que dans cinq textes alors même que les articles sur les barrages du *Monde* accordent une place importante au conflit idéologique entre capitalisme et communisme qui caractériserait la Guerre Froide.

Le discours prométhéen repose aussi sur la méconnaissance ou le refus de considérer certaines ressources comme limitées et tend à nier l'existence de la nature elle-même; cette dernière est tout au plus considérée comme inerte (DRYZEK 2012). Toutefois, l'environnement n'est pas ignoré dans les articles du *Monde*. D'abord, les crises qui constituent souvent le point de départ des récits sur les barrages pendant cette période ne sont pas uniquement des crises économiques. Des problèmes environnementaux sont identifiés. Dans quelques textes l'eau est représentée comme une ressource inépuisable (voir 5.1.1). Néanmoins, puisque certains articles mettent en avant la possibilité d'exploiter entièrement la ressource en eau, les possibilités d'aménagement ne peuvent être illimitées. Ces constats révèlent une contradiction inhérente au discours prométhéen — plutôt que la non-adéquation entre les récits du *Monde* et une représentation prométhéenne de l'environnement. Le discours prométhéen repose à la fois sur l'idée d'une ressource inépuisable, d'un environnement qui offrirait aux ingénieurs et aux sociétés des possibilités infinies et l'idée d'un aménagement total de la nature. Ce paradoxe rappelle les contradictions de la modernité et l'inévitable production d'hybrides, l'objet « ressource en eau » ne pouvant être ni véritablement rangé du côté de la nature, ni assurément classé du côté des sociétés (LATOURE 2005). D'ailleurs, le manque d'eau potable est rappelé dans plusieurs articles dès les années 1950 : avant même la loi sur l'eau (BOULEAU 2007), la ressource en eau est présentée comme une ressource rare. De plus, les événements paroxystiques sont décrits comme un problème environnemental auquel la construction de barrages apporte une solution technique (voir 4.25).

Selon John DRYZEK (2012), le prométhéisme correspond à un discours qui intègre la société dans son entier. D'ailleurs, les journalistes du *Monde* s'incluent dans un collectif qui s'apparente à la société française dans son ensemble avec l'emploi répété du pronom personnel « nous » (voir 5.1.1). Pour cette raison, les relations de pouvoir au sein de la société semblent apaisées dans les articles du *Monde*, sauf à considérer quelques projets très controversés pour l'époque comme Tignes (voir 6.1.1 et 6.1.2). Si les récits ne présentent pas des « dominés » et des « dominants », des « bons » et des « méchants », ils accordent une place de choix aux ingénieurs (ou aux « techniciens ») qui émergent comme de véritables héros capables par, leurs calculs et leurs mesures, de dominer l'environnement et de le transformer au profit de la société entière (voir 5.1.1). Alors que

John DRYZEK (2012) définit le discours prométhéen en soulignant que les populations sont mues par des intérêts qui leur sont propres, l'ingénieur dans les récits du *Monde* apparaît au service de la nation et de l'ensemble de ses citoyens. Même si les ingénieurs sont convoqués dans les articles sur les barrages tout au long de la période, ils occupent après 1960 une place moins importante dans les récits (Figure 5.5). De plus, les articles les plus élogieux sur les ingénieurs datent des années 1940 et 1950. Ce changement, qui n'est pas mentionné comme tel dans les articles — les ingénieurs ne sont pas soudainement critiqués —, pourrait s'expliquer par deux catastrophes européennes : la rupture du barrage de Malpasset (en 1959) et le glissement de terrain dans la retenue de Vaiont (Italie, en 1963) (voir 6.3.1). Ces deux événements, qui entraînent la mort de plusieurs centaines de personnes dans le cas de Malpasset et de plusieurs milliers dans celui de Vaiont, suscitent des controverses socio-techniques, relayées par le journal. Les barrages permettent-ils véritablement de maîtriser l'environnement ? Les savoirs techniques et scientifiques des ingénieurs sont-ils capables de dompter des cours d'eau pour en faire des « escaliers » ? Les controverses révèlent la capacité du journal, dans une certaine mesure, à questionner la conception prométhéenne de la nature.

Le *waterscape* prométhéen proposé par *Le Monde* repose sur des États mais aussi sur les ingénieurs, des héros à même de résoudre les crises plurielles auxquelles sont confrontées les nations au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Selon John DRYZEK (*ibid.*), le discours prométhéen sur l'environnement s'est maintenu tout au long du XX^e siècle, même dans son dernier tiers. Si les articles sur les barrages publiés dans *Le Monde* accordent une place importante à l'économie, dès les années 1960, et plus encore à partir des années 1970, le discours prométhéen ne domine plus les récits.

Lorsque le *waterscape* prométhéen compromet des natures arcadienne et sauvage

Les résultats de l'analyse du corpus du *Monde* tendent à confirmer que les années 1970 constituent un tournant en termes de représentations environnementales. C'est d'ailleurs vers la fin des années 1960 que le terme « environnement » fait son apparition dans le corpus (Figure 5.1.2). La transformation de la nature par la construction de barrages devient une préoccupation croissante pour le journal. Les années 1970 sont notamment marquées par l'inauguration du barrage d'Assouan. L'édification de cet ouvrage a parfois été présentée dans la littérature scientifique comme un jalon pour penser les débats liés aux barrages (LACOSTE 2001). Un lien entre la médiatisation des impacts du barrage d'Assouan et l'expression plus générale des impacts des barrages ne peut être établi à partir du corpus : ce lien n'est pas explicité dans les articles, il faudrait donc conduire une étude auprès de journalistes pour pouvoir explorer cette question. Toutefois, la récurrence du barrage d'Assouan dans le corpus après sa mise en service en fait un lieu symbolique, notamment en termes de conséquences négatives (voir 6.1.2). De manière plus générale, l'analyse des articles de cette période a permis d'identifier sept types de conséquences négatives des barrages sur l'environnement ; elles concernent avant tout la qualité de l'eau (température, polluants et eutrophisation), la faune piscicole (menacée par les éclusées, les turbines et l'impossibilité de franchir les ouvrages) et l'écologie générale des milieux créés (notamment des réservoirs). De manière plus générale, les cours d'eau et le milieu aquatique retiennent davantage l'attention des journalistes (voir 5.1.2). À partir des années 1960, l'eau a été problématisée par les acteurs politiques (notamment français) comme une ressource

limitée (BOULEAU 2007; GHIOTTI 2007). Dans les articles du *Monde* des années 1970 et 1980, l'eau est considérée comme bien plus qu'une ressource rare, elle est contextualisée et associée à un milieu qui est davantage décrit par les journalistes que lors de la période précédente (voir 5.1.2).

Un autre élément révélateur du tournant qui s'esquisse à partir des années 1970 est l'évolution narrative en termes de « protagonistes ». Alors que des témoignages de techniciens et d'ingénieurs étaient convoqués lors d'articles sur des barrages dans la période précédente, à partir des années 1980, un autre « expert » est davantage appelé, à savoir le scientifique (Figure 5.1.2). Pendant cette période, où la figure du scientifique émerge, les propos de chercheurs ne sont pas cités pour justifier la construction de barrages (voir la justification de Maurice Pardé, 5.1.1), mais pour en souligner les limites (voir 5.1.2). Parfois, et presque de manière paradoxale, ces « experts » que sont les scientifiques sont introduits dans les articles non pas pour communiquer une « vérité » mais pour souligner les incertitudes liées aux barrages.

Toutefois, pendant les années 1970 et 1980, il devient délicat d'attribuer aux articles un discours spécifique sur l'environnement; les représentations des barrages sont plurielles même si les conséquences négatives de ces ouvrages commencent à être dénoncées. L'édification de barrages nuit à l'existence de deux types distincts de nature — une nature arcadienne d'un côté, et une nature sauvage de l'autre — sans que l'un ou l'autre soient privilégiés par *Le Monde*. Comme le rappellent Paul ARNOULD, Yves-François LE LAY *et al.* (2011), « *la nature entretenue est parfois dite arcadienne et sous-tend une vision pastorale et champêtre. [...] Cette vision se réfère à des paysages culturels et agraires qui sont utilisés extensivement et procèdent ainsi de l'interaction dynamique entre les hommes et leur environnement* » (p. 50). Cette représentation de la nature est très souvent associée aux pays européens dont elle constituerait l'un des imaginaires géographiques (COSGROVE 2012). Il n'est donc pas étonnant de retrouver cette représentation au sein des articles du *Monde* à un moment où celui-ci entame une réflexion sur les conséquences environnementales des barrages. C'est d'ailleurs au cours des années 1970 que le champ lexical et thématique du paysage commence à être sur-représenté dans le corpus (Figure 4.25). Les mots les plus caractéristiques de ce monde lexical soulignent que le paysage dont il est question est anthropisé, traversé par des routes et des chemins, admiré par un public et parcouru par des voyageurs voire des visiteurs (Figure 4.25). L'analyse plus fine des articles des années 1970 et 1980 montre qu'à partir de cette période les barrages sont souvent avancés comme des perturbations dans des modes d'habiter considérés comme traditionnels, et notamment ceux de la population rurale (voir 5.1.2). C'est donc un environnement transformé par les sociétés, mais dans lequel celles-ci vivent en harmonie avec la nature, qui est mis en péril par les projets de barrages. Ces derniers menacent des « terroirs », comme celui du Xaintois, en Lorraine (voir 5.1.2). Parmi les « victimes » des barrages, d'après les récits du *Monde* des années 1970 et 1980, se trouvent notamment les agriculteurs et les populations autochtones qui, selon le contexte géographique, sont toutes deux considérées comme les représentantes d'un mode traditionnel d'exploitation de la nature et comme les productrices du paysage existant. Les articles des années 1970 et 1980 font aussi la place à un discours sur la nature sauvage. Même si la littérature souligne que la nature perçue comme sauvage ne l'est rarement, voire en nie l'existence (KULL et BATTERBURY 2016), certains projets de barrages sont présentés par le journal comme venant perturber une nature sauvage. Comme le soulignent Régis BARRAUD et Michel PÉRIGORD (2013), « *bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision la perception*

sociale populaire des paysages à caractère sauvage, l'irruption du goût pour la nature vierge en Europe, dans les couches sociales les plus favorisées, est un fait culturel majeur qui s'est déployé, en premier lieu, à partir de l'Angleterre dès la fin du XVII^e siècle » (p. 255). Le goût pour cette nature sauvage se traduit par une réflexion sur le sublime et le pittoresque (BARRAUD et PÉRIGORD 2013 ; LUGINBÜHL 2012). Cette représentation de la nature sauvage contraste avec celle nord-américaine et notamment étatsunienne qui est d'abord liée à la conquête du pays, puis à la pensée de John Muir, et qui trouve des traductions législatives aux États-Unis²² dans les politiques de protection de l'environnement au cours des années 1960 (BARRAUD et PÉRIGORD 2013). Régis BARRAUD et Michel PÉRIGORD (*ibid.*) estiment, à travers l'analyse de différents projets portés par des associations environnementalistes, que la conception étatsunienne de la nature sauvage, la *wilderness*, a fait son entrée en Europe au cours des dernières années. Les projets que ces auteurs citent et analysent, en lien avec la promotion, la valorisation voire la production d'espaces sauvages, datent pour les premiers des années 1990 et se seraient surtout multipliés dans les années 2000. Paul ARNOULD et Éric GLON (2006) notent quant à eux que la *wilderness* est un « *sésame sur-utilisé en Amérique du nord, [qui] n'a pas son équivalent en France et en Europe où il ne commence à percer qu'à la faveur d'une certaine mondialisation des débats sur les rapports à la nature* » (p. 227). Dans les articles du *Monde*, la représentation d'une nature sauvage apparaît avant les années 1990 et 2000. L'expression « fleuve sauvage » connaît un essor à partir de la fin des années 1970, essor qui se poursuit jusqu'au tournant du XXI^e siècle (Figure 5.6). Les articles ne sont pas suffisamment longs ou précis pour pouvoir caractériser davantage le discours du *Monde* sur la nature sauvage à cette période et dans les années 1990. Il semble toutefois se développer en lien avec la crainte plus générale d'une transformation irréversible de l'environnement. Cette inquiétude pourrait-elle être un facteur de la circulation et du développement de l'idée nord-américaine de nature sauvage ? D'autres sources que *Le Monde* mériteraient d'être analysées pour offrir davantage d'éléments de réponse à cette question.

Même si la période des années 1970 et 1980 correspond à l'intensification du processus de mondialisation à l'échelle globale, et si ce faisant les discours sur l'environnement circulent davantage, le journal *Le Monde* n'illustre aucunement une uniformisation des discours sur l'environnement. Parfois, les éléments d'un discours survivaliste sont convoqués de même que ceux du développement durable, de la conscience verte ou des politiques vertes (DRYZEK 2012). D'ailleurs, si un nouveau récit se construit autour des barrages dans les années 1970, le discours prométhéen marque encore certains articles. De temps à autre, dans une perspective critique, le journal met en scène le prométhéisme de certains acteurs politiques (voir 5.2.1). Cette période marque un tournant mais elle doit avant tout être considérée comme une charnière : aucun discours ne domine. L'analyse lexicométrique a montré que lors des années 1970 et 1970, les liens de dépendance entre les mondes lexicaux et ces deux décennies ne sont pas les plus forts que l'on puisse observer à l'échelle du corpus. La sur-représentation du monde lexical du « paysage », du « milieu aquatique » et de l'environnement est réelle mais elle n'est pas aussi prononcée que celle du monde lexical de l'économie dans les années 1960 par exemple (Figure 4.25).

Difficile donc de parler d'*un waterscape* pour caractériser les configurations socio-spatiales, politiques et discursives qui caractérisent les récits proposés par *Le Monde* sur

22. Voir notamment la *Wild and Scenic Rivers Act* votée par le Congrès étatsunien en 1968.

les barrages dans les années 1970 et 1980. Plusieurs conceptions de la nature co-existent et révèlent la capacité du journal à considérer la diversité des *waterscapes*. Autrement dit, cette diversité indique que le discours prométhéen ne domine plus les récits sur les barrages mais elle montre aussi que *Le Monde* considère la diversité spatiale des environnements.

Les journalistes du *Monde* ont-ils lu les travaux de la *political ecology* sur l'eau ?

La question formulée dans le titre de cette sous-partie ne peut trouver sa réponse dans la simple analyse des articles du *Monde*. Cette formulation est ici proposée en raison de la représentation de la nature véhiculée par les articles du corpus publiés entre 1990 et 2014 et des récits proposés sur la construction de barrages ainsi que sur des ouvrages existants.

Pendant cette troisième période, les récits du *Monde* se font plus critiques des barrages (voir 5.1.3). Surtout, la critique devient plus fine et plus étayée par rapport à la période précédente. Alors que l'analyse de certains discours politiques et scientifiques, comme ceux de la WCD, montre que le bien fondé des barrages n'est pas questionné avant les années 1990 ou 2000 (BAGHEL et NÜSSER 2010), dans les articles du *Monde* le *fix* que permettait les barrages est discuté. Parmi les exemples les plus saillants se trouvent la remise en cause de la « crise » comme point de départ des récits (voir 5.1.3). De plus, les constructeurs et les exploitants des barrages sont parfois rangés par *Le Monde* du côté du rationalisme économique; le journal dénonce alors les entreprises des aménageurs (voir 5.2.1). Cette critique ne concerne pas seulement les barrages projetés mais aussi les barrages existants. Ce sont les articles régulièrement publiés lors des vidanges du barrage de Tignes qui contribuent à faire de cet ouvrage une infrastructure intemporelle et un haut lieu (DEBARBIEUX 1995) des conséquences sociales des barrages (voir 6.1.2). Même si les retombées économiques liées aux compensations financières et à la vocation touristique du village devenu station touristique sont aussi médiatisées, ces articles sont toujours l'occasion de rappeler, avec un ton souvent pathétique, la nostalgie éprouvée par certaines personnes ayant connu la vallée avant son engouffrement. De plus, *Le Monde* met en évidence des difficultés liées à la mauvaise gestion de certains ouvrages, notamment dans les pays en développement (voir 5.1.3). D'une autre manière que des scientifiques, les journalistes s'intéressent à la gouvernance et à la gestion de l'eau et la mettent parfois en lien avec les inégalités économiques entre des pays et des régions.

Les savoirs autour des objets eau et cours d'eau, des objets hybrides, sont questionnés. Les incertitudes semblent être à leur comble et de nouvelles inégalités sont mises en avant dans le contexte des changements environnementaux globaux (voir 5.1.3 et 5.1.3). Le journal ne se fait nullement le véhicule d'orthodoxies environnementales (FORSYTH 2003). Certains articles présents dans le corpus s'attachent à montrer que le caractère « vert » des grands barrages est avant tout un discours déployé par les constructeurs de barrages dans un contexte politique et économique mondial qui appelle à moins consommer les ressources fossiles.

Au début de la période, les grands projets étaient plutôt montrés comme remédiant à des injustices produites par la nature — comme l'ont d'ailleurs montré d'autres études sur les discours liés aux grands projets hydrauliques (CLARIMONT 2010). Mais, par la place croissante qu'il accorde aux luttes environnementales et aux militants écologistes,

Le Monde présente, à partir des années 1970, les barrages comme produisant des injustices environnementales et sociales. Les récits s'intéressent à des « dominés », des groupes marginalisés, notamment les populations autochtones déjà présentes dans les articles des années 1970 et 1980 mais dont la place grandit au cours des années 2000 (Figure 4.25 et voir l'exemple des barrages canadiens après les années 1970 — 5.2.2 — et l'exemple plus récent de Belo Monte — 6.1.1). À travers la médiatisation des barrages chinois construits par l'URSS, puis des barrages africains édifiés à la faveur d'une aide chinoise, *Le Monde* révèle aussi des relations de domination entre différents États dont les conséquences peuvent être importantes pour les populations (voir 5.2.2 et 5.2.2). L'« hydroimpérialisme » et l'« hydrocapitalisme » (PRITCHARD 2012) sont en partie critiqués par le journal à partir des années 1990.

De plus, à partir des années 1970, les grandes compagnies d'État sont présentées comme des acteurs mus par leurs propres intérêts, notamment économiques (voir 6.2.1). Dans les années 2000, peu de temps après la remise du rapport du WCD (SCUDDER 2006), qui n'a pas entièrement satisfait son commanditaire, la Banque mondiale (BAGHEL et NÜSSER 2010), *Le Monde* prend du recul vis-à-vis d'un acteur qui auparavant faisait figure d'arbitre dans le journal (voir 6.2.3). Ainsi, vers la fin de la période, le « rectangle de fer » — entre les hydrocraties, l'État, des acteurs économiques et des institutions internationales —, qui contribue à faire perdurer les missions hydrauliques François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (2009)²³, est pointé du doigt, voire est dénoncé dans quelques articles²⁴.

Le journal et la controverse mondiale des barrages

Certains travaux se sont penchés sur la mondialisation de l'eau (SCHNEIER-MADANES 2010) où « l'«eau mondialisée» renvoie à l'idée d'une «arène» où cohabiteraient en s'opposant «les stratégies concrètes de différents acteurs (définis par leur position, leurs propriétés et leurs intérêts)» » (p. 30). Cette dernière sous-partie s'interroge plus spécifiquement sur la mondialisation des luttes anti-barrage et de la controverse liée aux grands barrages (SCUDDER 2006), à partir des récits du *Monde*.

Le Monde et la mondialisation de la controverse liée aux barrages

La littérature scientifique et technique s'est attachée à présenter quelques jalons d'une mondialisation de la controverse relative aux conséquences des barrages (*ibid.*). Le premier serait lié aux travaux scientifiques réalisés dans les années 1960 sur les conséquences sociales, sanitaires et environnementales des barrages et à leur publicisation lors du colloque «*Man made lakes*» tenu à la Royal Geography Society (à Londres) en 1965. Cette publicisation des conséquences négatives des barrages ne trouve pas d'écho dans *Le Monde* à l'époque. La réflexion scientifique sur les impacts des barrages au cours de cette période aboutit à la rédaction d'un texte, en 1972, intitulé *Report on Man-made Lakes as Modified Ecosystems*. Le rapport invite à considérer davantage

23. François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (2009) mobilisent l'expression « triangle de fer » pour désigner des logiques de collusion entre des bureaucraties, des acteurs politiques et des acteurs économiques. Pour former un rectangle, ils ajoutent un quatrième acteur : les institutions internationales ou régionales qui financent des grands projets hydrauliques.

24. Toutefois, la majeure part des articles conservent un ton neutre où présentent le point de vue des aménageurs et celui des opposants aux barrages (Figure 5.3).

les alternatives à la construction de barrages, la nécessité de conduire systématiquement des études d'impact et de consulter la population locale et de l'impliquer dans le processus décisionnel (SCOPE 1972). Ces deux événements scientifiques ne sont pas relayés par *Le Monde*.

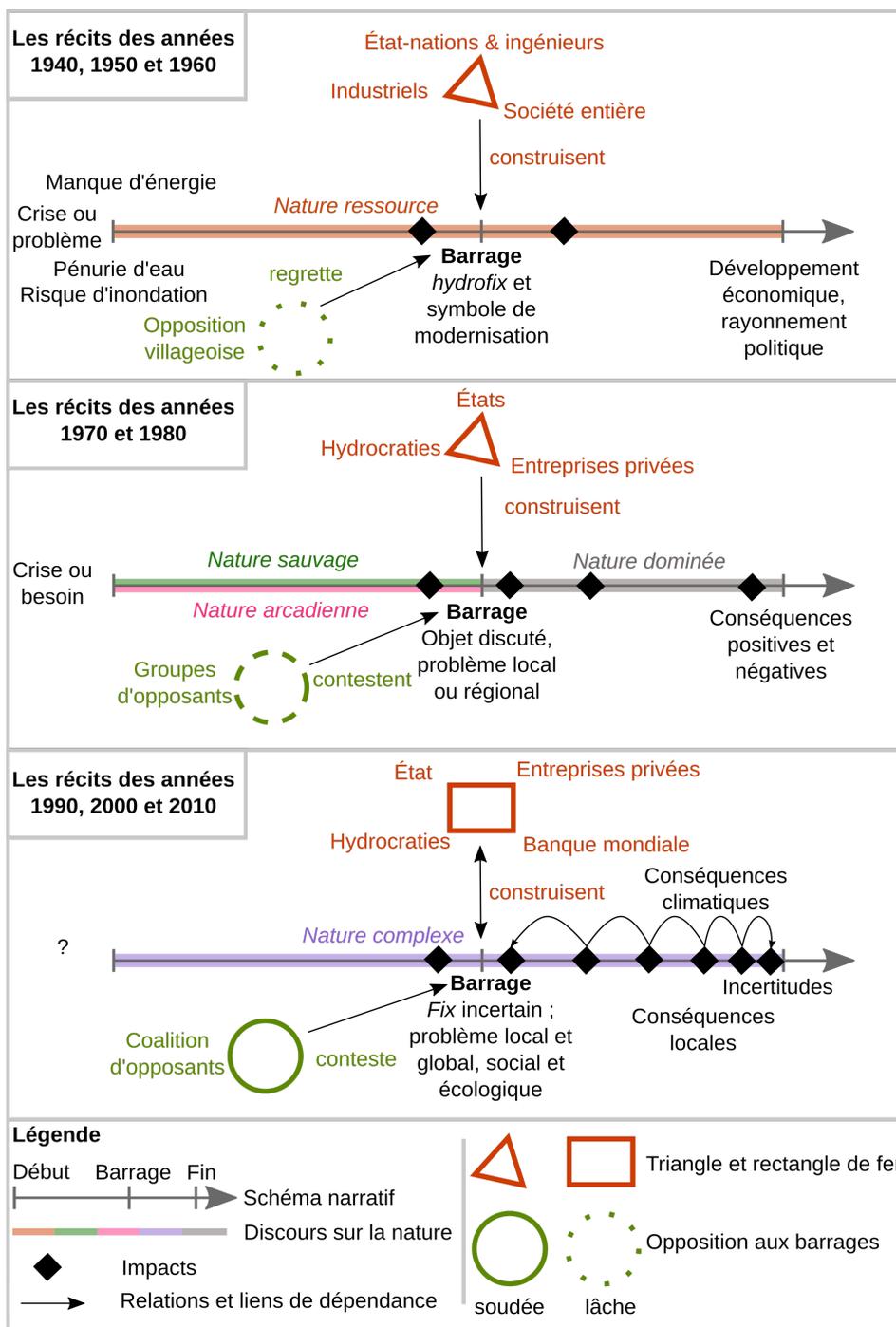


FIGURE 6.14 – L'évolution des récits du *Monde* (1945-2014)

C'est au cours des années 1970 et plus encore des années 1980 que les préoccupations émises par une partie de la sphère scientifique au sujet des barrages sont relayées dans le journal. Les articles qui laissent la place aux scientifiques, comme ceux de Letitia Obeng et de Jacques Ellul (voir 5.1.2), attestent non seulement d'un changement discursif mais aussi de la mondialisation de la controverse liée aux barrages : ils viennent montrer que les barrages sont un sujet débattu hors des frontières françaises.

Jusqu'aux années 1970, les luttes anti-barrages, et de manière plus générale la controverse liée aux conséquences des barrages, se limitent presque aux frontières de la France (voir 6.1.1). Ce constat confirme l'idée selon laquelle, jusqu'aux années 1970, l'espace hydrosocial du *Monde* se superpose au territoire étatique. La cartographie des antagonismes liés aux barrages montre l'extension de la controverse liée aux barrages à l'échelle mondiale (Figure 6.2). Mais cette mondialisation n'est pas complètement planétaire. Entre 1971 et 1987, les débats ne concernent que rarement l'Asie, par exemple. Après 1988, les articles mentionnant des controverses portent surtout sur des pays en développement (et sur la France) ; rares sont les articles consacrés à d'autres pays européens ou aux États-Unis et au Canada qui figurent pourtant parmi les pays les plus médiatisés dans le corpus (Figure 4.18).

Si la carte atteste de l'élargissement des conflits liés aux barrages, les articles faisant état de la mondialisation du débat restent rares : le corpus ne compte que peu d'articles réflexifs sur ce processus jusque dans les années 2000. La mise en place du WCD, et surtout ses résultats publiés en 2000 (SCUDDER 2006), sont relayés dans le journal. Toutefois, les conclusions de ce rapport sont surtout utilisées dans des articles sur des barrages africains — la controverse mondiale toucherait malgré tout certaines régions plus que d'autres, à en croire le corpus. Thayer SCUDDER (*ibid.*) mentionne d'autres jalons que les travaux cités ci-dessus ; notamment il convoque aussi le travail d'Edward GOLDSMITH et Nicholas HILDYARD (1984). L'œuvre d'Edward GOLDSMITH est évoquée dans un article du *Monde* de 2011 sur le Brésil. Thayer SCUDDER (2006) mentionne aussi la première édition de l'ouvrage de Patrick MCCULLY (2001), *Silenced Rivers*, en 1996, comme un tournant important dans le débat international sur les barrages. Ce journaliste et écologiste est interviewé brièvement dans un article du *Monde* de 2003. Dans le même article, le rapport Camdessus (CAMDESSUS 2003), que Thayer SCUDDER (2006) mentionne aussi comme un jalon dans la mondialisation du débat — même s'il regrette ses conclusions qui ne prennent que partiellement en compte les préconisations du WCD —, est aussi cité. La limite soulignée par Thayer SCUDDER (*ibid.*) n'est pas du tout présentée dans l'article du *Monde*. De plus, la grande part des jalons cités dans l'état de l'art sur l'aménagement et la gestion des cours d'eau (voir 2.2.3), identifiés notamment par Anjali BHAT (2008), Stéphane GHIOTTI (2007) et Peter GLEICK (2000), ne sont pas évoqués dans les articles du corpus. À l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement en 1972, un article consacré à la Suède et à l'environnement rappelle l'abandon de projets de barrages dans ce pays. Mais il s'agit uniquement d'un exemple parmi d'autres lié à la gestion de l'environnement en Suède. La conférence de Mar Del Plata de 1977, qui pose les principes d'une gestion intégrée, est absente du corpus, de même que celle de Dublin de 1992, celle de Paris de 1998 et le forum de La Haye de 2000. Le Partenariat mondial de l'eau de 1996 n'est pas non plus présent dans le corpus. Dans un article consacré au Forum de Kyoto de 2003, en revanche, le journaliste débute l'article en évoquant le débat sur les barrages (voir 5.1.3) ; c'est d'ailleurs au sein de cet article que Patrick MCCULLY est invité à témoigner et que le rapport Camdessus est mentionné. À partir des années 2000 seulement, *Le Monde*

présente la controverse liée aux barrages comme mondialisée, même si la cartographie des barrages controversés permet de voir d'une part que les conflits liés à des barrages spécifiques sont présents bien plus tôt dans le corpus et que d'autre part le journal médiatise inégalement ce débat mondial.

La temporalité des controverses des barrages du *Monde* rappelle-t-elle celle d'autres conflits environnementaux ?

Les travaux d'Anthony DOWNS (1972) proposaient de décrypter l'attention que le public accorde à une question environnementale par l'identification de différentes étapes constituant un cycle (voir 3.1.1). La trajectoire des conflits liés aux barrages et médiatisés par *Le Monde* (Figure 6.15) est plus complexe que celle présentée par Anthony DOWNS (*ibid.*). Elle est marquée par de nombreux pics et creux, qui sont parfois difficiles à expliquer — le pic du début des années 1980 par exemple ne correspond pas à un conflit autour d'un ouvrage mais à plusieurs conflits différents. Comme le rappelle Anders HANSEN (2015), l'analyse longitudinale d'une question ou d'un problème dans les médias ne permet guère de retrouver une trajectoire linéaire. Selon Monika DJERF-PIERRE (2013), qui a étudié la médiatisation des questions environnementales en Suède sur la base de journaux télévisés entre 1961 et 2010, différents enjeux suivent des cycles médiatiques bien distincts qui produisent de manière récurrente des pics et des creux. Toutefois, le lissage de la courbe du nombre d'articles portant chaque année sur des barrages controversés dans *Le Monde* montre un grand pic qui rappelle la troisième phase identifiée par Anthony DOWNS (1972), appelée "*realizing the cost*", pendant laquelle le public prend conscience de l'ampleur des investissements qu'il faudra faire pour résoudre le problème (*ibid.*). Cette période de pic dans la conflictualité correspond aux années 1970 et 1980 pendant lesquelles les impacts des barrages, aussi bien sociaux qu'environnementaux, sont listés par les journalistes (voir ci-dessus). Toutefois, les articles de cette période ne proposent pas de solution évidente. Les scientifiques interviewés dans les années 1970 et 1980 le sont avant tout pour expliquer les impacts et non pour présenter des préconisations. Ce constat est partiellement conforme avec l'idée d'Anthony DOWNS (*ibid.*) selon laquelle le public devient soucieux de la qualité de l'information qui lui est véhiculée au sujet de la question; dès la troisième phase "*realizing the cost*", le public souhaite obtenir des informations précises et détaillées sur le problème. Il peut aussi expliquer le déclin relatif du sensationnalisme, qui passait notamment par une description minutieuse de la taille des aménagements, de l'objet technique en lui-même, un monde lexical qui recule à partir des années 1970 (Figure 4.25). Par ailleurs, la cinquième phase identifiée par Anthony DOWNS (*ibid.*), dite "*post-problem*", ne trouve pas de traduction dans les articles portant sur les conflits liés aux barrages. À partir des années 2010, l'ouvrage controversé devient de nouveau l'objet d'une attention médiatique. Cet essor post-2010 peut s'expliquer par la redéfinition de la controverse des barrages dans les années 2010 et plus encore à partir de 2006 à la lumière du débat plus général sur les changements environnementaux globaux. Ainsi, la trajectoire de la médiatisation des conflits ou des controverses liées aux barrages dans *Le Monde* montre que si une approche longitudinale d'une question ne permet pas de retrouver le cycle d'attention proposé par Anthony DOWNS (*ibid.*), celui-ci reste un outil efficace pour conceptualiser la carrière d'un problème. Il pousse en effet à interroger la réémergence et la redéfinition de problèmes et invite aussi à questionner des hauts et des bas dans leur médiatisation.

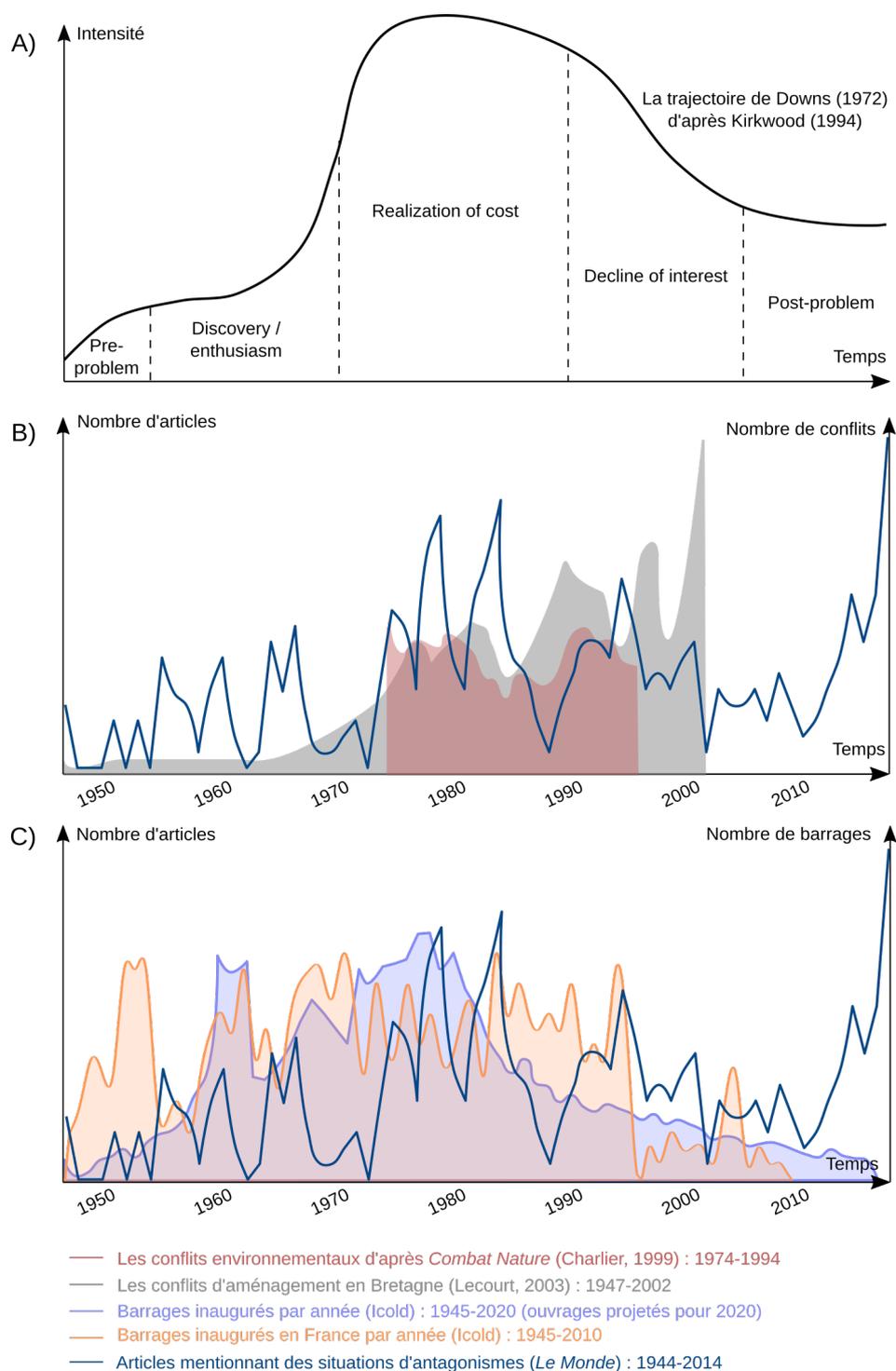


FIGURE 6.15 – Trois éléments d'interprétation pour expliquer les pics et les creux dans la médiatisation par *Le Monde* des conflits liés aux barrages. La modélisation en haut, (a), rappelle la trajectoire d'Anthony DOWNS (1972). Le modèle (b), croise le nombre d'articles mentionnant des antagonismes dans le corpus du *Monde* et le nombre de conflits recensés par Bruno CHARLIER (1999) et Arnaud LECOURT (2003). Enfin, le modèle (c), met en parallèle le nombre d'articles mentionnant des antagonismes dans le corpus du *Monde* et le nombre de barrages inaugurés dans le monde et en France (d'après la BD Icold).

La trajectoire médiatique de la controverse liée aux barrages rappelle-t-elle l'évolution d'autres conflits environnementaux? Pour répondre à cette question, les résultats de l'analyse des articles du *Monde* sur les barrages sont comparés avec les travaux de Bruno CHARLIER (1999) et d'Arnaud LECOURT (2003) qui abordent les conflits, respectivement en France et en Bretagne, dans une perspective longitudinale. Bruno CHARLIER (1999) souligne, dans sa recension de conflits qu'il réalise à partir de la revue environnementaliste française *Combat nature*, que trois périodes peuvent être distinguées : d'abord, du milieu des années 1970 (lorsque débute son analyse) au début des années 1980, une période de pic dans la conflictualité environnementale; ensuite, dans les années 1980, une période de creux qu'il attribue à l'arrivée au pouvoir de la gauche en France; enfin, un nouvel essor de la conflictualité à partir des années 1990 (Figure 6.15). L'analyse de la conflictualité liée à des aménagements en Bretagne conduit à une périodisation semblable : « l'évolution du nombre de conflits d'aménagement peut être découpée en trois grandes périodes. 1947-1982 marque l'essor des conflits d'aménagement. Ceux-ci apparaissent de façon sporadique tout d'abord puis deviennent de plus en plus fréquents, [...]. La seconde période qui s'étend de 1983 à 1989 voit le nombre de conflits se stabiliser [...]. Le début des années 1990 marque une reprise [...], suivie d'une stabilisation relative jusqu'à la fin de la décennie malgré un pic en 1997 et une nette croissance en 2001 et 2002 » (LECOURT 2003, p. 150-151). Pour cet auteur, les conflits d'aménagement émergent véritablement dans les années 1960 en lien avec de nouveaux mouvements sociaux comme le régionalisme ou encore le féminisme, la contestation de la croissance, les catastrophes technologiques et enfin l'institutionnalisation de l'environnement. Comme Bruno CHARLIER (1999), il attribue la baisse de la conflictualité des années 1980 à l'arrivée de la gauche au pouvoir qui conduit aussi à un certain déclin de la sphère associative. Il ajoute que, pendant cette période, moins d'aménagements sont conduits à l'échelle française : c'est la fin des Trente Glorieuses. Enfin, il explique le sursaut des années 1990 par la « réactivation du local » et la multiplication de mouvements *Nimby*. La trajectoire des articles du *Monde* mentionnant des controverses²⁵ est légèrement différente des trajectoires des conflits selon Bruno CHARLIER (*ibid.*) et Arnaud LECOURT (2003). En effet, la période pré-1960 doit aussi être considérée comme conflictuelle : 39 articles au total mentionnent des antagonismes portant sur neuf projets différents dont huit situés en France. Cette période est intéressante notamment parce que ces articles permettent d'observer une spatialisation singulière — les débats autour des barrages relayés par *Le Monde* concernent avant tout le territoire français. Ensuite, un décalage s'observe dans la chronologie : le premier pic dans la médiatisation des conflits autour des barrages s'étend du milieu, voire la fin, des années 1970 au milieu des années 1980. Le creux sur lequel insiste Arnaud LECOURT (*ibid.*) en particulier intervient un peu plus tardivement. Cela pourrait s'expliquer par l'évolution du nombre de barrages construits à l'échelon français (Figure 6.15c). En effet, un déclin dans la construction de barrages à l'échelle planétaire s'observe à partir des années 1980. Ce déclin concerne plus tardivement la France; il est surtout perceptible à partir du milieu des années 1990. Toutefois, étant donné qu'une grande partie

25. Une limite de cette comparaison avec les travaux de Bruno CHARLIER (1999) et d'Arnaud LECOURT (2003) réside dans le fait que j'ai préféré conserver comme unité de mesure le nombre d'articles et non le nombre de conflits. En effet, il me semble souvent délicat d'attribuer une date précise à un conflit; plusieurs barrages (outre ceux qualifiés d'« intemporels » dans le chapitre 6) sont présentés comme controversés pendant plusieurs années par *Le Monde* : auraient-ils dû être comptabilisés comme un conflit pour chaque année? Je réponds par la négative à cette question et c'est pourquoi je fais ici le choix de raisonner en termes d'occurrences d'articles.

des articles portant sur les barrages sont publiés lors de l'annonce du projet, il n'est pas étonnant de constater un décalage de quelques années voire d'une décennie entre la courbe de l'édification des barrages et celle des articles de presse. Le décalage avec les résultats de Bruno CHARLIER (1999) et d'Arnaud LECOURT (2003) pourrait donc s'expliquer par l'évolution du nombre de barrages construits pendant cette période. Cette évolution n'explique pas en revanche les pics suivants (milieu des années 1990, début des années 2000 et nouvel essor à la fin de la période étudiée). Les débats liés aux barrages de la Loire contribuent à produire ces pics, mais plus de trente autres ouvrages sont présentés comme controversés par *Le Monde* entre 1995 et 2014. Si les riverains commencent à être davantage évoqués par *Le Monde* dans les articles sur les barrages à partir des années 1970, c'est lors des années 2000 que les populations locales occupent une place prédominante dans les discours (Figure 4.25), quelques années donc après la « réactivation du local » (*ibid.*) dans les conflits en Bretagne. Ce constat confirme les résultats d'autres travaux tels que ceux de Patrice MELÉ (2013) selon qui les riverains occupent une place prépondérante dans les conflits d'aménagement aujourd'hui.

Transition : des discours globaux aux traductions localisées

L'analyse menée dans les chapitres 5 et 6 permet de mesurer et de caractériser l'espace hydrosocial du journal *Le Monde* et son évolution entre 1945 et 2014. Cet espace est étroitement lié aux relations géopolitiques et économiques françaises. Les réseaux qu'il dessine font d'ailleurs intervenir à de nombreuses reprises des acteurs économiques français qui prospectent hors des frontières de la France et participent parfois au renforcement des « triangles de fer » sur lesquels reposent les grandes infrastructures hydrauliques (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009). Toutefois, l'espace hydrosocial du *Monde* fait aussi intervenir des réseaux associatifs internationaux — des ONG — et des institutions internationales. À travers les descriptions que livre le journal, se révèlent les transformations des *waterscapes* par l'édification de barrages. Ces descriptions soulignent les conséquences négatives dès les années 1960 et plus encore dans les années 1970 et 1980 — auparavant, un discours prométhéen sur la nature domine et présente les barrages comme un *hydro-fix* moderne. Pendant la période des années 1970 et 1980, les barrages sont montrés comme un objet de plus en plus controversé à l'échelle mondiale. À partir des années 1980, les récits sur les dégradations environnementales liées aux barrages laissent davantage de place aux acteurs que sont les riverains et les scientifiques. Ces deux groupes d'acteurs, ainsi que des groupes environnementalistes, parviennent à faire annuler plusieurs projets selon le journal. Enfin, vers le milieu des années 2000, les barrages — des ouvrages qui transforment et contribuent à modeler une nature hybride confrontée aux changements environnementaux globaux — sont à l'origine de conflits plus complexes. Le devenir d'ouvrages existants peut être une source de controverse aussi bien que de nouveaux projets de construction ; les conflits locaux peuvent comporter une dimension globale.

Afin d'affiner les biais du journal *Le Monde*, de détailler la chronologie discursive et d'étudier le processus de production de récits, les chapitres 7 et 8 s'intéressent aux discours, aux représentations et aux récits produits à l'occasion de deux conflits liés à des barrages dans les années 1980 qui ont conduit à l'abandon des projets, et d'un conflit autour de barrages existants dont la gestion est dénoncée par certains acteurs. Le chapitre 7 est plus spécifiquement axé autour de la redéfinition de cycles hydrosociaux par la production et la mobilisation de discours sur la nature et de récits sur les barrages. Le chapitre 8 s'intéresse au rôle joué par les barrages dans le renforcement des discontinuités le long d'un corridor fluvial et dans la production d'une diversité de *waterscapes*. Malgré leurs différences, ces deux chapitres permettent de revenir sur les espaces, les échelles et les trajectoires des conflits et controverses, sur les impacts des barrages tels qu'ils sont représentés par différents groupes d'acteurs et sur l'image des institutions qui projettent, construisent et gèrent les barrages.

Quatrième partie

Projets abandonnés, barrages réalisés et production de cycles hydrosociaux et de *waterscapes*



Chapitre 7

Loyettes et Gordon-below-Franklin : vers la redéfinition de cycles hydrosociaux ?

La construction de barrages peut entraîner des modifications de l'équilibre écologique d'un cours d'eau. Certaines de ces modifications peuvent avoir des effets néfastes, d'autres des effets bénéfiques qui l'emportent, en général, sur ceux-ci. [...] nous ne traiterons ici que des conséquences sur l'environnement des modalités d'exploitation de ces ouvrages et des possibilités d'aménagement des modalités d'exploitation dans un sens plus favorable à la préservation de l'environnement. Trois aspects de ces conditions d'exploitation retiendront notre attention : (1) Les débits réservés [...]. La capacité d'absorption de la pollution est également fonction du débit. [...] (2) La modulation des débits restitués [...]. Dans le domaine écologique et dans le domaine de la pollution, la variation des débits entraîne, à flux constant de pollution rejetée, des variations de la qualité de l'eau. [...] (3) Vidanges (p. 25-27) ¹.

Cette citation de 1972 permet de voir que les questions d'environnement et d'écologie ont souvent pu être résumées à des questions de pollution, notamment par les acteurs institutionnels, y compris ceux représentant l'environnement. Toutefois, cette citation illustre aussi que les conséquences des barrages — au moins en termes de pollution — commencent à être questionnées au début des années 1970 au sein de sphères institutionnelles et nouvellement préoccupées par des questions environnementales et à faire l'objet de débats, voire de controverses. Plus spécifiquement, le cycle hydrosocial existant et les *waterscapes* qui lui sont liés commencent à être questionnés. Les projets de Loyettes au confluent du fleuve Rhône et de la rivière d'Ain et de Gordon-below-Franklin à la jonction du fleuve Gordon et de la rivière Franklin, deux projets avortés, permettent d'observer la complexification des débats liés aux barrages, au cours d'eau, à l'eau et même à la nature qui se dessine au début des années 1980.

1. *Les relations entre le secteur de l'énergie et de l'environnement*, rapport rédigé par les services du ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement et du ministère du développement industriel et scientifique, annexe 2a, 4 janvier 1972. Consulté aux Archives nationales, dossier 19950527/1.

7.1 De l'opposition à l'abandon : les projets de Loyettes et de Gordon-below-Franklin

Les projets de Loyettes et de Gordon-below-Franklin, qui suscitent rapidement un débat puis deviennent des conflits, sont rendus publics à la toute fin des années 1970. Cette première partie revient sur l'histoire de ces conflits, leur déroulement, en les replaçant dans des récits produits à l'époque mais aussi plus récemment.

7.1.1 Deux projets incarnant des missions hydrauliques

Les nouveaux projets de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et de la Hydro-Electric Commission (HEC), rendus publics à la fin des années 1970, sont placés dans un récit qui les présente comme permettant de répondre à la demande croissante en énergie. Comme le rappelle un document de 1979, *“the Commission's business is to plan the expansion of the generating system so that it will be capable of meeting the demands placed upon it in the future”*² (p. 2). Plus spécifiquement, le projet Gordon-below-Franklin *“would use a renewable resource to generate electricity for use by present and future generations of Tasmanians”*³ (p. 10). Cet élément de récit rappelle voire intègre le discours émergent sur le développement durable, promu à l'échelle de la Tasmanie. Lors de l'enquête publique autour du projet de Loyettes, la presse régionale rappelle que *« cet aménagement répond, en outre, toujours selon l'exposé d'un ingénieur de la CNR, à tous les impératifs de la politique énergétique française »* (*Le Progrès de Lyon*, 14 janvier 1982). L'aménagement s'inscrirait donc dans un projet politique national. Le rapport des commissaires enquêteurs, établi à l'issue de l'enquête publique sur Loyettes, insiste sur le fait qu' *« il s'agit d'une énergie propre, non polluante et renouvelable, et surtout nationale »*⁴. Un discours sur l'indépendance énergétique française se trouve ici couplé à un discours sur le développement durable. La CNR insiste quant à elle sur l'utilité à la fois nationale et régionale du projet : *« Non seulement ces aménagements présentent de l'intérêt du point de vue de l'économie nationale, mais encore ils sont utiles au plan régional »*⁵.

Pour inciter les acteurs politiques à valider les projets et afin d'assurer leur réalisation, les deux compagnies hydroélectriques rappellent régulièrement que les projets appartiennent à des chaînes de barrages dans lesquelles les gouvernements se sont déjà engagés. Comme l'a souligné Jean-Paul BRAVARD (1982), et comme l'ont rappelé certaines personnes enquêtées, le projet de Loyettes était particulièrement défendu par la CNR car il constituait un maillon dans un système d'éclusées (Figure 7.1)⁶. De façon similaire, la HEC tient au Gordon-below-Franklin car : *“[it] provides the basis for the Integrated Development which in turn has a number of advantages”*⁷ (Figure 7.2).

2. *Cross Currents*, A quarterly publication serving all employees of the HEC of Tasmania, Future Power Report Summary, n°54, October 1979. Document mis à disposition par l'une des personnes enquêtées.

3. *Ibid.*

4. *Aménagement du Rhône, Chute de Loyettes, Avis de la commission d'enquête*, 29 avril 1982. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

5. *Chutes de Sault-Brénaz et de Loyettes*, document DT-82-762a, Compagnie Nationale du Rhône, 15 octobre 1982. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19950527/1-4.

6. Selon le *Glossaire sur l'eau*, une éclusée est un *« volume d'eau lâché à partir d'un ouvrage hydraulique (ouverture d'une porte d'écluse, turbinage d'eau stockée dans un barrage réservoir...) et se traduisant par des variations de débits brusques et artificielles »*, <http://www.glossaire.eaufrance.fr>, consulté en

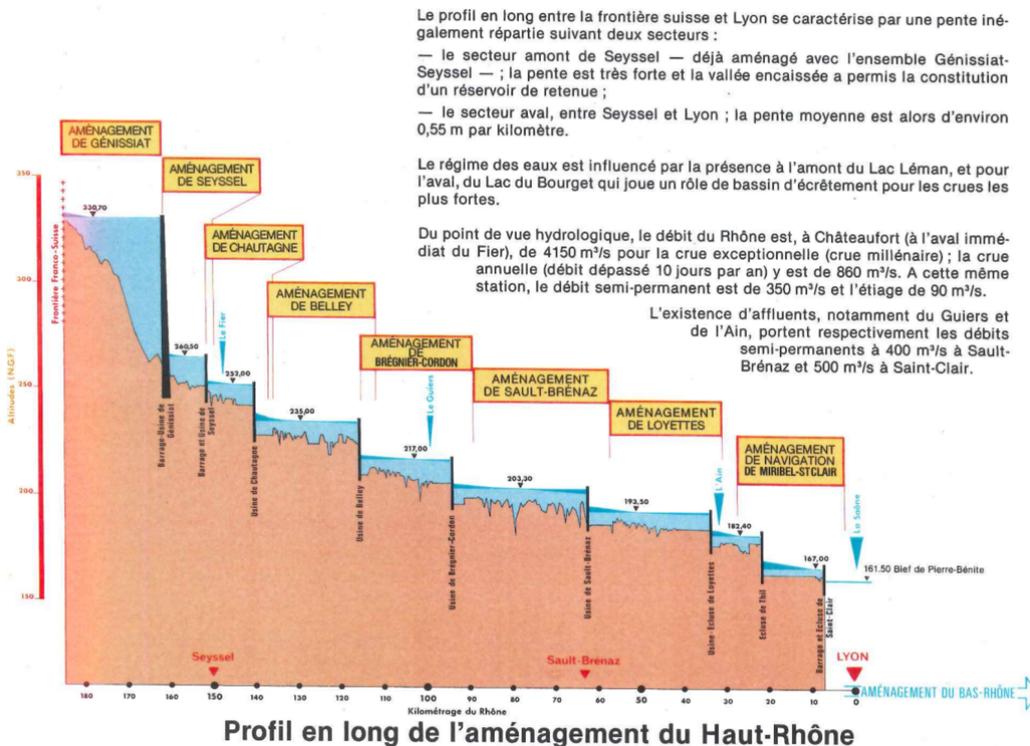


FIGURE 7.1 – La chaîne de barrages du fleuve Rhône. Source : Document publicitaire de la CNR, 1979 (Archives privées, Lyon).

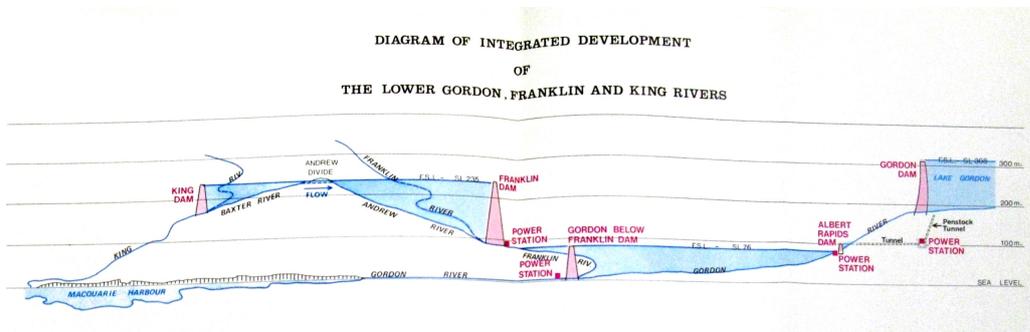


FIGURE 7.2 – La chaîne de barrages du bassin Gordon. Tout à droite, apparaît une partie du *Gordon stage 1* (avec le barrage Gordon). Les trois barrages ayant envoyé le lac Pedder (et qui font aussi partie du *Gordon stage 1*) ne figurent pas sur ce diagramme. Source : Figure 4.3 *Draft Environmental Statement, Gordon Stage 2 HEC*, 1^{er} octobre 1979 (Archives de la *Wilderness Society*, Hobart).

S'ils sont rendus publics seulement à la fin des années 1970, les projets sont en réalité bien plus anciens. Les employés travaillant à l'époque à la HEC et à la CNR ont d'ailleurs généralement contextualisé ces projets dans l'histoire de leurs compagnies. Depuis les années 1950, la HEC disposait d'une station de mesure sur la rivière Franklin : *"there is still a station on the Franklin river, called Franklin river at Mount Finsham*

septembre 2018. Le terme de marnage est aussi employé à cet effet.

7. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix IV "Alternative Hydro-Electric Developments", HEC, 1979. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

which was built first in probably 1955, and that was the sort of the vision the Hydro had in the 1950's: they could see the opportunity to build these hydro-electric schemes, so they would put in these remote stations on the Franklin river and the Gordon river and just to work out what the water resource potentially could be (Entretien 28, Gordon-below-Franklin, avec un ancien hydrologue de la HEC). Un ingénieur de la CNR explique quant à lui que Loyettes était envisagé dès la création de la CNR (même si un projet précis n'avait pas été proposé à cette époque) : Loyettes est envisagé « *dès les premières années, dès les années 30* » car « *le Rhône avait été imaginé par les techniciens de l'époque en disant : "voilà où on devrait placer les usines"* » (Entretien 10, Loyettes).

Les missions hydrauliques des deux compagnies étaient toutefois différentes. Si les projets de la HEC étaient monofonctionnels — car ne remplissant qu'une fonction de production d'hydroélectricité —, ils étaient pensés comme des leviers du développement économique, comme l'ont rappelé de nombreuses personnes enquêtées : *"there was a widespread acceptance here in Tasmania of [...] what was called 'hydro-industrialisation'—which means we dammed everything to create an extra supply of electricity which was sold cheaply, to create jobs and part of that program was that companies like Comalco⁸ would come to Tasmania and employ people"* (Entretien 2, Gordon-below-Franklin, avec un ancien ministre tasmanien). Pour certaines personnes interrogées, la HEC aurait même constitué le seul véritable acteur de l'aménagement du territoire à l'époque : *"so the Hydro in effect was the default planning authority for Tasmania"* (Entretien 21, Gordon-below-Franklin, avec un botaniste et militant anti-barrage).

Même si l'ouvrage de Loyettes, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique en 1981, ne comportait qu'un volet énergétique, le barrage s'inscrit dans une mission hydraulique qui ne repose pas uniquement sur la production d'électricité en raison des trois fonctions principales de la CNR. D'ailleurs, au début des années 1970, l'ouvrage de Loyettes est envisagé par la CNR non pas pour fournir de l'énergie à la nation française, mais pour constituer un maillon de la voie navigable rhodanienne. La CNR prévoit même une zone portuaire à Loyettes pour favoriser le développement industriel de la région Rhône-Alpes⁹. La compagnie s'est en effet attribué un rôle central dans l'aménagement du territoire à différentes échelles : « *[des] trois buts initiaux de la CNR qui étaient l'Industrie... l'Énergie, la Navigation et l'Agriculture on avait fait de l'aménagement du territoire. On l'avait fait avec Pierre-Bénite qui est un exemple typique d'aménagement du territoire* » (Entretien 11, Loyettes, avec un ancien ingénieur CNR). Toutefois, l'inscription de Loyettes dans une histoire bien définie par la CNR est plus délicate.

7.1.2 Antécédents et tensions

Les documents d'archives et plus encore les entretiens accordent une place importante aux contextes au sein desquels les conflits autour des projets de Loyettes et de Gordon-below-Franklin ont émergé; il s'agit d'un contexte de crises. Pour Loyettes, la crise énergétique occupe une place importante dans les discours. Comme le souligne

8. Dans le courant des années 1950, une fonderie d'aluminium de Comalco (Commonwealth Aluminium Corporation) s'installe en Tasmanie à Bell Bay en raison du prix très bas de l'électricité.

9. *Aménagement du Rhône deuxième et troisième sections, Voie navigable du Haut-Rhône entre le PK 0 et 56,5. Demande de prise en considération d'un avant-projet*, document DE-E n°50.161, Compagnie Nationale du Rhône, 1^{er} février 1972. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 959 W 1184.

la thèse de Alain GRANDJEAN (1983), « *le choc pétrolier de 1974 est, pour la CNR, une surprise heureuse. Le dossier du Haut-Rhône devient plaidable du seul point de vue énergétique et fournit à la CNR une activité supplémentaire non négligeable* » (p. 50). Le contexte est aussi celui de la crise sociale. Certaines personnes enquêtées au sujet du projet Gordon-below-Franklin évoquent le poids des mouvements d'opposition à la guerre du Vietnam en Australie : “*so we got sucked into Vietnam and the war in Indochina and that stage of the early 1960's there was a lot of stuff happening in the world*” (Entretien 25, Gordon-below-Franklin, avec un scientifique et militant). La prégnance des conflits environnementaux est rappelée dans les deux cas. L'atmosphère conflictuelle, en particulier dans la région Rhône-Alpes, en lien avec la question environnementale, est d'ailleurs rappelée par un cadre de la Drae Rhône-Alpes : « *le contexte était conflictuel* » (Entretien 15, Loyettes). En Australie, un entretien avec un géomorphologue et ancien militant commence ainsi : “*Tasmania has a really long history of environmental conflicts*” (Entretien 25, Gordon-below-Franklin).

Les tensions, voire les conflits, liés à des barrages antérieurs faisant partie des mêmes chaînes d'ouvrages sont aussi évoqués. Ainsi, un scientifique cite les barrages du Haut-Rhône construits avant Loyettes, pour expliquer l'engagement du Piren Rhône dans la controverse scientifique autour du barrage de Loyettes : « *Nous avons manqué la Chautagne, [...], simplement parce qu'on n'était pas prêts. On était une très jeune équipe [...]. Alors je crois qu'il faut aussi se situer dans l'histoire des idées, c'est que vous avez eu aussi Brégnier-Cordon qui a fait l'objet d'une forte contestation des pêcheurs* » (Entretien 3, Loyettes). L'opposition au barrage de Sault-Brénaz, prévu à peine en amont de Loyettes et soumis à l'enquête publique en même temps que ce dernier¹⁰, est évoquée par des militants écologistes comme des ingénieurs de l'époque : « *Et là les écologistes ont voulu arrêter l'aménagement de Sault-Brenaz, ils avaient... ils bloquaient Loyettes, ils ont voulu arrêter Sault-Brenaz* » (Entretien 11, Loyettes, avec un ancien ingénieur de la CNR). La presse régionale explique d'ailleurs l'abandon de Loyettes par la réalisation de Sault-Brénaz : « *On “sacrifiait” Sault-Brenaz (où un barrage était édifié) pour sauver le confluent dont chacun, à tous les niveaux, reconnaissait la “valeur paysagère et naturaliste”* » (*Le Dauphiné Libéré*, 7 juillet 1991). De même, l'envolement du lac Pedder et le conflit lié au projet *Gordon Stage 1* de 1972 sont évoqués dans 34 des 39 entretiens réalisés autour du projet Gordon-below-Franklin. Dans les publications scientifiques de l'époque, ce premier conflit est présenté comme précurseur (KELLOW 1983). Lors d'un entretien, une personne particulièrement émue par l'envolement du lac Pedder (Figure 7.3) souligne le rôle joué par celui-ci dans l'émergence d'une conscience environnementale et un changement de représentation à l'égard des cours d'eau :



FIGURE 7.3 – Le lac Pedder en 1971 avant son inondation (Cliché : O. Truchanas, 1971©, <http://nla.gov.au/nla.obj-144711933>).

I think it's important to... in understanding what happened with the Franklin campaign, is that it's followed on from the Pedder campaign in the

10. Pour Alain GRANDJEAN (1983), la CNR associe ces deux dossiers car du point de vue de la rentabilité économique, le dossier de Sault-Brénaz était difficile à justifier. D'ailleurs, toujours selon cet auteur, le rapport du sénateur Jean-François PINTAT (1976) se montre bien moins favorable aux projets de Loyettes et de Sault-Brénaz qu'aux projets de Chautagne, de Belley ou de Brégnier-Cordon.

1970s. So, many of your interviewees will talk about the Pedder campaign [...]. Lake Pedder was an event that occurred in the early 1970's and really was the start of the conservation movement in Tasmania. It was the first time that there was a mass movement to try to save some rivers in Tasmania on a large scale and as you know it was unsuccessful. And Lake Pedder, which was quite upsetting to talk about, because it really was a precious thing that we had in our stake in Tasmania that we lost and we have lost for our lifetimes and for many generations to come (Entretien 9, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage).

Plus particulièrement, l'échec des militants anti-barrages qui dénonçaient l'enneigement du lac Pedder est avancé comme un facteur d'engagement pour les opposants au projet Gordon-below-Franklin (ou *Gordon Stage 2*). Comme le rappelle une scientifique, *“At the time [of the Gordon-below-Franklin] people were still very stunned by the flooding of lake Pedder and there was a feeling of wanting to get even, I think, to put it really honestly. Still people like me were very mad that lake Pedder had been flooded”* (Entretien 6, Gordon-below-Franklin). Ainsi, le lac Pedder est évoqué comme un « pré-conflit », un moment d'apprentissage pour les écologistes et des scientifiques — et même pour l'écologie politique puisqu'à l'issue du conflit autour du lac Pedder, un parti politique « vert », connu pour être l'un des premiers à l'échelle mondiale (P. HAY et HAWARD 1988), est formé en mars 1972 : le United Tasmanian Group (UTG). C'est aussi un motif d'engagement. Toutefois, parmi les personnes enquêtées, presque aucune n'avait milité contre le *Gordon Stage 1* et le *Gordon Stage 2*. Questionné sur son passage du militantisme (contre le *Gordon Stage 1*) à un engagement d'ordre scientifique (lors du *Gordon Stage 2*), une personne enquêtée confie son épuisement et son sentiment de découragement : *“Well I had basically been an activist for 15 years or so and was burnt out. [...] to just lose issue after issue after issue after issue was just too much and I just felt I was no longer a viable activist, so I thought I'd head off and do some long-delay study and thought I might be able to contribute in another way”* (Entretien 25, Gordon-below-Franklin). L'apprentissage ne se limite donc pas aux individus impliqués dans le mouvement d'opposition à l'enneigement du lac Pedder.

Toutefois, dans les documents produits par les militants anti-barrages à l'époque des mobilisations, les conflits passés ne sont guère évoqués. Dans le cas du barrage Gordon-below-Franklin, l'omission est peut-être volontaire et liée à la stratégie de communication de la Wilderness Society. Celle-ci s'est vue conseiller, dans un rapport réalisé par une agence de communication, de ne pas évoquer le lac Pedder, d'une part car le conflit lié à Pedder était peu connu à l'échelle australienne et d'autre part parce que le lac de barrage (qui avait recouvert le lac Pedder) pouvait être perçu comme esthétique par une partie non négligeable de la population australienne (QUANTUM MARKET RESEARCH 1982).

7.1.3 Les récits de l'opposition : vers l'affirmation de conflits

Les conflits liés aux barrages de Loyettes et du Gordon-below-Franklin n'ont pas la même ampleur et se situent dans des contextes différents. Toutefois, les récits qui peuvent être élaborés à partir des documents d'archives et des entretiens réalisés présentent des similitudes qui permettent de réfléchir à l'émergence des mouvements d'opposition à des projets de barrages au-delà de cadres locaux et nationaux.

Loyettes : d'une opposition locale pour « conserver Anthon intact » à un réseau anti-barrage

L'enquête publique autour des projets de Loyettes et de Sault-Brénaz s'ouvre le 19 décembre 1981. Dès le 2 janvier 1982, des riverains d'Anthon décident de fonder une association de défense communale¹¹, l'Association de Défense du Site d'Anthon (Adesa)¹². Les tensions existantes autour de l'aménagement du Rhône se muent alors en conflit d'aménagement. Lors d'une des premières réunions publiques avec la CNR, le 13 janvier 1982, l'Adesa et des élus municipaux d'Anthon s'élèvent contre des nuisances qui vont de pair avec le projet de barrage. L'Adesa refuse notamment « la présence d'un canal [qui] barrerait l'horizon »¹³ (en raison des digues), redoute la multiplication de lignes électriques à haute tension et s'inquiète de la transformation du Rhône en un « égout à ciel ouvert »¹⁴. La question du débit réservé du Rhône court-circuité préoccupe tout particulièrement les riverains d'Anthon. Selon la presse régionale, un membre de l'Adesa aurait qualifié ce Rhône court-circuité de « pissarote de prostatique » (*Le Dauphiné Libéré*, 14 janvier 1982). De manière plus générale, les aspects paysagers et patrimoniaux occupent une place importante dans les récits produits par les habitants d'Anthon et l'Adesa qui craignent pour leur « cadre de vie traditionnel »¹⁵.

Les actions et les productions réalisées par l'association, en partenariat avec la commune d'Anthon, sont révélatrices du poids de l'argument paysager dans la lutte locale contre le projet (voir notamment le logo de l'Adesa, Figure 7.4). Ainsi, en octobre 1982, une exposition sur le confluent et l'histoire du village d'Anthon¹⁶ est organisée pour rappeler et asseoir la beauté du site (Figure 7.6). L'argument paysager et esthétique, déployé par les habitants d'Anthon, a d'ailleurs fortement marqué les autres acteurs impliqués dans le débat. Comme le rappelle une scientifique en 2015, « [à Anthon] ils se battaient pour le paysage. Ils ne voulaient pas perdre leur paysage » (Entretien 6, Loyettes). Cet argument est presque critiqué par d'autres acteurs. Selon un militant de la Frapna de l'époque, le mouvement d'opposition à Anthon « était un peu du Nimby, Not In My Back Yard, on faisait valoir tous les dommages, les inconvénients qu'ils auraient avec les travaux etc. Toutefois, les discours écologiques qu'on portait n'étaient pas forcément partagés » (Entretien 5, Loyettes). Pour un ancien ingénieur de la CNR, le conflit « est parti d'un point de vue "visuel" et [...] de l'"égoïsme" de certains riverains d'Anthon » (Entretien 11, Loyettes). L'ensemble ou presque des acteurs rencontrés en 2015 s'accordent sur la valeur esthétique du site, tout particu-



FIGURE 7.4 – Le logo de l'Adesa. Le point noir représente Anthon; les rayons rappellent la vue sur le Rhône et la rivière d'Ain (Archives municipales d'Anthon, Anthon).

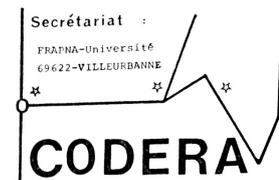


FIGURE 7.5 – Le logo de la Codera. Le Rhône, la Saône et l'Ain sont représentés sur ce logo ainsi que les trois projets de barrages (par des étoiles) : Sault-Brénaz, Loyettes et Miribel-Saint-Clair (Archives municipales d'Anthon, Anthon).

11. Plaquette non datée de l'Adesa. Consultée aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

12. Cette association au titre de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association est enregistrée à la sous-préfecture de Vienne (en Isère) le 19 janvier 1982. Dès février 1982 elle compte plus de 150 adhérents pour une population communale d'environ 300 habitants en 1982.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

15. *Aménagement dit de la Chute de Loyettes*, document non daté et rédigé par l'Adesa. Consulté aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

16. *D'un confluent menacé Ain-Rhône, à la mémoire d'un village*, exposition tenue à Anthon lors des journées de l'Adesa les 2-3 et 9-10 octobre 1982.

lièrement lorsqu'il est vu d'Anthon. Un agriculteur de Saint-Maurice-de-Gourdans souligne par exemple que « *vu d'Anthon c'est magnifique et c'est vrai que ça nous faisait quelque chose aussi de "casser" tout ce milieu* » (Entretien 8, Loyettes). Toutefois, les habitants d'Anthon ont intégré à leurs récits un argumentaire environnemental plus global accordant une place à des questions d'écologie et à une réflexion sur la nature. Dans une lettre au ministère de l'Environnement¹⁷, un habitant d'Anthon liste les espèces animales qui émigreront ou mourront, selon lui, sous l'effet du barrage et ironise : « *quand la nature sauvage de cette région aura cédé la place à un canal, une usine hydroélectrique, un barrage, un port fluvial, une centrale nucléaire, un aéroport, et une zone industrielle à vocation lourde, les habitants n'auront plus que la possibilité d'aller s'entasser au parc artificiel de Miribel-Jonage pour y "goutter" les plaisirs de l'eau, ou celle d'aller observer ce qui fut jadis la faune naturelle du site, au parc zoologique de la Tête d'Or, voire au Musée Guimet* ». Ce même habitant appelle à protéger non seulement le confluent mais tout « *le site naturel de la Basse Vallée de l'Ain et du Rhône entre Jonage et Sault-Brénaz* ». Le caractère sauvage et naturel du confluent et plus généralement de l'Ain et du Rhône dans ces secteurs est d'ailleurs mis en avant dans plusieurs courriers adressés par l'Adesa à différents ministres ou personnalités françaises¹⁸. Un ancien élu municipal d'Anthon rappelle non seulement la valeur esthétique du confluent mais aussi sa valeur écologique : « *c'est un très joli confluent qui a des particularités, je crois que c'est l'un des plus grands d'Europe sauvages* » (Entretien 2, Loyettes).

La Frapna — une association « généraliste » (CHARLIER 1999) — suivait l'aménagement du Haut-Rhône depuis sa relance par la CNR. Elle s'est engagée dans le conflit par la création d'une association « circonstancielle » (*ibid.*) dont le rôle est de fédérer plusieurs acteurs, la Coordination pour la défense du fleuve Rhône et de la rivière d'Ain (Codera)¹⁹ : « *c'était un rassemblement spécial de tous les gens qui voulaient s'opposer au projet. C'était astucieux de ne pas rester entre écolos et de rassembler des gens, ça c'était une tactique de la Frapna Région* » (Entretien 12, Loyettes, avec l'un des fondateurs de la Frapna Isère). Comme son nom et son logo l'indiquent, cette association inscrivait le débat à une autre échelle que celle locale (Figure 7.5). L'association disposait d'un siège dans deux mairies, Saint-Jean-de-Niost (dans l'Ain) et Sault-Brénaz (en Isère), et son secrétariat dépendait de la Frapna (située dans les locaux de l'Université Lyon 1 à Villeurbanne, dans le Rhône). À l'époque, la Codera multiplie les réunions d'information sur les projets en Isère et dans l'Ain et adresse aux mairies des listes d'arguments allant à l'encontre des projets de barrages. Dans une plaquette du 10 janvier 1982²⁰, l'association avance d'abord des « *arguments d'ordre énergétique* », puis des « *arguments d'ordre socio-économique* », des « *arguments d'ordre environnemental* » et enfin des « *arguments d'ordre scientifique* ». Cela atteste d'une volonté de la part des écologistes de communiquer sur le projet de manière globale ou peut-être d'une peur que les arguments écologiques et scientifiques ne suffisent pas pour convaincre ou fédérer. En plus de ce travail de publicisation, la Codera envisage une action juridique; elle

17. Lettre d'un habitant d'Anthon au Directeur de la Protection de la nature (au ministère de l'Environnement), 13 janvier 1982. Consultée aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

18. Lettre de l'Adesa à Michel Crépeau (ministre de l'Environnement) du 23 février 1982; lettre à Pierre Mauroy (Premier ministre) du 24 avril 1982; lettre à Haroun Tazieff du 27 mai 1982. Consultées aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

19. La date de création de cette association n'a pas été trouvée dans les archives. Le document le plus ancien produit par cette association date du 10 janvier 1982.

20. *Remarques à propos des projets de barrages CNR de Loyettes et Sault-Brénaz, flyer* du 10 janvier 1982, rédigé par la Codera. Consulté aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

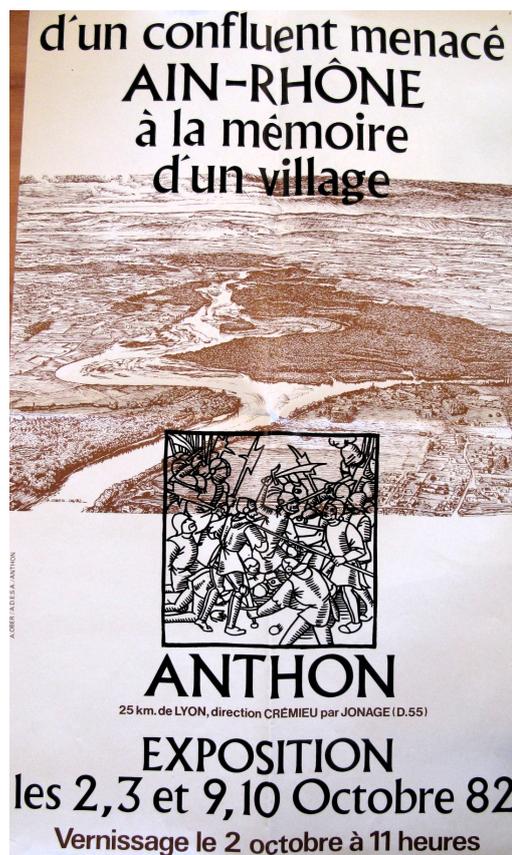


FIGURE 7.6 – L’affiche de l’exposition organisée à Anthon en octobre 1982. La gravure en haut de l’affiche représentant le confluent vu du ciel a été réalisée par un dessinateur local. Cette gravure a aussi été diffusée lors de l’exposition (Archives municipales d’Anthon, Anthon).

demande à ses adhérents d’adresser à son secrétariat d’éventuelles irrégularités dans le déroulement de l’enquête publique. Elle reçoit plusieurs déclarations sur l’honneur de personnes relatant les propos suivants, faits par les commissaires enquêteurs : « *Si j’avais été défavorable de principe aux barrages, je n’aurais pas été choisi [en tant que commissaire enquêteur]* » ou encore « *de toute façon, si je donnais un avis défavorable, le Conseil d’État déciderait tout de même les barrages* »²¹. L’action de la Codera ne se limite cependant pas aux échelons local et régional. Jusqu’à l’abandon du projet, l’association adresse des courriers aux membres du gouvernement français (et aux services administratifs liés à différents ministères). Ces courriers successifs, doublés par ceux de l’Adesa, aboutissent à la visite du site par le ministre de l’environnement Michel Crépeau, puis à celle d’Haroun Tazieff, alors chargé, par le Président de la République, de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, qui qualifie le projet de la CNR de « *massacre environnemental* »²². Dès 1982, l’action de la Codera semble être fructueuse : le professeur Philippe Lebreton, vice-président de la Frapna

21. Compte-rendu d’une rencontre avec le commissaire enquêteur le 28 janvier 1982. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon). En France, même si les commissaires enquêteurs ne peuvent s’opposer à des projets, ils ont la possibilité de demander des modifications et des compensations.

22. Cette citation d’Haroun Tazieff est reprise d’un article du quotidien régional *Le Progrès de Lyon* du 8 décembre 1990.

et membre actif de la Codera, est reconnu comme un porte-parole incontournable dans ce conflit et est appelé à siéger au Haut Comité de l'Environnement (HCE) pour débattre du projet à Paris. Les personnes enquêtées en 2015 rappellent souvent en effet que « *c'est lui qui a mené la bataille* » (Entretien 2, Loyettes, avec un scientifique). Si la Codera, sous l'égide de Philippe Lebreton, mène une lutte sur tous les fronts du point de vue de l'argumentation, en convoquant par exemple des travaux d'économistes — par exemple la thèse d'Alain GRANDJEAN (1983) pour contester le bien-fondé économique de l'ouvrage —, son argumentaire est particulièrement riche sur les questions écologiques et naturalistes. Comme le rappelle l'un des fondateurs de la Frapna-Isère, impliqué dans la Codera à l'époque : « *j'ai gardé ce souvenir du "Rhône sauvage" que j'ai connu. C'est-à-dire le "Rhône amazonien"! [...] je me suis rendu compte à quel point l'aménagement du Rhône allait tout casser. [...] on allait modifier le cours du Rhône et pour moi c'était vraiment un crime de lèse-majesté* » (Entretien 12, Loyettes). L'iconographie d'un flyer datant de l'enquête publique²³ permet de voir la place centrale occupée par la transformation des cours d'eau (Figure 7.7). Le caractère unique et relictuel d'un Rhône non aménagé et du confluent Ain-Rhône est l'une des pierres angulaires de l'argumentaire de la Codera. La « *destruction des 60 derniers kilomètres du Rhône encore naturel* » figure comme premier point sur la liste des dix objections de l'association aux projets de barrages de la CNR²⁴. Cet argumentaire est assimilé à l'époque par des acteurs politiques de première importance. Le Président de la République, François Mitterrand, dans une lettre à Philippe Lebreton, reconnaît que « *le confluent de l'Ain et du Rhône est l'un des derniers confluent du pays resté à l'état naturel. Témoignage ultime de ce que fut le Rhône* »²⁵.

À ce réseau d'opposants, sont venus s'ajouter d'autres acteurs souhaitant lutter contre le projet de barrage au nom d'arguments plus ou moins proches de ceux de la fédération environnementaliste et de la commune d'Anthon. À l'échelle locale, des agriculteurs se joignent au mouvement d'opposition. Ils défendent le site pour assurer le maintien de leur activité professionnelle qu'ils considèrent être un usage autochtone; ils cherchent à préserver leur environnement au point de renoncer à la manne financière qui aurait pu compenser l'ennoiement des terres. Interrogé au sujet de son engagement contre le barrage au début des années 1980, un agriculteur de la basse vallée de l'Ain a employé les mots suivants pour exprimer le caractère non lucratif de son positionnement : « *On a fait nos petits bourgeois* » (Entretien 8, Loyettes, avec deux agriculteurs de Saint-Maurice-de-Gourdans). L'engagement des agriculteurs diffère selon leur commune de résidence. À Loyettes, les hésitations entre le soutien à la Codera et la défense du projet de barrage auraient été plus fortes. Un agriculteur de Loyettes opposé au projet à l'époque se souvient : « *les agriculteurs ont vite été prévenus, [...] le président départemental de la fédération nous a dit : "un projet comme ça on ne l'arrête pas!". Alors donc nous les agriculteurs on ne s'est pas mis en lutte* » (Entretien 7, Loyettes). À Saint-Maurice-de-Gourdans, commune qui devait pourtant percevoir les taxes professionnelles et foncières les plus élevées²⁶, les agriculteurs et d'autres habitants ont fondé une association communale le 19 février 1982, l'Association de défense du site

23. Flyer non daté (mais contemporain de l'enquête publique au vu du propos) de la Codera. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

24. Flyer non daté de la Codera. Consulté aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

25. Lettre de François Mitterrand à Philippe Lebreton, 30 mars 1984. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20080058/15.

26. Selon le projet « A », la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans aurait accueilli l'usine hydroélectrique et à ce titre aurait perçu le plus de taxes professionnelles et foncières.

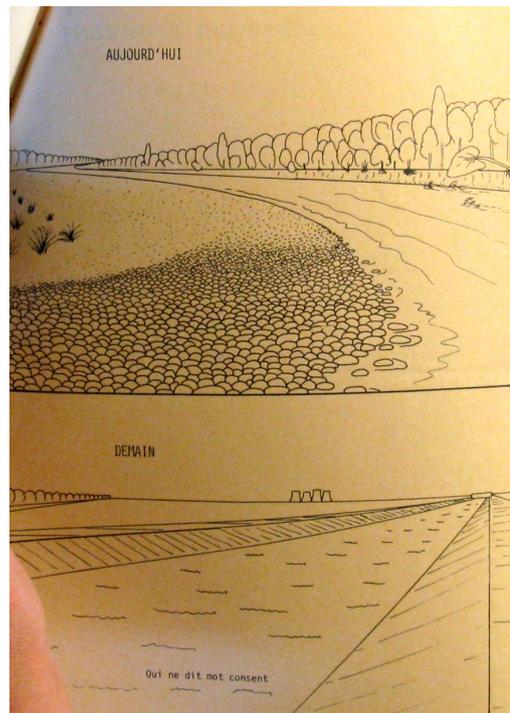


FIGURE 7.7 – Illustration présente dans un *flyer* non daté de la Codera (Archives de la Frapna, Lyon). Celle-ci montre le remplacement d'un lit en gravier, où le Rhône dessine une courbe, par un canal rectiligne. Aux berges sont substituées des digues aux angles marqués. La disparition de la végétation ripisylve laisse apparaître la centrale nucléaire du Bugey.

et des intérêts communaux de Saint-Maurice-de-Gourdans. Dans cette commune, les agriculteurs ont organisé des actions plus directes pour exprimer leur opposition au projet. Ainsi, un ingénieur de la CNR se rappelle avoir été pendu en effigie avec l'un de ses collègues à l'entrée du village : « *je vois une belle ficelle au travers d'une route dans le village avec deux machins qui pendaient [...] avec [nos] noms dessus* » (Entretien 11, Loyettes). Lors de la visite du ministre de l'Environnement Michel Crépeau, les agriculteurs de Saint-Maurice auraient aussi préparé une action pour faire part de leur mécontentement. Le même ingénieur raconte : « *Je dis : "Monsieur le préfet, je suis désolé, mais je crois que les agriculteurs se préparent à jeter du fumier sur le convoi du ministre" [...]. Et ils ont eu de la chance parce que Crépeau est arrivé en retard. [...] on est allé le chercher en hélicoptère. Quand il est passé au dessus de l'île du Méant, il y avait les gars avec des tonnes de lisier. Ça a jeté un froid* » (Entretien 11, Loyettes).

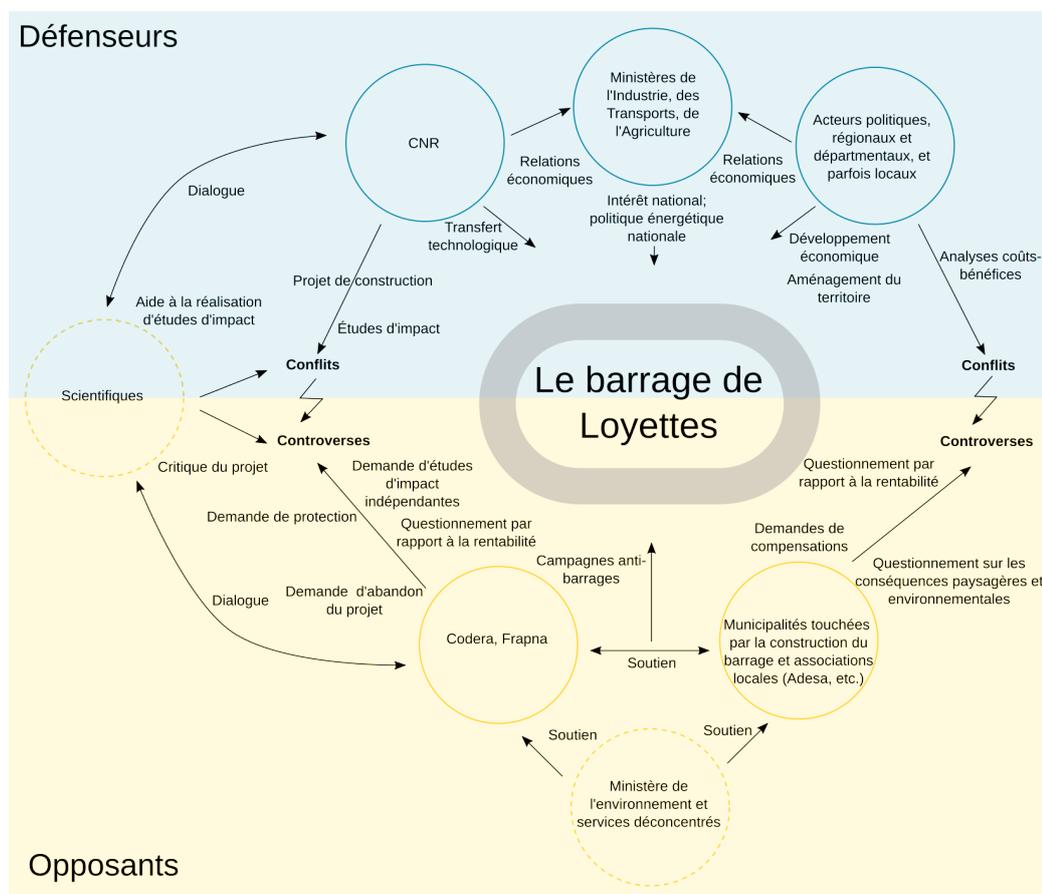
Par ailleurs, des chasseurs et des pêcheurs issus d'associations locales ou de clubs régionaux se sont opposés à un projet qui aurait mis fin à leurs pratiques récréatives et détruit « *l'un des habitats primordiaux de l'ombre commun* »²⁷. C'est seulement à la fin des années 1980 que les pêcheurs s'impliquent davantage dans la mobilisation orchestrée par la Frapna en adressant des courriers au cabinet du Premier ministre.

Enfin, les archives de la Frapna révèlent les liens que celle-ci a tissés avec des chercheurs au cours du conflit. Le rapprochement entre les écologistes et les scientifiques

27. Lettre d'un pêcheur de la basse rivière d'Ain au ministre délégué à l'Environnement et président du conseil général de l'Isère, Alain Carignon, 17 avril 1987. Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

se concrétise notamment à l'occasion du XXII^e Congrès de Limnologie, qui se déroule à Lyon en août 1983. Des hydrobiologistes de l'Université de Lyon 1, proches de la Frapna, organisent une sortie de terrain à Anthon à laquelle participent 150 congressistes. À cette occasion, une pétition est signée par 55 scientifiques et quinze d'entre eux, originaires de France mais aussi des Pays-Bas, d'Autriche, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Hongrie, des Etats-Unis et du Japon, créent le Comité de sauvegarde du site du confluent de l'Ain et du Rhône (pilote par un professeur de l'Université d'Hambourg). Cette mobilisation élargit le réseau des opposants à l'échelle européenne voire internationale et fait du confluent Ain-Rhône, du moins le temps du conflit, un site d'importance scientifique internationale. L'intérêt que des scientifiques français et étrangers ont porté au confluent a aussi permis au contre-pouvoir de questionner la qualité du volet environnemental de l'étude d'impact réalisée par la CNR.

Le conflit lié au barrage de Loyettes se met en place autour d'un groupe assez hétérogène d'opposants. Probablement pas très important d'un point de vue numérique (quelques centaines de personnes), ce groupe se montre plus ou moins uni sous la bannière de la Codera pour défendre le Rhône (et plus spécifiquement ses derniers tronçons « naturels » ou « sauvages »), et le confluent ainsi que leur richesse scientifique et leur valeur paysagère, mais aussi les activités agricoles et récréatives (pêche, chasse) (Figure 7.8); ils forment, au moins pour un temps, une coalition de causes (COMBY 2015).



Inspiré de Nüsser (2003 : 22)

FIGURE 7.8 – Le jeu d'acteurs du conflit de Loyettes

ENCADRÉ 7.1 – La médiatisation du conflits de Loyettes par *Le Monde*

Pour recueillir un maximum d'articles sur la médiatisation du projet de Loyettes par *Le Monde*, la requête « Loyettes|Loyette » a été faite dans la base de données de lemonde.fr. Au total, vingt articles ont été recueillis dont douze consacrés au projet de barrage. Quelles sont les principales caractéristiques de la médiatisation du conflit lié au projet de Loyettes par *Le Monde*?

Premièrement, *Le Monde* situe la controverse de Loyettes dans un récit sur l'aménagement du territoire français pensé de plus en plus à l'échelle régionale. Un an après la publication du « rapport Pintat » (PINTAT 1976) sur l'énergie hydraulique, le correspondant du *Monde* à Lyon souligne que « la CNR a été vivement encouragée à poursuivre les études de deux autres projets : Loyettes et Sault-Brenaz » (LE MONDE 1945–2014, 25 mai 1977). Si l'on s'attache aux acteurs qui sont interviewés par le journal, la controverse de Loyettes se résume à une opposition entre un groupe d'environnementalistes (la Frapna), soutenu par certains ministres de l'environnement et des scientifiques reconnus (Haroun Tazieff ou encore Philippe Lebreton), et la CNR, défendue par le ministre de l'industrie : « Loyettes ressemble à une bataille, ou plutôt à une guerre d'usure, opposant les défenseurs de la nature à l'établissement public [la CNR] » (LE MONDE 1945–2014, 1^{er} août 1987). D'autres acteurs sont ponctuellement évoqués comme les pêcheurs, les agriculteurs ou les acteurs régionaux et départements, mais ne sont pas appelés à témoigner dans les colonnes du quotidien national. L'analyse des documents d'articles montre en revanche que la presse régionale et notamment *Le Progrès de Lyon*, dès janvier 1982, interroge les associations locales d'opposition et les maires des différentes communes concernées par le projet de barrage.

Deuxièmement, les articles du *Monde* contiennent des inexactitudes. En janvier 1982 par exemple, le journal affirme que « l'annonce du démarrage des deux projets n'a pas entraîné d'importantes levées de boucliers » (LE MONDE 1945–2014, 7 janvier 1982) alors qu'à l'échelle régionale une opposition s'était constituée autour de la Codera le 19 décembre 1981.

Troisièmement, la protection du site et l'abandon du projet de barrage ne semblent pas avoir été relayés par le journal; ils sont évoqués et résumés en une phrase dans un article portant plus largement sur les espaces protégés de la région Rhône-Alpes. Le classement du site de Loyettes fait en revanche l'objet d'articles dans la presse régionale et locale (voir 7.3.3).

L'exemple de Loyettes permet de voir qu'en raison de la portée nationale du journal, les récits du *Monde* simplifient le jeu d'acteurs; pendant les années 1980, les opinions et voix des acteurs locaux, et en particulier des riverains, étaient peu relayées. Par ailleurs, le journal tend à fixer le récit de la controverse à une échelle donnée alors même que les situations d'antagonismes, notamment celles liées à l'eau, sont presque toujours pluriscalaires (SWYNGEDOUW 2008).

Gordon-below-Franklin : de l'opposition d'un groupe élitiste à un mouvement d'ampleur nationale



FIGURE 7.9 – La couverture du numéro d'octobre 1979 du *Wilderness News* (Archives de la *Wilderness Society*, Hobart).

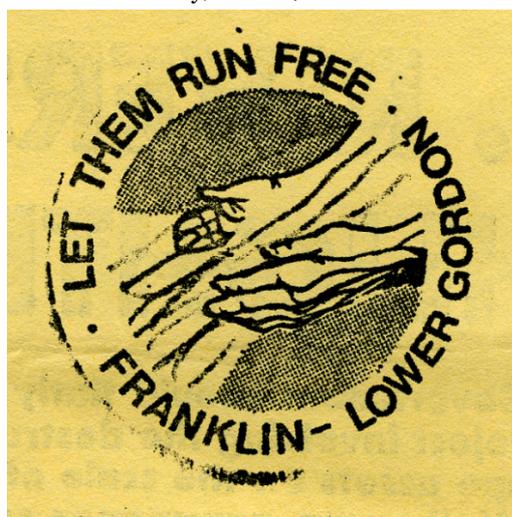


FIGURE 7.10 – L'autocollant "Franklin – Lower Gordon – Let them run free". (Archives de la *Wilderness Society*, Hobart).

Le mouvement d'opposition contre le projet *Gordon stage 2* et le barrage Gordon-below-Franklin a été porté principalement par une association, la *Wilderness Society*. Cette ONG, formée en 1976, découle d'une association plus « circonstancielle » (CHARLIER 1999), le *South West Action Committee* créé pour lutter contre l'enneigement du lac Pedder prévu par le *Gordon stage 1* (GEE et FENTON 1978). La création de la *Wilderness Society* obéit donc à la volonté de créer une association plus « généraliste » et toutefois « spécialisée » (CHARLIER 1999) dans la protection de la *wilderness* suite à l'échec de la campagne contre le *Gordon stage 1* (BROWN in GREEN 1984). L'année 1976 est aussi marquée par la multiplication de descentes de la rivière Franklin en canoë-kayak par des écologistes dont Bob Brown qui devient l'un des porte-parole phares de la *Wilderness Society*.

Les tensions s'affirment en 1977 lorsque la HEC annonce son projet *Gordon stage 2* avec, comme premier ouvrage, le barrage Gordon-below-Franklin (BROWN in *ibid.*). Pour l'un des leaders de la campagne anti-barrage, c'est en effet en 1976 que la campagne anti-barrage aurait débuté. Selon l'un des anciens Premiers ministres de Tasmanie, c'est aussi autour des années 1976-1977 que tout aurait commencé; en 1977 : "the Hydro-Electric Commission advised me that they were about to bring what they said was the second stage of the integrated development which was to be the follow up to the flooding of Lake Pedder and the establishment of the Strathtgordon power scheme" (Entretien 10, Gordon-below-Franklin). Le conflit d'aménagement démarre réellement en 1979 : les archives de la *Wilderness Society* montrent que dès août celle-ci initie une réflexion sur l'organisation de l'opposition au projet; puis en octobre 1979, la publicisation du nouveau projet de la HEC commence puisque l'institution le soumet (HEC 1979) au Premier ministre tasmanien de l'époque, Doug Lowe²⁸.

L'association s'oppose à la destruction et à l'exploitation des cours d'eau au sein d'espaces qu'elle considère comme sauvages. En octobre 1979, la couverture de la *newsletter* de l'association détourne une affiche de propagande diffusée au Royaume-Uni pen-

28. En Tasmanie, les projets de barrage établis par la HEC devaient être adressés au Premier ministre tasmanien puis faire l'objet d'un vote au Parlement tasmanien.

dant la Première Guerre mondiale pour appeler à défendre les cours d'eau (Figure 7.9); quelques mois plus tard, elle diffuse un autocollant "Franklin – Lower Gordon – Let them run free" (Figure 7.10).

La beauté des cours d'eau est particulièrement mise en avant par les militants de la *Wilderness Society* qui cherchent à partager la valeur esthétique des gorges et des rapides de la rivière Franklin en diffusant des livrets de photographies²⁹. La beauté des photographies est rappelée dans de nombreux entretiens. En faisant référence à la photographie de *Rock Island Bend* sur la rivière Franklin (Figure 7.11), une personne ayant milité quelques jours seulement contre le projet, se rappelle : "And that was such a beautiful photo and that was published all over Australia and people came from the Mainland³⁰ and they couldn't believe that they wanted to destroy such amazing wilderness. I think that helped to sort of galvanise the protest" (Entretien 5, Gordon-below-Franklin). Une militante de longue date, encore active au sein de la *Wilderness Society*, explique ainsi son engagement :

I was concerned by beauty really. [...] beauty, aesthetics, for me it was aesthetics. For me it was aesthetic reasons. [...] That was the first thing I was concerned about. This is a good picture, Rock Island Bend. And this picture was just used in many ways, including posters... [...] it was an inserted poster inside *The Sydney Morning Herald*, *The Age*, and *The Courier Mail*, [...] *The Courier Mail Brisbane* (Entretien 23, Gordon-below-Franklin).

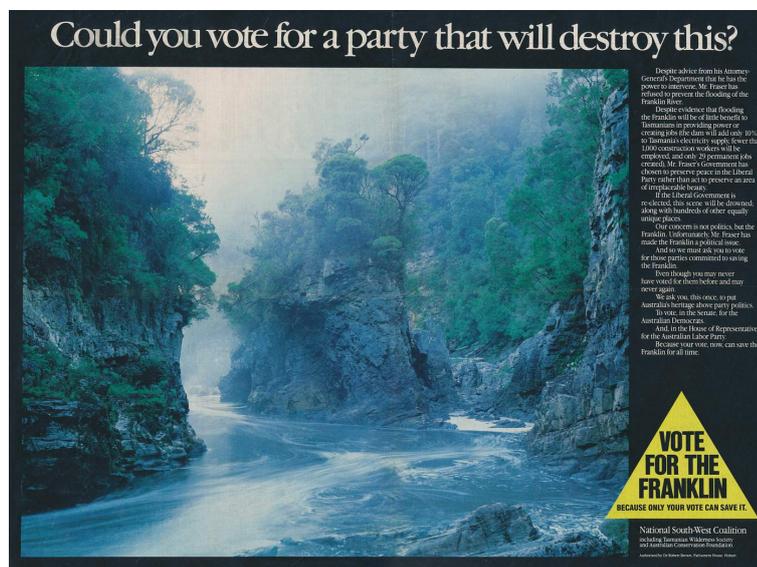


FIGURE 7.11 – La publicité diffusée par la *Wilderness Society*. La photographie a été prise par Peter Dombrowskis. Source : *The Canberra Times*, <https://www.canberratimes.com.au/interactive/2017/natural-law/>, consulté le 4 juillet 2018.

Comme lors de la controverse de Loyettes, l'accent est mis, dans les récits des opposants, sur le caractère relictuel des cours d'eau considérés comme sauvages. Plusieurs personnes enquêtées soulignent que la Franklin en particulier était la dernière rivière

29. Par exemple, *The Franklin and Lower Gordon rivers, A wilderness pictorial* (BROWN 1979).

30. Le terme "Mainland" désigne le « continent », c'est-à-dire le reste de l'Australie.

sauvage australienne : “*We wanted to have a river that was totally unobstructed from source to sea! So any change to that [ie. to the Franklin] would have been, a loss of one of the very few wild rivers in Australia. It really was one of the last significant wild rivers in Australia*” (Entretien 15, Gordon-below-Franklin, avec un opposant au barrage ayant milité quelques mois au sein de la *Wilderness Society*). À ces arguments, que des personnes soutenant le projet mais aussi s’y opposant ont pu qualifier d’« émotionnels » — “*there wasn’t any kind of possibility of it, of a rational debate at all, it was every emotional*” (Entretien 2, Gordon-below-Franklin, avec un ancien ministre tasmanien) —, se sont juxtaposées des considérations socio-économiques. Dans un numéro d’octobre 1980 de *The Wilderness News*, dix raisons pour lesquelles s’opposer au barrage sont listées et six d’entre elles se rapportent au coût du projet, au faible nombre d’emplois permanents dégagés par le projet, à l’endettement de l’État tasmanien, au prix de l’électricité... Une personne enquêtée en 2016 rappelle d’ailleurs l’argument du coût du projet en réponse à une question portant sur l’émergence du conflit : “*So costs were never static, [...] these schemes were becoming more un-economic as time went by*” (Entretien 21, Gordon-below-Franklin, avec un botaniste et dont la famille est tasmanienne depuis de nombreuses générations). Pour l’un des militants de la première heure de la *Wilderness Society*, se focaliser sur les questions économiques était crucial : “*But as to the environmental debate, if you don’t win on the economics then it’s hard to win. [...] So it was critically important to the success of the Franklin that we grappled with the economic debate. [...] So we used all the output figures from the existing schemes and those already being built and we disputed the growth rate which was being forecast, saying that it would be much less*” (Entretien 7, Gordon-below-Franklin). Toutefois, à en croire les récits de certaines personnes interviewées, les arguments économiques formulés par les écologistes étaient très souvent rejetés par les détenteurs de pouvoir : “*So we had what we thought was an economic argument not to build the dam, but of course the government and the hydro-electric commission felt that they knew better, their economists told them that it did make economic sense*” (Entretien 9, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage lors du conflit).

Enfin, aux arguments principaux déjà cités ci-dessus s’ajoutent aussi l’un des mots d’ordre du développement durable : la préservation de la nature pour les générations futures. Celle-ci est rappelée dans le numéro d’octobre 1980 du *Wilderness News*. Elle est aussi soulignée par plusieurs personnes enquêtées ; par exemple, un militant rappelle qu’à travers l’opposition au projet : “*you are giving something of yourself to environment for the next generation so they can enjoy it*” (Entretien 29, Gordon-below-Franklin, avec un opposant au projet de barrage).

En 1979, la *Wilderness Society* est une association basée essentiellement à Hobart et ne dispose pas de beaucoup de bénévoles ni de fonds pour s’engager dans de nombreuses actions : “*we do not have enormous amounts of money to argue the case for the rivers*”³¹. Toutefois, elle parvient rapidement à rallier une diversité de personnes à sa cause. Cela alors même que ses détracteurs, et notamment les ingénieurs de la HEC, qualifient l’association d’« élitiste », car composée en grande partie de randonneurs avides de pratiquer des espaces difficiles d’accès (Entretien 1, Gordon-below-Franklin, avec un scientifique ayant étudié les ramifications politiques du conflit). Jeune étudiante à l’époque et issue d’une famille conservatrice une personne enquêtée explique comment, presque malgré elle et après avoir descendu la rivière Franklin en raft, elle a

31. *The Wilderness News*, octobre 1979. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

organisé une réunion publique d'information sur le projet de barrage :

So when I finished that trip, [...] The river got into my head, the river got under my skin, I wasn't sure about saving the river or damming it, I wasn't sure. [...] to dam or not to dam, and we didn't know, we were very open. So we decided, my friend Laura and I, we decided we would like to have a debate, we would have a public debate about this. So we are 18, 19 years of age, very young, we decide we'll organise a public debate, we didn't know what we wanted but we wanted information and we wanted to make up our mind. And we found a lot of people saying the same thing. So we thought let's have a debate. So we started talking to various people, we invited the conservationists, we invited the academics, we invited the economists, we invited the Hydro to have a public debate. And this occurred at the Town Hall. [...] the Town Hall was full, it was full, it was amazing, "What have we done?" it was quite scary and quite exciting.

Suite à cette double expérience (la descente de la rivière Franklin et l'organisation d'une réunion publique), elle décide de s'engager dans la campagne anti-barrage en tant qu'adhérente de la *Wilderness Society* quand bien même elle hésite à s'impliquer dans d'autres formes d'actions soutenues par l'ONG, par exemple le blocus du site. Comme elle, plusieurs autres personnes enquêtées, qui ne faisaient pas partie de la *Wilderness Society* avant 1979, se sont engagées dans la mobilisation anti-barrage en raison de leur expérience des cours d'eau.

Parmi les premières actions auxquelles la *Wilderness Society* consacre une partie de son budget limité, l'association organise des descentes des cours d'eau, et plus particulièrement de la rivière Franklin, pour les acteurs politiques tasmaniens, notamment les membres du Parlement³². Il s'agit à travers ces sorties de terrain, de sensibiliser les acteurs politiques à la nature sauvage menacée par le projet de barrage : "*The trips taking parliamentarians and the media down the Franklin river are in full swing. Much time, organisation and money has been put into these trips which will (hopefully) give those who have never experienced such adventure before, a knowledge of and feeling for wilderness. They may come to have an understanding of why we wish to save areas like these*"³³. Un militant anti-barrage ayant participé à cette initiative décrit ainsi la réaction de l'un des membres du Parlement lors de leur descente de la rivière : "*this was a good trip, Harry Braid actually said 'This is the biggest decision I have got to make'. And it did make a big impact on him, you could tell he really enjoyed himself wandering off in the camp and collecting rocks and just enjoying it, relaxing I suppose*" (Entretien 21, Gordon-below-Franklin). Toutefois, les militants anti-barrages se sont rendu compte que convaincre quelques membres du Parlement tasmanien ne suffirait pas. De plus, en mai 1982, Robin Gray, le Premier ministre tasmanien issu du parti Libéral et particulièrement pro-barrage, est élu et, dans la foulée de son élection, la construction du barrage Gordon-below-Franklin est votée par le Parlement tasmanien.

Parallèlement à ces initiatives pensées essentiellement dans les locaux de la *Wilderness Society* à Hobart, dans le Sud-Ouest de la Tasmanie, notamment à Strahan, certains acteurs prennent position contre le projet de barrage et se greffent au mouvement d'opposition. Le responsable des *Gordon river and Macquarie Harbour scenic cruises*, basé à Strahan, s'inquiète de l'évolution du cours aval du fleuve Gordon :

32. Pour rappel, la construction d'un barrage devait faire l'objet d'un vote au Parlement tasmanien.

33. *The Wilderness News*, janvier 1980. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society*.

I know the valleys of the Gordon from my days as a piner³⁴, and later from the cruises I operate from Strahan. The Gordon and her tributaries are my life, financially and in every other way. If they dam her it would be like cutting off the blood to my body. This submission was commissioned by me as I am deeply concerned with the effects the proposed Lower Gordon hydro-electric scheme will have on the livelihood of myself, my family and the people of Strahan, and of the disastrous effects the scheme will have on the rivers I know so well³⁵.

Selon un ancien hydrologue de la HEC, les habitants de Strahan s'inquiétaient des conséquences du projet de barrages sur l'estuaire du fleuve Gordon, surtout celles qui pourraient affecter leurs activités économiques : *"the local people were concerned it would silt up, that they wouldn't be able to take their tourist boats up the river"* (Entretien 28, Gordon-below-Franklin).

L'élargissement du conflit à l'échelle de la Tasmanie entière est atteint par les acteurs de la *Wilderness Society* qui cherchent ensuite à porter le débat à l'échelle australienne. Lors du premier semestre de 1982, la *Wilderness Society* s'engage activement dans une campagne anti-barrage à l'échelon national³⁶. Mais cette dernière est aussi bien le fait d'initiatives groupées qu'individuelles. L'implication de certains acteurs et l'émergence de nouvelles actions reflètent ces efforts.

De nombreux artistes tasmaniens et australiens se sont engagés dans le conflit. Des expositions ont été organisées et de nombreuses chansons ont été composées dont celle du groupe australien Goanna *"Let the Franklin flow"*, enregistrée en février 1983. Dans un entretien, un musicien tasmanien revient ainsi sur l'histoire d'une de ses chansons, originellement composée pour raviver l'espoir d'une amie. Elle est devenue l'une des chansons phares de la campagne anti-barrage : *"I came down in 1979 to play that and I played the song at the end of my main concert and ten minutes later I couldn't get off the stage people kept singing the song [...]. So they kind of took the song and made it belong to themselves, [...], and I'd never seen anything like that and I thought, I really thought, we were going to win"* (Entretien 18, Gordon-below-Franklin, avec un musicien). Il débute une tournée en Tasmanie, puis est invité à chanter à Sydney et à Melbourne. Lors de l'un de ses concerts, il s'attend à avoir une réception défavorable, le public étant presque entièrement composé d'étudiants-militaires :

I went to RMIT [Royal Melbourne Institute of Technology] which is a big education place in Melbourne and RMIT at the time also was one of the main training places for Australian defence force cadets, soldiers. And someone said "Oh, we got a concert for you but most of the students are away studying for exams except the cadets" and I didn't know what they meant by that so I walked into this room into this hall, this theatre, and for the first or two thirds of the theatre it's young people in uniforms and I'm going "Oh crikey I'm a dead man". But you know I sort of played my set and then I got to playing these last couple of songs and they sang them too! And a group came up and said "Yes we are soldiers but we are

34. L'histoire du Sud-Ouest a été très marquée par le bûcheronnage.

35. *The Future of the Lower Gordon river. A submission on the Tasmanian Hydro-Electric Commission report on the Gordon river power development stage 2*, rapport non daté, réalisé à la demande de Reg Morrisson et rédigé par les botanistes Fred et Diana Duncan de l'Université de Tasmanie, p. i. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

36. Le deuxième numéro de 1982 du *Wilderness News* s'intitule « *National Campaign* ».

environmentalists". And I thought "Oh crikey if it's making its way to the hearts of this community then we are really on to something here, we have really got hope" (Entretien 18, Gordon-below-Franklin).

Ce témoignage est révélateur de l'ampleur prise par le débat à l'échelon national du fait d'une pluralité d'initiatives encouragées plus ou moins explicitement par la *Wilderness Society*.

L'espace de référence devient pleinement national lors du blocus du site de construction du barrage. L'un des objectifs de cette action, mise en place entre décembre 1982 et mars 1983, était d'ailleurs d'attirer l'attention des médias australiens et de sensibiliser les acteurs politiques du Mainland dans leur ensemble. L'un des membres fondateurs de la *Wilderness Society* résume l'action ainsi : "*the blockade was about creating enough media attention that the people who were undecided made a decision and the people who hadn't even heard about it at least came into a middle ground with some knowledge*" (Entretien 32, Gordon-below-Franklin). C'est pourquoi certains membres de la *Wilderness Society*, pendant le blocus, avaient pour tâche d'accompagner les journalistes dans cette forêt pluviale tempérée accessible uniquement par bateau où les "*blockaders*" organisaient des actions diverses et variées : "*in December 1982, and January 1983, one of my jobs was to get up at the ridiculous hour of 3.30 in the morning and go and knock on the doors of the motel to wake up the journalists and herd them onto the boat that was going to go up-river*" (Entretien 16, Gordon-below-Franklin). Pendant cette période de nombreuses personnes venues d'ailleurs que de Tasmanie se sont jointes au mouvement³⁷, comme le rappelle cette militante environnementaliste (qui ne faisait pas partie de la *Wilderness Society*) : "*a truckload of us literally came down [from New South Wales], six initially. And we went to the conference and met Bob Brown who encouraged us to come over, because we had six months experience of living in a protest camp and the political I was very involved in I used my music, that was the strongest thing I had, to help on the front-line sort of thing*" (Entretien 38, Gordon-below-Franklin).

La correspondance reçue par la *Wilderness Society* atteste de l'internationalisation du conflit suite au blocus. Quelques jours après avoir quitté la Tasmanie où il était venu participer au blocus, le professeur David Bellamy, un botaniste anglais, en appelle à un arbitrage mondial, pour protéger un espace qu'il considère appartenir à l'humanité entière : "*What is the world going to do to stop this ultimate folly? Now is the time for Unesco to use its powers to prevent this senseless destruction. In leaving Tasmania I wish you all good luck in this struggle to save our heritage*"³⁸. D'autres scientifiques s'inquiètent de la possible résolution du conflit en faveur des aménageurs. Le professeur de zoologie John Cloudsley-Thompson, de l'Université de Londres, ancre le conflit dans l'histoire de la disparition mondiale du patrimoine naturel, allant probablement à l'encontre de l'esprit nationaliste de certains acteurs du conflit, comme il semble le sous-entendre dans sa lettre à la *Wilderness Society* : "*it might even be argued that the destruction of Tasmania's glorious countryside is no concern of outsiders. At the same time, nobody has the moral right to exploit any great natural heritage to the detriment of other human beings or of future generations*"³⁹.

37. Selon l'ouvrage *Franklin blockade* (THE BLOCKADERS 1983), le blocus aurait comptabilisé 2 613 personnes (dont 893 Tasmaniens et 68 étrangers).

38. Message télétexte non daté de David Bellamy. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

39. Lettre du professeur John Cloudsley-Thompson (Université de Londres) à la *Wilderness Society*, 1^{er} mai 1983. Consultée aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

Autour du noyau initial de la *Wilderness Society*, de nombreux acteurs se sont donc joints au mouvement anti-barrage pour des raisons diverses : la protection des cours d'eau (notamment parce qu'ils étaient considérés comme sauvages), l'opposition aux barrages, la préservation d'une forêt tempérée pluviale, la nécessité contestable d'un nouvel équipement hydroélectrique, l'intérêt esthétique du paysage, le maintien d'activités économiques telles que la pêche ou les activités récréatives et touristiques... (Figure 7.12). Comme le rappelle l'une des membres fondatrices de l'association, la campagne anti-barrage dépendait d'un vaste réseau : *“a whole lot of things happened that I was only vaguely aware of. And I'm starting to be much more aware of them now, [...] Bob Brown has described the Franklin campaign as being like a patchwork quilt. People knew their own patch and maybe a little of the patches around them but there were so many patches it was a really broad based campaign with so many facets”* (Entretien 23, Gordon-below-Franklin).

7.1.4 Les projets de protection, un conflit politico-administratif

Les résolutions des conflits de Loyettes et du Gordon-below-Franklin sont toutes deux liées à des mesures de protection prises par des gouvernements et portées par des fonctionnaires ou des contractuels au service d'administrations publiques. Les espaces protégés créés ont des superficies incomparables — 670 hectares dans le cas de Loyettes, plus de 446 000 hectares dans celui du Gordon-below-Franklin — mais les stratégies mises en place pour créer ces espaces présentent des similitudes.

Projets de longue date et courses à la protection

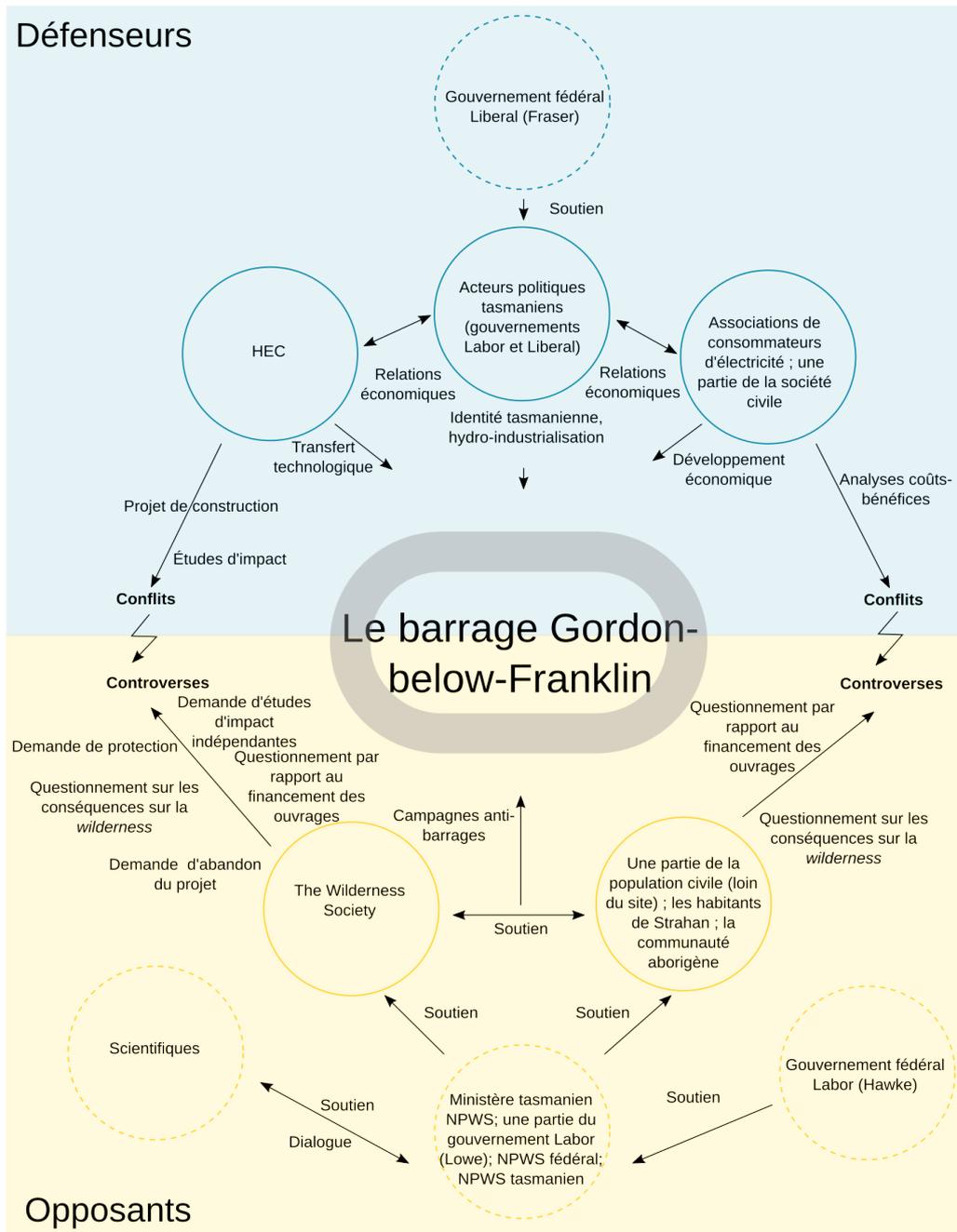
La *Wilderness Society* comme la Frapna (et la Codera) appelaient à la protection des milieux concernés par les projets de barrages avant que ces projets ne soient rendus publics. Dès le début des années 1970, la Frapna mais aussi d'autres associations souhaitaient obtenir la protection du confluent Ain-Rhône⁴⁰. Selon un militant très familier de l'histoire de la Tasmanie (sa famille y étant installée depuis cinq générations), l'objectif de l'association créée lors du mouvement contre l'enneigement du lac Pedder (le South-West Action Committee) était d'instaurer un grand parc national dans le Sud-Ouest de la Tasmanie (Entretien 21, Gordon-below-Franklin avec un militant anti-barrage et botaniste). La valeur de ces espaces était d'ailleurs déjà reconnue institutionnellement. Selon le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sdau) du Haut-Rhône de 1976, le confluent était classé en « zone naturelle à protéger » et « zone d'intérêt scientifique »⁴¹. En 1978, à sa demande, le ministre des Parcs nationaux de Tasmanie reçoit un rapport établi par des parlementaires tasmaniens invitant à adopter des mesures de protection pour le Sud-Ouest de la Tasmanie⁴².

Malgré l'ancienneté des débats concernant la valeur environnementale de ces espaces et la nécessité de les protéger, des mesures de protection ne sont proposées

40. Dossier de création d'une réserve naturelle au confluent Rhône-Ain et sur ses annexes. Dossier réalisé pour la Codera par la Frapna, février 1982. Consulté aux archives municipales d'Anthon (Anthon).

41. *Confluence de l'Ain et du Rhône. Classement du site au titre de la loi du 2 mai 1930*, Commission régionale des opérations immobilières de l'architecture et des espaces protégés, séance du 8 novembre. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

42. *South West Advisory Committee report. To the Minister for National Parks and Wildlife, the Honourable A.B.K. Lohrey, M.H.A., Parliament House, Tasmania*, par Sir George Barrington Cartland, Geoffrey James Foot et Albert George Ogilvie, août 1978. Consulté aux Archives de la *Wilderness society* (Hobart).



Inspiré de Nüsser (2003 : 22)

FIGURE 7.12 – Le jeu d’acteurs du conflit Gordon-below-Franklin

qu’après la publicisation des projets de barrages. En conséquence, ces mesures s’inscrivent pleinement dans les conflits. D’ailleurs, les documents d’archives comme les entretiens les placent dans un récit d’opposition aux projets de barrages. En particulier, le choix du type de protection ainsi que des limites des espaces protégés est marqué par le conflit.

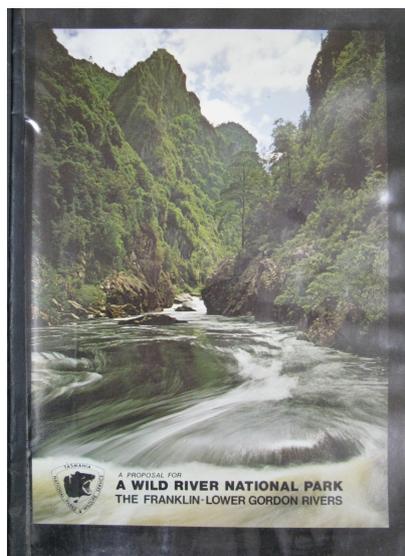


FIGURE 7.13 – La couverture de la demande de création de parc national d’octobre 1979 (Archives de la *Wilderness Society*, Hobart).

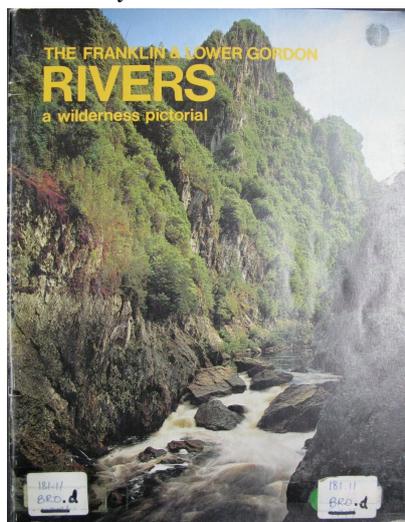


FIGURE 7.14 – La couverture du livret de photographies constitué par Bob Brown et publié en 1979 (Archives de la *Wilderness Society*, Hobart).

Dans le cas du Gordon-below-Franklin, le NPWS choisit la protection maximale possible, qui était aussi celle soutenue par les environnementalistes, le parc national. Toutefois, ce choix ne rassure pas complètement les opposants au projet de barrage puisque, comme de nombreuses personnes enquêtées l’ont rappelé, la Tasmanie a une longue histoire de déclassement de ces parcs nationaux. En 2016, un scientifique et militant anti-barrage revient sur l’histoire de celle-ci : *“Tasmania has a bit of a history of revoking its National Parks, [...] in fact Tasmania has revoked more National Parks than any other State, not in terms of percentage of its National Parks but actually in square kilometres which is quite extraordinary when you think of what a small place this is”* (Entretien 25, Gordon-below-Franklin). Ensuite, le choix du périmètre défini pour le parc national par le NPWS est intéressant. Il correspond en effet au bassin versant de la rivière Franklin et du Lower Gordon : *“the boundary of the proposed Franklin-Lower Gordon River wild river national park follows the watershed of the Franklin river and the watershed of the Gordon river below the existing Gordon dam”*⁴³. Une insistance particulière est faite sur les cours d’eau dans le projet de protection, sans doute pour accentuer son originalité au regard des deux autres parcs nationaux existant dans l’Ouest de la Tasmanie à l’époque : *“As at October 1979, Tasmania does not have one major river system protected in its entirety within a national park. To correct this major deficiency and in the interest of maintaining some semblance of a balance between water resource development and conservation of our finest remaining free flowing rivers, it is essential that the Franklin and Lower Gordon Rivers be incorporated immediately into the State’s National Park system”*⁴⁴. Dans l’argumentaire, le NPWS revendique le caractère unique des cours d’eau (comme la *Wilderness Society*) ; cette singularité est inscrite à l’échelle australienne et couplée avec l’ensemble des raisons pour lesquelles le projet de barrage fait l’objet d’une opposition : *“No other national park in Tasmania (or elsewhere in Australia) has a natural access waterway comparable to this river, nor the range of scenic, historical, recreational, tourist and scientific values provided by this exceptionally rugged and beautiful part of the State”*⁴⁵. La couverture du dossier de demande de création

de parc national (dossier du NPWS) présente une photographie de l’une des gorges les plus importantes de la rivière Franklin, la *Great Ravine* (Figure 7.13) ; presque la même vue que celle présentée en couverture du livret de photographies de la *Wilderness Society* (Figure 7.14), publié la même année.

43. *A proposal for a Wild River National Park. The Franklin-Lower Gordon rivers*, du National Parks and Wildlife Service au Minister for National Parks and Wildlife tasmanien, octobre 1979, p. 2. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

44. *Ibid.*, p. 1.

45. *Ibid.*, p. 3.

Les témoignages de personnes ayant travaillé à la Drae dans les années 1980 accordent une place importante au mode de protection. Le point de départ de leur récits est la difficulté qu'elles ont éprouvée lorsqu'elles ont instruit les dossiers de création de réserves naturelles dans le Haut-Rhône, à proximité de barrages CNR. Au sujet de la réserve des marais de Lavours, créée en 1984, soit deux ans après la fin des travaux de la centrale de Belley, un agent de la Drae ayant instruit le dossier confie : « *ça a été un dossier dur, parce que "les élus" avaient déjà le barrage et derrière, encore une réserve. Donc, ils n'étaient pas du tout contents* » (Entretien 13, Loyettes). Les documents d'archives sont aussi révélateurs de ces difficultés. Ainsi, une lettre de la Drae Rhône-Alpes rappelle que le projet de réserve à Brégnier, qui faisait partie des mesures compensatoires de la CNR, est bloqué « *du fait de l'opposition des élus locaux. [...] Cette situation pose le problème général de l'applicabilité des mesures compensatoires prévues sur les divers aménagements du Rhône (Chautagne⁴⁶, l'île de la Platière⁴⁷, Brégnier-Cordon⁴⁸)* »⁴⁹. Au moment où le barrage de Loyettes est soumis à l'enquête publique, les agents de la Drae se sentent confrontés à l'échec des mesures compensatoires — qui n'est certes pas le fait de la CNR — et cherchent donc à définir une nouvelle stratégie de protection de l'environnement, et du Haut-Rhône plus particulièrement : « *on avait perdu un, deux, trois dossiers, et on a dit "quand même, le quatrième, on va le réussir". C'est là où on a eu l'idée d'instruire [le] dossier [de protection] en même temps [que le projet de barrage]* » (Entretien 13, Loyettes). Cette nouvelle stratégie repose sur un outil juridique différent que celui habituellement usité pour protéger des espaces considérés comme intéressants d'un point de vue écologique. En effet, plutôt que de recourir à la réserve naturelle⁵⁰, la Drae décide d'utiliser la loi du 2 mai 1930 sur les sites classés⁵¹. Car, comme le rappelle l'un des anciens directeurs de la Drae, « *de manière complètement paradoxale tous les interlocuteurs que j'avais à l'époque avaient une sacro-sainte peur de la notion de réserve naturelle* » (Entretien 15, Loyettes). Un autre agent de la Drae détaille davantage ce choix : « *en France, quand un site est intéressant par sa faune et sa flore [...] on crée une réserve naturelle. [...] Vous allez me dire, pourquoi vous n'avez pas pris [la réserve naturelle]? [...] il y avait une certaine urgence parce que la Compagnie nationale du Rhône avançait son dossier* » (Entretien 16, Loyettes). Le choix du site classé permettait, selon les personnes enquêtées, de procéder rapidement et en limitant la concertation au minimum puisqu'il n'y avait pas de cahier de gestion à élaborer avec l'ensemble des acteurs locaux. Un ancien agent de la Drae va jusqu'à qualifier, de manière générale, la procédure de classement de site comme « *autoritaire* » (Entretien 16, Loyettes) car ne nécessitant que très peu de négociations. Soucieuse de protéger du mieux possible le confluent, la Drae a associé à la procédure de classement un arrêté de biotope (Entretien 15, Loyettes, avec un ancien directeur de la Drae) et a soutenu la mise en place d'un cahier et d'un comité de gestion : « *c'est pour essayer*

46. L'arrêté de biotope de Malourdie a été proclamé en 1990, soit dix ans après la construction du barrage de Chautagne.

47. Cette réserve a été créée en 1986, soit onze ans après la construction du barrage de Péage-de-Roussillon.

48. La réserve régionale des Îles du Rhône (aujourd'hui réserve naturelle nationale du Haut-Rhône) a été proclamée en 2008, soit 24 ans après la construction de la centrale hydroélectrique.

49. Lettre de la Drae au Cabinet du ministère de l'Environnement, 2 novembre 1982. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20080058/15.

50. Au nom de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

51. Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

de dire « c'est pas tout à fait une réserve naturelle, mais regardez, on vous amène à peu près l'équivalent des outils d'une réserve naturelle » (Entretien 16, Loyettes, avec un ancien agent de la Drae). Les limites du site proposées par la Drae reposent, selon cette institution, sur une « unité paysagère ». Celle-ci a été « établie en utilisant, toutes les fois que ce choix était possible sur le terrain, des limites repérables et en évitant les zones dégradées »⁵². Cette dernière est définie en fonction de critères esthétiques et visuels et de critères scientifiques car « cette unité permet une lecture de toute l'histoire hydrologique du site au travers des divagations anciennes et récentes de l'Ain, de ses méandres et de ses lônes »⁵³. Si un rapport de la Drae évoque le projet de barrage CNR comme une « menace », l'emprise des aménagements CNR sur le périmètre choisi n'est pas mentionnée.

L'« astuce juridique » (Entretien 4, Loyettes, avec un scientifique) consistant à recourir à la loi de 1930 est relevée par la CNR. Dans un rapport de janvier 1984, la CNR reprend les premières préconisations faites au sujet de la protection du confluent pour tenter de discréditer le soutien de la Codera en faveur du site classé :

La CNR a noté la demande du Haut Comité de l'Environnement, faite sur proposition du professeur Lebreton, de constituer une réserve naturelle sur le confluent de l'Ain. [...] elle [la CNR] a donc émis des propositions et suggéré la constitution d'une réserve d'un peu moins de 1 000 hectares. [...] la Codera indique qu'elle pourrait se contenter d'une surface moindre couverte par une autorisation de site classé. Nous remarquons que ce classement ne permet en aucune façon de protéger la faune et la flore puisqu'il ne réglemente ni la chasse, ni la pêche, ni l'usage des pesticides, ni le camping. [...] On peut donc se demander si véritablement la Codera souhaite défendre la nature⁵⁴.

Ainsi, contrairement à la Codera — à laquelle la CNR semble attribuer bien plus de poids qu'à la Drae dans l'élaboration du projet de protection —, la CNR serait une championne de la défense de la nature. . . La proposition de créer une réserve à proximité du barrage était toutefois déjà présente dans le dossier d'enquête; la CNR suggérait en effet de « contribuer d'une manière active à la sauvegarde du milieu naturel en participant financièrement à la constitution et au fonctionnement de cette réserve naturelle »⁵⁵.

La Drae et le NPWS : des institutions « militantes » ?

Les jeunes institutions que sont la Drae et le NPWS⁵⁶ s'engagent fortement dans le conflit. D'abord, elles adressent des critiques sévères à leurs tutelles au sujet des études

52. Proposition de classement du confluent de l'Ain et du Rhône. Communes de Loyettes, Saint-Maurice-de-Gourdans dans l'Ain et Anthon dans l'Isère, rapport de la Drae, non daté, adressé par la préfecture de la région Rhône-Alpes aux membres du Croia le 24 octobre 1984. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

53. Confluence de l'Ain et du Rhône. Classement du site au titre de la loi du 2 mai 1930, Commission régionale des opérations immobilières de l'architecture et des espaces protégés, séance du 8 novembre 1984. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

54. Note sur le projet de chute de Loyettes et le confluent de l'Ain, document DT-84-O14d, Compagnie nationale du Rhône, 9 janvier 1984. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

55. Chute de Loyettes. Demande d'autorisation de travaux avec déclaration d'utilité publique. Dossier d'enquête, dossier A, pièce 12 « Impact sur l'environnement », Compagnie nationale du Rhône, 15 février 1980, p. 203. Consulté aux Archives départementales du Rhône, dossier 3959 W 1185.

56. Les Drae sont constituées en 1978 (LE BOURHIS 2009) et la NPWS tasmanienne est établie en 1971 (MOSLEY 2003).

d'impact réalisées par les aménageurs. Dès juin 1980, la NPWS adresse un rapport à son ministre référent pour souligner les limites de l'étude d'impact préalable de la HEC et inviter à la création d'un parc national autour des cours d'eau Gordon et Franklin⁵⁷. En octobre 1980, la Drae⁵⁸ souligne les imprécisions, voire les « lacunes »⁵⁹, du dossier de la CNR dont le « *plan d'ensemble de l'état initial [n'est pas] suffisamment précis* »⁶⁰. Dans une lettre plus tardive, elle prend plus clairement position contre le projet, en situant le confluent dans un débat national : « *Il ne me semble pas que le seul intérêt énergétique — assez faible par rapport à l'ampleur des travaux — puisse justifier à lui seul la disparition de ces milieux qui présentent également un intérêt d'ordre national* »⁶¹. Les préoccupations des services déconcentrés sont partagées par la direction de la Protection de la Nature auprès du ministre de l'Environnement qui invite à proposer la création d'une réserve naturelle : « *j'ai l'honneur de vous suggérer de donner au préfet des instructions fermes et précises pour le classement de la zone de Loyettes en réserve naturelle* » car « *la sauvegarde du secteur de Loyettes constitue un objectif essentiel dans le cadre de notre politique de protection des milieux les plus caractéristiques du territoire* »⁶². Par ailleurs, des ingénieurs de la CNR ont eu l'impression d'avoir été exclus de toute concertation sur le site classé avec le ministère de l'Environnement et la Drae. L'un d'eux souligne que les agents de la Drae « *se gardaient bien d'avoir [des] contacts avec [les ingénieurs de la CNR]* » (Entretien 11, Loyettes). De plus, selon cet ingénieur, l'enquête administrative sur le site classé « *se passait en catimini* » au point qu'il ignorait la date de l'enquête administrative jusqu'à ce que la commune de Loyettes l'en informe (Entretien 11, Loyettes).

Les personnes enquêtées, ayant appartenu à la Drae (dans le cas de Loyettes) ou au NPWS (dans le cas du Gordon-below-Franklin), ont souvent rappelé leur proximité avec le milieu militant écologiste. Leur passion pour les questions environnementales et pour la protection de la nature sont ressorties dans de nombreux entretiens. Un ancien agent de la Drae estime qu'il avait une « *double casquette* » : « *j'étais adhérent au Cora. Et puis, au Cora et à la Frapna, on avait des réunions, et moi, je les voyais assez régulièrement. Je voyais [un scientifique et membre fondateur de la Frapna] en qualité de Drae, mais aussi de militant. J'avais la double casquette* » (Entretien 13, Loyettes). Le porte-parole de la *Wilderness Society* lors du conflit du Gordon-below-Franklin souligne que l'importance des échanges entre la *Wilderness Society* et le NPWS s'explique par des engagements individuels pris par des fonctionnaires du NPWS : « *there was a lot of cross over and support from the Parks Service with The Wilderness Society, a lot of the Parks service people were members of the Wilderness Society and so on* » (Entretien 3, Gordon-below-Franklin).

Les actions réalisées par les agents de la Drae ou les fonctionnaires du NPWS se

57. *Summaries of the proposal for a Wild River National Park and the review of the HEC Report on Lower Gordon Power Development Stage 2*, NPWS, juin 1980. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

58. La Drae recevait les dossiers avant l'ouverture de l'enquête publique.

59. Lettre du délégué régional de la Drae à la direction interdépartementale de l'Industrie de la région Rhône-Alpes du 9 octobre 1980. Consultée aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

60. *Ibid.*

61. Lettre de la Drae à la direction interdépartementale de l'Industrie de la région Rhône-Alpes du 11 février 1982. Consultée aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

62. Note à l'attention de Monsieur le ministre de l'Environnement, rédigée par le service Parcs et Réserves de la direction de la Protection de la Nature (ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie), 10 mars 1982. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20080058/15.

placent toutefois dans un autre registre que celui du militantisme associatif. Un ancien directeur de la Drae clarifie son rôle après le classement du site et l'abandon du projet de barrage : « *je n'ai jamais considéré en fait qu'il fallait que ça donne lieu à des actions de communication. Je pense que, par rapport à nos interlocuteurs, c'était suffisant pour qu'effectivement on considère de plus en plus, et progressivement, que l'environnement, c'était pas quelque chose sur lequel on peut s'asseoir, mais qu'il fallait compter avec, mais que l'environnement avait pignon sur rue et que par conséquent, on était un interlocuteur tout à fait comme les autres et non pas de seconde zone* » (Entretien 15, Loyettes). C'est ainsi en général loin du public que ces acteurs ont cherché à défendre l'environnement. Un autre agent de la Drae par exemple met en avant l'ampleur du travail mené, au sein des sphères administratives et institutionnelles françaises : « *on s'est battu comme des chiens, moi je suis allé rapporter au Conseil d'État, on est allé au plus haut niveau qu'on pouvait* » (Entretien 17, Loyettes, avec un ancien agent de la Drae). Pour lui, il s'est donc avant tout agi d'une bataille « *sur le côté technique* » (*ibid.*). Un ancien fonctionnaire de la NPWS rappelle son statut et précise ses implications : “*So I was involved in it as a government employee. Which made it very difficult for me to be public about my views on the matter. [...] We were about 150% in favour of saving the area, there was nobody in the organisation who supported the dams. Absolutely, totally in favour of conservation*” (Entretien 17, Gordon-below-Franklin).

Gordon-below-Franklin : d'un parc national à un site Unesco, vers la résolution du conflit ?

Aujourd'hui, l'histoire de la protection du Sud-Ouest de la Tasmanie — la création du parc national porté par le NPWS et le classement de la région au patrimoine mondial de l'Unesco — semble connue et partagée par presque toutes les personnes rencontrées. D'abord, certains membres du gouvernement tasmanien, dont le Premier ministre tasmanien (en fonction entre 1977 et 1981), se seraient fortement engagés en faveur de la création d'un parc national; ensuite ils auraient défendu le classement de la région au patrimoine mondial de l'Unesco. Selon l'ancien Premier ministre tasmanien ayant soutenu le projet de protection (en 1981), il s'agissait de promouvoir ces deux dispositifs de protection de manière ferme. Pour lui, ce choix politique était bien étayé car il s'appuyait sur des rapports rédigés par des scientifiques et des parlementaires et portant sur des questions énergétiques : “*the major recommendation [of the Directorate of Energy's report was that] the South-West wilderness area be declared as a National Park and nominated as World Heritage, and in June 1980, that was the proposal I took to my cabinet*” (Entretien 10, Gordon-below-Franklin). Toujours selon lui, il s'agissait d'une stratégie définie en amont avec son gouvernement et qui était possible en raison d'une excellente maîtrise du fonctionnement législatif et juridique tasmanien et australien par les acteurs politiques au gouvernement :

Instead of having a full executive council meeting, there was just myself and Andrew Lohrey who was the Minister for National Parks, with me. And we went out just the two of us and met with the Governor to have the declaration made⁶³ and then I went back and reported to the Parliament that afternoon and the opposition went into upraw about it, the opposition

63. Les projets de parcs nationaux et d'aires protégées en Tasmanie ne nécessitent pas de vote au Parlement. Ils peuvent être décidés par le gouvernement mais doivent toutefois aussi être approuvés par le Gouverneur de Tasmanie.

were in upraw because they realised what I had done. But it was the one power that we had as a Government. We couldn't get the power scheme we were after, but we could at least protect the World Heritage Area that was within our jurisdiction and we did so (Entretien 10, Gordon-below-Franklin).

Ce même acteur souligne qu'il avait connaissance des conséquences politiques, voire juridiques, d'une telle décision :

in August 1981 that nomination went forward to the Federal government for ratification on forwarding to Unesco for its listing of the World Heritage List. And that step was pivotal in the whole issue [...]. I had written to Malcolm Fraser⁶⁴ in August, sending him the proposal and asking to forward it on to Unesco, and he forwarded that on to Unesco the day after I was removed, on the 12th of November [1981]⁶⁵, recommending its approval. When the matter came before the High Court [of Australia, in July 1983], the fundamentals of the case were the fact the Commonwealth had power under its foreign affairs power to accept the advice of a State's Premier, I was mentioned in the High Court case, where I had submitted on behalf of the Tasmanian government a proposal and he had accepted it, agreed with it and forwarded it on as an Australian recommendation. And for that reason it was binding, it was lawful and it was upheld. And that was the "Tasmanian Dam's case" decision (Entretien 10, Gordon-below-Franklin).

Les ramifications juridiques, qui ont contribué à ancrer le conflit à l'échelon national, ont été régulièrement rappelées dans les entretiens. La stratégie du gouvernement présentée ci-dessus et consistant à freiner le projet de barrage par un double dispositif de protection a aussi été narrée par un ingénieur de la HEC aujourd'hui à la retraite : *"as a final measure to prevent the thing from going ahead, declared this Wild River National Park World Heritage Area which encompassed all of the proposed area that Gordon Stage 2 was operating"* (Entretien 30, Gordon-below-Franklin). Cette idée est partagée par l'un des journalistes politiques du principal quotidien tasmanien de l'époque : *"My recollection of it was that one of his last Acts was to declare the World Heritage Area in the knowledge that this would give the Federal government, or in the expectation that this would give the Federal government power to intervene, which was exactly what happened"* (Entretien 39, Gordon-below-Franklin). Un autre ministre tasmanien, impliqué dans la construction du dossier destiné à l'Unesco, détaille un peu plus le choix de la part du gouvernement de porter le conflit à l'échelle australienne. Il s'agissait d'un moyen pour échapper aux désaccords croissants au sein du gouvernement et du parlement tasmaniens : *"the only way to do that was to shift away from the local scene, the local Tasmanian scene, and have it in some way controlled by the Federal government and hopefully by the United nations. So that's what I was hoping"* (Entretien 2, Gordon-below-Franklin). Toutefois, si ce ministre se doutait que le classement de la région au patrimoine de l'Unesco aboutirait à une prise de position de la part du pouvoir fédéral, les conséquences juridiques que le classement pourrait engendrer restaient une inconnue à l'époque : *"at the time there was no understanding in the public or in*

64. Malcolm Fraser, du parti Libéral, a été Premier ministre d'Australie entre 1975 et 1983.

65. Les divisions au sein du parti Labor, au gouvernement, étaient telles que le Premier ministre s'est vu remercier par le Parlement le 12 novembre 1981. Le parti Labor parvient à se maintenir au pouvoir jusqu'aux élections suivantes en mai 1982.

the State government what that meant legally and between Tasmania and the Federal government. There had never been a World Heritage listing in Australia before and so the legal ramifications of that were very uncertain” (Entretien 2, Gordon-below-Franklin). À l’époque des incertitudes demeuraient donc quant aux conséquences juridiques du classement au patrimoine mondial de l’Unesco; mais les prises de position des membres des gouvernements tasmanien et australien étaient fortement publicisées et médiatisées, ce qui contribue à expliquer la mémoire importante de la chronologie du classement dont ont fait preuve la majeure partie des personnes rencontrées en 2016.

Le conflit entre les acteurs et partis politiques et les débats au sein de la société civile ressortent d’ailleurs dans le rapport de l’examen technique par l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui fait état du conflit entre défenseurs et opposants du barrage. Dans une partie consacrée à l’« intégrité » du site candidat au patrimoine mondial, les rapporteurs indiquent :

La plus grave menace pour le site est la construction de barrages hydroélectriques qui soulève de vives controverses en Tasmanie; certains consultants ont estimé que toute décision quant à l’inscription de ce site au patrimoine mondial devait être reportée jusqu’à ce que soit réglée la question du projet de barrage Gordon-below-Franklin; par contre, d’autres ont affirmé que depuis la chute récente du gouvernement de l’État, le projet de barrage avait été abandonné et que la reconnaissance de cette zone comme bien du patrimoine mondial aiderait à convaincre les gouvernements futurs de l’importance internationale du site⁶⁶.

Malgré les débats et les conflits, le site est classé au patrimoine mondial de l’Unesco lors de la 6^e session du Comité du patrimoine mondial en décembre 1982 à Paris.

Loyettes : le site classé, un conflit dans le conflit ?

Avec les écologistes de la Frapna et les riverains d’Anthon, la Drae parvient à obtenir des prises de position en faveur de la protection du confluent de la part d’acteurs politiques d’envergure nationale. Ainsi, dans sa lettre à Philippe Lebreton, le président de la République, François Mitterrand, promet « *que le confluent sera préservé* »⁶⁷. L’enquête administrative préalable au classement du site de Loyettes, selon un périmètre interdisant le barrage (Figure 7.15), se déroule entre le 21 mai et le 30 juin 1984. À l’issue de celle-ci la Commission régionale et départementale des opérations immobilières et de l’architecture (Croia) de la région Rhône-Alpes⁶⁸ émet un avis favorable au classement du site, tout en précisant que ce dernier devra être validé par la Commission supérieure des sites à Paris puis par le Conseil d’État⁶⁹.

66. *Patrimoine mondial : candidature. Examen technique par l’UICN*, UICN, 15 avril 1982; whc.unesco.org/document/152916, consulté en juillet 2018.

67. Lettre de François Mitterrand à Philippe Lebreton, 30 mars 1984. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20080058/15.

68. Les commissions régionales et départementales des opérations immobilières et de l’architecture ont été créées en 1969 comme instances régionales chargées d’émettre des « *avis sur les projets d’opérations immobilières et de constructions poursuivis par les services publics ou d’intérêt public, ainsi que sur les projets de constructions et les projets intéressant les espaces protégés* » selon le Décret n°69-825 du 28 août 1969. Elles ont été supprimées en 1986. Dans le cas de Loyettes, cette instance a été consultée car le projet de protection du confluent se trouve à cheval sur deux départements.

69. *Confluence de l’Ain et du Rhône. Classement du site au titre de la loi du 2 mai 1930*, Commission régionale des opérations immobilières et de l’architecture et des espaces protégés, séance du 8 novembre 1984. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

Malgré les précautions prises par la Drae vis-à-vis de la forme juridique pour protéger le confluent Ain-Rhône, la mesure ne fait pas l'unanimité. Suite à l'enquête administrative sur le site classé, le conseil municipal de Loyettes dénonce ce qu'il considère être une forme d'abus de pouvoir. Ainsi, « *après avoir largement discuté de la méthode d'enquête utilisée, critiquée par beaucoup de personnes* », les élus de cette commune soulèvent neuf questions laissées en suspens, selon eux, lors de l'enquête⁷⁰. Elles concernent la concertation, l'avenir de certains usages (chasse, pêche, fréquentation même pedestre), le futur comité de gestion du site (« *Quel sera le réel pouvoir du conseil municipal au sein de ce comité?* »), l'évolution du milieu et son entretien... L'extrait des délibérations se termine par une évocation des « générations futures » mais qui ne s'inscrit nullement dans un discours sur le développement durable : « *nous voulant aussi lucides que possible pour l'avenir en pensant aux jeunes générations, nous ne nous sentons pas le droit de mettre une hypothèque aussi lourde sur cet avenir* »⁷¹. Il est en effet avant tout ici question de ne pas modifier l'existant car un changement pourrait alors affecter les pratiques des habitants.

Par ailleurs, le conflit autour du projet d'aménagement s'installe dans la sphère gouvernementale. Dès 1984, le refus du ministère de l'Industrie⁷² bloque le projet de classement⁷³. Le conflit entre les ministères est tel que le cabinet du Premier ministre peine à trancher. En 1985, le conseiller technique du Premier ministre Laurent Fabius lui suggère même de ne pas arbitrer :

- classer le site est la solution la plus logique. Cependant, cette décision n'est peut-être pas la meilleure au plan économique et sera une nouvelle occasion pour la CNR de poser le problème de son plan de charge, à un moment qui est inopportun.
- classer le site en modifiant le périmètre de classement paraît impraticable vis-à-vis des écologistes.
- il est aussi possible de faire traîner la procédure de classement et d'aviser le moment venu. C'est la position que je propose au Premier ministre⁷⁴.

La troisième proposition semble avoir été choisie par le cabinet du Premier ministre, comme l'indique la mention « avis partagé », dans la marge du document, à côté de cette proposition. De plus, l'expression « faire traîner » figure sur le dossier contenant le document.

À l'issue d'une réunion interministérielle du 5 juillet 1990 sur des projets de classement de sites, « *il est demandé au secrétariat d'État chargé de l'Environnement et de la Prévention des risques technologiques et naturels majeurs de préparer un décret de classement compatible avec le projet de barrage et ses aménagements connexes* »⁷⁵. Si la

70. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Loyettes du 5 juillet 1984. Le classement du site n'est approuvé que par deux conseillers municipaux sur les 17 conseillers présents. Cet extrait a été adressé par le maire de Loyettes au ministre des Transports le 17 juillet 1984. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

71. *Ibid.*

72. Cette position est formulée dès le 12 janvier 1984 notamment dans le *Compte-rendu de la réunion interministérielle tenue le 12 janvier 1984*, 13 janvier 1984 ; document consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20060638/144-148.

73. Si un avis défavorable est émis par des élus ou par des membres du gouvernement, le classement ne peut se faire par arrêté mais doit faire l'objet d'un décret pris en Conseil d'État et tranché par le Premier ministre.

74. *Barrage de Loyettes*, document rédigé par un conseiller technique du Premier ministre, 28 mai 1985. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19880002/12.

75. *Réunion interministérielle du 5 juillet 1990*, Secrétariat général du gouvernement, 6 juillet 1990.

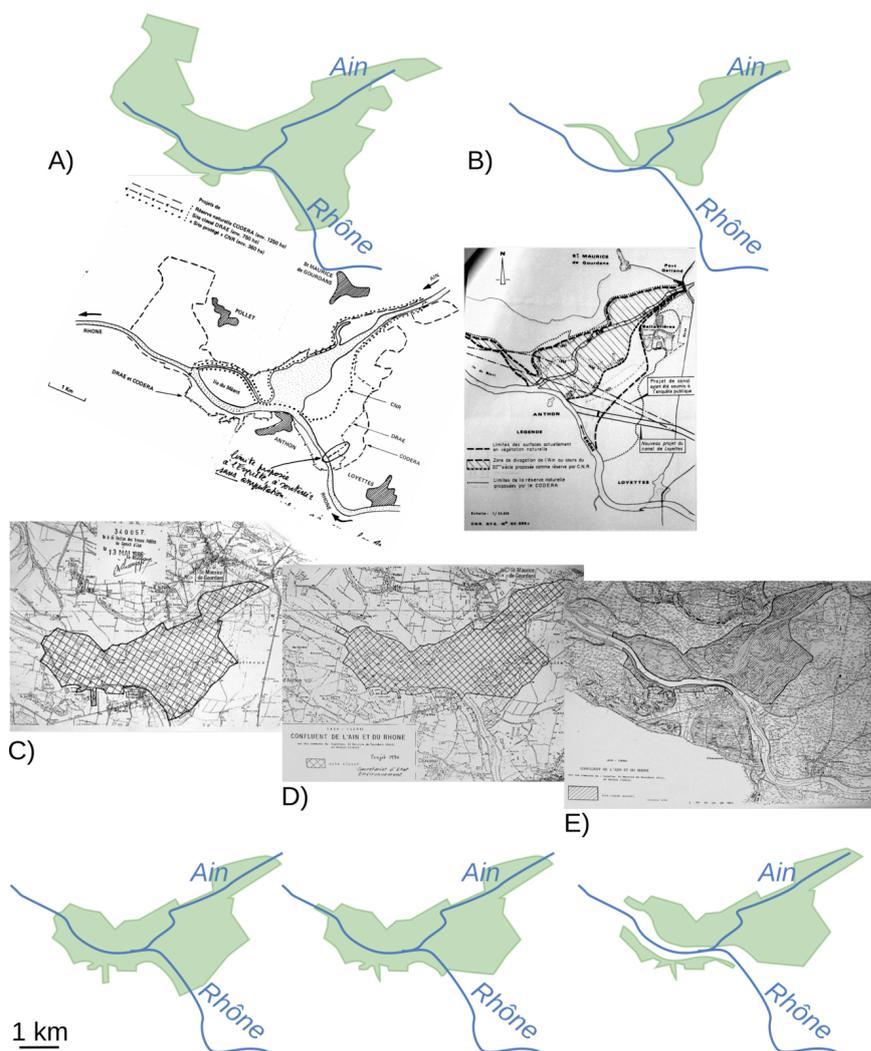


FIGURE 7.15 – Les cinq périmètres de protection du confluent Ain-Rhône. A) Le périmètre proposé par la Codera et la Frapna pour une réserve naturelle (non daté, 1982?); B) Le périmètre proposé par la CNR pour une réserve naturelle, en janvier 1984; C) Le périmètre soumis à l'enquête administrative en avril 1984 et validé par un décret de Michel Rocard en décembre 1990; D) Le périmètre modifié par le ministère de l'Environnement pour être compatible avec le site de barrage, en octobre 1990; E) Le périmètre souhaité par la CNR pour réaliser son aménagement, en octobre 1990 (Archives nationales, Paris; Archives de la Frapna, Lyon; Archives municipales d'Anthon, Anthon).

réunion interministérielle porte bien sur le site classé, la décision d'établir un périmètre plus réduit s'explique par la prise de position du ministère de l'Industrie pour qui « *il convient de ménager la possibilité de sa réalisation* » même si *l'ouvrage ne présente pas d'utilité immédiate*⁷⁶. Ces citations attestent de la prégnance du discours prométhéen, voire presque d'un discours « survivaliste » (DRYZEK 2012) puisqu'il vient rappeler que les lieux pour un possible développement énergétique sont limités.

Un nouveau périmètre de site classé, compatible avec le projet de barrage, est

Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19990168/1-3.

76. *Ibid.*

mis au point à l'automne 1990⁷⁷ ; mais si celui-ci permet la construction du barrage et de l'usine hydroélectrique, il est encore trop grand pour permettre d'effectuer les dragages, nécessaires pour augmenter la chute de la centrale et pour construire un seuil⁷⁸ (Figure 7.15). Malgré cela, le ministre de l'Environnement, Brice Lalonde, semble être plutôt pessimiste concernant le projet de classement lorsqu'il écrit aux élus Verts européens : « *je reste pour ma part très attaché à un classement approuvé par le Conseil d'État, mais n'ai pas à ce jour emporté toutes les adhésions nécessaires* »⁷⁹. Tout porte à croire que le gouvernement se ménage ainsi la possibilité de construire le barrage. La décision du Premier ministre, Michel Rocard, de classer le site sur la base du décret préparé par Huguette Bouchardeau en 1984, vient donc surprendre l'ensemble des acteurs de la controverse. Au lendemain du classement, l'incertitude demeure au sujet du périmètre choisi par le Premier ministre : « *Depuis le 3 décembre [il y a une signature sur le décret]. Celle de Michel Rocard. Mais tout le monde aimerait savoir ce qu'il y a dans le texte [...] Car s'opposent deux classements possibles : l'un, soutenu par le ministère de l'Environnement, englobait la totalité du site et excluait tout aménagement de la CNR. L'autre, soutenu par le ministère de l'Industrie, maintient un [site protégé], mais laisse la possibilité d'édifier un barrage* »⁸⁰. Cette décision⁸¹ a été interprétée par plusieurs personnes rencontrées comme prise en hâte avant le départ de Michel Rocard : « *Et finalement, c'est Monsieur Rocard qui a signé, [...] il a dû signer ça le 3 décembre 1990, la veille d'être remercié par Monsieur Mitterrand. Voilà, j'ai appris ça après que avant de partir il a dit : "Bon puisque maintenant je dois signer un dernier dossier", il a signé!* » (Entretien 2, Loyettes, avec un élu d'Anthon de l'époque). Toutefois, le gouvernement « Rocard 2 » s'est maintenu jusqu'en mai 1991⁸². Pour d'autres personnes rencontrées, cette décision finale reste difficile à comprendre. Un peu pessimiste, un écologiste ayant travaillé sur le dossier à la Frapna à l'époque émet l'hypothèse selon laquelle « *il y a [urait] eu un accord à un moment donné avec la CNR et l'État sur quelque chose, je crois pas que ce soit notre petite action qui ait renversé les meubles* » (Entretien 5, Loyettes). Les ingénieurs de la CNR peinent aussi à comprendre cette décision. En 2015, l'un d'eux souligne que « *c'est resté dans le secret des ministères* » (Entretien 10, Loyettes).

77. Lettre du 1^{er} octobre 1990 du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement – Direction de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'Équipement, du Logement et des transports. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19990168/1-3.

78. Lettre du directeur général de la Compagnie nationale du Rhône au conseiller technique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports routiers et fluviaux, 22 octobre 1990. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19990168/1-3.

79. Lettre du ministre délégué à l'Environnement et à la Prévention des risques technologiques et naturels majeurs, Brice Lalonde, aux députés Verts du Parlement européen, 26 novembre 1990. Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

80. « *Michel Rocard classe le site de Loyettes* », *Le Progrès de Lyon*, 10 décembre 1990. Article mis à disposition par une personne enquêtée.

81. Malgré plusieurs échanges avec le principal porte-parole de la Frapna pour ce conflit, avec plusieurs ministres de l'époque et leurs conseillers, je ne suis pas parvenue à comprendre la décision de classer à ce moment-là le site selon un « grand périmètre » interdisant le barrage. Toutefois, d'un point de vue juridique, il s'agissait alors du seul choix possible car il n'y avait pas eu d'enquête sur un site au périmètre plus réduit. En raison des débats liés au périmètre du site, le conseil général de l'Ain, les communes de Loyettes et de Saint-Maurice-de-Gourdans et la CNR ont d'ailleurs tenté de déposer, sans succès, un recours devant le Conseil d'État en 1991 pour faire annuler le classement du site.

82. Plusieurs remaniements ont eu lieu en 1990 (mais n'ont pas concerné les ministres de tutelle de la CNR) et il est possible que certains soutiens au barrage aient cherché à défendre le projet de barrage à un moment où les remaniements étaient annoncés ou alimentaient des rumeurs. Un article du 30 juin 1990 du journal *Le Monde* revient en effet sur ces dernières et les désaccords entre Michel Rocard et François Mitterrand.

7.2 Lorsque la connaissance des projets et des espaces fait controverse

Cette partie s'intéresse à quatre questions soulevées autour des projets Gordon-below-Franklin et Loyettes et qui se muent en controverses. Celles-ci émergent en lien avec la connaissance des projets et de leurs impacts mais aussi en lien avec la connaissance des espaces et des environnements concernés.

7.2.1 Les projets sont-ils rentables? Ou préparent-ils une crise économique?

Les calculs économiques réalisés par les aménageurs sont contestés par plusieurs scientifiques et ouvrent la voie à une controverse autour de la rentabilité des projets et des conséquences économiques de leur réalisation.

Quelques mois après l'enquête publique autour du barrage de Loyettes, un chargé de recherches en mathématiques économiques s'interroge sur le projet et en appelle au gouvernement. Selon lui, la CNR fait « *usage d'une argumentation [...] parcellaire et déficiente* »⁸³. La réalisation du barrage relève de « *l'intérêt particulier exalté par une entreprise privée* » et nullement de l'« *utilité publique* » ou de l'« *intérêt général* »⁸⁴. Cette réflexion sur l'intérêt général renvoie plus généralement à la question du poids économique que font peser des grands aménagements sur l'État français. En effet, si la rente du Rhône, liée à l'exploitation hydroélectrique du fleuve, devait permettre d'assurer le financement de l'ensemble des barrages du corridor rhodanien prévus, Alain GRANDJEAN (1983) montre que cette formule ne fonctionne plus à la fin des années 1960. Sa thèse, en économie, est consacrée à la « *note bleue* »⁸⁵ pour répondre à la question plus générale « *Quelle est la place de la rentabilité économique dans les processus de décision publique?* » (p. 7). Cette « *note bleue* » repose sur une évaluation préalable de la demande d'énergie par EDF; elle est utilisée pour évaluer la rentabilité d'un aménagement et aider à son dimensionnement. La CNR doit également évaluer la rentabilité de ses projets en se basant sur cette même « *note bleue* » sur laquelle elle n'a aucun poids, et c'est d'ailleurs pourquoi elle la conteste régulièrement (*ibid.*). Alain GRANDJEAN (*ibid.*) s'attelle à montrer comment ce calcul économique ne peut être considéré comme un « *critère objectif* » sur lequel s'appuyer pour décider de construire ou non un ouvrage (p. 130). En effet, le cas du Haut-Rhône révèle « *une utilisation peu rigoureuse de la Note bleue* » et une « *utilisation tactique du calcul économique* » (p. 130).

Dans un rapport publié par le Commissariat général au plan, Alain GRANDJEAN et son directeur de thèse, Claude HENRY⁸⁶, concluent :

Les analyses qui précèdent montrent que l'insertion du calcul économique dans les processus de décision peut conduire à deux types de biais par rapport à la problématique initiale le définissant comme un indicateur de l'intérêt général. D'une part, les calculs peuvent être manipulés — à

83. Lettre de Pierre-Marie Combe, chargé de recherche, Faculté des sciences économiques de Dijon, Institut de mathématiques économiques, à Michel Crépeau, 18 juin 1982. Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

84. *Ibid.*

85. La « *note bleue* » est un calcul économique mis en place par EDF dans les années 1950, à un moment où l'avenir de l'énergie hydraulique était débattu au sein des sphères gouvernementales.

86. Claude HENRY est un économiste français. À l'époque de la thèse d'Alain GRANDJEAN (1983), il travaillait à l'École Polytechnique. Il est aujourd'hui professeur à l'Université de Columbia aux États-Unis.

méthodologie donnée — pour aboutir au coefficient de valeur désiré par l'aménageur, compte tenu de sa position dans le processus de décision. [...] D'autre part, [...] la méthodologie se concentre sur les aspects purement marchands et évacue les valeurs environnementales⁸⁷.

Si la présence de ce rapport aux Archives nationales, dans l'un des dossiers sur l'aménagement de Loyettes⁸⁸, atteste de la connaissance au moins par certains conseillers de ministres si ce n'est des ministres eux-mêmes des possibles biais du calcul économique, ni les conclusions de ces travaux ni leurs auteurs ne sont cités dans les rapports des divers conseillers consultés aux Archives nationales. La Frapna en revanche avait connaissance de ces études et s'est même appuyée sur elles dans plusieurs rapports qu'elle a destinés au gouvernement. Enfin, la CNR (dont les archives n'ont pas été consultées) ne se montre guère inquiète de la rentabilité de ses projets malgré une modification de la « note bleue » en 1988 : « *Le président Granet évoque la rentabilité de Loyettes [...] pour rappeler qu'EDF vient de modifier les données de cette fameuse note bleue, ce qui peut éventuellement amener quelques complications. Monsieur le président demeure confiant* »⁸⁹.

Les méthodes d'analyse économique sont aussi contestées par des scientifiques tasmaniens lors du conflit autour du barrage Gordon-below-Franklin. Un rapport rédigé en 1980 en réponse à l'étude d'impact critique d'abord la méthode d'évaluation du besoin en électricité. Ce faisant, il propose d'autres moyens moins coûteux, d'un point de vue économique, pour répondre à cette demande qui serait moins élevée que celle définie par la HEC : « *We have come to conclusions substantially different from those of the Hydro-Electric Commission because we have approached the question of electricity supply and demand from a wide perspective of energy use in Tasmania, rather than the narrow perspective of an electricity supply authority* » (HARWOOD et HARTLEY 1980, p. iii).

Par ailleurs, comme Alain GRANDJEAN (1983), certains économistes et politistes tasmaniens s'interrogent sur la « *valeur environnementale* ». Car « *the HEC has made no attempt to value the cost of wilderness loss* » (KELLOW 1983, p. 271). Peu de temps après l'annonce du projet, une étude est publiée sous la direction d'un économiste spécialiste des questions énergétiques et travaillant à l'Australian National University (ANU) à Canberra (SADDLER *et al.* 1980). Cette étude suggère au gouvernement tasmanien de reporter le projet de barrage car il est nécessaire d'évaluer la valeur économique de la *wilderness*, ce qui avait notamment été réalisé avec une méthode coût-bénéfices aux États-Unis, autour de deux projets de barrages. Car selon eux, « *The cost difference between the alternatives is further reduced by the inclusion of certain benefits associated with a choice which enables irreversible actions, such as the destruction of wilderness, to be postponed* » (p. 108). Par ailleurs, les auteurs du rapport montrent aussi que certains taux ont été surestimés par la HEC. Le « *rate of discount* »⁹⁰ notamment est mis en cause.

87. *Conditions institutionnelles et méthodologiques d'évaluation économique*, Rapport financé par le Commissariat général du plan. Alain Grandjean et Claude Henry, non daté (1984?), p. 109. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20060638/144-148.

88. Il s'agit plus spécifiquement ici d'un dossier de la Sous-direction des Transports par voies navigables.

89. Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la CNR, 30 juin 1988. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

90. Le « *rate of discount* » peut se traduire par le taux d'actualisation. Il est défini pour comparer les coûts de différents projets dans le cadre d'une analyse économique basée en général sur la méthode des coûts-bénéfices. Selon le *Trésor de la langue française informatisé*, il s'agit d'une « *méthode permettant de comparer des flux monétaires à des époques différentes en les exprimant en une unité monétaire à valeur* ».

Celui utilisé par la HEC pour estimer le coût du barrage hydroélectrique est de 5% alors que ceux généralement utilisés se situent autour de 10%.

Ces travaux étaient connus par la *Wilderness Society*. Un chercheur se rappelle qu'il avait été interviewé et filmé par l'association pour souligner que d'autres méthodes de production électrique étaient moins coûteuses et permettaient amplement de répondre à la demande. Il souligne les manques, les non-dits et les astuces (autour du *rate of discount* entre autres) de l'analyse proposée par la HEC :

I did say something to camera about the fact Tasmania had adequate coal to generate this amount of electricity to do that. [...] But the thing about the coal-fire alternative was that one of the problems with the financial evaluation was that it wasn't really a fully fledged economic evaluation by the Hydro, it was a financial one because it didn't look at a number of things that economists would look at. It looked at the financial viability of the dam, and it compared it with a coal-fired alternative but it used a trick, a device that really favoured Hydro and that was to use a very low rate of discount. [...] So there were a few tricks like that and it was interesting (Entretien 1, Gordon-below-Franklin).

En 2016, un militant de la *Wilderness Society* explique comment celle-ci a utilisé les travaux d'économistes et comment elle en proposait une certaine traduction : "So at the time, Hugh Saddler, an energy expert would produce a report on the amount of energy that could be saved if we insulate homes more. Then I would use that information in media and publications of the Wilderness Society to show we could use this other pathway" (Entretien 7, Gordon-below-Franklin). Selon lui, l'engagement de ces scientifiques, malgré leurs spécialisations, était toujours lié à leur intérêt pour la nature, et plus spécifiquement pour la nature sauvage : "I knew all of those people and all of them were transfixed by the concept of wilderness. And the aesthetics rather than the science" (Entretien 7, Gordon-below-Franklin).

7.2.2 Des variantes sont-elles possibles ?

En raison de l'opposition que les projets rencontrent, des variantes sont demandées et proposées par les aménageurs. Celles-ci viennent créer des moments de controverse au sein des conflits.

La CNR, encouragée par ses ministères de tutelle, et particulièrement le ministère de l'Industrie, accepte de proposer une variante au projet initial de Loyettes (dit projet « A »). L'objectif de cette variante est d'être compatible avec le projet de protection du confluent. Ainsi, en septembre 1984, la compagnie souligne : « La CNR a soumis à l'enquête publique en 1982, un projet qui comportait un canal de dérivation traversant le confluent de l'Ain. Ce projet a été abandonné »⁹¹. Elle établit une première variante, le projet « B », dès mars 1983. Mais celui-ci n'est pas compatible avec le périmètre de classement de site. Le projet « C » soumis à ses ministères de tutelle en septembre 1984, soit après l'enquête administrative sur le site classé, est présenté par l'aménageur

constante. (L'actualisation permet notamment de comparer des investissements dont la durée d'amortissement n'est pas la même.) » : <http://www.cnrtl.fr/definition/Actualisation>, consulté en juillet 2018.

91. *Compatibilité entre le classement du site du confluent de l'Ain et l'aménagement hydroélectrique de Loyettes*, dossier DT 84-646b, Compagnie nationale du Rhône, septembre 1984. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19880002/12.

comme « t[enant] compte du dossier de classement du site de manière à n'amputer le périmètre qu'il est envisagé de classer, que dans la mesure où cela est indispensable pour la réalisation de l'aménagement hydroélectrique »⁹². Ce projet reste donc pensé pour répondre au besoin en électricité mais la centrale hydroélectrique est déplacée hors du périmètre du site classé (Figure 7.16). Afin d'atteindre une chute de plus de huit mètres, la CNR prévoit de draguer le Rhône (Figure 7.17).

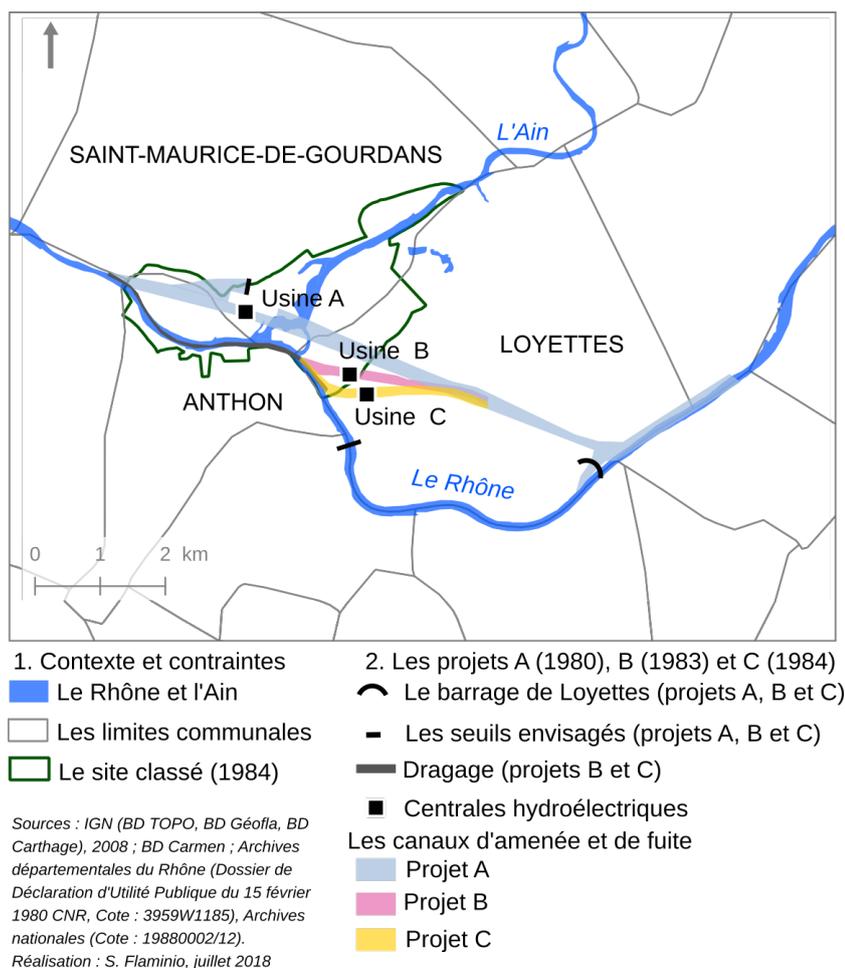


FIGURE 7.16 – L'emprise spatiale des trois projets de barrages envisagés par la CNR et soumis au gouvernement. Sources : Plans des projets A, B et C (Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine).

L'enchaînement des variantes par la CNR est d'ailleurs souligné par la presse régionale. *Le Dauphiné Libéré* ironise en relayant le propos d'acteurs locaux : « Hier l'énergie, aujourd'hui la navigation et demain peut-être, une base d'OVNI, voilà comment la CNR mène les populations en bateau et le Comité écologique Ambérieu-Plaine de l'Ain trouve regrettable ce jeu de la valise pleine de projets, jeu qui permet à la CNR, de faire enquête sur enquête »⁹³. Un ancien agent de la DRAE se rappelle de ces variantes successives, toujours aussi peu satisfaisantes à ses yeux : « dès septembre 1984, la CNR présente

92. *Ibid.*

93. Coupure de presse non datée issue du *Dauphiné Libéré*. Consultée aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 20060638/144-148.

Le tableau ci-dessous retrace les modifications apportées au projet initial de la chute de Loyettes :

Désignation du projet	projet A	projet B	projet C
Etat de la procédure	enquête publique en 1982	soumis à l'Administration en mars 1983	Septembre 1984
Position de l'axe de la restitution	km 31,5	km 34,5	km 34,9
Position de l'usine hydroélectrique	km 33,6	km 35,1	km 35,5
Dragages du Rhône	non	oui	oui
Chute moyenne de l'usine hydroélectrique	9,20 m	8,70 m	8,60 m
Emprises de l'ouvrage hydroélectrique sur le site à classer mis à l'enquête	275 ha	80 ha	15 ha
Pourcentage par rapport au projet de classement	41 %	12 %	2 %

FIGURE 7.17 – Les principales caractéristiques des trois barrages selon la CNR. Source : *Compatibilité entre le classement du site du confluent de l'Ain et l'aménagement hydroélectrique de Loyettes*, dossier DT 84-646b, Compagnie nationale du Rhône, septembre 1984 (Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine).

un nouveau projet, l'étude laissait apparaître... un nouveau projet qui disait "voyez je m'adapte, je prends en compte vos considérations", mais le milieu était quand même détruit, ils plantaient deux-trois arbres... l'analyse était très très faible, la rentabilité toujours pas étudiée et par contre l'atteinte au site était toujours importante » (Entretien 17, Loyettes).

Malgré sa capacité à produire de nouvelles variantes, la CNR se montre inquiète à l'égard de l'abandon définitif du projet. Ainsi, dans un compte-rendu interne à la CNR, envoyé à la Frapna le 12 novembre 1986, le président de la CNR « *M. Granet, rappelle les conséquences (déjà bien connues pour tous) si Loyettes ou tous les autres travaux ne se font pas. On ne pourra plus emprunter, on rognera sur le capital, et ceci, vers 1988. À cette date, théoriquement, dissolution de la Société. Nous sommes le dos au mur* ». Un an plus tard, la CNR affirme que l'« *ouverture du chantier de Loyettes — auquel nous ne renoncerons jamais parce qu'il donnera seul une cohérence à l'aménagement du Haut-Rhône — est renvoyé de quelques mois* »⁹⁴.

La HEC tenait autant à son projet que la CNR, mais se montrait moins souple que celle-ci concernant la réalisation de variantes. L'institution se voit demander d'établir des variantes impliquant d'autres matières premières pour produire de l'énergie ainsi que d'autres projets de barrages hydroélectriques. L'un des tomes du dossier soumis au Parlement tasmanien est consacré aux différentes variantes hydroélectriques pos-

94. *La lettre de la CNR*, n°4, décembre 1987. Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

sibles⁹⁵. Celle préférée par la HEC implique la construction d'un barrage sur le Gordon, mais en amont de la Franklin, le Gordon-above-Olga (Figure 7.18). Toutefois, selon la compagnie hydroélectrique, *"The recommended scheme meets the load forecast, the alternative scheme does not"*⁹⁶. Une année plus tard, malgré l'opposition forte qui s'est manifestée contre le projet Gordon-below-Franklin, la HEC défend ce dernier auprès d'un gouvernement de plus en plus divisé en faisant valoir des arguments économiques et énergétiques : *"No amount of minor manipulation of these alternative developments programmes can overcome the major economic and energy production disadvantages which are inherent in a decision not to use the potential of the Franklin river. [...] The cost of electricity to the general consumer will rise because of the decision to exclude the potential of the Franklin river"*⁹⁷. Pour élargir cet argumentaire, même s'il reste économique, la HEC évoque aussi la question du développement touristique : *"the recreational and tourist potential of the Gordon-above-Olga scheme is far less than the recommended Gordon-below-Franklin scheme"*⁹⁸.

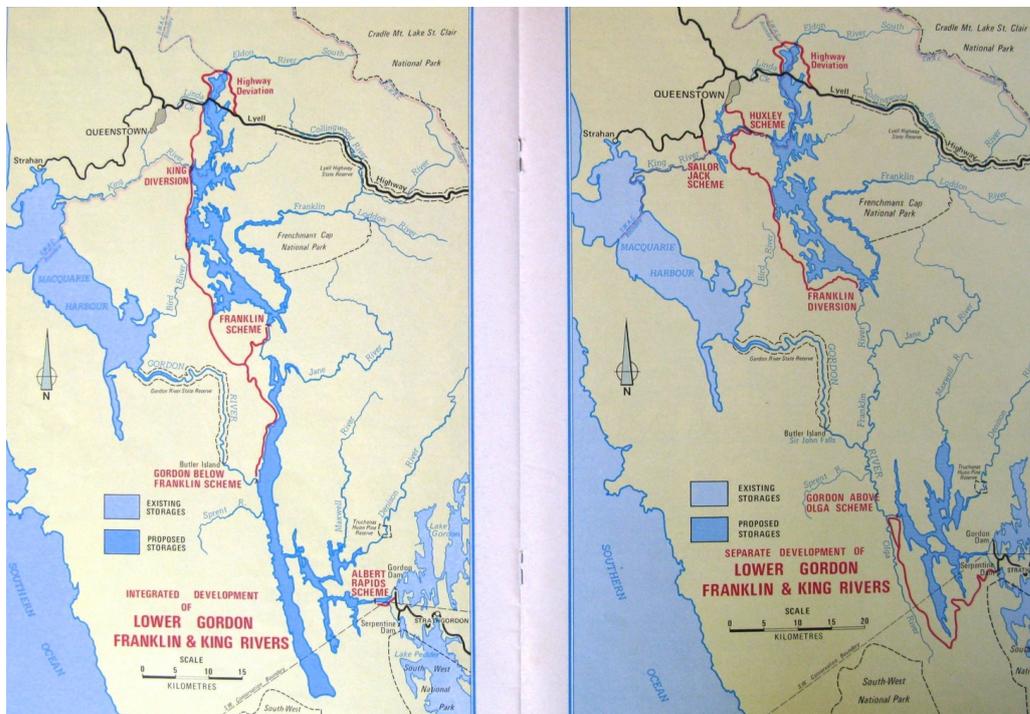


FIGURE 7.18 – Les projets intégrés (avec le barrage Gordon-below-Franklin notamment) et séparés (avec le barrage Gordon-below-Olga notamment) (Source : *Cross Currents, A quarterly publication serving all employees of the HEC of Tasmania, Future Power Report Summary, n°54, October 1979*).

Ces variantes font l'objet de discussions et de prises de positions dans les sphères politiques et même au sein des sphères gouvernementales. Pour Loyettes, le ministre

95. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix IV "Alternative Hydro-Electric Developments", HEC, 1979. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

96. *Ibid.*, p. 55. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

97. *A report by the Hydro-Electric Commission on the Effect on power development of a decision not to use the hydro potential of the Franklin river*, HEC, octobre 1980, p. 2. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

98. *Ibid.*, p. 2.

de l'Équipement et celui de l'Industrie soutiennent la mise à l'enquête publique du projet « C » de la CNR en 1986⁹⁹. Dans la sphère politique, la controverse s'intensifie en 1987, sans doute en lien avec le Comité interministériel sur les voies navigables tenu le 30 juillet 1987. Un ingénieur de la CNR qui s'était occupé du projet « C » se rappelle : « *Ça a dormi [...]. Alors pourquoi ça a repris du poil de la bête en 1987, je ne saurais vous dire* ». Les élections et remaniements ministériels sont souvent avancés par les personnes rencontrées comme des facteurs pour expliquer la lenteur avec laquelle le dossier est traité. D'ailleurs, entre le 29 mars 1984 et le 2 février 1987, le journal *Le Monde* ne consacre aucun article au barrage de Loyettes¹⁰⁰. Cette controverse se déroule à huis clos, mais des acteurs locaux et régionaux essaient de pousser l'arbitrage au niveau du gouvernement. Ainsi, en mai 1987, le conseil municipal de Saint-Genix-sur-Guiers, sur le Haut-Rhône au niveau du barrage de Brégnier-Cordon, adopte un *Manifeste pour la navigation du Haut-Rhône* et demande à ce que soient réalisés les « *aménagement de Loyettes et de Miribel, afin que les investissements financiers de l'État et les importantes modifications de l'environnement trouvent une justification supplémentaire et indispensable par le rétablissement d'une navigation commerciale et touristique* »¹⁰¹. Dans une perspective similaire, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes s'adresse au ministre de l'Industrie, Alain Madelin, début juillet, soit quelques semaines avant le comité interministériel, pour réclamer la réalisation du barrage. Le ministre lui répond d'une manière à le satisfaire puisqu'il estime que « *le dernier projet présenté par la CNR répond au mieux aux préoccupations initiales exprimées par certains défenseurs de l'environnement* »¹⁰². Ces sollicitations sont certes usuelles de la part d'élus, mais elles révèlent aussi leurs craintes d'être insuffisamment pris en compte dans le processus décisionnel. Trente ans après le conflit, deux agriculteurs interrogés expriment un certain désarroi vis-à-vis d'une controverse de laquelle ils se sont sentis exclus, et à ce titre estiment avoir été lésés :

il y avait ce qu'on appelait « *un projet intermédiaire* », qui lui, avait comme mérite de réintégrer Saint Maurice de Gourdans dans la rentabilité ou dans l'apport financier... qui cette fois-ci touchait moins de 50 hectares des terrains agricoles de la commune. Donc on voyait qu'ils [les ingénieurs de la CNR] avaient bien trouvé des solutions particulièrement performantes pour économiser les terrains... et qui, cerise sur le gâteau, permettaient de traiter entre sept et huit kilomètres de l'enfoncement du lit de la rivière d'Ain par l'intermédiaire des travaux connexes que la CNR s'engageait à faire [...]. mais on n'a rien eu l'occasion de discuter là-dessus parce que le projet s'est retrouvé complètement enterré et là où on peut classer ce genre de décisions comme des décisions purement idéologiques et au final purement désolantes. C'est qu'on a récupéré un site classé. On a perdu de la production hydroélectrique. On a perdu au niveau communal des deniers qui auraient été versés par la CNR. Et on a perdu de l'aménagement de

99. Lettre du ministre de l'Équipement au ministre de l'Industrie du 21 octobre 1986. Consultée aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

100. Les archives en ligne du *Monde* ne comptent aucun article comprenant le mot « Loyettes » entre ces deux dates.

101. Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Saint-Genix-sur-Guiers, 15 mai 1987. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

102. Lettre du ministre de l'Industrie, Alain Madelin, au président du conseil régional Rhône-Alpes du 6 juillet 1987. Consultée aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

la rivière d'Ain qui nous fait aujourd'hui cruellement défaut! (Entretien 8, Loyettes).

Cette variante, le projet « C » de la CNR, vient donc déséquilibrer l'organisation de la coalition de défense du site autour de la Codera. Le « forum hybride » (CALLON et RIP 1992) que l'association semblait avoir constitué pour rassembler les opposants aux projets s'étiole avec l'annonce de cette variante. L'un de ces mêmes agriculteurs, de prime abord engagé contre le barrage et proche de la Codera, confie au sujet d'un échange avec un militant de la Codera : « *Je me sentais un peu embobiné là, dans cette affaire-là, puisque je me rappelle toujours une discussion [...] où je lui ai dit : "Mais finalement qu'est-ce que vous voulez? Le devenir de l'agriculture, la chasse? [...] Est-ce que le projet, bon ben vous êtes contre ça on l'a bien compris, mais après [...]" Et bon c'est là que ça a commencé à patiner pour moi, et c'est là que j'ai eu les plus gros doutes* » (Entretien 8, Loyettes). Si la Codera continue à fonctionner comme un porte-parole de l'opposition au barrage à l'échelle nationale, son rôle est remis en question à l'échelle locale par certains acteurs.

En Tasmanie, la controverse liée aux variantes s'installe d'abord dans la sphère politique gouvernementale. Selon ses dires, le Premier ministre de Tasmanie a cherché à ce que la HEC propose des variantes plus crédibles que celles proposées dans le projet initial :

I told the Hydro-Electric Commission that I wanted two alternatives and they were saying the flooding of the Gordon-below-Franklin was the likely scheme, I said I wanted an alternative that didn't flood the Franklin, and they said there wasn't any alternative and I said "Well I am telling you, now that I have the power to give some instruction, that I want an alternative". I also established a Directorate of Energy within my Premier's Department to specifically supervise what they were doing (Entretien 10, Gordon-below-Franklin).

Après avoir obtenu une étude plus détaillée sur le projet Gordon-above-Olga, la controverse politique s'envole : « *So we went through a long and difficult process to determine what we were going to do. Now there are a lot of stories to be told of that time, but at the end of it, we came to support the lesser option, the Gordon-above-Olga* » (Entretien 19, Gordon-below-Franklin, avec un ancien ministre tasmanien au gouvernement entre 1977 et 1982). La controverse au sein de la sphère politique tasmanienne est bloquée par certains membres du Parlement, plus spécifiquement ceux du *Legislative Council*¹⁰³. Toutefois, les élus au gouvernement décident de porter la controverse hors du Parlement. Sous la forme d'un référendum¹⁰⁴, une consultation est organisée pour sonder la population tasmanienne. Les oppositions existantes au sein du gouvernement n'auraient pas permis de proposer une option « *no dams* » :

[A political journalist] from the Mercury asked me "Is there going to be a 'No dams' option?, in other words you have got 'Pro the scheme, [or]

103. Le Parlement tasmanien est constitué d'une chambre « basse », l'assemblée tasmanienne, et d'une chambre « haute », le *Legislative Council*.

104. Les résultats du référendum du 12 décembre 1981 sont en faveur du barrage Gordon-below-Franklin puisque 119 875 votants auraient choisi cette option. Seuls 20 184 votants choisissent l'option Gordon-above-Olga. Enfin, 114 060 bulletins sont considérés comme nuls et plus de 84 000 d'entre eux auraient porté la mention "No dams" (ajoutée à la main donc). En effet, la *Wilderness Society* avait promu le vote informel. Les chiffres présentés ici sont ceux recensés par le Parlement tasmanien : <http://www.parliament.tas.gov.au/tpl/InfoSheets/referendums.htm>, consulté en juillet 2018.

against the scheme', what about a 'No dams' option?', and I said "Of course there will be a 'No dams' option". I thought of course it should be there! And by the time I got to my office the next morning, I had a delegation of Ministers waiting for me to tell me there will be no "No dams" option (Entretien 10, Gordon-below-Franklin).

Les variantes envisagées par les acteurs au pouvoir sont rejetées par plusieurs autres groupes d'acteurs, outre des élus. Dans le cas de Loyettes, la Codera promeut la « variante zéro »¹⁰⁵. Un ancien ingénieur de la CNR se remémore la persévérance de la Codera en faveur de l'abandon du projet avec les propos du porte-parole de l'association :

Alors le professeur Lebreton un jour dit dans une réunion : « *Tous vos projets, toutes vos variantes — la variante A, la variante B, la variante C —, moi je dis il n'y a qu'une seule variante qui est bonne, c'est la variante zéro* ». Il avait même dit : « *le général Custer — vous connaissez le général Custer, c'était les Américains qui luttaient contre les Indiens — disait toujours "un bon indien c'est un indien mort". Alors [...] : la bonne variante de l'aménagement c'est la variante zéro* ». C'est-à-dire on ne fait rien, du tout! (Entretien 10, Loyettes).

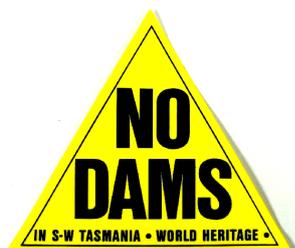


FIGURE 7.19 – L'autocollant "No dams" de la Wilderness Society (Source : National Museum of Australia, <http://collectionsearch.nma.gov.au/object/139963>, consulté en juillet 2018).

Pareillement, la *Wilderness Society* rejette aussi bien le Gordon-below-Franklin que sa variante, le Gordon-above-Olga, et élabore un autocollant "No dams" (Figure 7.19). La variante au Gordon-below-Franklin est aussi rejetée par une association de défense de l'hydro-électricité, créée peu avant le référendum, la *Hydro Employee Action Team* (Heat). Pour cette dernière, le projet Gordon-above-Olga est "too little, too late, too costly, too damaging"¹⁰⁶.

Pourtant, alors que ces variantes sont rejetées et que le projet d'origine, le Gordon-below-Franklin, est arrêté, plusieurs ouvrages sont construits après 1983 (Figure 7.20). Ces barrages, des ouvrages de plus petite taille et situés aussi dans le Sud-Ouest de la Tasmanie sont présentés par les personnes enquêtées qui les connaissaient¹⁰⁷ comme relevant d'une logique de compensation à l'égard de la HEC qui n'a pas pu mener à bien son projet initial. Avec un regard rétrospectif, certains acteurs considèrent ces ouvrages comme des quasi-variantes au projet Gordon-below-Franklin : « *Well I think after the Franklin, the Pieman dam was built, the Pieman was the alternative, which is on the West coast. So they did dam more rivers* » (Entretien 29, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage). Le témoignage d'un ancien géologue de la HEC reflète une vision semblable de la situation même s'il l'explique et la nuance davantage :

"We have these two schemes, King and Anthony, so what are we going to do? We'll build them". And some of the money for the Lower Gordon got diverted and because there was quite a large compensation pay out

105. *Le confluent du Rhône et de l'Ain sera préservé. Mémoire*, Codera, novembre 1983. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon). Ce document a été retrouvé dans plusieurs fonds d'archives différents, ce qui atteste de son importante diffusion.

106. *Tasmania's future? It's up to you, flyer* diffusé par l'association Heat, décembre 1981. Document remis par une personne enquêtée.

107. Au total, seules 14 personnes sur les 39 rencontrées ont mentionné ces projets dans leur entretien.

you know from Federal government so some of that money was used for building those projects. And of course both of those were less economic in terms of economic viability than the Lower Gordon. So the cost of power from them were higher but they were certainly the best alternatives to Lower Gordon (Entretien 12, Gordon-below-Franklin, avec un ancien employé de la HEC).

Ces ouvrages auraient-ils aussi été construits si le Gordon-below-Franklin l'avait été?

Probably, eventually. If the Lower Gordon had continued they would have been built and the next scheme would have been the King... See the King scheme changed direction because that was originally supposed to be part of the Lower Gordon. Because it would have been diverted into the Andrew River into the Lower Gordon. Even if the Lower Gordon had been built, I doubt that would have happened, they would have probably been built as they are now but they probably would have been delayed and maybe one of them would not have been built. A bit hard to say, but they were certainly the first viable projects in the list of projects (Entretien 12, Gordon-below-Franklin, avec un ancien employé de la HEC).

Ce géologue, particulièrement sensible aux questions environnementales et qui ne regrettait pas l'abandon du projet de barrage, explique ainsi l'absence d'opposition à ces nouveaux projets : *“we had already been doing some investigation work on the King, again a project that in areas that have already been mined, it's close to populated areas, not so significant in terms of flooding wilderness area. Anthony same again, the areas where the Anthony was built, mining and exploration road”* (Entretien 12, Gordon-below-Franklin, avec un ancien employé de la HEC). Une autre personne rencontrée, un ancien ministre Labor, au gouvernement entre 1979 et 1982, plutôt pro-barrage et déçu par le conflit, présente clairement les ouvrages comme des variantes ou pour le moins comme des conséquences à l'abandon du projet de barrage : *“The King and the Henty-Anthony became the substitute dams and power stations to the Gordon-below-Franklin”* (Entretien 19, Gordon-below-Franklin). Questionné sur une possible opposition à ces projets, il explique qu'il n'y en a eu aucune en raison de ce qui lui semble être le mode de fonctionnement des groupes environnementalistes : *“Save the Franklin, let the river run free! Yes, well done! Other rivers nothing, as long as we've saved the Franklin, that's what it was all about, it was a campaign. It wasn't about facts, it was a campaign, which wielded the power”* (Entretien 19, Gordon-below-Franklin). Les documents d'époque montrent que la *Wilderness Society* avait connaissance de ces projets et n'y était pas favorable. Le second numéro de 1983 du *Wilderness News* propose un avenir *“non-hydro”* pour la Tasmanie. Il s'inquiète des *“alternatives economically and environmentally unfeasible”* que représentent d'autres projets de barrages désignés comme *“the next absurdity”* : *“The government knows that the Henty River and Anthony Creek near the West Coast are almost unknown to Tasmanians. And it knows that the Wilderness Society will be jumped on and beaten about the head if it dares criticize the scheme. Well, we do not back the scheme. [...] We cannot stop the scheme against such political odds. [...] It would be corrupt for us to back it, and we won't”* (p. 4). L'association s'avoue vaincue et ne s'engage pas dans la lutte contre le projet. Car comme l'explique une militante anti-barrage et scientifique, *“they could probably see that as a compromise it needed to happen”* (Entretien 24, Gordon-below-Franklin).



FIGURE 7.20 – Lake Burbury depuis Lyell Highway. Ce réservoir a été formé sur le fleuve King au début des années 1990 après l’édification des barrages de Crotty et de Darwin (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016).

7.2.3 Les impacts des barrages peuvent-ils être limités ?

Qu’il s’agisse des projets d’origine ou des variantes, les potentielles conséquences des barrages font l’objet de controverses qui portent plus spécifiquement sur la connaissance des environnements, des espaces menacés et qui convoquent des savoirs scientifiques.

Des savoirs sur les environnements avaient été produits en amont des projets par les aménageurs. Ces connaissances étaient requises par les mesures réglementaires concernant les études d’impact¹⁰⁸. Dans le cas de Loyettes, « *ces études d’impact ont, pour certaines d’entre elles, commencé très tôt (hydrologie et géologie notamment), certaines se sont achevées, d’autres sont en plein développement, d’autres seront poursuivies pendant l’aménagement et ultérieurement pour surveiller son fonctionnement. Le présent dossier rend compte de l’état actuel de ces études. Suffisantes au stade de l’avant-projet, elles seront évidemment affinées au niveau des études d’exécution* »¹⁰⁹. Dans le cas du Gordon-below-Franklin, il est conclu que la région “*has recently been studied in enough detail to identify actual features and processes of scientific interest. [...] The environmental investigations of the recommended Gordon below Franklin Scheme and the alternative Gordon above Olga Scheme are complete to the stage at which a decision can be taken*” (p. 55)¹¹⁰. Ainsi, sans nier complètement l’intérêt des sites, les savoirs produits dans le cadre des études d’impact sont présentés par les aménageurs comme

108. Pour réaliser ce type d’équipement, la loi tasmanienne prévoyait la réalisation d’une étude d’impact depuis 1973 (Environment Protection Act 1973, No. 34 of 1973) ; la loi française exigeait aussi la réalisation d’une étude d’impact depuis la loi de 1976 sur la protection de la nature (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature).

109. *Chute de Loyettes. Demande d’autorisation de travaux avec déclaration d’utilité publique. Dossier d’enquête*, dossier A, pièce 12 « Impact sur l’environnement », Compagnie nationale du Rhône, 15 février 1980, p. 206. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

110. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix V “Draft Environmental Statement”, HEC, 1979, p. 9. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

suffisamment poussés pour qu'un arbitrage soit rendu. Pourtant, ce sont justement les connaissances de ces espaces qui sont questionnées par les opposants aux barrages, les scientifiques et les institutions représentant l'environnement.

Loyettes : la question des impacts sur le milieu aquatique

Comme précisé dans le chapitre 3, le confluent de l'Ain et du Rhône constituait l'un des terrains d'études de chercheurs réunis au sein du Piren Rhône. Il s'agissait d'un projet scientifique ambitieux et original car il proposait d'étudier le fleuve Rhône de manière globale et avec une approche interdisciplinaire. En effet, « à l'époque chacun faisait sa thèse dans son coin et [avec le Piren Rhône] on demandait aux gens du laboratoire, [...], d'abandonner leur "pré carré" et de faire un travail d'équipe collectif sur le fleuve de façon "globale" » (Entretien 6, Loyettes, avec une scientifique du Piren et membre de la Frapna). Le confluent était toutefois, au sein de ce programme, un terrain d'études un peu atypique parce que le Piren

s'intéressait à la gestion du fleuve dans son ensemble, avec l'impact des barrages bien sûr. Mais l'essentiel portait sur le Rhône lui-même et non pas sur l'Ain, puisque l'Ain, était un sujet de recherches qui existait déjà mais qui portait sur la gestion de la basse vallée de l'Ain, et est venu se greffer dessus le projet de barrage que la CNR avait mis en complément des cinq autres barrages sur le Haut-Rhône. [...] Loyettes n'était pas un point de concentration si vous voulez, de nos activités, de nos préoccupations (Entretien 1, Loyettes, avec un chercheur du Piren et ancien membre de la Frapna).

Les chercheurs du Piren considéraient le confluent comme un espace et un environnement « fantastique » (Entretien 6, Loyettes) « exceptionnel », « remarquable » voire même « parfait » (Entretien 3, Loyettes). Ils étaient particulièrement admiratifs de sa mobilité et intéressés par la diversité des milieux tant d'un point de vue géomorphologique qu'écologique, puisque c'est justement la mobilité géomorphologique du site qui en fait sa richesse biologique (voir chapitre 3). Ces connaissances produites au cours du conflit, mais plus encore l'intérêt du site, sont contestés à l'époque par certains habitants notamment de Loyettes :

Nous nous refusons à admettre la thèse soutenue par certains milieux écologiques de l'intérêt du vagabondage incontrôlé de l'Ain. Cette rivière a détruit des hectares de terre agricole de bonne qualité. [...] certaines affirmations concernant l'avifaune et le biotope qui nous apparaissent ne pas correspondre à la réalité. De mémoire de Loyettains, pêcheurs, chasseurs ou tout simplement promeneurs, il n'a jamais été vu de loutre dans ce secteur, quant aux castors... ? ¹¹¹.

La CNR prend en revanche acte de ces travaux scientifiques sur la mobilité du confluent et ne les conteste pas. Elle va d'ailleurs jusqu'à utiliser certaines conclusions des scientifiques pour donner plus de crédibilité au projet « C ». En effet, dans un rapport intermédiaire de 1983 du Piren, il est écrit que le déplacement du confluent sur la commune

111. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Loyettes du 5 juillet 1984. Le classement du site n'est approuvé que par deux conseillers municipaux sur les 17 conseillers présents. Cet extrait a été adressé par le maire de Loyettes au ministre des Transports le 17 juillet 1984. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

de Saint-Maurice-de-Gourdans pourrait « *condui[re] à la mise en place d'un nouvel ensemble de lônes en rive droite. Le tracé du chenal principal, au maximum de la convexité, retrouverait le tracé de 1965 et menacerait directement les terres agricoles de Saint-Maurice* »¹¹². Sans le développer, ce rapport semble aussi suggérer qu'une érosion régressive est en cours sur le secteur aval de la rivière d'Ain ainsi qu'une incision. L'aménagement du barrage risquerait de l'intensifier mais la réalisation d'un seuil pourrait contribuer à la freiner; ainsi, « *le freinage de l'incision ou son arrêt à proximité immédiate du seuil auront un effet bénéfique sur la durée de vie des formes fluviales relictuelles* »¹¹³ : mais il s'agit bien d'un impact moindre par rapport à la réalisation du barrage sans la construction d'un seuil de fond. La CNR s'empare de ces premières conclusions et affirme :

Il faut éviter que la zone d'écoulements plus rapide de l'Ain n'entraîne une érosion régressive du lit qui serait susceptible de propager dans la rivière des abaissements de niveaux du Rhône. Le projet C prévoit, pour éviter ce phénomène, une consolidation du fond de la rivière par un tapis d'enrochements en vrac selon une pente douce. En outre, pour éviter qu'en cas d'étiage de l'Ain la nappe phréatique soit abaissée par la suite de l'abaissement du Rhône, un voile d'étanchéité moulé dans le sol et arasé au niveau de la nappe actuelle évoluera dans la même fourchette de niveaux qu'actuellement et la faune et la flore du site à classer ne seront pas modifiés¹¹⁴.

Toutefois, dans ce rapport de 1984, la compagnie ne présente nullement l'érosion régressive ou l'incision comme étant « naturelles ». Elle aborde ensuite les préoccupations des communautés riveraines vis-à-vis de l'érosion régressive et assume ici son rôle d'aménageur du territoire :

[lors de] l'enquête de classement du site les riverains ont fortement insisté sur la nécessité, voire l'urgence, de réaliser des défenses de berges afin de protéger les terres riveraines. [...] En ce qui concerne l'Ain, l'aménagement de fond évoqué ci-dessus ne modifie pas le régime de la rivière et conserve sa possibilité de divagation, laquelle d'ailleurs est à l'origine de l'intérêt particulier du site au point de vue de la faune et de la flore. Si l'on voulait fixer des limites à ces divagations afin de protéger les terres cultivées et les habitations, des études particulières seraient indispensables¹¹⁵.

Ainsi, dans ce projet « C », la CNR ne définit pas des protections de berges à établir, mais souligne la contradiction entre la protection des berges de l'Ain au niveau du confluent, voulue par une partie de la population locale, et la préservation de la mobilité du site.

Une étude remise au gouvernement en 1988 vient compliquer la question des impacts du barrage sur le milieu. En effet, suite à la réunion interministérielle du 30 juillet 1987 sur les voies navigables, une nouvelle étude scientifique sur le confluent et les conséquences de la variante « C » est demandée par le gouvernement. Deux experts sont choisis : Jacques Estienne, ingénieur général des Ponts et Chaussées et membre

112. *Géomorphologie de la rivière d'Ain. Rapport intermédiaire*. Jean-Paul Bravard, 10 février 1983, p. 3. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

113. *Ibid.*

114. *Compatibilité entre le classement du site du confluent de l'Ain et l'aménagement hydroélectrique de Loyettes*, dossier DT 84-646b, Compagnie nationale du Rhône, septembre 1984. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19880002/12.

115. *Ibid.*

du Comité technique permanent des barrages¹¹⁶, et Henri Décamps, directeur de recherche au CNRS et président du comité « Eau » du Piren Garonne. Selon leurs dires, l'« *objet de cette étude est de déterminer à partir des études déjà réalisées si, et dans quelle mesure, ce projet est susceptible de perturber à court et à long terme la dynamique d'évolution de l'écosystème du cours aval de l'Ain* »¹¹⁷. Pour réaliser ce rapport, ils consultent les conclusions des chercheurs du Piren Rhône (AMOROS, BRAVARD *et al.* 1986), les rapports de la CNR, une étude du Centre Ornithologique Rhône-Alpes, le *Mémoire* de la Codera¹¹⁸ et quelques documents de la Frapna. Ils s'appuient aussi sur des entretiens réalisés avec les maires des trois communes, des membres du Piren Rhône, des militants de la Codera, des directeurs d'administrations telles que la Drae ou encore du Conseil supérieur de la pêche et enfin le directeur général et un ingénieur de la CNR. Ils mettent en exergue d'emblée l'enfoncement du lit de l'Ain (et l'érosion régressive). Ils rappellent ensuite l'intérêt biologique du site. Ils déduisent alors « *qu'en absence de tout aménagement, la tendance actuelle à l'enfoncement de l'Ain se poursuivant, la rivière ne sera plus capable de changer de lit ni d'alimenter ses anciennes îles au cours des prochaines décennies. [...] on peut prévoir un "assèchement de cette zone"* » (p. 4). Dans leur conclusion ils soulignent que « *le site perdra donc l'essentiel de ce qui fait son originalité et son intérêt* » s'il est « *abandon[né] à l'effet des mécanismes naturels* » (p. 20). Ils parviennent alors à leur seconde conclusion :

Les ouvrages projetés par la CNR, c'est-à-dire l'aménagement de fond et l'écran étanche, sont rendus nécessaires du fait des dragages prévus dans le Rhône. Leur conception permet d'une part d'arrêter le processus d'enfoncement du lit de l'Ain au confluent à un stade de son évolution où les déplacements du lit restent encore possibles (comme on l'a vu très récemment en 1984), d'autre part de maintenir sensiblement la nappe phréatique du confluent à ses niveaux actuels ce qui est fondamental pour la conservation de la qualité écologique du site (p. 20).

Cette double conclusion est particulièrement ambiguë car il est sous-entendu que le barrage constitue la seule solution à l'enfoncement du lit de l'Ain ; pourtant, le barrage est aussi reconnu comme un facteur d'enfoncement du fait des dragages associés. De plus, les auteurs du rapport ne semblent guère gênés par le fait que la modification du lit avec les dragages et l'aménagement des seuils rend nécessaire la création de passes à poissons qui devront, selon leurs propres dires, être déplacées au fil du temps (puisque l'aménagement CNR permettrait le maintien de la mobilité du confluent) : « *pendant, la capacité de méandrage de l'Ain étant maintenue, on doit prévoir le cas où, par la suite du déplacement d'un bras vif, la passe à poissons correspondante serait comblée et son fonctionnement empêché, alors que le nouveau bras serait dépourvu de passe à poissons* ». Ils réalisent des constats similaires à ceux de Philippe Lebreton sur les conséquences du dragage sur l'incision : « *surcreuser le lit du fleuve de 3 mètres au droit du confluent ne saurait qu'accélérer et amplifier considérablement le phénomène mentionné [d'enfoncement du lit]. On voit donc clairement que le seuil proposé par la*

116. Ce comité a été créé par décret en 1966 suite à la catastrophe de Malpasset : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000311074 et <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ouvrages-hydrauliques-barrages-et-digues>

117. *Mission d'étude d'environnement sur le projet hydroélectrique de Loyettes*, H. Décamps et J. Estienne, mai 1988. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

118. *Le confluent du Rhône et de l'Ain sera préservé. Mémoire*, Codera, novembre 1983. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

CNR n'est pas destiné à "sauver la rivière d'Ain", mais à rendre crédible le projet de barrage hydro-électrique »¹¹⁹. Mais leurs conclusions sont toutes autres. De manière générale, le rapport envisage une succession de mesures techniques rendues nécessaires par l'aménagement mais ne semble à aucun moment considérer qu'il serait plus judicieux de ne pas construire le barrage.

Par ailleurs, il est étonnant de voir que les auteurs concluent que, sans aménagement, le confluent serait amené à perdre son intérêt, d'autant qu'ils ne semblent pas avoir réalisé un travail de terrain mais avoir simplement produit une synthèse des données existantes. Ils citent le rapport du Piren mais leurs conclusions s'opposent à celles du groupement de chercheurs. En effet, si dans leur rapport de 1986, les chercheurs du Piren s'inquiètent de l'enfoncement du lit de l'Ain (et donc de l'abaissement de la nappe et de l'érosion régressive), ils ne présentent nullement cet espace comme subissant une stabilisation définitive. Au contraire, ils écrivent :

En effet, la rivière peut encore creuser de nouveaux chenaux dans l'ancienne bande de méandrage et y créer de nouveaux biotopes. Le système Ain se caractérise donc par la juxtaposition d'espaces d'irréversibilité et d'espaces de réversibilité [...]. L'Ain est une rivière à méandres et à charge grossière, [qui] reste capable de construire et détruire ses formes avec une grande rapidité; elle est donc capable de régénérer ses écosystèmes (AMO-ROS, BRAVARD *et al.* 1986, p. 156-157).

Les chercheurs du Piren insistent donc sur la combinaison de processus irréversibles et réversibles qui feraient d'ailleurs toute la richesse du confluent. Les conclusions de la « Mission d'étude d'environnement sur le projet hydroélectrique de Loyettes » sont toutefois une aubaine pour les acteurs politiques soutenant le projet; le gouvernement interprète en effet ainsi les conclusions du rapport :

Remise en 1988, cette étude comporte un diagnostic inattendu puisque selon l'avis des experts la divagation du cours de l'Ain est menacée par l'évolution naturelle, la réalisation d'un ouvrage sur le cours du Rhône étant nécessaire pour éviter le creusement du lit de l'Ain. La Frapna conteste ces conclusions. [...] Même si cela déplaît à la Frapna, il apparaît que les travaux sont nécessaires à la préservation du caractère du site¹²⁰.

Ces savoirs scientifiques sont encore aujourd'hui une source de débats, voire de controverse pour certains acteurs. Ainsi, deux agriculteurs de Saint-Maurice-de-Gourdans ont cité le rapport du Piren sur la basse rivière d'Ain (*ibid.*) pour décrire l'érosion régressive et l'enfoncement du lit et des nappes et pour justifier l'édification d'un barrage dont ils regrettent l'abandon :

je la [l'étude] connais à peu près par cœur [...], je l'ai relue plus d'une fois. [...] c'est une étude qui a été faite par huit scientifiques et dans cette étude ils étudient les conséquences justement de l'enfoncement du lit de la rivière d'Ain avec les conséquences sur l'abaissement des nappes phréatiques. Et donc on se retrouve aujourd'hui trente ans plus tard, avec une rivière d'Ain qui a énormément de problèmes de qualité d'eau en termes de température, en termes d'oxygénation, en termes algal. Et qui

119. *La rivière d'Ain est-elle autocide?*, Philippe Lebreton, juillet 1987. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

120. *Réunion interministérielle du 5 juillet 1990*, Secrétariat général du gouvernement, 6 juillet 1990. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19990168/1-3.

continue de s'enfoncer bien évidemment. Et fatalement les problèmes n'iront qu'en augmentant parce que c'est pas en faisant la politique de l'autruche et en enfonçant la tête dans le sable qu'on résout les problèmes. [...] avant le barrage de Vouglans et d'Allement tous les sédiments qui se déposaient entretenaient le lit de la rivière d'Ain et au fur et à mesure des années après ces barrages ces sédiments ne se déposaient plus de la même façon (Entretien 8, Loyettes, avec deux agriculteurs).

Cette lecture du rapport du Piren semble en effet attester du fait que les acteurs locaux sont restés marqués par le débat autour des facteurs d'enfoncement, le caractère irréversible des modifications ainsi que les arguments des aménageurs. Il traduit aussi la difficulté à pratiquer l'agriculture dans un espace caractérisé par une forte mobilité géomorphologique.

Gordon-below-Franklin : de la région dans son ensemble à un débat autour de sites archéologiques

Deux discussions scientifiques se mettent en place autour des impacts du barrage Gordon-below-Franklin. La première concerne la connaissance générale de la région et les savoirs sur ses singularités environnementales. Elle se matérialise par la mise en place du *South West Tasmania Resources Survey* (SWTRS), un programme de recherche financé par le gouvernement fédéral à partir de 1976 et dont les conclusions sont publiées en 1981. Le projet est piloté par un comité de direction composé du directeur du NPWS de Tasmanie, du professeur J.D. Ovington de l'Australian National University (ANU) à Canberra et du NPWS australien et de P. Tyler, chercheur au département de botanique de Utas à l'époque (devenu ensuite professeur d'université). De nombreux consultants, pour certains des universitaires, sont engagés dans ce projet interdisciplinaire à portée globale ; les rapports traitent de la géologie, de l'hydrologie, de la limnologie, de la végétation, de la zoologie, de l'anthropologie, de l'histoire, du développement touristique. Au total, plus d'une cinquantaine de rapports sont publiés dans le cadre de ce projet de recherche. S'ils impliquent des universitaires et des membres du NPWS et a donc permis aux institutions tasmaniennes et australiennes de mieux connaître le Sud-Ouest de la Tasmanie, sur lequel très peu de connaissances scientifiques existaient, ces rapports ne semblent pas avoir fait l'objet d'une appropriation importante de la part de la *Wilderness Society* au moment du conflit. Parmi les documents consultés aux archives, aucun ne mentionne explicitement ces travaux ni leurs principales conclusions. De plus, parmi les opposants rencontrés en 2016, aucun n'a cité ce programme de recherche pour en souligner le rôle dans le conflit. La diversité des milieux d'un point de vue écologique n'occupe qu'une place limitée au sein des discours de l'opposition ; pourtant il s'agirait de l'une des conclusions principales du SWTRS : selon leurs travaux, *"the South West was incredibly diverse, ecologies, things lost of us didn't know were going on there, natural resources that are unrecorded"* (Entretien 2, Gordon-below-Franklin avec un ancien ministre Labor à l'époque). Toutefois, plusieurs consultants ayant participé au projet étaient aussi des membres actifs de la *Wilderness Society* et de nombreux rapports du SWTRS ont été retrouvés à la bibliothèque de l'association environnementaliste en 2016. Selon un ancien ministre, qui dialoguait régulièrement avec les personnes en charge du SWTRS, les échanges auraient été limités : *"These kinds of reports were the official, [...], federal and State Governments. [...] which paralleled to some extent what the Wilderness society started to do, but it was*

different, and they didn't actually, at the time, intermix very much. Two parallel worlds" (Entretien 2, Gordon-below-Franklin). Certains membres du gouvernement tasmanien cherchaient à les favoriser. Un autre ministre souligne : *"Bob Brown is a friend of mine since about 1976-1977 when I first invited him and Peter Thompson who was head of the Conservation Foundation. And I used to meet with them about every two or three months, I used to keep them informed of the steps the Government was taking. I provided them complete access to the reports and the research papers that were being made available to us and full possession of all the material"* (Entretien 10, Gordon-below-Franklin).

C'est peut-être justement parce que l'écologie de la région était peu connue (malgré le travail entamé par le SWTRS) qu'il était difficile pour les opposants du projet de s'engager explicitement sur ce terrain. Même les rapports de la HEC et des consultants qu'elle a employés pour réaliser l'étude d'impact préalable soulignent la diversité biologique peu connue de la région du Gordon et de la Franklin :

The most unexpected result came from the freshwater invertebrate studies. Whereas preliminary indication from earlier reconnaissance samples suggested a depauperate aquatic invertebrate fauna, the study revealed great species diversity, particularly in the riffle zones of the larger rivers, which are in themselves quite different in the composition of their fauna and in their physical characteristics, from any other Australian river. These findings, of considerable scientific interest, are discussed in the full report (p. 130)¹²¹.

Ces incertitudes scientifiques ne semblent guère gêner les aménageurs, et sont même présentées comme des arguments favorisant la construction du projet :

Many species of the aquatic invertebrates collected are new to science; most of the collection has yet to be classified. Hence concepts of rarity or uniqueness cannot be assessed adequately with the present information. The general effect of the project will be to replace the present diverse range or habitat (wet button grass, sedgeland, tarn, small creeks and rivers) with a single lake. A diverse natural aquatic fauna of these areas is expected to be replaced by a much more simple complement of invertebrates and fish. Although superficially similar habitats occur throughout western Tasmania it is possible that some species are restricted to the area, perhaps to the point of being endangered by the project (p. 12)¹²².

Un hydrobologiste, ayant participé à l'époque à des travaux scientifiques dans le Sud-Ouest de la Tasmanie, souligne qu'il n'y avait que très peu de connaissances scientifiques sur l'hydrobiologie de ces cours d'eau, même s'ils avaient fait l'objet de nombreux rapports dans le cadre du *South West Tasmania Resources Survey* et du *Lower Gordon river scientific study*. Selon lui, si les travaux sont restés limités, c'est notamment parce que les espèces piscicoles étaient assez communes et parce que les espèces endémiques étaient peu connues (Entretien 39).

D'autres incertitudes demeurent aussi sur les conséquences écologiques du barrage. Les habitants de Strahan étaient préoccupés par la possible salinisation de la baie de Macquarie en raison de la diminution du débit du Gordon. En effet, suite à la mise en

121. *Lower Gordon river scientific study. Description of the biophysical environment* C.S. Christian et A. Sharp-Paul, rapport à la HEC, 1979. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

122. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix V "Draft Environmental Statement", HEC, 1979. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

place du *Gordon scheme 1* et à la construction du Gordon dam, le taux de salinité de la baie aurait augmenté. Le nouveau barrage (c'est-à-dire le Gordon-below-Franklin) est alors présenté comme une solution technique pour maîtriser cette incertitude : *"The intrusion of salt water from Macquarie Harbour beneath the overflowing fresh water has already been substantially reduced by the regulated discharge from the Gordon Power Station. The project will extend this effect such that during its operation the estuary will remain fresh almost all the time over most of its length"*¹²³. De manière semblable à ceux de la CNR, les ingénieurs de la HEC avancent donc des solutions techniques à des problèmes liés aux modifications des milieux à l'origine desquelles ces mêmes ingénieurs se trouvent.

La seconde discussion scientifique, qui prend bien plus d'ampleur et devient une véritable controverse, est liée à une affirmation (faite par la HEC) selon laquelle le Sud-Ouest tasmanien ne compterait aucune trace d'occupation aborigène et ne présenterait donc pas d'intérêt archéologique¹²⁴. Plusieurs opposants de principe aux barrages, et spéléologues, qui avaient commencé à explorer la région dès 1974 se mettent à chercher des grottes de manière plus active :

So we set to try and find caves, or something in caves that might stop the dam. We knew there was limestone and we figured we could find caves; so we found caves and we named them after various politicians who were responsible for the decisions in the earlier stages. And we didn't really think they were going to stop the dam just because there was something named after them but we did think it would draw their attention to it because there still wasn't much public awareness of the Franklin. [...] our express purpose of going there was trying to find something to bolster the conservation case and we didn't know what it would be, maybe it would be a big exciting cave full of pretty stalagmites that people wouldn't want blow up or it might have had creepy crawly beasties or something that were important or archaeology, anything would have done! (Entretien 25 avec un scientifique et opposant à l'ennoisement du lac Pedder).

La découverte de grottes est donc d'abord le fait d'initiatives de ce type. Mais ces grottes, qui pourraient constituer des sites archéologiques, attirent rapidement l'attention du NPWS; pour celui-ci, elle offrirait des arguments supplémentaires en faveur de la protection de la région, de la création d'un parc national et plus encore du montage du dossier Unesco. Un archéologue, arrivé en Tasmanie en 1980 pour travailler au NPWS revient sur le début de son travail en lien avec les grottes :

the Hydro produced a multi-volume environmental impact report [...]. And in that, the cultural heritage, their aboriginal heritage section was very very poor. They basically said there were no aboriginal sites up the rivers. And they had not even gone to look. And they based their comments, their conclusions on a map that Rhys Jones¹²⁵, another archaeologist who [...] published in a 1974 article a map which shows Tasmania and there is a large area with all the tribes on it, and there is a large area called « *unoccupied* » [...]. And so they knew that the dams and the rivers had

123. *Ibid.*, p. 13-14. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

124. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix V "Draft Environmental Statement", HEC, 1979. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

125. Rhys Jones était un professeur d'archéologie à l'ANU, spécialiste de la Tasmanie.

been an unoccupied area so they said there were no sites. But they didn't read what Rhys Jones had said. He basically said it was unoccupied when Europeans sailed [to Tasmania]. [...] So they totally misread his article. And when I saw the environmental impact assessment, I picked that up straight away and talked [to the NPWS team] and we decided to have a look at some sites. And I invited Rhys Jones who was a contact of mine, a colleague of mine in Canberra at the time, to come up and go up (Entretien 11, Gordon-below-Franklin).

Ils en appellent donc à des chercheurs mais aussi débute un échange avec le groupe de spéléologues ayant déjà identifié quelques grottes — notamment “*Fraser cave*”¹²⁶, aujourd'hui plus connue sous le nom de “*Kutikina Cave*”, qui se trouve sur la rivière Franklin, dans une section qui aurait été ennoyée par le barrage. Dans cette grotte en particulier, ils constatent la présence d'ossements : “*the broken bones had [...]... what we call a 'Z fracture', they had been broken open by twisting, by a human, no other animal could do it*” (Entretien 11, Gordon-below-Franklin, avec un archéologue du NPWS).

Les analyses des archéologues du NPWS de Tasmanie mais aussi de l'ANU permettent de dater les ossements retrouvés entre 18 000 et 13 000 avant notre ère. Ces résultats inédits, puisque jusqu'alors aucune trace d'*Homo sapiens* n'avait été retrouvée à une latitude aussi basse, sont communiqués à la sphère scientifique par la publication d'un article dans la revue internationale *Nature* : “*Faunal remains from human hunting and cooking activities indicate hunting strategy targeted a few favoured species, especially the large wallaby [...]. During the height of the last Ice Age, these glacier edge hunters of southern Tasmania were then the most southerly humans on Earth*” (KIERNAN, JONES et RANSON 1983, p. 28). L'article se conclut en rappelant que le site est menacé par un projet de barrage : “*South-West Tasmania therefore offers a fascinating southern analogue for the study of hunters of the Last Glacial Maximum. However, the future of the Franklin-Gordon archaeological sites is threatened by plans now being implemented of the Tasmanian Hydro-Electric Commission to inundate these valleys. This would flood Fraser cave together with other unstudied sites which have been located within recent months in the wake of the original discoveries*” (*ibid.*, p. 31). Les récits des anciens fonctionnaires du NPWS rappellent que les archéologues de l'ANU ont su s'engager dans une campagne médiatique contre le barrage ; à partir d'une controverse autour de l'archéologie de la région, ils ont donné au conflit une portée internationale¹²⁷.

La publicisation de ces sites archéologiques, qui accroît donc encore davantage l'espace du conflit, pousse la HEC à s'engager dans une controverse concernant la valeur scientifique des découvertes faites par les spéléologues (dont l'un était d'ailleurs un universitaire), les employés de la NPWS et les archéologues de l'ANU. D'abord, la HEC réalise de son propre côté une recherche de grottes et de sites archéologiques en dehors de la zone concernée par le projet de barrage. C'est d'ailleurs exactement ainsi que la HEC présente son travail d'investigation : “*A cave search was undertaken in May 1983 to locate archaeologically significant caves in southwest Tasmania outside the*

126. Suivant leur stratégie, ils ont nommé la grotte “Fraser” d'après Malcolm Fraser qui était alors le Premier ministre d'Australie.

127. Un article publié dans *Science* (LEWIN 1982) rappelle qu'une vingtaine d'archéologues de renommée mondiale ont adressé des lettres au Premier ministre australien pour exiger la protection des sites archéologiques.

reservoir area of the Gordon River Power Development Stage 2”¹²⁸. Ils présentent ainsi leurs découvertes : “Five caves in widely separated areas containing material considered to be archaeologically significant were located, four of these caves being previously unknown. The archaeological evidence in the caves includes large quantities of bones and teeth, split and burnt bones, charcoal fragments, stone artifacts and in one cave a flake of Darwin glass. The similarity in content and present day environment of these caves to the Franklin River caves suggests a similar age and origin”¹²⁹. L'imprécision sur la datation est liée au fait que la HEC ne dispose pas d'une équipe d'archéologues et peine à impliquer des archéologues dans ses recherches suite à la campagne médiatique des chercheurs de l'ANU : “they tried to recruit archaeologists to go looking for more caves in areas that would not be flooded in areas of their proposed dams, they couldn't get any archaeologists to do that, none of them would take on such work” (Entretien 17, Gordon-below-Franklin, avec un ancien employé du NPWS). Ce point, sans discréditer leurs résultats, rend difficile la mesure de leur intérêt et ne leur confère pas un caractère scientifique. La découverte de nouvelles grottes permet cependant une conclusion conforme à leur point de départ : “caves of similar archaeological significance to the Franklin River caves exist outside the proposed reservoir area throughout the South-West”¹³⁰. Dans un souci sans doute de publiciser cette controverse autour des recherches archéologiques, le géologue en chef de la HEC publie une lettre dans *Nature* intitulée “Franklin valley not so special?”. Celle-ci précise que le travail de la HEC visait à questionner l'objectivité des conclusions produites par les archéologues : “Dr Rhys Jones asserted that ‘it is most unlikely that sites providing material of comparable archaeological value will be found in South-West Tasmania outside the (Lower Franklin and Middle Gordon) limestone belts’. To test these statements and to assess their objectivity, the Hydro-Electric Commission's Geological Section conducted a search for similar caves outside the reservoir area” (PATERSON 1983, p. 354). De plus, ce géologue place ces découvertes en bas d'une hiérarchie qu'il sous-entend entre différents sites archéologiques : “By contrast [with Lascaux], the Franklin Valley caves merely record occupation by hunting parties, and so far no evidence of art or cultural activity has been found” (*ibid.*, p. 354). Pour ces deux raisons, il conteste les propos des archéologues et la valeur scientifique de leurs travaux : “the attitude adopted lacked scientific objectivity and emphasizes the wide gap between truth and verisimilitude when science is subordinated to promoting a cause. The social and economic cost of influencing public opinion are obviously great. Therefore, archaeologists can only continue to receive public support if the information the community receives is scientifically correct and sustainable” (*ibid.*, p. 354). Qu'il s'agisse ou non d'une tactique (somme toute classique) pour discréditer les propos de son adversaire, la controverse autour des investigations archéologiques et de la découverte de grottes atteste d'un écart marqué en termes de représentations. Alors que pour ce géologue la découverte de sites en dehors de la zone d'études diminue la valeur de la grotte Kutikina, pour les archéologues elle accroît la valeur du Sud-Ouest de la Tasmanie. Comme le rappelle d'ailleurs un ancien géologue de la HEC, qui travaillait sous la direction de PATERSON : “if you have got a whole lot of caves then they are all significant” (Entretien 12, Gordon-below-Franklin). Par ailleurs, le fait de donner plus d'importance aux peintures qu'à des ossements est aussi lié à une

128. *Gordon river power development stage 2. Cave Survey. Geological report no. 644-94-23*, HEC, mai 1983. Document communiqué par une personne enquêtée.

129. *Ibid.*

130. *Ibid.*

représentation bien spécifique des sites archéologiques et de leur importance, comme le rappelle le père de l'archéologie australienne, le professeur Derek MULVANEY (1983), dans une réponse au géologue :

Dr Paterson claims to refute my assertion that the Franklin caves may compare in importance with those in south-west France, but he evidently believes that these latter caves are significant only because of their painted walls. However, deep archaeological deposits in the Dordogne have been reexcavated for over a century and provided the classic type sites for most Upper Palaeolithic cultures. They have been yardstick by which cultural origins have been judged. The remarkable fact is that Tasmanian evidence challenges this Europocentric vision of prehistory. Tasmania should provide evidence for the reconstruction of technological, economic and social life during those same millennia when modern people colonized the globe (*ibid.*, p. 636).

Cet argument semble rester incompris par le géologue de la HEC, qui renouvelle son propos, dans sa lettre suivante : *“The Franklin caves contain the discards of hunter-gatherers and have not been shown to contain priceless works of palaeolithic art”* (PATERSON 1984, p. 108). Il appelle pourtant à la coopération et au dialogue : *“I think the lesson of the whole controversy is that multidisciplinary scientific co-operation is much more fruitful than narrow confrontation”* (*ibid.*, p. 108).

En parallèle, la HEC envisage une solution technique pour protéger Kutikina de l'enneigement : selon le principal quotidien tasmanien, *“the novel idea involves encasing the cave in a concrete box that would not leak. An access tower about 60 metres high would link the cave entrance and walkways and landings above the water level. The engineers have drawn plans of how the project would work and envisage the top of the tower becoming an artifacts museum from where tourists could start a tour of the cave 50 metres below water level”* (*The Mercury*, 4 juin 1983) ; une solution technique qui coûterait entre cinq et dix millions de dollars australiens. Cette solution est perçue avec un certain recul critique par les archéologues du NPWS : *“[they] suggested we could actually glue, using peridotite... we could glue the whole of the archaeological deposit together so that the water wouldn't disturb it. So they had these mad schemes they were trying to get archaeologists to go over with and we were, we maintained... there were some stupid ideas”* (Entretien 11, Gordon-below-Franklin).

L'abandon du barrage coupe court à cette controverse scientifique et technique autour des grottes. Toutefois, son rôle dans l'abandon du projet ne doit pas être négligé selon les personnes qui y aurait participé ; l'un des employés de l'époque du NPWS conclut ainsi : *“the archaeologists really pulled together international opinion, national opinion, they mobilised political lobbying, I think they were far more influential in political terms than probably the environmental lobby”* (Entretien 36, Gordon-below-Franklin).

Une controverse autour du rôle des savoirs scientifiques et de la place des experts

Les sous-parties précédentes laissent entrevoir des échanges entre scientifiques, aménageurs, militants anti-barrages et administrations en charge de la protection de l'environnement. Cette proximité est parfois forte et explicitée par les personnes rencontrées ou les documents d'archives, mais elle est parfois aussi plus subtile. Dans les deux cas, elle est source de débat et de controverse. Elle permet en tout cas une

certaine circulation des savoirs même, si les deux controverses étudiées ne permettent pas réellement la mise en place de « forums hybrides » (CALLON et RIP 1992) entre l'ensemble des acteurs impliqués dans les conflits.

Dans le cas de Loyettes, les échanges de connaissances et la circulation des savoirs ont marqué une grande partie des acteurs rencontrés. Pour certaines personnes rencontrées, ces échanges auraient même été voulus en amont par les scientifiques. Un chercheur du Piren Rhône, qui avait auparavant été un membre de la Frapna, explique « *que nos recherches servent aux écologistes ou au parti écologiste, si vous voulez, c'était prévu* » (Entretien 1, Loyettes). Mais ce même chercheur souligne qu'« *on ne souhaitait pas en tant que scientifiques, intervenir directement sur un sujet, appelons-le "polémique"* » (Entretien 1, Loyettes). Les échanges avec la Frapna étaient importants, notamment parce que l'un des chercheurs du Piren se trouvait à la direction de l'association environnementaliste. D'ailleurs, les rapports du Piren Rhône sont cités dans plusieurs documents produits par la Codera et diffusés au sein des sphères politiques¹³¹. Mais c'est aussi à l'occasion du conflit autour du barrage de Loyettes que les chercheurs du Piren Rhône échangent avec des ingénieurs de la CNR. Pour l'un des scientifiques, Loyettes marque « *le début de notre dialogue avec la CNR* » (Entretien 3, Loyettes). La compagnie finance en effet des travaux dans le cadre des études d'impact de ces projets — pour Loyettes, il s'agit donc de l'étude d'impact du projet « C ». Un chercheur du Piren Rhône résume ainsi son positionnement et celle de son équipe : « *on partait toujours du principe que les données scientifiques sont à la disposition de tout le monde. Donc chacun tirait les conclusions qu'il voulait de nos résultats [...]. D'ailleurs, il faut dire que la CNR en particulier, [...] a compris, très rapidement, tout l'intérêt qu'elle pouvait avoir à entrer dans nos recherches et à les utiliser, parce qu'elle y trouvait elle aussi une crédibilité. Parce que les arguments, il y en avait dans les deux sens* » (Entretien 1, Loyettes). En conséquence, selon un autre scientifique (qui ne faisait pas partie du Piren), la position de l'équipe était à l'interface entre les écologistes et les aménageurs : « *les scientifiques étaient des militants mais c'est aussi des prestataires de service pour la CNR, donc les scientifiques ont été aussi entre les deux, et c'est vrai aussi que la CNR et les aménageurs eux aussi ils ont appris à prendre en compte en toute bonne foi cette dynamique* » (Entretien 4, Loyettes). Les chercheurs clarifient leur positionnement dans les travaux qu'ils publient et essaient de définir une certaine « neutralité » qui serait la leur :

Les finalités des travaux que nous venons d'exposer ne se limitaient nullement à une simple « *étude d'impact* » préalable à tel ou tel aménagement projeté dans le secteur concerné, avons nous précisé dans l'introduction. De la même manière, les éléments de réflexion ci-dessus correspondent à des considérations scientifiques indépendantes du parti d'aménagement ou de gestion qui serait choisi par les décideurs et gestionnaires. Rappelons une fois encore que les scientifiques n'ont ni plus ni moins que les autres citoyens, le droit de se substituer aux décideurs et gestionnaires, mais qu'ils ont par contre le devoir, lorsqu'ils s'estiment concernés, de fournir une aide à la décision et à la gestion. Là se limitait notre ambition (AMOROS, BRAVARD *et al.* 1986, p. 159).

Ce positionnement a toutefois été source de controverses et aurait même mis certains chercheurs du Piren dans une situation inconfortable voire « difficile » (Entretien 3,

131. Voir notamment le *Mémoire* et « *La rivière d'Ain est-elle autocide?* ».

Loyettes). Une lettre retrouvée à la Frapna, dans un dossier de la CNR¹³², atteste du caractère controversé du positionnement des chercheurs du Piren :

je désire attirer votre attention sur l'emploi, manifestement utile pour la CNR, qui est fait de vos résultats : à lire le texte, on voit bien comment la CNR cherche à cautionner par le biais de « *chercheurs du CNRS dans le cadre du programme interdisciplinaire de recherche pour l'environnement* » ce qu'elle considère comme une « *emprise extrêmement faible* » [...]. Je me permets donc de vous demander ce que vous entendez faire pour dénoncer cette utilisation « *publicitaire* » de vos travaux, évitant ainsi de soumettre un tel problème déontologique aux directions du Piren¹³³.

Le débat sur l'utilisation des connaissances produits par le Piren par la CNR a d'ailleurs marqué les deux ingénieurs. Pour évoquer son rapport aux scientifiques et à leurs productions, et souligner la complexité de la situation, un ingénieur prend un exemple : « *ça m'aurait été difficile de dire [en tant qu'ingénieur] "Finalement quand même on a peut-être un peu [exagéré] en traversant le confluent de l'Ain. Il aurait peut-être fallu y aller un peu plus lentement". C'est un truc que vous ne pouvez pas dire, même si vous le pensez. Et bien les scientifiques c'est pareil, ils ne peuvent pas dire : "Oh hé! le confluent de l'Ain c'est pas la huitième merveille du monde. Il ne faut pas charrier!". Voilà vous êtes quand même prisonnier de votre position* » (Entretien 10, Loyettes). L'autre ingénieur interrogé se rappelait que mener ce dialogue n'a pas été aisé pour les scientifiques du Piren, dont certains selon lui, auraient été perçus comme des « *jaunes* » par d'autres scientifiques (Entretien 11, Loyettes).

Si les connaissances scientifiques ont sans doute joué un rôle moins important dans le conflit autour du barrage Gordon-below-Franklin que celui autour de l'aménagement de Loyettes, les savoirs et les expertises ont aussi fait l'objet d'une réflexion à l'époque. D'une manière assez proche de celle des chercheurs du Piren dans leur publication de 1986 (AMOROS, BRAVARD *et al.* 1986), les chercheurs et les consultants du SWTRS cherchent à préciser leur positionnement :

Land use and resources conflicts cannot be resolved without factual information gathered by an impartial and independant research body. The role of the SWTRS is to organise the impartial information into a logical format so that it may be used by land use planners, resource developers and resource managers as well as conservationists. It is sincerely hoped that this resource information will assist in developing a more rational approach to evaluating and debating the alternative uses of the natural, recreational and cultural resources of the Franklin catchment (SOUTH WEST TASMANIA RESOURCES SURVEY 1980, p. iv).

Les savoirs qu'ils rassemblent et les connaissances qu'ils produisent sont donc aussi adressées à une diversité d'acteurs dont les objectifs en termes d'aménagement peuvent être très différents. Toutefois, à la différence des rapports du Piren Rhône, les documents produits par la SWTRS font état de controverses et de conflits autour des projets d'aménagement. Un premier facteur explicatif peut être des positionnements individuels, puisque certains consultants étaient aussi membres de la *Wilderness Society*.

132. Il s'agit d'un compte-rendu de l'assemblée générale du 25 juin 1987. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

133. Lettre du Professeur Lebreton, vice-président de la Frapna, au professeur Roux. Non-datée (1987?). Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

Un second facteur pourrait être le caractère très global des travaux incluant des questions relevant des sciences humaines et sociales (anthropologie, histoire) que d'autres disciplines telles que la limnologie ou la géologie. Enfin, un troisième facteur peut être la proximité très forte entre la recherche et les institutions étatiques telles que le NPWS australien (ou tasmanien d'ailleurs). D'ailleurs, dans l'un de leurs rapports, le SWTRS souligne que les recommandations établies ne sont guère prises en compte par les pouvoirs politiques : *“Perusal of some of the 1979/1980 submissions to the Coordinating Committee on Future Power Development and to the Legislative Council Select Committee on Power Development, indicates that the lessons of the past may not have been learnt. Neither of these Committees have adequately considered the arguments put forward by conservation interests nor have they fully considered the no build option”* (GEE et WATERMAN 1981, p. 29).

Même si les recherches font état du conflit et que des controverses scientifiques ont émergé pendant celui-ci en Tasmanie, les chercheurs ne se sont guère définis comme étant à l'interface entre la HEC et la *Wilderness Society*. D'ailleurs, pour assurer leur « neutralité », certains ont même pris des distances avec la *Wilderness Society*. Un géomorphologue ayant participé à la découverte et à l'exploration des grottes et ayant auparavant milité pour la protection du lac Pedder explique qu'il a volontairement choisi de s'éloigner de la campagne anti-barrage de la *Wilderness Society* :

I didn't play a role as an activist at that time, the blockade was about to start and I hugely regretted not being involved, but I thought that if I played the activist role then the credibility of our science might look dodgy so I was busy trying to play boy-scientist [...], and not queer the pitch for the science by appearing too partisan (Entretien 25, Gordon-below-Franklin).

D'ailleurs, pour lui, la controverse scientifique était séparée de l'action militante et conflictuelle : *“The science campaign sort of ran on the side and I think it was really important that it didn't get 'contaminated' by politics. The scientists were just trying to talk science and not get involved in the politics of it any more than what was inevitable. So there were two campaigns running side by side”* (Entretien 25, Gordon-below-Franklin). Le positionnement du scientifique est quelque peu admirée voire enviée par des fonctionnaires du NPWS, qui estimaient qu'ils ne pouvaient publiciser leurs propres travaux, même s'ils participaient à des recherches scientifiques au même titre que des universitaires :

we were allowed to collect that information although it was likely to prove disadvantageous for the government's position. They didn't stop us from collecting the information. They didn't want us to promote it, but information got out. Because we had independent archaeologists. Rhys Jones he was a fantastic archaeologist at the time, he was very keen to promote the protection of Aboriginal sites. He had a totally independent voice because he came from the Australian National University in Canberra and he was able to make announcements about the discoveries and say how important they were, make the running in terms of protecting the caves (Entretien 17, Gordon-below-Franklin).

Les connaissances produites autour des impacts des barrages de Loyettes et du Gordon-below-Franklin circulent au cours des conflits et font l'objet de controverses. Les scientifiques essaient de maintenir une certaine « neutralité » à l'égard des conflits, mais ils prennent clairement position contre certains impacts. Dans le cas de Loyettes,

les savoirs produits conduisent à des prises de position — le danger par exemple d'accroître l'enfoncement de la rivière d'Ain par le dragage du Rhône — qui elles-mêmes aboutissent à un transfert de connaissances vers la Frapna et la CNR. Ce double transfert de savoirs est lui-même une source de controverse liée à la crainte de la part de certains écologistes que le travail du Piren ne se mue en une expertise visant à « aider » à la construction d'un barrage. La situation est différente autour du barrage Gordon-below-Franklin même si les producteurs de connaissances scientifiques s'attachent aussi à établir leur « neutralité », car cette dernière est contestée par la HEC — avec le débat sur l'engagement anti-barrage des archéologues — et les incertitudes sont importantes, notamment autour de l'écologie de la région.

7.2.4 « *Quelles natures voulons-nous ?* » (LÉVÊQUE 2003)

Au sein de ces conflits, émergent des controverses plus ou moins formalisées sur le caractère naturel des espaces et des milieux concernés par les projets de barrages. Dans les récits proposés par les documents d'archives et les entretiens, il existe une reconnaissance importante par une grande partie des acteurs — et en particulier de ceux opposés aux projets de barrages — du caractère « naturel » des sites ou régions convoitées par les aménageurs. Quels sens sont-mis derrière cet adjectif ? Et à quelles natures renvoie-t-il ?

La notion de « nature » en appelle d'autres dans les récits des personnes enquêtées (Figure 7.21). Elle renvoie à la fois à des mouvements associatifs et politiques et à l'existence d'institutions. Dans les entretiens sur Loyettes comme dans ceux sur le Gordon-below-Franklin, elle est associée à la protection d'espaces. Dans le cas de Loyettes, la nature est aussi décrite comme un concept, parfois débattu. Pour un riverain et historien, « *[les écologistes] n'ont pas emporté la conviction des populations locales parce que c'était des gens qui maniaient plutôt le concept philosophique à la Rousseau, le mythe de la nature régénératrice, plutôt le concept philosophique que le concept économique* » (Entretien 14, Loyettes). Dans le cas du Gordon-below-Franklin, le « monde naturel » est parfois opposé au monde humain, mais plus spécifiquement celui des colons européens : « *when the Europeans arrived in 1804 and they quickly seeked about destroying the natural world and the existing human world at that time. So there is in this state a very unhappy history of destruction and lack of respect for the pre-existing society and for the natural assets* » (Entretien 9, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage). Le terme « nature » est parfois employé dans les entretiens comme un synonyme d'« environnement ». Toutefois, à l'échelle des deux corpus, les notions de « nature » et d'« environnement » semblent liées à des idées différentes. Dans le cas de Loyettes, « environnement » et « environnemental » renvoient à des questions institutionnelles et parfois réglementaires — comme les études d'impact. Dans le corpus sur le barrage Gordon-below-Franklin, « *environment* » est aussi employé dans un sens plus large et des contextes plus divers.

Les acteurs interrogés décrivent un environnement ou une nature « naturelles ». Pour Loyettes, trois personnes enquêtées qualifient le site de « naturel ». Par exemple, selon une scientifique questionnée sur le barrage de Loyettes, « *le confluent de l'Ain était une zone naturelle fantastique* » (Entretien 6, Loyettes). Dans les entretiens sur le Gordon-below-Franklin, le qualificatif « *natural* » était rarement attribué aux cours d'eau. Ceux-ci étaient davantage qualifiés de « sauvages ». Le terme « *wild* » est en effet utilisé par vingt personnes différentes pour qualifier les cours d'eau ou leurs environs. Son

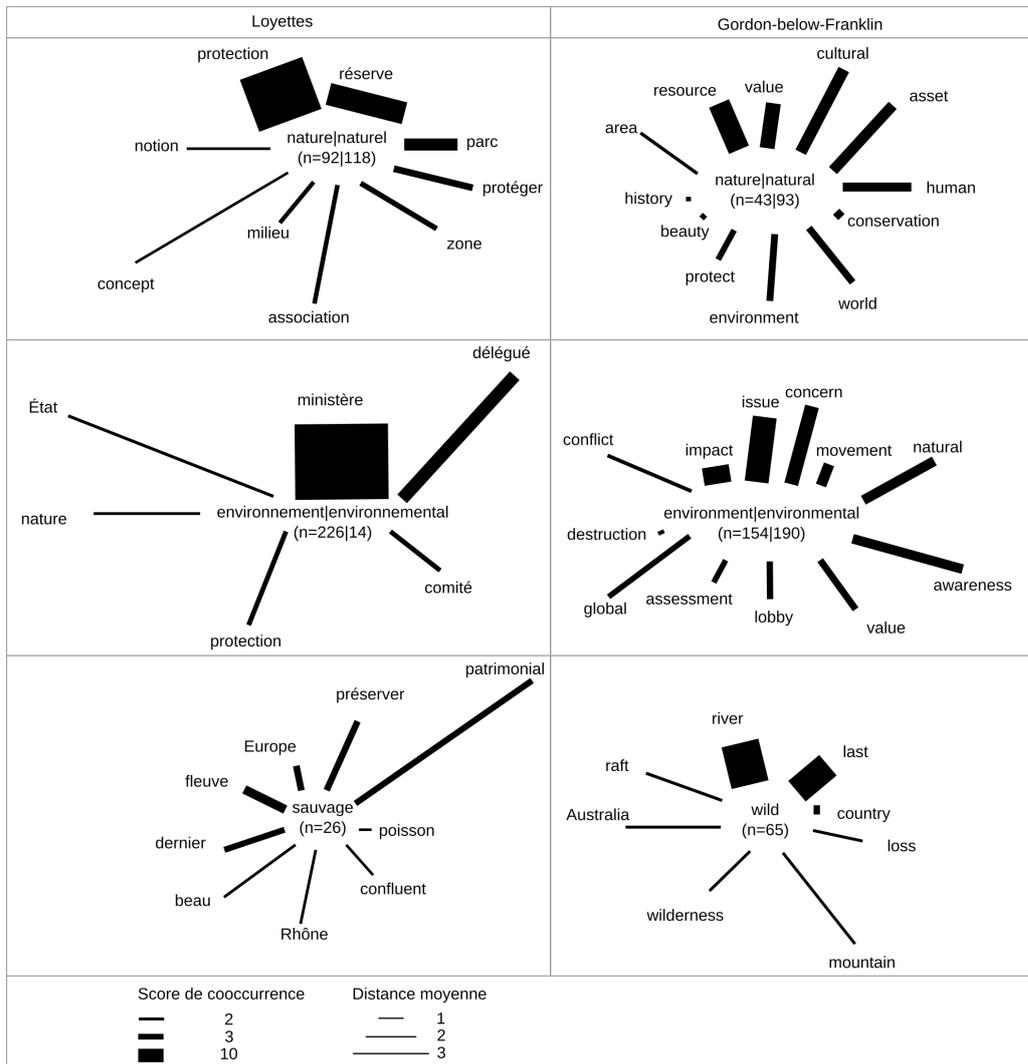


FIGURE 7.21 – Les cooccurrents des lemmes « nature » ou « naturel », “nature” ou “natural”, « environnement » ou « environnemental », “environment” ou “environmental”, « sauvage » et “wild” dans les corpus d’entretiens sur Loyettes (n=17) et Gordon-below-Franklin (n=38). Cette figure a été réalisée sur la base des résultats de TXM. L’épaisseur des traits repose sur l’indice de cooccurrence, sa longueur, sur la distance moyenne entre les deux lemmes.

équivalent français, « sauvage », apparaît dans sept entretiens pour qualifier le Haut-Rhône ou le confluent. Un ingénieur de la CNR admet que « *c’est un beau confluent sauvage on ne peut pas le nier* » (Entretien 10, Loyettes). Similairement, un écologiste compare le Haut-Rhône à l’Amazonie pour mettre en avant son caractère sauvage : « *j’ai gardé ce souvenir du “Rhône sauvage” que moi j’ai connu. C’est-à-dire c’est le “Rhône Amazonien”!* » (Entretien 12, Loyettes). Les documents d’archives sur Loyettes montrent aussi que ces deux adjectifs étaient abondamment utilisés à l’époque pour qualifier le confluent et le Rhône, y compris par des acteurs institutionnels. Le ministre de l’Environnement écrit que « *cette partie du Haut-Rhône est l’une des dernières sections*

sauvages des grands fleuves de l'Europe Occidentale »¹³⁴.

Le « sauvage » occupe une place particulièrement importante dans les récits sur le projet Gordon-below-Franklin. La Franklin et le Gordon, avancés comme les derniers cours d'eau sauvages d'Australie, sont situés très souvent par les personnes enquêtées dans une région ou un pays — “country” — montagneux marqués par quelques pratiques récréatives ou touristiques (comme le *rafting*) mais malgré tout sauvages. Il s'agit en effet d'une région de *wilderness*. Le graphique de cooccurrences de la notion de *wilderness* permet de voir que celle-ci constitue une valeur et un concept (Figure 7.22). Elle est associée à des questions de protection et de destruction de l'environnement; elle est spatialisée, comme le montre le terme “area”; elle est perçue comme pittoresque comme permet de le voir le terme “scenic”. Mais la *wilderness* évoque aussi une expérience sensible, peut-être moins matérielle, et fait l'objet d'émotions comme l'atteste le terme “love”. Elle renvoie à une nature “pristine” c'est-à-dire à une nature pure et immaculée. Le mot “wild” se référant à un cours d'eau ou au Sud-Ouest de la Tasmanie est employé dans vingt entretiens (sur les 38 importés dans TXM). La notion de “wilderness” est quant à elle utilisée par 32 personnes. Parmi les six enquêtés n'ayant pas convoqué cette notion, deux sont d'anciens employés de la compagnie hydroélectrique. Les acteurs institutionnels ont aussi reconnu le caractère sauvage des cours d'eau et de leurs environs au moment de l'annonce du projet. Dans un rapport commandé par le Premier ministre de Tasmanie et qui lui a été remis en octobre 1980, le *South-West Tasmania Committee*¹³⁵ souligne que la Franklin comme le Gordon aval peuvent être considérés comme des cours d'eau sauvages : “A preliminary investigation of wild and scenic rivers in Tasmania has indicated that the Franklin river is the longest and most important wild river in Tasmania. The many outstanding scenic features of the Lower Gordon also justify wild river status, despite some flow alterations by impoundment”¹³⁶.

Le caractère naturel ou encore sauvage des sites concernés par les projets de barrages est toutefois sujet à débat. Les documents d'archives comme les entretiens permettent de voir que tous les acteurs ne partagent pas la même représentation de la nature et des cours d'eau concernés; par ailleurs, certains contestent le bien fondé d'une nature « sauvage ». Les documents produits par les aménageurs laissent entrevoir que ces derniers ne considèrent pas certaines modifications de l'environnement comme des atteintes au caractère sauvage des sites. Ainsi, selon la CNR, leurs interventions sur le site du confluent enrichiront sa valeur environnementale : « *l'aménagement de Loyettes devrait permettre d'amorcer l'amélioration de la production piscicole en quantité et en qualité par rapport à la situation actuelle [...]. L'objectif est de se rapprocher de la situation originelle. Cet objectif peut être atteint par la fourniture régulière d'un certain nombre d'alevins* »¹³⁷. La HEC affirme quant à elle que le réservoir créé par le barrage Gordon-below-Franklin permettra de développer l'activité pêche avec l'introduction de la truite : “*Fishing, at present only a very minor activity, will have*

134. Lettre de Michel Crépeau du 19 mars 1982 (destinataire inconnu). Consultée aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

135. Ce comité était composé de trois membres, un scientifique et deux hommes politiques. Le rapport répond à une demande formulée par le Premier ministre de Tasmanie le 13 novembre 1979 concernant le projet de barrage.

136. *Report on Proposed Hydro-Electric Power Development in South-West Tasmania*, South-West Tasmania Committee, octobre 1980, p. 9. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

137. *Chute de Loyettes. Demande d'autorisation de travaux avec déclaration d'utilité publique. Dossier d'enquête*, dossier A, pièce 12 « Impact sur l'environnement », Compagnie nationale du Rhône, 15 février 1980, p. 206. Consulté aux Archives départementales du Rhône (Lyon), dossier 3959 W 1185.

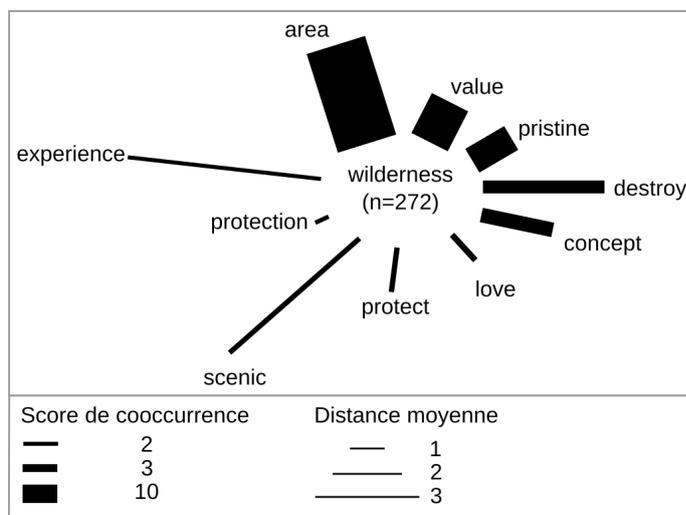


FIGURE 7.22 – Quelques cooccurrents du mot “wilderness” dans le corpus Gordon-below-Franklin (n=38).

greatly increased potential as the new lake is expected to follow the pattern of the other storages in Tasmania and support a good trout fishery”¹³⁸. D’ailleurs, la réalisation de l’aménagement du site de Loyettes pourrait même permettre selon la CNR « l’affirmation du caractère sauvage de cet espace »¹³⁹. Les conclusions de l’étude d’impact viennent toutefois nuancer ces constats puisque la CNR souligne que « Le sens général de ces changements résidera dans une certaine maîtrise acquise sur le fleuve. Il y perdra, en partie et à certaines époques de l’année, son caractère sauvage et impétueux, mais il y gagnera en accessibilité. Le Rhône actuel est un fleuve dangereux et peu utilisé par l’homme. Le Rhône futur sera plus paisible. Il offrira de nouvelles possibilités à ses riverains »¹⁴⁰. Les digues quant à elles sont présentées comme compatibles avec le caractère naturel du Rhône car elles « ne sont nullement des murs en béton mais, [...] en terre revêtues d’enrochements, côté eau, et de végétation sur les faces émergées »¹⁴¹. Aucune incompatibilité n’est perçue entre des aménagements fortement liés à un discours prométhéen et un fleuve naturel : « l’aménagement du Rhône, tout en apportant une contribution très positive à l’économie nationale, a été réalisé de manière à préserver le fleuve dans son état naturel, dans une large proportion »¹⁴².

À mesure que le conflit de Loyettes s’affirme, le caractère sauvage du site devient contesté par la CNR. Lors d’une réunion du Haut comité de l’environnement, en octobre 1982, le directeur général de la compagnie explique qu’« il ne s’agit pas ici du dernier morceau du Rhône sauvage. Il reste encore 14 secteurs du Rhône sauvage »¹⁴³. La HEC insiste de son côté sur le caractère réduit, en termes d’emprise spatiale, de son projet par rapport à un vaste Sud-Ouest tasmanien qu’elle reconnaît comme sauvage : “the storage

138. Report on the Gordon River Power Development Stage Two, Appendix V “Draft Environmental Statement”, HEC, 1979, p. 9. Consulté aux Archives de la Wilderness Society (Hobart).

139. Ibid.

140. Ibid.

141. Chutes de Sault-Brénaz et de Loyettes, document DT-82-762b, Compagnie Nationale du Rhône, 15 octobre 1982. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19950527/1-4.

142. Ibid.

143. Séance 25 octobre 1982 du Haut comité de l’environnement. Compte rendu. Consulté aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), dossier 19950527/1-4.

*is an intrusion which, because it is man made, affects wilderness quality locally*¹⁴⁴. D'ailleurs, la HEC va même jusqu'à calculer la part du linéaire du cours d'eau affectée par le barrage et rejette ainsi le souci de certains acteurs qui pensent les impacts à l'échelle du corridor : *"The principal wild and scenic rivers affected by the project are the Franklin (28% lost) and the Denison (15% lost). Both will retain their wild and scenic status over their reduced lengths"*¹⁴⁵. Quelques mois plus tard, l'argumentaire des opposants du projet est plus explicitement critiqué et rejeté par la compagnie hydroélectrique : *"The scheme floods some lengths of wild and scenic rivers but there are many other wild rivers in Tasmania. The Franklin river is certainly not Tasmania's 'Last wild river' let alone Australia's. Indeed 70% of the length of the Franklin river will remain untouched by the Gordon below Franklin scheme"*¹⁴⁶. Cette fois-ci non seulement ils soulignent l'emprise spatiale limitée du projet mais ils dénoncent aussi l'argument fallacieux selon lequel la Franklin ne serait ni à l'échelon tasmanien ni à l'échelon australien unique et relictuelle. Cette controverse est pleinement vécue par les ingénieurs de la HEC à l'époque. L'un d'entre eux, en relatant l'un de ses échanges avec un écologiste, exprime son incompréhension vis-à-vis du positionnement de ce dernier : *"I said to him 'Wouldn't it be good enough for you... there is plenty of this river left, there is plenty for everyone in Western Tasmania, you could do your rafting and everything there' and he said I couldn't possibly go on a river that isn't a pristine river for the whole of its length. So that was inculcated to them at the encounters, as a wild river... It's the broadest definition of wild river, isn't it!"* (Entretien 4, Gordon-below-Franklin). Certains acteurs soutenant le projet de barrage en Tasmanie se disent sensibles au caractère sauvage des cours d'eau mais pensent que sa défense n'était pas prioritaire par rapport à des questions sociales et économiques. Ce point de vue est exprimé par un ancien ministre du gouvernement du *Liberal Party* au pouvoir après mai 1982 : *"I have a great fondness for the island, and indeed I like wild rivers. I also like people to be able to get work. When I was a child my father was out of work for some time in the Big Depression, so I had some understanding of how important it is for people to be properly employed. [...] I was saddened by the fact that we were going to affect the river but I thought it was in the interest of the greater good it was part of the price we had to pay"* (Entretien 27, Gordon-below-Franklin). Ce même acteur conteste l'argument portant sur le caractère relictuel du cours d'eau. Il explique comment, selon lui, cet argument a stérilisé le débat :

"the last Wild River", because there are lots of, a number of wild rivers beside the Franklin, that provided wild river, white water experience, and indeed the best bits were indeed not going to be covered by the dam anyway. That was the part that hurt me the most about this campaign, it was a less than one hundred per cent dedication to truth on the part of the protesters, but yes, I was concerned about the river and not only the Franklin but also the Gordon (Entretien 27, Gordon-below-Franklin).

Dans le cas de Loyettes, le caractère « naturel » et « sauvage » du site est aussi questionné par d'autres acteurs que le maître d'ouvrage. Deux agriculteurs de Saint-

144. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix V "Draft Environmental Statement", HEC, 1979, p. 17. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

145. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix V "Draft Environmental Statement", HEC, 1979, p. 17. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

146. *Review by the HEC of the Report on The Gordon Power Development Stage Two*, HEC, juillet 1980. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

Maurice-de-Gourdans, qui regrettent aujourd'hui que le barrage n'ait pas été réalisé, s'interrogent sur le caractère naturel du confluent (qu'ils contestent), et particulièrement de la basse rivière d'Ain. Le premier s'exclame : « *À l'état naturel! Mais ça veut dire quoi?* ». Le second répond : « *Ça veut dire, oui, pas grand chose* » (Entretien 8, Loyettes, avec deux agriculteurs). Le caractère naturel et sauvage du confluent était aussi sujet à débat au sein des agents de la Drae pourtant convaincus par sa réalité : « *c'est la question "est-ce qu'il faut laisser des territoires vierges ou à l'état naturel?", ça passe mieux quand c'est basé sur des critères faune, flore, qui sont beaucoup plus objectifs* » (Entretien 16, Loyettes).

Dans le cas de Gordon-below-Franklin, la controverse autour de la « nature » prend une importance particulière car la notion de *wilderness* est en cours de construction à l'époque : « *At the time in Australia wilderness was new in concept and it was like the big thing of the day, and that's where people came from* » (Entretien 7, avec un militant de la *Wilderness Society*). D'ailleurs, les militants environnementalistes ont cherché à la mettre en avant lors de la controverse : « *first we had to convince the public that yes, wilderness exists, it's worth saving* » (Entretien 32, avec un militant de la *Wilderness Society*).

Les acteurs proposent des définitions différentes de la *wilderness*. Ainsi, selon la HEC, les conséquences du barrage sur la *wilderness* tasmanienne ne méritent pas une attention démesurée car celle-ci ne fait pas l'objet d'usages. Il n'y aurait donc pas de *wilderness per se* selon la HEC : « *Apart from kayak expeditions on the Franklin river the project does not significantly affect present direct wilderness use which is negligible in this area, particularly when compared to other more scenic areas of wilderness elsewhere in the State* »¹⁴⁷. Au contraire, la *Wilderness Society* promeut une représentation de la nature sauvage comme ayant une valeur intrinsèque. Dans la critique que la *Wilderness Society* formule au sujet de l'étude d'impact engagée par la HEC, elle dénonce la représentation de la nature de l'aménageur et la hiérarchisation que cette dernière effectue : « *Certain sites and habitats are regarded as 'inferior' or unimportant to the Draft environmental Impact Statement since they do not conform to their ideas of good or useful. This anthropocentric viewpoint is invalid* »¹⁴⁸. L'association profite de ce rapport pour clarifier ce qu'elle entend par *wilderness* : « *The word wilderness, is used to describe an area free from the presence (sight, sound and knowledge) of human development and which provides outstanding opportunities for the enjoyment of primitive and unconfined types of recreation. Any encroachment into primitive areas by industry will destroy its value as wilderness* »¹⁴⁹. Cette définition emmène la controverse autour de la « nature sauvage » sur le terrain de la polémique puisqu'à en croire la définition de la *Wilderness Society* aucun aménagement ne permet le maintien de la « nature sauvage » et donc aucun projet, aucune alternative, ne peut être discutée avec la HEC dans cet espace. Pour étayer leur propos et réclamer une législation sur les espaces « sauvages » et les cours d'eau « sauvages », la *Wilderness Society* convoque l'exemple d'autres pays et notamment les États-Unis, le Canada et la Suède¹⁵⁰.

147. *Report on the Gordon River Power Development Stage Two*, Appendix V "Draft Environmental Statement", HEC, 1979, p. 17. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

148. *Wilderness and the Gordon River Power Development Stage 2*, *The Wilderness Society*, 1980, p. 3. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

149. *Wilderness and the Gordon River Power Development Stage 2*, *The Wilderness Society*, 1980, p. 5. Consulté aux Archives de la *Wilderness Society* (Hobart).

150. *Ibid.*

Toutefois, la notion de *wilderness* ne fait pas l'unanimité parmi les opposants au projet de barrage. Certains auraient peiné à s'impliquer dans le conflit en raison de cette controverse autour de la notion de *wilderness*. Ainsi, l'un des militants de la *Wilderness Society* évoque le positionnement de l'une de ses connaissances ; bien qu'aussi opposée au barrage, cette personne a préféré ne pas militer au sein de l'association : « *he came more from a socialist perspective. So he had some tension with the idea of wilderness. He saw it as being a sort of Middle Class thing. And there was quite a lot of that around at the time. It was at the time when Marxism and Leftist groups were quite common [...] [they were] people for whom the focus was more on human beings rather than nature* » (Entretien 7, Gordon-below-Franklin). Outre ce débat entre des opposants « socialistes » ayant une vision plutôt anthropocentrée et les opposants « *deep green* » (Entretien 7, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage de la *Wilderness Society*), certains archéologues ne percevaient pas les vallées Gordon et Franklin comme relevant de la *wilderness*. L'un d'entre eux, qui travaillait au sein du NPWS explique son détachement vis-à-vis de cette notion, ou pour le moins à son attribution aux deux vallées :

From a personal perspective I never thought of it as wilderness. And there are various reasons for that. I mean, Aboriginal presence means it wasn't wilderness and when the rainforest came up into that area and one hypothesis is that they pushed the hunters out all together because it was too wet the hunters couldn't burn it. It was later used extensively by historical piners, by explorers, by convicts, I mean there was never a perception... It was a wild place but not a wilderness... So to some extent I could never quite understand the Wilderness Society arguments (Entretien 11, Gordon-below-Franklin).

Bien qu'elle ne s'entendait guère avec les archéologues, la communauté aborigène éprouvait les mêmes réticences. Selon un membre de la communauté aborigène qui avait visité la grotte peu de temps après sa découverte et lors du blocus du site de construction du barrage :

We say "Why do you call it wilderness?", we walked that country for centuries, thousands of people have been here, that was meadow country back at the last ice-age. It was not like it was always rainforest, that rainforest appeared only 10-12,000 years ago. And of course that use of that cave, Kutikina and also Ballawinnie on the Maxwell river, which is far more impactful in the heritage because it has got the hands stencils. So we don't see it as wilderness. [...] They act as if humans really should not be in forests; it is the attitude of a lot of the environmental movement, "And when you go, don't leave a footprint". Whereas we say "It's part of our home" (Entretien 22, Gordon-below-Franklin).

Enfin, la notion de *wilderness* (même dans une perspective biocentrée) est parfois valorisée par des défenseurs du projet de barrage, à condition de la confiner à certains espaces. Un membre du Parlement de l'époque, appartenant au *Liberal Party*, confie qu'il est particulièrement sensible à la valeur de *wilderness*; toutefois, selon lui, les cours d'eau auraient pu être aménagés car d'autres espaces sauvages existent :

I know the area and I love the area and I have a passion for it and I understand wilderness values. I got a little annoyed with some of the conservationist movement who were in theory looking from their desktop but

who had never been in the South-West telling me about the wilderness values. And I am thinking “You don’t need to tell me because I know it more than you because I’ve actually lived there” [...]. I do understand the wild rivers of the West coast and I don’t believe... when I was on the enquire... that we were doing something environmentally detrimental to the West coast because I think there are at least 20 examples of the Franklin river that you could call upon and say “if you want wilderness values there are those” (Entretien 34, Gordon-below-Franklin, avec un ancien membre du *Legislative Council*).

Le concept de *wilderness* n’a pas de véritable traduction en langue française. L’ampleur des débats autour de la nature « sauvage » est donc bien entendue très différente entre les deux cas d’études. Toutefois, l’exemple de Loyettes montre que dans les années 1980 les environnementalistes français, ainsi que des scientifiques et des acteurs politiques, se montraient particulièrement sensibles à des environnements considérés comme peu anthropisés et régulièrement qualifiés de « sauvages » même si ce qualificatif ne fait pas l’objet d’une réflexion développée. L’irrémissibilité occupe une place croissante dans les discours et s’oppose aux solutions techniques proposées par les aménageurs dont les discours restent en ce sens prométhéens : « *Si certains se contentent de “rapides” reconstitués en béton pleine pâte, ou de plans d’eau peuplés de cygnes, de saules pleureurs et de pédalos, c’est leur affaire. Nous parlons quant à nous de nature authentique, et sur ce point nous répétons que là où la CNR est passée, la nature ne repousse plus* »¹⁵¹.

7.3 De la « régulation » à la production de nouveaux cycles hydrosociaux ?

Quels sont les effets de la régulation des conflits liés aux barrages du Gordon-below-Franklin et de Loyettes ? Peut-on mesurer la productivité sociale des controverses développées au cours des conflits ? La dernière partie esquisse des réponses à ces questions en recourant aux notions de cycle hydrosocial, et les notions d’espace hydrosocial et de *waterscape* pour s’intéresser spécifiquement à leurs traductions spatiales.

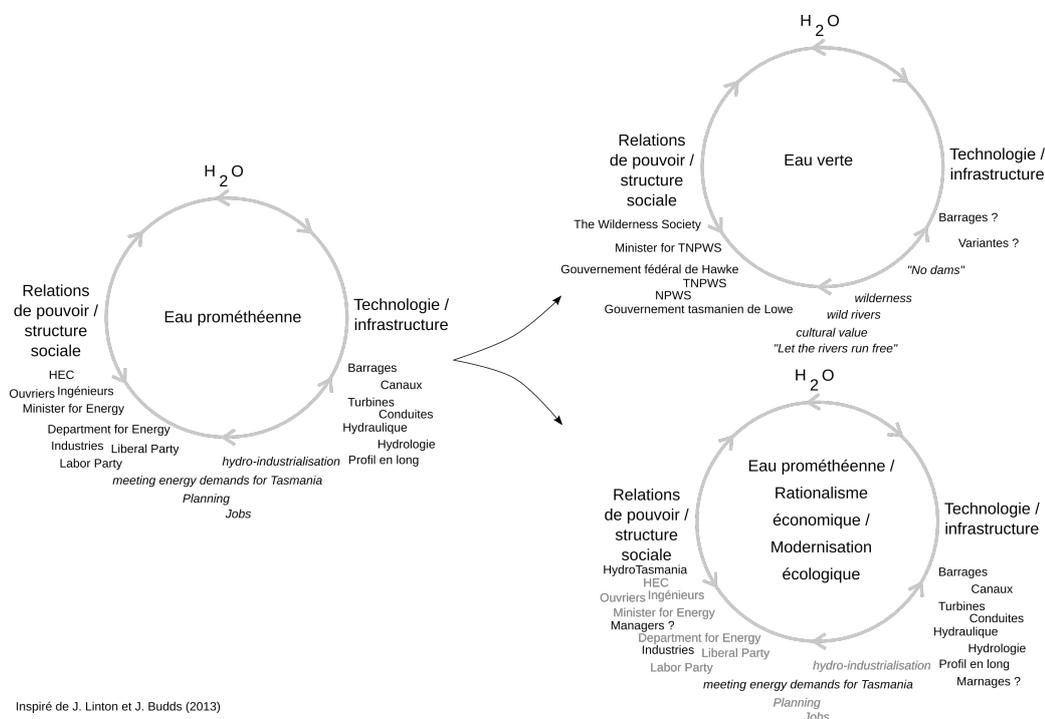
7.3.1 De nouveaux cycles hydrosociaux ?

Si la HEC (en Tasmanie) et la CNR (dans le corridor rhodanien français) ne contrôlaient pas à elles seules l’accès à l’eau, elles avaient une mainmise sur certains espaces, ainsi que sur la gestion de l’eau et des cours d’eau dans ces espaces. Ces deux compagnies publiques étaient en conséquence perçues par certains acteurs comme ayant des quasi-monopoles sur la ressource en eau. Elles occupaient donc une place importante dans les cycles hydrosociaux australiens et français, même si la spatialisation de ces cycles était variable.

Lorsque les deux projets de barrages étudiés sont publicisés par les aménageurs, le cycle hydrosocial en place repose sur les infrastructures que sont les barrages, les équipements hydroélectriques, leurs maîtres d’œuvres, les employés de ces compagnies, les administrations et acteurs politiques qui les soutiennent, une partie de la

151. Lettre de la Codera aux élus de la région Rhône-Alpes, 16 novembre 1987. Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

société civile, un discours prométhéen, la décrédibilisation des discours écologistes ou encore la maîtrise et la connaissance de la dimension longitudinale des cours d'eau (Figure 7.23 et 7.24). La capacité de ces « hydrocraties » (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009) à construire des barrages est d'ailleurs l'une des causes de la contestation et de l'opposition aux projets. Ainsi, lors de l'annonce du projet Gordon-below-Franklin, un canoéiste se demande "how many rivers do we have to lose?" (Entretien 20, Gordon-below-Franklin, avec un canoéiste et opposant au projet). En effet, "it was just one step too far of the HEC to just have this agenda of just wrecking everything, damming everything" (Entretien 15, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage). Les acteurs opposés au projet de Loyettes ont aussi insisté à l'époque sur l'accaparement des cours d'eau par la CNR : « La résistance à la main-mise de la CNR sur notre Rhône n'est pas l'action de quelques "écologistes", mais de toute une population formée d'agricultures, de chasseurs, d'élus, d'habitants, de naturalistes, de pêcheurs, de promeneurs »¹⁵².



Inspiré de J. Linton et J. Budds (2013)

FIGURE 7.23 – L'évolution du cycle hydrosocial autour du projet Gordon-below-Franklin

À l'issue des conflits, ce cycle hydrosocial au sein desquels les hydrocraties jouent un rôle important se maintient en partie car les ouvrages déjà construits restent en place et sont toujours gérés par les mêmes institutions. Mais les rôles de ces dernières sont redéfinis, ce qui affecte dans une certaine mesure la gestion de l'eau; par ailleurs, dans les espaces où les projets ont été abandonnés, ne pourrait-on pas affirmer qu'un nouveau cycle hydrosocial se met en place? À l'occasion de ces conflits, de nouvelles définitions de l'eau émergent en effet en lien avec un discours de la « conscience verte » (DRYZEK 2012). Premièrement, l'émergence de ces nouveaux cycles hydrosociaux s'ex-

152. Pétition pour la sauvegarde du Haut-Rhône et de la rivière d'Ain, non datée. Consultée aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

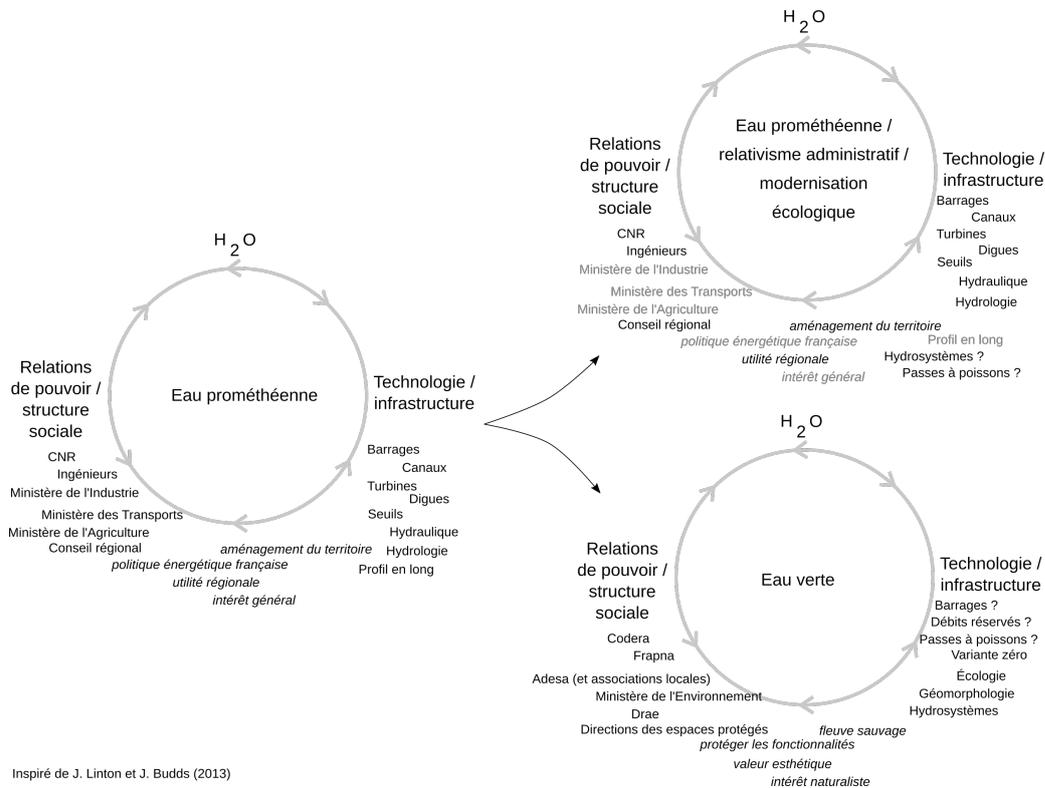


FIGURE 7.24 – L'évolution du cycle hydrosocial autour du projet de Loyettes

plique par une réflexion poussée de la part de différents acteurs sur l'aménagement des cours d'eau et plus particulièrement sur la construction de barrages.

Peu de temps après le conflit, le barrage Gordon-below-Franklin suscite un questionnement sur l'aménagement des cours d'eau et de l'environnement autour de chercheurs et d'ingénieurs. Ainsi, un ingénieur spécialisé dans les questions environnementales écrit en 1987 que : *"This case illustrated that the importance of environmental implications of water structures must never be under-estimated [...] ; It is hoped that for future hydraulic structures an interdisciplinary environmental analysis will be conducted with much greater care. This should ensure that the building of a dam will not again generate such bitter antagonism as was aroused in Tasmania"* (BANDLER 1987, p. 43-53). Selon un ancien hydrologue de la HEC, le conflit aurait d'ailleurs insufflé un changement dans les représentations des barrages et la représentation des aménageurs et gouvernements qui soutenaient les projets de construction :

Years ago the philosophy was "It's a river let's dam it", now it is "Do we really need to dam it? And what is the social and environmental impact if we don't? Is this river worth saving?". [...] I think now people are much more socially aware of the impact of a major construction, and people probably don't believe everything the government tells them now like years ago we just believed the Hydro and the government when they said "We need a dam, we need the electricity" (Entretien 28, Gordon-below-Franklin).

Le débat autour de la défense de la rivière Franklin est parfois évoqué, depuis 1983, dans la presse lors de conflits autour d'autres ouvrages. Ainsi, en 1998, plusieurs articles du journal quotidien national *The Australian* consacrés à un conflit autour d'un

barrage d'irrigation en Australie Occidentale mentionnent le Gordon-below-Franklin : *"A \$2 billion scheme to tap the Fitzroy River threatens to become the next Franklin Dam dispute"* (27 février 1998, *The Australian*). Des articles centrés sur la ressource et la pénurie en eau et rédigés par différents journalistes du quotidien *The Australian* émettent l'hypothèse selon laquelle les acteurs politiques australiens auraient développé une phobie des barrages suite au conflit lié au Gordon-below-Franklin. Ainsi, *"Not only did this action save the Franklin, it also set the political agenda for the next two, and possibly up to five, decades. And the reason for this extraordinary impact from one green campaign is this: no political leader since that event has proposed the building of a major new dam [...]. State politicians believe that the surest way to be voted out of office is to propose the building of a new dam, so they avoid the subject altogether. State premiers don't like using the d-word."* (25 août 2005, *The Australian*). Certains articles vont jusqu'à parler de *moratorium* (15 février 2013) sur les barrages depuis l'abandon du Gordon-below-Franklin¹⁵³. Le point de vue de ces quelques articles est partagé par un sénateur australien qui explique que l'effet du conflit Gordon-below-Franklin sur la capacité des gouvernements australiens à construire des barrages est bien réel : *"Not immediately but governments of all persuasions Australia-wide became very scared about building dams and that is why Sydney now has water shortages"* (Entretien 13, Gordon-below-Franklin).

Dans le cas de Loyettes, les personnes enquêtées n'ont guère évoqué l'influence du conflit sur la construction de barrages à l'échelle française ni même à l'échelle régionale. Le journal *Le Monde* ne compte aucun article citant Loyettes dans des articles consacrés à d'autres barrages¹⁵⁴. Plusieurs personnes rencontrées ont souligné que l'abandon de Miribel-Saint-Clair s'expliquait par celui de Loyettes. Loyettes est donc perçu comme ayant marqué un coup d'arrêt dans l'aménagement du fleuve Rhône. Pour l'un des anciens directeurs de la Drae, l'abandon du barrage marque toutefois un changement de cap dans l'aménagement du territoire (mais pas spécifiquement dans l'aménagement des cours d'eau) car auparavant *« on était dans une logique de compensation d'aménagement »* (Entretien 15, avec Drae) ; il s'agit donc tout de même d'un *« succès des protecteurs de l'environnement contre les équilibreurs »* (*ibid.*)

Ce nouveau cycle hydrosocial se caractérise-t-il par une évolution de la gestion de la ressource en eau ou des cours d'eau ? À cette question les anciens employés de la CNR et de la HEC ont souvent répondu positivement car ils considéraient leur institution comme une véritable gestionnaire des cours d'eau. Pour un ancien ingénieur de la HEC, *"the Hydro does not only produce power, it manages the rivers. And when you manage the rivers you have to got to manage the potential for flooding, you have got to keep water supply up to farmers if you can, you have got to look after inland fishing which is part of the tourist industry. You have got to release water [...] where they have fast river kayaking, you have got to be prepared to release water for those events"* (Entretien 4, Gordon-below-Franklin, avec un ancien ingénieur de la HEC). Pour un ancien hydrologue, depuis le conflit, la gestion des cours d'eau aurait complètement évolué : *"There is an environmental flow just about out of every power station, the Hydro installed water quality monitoring below most power stations, just to make sure*

153. Cette utilisation du conflit devrait toutefois faire l'objet d'un travail plus important et systématique à partir de *The Australian* et de différentes sources.

154. Seul un article disponible sur le site lemonde.fr évoque le classement du site, il date de juin 1991 et n'y accorde qu'une phrase. Après cette date, le site lemonde.fr ne compte plus aucun article citant le barrage de Loyettes.

that the water coming out of their lake was a suitable quality to maintain life in the river, [...] so I think the Hydro has certainly got clean, green, environment friendly in their old age” (Entretien 28, avec un ancien hydrologue de la HEC). Ce récit est aussi celui mis en avant par la compagnie hydroélectrique aujourd’hui. Dans une brochure de septembre 2014, le tournant environnemental de la HEC est expliqué par le conflit : *“out of the days of environmental conflict came a deepened commitment by the Hydro to environmental planning, revegetation and site restoration”*¹⁵⁵. Toutefois, selon d’autres anciens employés de la HEC, avec la fin de la construction des barrages, la compagnie n’agirait plus en gestionnaire des cours d’eau et de la ressource en eau ; elle se contenterait de gérer des centrales en suivant ses intérêts économiques : *“Back 40 years ago when it was just an engineer who ran the Hydro and told the government what to do. Now they are more business people running the Hydro. [...] it’s an electricity generator who wants to sell electricity”* (Entretien 28, avec un ancien hydrologue de la HEC). Cette gestion est d’ailleurs particulièrement critiquée par d’anciens ingénieurs : *“the whole Hydro has changed. With the removal of the engineering it has become a purely commercial sort of organisation. [...] my personal regret is that... they have run down the storages because of the short term financial reward”* (Entretien 8, Gordon-below-Franklin). Le nouveau cycle hydrosocial en émergence reposerait donc à la fois sur un discours de modernisation écologique et de rationalisme économique. Les marnages importants réalisés sur le fleuve Gordon depuis 2005 (qui ont fait l’objet d’une étude d’impact dans les années 1990) pour exporter de l’énergie vers le reste de l’Australie, tout en réalisant un profit financier important (R. DUNCAN et P. HAY 2007), matérialisent ce double discours.

Plusieurs acteurs évoquent aussi le changement que la CNR aurait engagé suite à l’abandon du barrage de Loyettes ; mais ce changement n’est guère développé alors même que la compagnie n’a construit aucun ouvrage après Sault-Brénaz : *« ça a un peu marqué les esprits sur une prise en compte de l’environnement quand même. Mais bon il y a pas que ça qui nous a obligé de prendre en compte l’environnement, c’est aussi l’État »* (Entretien 10, avec un ingénieur de la CNR). Un scientifique du Piren Rhône soutient en revanche la thèse selon laquelle les controverses autour du barrage ont permis de modifier la gestion du fleuve pratiquée par la CNR :

Loyettes a été générateur de choses intéressantes, il y a eu *« un effet Loyettes »* [...] la CNR a associé l’équipe [du Piren] à la gestion des bras morts, des lônes *« Comment devons-nous faire pour entretenir les bras morts ? »* C’est né du travail fait à Brégner-Cordon et c’est né aussi à Loyettes. Donc contact direct avec la CNR. [...] on s’ignorait totalement en 1980 et en 85 on entre dans le paysage malgré Loyettes. [...] Et je crois qu’on a servi à améliorer les pratiques les aménageurs, on ne faisait plus après ce qu’on faisait avant, ce n’était plus possible (Entretien 3, avec un scientifique du Piren).

Pour d’autres chercheurs de ce même programme, si l’abandon du barrage de Loyettes a joué un rôle dans la protection d’un milieu « naturel » intéressant, cet événement ne serait pas venu transformer la gestion du Rhône :

le fait que l’on ait gagné le dossier de Loyettes n’a pas modifié *« à ce moment-là »* la gestion du Rhône. Ça a été *« local »*. C’est un gain *« local »*. On a gagné la vie du confluent ! On a gagné le confluent ça veut dire

155. *The power of nature*, HydroTasmania, septembre 2014. Brochure transmise par des personnes rencontrées.

qu'il n'a pas été détruit mais on a obtenu la protection de la basse vallée, ce qui était positif. Mais il n'y a pas eu de modification dans l'administration, par l'administration, de modifications de la gestion du fleuve... ce n'est que beaucoup plus tard c'est-à-dire, la gestion du Rhône a été modifiée à partir du moment où on a lancé le Plan décennal, c'est-à-dire après la victoire de Rhin Rhône [en 1997]. C'était très local en fait Loyettes (Entretien 6, Loyettes, avec une scientifique du Piren Rhône et membre de la Frapna).

La question des conséquences de l'abandon des projets et des conflits sur la gestion des cours d'eau est peu évoquée par d'autres acteurs ou dans d'autres documents que ceux cités ci-dessus. Interrogés sur les possibles suites de l'abandon du projet sur la gestion des cours d'eau tasmaniens et australiens, la majeure partie des personnes confient n'y avoir guère songé auparavant. Les personnes ayant répondu à cette question lors de la campagne d'entretiens en Tasmanie ont parfois expliqué que la gestion des barrages ne constituait pas un argument central lors de la controverse : *"it wasn't about water quality or managing the river"* (Entretien 2, Gordon-below-Franklin, avec un ancien ministre). Pour d'autres, la gestion des cours d'eau était précisément ce à quoi les militants anti-barrages s'opposaient : *"the conservationists wanted to have it as a wild river which wasn't managed by engineers"* (Entretien 6, Gordon-below-Franklin, avec un scientifique). La gestion des cours d'eau en tant qu'idée fait l'objet d'une représentation bien différente en Australie et en France. D'ailleurs, pour la majeure partie des personnes enquêtées en Tasmanie, ce ne sont pas les cours d'eau mais les activités anthropiques qui doivent faire l'objet d'une gestion :

the Franklin river doesn't need to be managed [...]. The river is in a National Park so it's protected, its flow rate is only driven by rainfall and the plants along the system, because they are in the flood zone, that riparian zone is very wet, very moist and it's unlikely to be subject to fire, so burning along the river system is not needed, there is no specific management needed on the river in that sense [...]. There is management needed on the river when it comes to the rafters using the river because there is danger, [...]. And there are very few places where you can stop safely along the river if you are doing rafting and they tend to get spoiled, damaged, polluted by rafters unless they are looked after (Entretien 29, avec un militant et scientifique consultant).

Les propos d'un membre de la *Wilderness Society* vont aussi dans ce sens : *"when you say you manage the river, really you're managing the people who are using the resource of the river"* (Entretien 32, avec un militant anti-barrage). Pour un spécialiste de l'hydrobiologie, le conflit autour du barrage Gordon-below-Franklin n'a pas non plus eu d'effet sur la gestion des cours d'eau tasmaniens. Celui-ci a travaillé sur de nombreux projets en Tasmanie, dont le fleuve Gordon, et dans le reste de l'Australie. S'il souligne que des nouveaux paradigmes de gestion des cours d'eau émergent dans le reste de l'Australie, en Tasmanie, les cours d'eau restent peu connus et les effets de cette méconnaissance se font sentir sur la gestion des cours d'eau. D'ailleurs, il fait remarquer qu'après l'abandon du projet de barrage, il n'y a eu presque aucune étude sur le fleuve Gordon jusque dans les années 1990 : *"I did some sampling in the 1990's for invertebrates but that was all, and the last time any environmental work had been done in the Gordon was in 1975-1978"* (Entretien 39, avec un scientifique).

Une séparation nette en termes de représentation apparaît dans les discours des

personnes enquêtées en Tasmanie entre gestion et aménagement. Les propos d'un ancien employé de la NPWS en sont révélateurs : *"I don't know about the management of the rivers, it certainly highlighted the whole conflict of the environmental impact of dams"* (Entretien 17, Gordon-below-Franklin). De plus, les barrages remplissant d'autres fonctions qu'hydroélectrique ne sont pas évoqués spontanément par les personnes rencontrées en Australie. Le contraste entre barrages d'irrigation et barrages hydroélectriques est d'ailleurs assez saillant. Pour un militant de la *Wilderness Society*, les barrages d'irrigation ne suscitent que très peu de conflits et ne font guère l'objet de controverses, ce qu'il déplore : *"Not controversial enough. It should be questioned, we should be questioning and a lot more thoughtfully having dams for irrigation. Because irrigation itself can have some quite significant negative consequences as far as salinity and so on, but also providing more water means farmers can develop their land which often means cutting down more native forests (on land owned by farmers)"* (Entretien 16). L'hypothèse qu'il émet pour expliquer le contraste entre des barrages d'irrigation peu controversés et des barrages hydroélectriques très conflictuels est intéressante : *"there is probably more acceptance of dams which are not in wilderness areas, which are in built up, cleared pastoral land. The issues are different"* (Entretien 16, Gordon-below-Franklin). Lui-même considère qu'il s'agit d'enjeux complètement différents en raison d'un degré d'anthropisation différent. Le cycle hydrosocial qui vient concurrencer celui d'une eau prométhéenne en la remplaçant par une eau « verte » concerne avant tout les cours d'eau sauvages et non pas l'ensemble des cours d'eau tasmaniens ou australiens ; à ce titre, la rivière Franklin et l'aval du fleuve Gordon constituent des *waterscapes* bien particuliers. Les conflits et controverses autour des barrages de Gordon-below-Franklin et de Loyettes semblent donc tous deux être à l'origine d'une redéfinition partielle des paradigmes de gestion de l'eau ; de nouveaux cycles hydrosociaux émergent, permettant un « laissez-faire » dans certains espaces bien définis.

7.3.2 Un rééquilibrage dans les rapports de pouvoir ?

Si, à l'issue de ces conflits, de nouveaux cycles hydrosociaux ne remplacent pas nécessairement les anciens, des renversements dans les rapports de pouvoir s'esquissent. Le pouvoir des entrepreneurs que sont la CNR et la HEC est dénoncé ; les deux compagnies sont présentées comme exerçant une domination sur les sociétés. Ainsi, le résumé en quatrième de couverture d'un ouvrage rédigé par un journaliste et publié pendant le conflit Gordon-below-Franklin présente la HEC comme à la tête du système politique tasmanien : *"Tasmania's Hydro-Electric Commission is one of the most powerful and controversial institutions in Australia. [...] This book explains how the HEC has become synonymous with Power in Tasmania"* (THOMPSON 1981). Dans le préambule de ce même ouvrage, le monopole de la compagnie sur le fonctionnement de l'État est signifié : *"This book is about the exercise of Power in Tasmania. A single organisation, the Hydro-Electric Commission has played a virtually unchallenged role as Tasmania's economic, social and land-use planner. [...] Twenty-four bureaucrats, the senior officers of the HEC, have taken control of the future of the State's most distinguished resource, the South-West wilderness"* (*ibid.*, p. 11).

De même, la confiscation du pouvoir des citoyens par la CNR est soulignée lors du conflit autour du barrage de Loyettes : *« Nous souhaitons seulement que ce développement se fasse en harmonie avec l'environnement, et les principes démocratiques »*¹⁵⁶. Le

156. « Objections générales », document non daté. Consulté aux Archives municipales d'Anthon (An-

projet est présenté comme répondant aux intérêts privés de la CNR : « [le] seul bénéfice [du barrage] est de maintenir l'emploi du personnel de la CNR »¹⁵⁷.

Cette situation de domination n'est pas perçue par les ingénieurs et les employés de ces compagnies. Sur la base de ses histoires orales, Ian TERRY (2013) souligne que les ingénieurs de la HEC pensaient agir au nom de l'intérêt général. Les ingénieurs de la CNR se sentaient quant à eux dépendants d'autres intérêts et notamment de ceux d'EDF, en raison de la « note bleue » : « *c'était la bible! [...] C'était vachement technique, des formules comme ça [geste pour représenter leur longueur]. Et à la fin vous aviez un coefficient par rapport à 1; si vous étiez à 1,12-1,15 c'était bon, [...], à 0,9 ou 1 on en discutait et si c'était en dessous ils disaient : "non pour nous il est pas rentable mais enfin le gouvernement décidera"* » (Entretien 10, Loyettes, avec un ingénieur de la CNR).

Un rééquilibrage, voire un renversement, dans les rapports de pouvoir, qui fait perdre à ces institutions leur statut dominant, est souligné par les acteurs rencontrés. Selon un opposant au barrage Gordon-below-Franklin, la HEC aurait été amenée dans le giron du gouvernement après l'abandon du projet de barrage :

It is interesting that Robin Gray himself, to use a metaphor, clipped the wings of the Hydro-Electric Commission. He restructured it. So even the Liberals at the end of the day accepted that you couldn't continue to have this organisation looking for more and more rivers to dam in this one island, that things had to come to an end. And that you couldn't have the energy policy of the whole State dictated by this elite group of engineers dedicated to one particular type of energy, that that decision-making capacity had to be taken away from them and absorbed into the democratic government. So those things did happen and that did change the nature of the HEC. And it did change the nature of energy policy in Tasmania (Entretien 16, Gordon-below-Franklin).

Ce renversement a été ressenti par les employés de la compagnie hydroélectrique ; selon un ancien géologue, « *the Hydro as an institution going ahead and building scheme after scheme had been defeated. So I think people felt defeated. So that, I think that was a huge change in the culture of HydroTasmania* » (Entretien 12, Gordon-below-Franklin).

La dépendance non pas seulement politique mais aussi économique de la CNR, au lendemain de l'abandon du barrage de Loyettes, devient une préoccupation pour la compagnie :

Après toutes ces bonnes nouvelles, M. Granet en commente une mauvaise : le classement inattendu du site de Loyettes comprenant la zone d'implantation des ouvrages prévus par la CNR. Le décret du PM semble contradictoire avec les conclusions récentes d'un comité interministériel consacré à ce problème. [...] Ce classement pose à la CNR un problème comptable immédiat, celui de l'affectation des 30 millions de francs d'études déjà engagées sur le site. S'il fallait les passer en perte, la situation comptable de la Compagnie serait délicate. [...] M. Granet indique qu'il a demandé à M. Fauroux, Ministère de l'Industrie, une indemnisation correspondant

thon).

157. *Critique du projet*, G. Petit (vice-président de l'Adesa), non-daté. Consulté aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

aux 30 millions de francs d'études déjà engagées sur Loyettes¹⁵⁸.

Le rééquilibrage au détriment des hydrocraties se ferait d'abord au profit des environnementalistes et des mouvements écologistes. Ainsi, selon un journaliste politique : *"It certainly gave me and a lot of journalists a much better understanding of the environmental movement and issues. I think to be honest, most of us had pretty much regarded it as a fringe issue, just something that was on the fringe of the debate"* (Entretien 38, Gordon-below-Franklin). Selon un pêcheur arrivé dans l'Ain à la fin des années 1980 et qui avait pris position contre le barrage de Loyettes, *« je pense que philosophiquement une décision comme ça, des défenseurs de la "nature" qui obtiennent ce genre de décision ça a été vécu comme une victoire. [...] c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer quoi »* (Entretien 9, Loyettes).

En Australie, ce bouleversement s'est fait aussi en faveur de la société civile, selon les personnes enquêtées : *"I think it opened the doorway that people can do it and there are possibilities, there are choices, and you can stand up against authority"* (Entretien 31, Gordon-below-Franklin, avec une militante anti-barrage). Il aurait aussi affecté la communauté aborigène à un moment où elle cherchait à faire valoir ses droits et obtenir plus de reconnaissance de la part des acteurs politiques australiens : *"In this case we didn't want our heritage flooded of course but it was also a platform for us to raise our voices, to try and get the Tasmanian government and Tasmanian people to listen. [...] Michael Mansell and Ros Langford went into the wilderness area and were arrested by the police, that sort of put us on the map"* (Entretien 22, Gordon-below-Franklin, avec une personne de la communauté aborigène).

Dans les récits des personnes rencontrées et les documents consultés, l'abandon des projets de barrages est présenté comme une régulation liée à un rééquilibrage, voire un renversement, dans les relations de pouvoir. Cette régulation a-t-elle des traductions spatiales aussi bien matérielles qu'idéales ?

7.3.3 La production de nouveaux espaces hydrosociaux ?

Les conflits — et les controverses qui émergent au sein de ces antagonismes — conduisent à la production de nouveaux espaces. Ces derniers peuvent-ils être qualifiés d'hydrosociaux car ils se construisent en lien avec la défense de cours d'eau ? De plus, les conflits acquièrent une fonction symbolique ; les sites des barrages constituent-ils alors des « hauts lieux » (DEBARBIEUX 1995) ? Dans le cas des conflits, ces lieux ne signifieraient pas des espaces (*ibid.*), mais des points qui structurent l'histoire environnementale d'un pays ou d'une région.

Rivières, fleuves et confluent : des « hauts lieux » (*ibid.*) ?

Différents termes sont employés pour souligner la valeur symbolique des sites de barrages. Ainsi, selon un ancien directeur de la DRAE Rhône-Alpes, Loyettes aurait fait partie d'« une série de dossiers emblématiques » (Entretien 15, Loyettes). Le lieu à lui seul ne représente pas un renversement dans l'importance accordée à l'environnement, *« mais c'est justement cette addition en fait d'un certain nombre de dossiers à valeur symbolique qui ont contribué à renforcer [...], en tout cas le poids des services de l'environnement »* (Entretien 15, Loyettes). Ce faisant, Loyettes constitue une « étape »

158. *Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 20 décembre 1990*, Section CFDT CNR, 27 décembre 1990. Consulté aux Archives de la Frapna (Lyon).

(Entretien 15, Loyettes). Au lendemain de la protection du site, Loyettes est aussi reconnue comme ayant une valeur symbolique par les opposants au projet de barrage : « Une telle protection, sans aucune restriction susceptible de laisser libre cours à tel ou tel aménagement, réconforte la Frapna et tous les scientifiques et écologistes qui luttent depuis 10 ans pour qu'enfin soit reconnue la qualité naturelle internationale du confluent de l'Ain et du Rhône. Le dossier de Loyettes avait pris valeur de symbole, et c'est donc également comme le symbole d'une réelle prise en compte de l'environnement que nous tenons à accueillir cette décision »¹⁵⁹. Loyettes est donc perçue et promue comme une victoire¹⁶⁰. L'abandon du projet est d'ailleurs célébrée à Anthon en présence de plusieurs élus isérois (maires, conseillers généraux, sénateurs), des représentants du conseil municipal de Saint-Maurice-de-Gourdans, des membres de la Frapna et de la Codera ainsi que de la Fédération de chasse de l'Ain. L'inauguration du site classé est au cœur de longs reportages en juillet 1991 dans le *Le Dauphiné Libéré* et le *Progrès de Lyon* (Figure 7.25) qui décrivent notamment l'entente entre les acteurs locaux et les écologistes comme constituant « tout un symbole » (*Le Dauphiné Libéré*, 9 juillet 1991).



FIGURE 7.25 – L'inauguration du site classé du confluent Ain-Rhône. Source : *Le Progrès de Lyon*, 7[?] juillet 1990. (Archives privées, Anthon).

La valeur symbolique de l'abandon du projet Gordon-below-Franklin est décrite avec beaucoup d'insistance par les personnes rencontrées. L'abandon a pu être qualifié de "turning point" en partie en raison de ses ramifications juridiques : "*The Franklin dam case at the High Court was really a turning point in Australia's nature conservation*"

159. Lettre de la Présidente de la Frapna à Michel Rocard, Premier ministre, 7 décembre 1990. Consultée aux Archives de la Frapna (Lyon).

160. *Rhône-Alpes Nature. Revue trimestrielle de la Frapna*, n°1, octobre 1984, « Quelques commentaires sur une victoire », Philippe Lebreton, pp. 5-6. Document transmis par son auteur. N.B. En 1984, certains acteurs ont cru que le projet de barrage avait été définitivement abandonné par la CNR et par l'État.

(Entretien 36, avec un ancien employé du NPWS). L'abandon du projet et le conflit sont montrés comme ayant généré de nouvelles représentations de l'environnement : *"I think the Franklin dam gave Tasmania, Australia, literally a sense of wilderness"* (Entretien 7, Gordon-below-Franklin, avec un membre de la *Wilderness society*). L'événement est aussi décrit comme un tournant personnel pour plusieurs personnes, à l'instar de cette militante anti-barrage qui lui accorde une valeur symbolique d'un point de vue plus intime : *"it was life-changing for me, as a person I gained lots of skills and confidence"* (Entretien 35, Gordon-below-Franklin, militante anti-barrage). Les sites du Gordon-below-Franklin ou de la rivière Franklin sont employés pour désigner un type de conflit environnemental et plus spécifiquement un « modèle » de conflit : *"for a number of years it became a model of action"* (Entretien 35, avec une militante anti-barrage). Une autre personne interviewée utilise le terme *"template"* pour désigner le conflit : *"the Franklin created a template for successful campaigns going forwards"* (Entretien 9, Gordon-below-Franklin, avec un militant anti-barrage). Ainsi, particulièrement pour les opposants au projet de barrage, la rivière Franklin et le site du Gordon-below-Franklin constituent presque des « moments de lieux » (ÉQUIPE MIT 2005) : ces lieux deviennent des modèles, au moins pour un certain temps, du militantisme anti-barrage et des mouvements environnementalistes, à l'échelle australienne mais peut-être même aussi à l'échelle mondiale. Après le conflit, la *Wilderness Society* envoie ses logos anti-barrages à d'autres militants de par le monde : *"those 'no dams' triangle stickers have been used by campaigners [elsewhere] [...] we had boxes of them left and they went to India and Hungary and other places"* (Entretien 3, Gordon-below-Franklin, avec le principal porte-parole de l'opposition au barrage et ancien sénateur du parti Vert). Ainsi, l'espace hydrosocial du conflit du Gordon-below-Franklin est en général reconnu par l'ensemble des acteurs comme national ; certains écologistes l'inscrivent même à un échelon international.

Les espaces protégés : des nouveaux *waterscapes*?

Le périmètre du site classé du confluent de l'Ain et du Rhône a été défini en fonction des divagations de la rivière d'Ain et de la rencontre de ces deux hydrosystèmes. Les limites d'un nouvel espace, un espace protégé, un espace exempt d'infrastructures hydrauliques, ont été fixées et portées par des acteurs politiques municipaux, départementaux et nationaux, par des administrations telles que la Drae et par les associations écologistes. Constitue-t-il alors un nouveau *waterscape*? Par quels réseaux ou types d'organisation est-il caractérisé? Après la signature du décret de classement et la fin de la procédure menée en Conseil d'État, les communes concernées par l'espace protégé reçoivent le règlement du site classé en août 1994. La même année, un comité de gestion du site est constitué sous l'égide des préfets de l'Ain et de l'Isère et à la demande du ministère de l'Environnement¹⁶¹. Ce comité se compose d'élus des municipalités, des conseils généraux, du conseil régional, ainsi que de membres de la chambre d'agriculture, de la fédération de Chasse, de la fédération de la Pêche, de la Frapna, du Cora, de l'ONF et d'administrateurs d'États, à commencer par des agents de la Drae devenue alors une Direction régionale de l'environnement (Diren). Ce réseau d'acteurs fait réaliser plusieurs études au sujet de la valorisation du site ; elles sont pilotées par la Diren. L'aménagement de parkings, la mise en place d'une signalétique autour d'une

161. Lettre de la préfecture de l'Isère à la municipalité d'Anthon : compte-rendu du comité de gestion du 21 septembre 1994. Consultée aux Archives municipales d'Anthon

quinzaine de panneaux, notamment le long de deux sentiers de découverte, font partie des actions projetées. Trois questions en particulier sont mises à l'ordre du jour : la sécurité de l'espace puisqu'il « *apparaît que le confluent est devenu un secteur peu sûr pour les baigneurs et pêcheurs* » ; l'entretien du site et la difficile question de son financement ; la gestion des berges, qui doit relever du Sage « Basse vallée de l'Ain ». En 2010, le site est intégré, comme une partie de la basse vallée de l'Ain, à un périmètre Natura 2000, ce qui permet de bénéficier de quelques subventions supplémentaires pour améliorer la signalisation.

Le site est fréquenté ; selon un rapport, en période estivale, sa fréquentation peut atteindre 3 000 personnes surtout à l'amont du site, sur les berges de l'Ain à Saint-Maurice-de-Gourdans¹⁶². Depuis le début des années 2000, la commune de Loyettes y organise parfois une course à pied nocturne autour du 14 juillet, « La magie du confluent ». Une association locale du patrimoine propose des visites du confluent. Le site est connu et pratiqué par certains habitants comme l'explique un agriculteur de Loyettes qui « *adore [s']y promener* » (Entretien 7, Loyettes). Toutefois, selon plusieurs personnes, l'histoire du site et le conflit autour du projet de barrage ont été oubliés. Selon un riverain, le tout constitue un « *non-événement* » (Entretien 14, Loyettes) sans doute parce que l'histoire n'en est « *jamais mis[e] en lumière* » (Entretien 9, Loyettes, avec un pêcheur). Une plaquette d'information de la Diren sur le site classé en souligne l'originalité et présente le confluent comme l'« *un des derniers deltas naturels et actifs d'Europe* » puisque « *le cours de la plupart des fleuves et des rivières de France a été stabilisé et banalisé par les digues et les barrages* »¹⁶³. Rien n'est dit sur l'histoire de la création du site ni sur le conflit lié au barrage. Même à Anthon, commune qui dispose de plusieurs panneaux de signalisation consacrés à un « *delta sauvage de 670 hectares* »¹⁶⁴ (Figures 7.26 et 7.27), aucun élément n'est indiqué au sujet du projet de barrage contre lequel les habitants et la municipalité ont ardemment lutté.

162. *Étude de la valorisation touristique du confluent Ain-Rhône*, Cédrat développement, septembre 1996. Consulté aux Archives municipales d'Anthon (Anthon).

163. Plaquette de la Diren, document non daté : <http://www.donnees.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/include/publi/pdf/depsc3296.pdf>, consultée en juillet 2018.

164. Panneau « Anthon. Le site classé du confluent » situé à l'entrée de la commune d'Anthon et portant le logo du Conseil général de l'Isère. Visité en juillet 2015.



FIGURE 7.26 – Panneau d’information à l’entrée d’Anthon. Ce panneau, qui porte le logo du conseil général de l’Isère, expose les caractéristiques du site du confluent. Il comporte trois parties : une première consacrée à l’espace protégé, une deuxième au « delta sauvage » et une troisième sur les « nombreuses espèces » présentes (Cliché : S. Flaminio, 2015).



FIGURE 7.27 – Panneau d’information dominant la lône du Méant à Anthon. Ce panneau a été ajouté suite à l’intégration du confluent dans une zone Natura 2000 (en 2004) et lors du projet Life (de 2002 à 2006). Il souligne les particularités du site du confluent et celles de la basse vallée de l’Aisne (Cliché : S. Flaminio, 2015).

De plus, la gestion du site déçoit certains habitants. Pour deux agriculteurs rencontrés, elle est insuffisante : « *c'était quand même autrefois quelque chose pour les habitants où l'on pouvait pénétrer, où on pouvait se promener. Mais aujourd'hui c'est... des bancs de graviers avec des arbres qui sont crevés... un spectacle un peu lunaire [...]. Vous avez des vorgines qui sont toujours là, mais pour ce que c'est devenu! Quand on voit ce qu'est devenu le site du confluent quand on l'a connu, c'est quand même malheureux d'arriver à un massacre comme ça* » (Entretien 8, Loyettes). La signalisation créée autour de deux sentiers de découverte a aujourd'hui disparu, en raison de la mobilité du site, et n'a pas été remise en place. Les panneaux restants du côté du département de l'Ain sont aujourd'hui très minimalistes et indiquent tout au plus la liste des interdictions liées au site classé; à côté d'eux, d'autres panneaux rappellent que loin d'être sauvages, les cours d'eau sont marqués par des variations de débits importantes en raison de la présence de barrages en amont du Rhône et de l'Ain (Figures 7.28 et 7.29). Un scientifique, dont la définition de ce qu'est la gestion varie sans doute de celle des agriculteurs cités ci-dessus, attribue le sentiment d'abandon — qu'il partage — à la forme juridique de l'espace protégé et souligne l'écart entre le site classé du confluent Ain-Rhône et la réserve naturelle des marais de Lavours : « *À Lavours, l'outil juridique qui a été choisi, c'est la réserve; une réserve naturelle il y a des crédits de fonctionnement, [...] ce qui fait que à Lavours depuis le début il s'est passé quelque chose en termes de gestion : c'est un lieu de recherche, c'est un lieu de découverte de l'environnement... Je trouve que le confluent de l'Ain n'a pas trouvé sa vocation* » (Entretien 4, Loyettes). Pour un ancien employé de la Drae, lui aussi quelque peu déçu par l'évolution du site peu valorisé malgré son intérêt réel, explique la situation par la faiblesse des moyens financiers mis à disposition de l'espace protégé : « *pour ce site, la région n'a jamais été d'accord*¹⁶⁵. *On n'a pas pu lui demander de l'argent, ils n'en voulaient pas. [...] Quant aux départements, je crois qu'eux non plus. Enfin, c'était un exercice un peu sur le fil du rasoir, il fallait s'occuper de ce site en disant que c'était un très grand site, mais que par contre, on n'avait pas de moyens* » (Entretien 16, Loyettes). Bien que clairement identifiable d'un point de vue administratif, le site classé du confluent Ain-Rhône ne semble guère constituer un espace partagé par l'ensemble des acteurs.

Les limites du *Franklin-Gordon Wild Rivers National Park* ont été fixées selon celles des bassins versants des deux cours d'eau. Mais l'abandon du projet de barrage Gordon-below-Franklin est lié non pas à la création du parc national mais au classement au patrimoine mondial de l'Unesco du Sud-Ouest de la Tasmanie (qui comprend au total six parcs nationaux différents). La gestion de l'espace protégé autour des cours d'eau ne lui est donc pas spécifique puisqu'elle est la même pour l'ensemble du site classé au patrimoine mondial¹⁶⁶. Dans les entretiens réalisés, la gestion de la région n'est pas apparue comme étant une source de tensions, ni celle des cours d'eau d'ailleurs. L'espace protégé a été cité par presque toutes les personnes rencontrées et son lien avec le conflit est clairement établi. La mémoire du conflit et de ses controverses semble être forte en Tasmanie où elle est aussi mise en valeur et entretenue. Depuis le début des années 2010, le musée de Tasmanie, le *Tasmanian Museum and Art Gallery*, a débuté un programme d'histoire orale et a intégré la controverse dans sa collection permanente (TERRY 2013). Sur le terrain, l'histoire des conflits et des controverses liées

165. Les sites classés sont en principe gérés directement par l'État mais la région et d'autres instances investissent monétairement dans leur mise en valeur.

166. *Tasmanian Wilderness World Heritage Management Plan 2016*, consulté en juillet 2018, http://dipwe.tas.gov.au/Documents/TWWHA_Management_Plan_2016.pdf.



FIGURE 7.28 – L’entrée du site classé de Loyettes. Un panneau, dont une partie est manquante, signale le début du périmètre classé à proximité d’un chemin longeant les berges du Rhône (Cliché : S. Flaminio, juillet 2015).



FIGURE 7.29 – L’entrée du site classé à Saint-Maurice-de-Gourdans. Un grand panneau à proximité d’un parking indique l’entrée du site classé à Saint-Maurice-de-Gourdans. En revanche, les chemins créés dans le cadre de la valorisation du site ne sont pas indiqués depuis cet accès (Cliché : S. Flaminio, juillet 2015).

à l’ennoiement du lac Pedder, et au projet Gordon-below-Franklin, sont soulignés sur les panneaux d’information créés à destination du public. La plaque sur le barrage Gordon financée par *The institution of engineers* d’Australie et consacrée avant tout au barrage, explique que “*the dam and power station are associated with the construction of the first road into southwest Tasmania, and with the controversy over the flooding of Lake Pedder*” (Figure 7.30). Le long de l’autoroute conduisant à Strahan, un chemin de sensibilisation a été aménagé par le NPWS et offre un petit point de vue sur la

rivière Franklin. Celui-ci consacre plusieurs tables d'interprétation à la Franklin "*this wild river wilderness*" (Figure 7.31). Si les affichages présentent donc le cours d'eau comme étant sauvage et appartenant à une région sauvage, ils soulignent que ces deux points peuvent être discutés et même faire l'objet de controverses. Ainsi, le panneau d'information le long de la *Franklin trail* questionne les visiteurs :

Is it wild? Although close to the highway, this walk feels remote, wild and secluded. The sounds of the river drown out the noise of passing traffic. In the eyes of land managers it is not pure wilderness because it is not remote from human disturbance and does not have pristine natural characteristics. But does this mean we cannot enjoy the wilderness qualities of this walk? What do you think wilderness is? Do you think this is wild country?

Un encart sur cette table, réservé à la communauté aborigène, s'intitule "*Aboriginal land... not wilderness*" (Figure 7.32). Les débats et controverses sont ainsi publicisés par le moyen de ces panneaux qui rappellent aussi l'histoire du site et permettent d'entretenir sa mémoire.

Le conflit et la production de ces espaces protégés sont aussi perçues par les personnes interrogées comme ayant changé la trajectoire économique, politique et sociale de la Tasmanie : "*I think it certainly help brand Tasmania as a... [...] clean, green, and that we're trying to work off that brand with tourism*" (Entretien 1, Gordon-below-Franklin avec un scientifique). Les espaces seraient mis en valeur au travers des cours d'eau : « *It [Strahan] is a base now for trips up the river, the boat cruises up the Gordon river and also flights over the wilderness area, there is a little airport there. Everyday there are flight taking people to look at the rivers and the wilderness [...]. The railway line has been restored from Queenstown down to Strahan with an old mining railway which goes along the King river the Abt railway.* » (Entretien 17, Gordon-below-Franklin, avec un ancien fonctionnaire du NPWS). Les visites sur le terrain ont aussi permis de voir comment les cours d'eau constituaient des éléments importants du discours touristique. Non seulement une place de choix leur est faite au sein de l'office de tourisme de la ville de Strahan, mais des boutiques de souvenirs sont nommées en lien avec les cours d'eau « sauvages » (Figure 7.33).

Les conflits de Loyettes et du Gordon-below-Franklin ont donc contribué à produire des espaces hydrosociaux, qui ont une réalité matérielle notamment avec l'existence d'espaces protégés, même si l'eau et les cours d'eau ne sont pas les seuls éléments de discours à les caractériser. Dans le cas du Gordon-below-Franklin, les controverses autour du projet sont ancrées dans cet espace par le travail de diverses institutions et en particulier du NPWS. Ce travail semble contribuer à entretenir la mémoire du conflit et pourrait expliquer que l'espace hydrosocial de la Franklin et du Gordon marquent les représentations de la plupart des personnes enquêtées¹⁶⁷. Dans le cas de Loyettes, le site du confluent peut être considéré comme un espace hydrosocial ayant avant tout une réalité administrative car il reste peu valorisé dans les récits des personnes rencontrées.

167. Toutefois, le travail d'enquête ne portait pas explicitement sur l'espace protégé et pour approfondir cette affirmation il serait intéressant de réaliser un travail complémentaire.

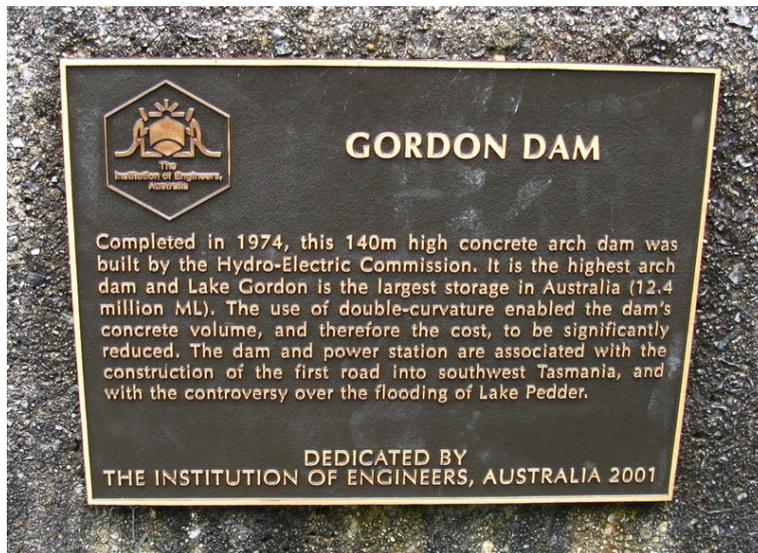


FIGURE 7.30 – La plaque sur le barrage Gordon (*Gordon scheme 1*. Cette plaque a été offerte par l'*Institution of engineers, Australia* en 2001 (Cliché : S. Flaminio, août 2014).



FIGURE 7.31 – L'entrée du *Franklin river trail*, au bord de l'autoroute Lyell (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016).

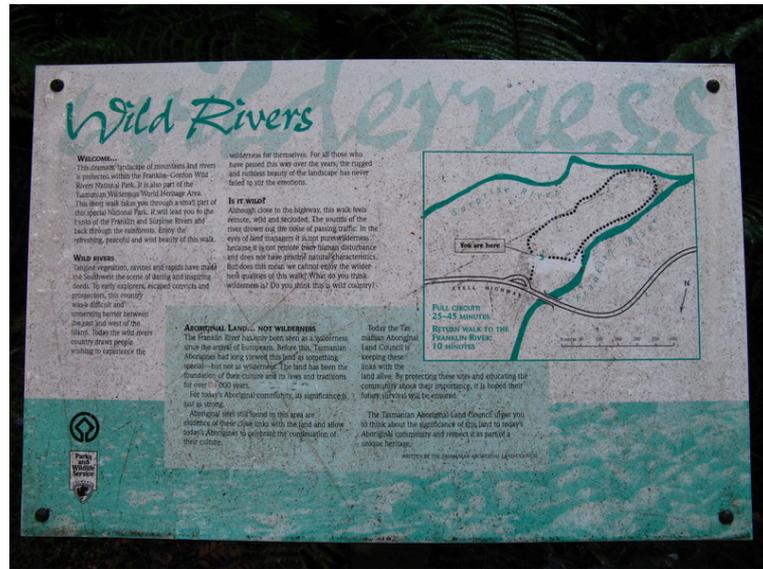


FIGURE 7.32 – Panneau “Wild rivers” sur le circuit *Franklin river trail*. Ce panneau présente le petit circuit entre l’autoroute et la rivière Franklin et soulève la question des cours d’eau « sauvages » et de la *wilderness* (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016).



FIGURE 7.33 – La devanture d’une boutique de souvenirs à Strahan. Sur le devant (à droite de la photographie) de cette “Wild River Store”, se trouve une publicité pour l’une des activités touristiques phares de la région : une croisière sur le fleuve Gordon (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016).

7.4 Conclusion

Le présent chapitre s'est focalisé sur les récits et les discours, d'époque et actuels, sur des conflits liés à des projets de barrages à la fin des années 1970 et pendant les années 1980. L'objectif plus général était de questionner la mondialisation des luttes anti-barrages et des récits qui présentent les barrages comme à l'origine de dégradations environnementales. Le chapitre a tenté de caractériser ces dernières pour s'intéresser de manière plus générale aux natures des différents acteurs, à l'émergence et à la circulation de discours sur l'environnement. Il s'agissait aussi de spécifier la productivité sociale des controverses, d'analyser davantage (notamment au regard des chapitres précédents) le processus de production de récits et de discours ainsi que la redéfinition de cycles hydrosociaux et la co-production de *waterscapes* et d'espaces hydrosociaux. Le chapitre montre qu'à l'occasion d'antagonismes, et notamment de conflits qui ont pu être considérés comme des charnières selon certains acteurs, de nouveaux récits et savoirs sont produits. Cela aboutit-il pour autant à des changements en termes d'aménagement et de gestion de l'environnement? L'analyse des conflits liés aux projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin montrent que des cycles hydrosociaux concurrents à ceux existants sont produits. Toutefois, les deux études de cas montrent qu'un conflit, même s'il devient un « lieu symbolique » (DEBARBIEUX 1995) ou un « moment de lieu » (ÉQUIPE MIT 2005), n'entraîne que rarement la redéfinition de paradigmes de gestion et d'aménagement (RODE 2010). Pour le moins, les années 1980 ne semblent marquer un tournant majeur dans la traduction politique de nouveaux paradigmes de gestion de l'eau et la production de nouveaux cycles hydrosociaux. Le cycle hydrosocial peut d'ailleurs être redéfini au sein d'un espace délimité, par la production d'espaces protégés par exemple.

Alors que le présent chapitre se plaçait en amont de la construction de barrages et s'intéressait de manière rétrospective à l'abandon de projets, le chapitre qui suit porte sur des ouvrages existants et questionne leurs représentations actuelles. Les infrastructures sont aussi considérées à l'échelle d'un corridor, d'une chaîne d'ouvrages, d'un « escalier ». L'exemple de la rivière d'Ain permet d'aborder les récits et les discours au travers d'un travail d'enquête qui ciblait différents groupes d'acteurs, et notamment des usagers des cours d'eau — afin de poursuivre l'analyse centrée sur les acteurs (NÜSSER 2003). Au cœur du cycle hydrosocial de la rivière d'Ain, marqué par des infrastructures, se trouve-t-il pour autant une eau prométhéenne? Le chapitre qui suit propose des éléments de réponse à cette question mais il approfondit surtout l'analyse des *waterscapes* et des espaces hydrosociaux (entamée dans la partie 3 et poursuivie dans le [chapitre 7](#)). Il accorde une place importante aux discontinuités qui marquent les représentations des acteurs et qui sont mises en lien avec la présence et le fonctionnement des barrages. Le [chapitre 8](#) poursuit la réflexion sur les relations — et les luttes — de pouvoir en lien avec les barrages. Notamment, il offre des éléments de réponse à la question soulevée dans les chapitres précédents sur la place du « paradigme environnementaliste » (RODE 2010) dans les récits liés aux barrages et à l'occasion d'antagonismes. Enfin, il cherche à approfondir l'analyse des représentations des « hydrocraties » (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009).

Chapitre 8

La rivière d'Ain : la production d'une diversité de *waterscapes* par les barrages

Rappelons pour mémoire que l'Ain, avec une quinzaine de barrages est la rivière la mieux aménagée de France (*Le Progrès de Lyon*, 2 mars 1999).

Les gens du côté du barrage réclamaient de l'eau parce que à côté il y a les centrales nucléaires, il y a l'agriculture, il y a les fédérations de pêche, enfin tout le monde a besoin d'eau, que ce soit en amont ou en aval (Rivière d'Ain, Entretien 14, acteur du tourisme, secteur de Vouglans).

Je fais du canoë et je suis retourné sur l'Ain l'année dernière et — je pensais que ce n'était plus comme ça — dans la journée le débit est passé de vingt à deux cent mètres cubes par seconde. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que Vouglans, le barrage de Vouglans, il est géré à l'ancienne. Et ça veut dire [...], [qu']il faut les relativiser les acquis (Loyettes, Entretien 4, avec un scientifique).

Ces trois citations permettent de prendre la mesure des différents enjeux liés aux barrages de la rivière d'Ain ; elles révèlent diverses représentations des barrages et renvoient à trois discours différents sur la nature et l'environnement. D'après le premier extrait, les barrages permettraient d'optimiser l'aménagement du territoire et cette optimisation serait particulièrement avancée dans la vallée de l'Ain en comparaison avec d'autres vallées françaises — cet extrait renvoie à une vision prométhéenne de la nature selon laquelle les aménagements ne peuvent être que bénéfiques pour les sociétés. Le deuxième extrait, tiré d'un entretien réalisé lors de l'enquête sur la rivière d'Ain, montre les logiques de concurrence entre les différents usagers non pas des cours d'eau mais de l'eau représentée dans sa dimension uniquement matérielle et considérée comme une ressource. Cependant, l'existence des barrages n'annule pas ces logiques de concurrence ; malgré les aménagements, celles-ci se maintiennent : la rivière d'Ain, de nature hybride, fait l'objet de discours rationalistes. Enfin, la rivière d'Ain et ses barrages ont quelques fois été évoqués dans des entretiens réalisés sur le conflit lié au projet de Loyettes, comme l'atteste le troisième extrait. Lors de cet entretien, la personne interrogée soulignait que, de manière générale, il lui semblait que les barrages

étaient mieux gérés aujourd'hui par leurs exploitants. Après un temps de réflexion, le scientifique rencontré nuance son propos en convoquant la rivière d'Ain, marquée par des marnages importants. Alors qu'il commençait à suggérer que le cycle hydrosocial était aujourd'hui davantage marqué par un discours de la conscience verte et de la modernisation écologique, certains hydrosystèmes et certaines pratiques de gestion rappellent plutôt des discours du prométhéisme ou du rationalisme économique.

Ce chapitre s'intéresse aux récits actuels proposés par différents acteurs qui pratiquent de manière plus ou moins poussée la rivière d'Ain : des riverains, des acteurs du tourisme, des pêcheurs et des agriculteurs habitant ou travaillant soit à l'amont du réservoir de Vouglans, soit autour du lac Vouglans, soit entre le mur de barrage de Vouglans et le barrage d'Allement, soit enfin à l'aval d'Allement jusqu'au confluent du Rhône. À quels discours sur l'environnement renvoient-ils ? Le chapitre cherche à comprendre comment des barrages édifiés au cours des XIX^e siècle (pour les plus petits) et XX^e siècle (pour les plus grands) sont source de conflits et de controverses. Enfin, il explore la question des discontinuités spatiales et temporelles, dynamiques et statiques (BRUNET, FRANÇOIS et GRASLAND 1997), liées aux barrages existants : de quels espaces hydrosociaux et *waterscapes* ces discontinuités sont-elles productrices selon les différents acteurs rencontrés ? Le chapitre convoque principalement les entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête sur la rivière d'Ain¹ ; d'autres sources sont parfois introduites dans le texte : des extraits d'articles issus de la presse régionale, des documents d'archives, des prospectus, la signalisation touristique ou encore des informations mises en ligne sur les sites d'associations de pêche.

8.1 La rivière d'Ain, un *waterscape* marqué par des discontinuités spatiales et temporelles

Cette première partie s'intéresse aux configurations socio-spatiales qui marquent la rivière d'Ain en lien avec la construction de barrages débutée il y a plus d'un siècle. Les discontinuités temporelles et spatiales qui caractérisent la rivière, les rapports de pouvoir qui la configurent et les institutions qui marquent ces derniers sont très présentes dans les entretiens et méritent d'être considérées pour aborder les représentations actuelles d'une rivière très aménagée et caractérisée par des conflits. Plus généralement, il s'agit donc d'explicitier des relations hydrosociales, à travers l'analyse du corpus d'entretiens.

8.1.1 Des discontinuités « dynamiques » : un environnement changeant au fil du temps

Pour la très grande majorité des personnes interviewées, à l'amont comme à l'aval, la rivière d'Ain est caractérisée par des discontinuités temporelles. La première discontinuité temporelle mise en avant dans les entretiens se situe dans les années 1950. La rivière décrite par les personnes rencontrées est caractérisée par des mutations

1. Cette enquête s'inscrit dans le programme de recherche « Habiter la rivière d'Ain » (voir chapitre 3). Ce chapitre a été rédigé entièrement par mes soins et n'engage que moi. Les pistes de recherche et les résultats ici présentés doivent toutefois beaucoup aux travaux antérieurs réalisés dans le cadre du programme de recherche (BOYER 2014; BOYER, COMBY, COTTET *et al.* 2016; BOYER, COMBY, FLAMINIO *et al.* 2018; FLAMINIO, BOYER *et al.* 2015; FLAMINIO, COTTET et LE LAY 2014; LE LAY, COTTET *et al.* 2011; OTTINI 2013).

paysagères² et des changements écologiques au cours du second XX^e siècle. Ces modifications sont souvent attribuées à la construction des barrages, et plus particulièrement à l'édification de Vouglans. La transformation paysagère de la vallée est mentionnée par les personnes rencontrées, même celles qui ne l'ont pas vécue : « *Pour le paysage, je trouve que c'est horrible. [...] C'est quand même visuellement horrible, ce gros bloc. La première fois que je suis venue ici, j'ai dit "Mince avoir un si joli paysage et avoir un truc si moche"* » (Entretien 7, avec une agricultrice, secteur de Vouglans). Certaines personnes qui ont vécu le changement paysager expriment leur nostalgie vis-à-vis de l'aspect de la rivière antérieur aux barrages, renforçant ainsi le sentiment de discontinuité temporelle : « *j'ai connu la rivière — avant le barrage d'Allement — qui courait vraiment dans son lit, sur les galets. Il y avait des galets, c'était très joli* » (Entretien 39, avec une riveraine à Thoirette). La nostalgie est aussi exprimée à l'égard d'un paysage qui autrefois aurait été bien plus changeant : « *avant la rivière c'est sûr elle n'en faisait qu'à sa tête [...]. Maintenant avec tous ces barrages... c'est sûr l'eau monte pas d'elle-même, mais c'est terriblement ennuyeux, vous trouvez pas?* » (Entretien 5, avec un riverain, secteur de Vouglans).

Cette première discontinuité temporelle est aussi biologique. La mise en eau de Vouglans serait responsable de la disparition de plusieurs espèces de poissons : « *il y avait de la truite, du barbot, du chevaine, de la tanche, il y avait un peu toutes sortes de poissons. Maintenant, de la tanche on n'en voit plus, des barbots on n'en voit plus* » (Entretien 21, avec un pêcheur de la Gaule moirantine, secteur de Vouglans). Pour un pêcheur du secteur de la chaîne des barrages et ingénieur d'exploitation EDF aujourd'hui retraité, l'édification des barrages est bien la cause première d'un changement dans la faune piscicole : « *Disons que ça a changé toute la faune vous voyez? D'abord, avec le barrage de Vouglans, on a moins de petits poissons, des ablettes, par exemple, comme autrefois... On a changé de catégorie de poissons, c'est pour ça qu'on est obligé d'aleviner, de mettre des brochets, remettre un peu de sandres, un peu de perches, vous voyez, des choses comme ça* » (Entretien 53). Cette discontinuité temporelle a en effet été particulièrement ressentie entre Allement et Vouglans et a transformé la pratique de la pêche puisque ce secteur de la rivière d'Ain n'est pas classé en première catégorie mais en deuxième par les fédérations de pêche.

La construction des barrages marquerait aussi une rupture temporelle en termes de biologie et d'écologie puisqu'après leur édification de nouvelles espèces seraient apparues. Un pêcheur attribue l'arrivée de nouvelles espèces à l'édification des barrages en travers de la rivière d'Ain : « *Les barrages ont une grosse incidence sur le rythme biologique de la rivière. Il y a depuis une quinzaine, vingtaine d'années, l'arrivée des cormorans. Parce qu'avant on ne connaissait pas le cormoran sur la rivière d'Ain. [...] avant les barrages, c'était une rivière fantastique* » (Entretien 4, avec un pêcheur de la basse vallée). À l'amont, dans un secteur qui n'est pas marqué par de grandes retenues, les personnes rencontrées mettent aussi en avant l'apparition de nouvelles espèces : « *ça fait quinze, vingt ans qu'on voit des hérons, avant on n'en voyait pas. Moi, quand j'étais gamin, je n'ai jamais vu de héron, je ne savais pas ce que c'était* » (Entretien 33, avec un agriculteur à Syam, secteur amont). L'arrivée de nouvelles espèces est d'ailleurs dénoncée par plusieurs personnes rencontrées qui considèrent que la rivière est « envahie ». La vallée serait « *envahie par les moules* » (Entretien 17, avec un pêcheur vers

2. Le paysage est ici entendu comme une « *construction sociale, produit perceptible des interactions entre les processus sociaux et les processus biophysiques d'une part, et entre la dimension matérielle et la dimension immatérielle de la nature d'autre part* » (LUGINBÜHL 2007).

Vouglans) ; à Thoirette « *c'est une invasion d'écrevisses* » (Entretien 21, avec un pêcheur vers Vouglans) ; d'ailleurs « *on pêche beaucoup l'écrevisse maintenant parce qu'on est envahis* » (Entretien 48, avec un pêcheur de la Valouzienne rencontré à Thoirette). Ces espèces considérées comme invasives par les personnes rencontrées sont évoquées dans les entretiens car elles constituent des « prédateurs » : « *ça détruit les frayères, ça détruit les œufs, ça détruit tout, l'écrevisse. Ça fait des trous aux berges, ça esquinte tout. [...] On a trop de cygnes, ça détruit tout, le cygne. On ne dirait pas. Les gens se figurent que le cygne ne mange que de l'herbe mais ce n'est pas vrai, le cygne mange tous les autres poissons. Ça mange tout, ça détruit tout, le cygne. Même les petits poissons* » (*ibid.*).

Les modifications biologiques sont parfois prêtées à la dégradation de la qualité de l'eau elle-même attribuée à la mise en eau des barrages. Ainsi, un riverain qui avait connu la vallée avant la création du réservoir de Vouglans regrette l'aspect actuel de l'eau, particulièrement son caractère turbide, qui selon lui est le signe d'une mauvaise qualité : « *maintenant, c'est plus pareil. L'eau est sale et il y a des algues... ce n'est pas comme quand j'étais minot! L'eau claire qui coulait avec les poissons* » (Entretien 5, secteur de Vouglans). Depuis la construction des barrages, la température et le taux d'oxygénation de l'eau auraient connu une évolution négative menaçant ainsi la faune piscicole : « *par rapport aux qualités physico-chimiques de l'eau... Ils nous balancent une eau de vanne de fond, qui est glacée, qui est désoxygénée* » (Entretien 9, avec un pêcheur, secteur aval). La rétention de sédiments par le barrage de Vouglans est aussi mise en avant par certaines personnes enquêtées pour expliquer des changements en termes de profil longitudinal — aggravés par le barrage — mais aussi en termes écologiques (et non plus seulement biologiques) : « *la mise en eau de Vouglans a modifié considérablement tout le biotope, tout l'écosystème [...]. cette rivière n'a plus du tout eu le même rythme de vie au niveau des brassages de fonds et des graviers. C'est une rivière qui depuis 1900, s'est enfoncée de 5 mètres. [...] et depuis 1968, elle n'a pas pu faire le rattrapage quel qu'il soit. Elle s'est enfoncée, elle a incisé pour de multiples raisons qui sont à mon sens plus ou moins valables [...]. Mais c'est une rivière qui a beaucoup changé surtout depuis 1968* » (Entretien 7, avec un riverain, secteur aval). De manière plus générale, les barrages auraient modifié le système écologique que constituerait la rivière d'Ain. Un pêcheur commence à expliquer que la disparition de certaines espèces est d'abord liée à la pollution, indépendante des barrages, mais de source agricole ou industrielle : « *En 1983 à Thoirette, il y avait des ablettes, des quantités d'ablettes. Les gens prenaient des dizaines de kilos d'ablettes, c'était blanc d'ablettes, il y en avait de partout et ça a disparu d'une année à l'autre, d'un seul coup. Tout a disparu. Il y a sûrement eu une pollution* » (Entretien 40, avec un pêcheur de la Valouzienne, secteur de la chaîne des barrages). Les barrages seraient venus aggraver l'état de la rivière : « *Je me souviens avoir vu la rivière d'Ain qui courait comme la Bienne, comme une rivière normale, sans retenue. La quantité de poissons qu'il y avait là-dedans, c'était phénoménal. L'eau était propre. Maintenant, comme il y a des barrages, il y a des retenues, il y a de la vase. Donc automatiquement, l'eau est moins bonne, c'est sûr* » (*ibid.*). Les barrages ne sont donc pas les seuls facteurs susceptibles d'expliquer les évolutions biologiques et écologiques repérées par les personnes rencontrées ; ils ne sont d'ailleurs parfois pas du tout considérés comme les éléments déclencheurs de ces changements.

Toutefois, pour certains acteurs, l'incertitude demeure lorsqu'il est question d'identifier le facteur à l'origine des transformations biologiques et écologiques du corridor : « *D'après les copains, qui sont âgés de plus de 80 ans, qui ont connu l'endroit avant le barrage, [...] il y avait beaucoup plus de poissons. Après, est-ce que c'est dû au barrage,*

on ne sait pas » (Entretien 18, avec un pêcheur de la Gaule Moirantine et technicien EDF, secteur de Vouglans). Un autre pêcheur qui habite Thoirette exprime ses doutes : « *Quelle est la part exacte des barrages ? [...] l'influence sur la faune c'est difficile à mesurer, on est pas sûrs que ça vienne de là* » (Entretien 58). D'après la plupart des pêcheurs rencontrés (à l'aval comme à l'amont), la diminution de la faune piscicole est en revanche certaine. Les pêcheurs comparent leurs sorties d'hier et d'aujourd'hui pour décrire la baisse de la ressource halieutique : « *Il y a quarante ans, on allait pêcher deux heures, on rentrait avec cinq poissons. Aujourd'hui, on pêche deux jours, on rentre avec un poisson. Est-ce que c'est la qualité de l'eau ? Certainement. Qu'est-ce que c'est ? Je ne sais pas. Moi, j'ai une vision de la surface de l'eau, c'est tout* » (Entretien 51, avec un pêcheur de la Truite de l'Ain, secteur amont). Cette diminution concernerait aussi bien les secteurs d'eau courante que les secteurs d'eau stagnante : « *j'ai constaté au fil des années une diminution très, très, très importante du nombre de poissons dans la partie lône [du réservoir d'Allement]* » (Entretien 59, avec un riverain et ancien pêcheur, secteur de la chaîne des barrages).

La question de la temporalité des conséquences des barrages est soulevée par certaines personnes rencontrées. Elles viennent souligner que les barrages ne marquent pas une rupture uniforme dans la vie aquatique de la rivière d'Ain. Ainsi, selon un pêcheur : « *l'impact d'un barrage n'est pas immédiat. [...] quand tu fais un barrage il y a ce que l'on appelle le "boom écologique". [...] Quand ils ont fait le barrage d'Allement, [...], c'était plein de brochets, plein de carpes, plein de poissons blancs. En fait, c'était un milieu neuf, c'était un milieu qui était propre, qui venait d'être fait. [...] sauf qu'après, les biomasses s'équilibrent et donc au bout de dix, vingt, trente ans, tu te retrouves avec ton lac pourri, plein de vase, où il n'y a plus rien dedans* » (Entretien 54, avec un pêcheur, secteur aval). Il n'y aurait donc pas simplement un « avant » et un « après » barrage.

D'autres discontinuités temporelles sont aussi décrites par les personnes interviewées. En effet, les changements biologiques ne sont pas uniquement liés, d'après les acteurs rencontrés, à l'édification des barrages mais aussi à leur gestion et à leur entretien. Ainsi, pour un pêcheur de Thoirette, la vidange de Coiselet en 2007 constituerait une rupture importante pour la biologie de la rivière : « *j'aimais bien la pêche dans le temps. [...] il y a une vingtaine d'années, dans le secteur, on prenait énormément de poissons. C'était renommé pour la pêche, aussi bien le sandre que ..., et depuis qu'ils ont un peu vidé les barrages, ça a cassé un peu le rythme des poissons. [...] il y avait beaucoup de poissons crevés à l'époque* » (Entretien 48, avec un pêcheur de la Valouzienne, secteur de la chaîne des barrages). Les extrêmes hydrologiques, combinés avec la réduction du débit de la rivière, peuvent aussi être mis en avant comme des ruptures temporelles dans le fonctionnement biologique de la rivière : « *depuis 2003, il y a beaucoup moins de poissons qu'avant. La rivière ne s'est pas refaite depuis la canicule de 2003* » (Entretien 54, avec un pêcheur, secteur aval).

Même selon un pas de temps plus court, la gestion des barrages reste un facteur de modification du cours d'eau. Ainsi, d'après un pêcheur rencontré à Vouglans, la gestion des réservoirs serait devenue hasardeuse depuis le début des années 2010 : « *je trouve qu'il y a beaucoup moins de régularité dans les variations des niveaux. Avant c'était le troisième week-end d'août où le lac amorçait une baisse constante et régulière jusque la fin de l'automne, il perdait 50 cm par jour [...]. Et là, depuis deux-trois ans, c'est hyper aléatoire et les marnages sont constants sur l'ensemble de l'année et notamment lors de la période de reproduction des poissons, donc il n'y a plus de garanties de fraies efficaces* » (Entretien 10, avec un pêcheur de la Gaule Moirantine, secteur de Vouglans).

Ces discontinuités liées à la construction et à la gestion des barrages, narrées généralement par des personnes qui connaissent l'Ain depuis plusieurs dizaines d'années, devraient être considérées avec précaution selon certains acteurs. Selon un professionnel du tourisme : « *les pêcheurs, si vous écoutez leurs histoires, vous ne vous en sortirez jamais. Eux, ils vous disent toujours : "Ah mais c'était mieux avant!" Donc il vaut peut-être mieux ne pas écouter* » (Entretien 46, à proximité du barrage d'Allement). Les changements environnementaux font consensus pour beaucoup de personnes rencontrées mais pour certaines les incertitudes persistent.

Enfin, pour quelques acteurs, les barrages sont présentés comme permettant d'assurer une meilleure gestion de l'eau car ces ouvrages pourraient permettre de préserver l'environnement et ses usages actuels : « *à titre fondamental, je considère que c'est quelque chose qui a été plutôt bénéfique. [...] le bénéfice que l'on peut avoir de cette gestion qui a été imposée à la rivière d'Ain, [...] c'est la gestion de l'eau mais dans son ensemble. Quand je parle dans son ensemble : les milieux environnementaux, les usages agricoles, les usages industriels et les usages humains. [...] cette gestion... attention, je parle de potentiel* » (Entretien 15, avec un agriculteur, secteur aval). Le soutien d'étiage et l'écrêtage des crues est donc particulièrement apprécié par certains acteurs, même si ce point de vue tranche avec la plupart de ceux cités précédemment, qui considèrent les discontinuités temporelles liées aux barrages comme portant préjudice à l'environnement et aux usages des cours d'eau, et se placent ainsi aux antipodes d'un discours prométhéen sur la nature.

8.1.2 Des discontinuités spatiales « statiques » : une rivière morcelée

Le morcellement de la rivière fait aussi partie intégrante du récit des acteurs enquêtés. Des discontinuités spatiales sont mises en avant par les acteurs qui insistent parfois sur leur caractère pérenne.

Une rivière cloisonnée par des barrages et interrompue par des milieux lenticues

Le morcellement spatial est mis en lien avec la topographie mais aussi avec la présence des barrages. Comme le souligne une personne en charge de la valorisation touristique du lac d'Allement : « *Avant, la rivière coulait. Par contre, c'est vrai que maintenant, ça gêne le passage des pêcheurs, ils sont obligés de rester entre les barrages. Avant, la rivière coulait et elle était ouverte à tout le monde. Maintenant, c'est vrai qu'elle est régulée par les barrages et ça cloisonne quand même la rivière* » (Entretien 37, secteur de la chaîne des barrages). La fin de la continuité longitudinale historique (MOULLIER et FRIOUX 2014) d'une rivière considérée comme dynamique et continue même socialement (KONDOLF et PINTO 2017) est rappelée. La discontinuité qui caractérise les deux derniers tiers du XX^e siècle est présentée comme statique et spatiale.

Alors que certaines personnes évoquent la discontinuité sédimentaire et piscicole en termes de temporalités, d'autres la mentionnent pour souligner les ruptures spatiales créées par les barrages : « *les alluvions ne circulent plus librement, les poissons ne circulent plus librement [...]. Si on prend l'ombre commun, qui existait sur la rivière d'Ain, il y a maintenant plus que quelques endroits où il y en a sur le bas de l'Ain* » (Entretien 17, avec un pêcheur, secteur de Vouglans). Un pêcheur rappelle l'importance de la notion et du maintien de la continuité écologique, dont la rivière d'Ain serait aujourd'hui privée : « *une rivière, elle a ce qu'on appelle, quand elle n'a pas de barrage, la continuité écologique. [...] la continuité sédimentaire. [...] Quand tu as des barrages de cette taille*

là, les sédiments ne transitent plus. Quand la rivière n'a plus d'apport de sédiment — ça représente à peu près vingt mille mètres cubes par an le transit sédimentaire — [...]. Elle casse les berges pour se recharger en sédiments. [...] et le lit se creuse aussi » (Entretien 54, avec un pêcheur, secteur aval).

Le morcellement spatial est renforcé par le fait que de nombreuses personnes opposent les milieux lenticques aux écosystèmes lotiques. Cette opposition est d'ailleurs présente dans les récits des pêcheurs et ne s'explique pas uniquement par leurs techniques de pêche : *« je pêchais beaucoup le lac mais je me suis remis aux rivières, ça fait une quinzaine d'années, parce que tout simplement, je me suis mis à la mouche. [...] Et personnellement, les lacs de barrages, ce n'est pas ma tasse de thé. Ce n'est pas naturel, ce n'est pas vivant, il n'y a pas d'histoire. Voilà, un lac naturel, il y en a qui datent de la préhistoire, de l'ère glaciaire. C'est quelque chose qui est vivant, qui a une âme. Un lac de barrage, ça n'a pas une âme. Ça ne vous cause pas. C'est joli, c'est tout* » (Entretien 50, avec un pêcheur de la Truite de l'Ain, sur le secteur amont). Les propos d'un autre pêcheur de la basse vallée sont plus virulents : *« je déteste les lacs, je ne peux pas les voir, c'est-à-dire que je trouve ça moche, c'est artificiel, c'est plein de vase. C'est ce qui tue la rivière en bas donc je boycotte les lacs, moi, c'est clair et net. C'est à cause d'eux qu'on a une rivière pourrie. Non, mais je veux dire, ce ne sont pas ces pauvres lacs, ils ne m'ont rien fait. Déjà c'est artificiel, moi, tout ce qui est artificiel, je n'aime pas donc c'est vite réglé* » (Entretien 54, avec un pêcheur, secteur aval). Le contraste entre eaux courantes et eaux dormantes peut d'ailleurs expliquer que certains acteurs, notamment les pêcheurs à la mouche, connaissent bien l'ensemble des milieux lotiques de la rivière d'Ain, à l'amont comme à l'aval : *« on va parfois pêcher avec les collègues à Priay, Pont d'Ain* » (Entretien 42, avec un pêcheur, secteur amont).

D'autres oppositions spatiales seraient aussi nées de la construction des barrages. D'après un riverain du lac de Vouglans, membre d'une association de valorisation du patrimoine et conseiller municipal, le lac de Vouglans serait aussi caractérisé par une dichotomie entre la rive droite et la rive gauche, une discontinuité transversale :

La rive gauche, c'est-à-dire Moirans-en-Montagne regarde sur Saint-Claude et sur Oyonnax. Orgelet, Arinthod, Clairvaux, on regarde sur Lons. Globalement, les bassins de vie ne sont pas les mêmes [...]. Du fait du côté encaissé du lac, il y a très peu de points de passage : il y a le pont de la Pyle, il faut remonter jusqu'à Pont-de-Poitte pour avoir un autre pont et puis et cætera, ce qui fait que quand les gens s'installent globalement, quelqu'un qui est sur la rive droite du lac ne va pas aller travailler à Saint-Claude et quelqu'un qui est sur la rive gauche du lac va difficilement aller travailler sur Lons. En tout cas, ils s'obligent à franchir des ponts donc des itinéraires à peine un peu plus compliqués. Donc mon sentiment, c'est que si on observe un petit peu ce que l'on appelle les bassins de vie, la rivière d'Ain et essentiellement le lac de Vouglans sont devenus une zone de frontière, ce qui n'était pas forcément le cas avant la construction du barrage (Entretien 41).

Un corridor méconnu et façonné par l'extérieur

Peu de personnes enquêtées, à l'exception de quelques membres d'associations de protection du cours d'eau ou de pêcheurs, connaissent l'ensemble du corridor. D'ailleurs, la cartographie des toponymes mentionnés dans les entretiens permet de voir que même questionnées sur la rivière d'Ain dans son entier, les personnes

enquêtées évoquent (et connaissent) surtout des lieux au sein du secteur où elles travaillent ou habitent (Figure 8.1).

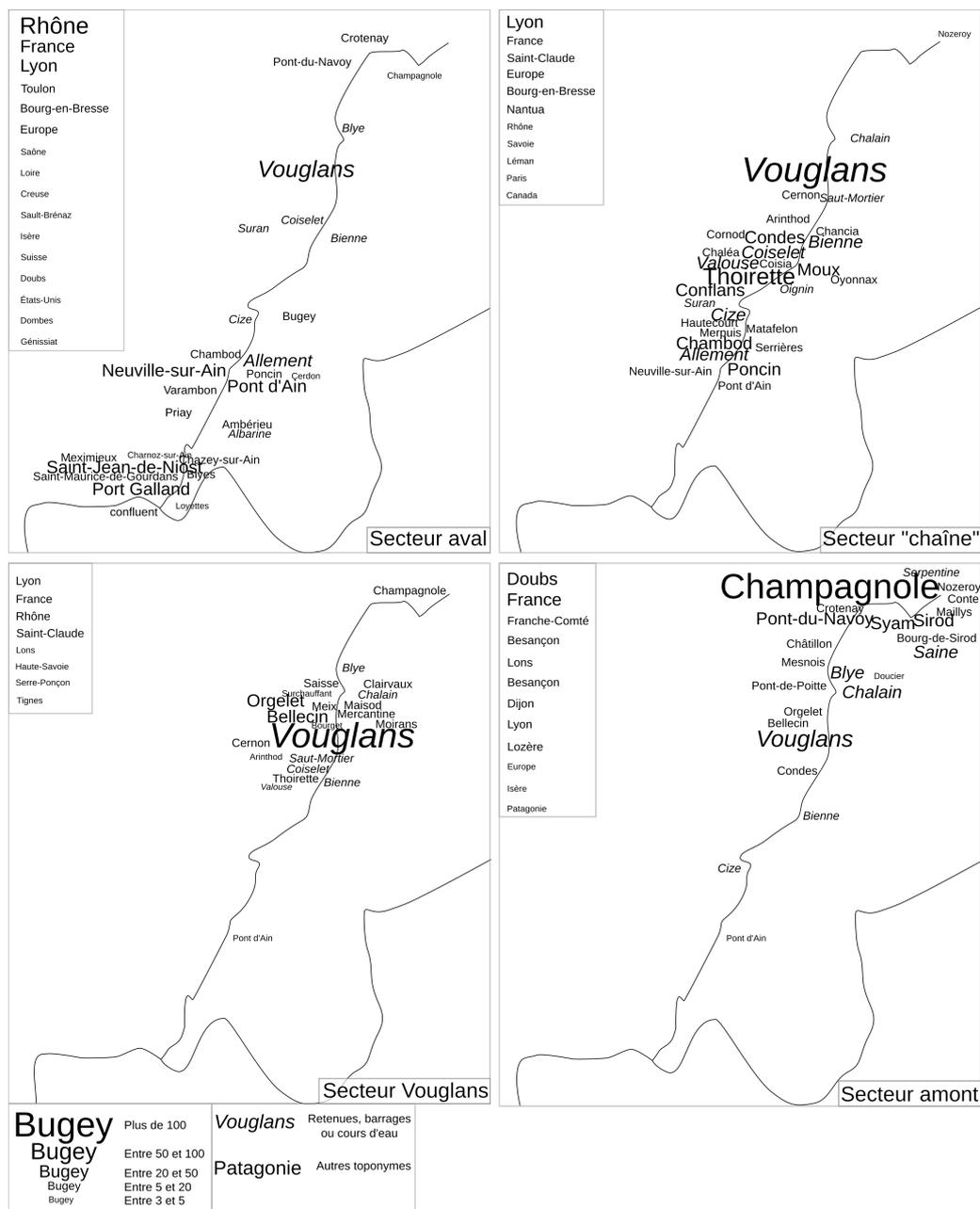


FIGURE 8.1 – Schématisation des toponymes évoqués selon les quatre secteurs de l'enquête. Cette figure représente les toponymes qui font l'objet de plus de trois occurrences dans les parties du corpus correspondant aux quatre secteurs identifiés pour l'enquête. Les noms de barrages, de lacs ou de cours d'eau figurent en italique. Les noms encadrés en haut à gauche représentent l'« ailleurs » évoqué dans les entretiens de nouveau selon les quatre secteurs. Pour des questions de lisibilité, la taille des mots n'a pas pu être rendue proportionnelle au nombre d'occurrences; cinq catégories ont été cependant définies afin d'en transmettre un ordre d'idée.

Les discontinuités spatiales, matérielles et immatérielles, créées par les barrages,

pourraient constituer l'un des facteurs de méconnaissance de la rivière en tant que *continuum*. Beaucoup de personnes rencontrées, si l'on excepte les pêcheurs, ne connaissent que très peu l'ensemble du corridor. À la question « *Connaissez-vous le barrage de Vouglans ?* », un riverain de la basse vallée demande : « *Vouglans, c'est sur le Rhône ça ?* » (Entretien 3). Une autre personne enquêtée souligne la méconnaissance généralisée de la localisation de la rivière et même des lacs en relatant une conversation qu'elle aurait eue avec un collègue : « *j'avais un collègue qui habite Moirans-en-Montagne, pour lui, le barrage de Vouglans, c'est le barrage de Moirans. Quand je lui ai appris que le barrage commençait à Pont-de-Poitte, il n'en revenait pas ! Il n'a jamais eu l'idée de penser que le barrage avait un commencement !* » (Entretien 35, avec un membre de l'association Les Amis de la rivière d'Ain, secteur amont). Des ruptures spatiales peuvent donc aussi marquer le secteur du lac et sont plus ou moins partagées par les différentes personnes rencontrées.

Le Rhône et Lyon sont deux « ailleurs » qui façonneraient le *waterscape* de la rivière d'Ain (Figure 8.1). La transformation de la rivière d'Ain par la construction des barrages est mise en lien avec des besoins qui seraient ceux d'un autre espace ; les fonctions des barrages et l'unité de production dont ils dépendent sont peu connues. Pour un pêcheur de Vouglans, la fonction principale des barrages est de protéger la ville de Lyon contre les inondations : « *Vouglans, il sert à réguler le cours du Rhône. Enfin tous [les barrages], parce qu'ils sont commandés depuis Lyon. Ils ont un rôle régulateur de crues par rapport au Rhône* » (Entretien 21). La seconde fonction des barrages de la rivière d'Ain serait de permettre l'irrigation de la « région lyonnaise »³ ce qui expliquerait les conflits entre différents groupes d'acteurs regroupés autour de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) : « *Et ils ont aussi un rôle pour alimenter les maïs dans la région lyonnaise, puisque le Sage Rhône-Alpes⁴ et le Sage Jura⁵, ils se tirent un peu les plans, parce qu'ils n'ont pas du tout les mêmes objectifs. Le Sage Rhône-Alpes voudrait qu'il y ait 26 mètres cube seconde qui sorte d'ici pour alimenter les maïs. Et le Sage Jura a une gestion plus touristique, c'est-à-dire qu'il y a une convention avec EDF qui dit qu'à partir de fin juin, si je ne me trompe pas, le lac doit être à la cote 426* » (*ibid.*). Cette citation laisse aussi entrevoir que, pour certains acteurs, l'objectif des Sage ne comprend pas nécessairement la protection des milieux aquatiques.

Toutefois, ces ruptures spatiales qui tantôt sont explicitées et tantôt apparaissent en filigrane, sont accentuées par les divisions administratives et institutionnelles et par la diversité associative. Les références aux départements et aux régions, ainsi qu'à leurs chefs-lieux attestent de cela (Figure 8.1). L'extrait cité ci-dessus qui mentionne le Sage, laisse aussi apparaître des divisions en termes de gestion entre un aval qui dispose d'un Sage, un amont qui travaille à l'élaboration d'un contrat de rivière et une chaîne de barrages gérée avant tout par EDF comme le souligne une riveraine : « *ce serait bien que l'EDF s'occupe un peu de leurs berges parce qu'on est riverains nous, mais on n'est pas propriétaires des berges. On se doit aussi de les entretenir mais normalement, c'est l'EDF* » (Entretien 39, secteur de la chaîne de barrages). Les offices de tourisme créent encore d'autres maillages. S'ils cherchent à valoriser la rivière d'Ain et les espaces aquatiques, peu de cartes produites par les syndicats d'initiatives présentent le corridor dans son entier et permettent de comprendre le parcours de la rivière de sa source à

3. Il s'agit plus exactement de l'irrigation de la basse vallée de l'Ain, mais elle est ici assimilée à l'agriculture de la région lyonnaise.

4. Il est probablement ici question du Sage de la basse vallée de l'Ain.

5. Il n'existe pas à l'heure actuelle de Sage dans le Jura qui prend en compte la rivière d'Ain.

sa confluence avec le Rhône (Figure 8.2). Ainsi, même si les barrages contribuent au morcellement du cours d'eau selon différents acteurs, d'autres facteurs que les barrages produisent des discontinuités spatiales statiques le long de la rivière d'Ain.



FIGURE 8.2 – Deux panneaux touristiques présentant la vallée à Coiselet (Clichés : S. Flaminio, mai 2015). Le panneau de gauche, intitulé « Route des Lacs », a été réalisé par l'Office de tourisme du pays des lacs et Petite montagne, qui regroupe trois communautés de communes jurassiennes. Sur cette première carte, la rivière d'Ain commence à Pont-du-Navoy et s'arrête à Thoirette. Le panneau de droite, intitulé « Petite montagne. Vallée de l'Ain », semble avoir été réalisé conjointement par la communauté de communes de la Petite montagne et l'office de tourisme. Bien que le panneau porte sur la vallée de l'Ain, le parcours de la rivière n'est que très sommairement présenté : « en aval du barrage de Vouglans, la route s'enfonce en fond de vallée pour suivre le cours de l'Ain. Un site superbe avec ses lacs et sentiers ». Les éléments livrés sur les milieux aquatiques du secteur concernent les lacs créés par les barrages. La rivière se montre donc particulièrement absente sur ces panneaux.

8.1.3 EDF et ses ouvrages : une diversité de représentations

De manière presque systématique, des questions ont été posées aux personnes rencontrées sur la compagnie concessionnaire des cinq grands barrages, EDF. Les réponses laissent voir que la compagnie électrique fait l'objet de représentations très diverses et qui ne sont pas entièrement spécifiques aux différents secteurs étudiés ou aux groupes d'acteurs (même si ces catégories restent en partie pertinentes).

Les récits proposés par les pêcheurs — dont les entretiens sont très denses —, et particulièrement ceux habitant l'aval, sont généralement les plus acerbes. La critique est d'abord liée à l'existence des barrages EDF : « la rivière est massacrée par EDF [...]. Ils ont exploité la rivière à 100%. [...] Voilà, ça fait vraiment l'escalier parfait » (Entretien 54, avec un pêcheur, secteur aval). Il est aussi lié au fonctionnement des

barrages. Un pêcheur de la basse vallée attribue sa propre représentation d'EDF aux conséquences écologiques des marnages : « *L'image que j'ai d'EDF c'est que au niveau hydraulique, sur la rivière d'Ain, les barrages, c'est catastrophique. Déjà, tant au point de vue du fonctionnement parce qu'un fonctionnement par éclusées c'est très néfaste pour une rivière* » (Entretien 4). Les pêcheurs de la basse vallée sont conscients du récit qu'ils construisent et diffusent autour d'EDF et de ses limites. Ainsi, l'un d'entre eux reconnaît que les pêcheurs considèrent de manière générale l'exploitant comme étant le « méchant » dans l'histoire de la rivière d'Ain : « *on n'a pas une bonne image d'EDF, en tant que pêcheurs, forcément. Parce que c'est eux qui veulent retenir l'eau l'été quand on en voudrait et c'est eux qui nous font des lâchers de barrage toute l'année. C'est vrai qu'EDF pour les pêcheurs c'est le diable* » (Entretien 30, secteur aval). Avec le réservoir de Vouglans, EDF est présentée comme une actrice dominante et contrôlant l'accès à l'eau. La presse quotidienne régionale relaie parfois aussi cette image et établit un lien avec la pratique de la pêche : « *sur la rivière d'Ain, les niveaux d'ouverture dépendront évidemment du bon vouloir d'EDF et de ses barrages* » (*Le Progrès de Lyon*, 13 mars 1998). Plus récemment, ce même journal rappelle que la fédération de pêche de l'Ain s'est opposée au renouvellement de la concession du barrage de Cize-Bolozon :

[La fédération de pêche] a été consultée dans le cadre du renouvellement de concession du barrage de Cize-Bolozon, fin 2008. Candidate à sa propre succession, EDF a déposé son dossier auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire)⁶. Instruction en cours. Les pêcheurs de l'Ain, ainsi que le conseil supérieur de la pêche, ont rendu un avis défavorable. Mais il ne se limite pas à Cize-Bolozon. « *Nous estimons que la chaîne d'aménagement et ses impacts doivent être étudiés comme un tout, de Vouglans jusqu'à Allement* ». La consultation leur fournit l'occasion de jeter un pavé dans le lac artificiel. D'interpeller le concessionnaire sur sa gestion et de réclamer une meilleure prise en compte de l'environnement sur l'ensemble de la rivière d'Ain (*Le Progrès de Lyon*, 12 avril 2007).

Les habitants et pêcheurs de la basse vallée ne sont pas seuls à mettre en avant et à critiquer le pouvoir et les intérêts du producteur d'électricité. À Vouglans aussi certains pêcheurs regrettent la gestion pratiquée par EDF ; celle-ci ne respecterait pas ses promesses : « *EDF, à chaque fois que je les ai vus, c'était sur des réunions, [...], et ils sont impliqués, mis à part le fait que leurs engagements ne sont pas toujours respectés. L'année dernière, ils nous avaient promis que le lac ne varierait pas de niveau de telle période à telle période et puis on s'est rendu compte que c'était absolument faux, qu'il y avait eu d'autres priorités avec la période de grand froid* » (Entretien 10, avec un pêcheur, secteur de Vouglans). Ces propos montrent que certains acteurs ont l'impression que la gestion des barrages par EDF leur fait perdre un certain usage de l'environnement. Les acteurs locaux ne se sentent pas appuyés par l'exploitant, mais placés en bas d'une liste de priorités : « *Si on n'est pas capable de tenir des engagements devant des personnes, autant ne pas le dire. [...]. J'ai l'impression que c'est une garantie de paix sociale devant les concernés, [...] puis en fait il y a d'autres enjeux économiques qui nous dépassent largement* » (*ibid.*). Selon une personne travaillant dans le tourisme à Vouglans, les variations du niveau du lac sont mal gérées par le producteur d'électricité ;

6. Ce service déconcentré du ministère de l'Environnement a disparu en 2010. Ses missions ont été attribuées aux Dreal.

sa compétence en tant que gestionnaire de l'eau est questionnée, indépendamment même des conditions météorologiques ou climatiques : « *il y a des années comme en 2003 ou il y a deux ans [2011], le lac reste bas car il ne pleut pas, donc pour se baigner c'est assez difficile. [...]. C'est vrai qu'à ce niveau-là, je trouve que EDF n'est pas très bon* » (Entretien 22).

Certaines personnes rappellent toutefois qu'au cours des dernières années EDF aurait mené une réflexion sur les conséquences de ces barrages. En lien avec la vidange de Coiselet de 2007, un pêcheur rencontré à Thoirette explique qu'« *EDF a fait beaucoup après, ils ont remis en eau, ils ont fait beaucoup de subvention d'alevinage. Ils ont remonté des frayères artificielles. EDF a fait beaucoup de choses. Il faut le reconnaître quand même* » (Entretien 48). Ces initiatives sont donc plutôt bien reçues par certains pêcheurs même si elles ne font pas oublier les impacts des barrages. Selon un pêcheur et ancien ingénieur d'exploitation EDF, « *EDF a fait beaucoup d'efforts pour nous aider à continuer à gérer nos plans d'eau pour la pêche [...]. Ils participent quand même pour limiter les dégâts qu'ils ont causés* » (Entretien 53, secteur de la chaîne des barrages).

Ces initiatives — qui peuvent pourtant se traduire par des actions — sont parfois qualifiées de « discours » : « *EDF a des beaux discours sur la rivière. [...] Pour moi, c'est du discours convenu, c'est du discours officiel, c'est du discours conventionnel, c'est un discours qu'ils ont le devoir de tenir et ils le font bien. Mais entre le discours et le véritable intérêt porté à la qualité de la rivière... Non moi je n'y crois pas* » (Entretien 8, avec un riverain de la basse vallée). D'ailleurs, la presse régionale explicite parfois des motifs sous-jacents aux actions environnementales. Dans un article consacré à la restauration de l'ônes et la création de frayères à Thoirette pour une somme de 400 000 euros, *Le Progrès de Lyon* explique qu'« *entre préservation de la nature et sauvegarde de la ressource, un autre facteur est tout de même entré en jeu, dans la réalisation de ce chantier : "Propriétés de l'État, les barrages sont concédés à des entreprises. Et en 2008, lors du renouvellement de notre concession pour Cize-Bolozon, nous nous sommes engagés à réaliser ces travaux", reconnaît finalement Benoît Philipps [un cadre EDF]* » (3 février 2011).

En effet, EDF est considérée comme exerçant une souveraineté politique et économique qui contribue à la production du *waterscape* de la rivière d'Ain. La compagnie électrique disposerait d'un ancrage local important depuis la construction des barrages. Selon un riverain, « *EDF c'est une force politique, c'est une force économique [...], EDF a balancé [dans] tous les conseils municipaux locaux de ses agents qui venaient d'arriver, pour beaucoup ils arrivaient de Chinon, [...] on leur a dit "messieurs implantez-vous sur une liste et faites-vous élire". Ça s'est fait un peu malgré eux [...]. Et ça a marché, un maire de Meximieux est venu d'EDF. Un maire d'Ambérieu est venu d'EDF* » (Entretien 8, avec un riverain de la basse vallée).

Face à ce *waterscape* au sein duquel EDF occupe une place importante, plusieurs acteurs se montrent défaitistes et insinuent qu'il ne serait plus possible de modifier la trajectoire des processus écologiques et sociaux qui caractérisent le corridor : « *l'énergie elle n'est jamais verte, elle est toujours... et donc on transforme les rivières en chasses d'eau, [...], et c'est l'énergie tranquille parce que EDF a besoin de kilowatts, "tac" on appuie sur le bouton, on ouvre une valve, "tac" on relâche n'importe quand n'importe où. Donc je crois que ça empire ça et que ça va empirer et que nous notre combat, enfin notre combat, notre négociation avec EDF c'est une négociation sans fin* » (Entretien 9, avec un pêcheur). D'après d'autres personnes enquêtées, un dialogue aurait commencé entre l'exploitant et les usagers. Selon plusieurs personnes rencontrées, les discussions

avec EDF auraient débuté dans les années 1990, soit plus d'une vingtaine d'années après la mise en eau de la chaîne de barrages : « *Ça a commencé on va dire dans les années 95, par là, ça a commencé à discuter sur la gestion de l'eau pour les poissons* » car « *les premières années, les gens ne savaient pas tout ça et puis après, quand ils se sont aperçus qu'il y avait sur le bas des mortalités de poissons, des choses comme ça, ils ont dit "Il faut faire quelque chose" et il y a eu des conventions, des partenariats entre les fédérations et puis les sociétés de pêche* »; ainsi, « *on a de grands, de beaux rapports avec EDF maintenant, de bons rapports pour expliquer nos problèmes et puis eux, de leur côté, ils font le maximum aussi bien pour les débits en cas de sécheresse* » (Entretien 53, avec un pêcheur et ancien ingénieur d'exploitation EDF, secteur de la chaîne de barrages).

Les acteurs qui font partie de structures qui dialoguent régulièrement avec EDF ne se considèrent nullement comme étant des victimes de l'exploitant ou sous la domination de ce dernier. Selon un professionnel du tourisme à Vouglans, EDF « *n'est pas un partenaire mais presque, [...] ce barrage [Vouglans] a été créé au départ pour les besoins en électricité, donc nous on gère les zones de plaisance donc qui restent du loisir donc c'est clair que EDF a priorité, ils sont obligés de faire en fonction des besoins en énergie ou autre et puis notre directeur réussit à avoir un petit peu des infos parce que [pour] nous ce qui est important c'est quand même d'avoir quelques prévisions pour pouvoir appeler les gens au cas où. [...] je trouve qu'il y a une bonne communication maintenant* » (Entretien 14). Cependant, cette citation montre que la personne interviewée établit une hiérarchie entre différents usages de l'eau, une hiérarchie qui pourrait être discutée. D'autres commentaires faits par des personnes rencontrées, peut-être d'ailleurs méfiantes vis-à-vis des questions sur EDF, montrent que les initiatives de l'exploitant (notamment dans les secteurs où se trouvent des lacs de barrages), marquent l'esprit des riverains et des pêcheurs : « *je n'ai pas une image négative d'EDF parce quand il y a eu des soucis sur les barrages, ils nous subventionnent quand même bien, je n'ai pas de commentaires néfastes à dire sur EDF* » (Entretien 21, avec un pêcheur, secteur de Vouglans). Ce type de commentaire s'inscrit toutefois dans une logique de compensation qui elle aussi ne fait pas l'unanimité parmi les personnes rencontrées, notamment dans la basse vallée où il n'est plus question d'aleviner pour certaines associations de pêche afin de préserver un cheptel « sauvage ».

Au delà des dichotomies — que les personnes rencontrées aient une représentation positive ou négative d'EDF, qu'elles soient pour ou contre les barrages... — les entretiens montrent que la majeure partie des acteurs rencontrés souhaiteraient être davantage informés de la gestion des barrages (OTTINI 2013). Cette demande ne concerne pas le fonctionnement général des ouvrages; plus spécifiquement : « *ce qu'on aimerait, [...], c'est avoir une idée du programme énergétique d'EDF EDF est toujours opposé, ils nous invoquent des questions de sécurité un peu obscures. [...] Ils sont très mystérieux sur le sujet. On aimerait marquer sur le site internet les prévisions d'EDF pour prévenir les pêcheurs. Les pêcheurs qui viennent de loin en ont marre d'être confrontés à une hausse rapide des eaux. On pense qu'ils pourraient faire de l'information à ce niveau-là* » (Entretien 30, avec un pêcheur, secteur aval). Elle concerne moins souvent le risque de rupture de barrage, comme le montre d'ailleurs le documentaire *Barrage de Vouglans : le scénario catastrophe*⁷ qui dresse le portrait d'une population peu inquiète à cet égard.

7. Documentaire diffusé sur France 2 dans l'émission *Envoyé Spécial*, le 13 septembre 2018, réalisé par Bernard Nicolas et Arnaud Mansir, https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/video-barrage-le-scenario-catastrophe_2933971.html, consulté en septembre 2018.

8.1.4 Les petites centrales et les micro-centrales, des ouvrages et des exploitants inoffensifs ?

Les petites centrales et les micro-centrales occupent une place bien moins importante dans les entretiens que les grands barrages EDF⁸. Toutefois, ces infrastructures transversales et leurs gestionnaires font aussi l'objet de récits qui varient en fonction des aménagements dont il est question et de leurs exploitants.

De manière générale, les personnes rencontrées soulignent que ces ouvrages ont des conséquences sur le milieu : « *elles [ces infrastructures] ont leur incidence aussi* » (Entretien 4, avec un pêcheur, secteur aval). Ces conséquences sont cependant considérées comme modestes, notamment parce qu'une partie des micro-centrales est équipée d'échelles à poissons, comme celle de la Roche par exemple (Figure 8.3) : « *Il a un côté écologique [avec le fonctionnement de la micro-centrale de la Roche] parce qu'ils ont fait un bassin de remontée de poisson, donc c'est une micro-centrale hydraulique qui tourne très bien* » (Entretien 24, avec un acteur du tourisme, secteur aval). Pour un riverain de l'amont, l'existence de ces ouvrages qui le long de la rivière d'Ain font l'objet d'autorisations plutôt récentes⁹, ne peut néanmoins être entendue comme problématique en raison de leur ancienneté : « *qu'on oblige à mettre des ascenseurs à poissons, je suis bien d'accord [...]. Ce sont des barrages qui existent depuis des centaines d'années, ce n'est pas nouveau. [...] je trouve qu'il n'y a pas d'obstacles à remettre en service ces barrages existants en somme. [...] ça existait, je ne vois pas pourquoi ça peut perturber plus aujourd'hui qu'hier* » (Entretien 45, avec un riverain, secteur amont). Contrairement aux grands barrages, leur remise en état et leur exploitation hydroélectrique ne constituent pas une rupture temporelle dans le récit de la rivière d'Ain des acteurs rencontrés. La presse régionale soulève aussi la question de la contribution des petits barrages dans le paysage de la rivière, et relaie les préoccupations des acteurs en faveur des micro-centrales, lors de débats autour de leur remise en fonction : « *Le faciès de la rivière doit beaucoup aux réservoirs des barrages. C'est caricaturalement valable sur cette partie de l'Ain supérieur. Que serait la rivière, au débit estival extrêmement réduit, sans les retenues ?* » (*Le Progrès de Lyon*, 9 juillet 2000).

Toutefois, plusieurs acteurs soulignent que la gestion de ces centrales peut être problématique car elle n'est pas toujours concertée. Ce constat est notamment rappelé par la presse régionale qui se fait l'écho des inquiétudes des pêcheurs de Sirod (secteur amont) lors de la remise en fonction d'une micro-centrale : « *La succession, sur l'Ain, de micro-centrales, présentent toutefois un autre inconvénient. L'"éclusage" désynchronise les stations, agissant sans concertation, peut amener des "montées" ou inversement des baisses importantes du niveau de l'eau* » (*Le Progrès de Lyon*, 9 juillet 2000). La diversité des exploitants est mise en avant comme un point négatif par plusieurs personnes rencontrées qui étaient familières de leur mode de fonctionnement. D'ailleurs, selon certains, les micro-centrales pourraient même gêner l'exploitant principal de la ressource hydraulique qu'est EDF : « *EDF quand ils en parlent, ils disent qu'ils s'en passeraient bien des micro-centrales. Parce qu'ils ne les maîtrisent pas et eux veulent une*

8. Cette spécificité ne s'explique qu'en très petite partie par la grille puisque lorsque j'ai réalisé les entretiens dans le secteur amont, j'ai posé spécifiquement des questions sur les petits ouvrages et les micro-centrales.

9. L'exploitation purement hydroélectrique de micro-centrales le long de la rivière d'Ain qui auparavant étaient destinées à l'alimentation en énergie de petites usines ou de minoteries s'est surtout développée dans les années 1990.



FIGURE 8.3 – La micro-centrale de la Roche, à Champagnole, secteur amont (Cliché : S. Flaminio, juin 2015). Cette microcentrale est gérée par la municipalité de Champagnole. Sa hauteur de chute est de 4 m et elle a une puissance de 300 kW. Selon un employé municipal en charge de la gestion de la centrale, celle-ci est gérée au centimètre près en allant d'un niveau 0 où il n'y a de l'eau que dans la passe-à-poissons (à droite sur la photographie) au niveau 3. La photographie a été prise lorsque la centrale était réglée au niveau 2,5. Le panneau de présentation de la micro-centrale, installé sur le bâtiment de l'usine et réalisé par la Fédération nationale des producteurs privés d'électricité d'origine renouvelable, souligne que les petites centrales de ce type, au nombre de 2 000 en France, constitueraient « *une contribution majeure à la protection de l'environnement* ».

énergie qui arrive sur leur réseau qu'ils maîtrisent parfaitement. Ils ne savent pas du tout quand les micro-centrales vont turbiner » (Entretien 30, avec un pêcheur, secteur aval).

Plus précisément, les exploitants de certaines centrales sont présentés comme des représentants du rationalisme économique : « *les micro-centraliers veulent faire du business* » (Entretien 30, avec un pêcheur, secteur aval). Lors d'une discussion avec un pêcheur de l'amont, celui-ci souligne que certains propriétaires de micro-centrales sont avant tout sensibles à l'appât du gain et qu'ils disposent d'un capital économique et social significatif : « *il y en a qui sont là pour faire de l'argent et puis c'est tout. Ces gens-là, comme je vous le disais, ils sont tous bien aiguillés ou épaulés à droite, à gauche en politique, ce qui fait que devant un tribunal, c'est noyé dans les paperasses* » (Entretien 42). Ce même pêcheur explique d'ailleurs que les sociétés de pêche s'engagent dans des actions juridiques contre des exploitants de micro-centrales pour le « *non-respect des débits réservés, des marnages trop importants* »; toutefois, il estime que de manière plus générale « *les exploitants de centrales sont intouchables* » (*ibid.*). Dans le secteur aval, les micro-centrales de Neuville-sur-Ain (détenue par la société des Forces motrices Convert) et de Pont d'Ain (de la société hydroélectrique de Pont d'Ain, elle-même dépendante de l'établissement Coutras) sont régulièrement au cœur de débats. Ainsi, dans une lettre à la Direction départementale des Territoires (DDT), l'association de pêche Pêche Protection Vallée de l'Ain (PPVA) rappelle que depuis plusieurs années des « incidents » se produisent en lien avec le fonctionnement de la micro-centrale :

« Ces incidents n'ont malheureusement entraîné aucun changement de comportement de M. C. Convert responsable de la gestion de la société, qui continue à considérer les prescriptions tant permanentes (règlement d'eau) qu'occasionnelles (en cas de travaux) comme négligeables et facultatives. Ce fonctionnement erratique, selon l'inspiration et l'intérêt du gestionnaire, a depuis 3 ans un impact désastreux sur les populations piscicoles du secteur : le fonctionnement en infraction des turbines de l'extension a détruit les fraies des truites et des ombres situés directement en aval »¹⁰.

D'autres micro-centrales au contraire semblent disposer d'un suivi accru. Ainsi, selon un représentant d'une association de pêche dans le secteur amont, les exploitants de la centrale de Pont-du-Navoy « sont surveillés comme le lait sur le feu » (Entretien 51). Plus à l'amont encore, un pêcheur décrit une micro-centrale à Sirod comme « respectueuse de la rivière » (Entretien 42).

La petite centrale de Blye est citée dans de nombreux entretiens réalisés à l'amont (Figures 8.5 et 8.5) et fait l'objet d'un discours singulier. Si le fonctionnement de la centrale ne semble guère susciter de questions ou d'inquiétudes de la part des personnes rencontrées — elle fonctionne au fil de l'eau —, la qualité de l'eau de sa retenue est quant à elle sujette à de nombreux débats. Pour un pêcheur de l'amont, ce petit réservoir est devenu un sujet tabou : « Il ne vaut mieux pas en parler. Il ne vaut mieux pas en parler, parce que c'est un bac de décantation. Tout ce qui descend depuis la source de la rivière d'Ain s'arrête là. Tous les effluents, tout ça, ça s'arrête là. [...] Et, comment faire ? Comment faire ? Comment faire ? On s'est tournés la tête à la fédération pendant des années. Il n'y a pas de solution » (Entretien 51). Un riverain et membre de l'association Les Amis de la rivière d'Ain revient sur l'histoire de cette petite centrale : « ce barrage, c'est un "lagunage", parce que toute la pollution du Haut-Jura, [...], s'est décantée ici. Quand j'allais à la pêche dans les années soixante, il y avait quinze mètres de fond, maintenant l'eau est toute remplie de vase, de déchets. Maintenant, quand on passe en canoë, la pagaie s'enfonce dans l'eau [...] dans la boue, [...], et c'est terrible » (Entretien 35). Si ce ne sont donc pas ici les exploitants de la petite centrale qui sont mis en cause, l'existence du barrage reste perçue comme problématique.

La petite centrale de Bourg-de-Sirod fait partie des plus connues de la rivière d'Ain car elle se trouve à proximité des pertes de l'Ain. Pourtant, son fonctionnement n'a été que très peu mentionné dans les entretiens. La presse quotidienne régionale quant à elle a consacré plusieurs articles à cet aménagement puisqu'il s'est agi en octobre 2000 de la première concession de barrage renouvelée en France. Les articles décrivent les transformations du site, mais soulignent aussi des changements qui caractérisent la gestion du barrage selon des critères environnementaux. Le réaménagement de l'usine est l'occasion de proposer une réflexion sur un modernisme qui irait de pair avec les aménagements hydroélectriques :

Extérieurement, il s'agit d'abord d'améliorations esthétiques. Les Pertes de l'Ain sont un site prisé. Un certain nombre de câbles vont être enfouis, d'antiques poteaux de bois vont disparaître. Des alimentations internes, permettant les mouvements commandés à distance, seront fixées dans la galerie. On doit aussi adapter le barrage amont aux nouvelles normes définissant le débit réservé. Celui-ci passe de 250 litres à 1 mètre cube par seconde. Cette adaptation « coûte cher » à EDF. Dans certains cas, cette perte

10. Lettre du président de PPVA à la DDT de l'Ain, 21 juillet 2013, <http://www.peche-protection-vallee-ain.fr/uploads/file/CONVERT1.pdf>, consultée en juillet 2018.



FIGURE 8.4 – Le barrage de Blye, secteur amont (Cliché : S. Flaminio, avril 2014). Le barrage de Blye a été construit entre 1955 et 1957 sur les fondations d'un ouvrage antérieur. La centrale compte trois turbines dont la capacité totale est d'environ 50 m³/sec. Le barrage, d'une hauteur de chute de 9 m, crée une retenue d'environ 50 hectares. L'ouvrage fait l'objet d'une concession étatique à la Société des Chutes de l'Ain. Cette dernière est détenue par une société à capitaux suisses, Kleinkraftwerk Birseck. Une autre entreprise, Hydrowatt, est en charge de l'exploitation et de la maintenance de la centrale. L'électricité produite est vendue à EDF et à Rhodia-Solvay. Les gestionnaires ont aménagé un parcours pour que les kayakistes puissent contourner le barrage. En 2015, des études avaient été initiées pour considérer la franchissabilité du barrage en termes sédimentaires et halieutiques. Ces informations ont été transmises par un employé d'Hydrowatt en charge de la gestion du barrage de Blye.

d'eau « *utile* » remet en cause l'existence même des centrales. Quelques unes ont dû être fermées. Dans l'usine proprement dite, on généralise la mise en service de l'automatisation, on ajoute des dispositifs de protection numérique. Le concept immuable des turbines n'a encore nul besoin d'adaptation. Le modernisme s'acharne par contre sur les alternateurs et sur les génératrices (*Le Progrès de Lyon*, 26 août 2001).

8.1.5 Une rivière barrée de plus en plus pacifiée?

La littérature existante sur la rivière d'Ain montre que celle-ci a été marquée par des conflits importants liés aux barrages dans les années 1980 et au début des années 1990 (voir 3.3.2 et BARONE 2010). Qu'en est-il selon les personnes rencontrées?

Les entretiens réalisés permettent de voir que les tensions restent fortes entre les pêcheurs et les exploitants des barrages (plus particulièrement EDF). Parfois, ces tensions se muent en conflits; ces derniers reposent sur des controverses anciennes liées non seulement au débit réservé mais aussi à la vitesse des éclusées et au taux d'oxygénation de l'eau. Dans une interview médiatisée sur un blog de pêcheurs, un bénévole d'une association de la basse rivière d'Ain résume la controverse :

dans les années 2010, EDF a brutalement dénoncé cette convention [la



FIGURE 8.5 – La retenue de Blye, secteur amont (Cliché : S. Flaminio, septembre 2015)

convention frayère]¹¹ au motif qu'elle était trop coûteuse et restrictive. Les pêcheurs sont alors montés au créneau pour obtenir une nouvelle convention plus ambitieuse et surtout réellement efficace. En parallèle l'Agence française pour la biodiversité (AFB) [...], a mené des campagnes de suivis des frayères et des échouages/piégeages. En 2013 cette agence sort un dossier complet sur l'impact de l'hydroélectricité et surtout tout un panel de mesures pour améliorer le fonctionnement des barrages [...]. Les pêcheurs se sont alors appuyés sur ce rapport et ses préconisations pour négocier une nouvelle convention. Au milieu des années 2010 la convention salmonidés voit le jour, un comité de pilotage et un comité technique sont créés. Ces comités sont pilotés par la Dreal Rhône-Alpes Auvergne et la DDT 01. Les participants à ces comités sont la Dreal, les DDT 01 et 39, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'agence de l'eau, le syndicat de la basse rivière d'Ain, des scientifiques, EDF, un bureau d'études, la Fédération départementale de la pêche (FDP) 01 et les 3 associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de la basse rivière d'Ain. [...] Le but de ces comités est de faire un état des lieux de la situation et de trouver des solutions en vue d'améliorer le fonctionnement des ouvrages. EDF joue la montre et demande des études, avec différents scientifiques qui travaillent pour eux à l'appui. Le but de leur démarche est de prouver aux membres des comités que la disparition des salmonidés est de cause multifactorielle, afin de se dédouaner de leur responsabilité¹².

Les réseaux sociaux permettent de suivre l'évolution de ce conflit réémergent (LAS-LAZ 2011). Ainsi, en 2018, le conflit s'est affirmé en mai suite à une mortalité piscicole; les pêcheurs s'interrogent : « *est-ce la faute de l'exploitant du barrage d'Allement ou*

11. Pour une présentation de la « convention frayère », voir 3.3.2.

12. Interview par Nicolas Germain d'un membre d'une association de pêche de la basse vallée de l'Ain du 21 mai 2018, <http://www.nicolas39-peche-mouche.com/index.php?post/EDF-tue-la-Basse-riviere-d-Ain-les-pecheurs-portent-plainte>, consultée en juillet 2018.

d'une des trois micro-centrales privées? [...]»; les pêcheurs en appellent à un arbitrage étatique : *« on se demande bien quand est-ce que l'État, via ses différents services (Direction départementale des territoires et Dreal) va enfin prendre ses responsabilités et mettre un terme à cet écocide »*¹³. Ce conflit ne fait pas uniquement l'objet d'une publicisation et d'une médiatisation mais il s'exprime aussi par des actions en justice puisque les différentes associations de pêche de la basse vallée de l'Ain portent régulièrement plainte pour *« destruction d'habitat d'espèces protégées »*¹⁴.

Ce conflit réémergeant renforce la discontinuité entre l'amont et l'aval de la vallée. Un message de juillet 2018, d'une association de pêche, illustre cette opposition et prolonge le conflit ayant réémergé en mai 2018 (Figure 8.6) : la rivière d'Ain présente un lit asséché où s'érigent trois pierres tombales, une première représentant la municipalité de Pont d'Ain, une deuxième matérialisant les pertes piscicoles et une dernière représentant la basse rivière d'Ain. Deux responsables sont ici pointés du doigt : d'abord le département du Jura où se trouve le lac de Vouglans, ensuite l'exploitant des grands barrages de l'Ain, EDF. La veille, la même association de pêcheurs postait un autre message sur Facebook qui affirme que *« les activités dans le Jura ont-elles plus d'importance que celles de l'Ain, il faut croire. Les baigneurs ont plus de poids que la biodiversité! »*¹⁵. Ce message laisse entrevoir que ce n'est pas uniquement un conflit entre l'amont et l'aval pour ces pêcheurs, mais aussi un conflit entre une vision biocentrée — car il n'est pas ici uniquement question de la concurrence entre la baignade et la pêche — de la nature et une représentation plus anthropocentrée. Dans ce récit, les « victimes » ne sont pas les pêcheurs, des humains, mais des non-humains : la rivière et sa faune piscicole.

Les tensions sont évoquées dans de nombreux entretiens réalisés en amont du barrage d'Allement. Un riverain qui habite à proximité de Vouglans et qui se montre déçu par la gestion des barrages souligne que la situation à Vouglans reste plus enviable que celle de la basse vallée : *« j'ai des amis dans l'Ain, vers Pont d'Ain, nous on se plaint mais eux ils ont la guerre de l'eau. Un pipi de chat! Vous avez déjà vu Pont d'Ain? Avant, croyez-moi, quand il y avait de l'eau ici, il y en avait en bas aussi! »* (Entretien 5, avec un habitant de Cernon, secteur de Vouglans).

Toutefois, ce conflit est bien moins prégnant aujourd'hui que les années précédentes d'après plusieurs pêcheurs rencontrés. Selon un pêcheur de la basse vallée, pourtant très inquiet en raison des marnages, un dialogue est possible avec EDF depuis quelques années :

Mais on doit reconnaître qu'EDF fait des efforts. Sur la rivière d'Ain, il y a une *« cellule d'alerte »*¹⁶ qui a été mise en place il y a une quinzaine d'années, suite à des mortalités. Il y a beaucoup de sociétés en France qui nous l'envient. Ça ne règle pas tout, mais on arrive à se parler. [...] Là, il y a discussion, il y a contact, il y a palabre. Il y a une quinzaine d'années c'était la guerre. C'était la guerre ouverte. Entre EDF et l'Upa notamment. Il s'était monté une association Basse rivière d'Ain, qui a fait une guerre terrible à EDF. [...] la guerre a été un petit peu adoucie parce qu'il y a

13. Message posté sur le compte Facebook de l'association de pêche PPVA, secteur aval, le 4 mai 2018.

14. Interview par Nicolas Germain d'un membre d'une association de pêche de la basse vallée de l'Ain du 21 mai 2018, <http://www.nicolas39-peche-mouche.com/index.php?post/EDF-tue-la-Basse-riviere-d-Ain-les-pecheurs-portent-plainte>, consultée en juillet 2018.

15. Message Facebook de l'AAPPMA PLA du 26 juillet 2018, consulté en juillet 2018.

16. Pour une présentation de la « cellule d'alerte » voir 3.3.2.

négociation, il y a discussion. Bon, on s'engueule mais le contact n'est pas rompu (Entretien 4).



FIGURE 8.6 – Un message Facebook dénonçant la situation de la basse vallée de l'Ain (Source : l'AAPPMA PLA, 27 juillet 2018)

L'instauration d'un dialogue avec EDF est rappelée dans plusieurs entretiens : « *le point positif, après des années de lutte, c'est qu'on peut maintenant dialoguer, être partenaire et obtenir des choses* » (Entretien 30, secteur aval). Une étape semble donc avoir été franchie dans la trajectoire des tensions liées aux barrages et à leur gestion selon ce pêcheur. D'ailleurs, un riverain, qui auparavant pêchait beaucoup mais qui aujourd'hui ne pratique plus car « *le poisson n'est plus là* », évoque l'écart entre la situation actuelle et celle des années 1970 au cours desquelles des actions directes avaient été mises en place : « *début des années 70, on avait fait des manifestations à Pont-d'Ain. Je me rappelle les banderoles "EDF face à ça" [i.e. face à la mortalité piscicole], [...] ça avait marqué tout le monde. On faisait ça parce que EDF n'avait pas encore des lois sur la rivière d'Ain du moins, pour lâcher un quota d'eau, pour conserver la vie aquatique de la rivière. [...] ils avaient besoin d'eau, ils fermaient les vannes, terminé. [...] Alors aujourd'hui par contre ils ont des minimums à respecter* » (Entretien 13, avec un riverain, secteur aval). Si ce riverain reconnaît qu'il est impératif de produire de l'électricité, il considère néanmoins que « *leurs méthodes [i.e. celles d'EDF] ne sont pas valables avec la nature. Leur but c'est de produire de l'électricité, peu importe s'il n'y a pas d'eau dans les prés, s'il n'y a pas d'eau dans la rivière d'Ain, si on tue les poissons, s'il n'y a pas d'eau dans les puits* » (*ibid.*). Cette citation laisse entrevoir que pour ce riverain la « nature » correspond au *waterscape* d'avant la construction des barrages, un *waterscape* qui n'était nullement sauvage mais plutôt marqué par les activités agricoles et halieutiques. Elle illustre aussi comment EDF est située dans

un discours du rationalisme économique. Un autre pêcheur décrit un « heurt » entre deux représentations de la nature : « *on se heurte à un mode de fonctionnement, une économie libérale, qui veut faire de l'argent le plus vite possible, à court terme et que nous on introduit là-dedans des considérations environnementales* » (Entretien 30, avec un pêcheur, secteur aval).

Malgré ce dialogue, la situation n'est pas satisfaisante et les « efforts » ne sont pas jugés suffisants ; un pêcheur « *souhaite [...] qu'EDF fasse encore plus d'efforts* » (Entretien 4, secteur aval). Cette demande n'est pas uniquement liée aux conséquences des marnages mais aussi à la gestion piscicole mise en place par les pêcheurs de l'Upa, une gestion dite « patrimoniale » pour préserver la faune « sauvage » sans aleviner : « *on a mis en place une gestion, nous on ne prélève pas de poissons, nous on a privilégié la gestion patrimoniale, il y a encore quelques truites sauvages, quelques ombres sauvages, donc on voudrait que les gens qui viennent derrière nous puissent en bénéficier. Donc ça fait 15-20 ans qu'on ne bassine plus* » (ibid.).

Si beaucoup de pêcheurs et de riverains partagent le sentiment d'un apaisement relatif des tensions et considèrent la possibilité de dialoguer avec EDF comme une manière d'améliorer la gestion des barrages, certains pêcheurs se montrent plus dubitatifs à l'égard des discussions avec l'exploitant. Selon un pêcheur de la basse vallée, « *faire des réunions de concertation, ça ne sert à rien. Il faut arriver en disant "Vous polluez, il y a tel texte de loi qui vous interdit de faire ça. Si vous ne faites pas d'efforts, on va à la cour européenne". Il n'y a que ça qui marche avec les grandes entreprises. Ils ont de l'argent, ils n'en ont rien à faire de payer quarante mille euros pour une étude sur trois ans [...] Ils gagnent des millions et des millions d'argent net avec les barrages* » (Entretien 54). Si plusieurs pêcheurs estiment qu'il est devenu possible de dialoguer avec celle qu'ils considèrent être une actrice dominante, d'autres pensent que le rapport de pouvoir est tel que les discussions et échanges ne peuvent améliorer suffisamment la gestion des barrages.

Une controverse liée aux pratiques agricoles vient s'insérer dans le conflit lié à la gestion des barrages. La grande culture irriguée de la basse vallée est particulièrement critiquée par des acteurs de l'aval, et notamment les pêcheurs : « *Pour nous pêcheurs, gestionnaires de la rivière, le maïs, c'est un fléau* » (Entretien 4, avec un pêcheur, secteur aval). Un autre pêcheur de l'aval précise ainsi la situation et notamment l'usage du terme « conflit » pour désigner les relations sociales liées à l'eau : « *on peut parler de conflits peut-être plus avec le monde agricole, conflits peut-être plus durs qu'avec EDF. Ces ingénieurs, ces intellectuels, ils savent discuter* » (Entretien 9). Plus à l'amont, autour du barrage de Vouglans, des tensions persistent aussi autour du maintien du niveau du lac et de la cote touristique, et elles sont mises en lien avec les usages agricoles de l'eau de la basse vallée. Ainsi, selon une actrice du tourisme à Vouglans : « *le gros problème de ces deux dernières années [2011 et 2012], quand j'allais en réunion à la préfecture [du Jura], c'est que c'était très sec dans la vallée de l'Ain, donc il fallait absolument tirer de l'eau du barrage pour partager. Après, je trouve cela bien que l'on tire de l'eau dans la vallée de l'Ain pour l'Ain, pour la rivière, mais je ne trouve pas ça normal que ce soit pour arroser les champs. Je suis anti-arrosage, je trouve que c'est une énorme perte d'eau. Ça me rend dingue quand je vois qu'on arrose les champs de maïs en plein été!* » (Entretien 22).

Les agriculteurs de la basse vallée ne se montrent quant à eux pas critiques de la gestion de l'eau pratiquée par EDF. Ils s'en prennent en revanche à la gestion du cours d'eau telle qu'elle est mise en place dans le cadre du Sage Basse vallée de l'Ain et par

le syndicat de rivière; l'un de ces agriculteurs va même jusqu'à comparer la gestion du syndicat à une croisade : « *ce sont des fondamentalistes "On doit laisser divaguer la rivière, on doit tout laisser faire". Mais quand on a déjà coupé le bras d'un côté, il faut faire en sorte de réparer pour que, comme dirait l'autre, vous êtes déséquilibrés, il faut arriver à rééquilibrer tout ça. Ma foi, ça a toujours été une guerre de religion, c'est pratiquement ça* » (Entretien 25, avec un agriculteur, secteur aval).

La gestion des barrages par EDF est donc source d'une controverse continue dont la productivité sociale a pu être soulignée par certains acteurs qui affirment parvenir à dialoguer avec l'exploitant. Le conflit réémergeant rappelle la complexité des discontinuités produites par les barrages, qui peuvent être temporelles et spatiales mais sont aussi sociales comme l'atteste ce conflit plus ou moins intense selon les périodes.

8.2 Les différents *waterscapes* de la rivière d'Ain

Au sein de cette vallée caractérisée par des discontinuités plurielles, il devient possible de distinguer plusieurs *waterscapes*. La seconde partie de ce chapitre en présente les principales caractéristiques; au travers des récits des personnes rencontrées, il s'agit de mieux saisir les relations entre l'eau et les sociétés et les différentes représentations de ces espaces qui entrent parfois en concurrence.

8.2.1 Vouglans, "*river no more*" (MCCULLY 2001)

Le barrage de Vouglans marque une discontinuité spatiale et temporelle dans la rivière d'Ain, rappelée par de nombreuses personnes rencontrées. Le barrage et son réservoir dessinent aussi un *waterscape* bien particulier et assez unique à l'échelle du corridor. Le vocabulaire spécifique aux personnes rencontrées autour du lac de Vouglans est très distinct de celui des autres secteurs de la rivière : le mot « lac » atteint un score de spécificité très élevé (Figure 8.7). Ailleurs, l'Ain est davantage décrite comme une rivière. Toutefois, le terme « vallée » est aussi très spécifique au secteur de Vouglans. En effet, ce terme est employé aussi bien pour désigner le paysage actuel, puisque le lac est encaissé dans les monts jurassiens, et le paysage pré-barrage : « *C'était une vallée très profonde. On y allait par des petits villages, là-bas, on descendait des chemins très pentus et vous pouviez pêcher des kilomètres sans trouver quelqu'un. Vous pouviez même enfiler votre main sur les cailloux pour voir s'il n'y en avait pas une [une truite] qui voulait venir dans le panier!* » (Entretien 35, avec un habitant de Pont-de-Poitte, à l'extrémité amont du réservoir).

L'aspect de cette nouvelle vallée ne fait pas l'unanimité pour ceux qui ont connu l'ancienne. Au paysage boisé et « sauvage » sur lequel les acteurs du tourisme s'appuient, certains riverains opposent une représentation plus « arcadienne » (COSGROVE 2012) de la nature :

on n'a plus que des terres pré-sèches. Ils nous ont pris toutes nos bonnes terres. [...] Les friches me déplaisent. Il y en a beaucoup qui sont dues au lac, les terres ont été abandonnées parce que il n'y avait plus les bonnes terres en bas et tout ce qu'il y a au-dessus et qui était sous-exploité, maintenant c'est de la forêt, avant c'était de la prairie. Tout le tour du lac, c'est boisé par inaction, donc il n'y a plus que du bois autour du lac. C'est un paysage monotone avec du bois. Quand on fait la longueur du lac en canoë, il n'y a

que de la forêt. Ça fait très sauvage, mais quelques prairies, ça fleurit, ça diversifie (Entretien 20, avec un agriculteur, secteur de Vouglans).

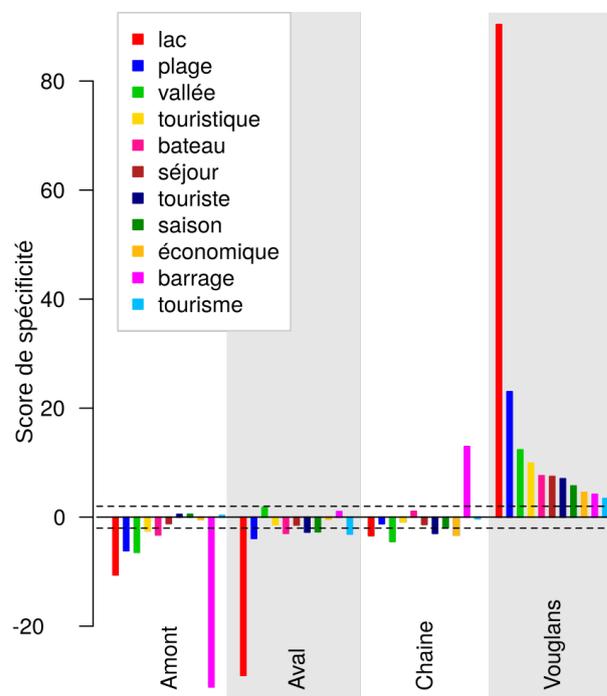


FIGURE 8.7 – Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « Vouglans ». Ce graphique de spécificité fait figurer une sélection de mots parmi les plus sur-représentés dans la partie du corpus qui regroupe les entretiens réalisés dans le secteur de Vouglans. Les autres parties du corpus (amont, aval et chaîne de barrage) sont aussi présentes sur ce graphique car elles permettent de voir que les termes spécifiques à Vouglans ont à l'inverse des scores négatifs dans les parties « aval », « chaîne » et plus encore dans la partie « amont ».

Les autres termes spécifiques à la partie Vouglans renvoient à un *waterscape* assez distinct du reste de la rivière car il est marqué avant tout par des activités touristiques ou récréatives, avec les termes « plage », « vallée », « séjour », « touristique » dont l'histoire a pu être rappelée par les acteurs rencontrés : « *Le barrage date de 68 et le premier port c'était celui qui est en bas là, le port du Meix, il date de 98. Je pense que les travaux ont dû débuter en 97 et voilà en 98... Les autres ports entre 2004 et 2006* » (Entretien 14, avec un acteur du tourisme, secteur de Vouglans).

Le niveau d'eau de Vouglans est parfois une source d'inquiétude pour les riverains du lac. Cette crainte devient encore plus forte en été, lors de la saison touristique, comme l'exprime une actrice du tourisme à Vouglans (qui elle-même ne se considère pas inquiète) : « *j'aime bien son aspect bas aussi, mais j'en reviens aux gens locaux qui se disent "oh la la, ils ont pris beaucoup d'eau. J'espère qu'il va remonter". C'est toujours cette appréhension-là. Les années de référence sont toujours les années où il n'y a eu pas assez de neige pour alimenter avec la fonte des neiges ou les pluies de printemps. C'est un souvenir assez marqué, j'ai l'impression parce que ils ont l'appréhension "ils ont pris beaucoup d'eau, est-ce qu'on va en avoir pour l'été"* » (Entretien 2). Un élu et riverain d'une commune au bord du lac explique toutefois que la fonction touristique de la ressource en eau ne peut être considérée comme première : « *Il faut être conscients*

qu'EDF a construit le barrage pour être un barrage hydroélectrique. Il faut admettre, prendre ça comme postulat : on ne peut pas imposer à EDF de maintenir la cote, ce n'est pas le but. Le but est qu'EDF fasse son travail le mieux possible et puisse nous garantir d'avoir la cote dite cote touristique en juillet et en août » (Entretien 41). Aux yeux de celui-ci, les inquiétudes concernant le niveau du lac ne sont donc pas justifiées, la fonction hydroélectrique ayant le dessus sur la fonction touristique. Si le terme « barrage » est lui aussi bien plus représenté dans cette partie du corpus (Figure 8.7), les activités de production énergétique ne ressortent pas quant à elles sur le graphique.



FIGURE 8.8 – Timbre français de 1968 représentant le barrage de Vouglans (Source : www.wikitimbres.fr, consulté en juin 2018)

La lecture des entretiens permet toutefois de dire que le barrage contribue à façonner un paysage de l'électricité. D'abord, comme le rappelle une agricultrice qui considère pourtant que « le barrage a apporté énormément de progrès » et qu'« il faut bien qu'il y ait de l'électricité » (Entretien 11, secteur de Vouglans), les nombreuses lignes électriques dégradent la qualité esthétique du site. Ce récit contraste avec la valorisation esthétique de la vocation électrique de l'ouvrage de l'époque (Figure 8.8). L'infrastructure est aussi mise en valeur, d'un point de vue esthétique, fonctionnel et historique, par les personnes enquêtées habitant ou travaillant à proximité de Vouglans. Certaines regrettent la fermeture de l'accès au barrage et la fin des

visites guidées de l'ouvrage depuis le début des années 2000, en raison de la mise en application du plan Vigipirate : « de nombreux touristes demandent des visites du site du barrage. Il est dommage de ne pas pouvoir le faire comme avant. J'espère que la maison du barrage¹⁷ résoudra le problème » (Entretien 31, avec un acteur du tourisme, secteur de Vouglans). Ensuite, comme le souligne un élu d'une commune riveraine du lac de Vouglans, l'entreprise EDF joue un rôle important dans l'économie de la région. L'agence de développement « Une rivière, un territoire. Massif du Jura », mise en place par EDF en 2015 pour appuyer le « développement économique et l'innovation dans les vallées hydrauliques » de la Loue, du Doubs et de la rivière d'Ain (dans sa partie jurassienne)¹⁸, aurait pour effet de « favoriser la création d'entreprises de sous-traitance pour travailler avec les barrages » autour du lac de Vouglans notamment (Entretien 41). EDF et l'électricité dessinent les contours d'un *waterscape* autour de Vouglans et pilotant des réseaux d'acteurs économiques. En conséquence, la création du barrage et du réservoir de Vouglans est perçue comme positive par certains élus, malgré les transformations environnementales qu'elle a pu engendrer et malgré l'arrivée d'espèces considérées par d'autres acteurs comme nuisibles : « Pour moi, cela a été positif. Après, [...] y a-t-il des impacts écologiques ? C'est évident qu'il n'y a plus de truite comme vous pouvez avoir dans une rivière, mais maintenant, on a du brochet. On a d'autres poissons, on a de la perche, on a du silure, on a du cormoran. » (Entretien 41).

17. Depuis la fermeture du couronnement du barrage, EDF envisage la création d'une maison du barrage destinée à expliquer l'histoire du barrage mais aussi plus généralement l'histoire de la vallée de l'Ain et de ses aménagements. Pour un élu du secteur de Vouglans, « la maison du barrage, c'est un serpent de mer, un serpent de lac » (Entretien 41). Car, en tant qu'élu, il aurait « vu passer trois permis de construire, qui n'ont pas abouti parce que EDF a laissé passer les délais, globalement, pour des raisons qu'on ignore » (*ibid.*).

18. Voir <http://www.massif-du-jura.developpement-edf.com/1-agence/presentation.html>, consulté en juillet 2018.

L'ouvrage est donc généralement présenté comme consensuel par les personnes rencontrées. D'ailleurs, selon certaines d'entre elles, lors des années 1960, le projet de barrage n'aurait pas été très controversé, bien qu'il ait impliqué le déplacement d'une centaine de personnes habitant le hameau du Bourget et l'ennoiement du monument historique que constituait la Chartreuse du Vaucluse (Figure 8.9). L'ouvrage est perçu par certains comme permettant le progrès voire même une certaine ascension sociale : « *Ce n'était pas un problème à l'époque, c'était la grande désertification ici. Quand ils ont fait le barrage, tout le monde était content qu'on leur donne quatre sous de leur terre pour aller vivre dans un HLM à Lyon où il y avait une baignoire* » (Entretien 20, avec un agriculteur, secteur de Vouglans). Selon un élu du secteur de Vouglans, et membre d'une association patrimoniale, il y aurait eu quelques opposants au projet. Cette opposition qu'il estime avoir été modeste, est décrite comme « sentimentale » : « *Entre 1965 et 1968, il y a eu quelques opposants aux barrages. J'ai rencontré des gens qui disaient "Oui, qu'est-ce qu'on fait? On va massacrer notre vallée!" [...] La centaine d'habitants qui a été expropriée ont sans doute été ceux qui étaient, on peut le comprendre, le plus opposés, plus pour un attachement sentimental que parce qu'ils allaient perdre quelque chose. [...] Ils ont été bien indemnisés mais néanmoins, certains en parlent avec une grande nostalgie* » (Entretien 41). Le barrage semble alors s'inscrire dans un discours sur le rationalisme économique, un rationalisme compris et accepté par plusieurs acteurs du secteur et contesté par d'autres, notamment des pêcheurs et des riverains ayant connu la vallée dans les années 1960.

La construction et l'histoire du barrage de manière plus générale attirent aussi le regard des journalistes de la région; elles sont régulièrement soulignées par la presse régionale pour laquelle elles constituent un marronnier (FLAMINIO, BOYER *et al.* 2015). Un article de 1998, intitulé « *Vouglans : il était une fois, une vallée* », détaille l'avant-projet de barrage, les travaux préliminaires, la demande de concession : toutes les étapes administratives et ingénieriales sont soulignées. Le journal adopte un ton pathétique pour décrire l'éviction des derniers habitants de la vallée : « *Pour 150 personnes environ, l'heure avait sonné de l'arrachement soudain et définitif à un espace occupé, pour certaines familles, de temps immémorial. Un exode qui mettait fin à un certain nombre d'activités traditionnelles, agricoles, artisanales ou commerciales* » (Le Progrès de Lyon, 27 août 1998). Le quotidien régional publie même des poésies sur Vouglans composées par un ancien ingénieur EDF :

Tranquilles rivières, et rapides torrents,
L'homme vous asservit à ses buts du moment.
Autrefois, seulement quelques vieux moulins
Enjolivaient vos rives et lui donnaient son pain.
Aujourd'hui, âpre au gain, avide d'énergie,
Il veut vous posséder et vous ôter la vie.
Homme cruel! Mais tel l'amant

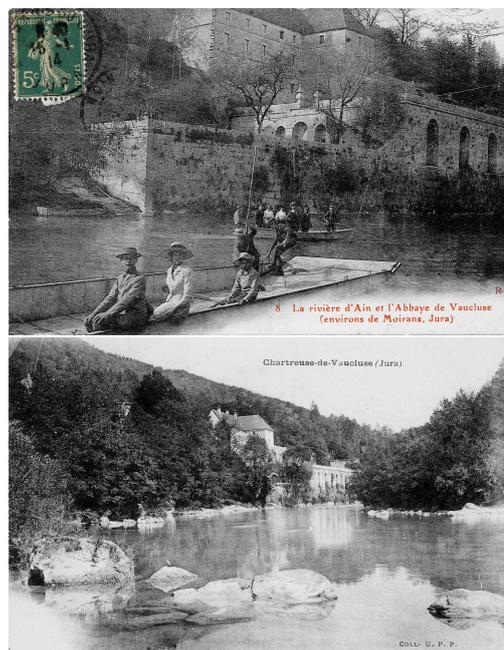


FIGURE 8.9 – L'Aine et la Chartreuse du Vaucluse au XIX^e (Source : Asphor ©, www.flickr.com/photos/asphor, consulté en juillet 2018)

Qui enlève sa belle, l'es-tu vraiment? [...]
 Non, dans ta vallée rivière d'Ain
 L'homme ne fut ni cruel, ni vain
 (« La naissance du barrage » de Charles Levrat, *Le Progrès*, 12 août 2002).

L'histoire de ce très grand barrage est aussi valorisée lors d'événements organisés par des associations locales du patrimoine ou encore par EDF à l'occasion des anniversaires du barrage (Figure 8.10).



FIGURE 8.10 – Affiches de deux expositions autour de Vouglans (Sources : Asphor, 2008 et EDF, 2018). Ces deux affiches annoncent des événements organisés à proximité du lac de Vouglans et valorisant l'histoire du barrage et de la vallée. À gauche, l'affiche de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine historique et naturel d'Orgelet et sa Région (Asphor) présente une vue de la rivière d'Ain et du pont de la Pyle ennoyés en 1968. L'exposition de photographies, qui peut être consultée en ligne, a réuni essentiellement des photographies de la vallée à proximité de l'actuel réservoir et des photographies de la construction du barrage. À droite, pour les 50 ans de la construction du barrage de Vouglans, un événement est organisé par EDF en association avec divers acteurs locaux dont notamment les offices de tourisme. Les acteurs de l'aval ou de l'amont ne semblent pas avoir été impliqués. L'affiche met au premier plan les usagers et les animations proposées dans le cadre de ces festivités; sur le second plan, la part belle est faite au barrage et au lac, un lac marqué par des activités touristiques comme le petit voilier.

Le barrage de Vouglans et l'entreprise concessionnaire, EDF, marquent fortement les récits des acteurs du secteur; les liens entre des réseaux d'acteurs et l'existence de l'ouvrage sont même soulignés par certaines personnes enquêtées. À travers les entretiens s'entrevoient des « gagnants », des humains et des non-humains qui tirent des bénéfices de ce nouveau milieu — certaines espèces piscicoles, mais aussi les

habitants des rives du lac de barrage. Des récits parfois opposés, plutôt que concurrents, caractérisent toutefois ce *waterscape* comme l'attestent les discussions autour de la valeur esthétique du site ou le sentiment de nostalgie exprimé au sujet de la vallée pré-existante, son aspect physique mais aussi sa valorisation économique.

8.2.2 De Saut-Mortier à Allement, la « rivière stagnante »

Entre le barrage de Vouglans et la basse rivière d'Ain, les quatre autres barrages dessinent un paysage de l'entre-deux tantôt décrit par les personnes rencontrées comme un milieu lentique, tantôt présenté comme lotique. Un riverain du secteur résume cette situation en expliquant qu'« avec les barrages, [...], c'est devenu une rivière beaucoup plus stagnante » (Entretien 59).

Cette représentation du second XX^e tranche avec celle du début du XX^e qui accordait une place importante à l'eau courante et à ses usages. Avant la construction des barrages de Cize-Bolozon, d'Allement, de Saut-Mortier et de Coiselet, ce secteur était navigué très régulièrement par des bateliers transportant du bois vers l'agglomération lyonnaise (DALMAZ 2006; MOULLIER et FRIOUX 2014). L'organisation sociale semblait fortement rythmée par le cours d'eau. Sa continuité longitudinale était même familière aux écoliers du village de Thoirette (Figure 8.11).

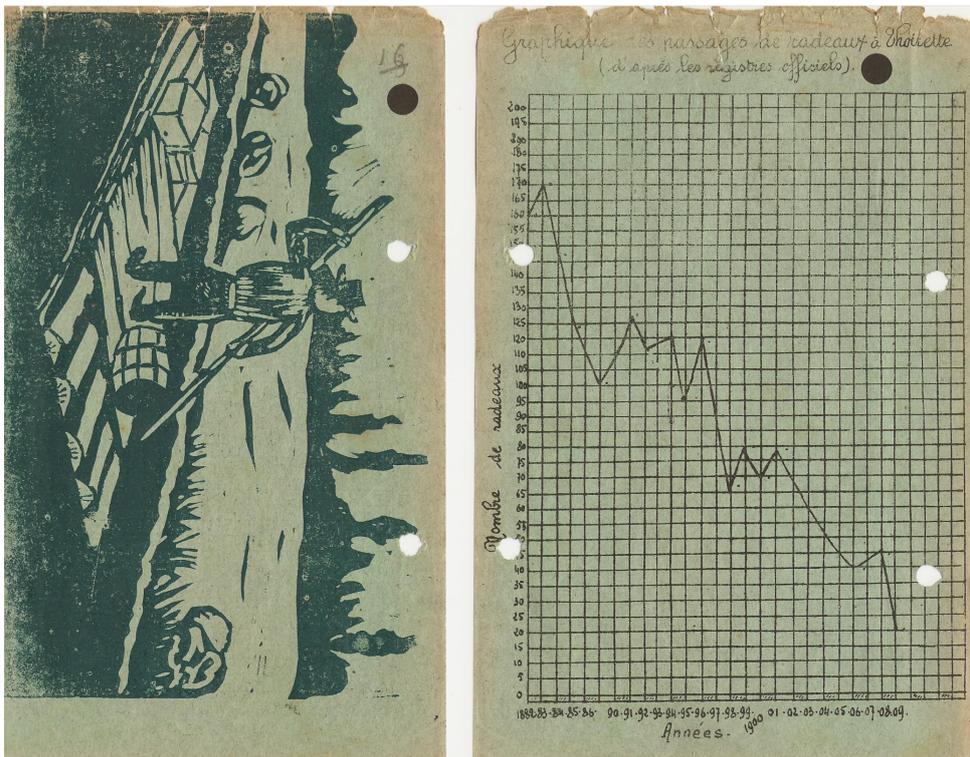


FIGURE 8.11 – Le passage des radeaux à Thoirette entre 1882 et 1909 (Source : *Au fil de l'eau. Journal composé et imprimé par les élèves de l'école publique de Thoirette*, janvier 1947. Document scanné transmis par une personne enquêtée). Le choix du nom du journal des écoliers laisse apparaître l'importance sociale de la rivière d'Ain pour les habitants de Thoirette. D'après le graphique à droite, le nombre de radeaux aurait atteint 170 en 1883. En 1909, 20 radeaux seraient passés par le village.

L'importance sociale passée des eaux courantes transparait d'ailleurs dans les entretiens ; plusieurs personnes soulignent le passage des eaux courantes aux eaux stagnantes. Comme à Vouglans, quelques personnes habitant la chaîne de barrages se montrent nostalgiques du paysage existant autrefois et des usages d'un environnement aujourd'hui disparu. Un couple d'anciens agriculteurs, qui cultivaient des terres aujourd'hui ennoyées par la retenue de Coiselet, expliquent qu'« *un barrage, ça fait des lacs, ça n'a rien à voir avec la rivière. Des lacs comme ça, c'est de l'eau qui dort puis c'est tout. Pour les poissons, ça ne vaut pas l'eau courante quand même* » (Entretien 26, secteur de la chaîne des barrages). Pour un acteur du tourisme dans la partie aval de la chaîne de barrages, autour de la retenue d'Allement et installé dans la région depuis quelques années seulement, il ne s'agit plus d'une rivière mais bien d'un lac : « *on n'a plus une rivière sauvage, on a une retenue d'eau assez statique, c'est autre chose. [...] ce que je dis souvent aux gens, maintenant on a un lac. C'est un lac, ce n'est plus une rivière. On continue à appeler ça la rivière d'Ain mais là, on est sur un concept de lac. On a une eau calme, il n'y a plus du tout d'activités d'eau vive, de déplacement, on est sur un plan d'eau, voilà* » (Entretien 46). Ce secteur est peu évoqué par les personnes qui n'y habitent pas, et lorsqu'il l'est, c'est plutôt de manière péjorative justement en raison de l'existence des lacs :

Je n'aime pas cette vallée, enfin cette vallée devait être belle avant les barrages, c'est très beau, mais c'est l'eau qui dort, ce sont des lacs de boue, il faut le dire ce sont des lacs de boue quand ils vident ce n'est que de la boue. [...] ces milieux naturels qui n'en sont plus parce que ce sont des lacs de boue, ce ne sont pas des milieux naturels. [...] D'autant que ces barrages ils posent des problèmes de granulats, puisque comme sur toutes les rivières équipées de barrages, la rivière en bas elle creuse pour récupérer (Entretien 9, avec un pêcheur, secteur aval).

Au contraire, d'autres habitants et d'autres acteurs du tourisme considèrent qu'il s'agit encore d'une rivière. Ainsi, un prospectus du syndicat qui gère un aménagement touristique en bordure de retenue propose aux visiteurs « *une journée de détente sur la rivière d'Ain* »¹⁹. Certains n'estiment d'ailleurs pas ce milieu comme figé et immobile depuis la construction des barrages. Ainsi, au sujet d'une lône située à Thoirette, un acteur du tourisme explique qu'avec la mairie, EDF et des associations, ils prévoient de la réaménager, « *de la rendre non pas productive mais de la rendre vivante* » afin de pouvoir « *conserver un niveau d'eau suffisant, [...] conserver une flore, une faune et [pouvoir] en faire ensuite une zone de développement touristique* » (Entretien 47). À Chambod, la mise en eau du barrage d'Allement est venue créer une lône. Selon les personnes rencontrées à Poncin et à Chambod, ce bras serait en train de s'ensaver. En conséquence, des riverains et des pêcheurs ont « *l'intention de se battre pour préserver ça le plus possible et rétablir la lône à son état normal, suite au barrage* » (Entretien 59, avec un riverain). S'il est ici question d'un retour à un état considéré comme « normal », il est aussi question de préserver les fonctionnalités du milieu, et il ne s'agit donc nullement d'une vision statique de cet environnement.

La transformation de l'espace en lien avec la construction des barrages hydroélectriques commencée dès l'Entre-deux-guerres, est fortement présente dans les récits (Figure 8.12). C'est en effet dans cette partie du corpus que le lemme « barrage » atteint

¹⁹. À la découverte de l'île Chambod, prospectus touristique, non daté, réalisé par le Syndicat mixte Site Chambod-Merpuis.

son score de spécificité le plus élevé. La transformation faunistique (décrite dans les sous-parties précédentes), est particulièrement nette sur ce graphique de spécificités (« écrevisse », « cygne », « ablette » et « perche »). Le terme « sirène » quant à lui rappelle que le paysage sonore de la vallée en aval de Vouglans est aussi marqué par l'existence du barrage; une sirène est régulièrement testée pour prévenir une éventuelle évacuation et pour procéder à des entraînements. La production d'électricité marque fortement la vallée de l'Ain dans ce secteur. Entre Cize-Bolozon et Saut-Mortier plusieurs personnes insistent sur le quadrillage du paysage par les lignes électriques et les pylônes. Lors d'un entretien exploratoire réalisé en mai 2015, une actrice du tourisme à Thoirette a confié avoir organisé une exposition de photographies des infrastructures de transport d'électricité en lien avec les barrages (Figure 8.13). Une agricultrice de Condes regrette quant à elle que « *Partout, partout, partout, tout le long de la rivière d'Ain, il y a des fils électriques, c'est terrible. C'est laid et puis pour nous, pour les habitants du village, on est entre deux lignes électriques là* » (Entretien 29). Pour une habitante de Thoirette, qui connaissait la région depuis les années 1960, « *on en a assez des gros poteaux* » (Entretien 39).

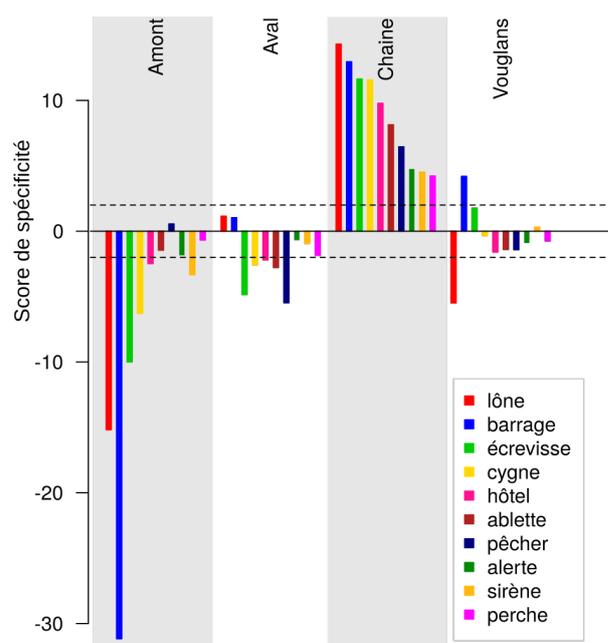


FIGURE 8.12 – Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « Chaîne des barrages »

Au sein de cet espace, des divisions plus fines pourraient être proposées car les barrages n'ont pas transformé de la même manière ce secteur de la rivière. Avant les barrages, Thoirette était un petit bourg agricole particulièrement prisé par les pêcheurs. Il constituait une destination récréative voire touristique. Cela est d'ailleurs rappelé par les écoliers dans leur journal *Au fil de l'eau*; en périphérie de Thoirette, à Conflans, « *une douzaine de maisons sont accroupies au pied d'une colline boisée d'où émerge la tour d'un château. Quatre maisons, seulement, sont habitées toute l'année, les autres sont occupées en été par des touristes et des pêcheurs* »²⁰. Aujourd'hui, « *il y a beaucoup*

20. *Au fil de l'eau*. Journal composé et imprimé par les élèves de l'école publique de Thoirette, janvier 1947. Document scanné transmis par une personne enquêtée.



FIGURE 8.13 – La rivière d’Ain entre Cize-Bolozon et Coiselet (Cliché : V. Geffroy, mai 2015). Sur cette photographie, on aperçoit l’aval de la Valouse qui se jette dans l’Ain en rive droite de celle-ci; la route traverse le confluent Valouse-Ain et forme le lac de Conflans. En arrière-plan, le pont de Thoirette est visible. En rive gauche de l’Ain (à droite de la photo), sur le revers d’une crête, un grand pylône est visible; des fils électriques (peu visibles sur la photographie) traversent la rivière d’Ain.

moins de pêcheurs! [...] [avant,] les gens venaient de Lyon, à la pêche parce qu’avant à Thoirette, il y avait six restaurants, c’était incroyable. Deux, trois, quatre, cinq, six, sept. Ah! Il y avait un tourisme de pêche!» (Entretien avec une habitante de Thoirette, connaissant les lieux depuis les années 1960). Selon un pêcheur de l’association locale, la Valouzienne, « à Thoirette [dans les années 1980], des cars de pêcheurs venaient de la région lyonnaise pour pêcher les ablettes. Pour avoir une place au bord de l’eau pour pêcher, il fallait s’y prendre de bonne heure. Il y avait du monde de partout. Et après, ça a disparu donc, je vois, Thoirette, il a perdu beaucoup parce que c’était un lieu de pêche réputé. Maintenant qu’il n’y a plus tout ça, il y a moins de pêcheurs. Il y a moins de pêcheurs, moins de tourisme » (Entretien 40). Ces pêcheurs et touristes ne venaient pas uniquement passer la journée à Thoirette mais s’y installaient parfois plusieurs semaines : « Les gens venaient trois semaines, un mois! C’était incroyable » (Entretien 53, avec un pêcheur de la Valouzienne). Ce récit est très partagé par les personnes rencontrées à Thoirette, y compris par les acteurs politiques; un élu de la municipalité rappelle qu’« ici c’était dans les années 1960-1970 un lieu de pêche extraordinaire. On y venait pêcher de Lyon! [...] il y avait bien huit-dix restaurants. Maintenant il n’y en a plus que deux » (Entretien 47). Plus en aval, autour d’Allement, dans les années 1950, les communes étaient avant tout marquées par les activités agricoles. Aujourd’hui, la retenue d’Allement fait l’objet d’une valorisation touristique et récréative (Figure 8.14). Une quinzaine d’années après la mise en eau du barrage d’Allement, un syndicat mixte s’est constitué pour aménager et équiper l’île Chambod dans un but touristique : « quand le barrage d’Allement a été fait, il y avait un village qui s’appelait Chambod, qui a été englouti sous la rivière. Il y avait une trentaine d’habitants. Le village était là-dessous, il est juste sous la plage. Là, c’était la montagne et quand le barrage a été construit, l’eau est montée, ça a été inondé et c’est pour ça que ça fait

une île » (Entretien 37, avec une actrice du tourisme à Poncin). C'est aussi à partir de l'île Chambod qu'une promenade en bateau est proposée aux visiteurs du site : elle permet de découvrir « *l'histoire de la rivière d'Ain et de ses radeaux, sa faune, sa flore, son environnement, ses légendes* »²¹.

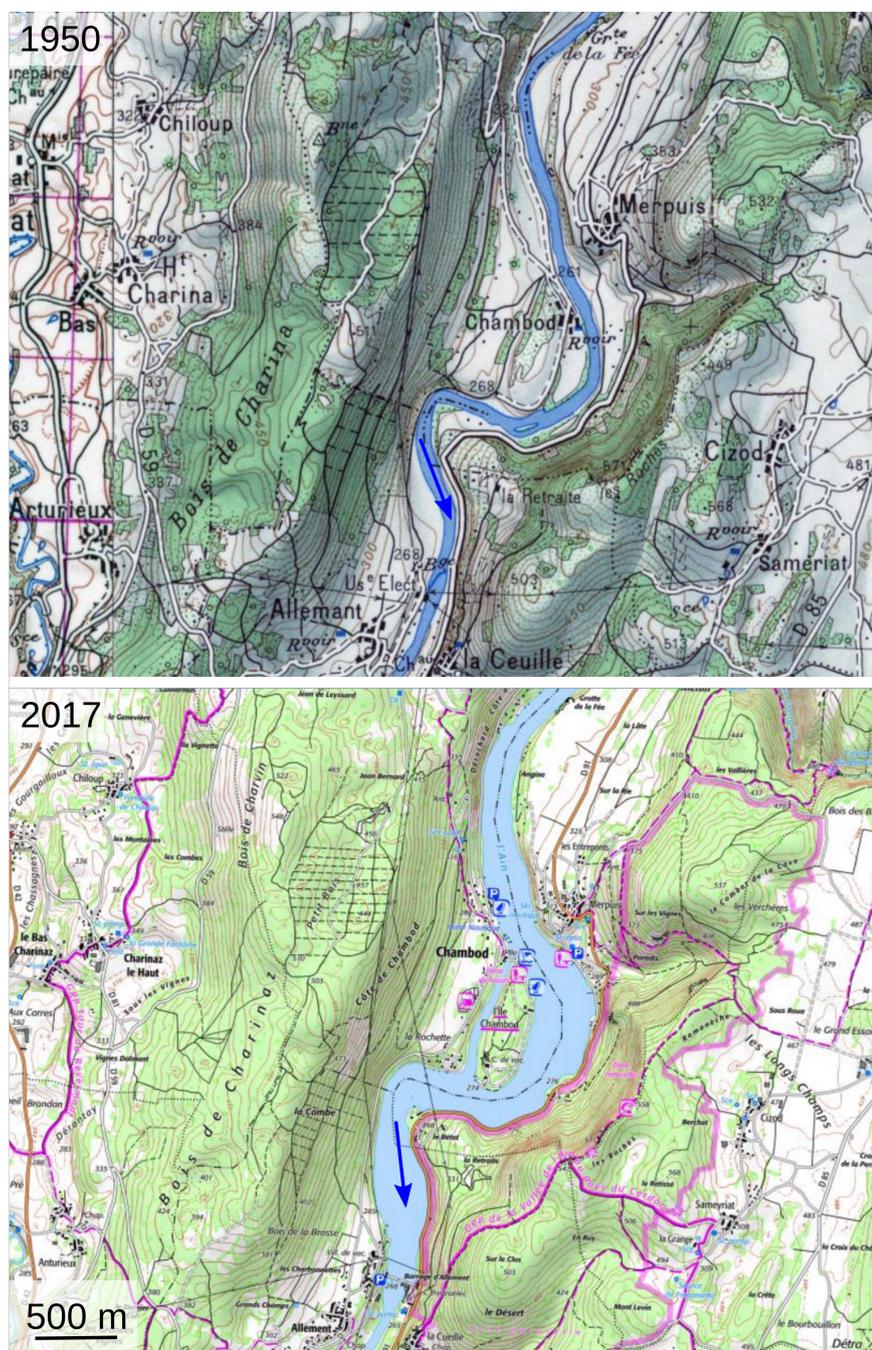


FIGURE 8.14 – La rivière d'Ain avant et après la construction du barrage de Vouglans (Source : Géoportail, IGN 1950 et 2017).

21. À la découverte de l'île Chambod, prospectus touristique, non daté, réalisé par le Syndicat mixte Site Chambod-Merpuis.

Ainsi, si de Saut-Mortier à Allement les acteurs hésitent entre une rivière et un lac dans leurs représentations de l'Ain et diffusent l'image d'un milieu aquatique hybride entre lotique et lentique, les récits laissent entrevoir des différences : plusieurs réseaux d'acteurs distincts sont évoqués autour de différents bourgs ou villages tels Poncin-Allement et Thoirette par exemple. Les évolutions économiques en lien avec les barrages décrites par les personnes enquêtées dessinent même parfois des trajectoires opposées. Ces discontinuités économiques et sociales laissent entrevoir différents *waterscapes* au sein de ce secteur.

8.2.3 Retour à la source, une rivière de plus en plus « fragile »?

Dans le secteur amont, les barrages participent bien moins à la définition du *waterscape*. L'amont semble donc occuper une place marginale dans le *waterscape* de l'Ain, de Vouglans jusqu'au Rhône et dont le cycle hydrosocial est fortement marqué par l'hydroélectricité. Si beaucoup de personnes rencontrées connaissaient le barrage de Vouglans, les ouvrages EDF n'étaient jamais évoqués dans les entretiens comme des éléments constitutifs de l'environnement de la haute vallée. Le graphique de spécificités de la partie regroupant les entretiens du secteur amont (Figure 8.15) permet de voir une inversion entre les lemmes spécifiques à la partie « amont » et ceux spécifiques à Vouglans et à la chaîne de barrages. L'opposition entre l'amont et l'aval est moins nette car si les termes très spécifiques à l'amont ne sont pas spécifiques à l'aval, leur score reste globalement compris entre 0 et -3.

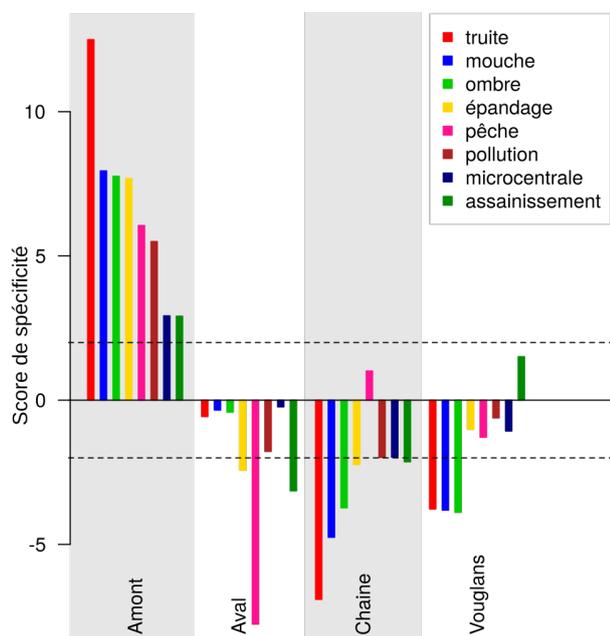


FIGURE 8.15 – Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « Amont »

Toutefois, l'existence des micro-centrales et leur fonctionnement peuvent être source de débat et forgent encore une partie des relations sociales de ce secteur (voir 8.1.4). À Bourg-de-Sirod, le site des pertes de l'Ain (Figure 8.16), une résurgence où se trouve une petite centrale concédée à EDF, est particulièrement décrite dans les entretiens. Une personne travaillant à l'office de tourisme Jura monts et rivières précise d'ailleurs que « les pertes de l'Ain, c'est jusqu'à quatre cents, cinq cents personnes

par jour en période touristique » (Entretien 55). Ce circuit est apprécié par plusieurs enquêtées personnes pour la promenade. Un couple d'agriculteurs qui accueillent aussi des touristes dans un gîte sur leur exploitation souligne qu'il s'agit de l'une de leurs sorties favorites le long de la rivière et rappellent la présence de l'usine EDF : « *Il y a une belle balade aux pertes de l'Ain. [...] Nous, on la fait puis on la conseille surtout à nos locataires, nos touristes, qui la trouvent vraiment bien. [...] C'est aussi EDF, les pertes de l'Ain* » (Entretien 43). Le site dispose en effet d'un balisage important mis en place par l'office du tourisme et qui présente l'utilisation hydroélectrique (Figure 8.17). Il fait aussi l'objet d'une valorisation de la part d'EDF. Suite au renouvellement de la concession du barrage en 2000, les aménagements et infrastructures EDF ont bénéficié « *d'améliorations esthétiques* » et de rénovations (*Le Progrès de Lyon*, 26 août 2001 ; voir le passage cité dans la sous-partie sur les petites et microcentrales, 8.1.4). À proximité du site de la centrale, où EDF a installé un nouveau panneau d'information sur son ouvrage, l'entreprise rappelle que le barrage fait vivre d'autres acteurs économiques puisque « *la maintenance de l'ouvrage et de ses équipements est assurée par une équipe composée d'une dizaine d'exploitants* »²². L'hydroélectricité marque donc en partie le réseau économique de la haute vallée, aussi bien avec l'aménagement EDF des pertes de l'Ain qu'avec la petite centrale de Blye ou encore les autres micro-centrales. Toutefois, il ne s'agit pas d'un élément central dans le récit des personnes enquêtées à l'amont.



FIGURE 8.16 – Les conduites et la centrale EDF de Bourg-de-Sirod (Cliché : S. Flaminio, juin 2015). Cette centrale d'abord mise en service en 1922 est aujourd'hui concédée à EDF. Elle est exploitée au fil de l'eau malgré son importante hauteur de chute (48 mètres), une galerie souterraine d'aménée de 400 mètres de long et des conduites forcées atteignant 100 mètres de longueur. Elle dispose d'une puissance installée de 5 MW.

Le graphique de spécificités (Figure 8.15) montre la place occupée par la pêche et les espèces piscicoles qui intéressent particulièrement les pêcheurs et qui sont considérés

22. Panneau d'information EDF « L'aménagement de Bourg-de-Sirod » installé au pied de la centrale hydroélectrique, photographié lors d'une visite de terrain en juin 2015.



FIGURE 8.17 – « L'Ain domptable », un panneau consacré à la production hydroélectrique sur le sentier de « L'Ain trouvable » aux Pertes de l'Ain (Bourg-de-Sirod) (Cliché : S. Flaminio, juin 2015). Le panneau explique comment l'eau peut être utilisée pour produire l'électricité. Il revient sur l'histoire du site (des anciennes forges au début du XIX^e) et présente les atouts de l'hydroélectricité, « *une énergie souple qui ne produit pas de déchets et ne rejette pas de carbone dans l'atmosphère : c'est une énergie renouvelable* ». Sur le panneau principal, en bas à gauche, le petit triangle jaune rappelle que les visiteurs doivent être prudents en raison de la variation des niveaux de l'eau. Le panneau, traduit en anglais, est aussi écrit en braille.

comme des indicateurs de bonne qualité des cours d'eau — la truite et l'ombre commun. La faune piscicole est mentionnée par d'autres acteurs que les pêcheurs : les acteurs du tourisme, les riverains et les agriculteurs. Si ce thème est aussi présent chez les différents groupes de personnes interrogés, c'est parce qu'il est au cœur de tensions, quelquefois même de conflits et de controverses. Lors des visites de terrain, plusieurs tags ont pu être constatés sur des panneaux à proximité de la rivière dénonçant les effets des engrais sur la faune piscicole (Figure 8.18).

Les récits de plusieurs pêcheurs révèlent les craintes à l'égard de possibles pollutions agricoles, à l'exemple de cet extrait :

cet hiver, on a été en guerre avec un agriculteur qui déverse du lisier en continu dans la rivière. Cet agriculteur a un agrément « *Protection de l'environnement* » sous prétexte qu'il fabrique du lait à Comté, qu'il a une ferme où il y a plus de soixante vaches laitières. [...] On lui a donné plus de cent mille euros pour que sa ferme soit aux normes, [...], ce type n'en a rien à faire! C'est un gros sagouin, il ne ramasse pas le fumier sur sa stabulation, ce qui fait qu'à chaque fois qu'il pleut, la stabulation déborde et comme il y a un petit ruisseau qui coule exactement devant, ça part à la rivière! (Entretien 42, avec un pêcheur de l'amont).

Selon un pêcheur rencontré, certains dysfonctionnements subsistent en lien avec l'agriculture — et plus particulièrement avec les épandages — et la production de Comté, mais ceux-ci pourraient trouver des réponses : « *La production de Comté augmente d'année en année parce que c'est une économie qui est quand même importante*



FIGURE 8.18 – Un tag laissé sur un panneau du sentier d'interprétation de la source de l'Ain (Cliché : S. Flaminio, juin 2015)

pour la région et je ne suis absolument pas contre la production de Comté mais je suis contre ces problèmes d'épandages qui se retrouvent dans l'eau » (Entretien 57). D'ailleurs, l'intensification de l'agriculture ne va pas nécessairement de pair avec une augmentation de la pollution ; de plus, la dégradation de la qualité de la rivière et la diminution de la faune aquatique ne peuvent être entièrement attribués à l'agriculture :

Non, je ne dis pas que c'est plus pollué, je dis que le profil de la rivière se réchauffe beaucoup plus parce que la rivière s'étend. Jusqu'à Sirod, depuis la source, il y a très peu d'ensoleillement, la rivière reste froide. Donc, le fait qu'elle soit froide favorise un taux d'oxygène dissous plus important et ça évite un développement d'algues qui vont colmater. Par contre, en aval, la rivière s'étend beaucoup, le réchauffement intervient [...]. Mais il y a un affaiblissement général des poissons par le fait que c'est de plus en plus souvent qu'il y a des périodes d'étiage importantes avec parfois des pêches de sauvetage qui permettent de déplacer les poissons et de les replacer dans des zones viables, entre guillemets, avec des eaux plus fraîches, des zones oxygénées. [...] Si vous voulez, c'est multifactoriel, il se trouve qu'avant les rivières supportaient peut-être mieux les épandages dans les prés. Il y avait un niveau d'eau plus constant, donc ça garantissait moins de réchauffement. Les pêches de sauvetage, il y a trente ans, on en faisait une tous les dix ans. Maintenant, on en fait trois par an. Donc vous voyez... quand je parlais d'affaiblissement général de la rivière, de fragilité, les rivières sont devenues de plus en plus fragiles et je dirais que les épandages qui étaient supportés il y a trente ans avec certainement une production de Comté qui était bien inférieure ne le sont plus ou plus difficilement actuellement (Entretien 57).

Pour les agriculteurs rencontrés, la question de la qualité de l'eau et des pollutions est aussi un sujet polémique. Après avoir expliqué que mon travail portait essentiellement sur les barrages (petits et grands) de la rivière d'Ain, un agriculteur exprime

sa surprise : « *je croyais que votre questionnaire allait être là-dessus, sur les pollutions agricoles. [...] alors qu'il n'y a pas très longtemps, en deux fois, je lis sur Le Progrès, enfin venant même des associations de pêcheurs, des sociétés de pêche, que la rivière d'Ain, en qualité de l'eau, c'était l'une des meilleures de France, dans les quatre, cinq meilleures de France. Je m'attendais peut-être un peu à un questionnaire un peu accusatif vis-à-vis de l'agriculture* » (Entretien 38). Pour cet agriculteur, les pratiques agricoles sont de plus en plus contrôlées et l'agriculture telle qu'il la pratique ne peut être une source de pollution ; les agriculteurs sont tenus d'avoir un cahier d'épandages et seraient aujourd'hui bien plus sensibles aux questions environnementales. Au cours des dernières années, les pratiques agricoles auraient en effet évolué : « *[il y a] deux, trois jours qu'on a refait des épandages de lisier, on met dix mètres cubes à l'hectare, on ne met pas cinquante mètres cubes, comme on aurait pu mettre avant, d'un seul coup* » (Entretien 38).

Le conflit lié à la pollution de la rivière dans sa partie amont aurait culminé dans les années 1990. Un réseau d'acteurs s'était constitué pour publiciser le problème de la pollution et montrer que celui-ci ne se limitait pas à un conflit d'usage entre pêche et agriculture. En 1991, à Pont-de-Poitte, des habitants dont des pêcheurs décident de fonder une association, Les Amis de la rivière d'Ain. À l'époque, dans la combe de l'Ain, à peine en amont de Vouglans, « *l'eau sentait mauvais, elle était trouble. On ne voyait même pas nos pieds, quand on allait se baigner. Les galets étaient recouverts d'une espèce de vase grasse. [...] Et puis tous les insectes, les larves et tout ça, avaient disparu sur la rivière* » (Entretien 35, avec un riverain et ancien pêcheur, secteur amont). L'association a conduit un travail de sensibilisation aux questions de pollution, notamment à travers la publication d'une revue, *L'Ain, rivière propre*. Dans l'un des premiers numéros de la revue, il est souligné que « *de nos jours une pollution irraisonnée a bien compromis ce paradis halieutique : les salmonidés se font rares et les algues chevelues qui apparaissent dès les beaux jours empêchent le kayakiste de goûter la solitude dans ce milieu ragoûtant* »²³. Dans le même numéro, le président de l'association rappelle que « *la pollution d'une rivière n'est pas l'affaire uniquement des pêcheurs* »²⁴. L'association, bien que davantage implantée dans le secteur de la Combe de l'Ain (entre Pont-de-Poitte et Pont-du-Navoy), dénonçait aussi bien les pollutions dans la Combe de l'Ain qu'en amont de Champagnole et organisait des sorties dans la basse vallée pour accroître la connaissance de la rivière d'Ain de la source à sa confluence.

Aujourd'hui la situation se serait améliorée selon plusieurs personnes enquêtées malgré quelques tensions :

il y a quelques années, il y avait les pollueurs, les non pollueurs, il y avait le monde agricole, donc voilà il y avait des guéguerres [...]. Alors je ne dis pas aujourd'hui que ça n'existe plus, il y a toujours des tensions, mais aujourd'hui ce qui est intéressant c'est qu'on arrive à mettre les gens autour d'une table, à discuter et à trouver des compromis pour que tout le monde puisse profiter de cette rivière et pleinement, en fonction de ses activités. En tout cas, c'est le ressenti que j'ai depuis de nombreuses années que je suis là, que c'était beaucoup plus difficile il y a dix-huit, vingt ans. Il y a dix-huit, vingt ans on était plus dans des conflits (Entretien 55, avec un acteur du tourisme, secteur amont).

L'un des fondateurs de l'association Les Amis de la rivière d'Ain met en avant quelques

23. *L'Ain, rivière propre*, Les Amis de la rivière d'Ain, non daté, p. 13.

24. *Ibid.*

acquis même s'il reste très vigilant sur de possibles dégradations environnementales : « *On ne voit plus quand même ces grandes descentes de lait, quand même, qu'on voyait* » même s'il reste sans doute « *de la pollution domestique* » (Entretien 35, avec un riverain et ancien pêcheur, secteur amont). Au sein du *waterscape* de la haute vallée les barrages ne constituent pas une préoccupation majeure des réseaux d'acteurs existants autour des cours d'eau. Les petites centrales et micro-centrales ne sont que ponctuellement évoquées. Les tensions mises en avant et les jeux d'acteurs présents dans les récits des personnes enquêtées se rapportent plutôt à la représentation de la qualité de l'eau et aux controverses liées à la pollution de la rivière d'Ain.

8.2.4 À l'exutoire, un hydrosystème « *agressé* » ?

Si, à l'aval du barrage d'Allement, les personnes rencontrées semblent employer bien moins le terme « barrage » qu'autour de la chaîne des barrages et qu'à Vouglans, la gestion des ouvrages hydroélectriques de la rivière d'Ain transparait néanmoins à travers d'autres lemmes tels que « éclusée » ou « EDF » (Figure 8.19). Les conséquences des marnages et la description des éclusées, très présentes dans les entretiens avec les pêcheurs mais aussi évoquées par les acteurs du tourisme et notamment les loueurs de canoë-kayak, révèlent une autre discontinuité soulignée par les acteurs de la basse rivière d'Ain :

Je pense que EDF, merci les vannages, au moment du frai c'est une catastrophe. J'avais demandé qu'ils ferment les turbines doucement, pour le dénoyage. Ils m'ont dit que c'était faisable mais apparemment c'est faisable mais sans plus, ce n'est pas remonté. J'avais demandé au représentant : « *est-ce que ça pose un problème technique de fermer ses turbines plus doucement ?* » parce que le passage de flotte, je sais que ça passe par le vannage. [...] là on a jusqu'à 45 cm de changement de niveau, en très peu de temps. Donc si vous avez des petits poissons, ça m'est arrivé plusieurs fois de remettre des petits poissons dans un trou d'eau mais 10 minutes après il est à sec. Le poisson à sec, il ne sait pas encore bien respirer donc il ne va pas retourner à la rivière tout seul. Vous avez du massacre (Entretien 23, avec un pêcheur, secteur aval).

Le milieu aquatique occupe une place très importante dans les entretiens. Les dimensions verticales et transversales de l'hydrosystème de la rivière d'Ain sont présentes avec les termes « nappe », « phréatique », « enfoncer ». La question de la transformation de la morphologie de la rivière est très sur-représentée de même que celle de la continuité sédimentaire qui introduit aussi une réflexion sur la dimension longitudinale du cours d'eau. Enfin, la problématique agricole, et plus particulièrement la question de l'irrigation, transparait également sur ce graphique avec les termes « maïs » et « irrigation ». Selon plusieurs acteurs rencontrés, la basse vallée serait dans une certaine mesure dominée par une coalition d'acteurs soutenant la grande culture irriguée, une agriculture à vocation industrielle :

pour moi ce n'est pas le monde agricole, c'est l'industrie agricole, ce n'est pas des paysans, ce ne sont pas des agriculteurs, ce sont des entreprises du monde agricole parce qu'ils ne connaissent plus rien à la terre. Sur la rivière d'Ain, c'est pompage, engrais. Pompage dans la nappe phréatique, donc dans la nappe adjacente à la rivière pour faire pousser du maïs alors qu'il y a 50 ans il n'y avait pas de maïs, il n'y avait que des troupeaux de

moutons, de chèvres, de vaches. Donc là c'est vraiment, on est sur quelque chose de complètement hallucinant, peut être pire que les barrages EDF (Entretien 9, avec un pêcheur, secteur aval).

L'agriculture et l'hydroélectricité en feraient alors un hydrosystème « agressé », difficile à gérer étant donné les différents fronts sur lesquels il faudrait apporter une amélioration : « elle [la rivière] est tellement agressée qu'il faut une priorité par rapport au monde agricole, par rapport à sa divagation, par rapport aux marnages, pour éviter d'aggraver ça » (Entretien 9).

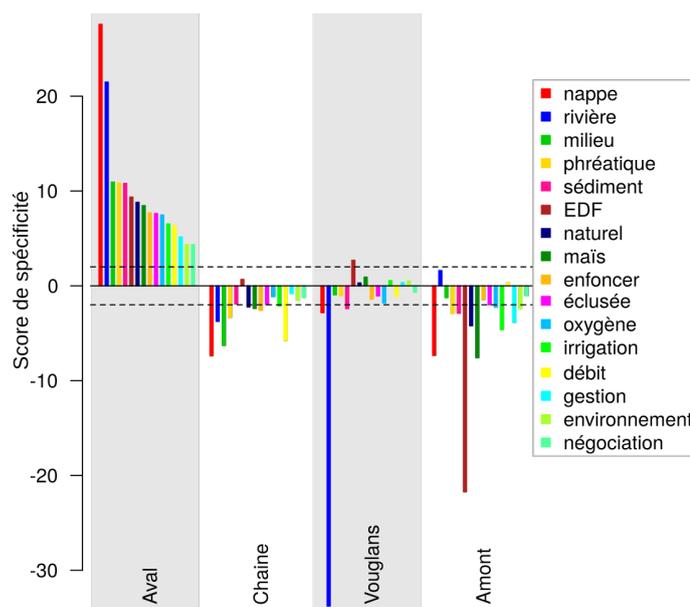


FIGURE 8.19 – Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « aval »

La conciliation entre les différents usages apparaît avec le terme « négociation » mais aussi peut-être avec celui de « gestion » (Figure 8.19). Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse rivière d'Ain n'est évoqué que dans trois entretiens réalisés dans le secteur aval (sur les 17 entretiens conduits à l'aval d'Allement), dont deux avec des pêcheurs. Ce résultat contraste avec la forte attention médiatique dont dispose le Sage dans la presse régionale (BOYER, COMBY, COTTET *et al.* 2016). Ces derniers le présentent comme un outil de gestion et de protection de l'environnement et du milieu aquatique : « Alors le Sage a aidé par rapport à ça, cette prise de conscience, [...] la rivière elle est vivante » (Entretien 9, avec un pêcheur, secteur aval). La structure qui est chargée de la mise en application du Sage, le syndicat de la basse vallée de l'Ain, est quant à elle évoquée dans cinq entretiens du secteur aval. Les pêcheurs enquêtés — qui très souvent se considèrent aussi comme des gestionnaires du cours d'eau — qui l'évoquent se montrent particulièrement réceptifs aux initiatives de la structure gestionnaire : « je rencontre très souvent des gens du syndicat de la basse vallée de l'Ain » (Entretien 30, avec un pêcheur, secteur aval). Certains agriculteurs irrigants peinent en revanche à échanger avec le syndicat de gestion de la basse vallée : « quand je cause à ces ultra-environmentalistes que sont le syndicat de la basse vallée de l'Ain, il y a rien de rien à leur faire comprendre! Il n'y a rien de plus sourd qu'un âne qui ne veut pas entendre! » (Entretien 15, secteur aval). La gestion par le syndicat qui tente de mettre en place les préceptes de la Directive cadre sur l'eau et de concilier les différents usagers

est parfois même pointée du doigt par les agriculteurs irrigants : « *C'est juste qu'il faut en adapter la gestion [de la rivière]. Pour moi s'il y a des problèmes sur cette rivière, c'est pas forcément dû aux barrages. Et puis, il faut bien qu'on ait de l'électricité! Je pense que si problème il y a, c'est simplement dû aux aménagements qu'on a fait dessus et surtout à la politique de gestion du syndicat* » (Entretien 12, secteur aval). Ainsi, le syndicat de la basse rivière d'Ain est venu créer un réseau d'acteurs selon certaines personnes rencontrées, mais reste peu évoqué spontanément. S'il parvient à mettre autour de la table EDF et les pêcheurs ainsi que les défenseurs du milieu aquatique, il ne semble pas faire l'unanimité parmi les agriculteurs irrigants qui ne partagent pas le même discours sur l'environnement que les pêcheurs et les gestionnaires de la basse vallée.

8.3 Conclusion

L'analyse des entretiens et des récits qu'ils proposent montre que les barrages construits à partir des années 1930 et plus spécifiquement le barrage de Vouglans constituent des ruptures temporelles importantes (Figure 8.20).

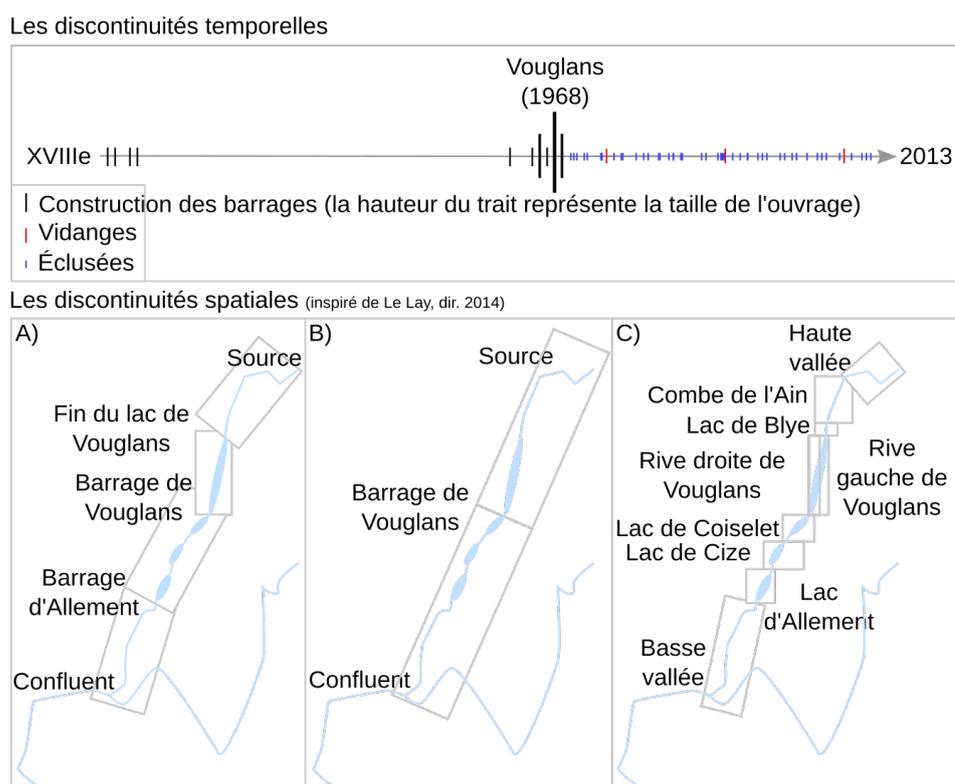


FIGURE 8.20 – Le *waterscape* de la rivière d'Ain, marqué par des discontinuités temporelles et spatiales. Dans la partie basse du schéma de synthèse, plusieurs découpages spatiaux sont proposés : A) les quatre secteurs étudiés avec la grille d'entretien et qui laissent entrevoir des *waterscapes* plus ou moins marqués par l'énergie; B) la partition en deux du corridor vise à insister sur la discontinuité spatiale créée par Vouglans; C) enfin, une partition en neuf secteurs permet de souligner que les ruptures spatiales s'expliquent par les différents ouvrages mais aussi par d'autres facteurs tels que les pratiques agricoles ou même la topographie et le paysage mis en avant par certains acteurs.

Toutefois, si EDF a redessiné le cycle hydrosocial de la rivière d'Ain (en termes écologiques et paysagers mais aussi en termes de relations sociales, économiques et politiques) et transformé un *waterscape* auparavant caractérisé par la continuité et la multifonctionnalité, l'asservissement à l'énergie n'est pas total. La rivière fait l'objet d'usages et de représentations diverses, parfois concurrentes, comme en attestent les tensions et les conflits mentionnés dans ce chapitre. Ces tensions et conflits rappellent la coexistence de différents discours sur la nature au sein d'un seul et même corridor, malgré l'ancienneté des barrages. Toutefois, au sein de ces situations d'antagonismes se développent des controverses dont la productivité sociale est rappelée par plusieurs personnes enquêtées. La rivière d'Ain, scandée par des barrages et dont les discontinuités temporelles sont d'ailleurs plurielles (Figure 8.20), est synonyme d'une diversité de *waterscapes*. Les ruptures spatiales et temporelles, qui font partie intégrante des récits d'acteurs, soulèvent la délicate question de la gestion des milieux aquatiques à l'heure de la promotion d'une gestion à l'échelle du bassin versant.

Discussion

Les cycles hydrosociaux se modifient dans le temps (BLANCHON 2016) à mesure que les relations de pouvoir, les structures sociales, les technologies et les infrastructures évoluent en relation avec la molécule H₂O (LINTON et BUDDS 2014). Les chapitres 7 et 8 révèlent trois trajectoires conflictuelles différentes qui produisent des cycles hydro-sociaux et des *waterscapes* singuliers. Au-delà des singularités de ces chapitres, cette discussion, qui vient clore la partie 4, propose de confronter les résultats liés à l'analyse des trois corpus et des documents d'archives à la littérature existante autour de trois questions : les spatialités et les temporalités des antagonismes ; les représentations de la transformation des *waterscapes* et les impacts de barrages ; et l'évolution des récits sur les hydrocraties.

Espaces, échelles et trajectoires des antagonismes

Lors d'antagonismes, des échelles socio-spatiales sont construites par les acteurs des conflits et des controverses (BOLIN, COLLINS et DARBY 2008 ; SWYNGEDOUW 2008). L'espace doit donc être considéré dans sa dimension réticulaire (NICHOLLS 2009). Surtout, au fur et à mesure des conflits ou des controverses, ces espaces, ainsi que les argumentaires sont redéfinis par les différents acteurs. Le premier temps de cette discussion aborde les espaces, les échelles et les trajectoires des conflits liés aux barrages et tente de mettre en avant le rôle des acteurs dans leur production.

Les espaces hydrosociaux de barrages projetés et existants

À l'occasion des débats autour du projet de barrage Ilisu, en Turquie, "*different stakeholders construct different socio-natural imaginaries and build multi-actor and multi-scale coalitions to justify or de-justify the Ilisu Dam according to their backgrounds and interests. Coalitions and their mobilized regimes of representation evolve and change over time, showing how highly dynamic these hydrosocial territories' imaginaries often are*" (HOMMES, BOELEN et MAAT 2016, p. 18). Chaque groupe d'acteur construit son espace hydrosocial, un espace aux dimensions topographiques et topologiques. Comment, dans le cadre de conflits autour du fleuve Gordon, du Rhône ou encore de la rivière d'Ain, les acteurs produisent-ils des espaces hydrosociaux et quelles en sont les caractéristiques ? Les études de cas sur l'abandon des projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin et l'analyse des barrages existants conduisent à des résultats très différents en termes de production d'espaces hydrosociaux.

Dans le cas de Loyettes et du Gordon-below-Franklin, les différents acteurs inscrivent les projets de barrages dans divers espaces hydrosociaux qui évoluent plus ou moins, selon les acteurs, au fur et à mesure des conflits (Figure 8.21). À Loyettes,

pour les riverains (dont les agriculteurs), l'espace hydrosocial se superpose au territoire communal, aux parcelles agricoles et éventuellement au confluent dans son ensemble, un confluent dont les limites sont floues. Ces acteurs contribuent toutefois aussi à faire du conflit une lutte régionale et nationale en adhérant au réseau d'opposants, au moins à l'occasion du projet « A » (voir 7.1.3). À Loyettes comme au Gordon-below-Franklin, les représentants d'administrations ou les élus tendent à définir l'espace hydrosocial en fonction du territoire dont ils dépendent ou qu'ils administrent — l'État tasmanien, la région Rhône-Alpes ou éventuellement des communes, leur périmètre d'aménagement pour la HEC et la CNR —, même s'ils dialoguent avec des acteurs à l'échelon national (ou fédéral). Leurs espaces hydrosociaux sont plus fixes dans le temps, contrairement aux conclusions de Lena HOMMES, Rutgerd BOELENS et Harro MAAT (2016) qui montrent comment les acteurs pro-barrage, et surtout l'État, cherchent à élargir l'espace hydrosocial du barrage en convoquant des experts internationaux par exemple. Cette différence, qui atteste de la capacité croissante des acteurs pro-barrage à s'adapter à l'opposition, pourrait s'expliquer par le fait que dans les années 1980 peu de barrages avaient été abandonnés à l'échelle mondiale ; les deux institutions que sont la CNR et la HEC n'avaient pas connu d'échecs. Au sein de ces groupes, notamment dans les administrations représentant l'environnement, quelques individus inscrivent aujourd'hui le conflit dans un espace hydrosocial différent. Dans quelques entretiens sur Loyettes, la région lyonnaise constitue l'espace du conflit ; il s'agissait de lutter contre le projet de barrage pour préserver l'environnement des alentours de la ville de Lyon. Les écologistes, qui accordent une place importante aux impacts des barrages et à la disparition de certains milieux considérés comme relictuels, dessinent un espace hydrosocial plus vaste ; par les réseaux d'acteurs qu'ils ont constitués lors du conflit, leur espace hydrosocial est quasi-planétaire. De ce point de vue, les résultats rejoignent ceux de Lena HOMMES, Rutgerd BOELENS et Harro MAAT (*ibid.*), même si dans le cas du barrage d'Illisu la mobilisation anti-barrage semble encore bien plus mondialisée. Enfin, attribuer des limites à l'espace hydrosocial des scientifiques est une tâche plus délicate car elles varient selon les domaines des scientifiques (l'archéologie, l'écologie, l'économie...) et selon leur degré d'engagement dans la controverse. Certains ont considéré le conflit comme étant local alors même qu'ils ont joué un rôle dans la mobilisation d'acteurs nationaux et internationaux pour s'opposer au barrage. D'autres ont borné leur travail à un espace — par exemple le Sud-Ouest de la Tasmanie ou le corridor rhodanien — et n'ont pas pris part dans des réseaux internationaux. Leur espace hydrosocial semble donc avoir été très variable dans le temps et avoir été profondément multiscalaire.

Ces quelques constats soulignent que les espaces hydrosociaux des projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin sont très divers. Cette diversité est bien moins prononcée lorsque l'on considère les récits liés aux barrages existant le long de la rivière d'Ain. Les quatre groupes d'acteurs que sont les professionnels des loisirs et du tourisme, les agriculteurs, les pêcheurs et les riverains sont des groupes peu cohérents du point de vue lexical (Figure 4.34). En revanche, les récits des acteurs regroupés selon les quatre secteurs différents de la rivière d'Ain (l'Ain de sa source à Pont-de-Poitte, le lac de Vouglans, la chaîne de barrages entre le barrage de Vouglans et le barrage d'Allement et enfin l'aval d'Allement au confluent avec le Rhône) proposent chacun une cohérence lexicale plus affirmée (Figure 4.35). L'analyse détaillée des entretiens permet même de déceler des découpages plus fins (Figure 8.20) qui font sens pour les acteurs enquêtés. La chaîne de barrages dans son entier n'est pas connue par

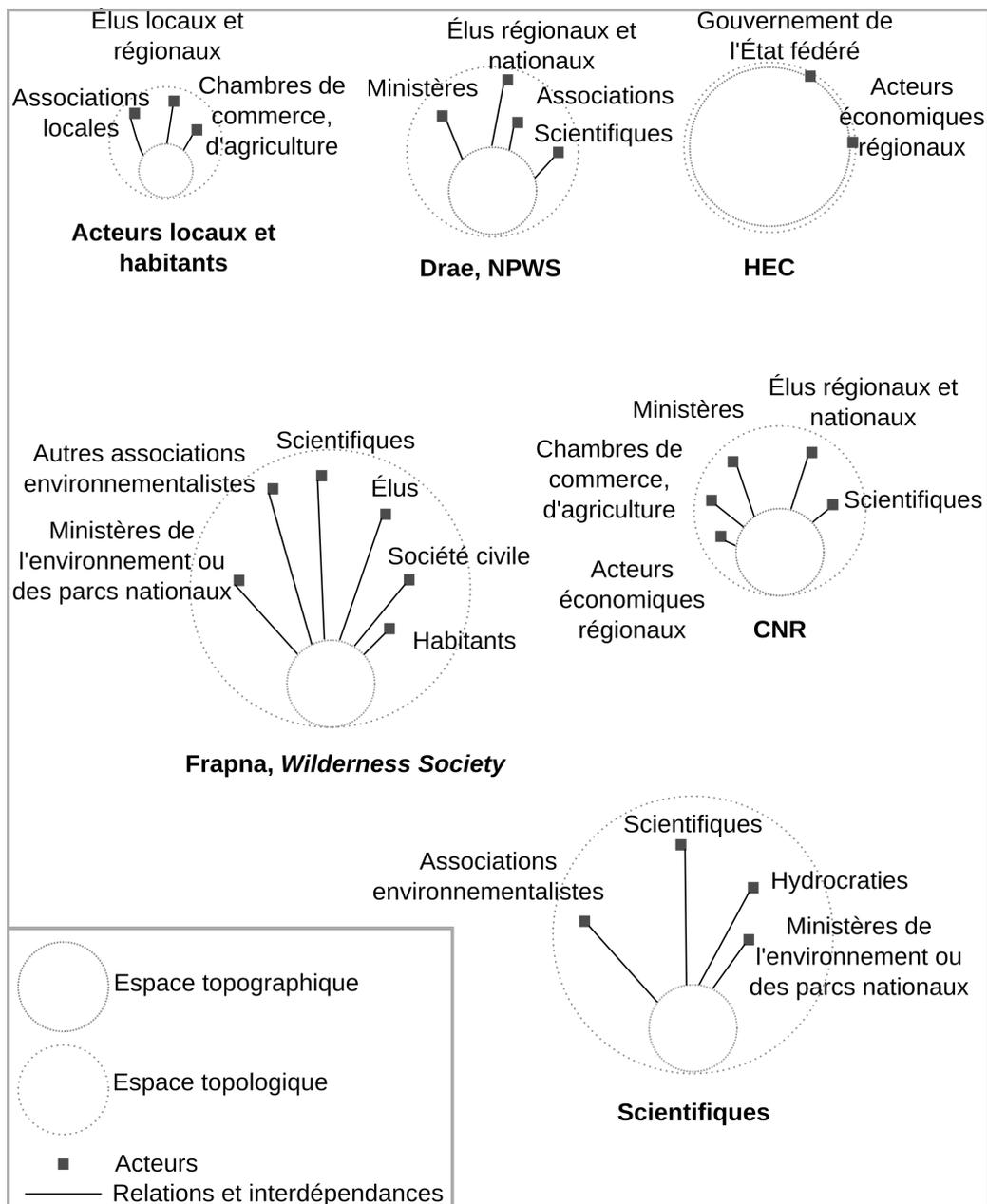


FIGURE 8.21 – Les espaces hydrosociaux des différents groupes d’acteurs à l’occasion des conflits de Loyettes et de Gordon-below-Franklin

l’ensemble des acteurs (voir 8.1.2). Même si EDF est évoquée dans tous les entretiens, les réalisations et les discours de cet acteur national sont ancrés dans des lieux précis. Les pêcheurs et quelques personnes rencontrées font exception et inscrivent les barrages dans un espace hydrosocial qui n’est pas simplement local : l’« escalier » hydraulique est évoqué et parfois même l’ensemble du corridor de la rivière d’Ain. L’« ailleurs » présent dans les entretiens permet-il de mesurer l’extension de l’espace hydrosocial pour différents acteurs (Figure 8.1)? Les départements, les régions administratives et leurs chefs-lieux, la ville de Lyon et parfois la France et l’Europe sont évoqués dans les entretiens. Toutefois, ces toponymes sont rarement mis en relation avec les barrages,

à l'exception de Lyon qui quelquefois est présentée comme l'une des raisons pour lesquelles le barrage de Vouglans aurait été construit — selon certains acteurs, l'ouvrage servirait à approvisionner en électricité la deuxième ville de France, la protéger contre les inondations et même la nourrir par ce biais car l'agriculture irriguée serait assurée par le débit d'étiage de la rivière d'Ain. En somme, les barrages de la rivière d'Ain ne font que très rarement partie d'un espace hydrosocial qui dépasse le local ou le régional. Le caractère local de Vouglans (d'un point de vue discursif), dont le barrage a créé le troisième réservoir de France en termes de volume, peut surprendre. Il semble toutefois confirmé par l'absence de médiatisation de l'ouvrage à l'échelon national à en croire les archives numérisés du *Monde*²⁵. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer le cadrage local voir régional du barrage de Vouglans que révèlent les récits : (1) d'abord, le moment de la construction du barrage — Vouglans est terminé en 1968, soit vers la fin des Trente Glorieuses et à un moment où l'État français se tourne davantage vers le nucléaire (VARASCHIN 1998) et termine ses derniers très grands barrages hydroélectriques (CHARLIER 1999); (2) ensuite, par la représentation du Jura souvent considéré comme un département rural peu habité, « reculé »; (3) enfin, parce que cet ouvrage est présenté dans les récits des acteurs rencontrés comme la principale discontinuité spatiale et temporelle en lien avec le corridor, comme un facteur de morcellement voir de conflit entre Vouglans et l'aval du cours d'eau (voir 8.1.5).

La notion d'espace hydrosocial permet de considérer la conflictualité liée aux barrages, et plus particulièrement la spatialité de cette conflictualité, comme mouvante et en lien avec les acteurs. Alors que de nombreux travaux ont souligné l'évolution temporelle de l'espace des conflits (CHARLIER 1999; LASLAZ 2011; LECOURT 2003), peu d'analyses ont combiné une réflexion qui associe (1) l'espace dans sa dimension topographique, (2) l'espace dans sa dimension topologique et (3) les représentations de l'espace. Cette notion ne permet peut-être pas d'établir des distinctions spatiales aussi fines que la typologie de Bruno CHARLIER (1999) qui sépare l'espace du projet contesté de l'espace du conflit et de l'espace de la contestation²⁶ avec pour objectif plus général d'analyser l'échelle du conflit (micro-conflit, méso-conflit ou macro-conflit); plus souple qu'une typologie, elle permet de considérer davantage la complexité de la conflictualité et notamment de répondre aux préoccupations énoncées par Marcus NÜSSER (2003) et Ravi BAGHEL et Marcus NÜSSER (2010) : *“an analysis of the dam discourse must incorporate an understanding of the multiple actors and driving forces, as well as the underlying power relations within this politicised environment”* (*ibid.*, p. 231).

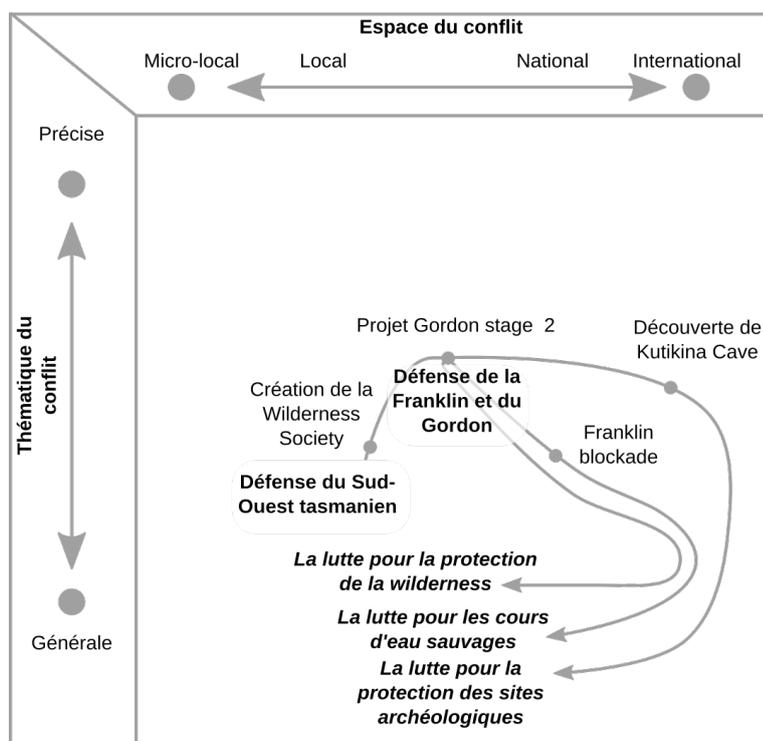
Espaces et temporalités des antagonismes

Bruno CHARLIER (1999) distingue les « conflits localisés » des « conflits généralisés » (voir 2.1.2). Cette opposition, contrairement à ce que pourrait laisser entendre l'adjectif « localisé », renvoie moins à la dimension spatiale du conflit qu'à sa dimension thématique. Cet auteur montre comment, par exemple, la lutte contre le projet de barrage de

25. Le barrage de Vouglans est absent du corpus du *Monde*. Afin de recueillir quelques articles éventuellement publiés sur cet ouvrage, une requête a été conduite sur le site du monde.fr, avec le terme « Vouglans ». Le site ne recense aucun article publié sur le barrage au moment de sa construction ou de son inauguration. Après sa mise en service, il a fait l'objet de quelques articles notamment consacrés aux lieux de baignade insolites.

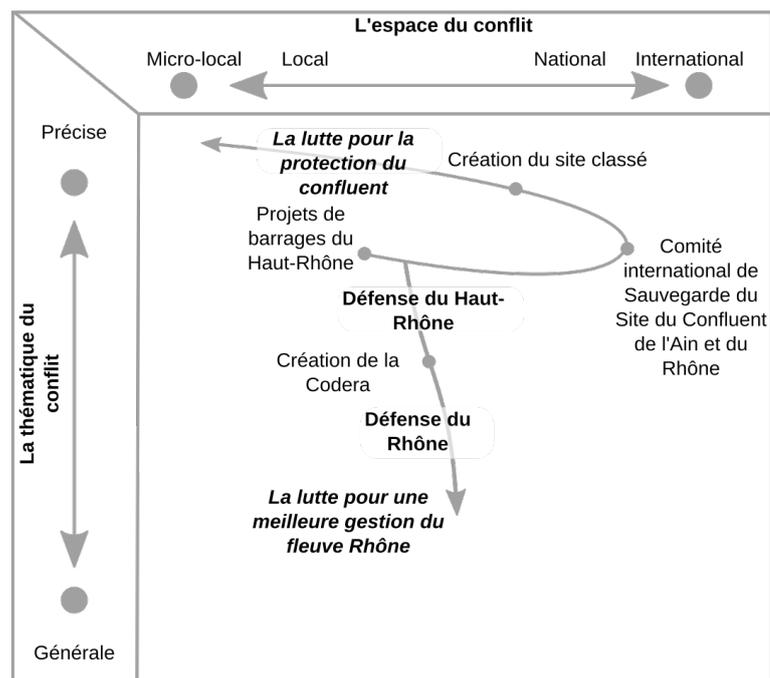
26. Cette typologie a été adaptée par Arnaud LECOURT (2003) qui distingue l'espace-support (c'est-à-dire l'espace du projet) de l'espace de mobilisation et de l'espace du conflit (voir 2.1.2).

Serre-de-la-Fare, dans le bassin versant de la Loire, devient une cause plus générale, celle de la lutte contre « *tous les autres projets de barrages* » (p. 257). Cette généralisation du conflit est double dans le cas de la Loire car deux axes revendicatifs émergent de la défense du site : « *le combat pour l'eau* » et celui pour « *la Loire d'ici et d'ailleurs* » (*ibid.*, Figure 2.5). Les conflits liés aux barrages étudiés dans cette partie connaissent une évolution entre le conflit localisé et le conflit généralisé moins linéaire; les actions et les discours s'inscrivent d'ailleurs tantôt dans des espaces locaux, tantôt dans des espaces plus vastes. Les figures 8.22 et 8.23 résument les trajectoires spatiales, thématiques et temporelles des conflits liés aux deux projets de barrages abandonnés et mettent en avant les spécificités de ces conflits. Celui lié au barrage du Gordon-below-Franklin débute à l'échelon tasmanien mais il s'inscrit dans la trajectoire pré-existante des luttes menées par la *Wilderness Society*, une association fondée à Hobart en 1976. Le projet *Gordon stage 2*, rendu public en 1979, précise la thématique du conflit puisqu'auparavant la *Wilderness Society* se focalisait sur la question plus générale de la défense des environnements sauvages. Le premier axe thématique s'oriente en conséquence vers la lutte pour la protection de la *wilderness*. Le deuxième est lié à la lutte pour protéger les cours d'eau sauvages considérés comme relictuels. Enfin, un troisième axe thématique émerge, en lien avec la découverte de Kutikina Cave, celui de la protection des sites archéologiques. Ces trois axes tendent à avoir une portée plus générale et plus internationale au fur et à mesure du conflit. La résolution du conflit a débuté à l'échelon international — notamment avec la décision de l'Unesco de classer le site au patrimoine mondial — mais elle s'est poursuivie à l'échelon national et les ramifications du conflit ont été avant tout nationales (voir 7.1.4).



Inspirée de B. Charlier (1999 : 257)

FIGURE 8.22 – La trajectoire spatiale, thématique et temporelle du conflit lié au barrage du Gordon-below-Franklin



Inspirée de B. Charlier (1999 : 257)

FIGURE 8.23 – La trajectoire spatiale, thématique et temporelle du conflit lié au barrage de Loyettes

La trajectoire du conflit lié au barrage de Loyettes est différente (Figure 8.23). Elle commence avec les projets de barrage du Haut-Rhône à un échelon régional et débute donc autour d'une thématique précise. Elle suit en parallèle deux axes thématiques. L'un oriente le conflit vers l'échelon international tout en conservant la thématique précise de la défense du site. Un autre axe thématique émerge pendant le conflit au sujet de la défense du Haut-Rhône et s'élargit progressivement vers la défense du Rhône dans son ensemble et la lutte pour une meilleure gestion du fleuve. La résolution du conflit se fait à l'échelon national mais ses ramifications sont surtout locales (voir 7.3.3).

Ces deux exemples, permettent d'illustrer à quel point les trajectoires des conflits sont rarement linéaires. De plus, des logiques de confinement (COMBY 2015) peuvent les caractériser, donnant l'impression que les conflits se déroulent à l'échelon national ou international alors même qu'ils ne sont abordés que dans des sphères très réduites. L'internationalisation du conflit n'est pas nécessairement synonyme de publicisation globale. Dans le cas du barrage de Loyettes, entre 1984 et 1990, le conflit quitte quasiment la sphère publique — certains acteurs rencontrés ont souligné qu'ils ignoraient ce qui s'était passé pendant cette période. Pourtant, des débats se déroulent à l'échelle nationale (voir 7.1.4). L'analyse des trajectoires temporelles et spatiales doit pour cette raison s'attacher au degré de publicisation du conflit et aux actions menées par les différents groupes d'acteurs.

Le troisième exemple, la rivière d'Ain, est plus délicat à transposer sous forme graphique selon le modèle proposé par Bruno CHARLIER (1999), du moins à partir du corpus construit et des articles de presse consultés. D'abord, le conflit lié aux grands barrages de la rivière d'Ain prend la forme de ce que Lionel LASLAZ (2011) a nommé un « conflit réémergent » : (1) il s'apaise régulièrement pour devenir plutôt une tension entre les acteurs qui s'opposent à la gestion de la rivière telle qu'elle est pratiquée

par EDF et les acteurs qui soutiennent la compagnie électrique; (2) puis, suite à des mortalités piscicoles ou à des changements importants dans les débits, il est de nouveau publicisé et reprend la forme d'un conflit. D'un point de vue thématique, le conflit ne se généralise pas davantage : le marnage de l'Ain est le point de discorde principal et ce problème n'est pas évoqué dans d'autres contextes que celui de la rivière. Par ailleurs, le conflit s'inscrit avant tout dans une échelle spatiale régionale car les espaces hydrosociaux des différents acteurs se cantonnent en général à cet échelon, du moins en ce qui concerne les récits proposés sur les barrages. Dans ce cas aussi, la trajectoire du conflit n'est pas linéaire même si le degré et l'échelle de la publicisation varient peu.

Ainsi, les deux axes proposés par Bruno CHARLIER (1999) — l'échelle spatiale du conflit et son degré de généralité ou de précision thématique — sont particulièrement intéressants pour analyser la trajectoire de conflits. Toutefois, les études de cas menées dans cette thèse révèlent que les trajectoires sont souvent moins linéaires que celle du conflit lié à Serre-de-la-Fare (*ibid.*) (Figure 2.5). De plus, alors que certains conflits peuvent avoir une trajectoire temporelle difficile à retracer, comme les conflits réémergents (LASLAZ 2011), leur évolution thématique et spatiale peut être très limitée. Les trajectoires spatiales, temporelles et thématiques de ces trois conflits sont étroitement liées à la manière dont les acteurs considèrent la transformation des *waterscapes* en lien avec les barrages et plus particulièrement la façon dont ils apprécient les impacts des ouvrages.

Se représenter les transformation des *waterscapes* et les conséquences des barrages

En conclusion de la dernière partie de son ouvrage consacré au Haut-Rhône, Jean-Paul BRAVARD (1987) souligne que les « *liens de causalité existant entre tel ou tel aménagement et l'impact enregistré* » (p. 397) sont une question délicate mais « *toute perturbation crée un impact* » et « *toucher à un élément revient à déséquilibrer le système* » (p. 399). En particulier, n'est pas évidente « *la perception du changement [qui] peut prendre des voies inattendues* » (p. 398). Pour ces raisons, il semble primordial de s'intéresser à la façon dont des groupes sociaux se représentent les transformations des *waterscapes* — en considérant aussi les conséquences économiques, sociales et politiques — et les impacts des barrages. En ce sens, Lena HOMMES, Rutgerd BOELEN et Harro MAAT (2016) considèrent que : « *impact analysis cannot be based on overall categorizations and generalizations but must scrutinize on-the-ground effects, considering highly divergent cultural, political, technological and ecological issues, and differentiate among a wide variety of nearby and distant places, peoples and livelihoods* » (p. 18). D'abord, quelles dégradations environnementales sont intégrées aux récits autour de barrages abandonnés — au moment où les études d'impact sont introduites dans les législations de différents États — et de barrages existants? Ensuite, à l'occasion de controverses, les transformations des *waterscapes* et les impacts des barrages peuvent être acceptés ou refusés. Est-il possible d'interpréter plus finement ces réactions en considérant la réactance, tolérance, acceptation et acceptance (DEPRAZ 2005) aux changements environnementaux?

La dégradation environnementale la plus évoquée, présente dans des entretiens issus des trois enquêtes différentes, est liée à la transformation du paysage entendu dans une acception avant tout esthétique. La beauté des lieux est montrée comme

menacée par les projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin (voir 7.1.3 et 7.1.3). Les entretiens en lien avec la rivière d'Ain révèlent que les grandes infrastructures liées à la production électrique sont décrites comme inesthétiques par une partie de la population — ceci concerne non seulement les murs de barrages mais aussi les lignes électriques et les pylônes qui inscrivent dans le paysage sa vocation énergétique. Les petites infrastructures, notamment les micro-centrales, sont en revanche généralement présentées comme s'insérant dans le paysage — elles ne sont pas considérées comme dégradant sa qualité esthétique. L'emprise spatiale de l'infrastructure semble donc fortement influencer son acceptation ce qui rejoint les conclusions d'Arnaud LECOURT (2003). Un autre facteur d'acceptation peut être mis en avant : le sentiment d'une continuité temporelle qui lui-même renvoie à la valeur patrimoniale des aménagements (COLIN 2014). Enfin, une partie de la population enquêtée autour de la rivière d'Ain s'est montrée admirative de ces infrastructures qu'elle considère comme des prouesses techniques. Comme le souligne Emilie CRÉMIN (2009), la société tend à s'approprier les grands aménagements tels les barrages, même d'un point de vue symbolique.

Une plus vaste palette d'impressions a été recueillie au sujet des conséquences économiques des barrages, ce qui pourrait s'expliquer par les différentes activités professionnelles des acteurs et la diversité des paradigmes économiques qu'ils sous-tendent. Pour plusieurs personnes interviewées au sujet des trois projets, notamment les répondants plutôt favorables aux ouvrages, les barrages sont décrits comme des leviers du développement économique local, régional ou national (voir 7.1.1). Pour d'autres acteurs au contraire, les barrages sont présentés comme une transformation radicale du système économique (voir 7.3.2). Les compensations économiques — qui peuvent être monétaires comme les taxes foncières ou professionnelles dans le cas français mais qui peuvent aussi exister sous forme d'aménagements annexes ou de réseaux économiques — des aménageurs font évoluer le degré d'acceptation de certains acteurs à l'égard des barrages. Autour de Vouglans par exemple, ces compensations économiques, qui s'inscrivent aujourd'hui dans un discours sur le développement local (voir 8.2.1), favorisent une forme d'acceptance du barrage chez une grande partie des acteurs. Dans ce secteur, où le barrage est considéré comme un pôle économique, l'histoire de l'ouvrage est généralement bien connue des acteurs, y compris l'ennement de la Chartreuse du Vaucluse et l'éviction des habitants du Bourget (voir 8.2.1). Ainsi, on assiste à « *une acceptation de l'objet — [...] à son incorporation effective au quotidien, à son assimilation à la sphère du connu, voire de l'intime* » (DEPRAZ 2005, p. 7). Dans les secteurs à l'aval du barrage de Vouglans, l'acceptance est moins présente dans les récits des acteurs. Elle reste réelle là où les barrages plus en aval ont permis un certain développement local, par exemple autour du réservoir d'Allement. Les récits des riverains de Thoirette en revanche, qui rappellent le déclin d'une fonction touristique qui existait en lien avec l'activité halieutique du village, semblent davantage relever de l'acceptation, voire dans certains cas de la simple tolérance, que de l'acceptance. Dans le cas de Loyettes, les compensations matérielles promises par la CNR à l'occasion des projets « B » et « C » ont fait basculer certains opposants locaux au projet de barrage vers une certaine forme d'acceptance puisqu'encore aujourd'hui ceux-ci défendent le projet de barrage (voir 7.2.2). L'analyse à elle seule des récits autour de ces barrages suffit à montrer à quel point les conséquences économiques des projets jouent un rôle pivot dans l'acceptation voire l'acceptance des barrages à l'occasion de conflits. Toutefois, plusieurs travaux menés par des scientifiques ou des écologistes tendent à montrer qu'en termes économiques les barrages peuvent aussi être une source de

risques pour certains États ou régions (SCUDDER 2006). Les controverses scientifiques qui ont émergé lors des conflits liés aux projets Gordon-below-Franklin et Loyettes ont aussi contribué à accroître la réactance vis-à-vis des projets de barrages en faisant ressortir les limites économiques des projets. Elles ont permis de nuancer leur intérêt économique en soulignant les tactiques liées aux calculs économiques des aménageurs, l'endettement public qui irait de pair avec la construction des infrastructures dans un contexte de sortie de crise économique et, enfin, un angle mort des calculs économiques, c'est-à-dire la prise en compte de la valeur environnementale des sites non aménagés (voir 7.2.1). Au moment des conflits de Loyettes et du Gordon-below-Franklin, ces travaux scientifiques questionnant le bien-fondé économique des projets sont particulièrement novateurs ; ils utilisent des méthodologies en plein essor et pour certains questionnent même le principe économique de la croissance (voir 7.2.1).

Enfin, dans le contexte de l'émergence des préoccupations environnementales et des études d'impact, les conséquences écologiques jouent un rôle dans l'acceptation des projets de barrages du Gordon-below-Franklin et de Loyettes. Le premier projet devient l'occasion de produire des savoirs scientifiques, de manière holiste, en considérant aussi bien l'environnement dans sa dimension biologique que dans sa dimension économique. Sur le volet biologique en particulier, les connaissances étaient très limitées (voir 7.2.3) ; les travaux révèlent que la région regorge d'espèces animales non recensées auparavant. Toutefois, ce résultat n'est que peu mobilisé par les militants anti-barrage — qui utilisent d'autres savoirs scientifiques, par exemple ceux relatifs à la valeur archéologique de la région — et n'inquiète d'ailleurs pas outre mesure l'aménageur. Cet exemple reflète bien à quel point la période des années 1970 et le début des années 1980 consiste en une période de découverte des impacts, en particulier des impacts écologiques des barrages. Dans le second cas, Loyettes, la situation est presque inversée. Le projet de barrage offre aussi à des scientifiques une opportunité pour produire des connaissances nouvelles sur l'environnement. Mais ces scientifiques sont des spécialistes des cours d'eau, regroupés au sein d'un groupe de recherche dont le terrain de prédilection est le Rhône. Leur approche s'inscrit aussi dans une dimension holiste et interdisciplinaire mais qui est davantage centrée sur l'écologie des milieux aquatiques ; en conséquence, les savoirs qu'ils produisent sont à la fois novateurs et ciblés. Le caractère ciblé des savoirs et la proximité entre les scientifiques et les écologistes d'une part — notamment par le biais d'acteurs multi-casquettes (GUMUCHIAN *et al.* 2003) — et les scientifiques et les ingénieurs d'autre part, facilitent la circulation des connaissances entre ces trois groupes d'acteurs aux limites floues. Ces connaissances scientifiques sur les impacts écologiques des barrages permettent donc, paradoxalement, d'améliorer aussi bien l'acceptation des impacts — d'une manière qui peut être considérée comme contestable car les productions scientifiques n'ont jamais prétendu que les conséquences écologiques des barrages étaient négligeables — et la réactance vis-à-vis de ceux-ci. Dans le cas de la rivière d'Ain, les barrages ont été projetés et édifiés avant la loi sur la protection de la nature de 1976²⁷ ; les conséquences environnementales n'ont donc pas été étudiées en réponse à un cadre réglementaire ni à l'initiative de recherches indépendantes. Toutefois, les barrages de la rivière d'Ain font depuis presque un siècle l'objet d'une réflexion en termes d'impacts sur la faune piscicole. Les travaux de l'ingénieur Roger VIBERT (1939a,b) ont souligné les conséquences du barrage de Cize-Bolozon sur la ressource halieutique (voir 3.3.2). Aujourd'hui, les

27. Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

conséquences piscicoles des barrages, qu'ils soient d'ailleurs grands ou petits, restent une source importante de tensions et surtout l'impact principal dénoncé par une partie de la population et les pêcheurs (pour certains riverains de l'Ain et pour d'autres simples pratiquants du cours d'eau). Pour les pêcheurs de la basse vallée de l'Ain (en aval du barrage d'Allement), la dégradation environnementale se poursuit en raison non seulement de l'existence des barrages qui font obstacle à la continuité biologique et sédimentaire, mais aussi de la gestion des barrages par EDF et de la manière dont sont pratiquées les éclusées.

Ainsi, la période des années 1980 correspond à un moment de production de connaissances contextualisées sur les conséquences possibles des barrages et de savoirs sur l'environnement appréhendé dans une perspective holiste. Les coûts, les bénéfices et les risques liés qui vont de pair avec les grands ouvrages (MOLLE 2012) sont publicisés à l'occasion de controverses. Les études de cas autour des projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin permettent d'observer non seulement la production de savoirs mais aussi leur circulation, plus ou moins importante, entre les différents acteurs impliqués dans les conflits. Cette circulation permet aux acteurs de prendre plus clairement position du côté de l'acceptance ou de la réactance (DEPRAZ 2005). L'étude de cas sur la rivière d'Ain révèle que les « interdépendances » (MOLLE 2012) créées par les grands barrages peuvent être contestées plusieurs décennies après leur édification, même si certains acteurs se placent du côté de l'acceptation et reconnaissent la valeur symbolique des ouvrages (CRÉMIN 2009). Les interdépendances ne sont pas contradictoires avec les discontinuités : au même titre que le Rhône, les aménagements de l'Ain ont déstructuré le corridor (BETHEMONT 1997). Le morcellement spatial et temporel est aussi social — différents *waterscapes* se succèdent de l'amont à l'aval de la rivière d'Ain. Alors que la réactance vis-à-vis des aménagements, et surtout de leur gestion, reste importante chez certains groupes d'acteurs, la gestion intégrée à l'échelle du bassin semble délicate à mettre en place.

Les hydrocraties, encore au sommet du « triangle de fer » (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009) ?

Les trois études de cas permettent d'aborder les représentations de trois grandes institutions hydrauliques que sont la CNR (pour le Rhône), la HEC (pour le Gordon) et EDF (pour la rivière d'Ain). Ces trois hydrocraties dépendent plus ou moins directement de gouvernements et en ce sens reflètent les préoccupations d'acteurs politiques étatiques (*ibid.*).

Dès les années 1970 et au début des années 1980, les hydrocraties sont présentées par certains acteurs comme à l'origine d'une forme de confiscation de la ressource en eau. Particulièrement soucieux sont les riverains les plus proches dont le cours d'eau constitue un élément essentiel du cadre de vie — par exemple, pour les habitants d'Anthon sensibles à la diminution du débit du Rhône — ou un moyen d'existence — pour les agriculteurs de l'Ain, les exploitants de croisières ou les pêcheurs de Macquarie Harbour. C'est ici l'environnement dans une dimension anthropocentrée qui est défendu ; l'eau en tant que ressource dont la quantité et la qualité sont menacées. Les institutions hydrauliques sont plus généralement considérées comme les responsables des dégradations environnementales qui vont de pair avec les barrages. Ainsi, les opposants aux barrages peuvent être tout aussi soucieux de la ressource en eau que

du milieu ; leur perspective peut être tant anthropocentrée que biocentrée. L'analyse des récits permet ainsi de voir qu'en dehors de la sphère institutionnelle, le passage d'un paradigme de l'eau à un autre — de la ressource au milieu par exemple (GHIOTTI 2007) — ne suit pas une trajectoire linéaire. De manière plus générale, la capacité des hydrocraties à transformer l'environnement, et donc le pouvoir dont elles disposent sur la nature d'un point de vue politique, économique et institutionnel, est remis en cause (voir 7.1.2 et 7.3.1) ; le cycle hydrosocial existant est disputé (voir 7.3.1).

Toutefois, pendant cette période et alors même que la contestation des hydrocraties s'esquisse, les institutions hydrauliques se voient confortées par le soutien d'acteurs politiques, et plus généralement par le fonctionnement institutionnel. Même lorsque ce dernier vise à prendre en compte l'opposition, les hydrocraties peuvent se reposer sur le système politique et administratif. Ainsi, les témoignages retrouvés dans les archives de la Frapna montrent à quel point l'enquête publique n'a pas vocation à remettre en cause un grand projet hydraulique (voir 7.1.3). Le dispositif mis en place pour consulter la population tasmanienne au sujet de la construction du barrage — un référendum à l'échelle de la Tasmanie — exclut la possibilité de s'opposer à tout projet de barrage ; les acteurs politiques n'osent inclure l'option "no dams" (voir 7.2.2). Les entreprises des hydrocraties sont défendues par des lobbies politiques. Au sujet du projet de Pierre-Bénite, dont le coût n'était plus garanti par la rente du Rhône, Jacques BETHEMONT et Jean-Paul BRAVARD (2016) insistent sur le rôle joué par des groupes de parlementaires pour assurer sa réalisation. Des « triangles de fer » (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009) se distinguent à travers l'analyse des documents d'archives et des entretiens. D'ailleurs, certains acteurs économiques prennent ouvertement position en faveur des projets ; en Tasmanie, la *Business Association for Economical Power in the interest of Tasmania's future* qui regroupe, au début des années 1980, les entreprises très consommatrices d'électricité, financent des publicités dans la presse tasmanienne. Toutefois, le triangle de fer s'oxyde en partie puisque plusieurs acteurs politiques locaux, régionaux et nationaux se font l'écho des oppositions.

Les deux conflits de Loyettes et du Gordon-below-Franklin illustrent très bien l'affirmation selon laquelle les hydrocraties ont rencontré des difficultés aux cours des quarante dernières années en raison de l'émergence de nouvelles institutions. Les acteurs politiques représentant les ministères de l'environnement, mais aussi les fonctionnaires et les contractuels travaillant pour des institutions naissantes dans les années 1970 comme la Drae ou le NPWS, sont profondément convaincus par la nécessité de protéger l'environnement (voir 7.1.4). Ils s'opposent aux hydrocraties en collectant des connaissances sur l'environnement et en participant à leur production puis à leur circulation au sein des sphères administratives et politiques. Par leur maîtrise des fonctionnements administratif, institutionnel et politique, ils sont capables de mettre en place des stratégies de protection inédites que les hydrocraties n'anticipent pas — d'ailleurs, les institutions environnementales ne cherchent pas nécessairement à dialoguer ou à négocier des compromis avec les institutions hydrauliques.

Si les hydrocraties que sont la CNR et la HEC se laissent surprendre par la capacité des environmentalistes et des institutions environnementales à déjouer leurs projets, dès les années 1970 elles adaptent leurs discours pour justifier et légitimer leurs aménagements. Elles commencent à développer un argumentaire sur le développement durable et sur le caractère renouvelable de l'utilisation de l'eau pour produire de l'hydroélectricité (voir 7.1.1). Mais ce discours ne prend pas au début des années 1980 ; il ne s'installe pas au centre des controverses. Les hydrocraties sont aussi contraintes

de proposer une certaine forme d'« orthodoxie » (FORSYTH 2003) à un moment où les impacts d'aménagements sont reconnus par les législations. Ainsi, le cas de Loyettes montre comment la CNR diffuse l'idée selon laquelle à tout impact correspond une solution technique : les dégradations environnementales peuvent trouver leur réponse dans de nouveaux aménagements (voir 7.2.3). Cette orthodoxie révèle que pour défendre leurs projets, les hydrocraties peuvent adapter en partie leurs discours mais ne parviennent pas à s'extraire complètement d'une conception prométhéenne de la nature.

Pendant cette période, les opposants aux projets de barrages situent les récits proposés par les hydrocraties du côté de l'immobilisme : les institutions hydrauliques se démèneraient afin de pouvoir mener à bien leurs projets. Elles présenteraient la nature comme une entité à aménager pour pouvoir assurer la survie de l'hydrocratie. Puisqu'il est avant tout question d'une survie institutionnelle et économique, les hydrocraties sont aussi rangées du côté du rationalisme économique par les opposants aux projets. La CNR et la HEC peinent à se défaire de cette image, et pour s'y soustraire tentent de souligner que leurs intérêts sont aussi ceux des sociétés. Dans le contexte économique mondial de la fin des années 1970 et du début des années 1980, ces arguments convainquent difficilement.

Les changements plus profonds des hydrocraties marquent les institutions au lendemain des conflits lorsqu'elles sont contraintes de redéfinir leurs missions hydrauliques et leurs « ethos professionnel » (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009) (voir 7.3.1 et 7.3.2). L'étude sur la rivière d'Ain permet de voir qu'EDF développe un discours sur la modernisation écologique en mettant en place des mesures compensatoires, comme la récréation de lônes dans le secteur de la chaîne des barrages (voir 8.2.2). Cette nouvelle orientation discursive, qui se traduit par des réalisations concrètes mais qui sert aussi à la compagnie pour justifier sa gestion des barrages (voir la question du renouvellement de la concession de Cize-Bolozon, 8.1.3), est appréciée par certains acteurs. Toutefois, le problème des conséquences des éclusées reste en suspens ; le dialogue est difficile autour de cet enjeu. En conséquence, certains acteurs, notamment les pêcheurs de la basse rivière d'Ain (qui souhaiteraient obtenir le rehaussement du débit d'étiage et la mise en place d'un véritable débit environnemental), considèrent que l'entreprise est bien à l'origine d'une confiscation de la ressource. EDF est ainsi pointée du doigt comme un acteur ayant imposé un cycle hydrosocial qu'elle se refuse à faire évoluer. À certains égards, le *waterscape*, ou plutôt les *waterscapes* issus de ce cycle hydrosocial s'apparentent avant tout à des *“energy landscapes”*, c'est-à-dire à un espace *“whose images and functions (be they natural, productive, residential, recreational, cultural, etc.) have been significantly affected by energy development”* (FRANTÁL, PASQUALETTI et DER HORST 2014, p. 2). Dans ce contexte, où il existe une pierre d'achoppement bien identifiée, les compromis sont particulièrement difficiles à atteindre.

Conclusion

L'objectif principal de cette thèse était d'étudier les représentations des barrages — un sujet souvent évoqué mais peu approfondi par la littérature — pour aborder de manière plus générale les discours liés à l'environnement. Surtout, il s'agissait de développer une analyse à différentes échelles spatiales, sur des temporalités multiples et qui convoque les points de vue de divers groupes d'acteurs.

Dans la conclusion de cette thèse, je propose d'abord de confronter les résultats et les éléments de discussion présentés dans les parties 3 et 4. Il s'agit de reprendre les questionnements soulevés dans l'introduction. La seconde partie de la conclusion revient sur les apports de la thèse et les perspectives de recherche qui pourraient contribuer à consolider ou à prolonger ces apports.

La trajectoire des cycles hydrosociaux

Cette dernière discussion propose un retour sur les deux fils directeurs de la thèse et entend apporter des éléments pour complexifier la chronologie des cycles hydrosociaux (BLANCHON 2016). Elle revient d'abord sur le tournant que constituent les années 1970 en termes de représentations et de discours pour le contextualiser et le préciser. Ensuite, elle s'intéresse à la production de nouveaux paradigmes de gestion à l'occasion de conflits et de controverses.

Les années 1970, un moment de production et de publicisation de discours sur les barrages et l'environnement

L'analyse du corpus de presse a permis de déceler trois récits principaux, au sujet des barrages, qui se sont succédés dans le temps dans les colonnes du journal *Le Monde*. Alors que certaines conséquences des barrages sont mises en avant par la littérature scientifique dès les années 1960 (SCUDDER 2006), elles sont surtout médiatisées à partir des années 1970, et davantage encore dans les années 1980. Toutefois, ce n'est pas parce que les impacts des barrages sont peu présents dans les articles d'avant 1970 que le journal ne reflète pas un discours sur l'environnement. La nature est présente dans les premiers articles du corpus, mais elle n'est pas décrite comme ayant besoin d'être protégée — il est dans l'ordre des choses d'aménager l'environnement au nom de la modernité. Les années 1950 et 1960 sont marquées par une autre conception de l'environnement (BODON 1998).

L'analyse des documents d'archives et des corpus d'entretiens portant sur les projets de barrages de Loyettes et du Gordon-below-Franklin et leur contestation, montre que la fin des années 1970 et le début des années 1980 constituent un moment important en termes de réfutation de discours et de paradigmes d'aménagement. L'enchaîne-

ment des grands projets hydrauliques pousse certains acteurs à s'engager contre ces aménagements. Ces acteurs ne s'opposent pas uniquement aux projets dans leurs dimensions matérielles mais contestent aussi les discours et les récits que les infrastructures incarnent. L'*hydro-fix* aussi bien présent dans les articles de presse que dans les discours des aménageurs est remis en cause, de même que la « crise » à l'origine du *fix*. Les barrages, qui ont pu être avancés comme un *spatial fix* (HARVEY 2001) voire même un *scalar fix* (SWYNGEDOUW 2015) deviennent un problème économique, social, écologique et politique. Le pouvoir des « hydrocraties » est lui aussi réfuté, à mesure que la société prend conscience du double visage du paradigme prométhéen et de sa dialectique reposant sur le couple « création–destruction » (KAÏKA 2006). L'abandon des projets témoigne de la réorientation au moins partielle des paradigmes d'aménagement et des concessions faites par les pouvoirs politiques à des groupes d'opposants parfois divers.

L'étude des projets abandonnés dans les années 1980 révèle aussi que cette période constitue un temps de production de savoirs sur l'environnement et de discours sur la nature. L'étude de cas sur Loyettes montre qu'à cette époque, certains scientifiques étaient particulièrement inquiets quant aux conséquences des barrages sur le milieu fluvial. Toutefois, le caractère très innovant des recherches du Piren Rhône, qui donnent naissance au concept d'hydrosystème en considérant les impacts des barrages rhodaniens (ROUX 1982, 2014), doit rappeler que l'écologie des grands fleuves n'était pas très connue alors. D'ailleurs, à la même époque, les conséquences des barrages sur le bassin versant du Gordon, en Tasmanie, sont à peine étudiées. De plus, la controverse technique et scientifique autour de la remédiation des impacts du barrage de Loyettes montre aussi que les savoirs scientifiques sur l'écologie des cours d'eau sont caractérisés à cette période par de profondes incertitudes. Les études sur l'environnement du Sud-Ouest de la Tasmanie, menées dans une perspective holiste, permettent quant à elles de conclure que certaines régions et certains milieux étaient particulièrement peu connus dans les années 1980. De plus, elles abordent l'environnement sous l'angle des ressources, un prisme qu'elles ne questionnent pas. Parallèlement à la production de connaissances scientifiques sur les cours d'eau et l'environnement, les études de cas témoignent de l'émergence et de la diffusion de nouveaux discours sur l'environnement.

L'adjectif « sauvage », utilisé pour qualifier des environnements — des vallées, des montagnes, des forêts — était déjà présent dans le corpus du *Monde* dès les années 1940. L'expression « fleuve sauvage » fait son apparition dans des articles des années 1960, et sa première occurrence est liée à la sortie du film éponyme d'Elia Kazan. La représentation d'une nature sauvage marque aussi les entretiens et les documents d'articles liés aux conflits de Loyettes et du Gordon-below-Franklin. Tous les acteurs ou presque ont qualifié le Haut-Rhône ou l'espace du confluent de « sauvage » ou pour le moins de « naturel » — c'est-à-dire de non-anthropisé. Jean-Paul BRAVARD (1987) rappelle que « *la notion de paysage naturel n'existe pas sur un fleuve de l'Europe occidentale. Le paysage originel n'est que mythique, puisque la transformation des paramètres est permanente; le paysage du XVIII^e siècle, très humanisé, était en quelque sorte semi-naturel, puisque son fonctionnement était sauvegardé; le paysage actuel n'est que localement sauvage et possède un fonctionnement très artificialisé* » (p. 402). Ce passage, qui relativise pourtant l'idée selon laquelle il existerait des environnements fluviaux sauvages, signifie que les scientifiques sont également sensibles à la valeur « sauvage » de certains espaces, même en Europe où le bien fondé de ce qualificatif est une source de débats (ARNOULD

et GLON 2006), et même si l'expression est abusive du point de vue du fonctionnement écologique. Le caractère sauvage du Rhône à Loyettes n'a pas été particulièrement théorisé ou développé par les personnes enquêtées — il peut toutefois être mis en relation avec la mobilité de la rivière d'Ain, la richesse écologique du confluent et son faible degré d'anthropisation. Le « sauvage », dans le cas du Rhône est avant tout un ressenti et une impression qui sont renforcées par les connaissances développées sur le delta intérieur à l'occasion de la controverse. Cette dernière coïncide toutefois avec un moment où le terme « sauvage » est particulièrement présent dans le corpus du *Monde*. Les articles de presse ne conceptualisent pas non plus cette notion de « sauvage ». Les corpus n'offrent donc pas d'éléments explicatifs clairs sur la diffusion de l'idée d'une nature sauvage ou la production du discours. Ils permettent cependant de compléter la discussion existante sur la nature sauvage (ARNOULD, LE LAY *et al.* 2011 ; BARRAUD et PÉRIGORD 2013) et de voir que les années 1980 constituent un moment important dans la diffusion de cette représentation de la nature, sans qu'elle puisse être reliée à la conceptualisation de la nature sauvage européenne du XVIII^e siècle ou de la *wilderness* étatsunienne.

Les entretiens et les documents d'archives sur le projet Gordon-below-Franklin attestent au contraire de la formalisation d'un discours sur la nature sauvage à l'occasion de la controverse. Ce discours pré-existe au conflit — l'opposant principal, la *Wilderness Society*, a d'ailleurs été fondée avant l'annonce du projet de barrage. Toutefois, l'opposition au projet, très large et englobante, contribue à véhiculer ce discours, notamment à l'échelon australien (HALL 1992). La première conférence australienne sur la notion de *wilderness* s'était déroulée en 1977, soit seulement deux ans avant l'annonce du projet Gordon-below-Franklin et un an après la fondation de la *Wilderness Society* en Tasmanie. Les éditions suivantes de cette conférence sont d'ailleurs l'occasion de souligner le rôle de la controverse du Gordon-below-Franklin dans le renforcement d'une réflexion sur la nature sauvage (BARTON 1994). D'ailleurs, les documents consultés à la bibliothèque de la *Wilderness Society* montrent qu'à l'occasion de la controverse des recherches scientifiques s'attachent à la définition et à la production de connaissances sur la *wilderness*. Certains ouvrages soulignent que la *wilderness* australienne constituerait une traduction de la nature sauvage étatsunienne. L'ouvrage de Colin Michael HALL (1992) va même jusqu'à qualifier le conflit lié au lac Pedder d'« *Australian Hetch Hetchy* ». En effet, le conflit lié au barrage O'Shaughnessy, construit dans la vallée du Hetch Hetchy dans la région du Yosemite (en Californie), est souvent présenté comme le premier conflit lié à la défense de la nature sauvage, même si cette thèse est contestée par l'historien Robert RIGHTER (2005).

Les discours australiens et français sur la nature sauvage ne sont clairement pas identiques. Toutefois, les trois corpus étudiés ainsi que les documents d'archives montrent qu'au-delà des contextes étatiques, le « sauvage » est un imaginaire puissant. Ce discours sur la nature soulève plusieurs questions d'un point de vue conceptuel et peut être, d'un point de vue empirique, source de tensions, voire de conflits. Il incarne une vision duelle dans laquelle l'humanité ne fait pas partie de la nature (CRONON 1996) ; il renvoie à une vision biocentrée de l'environnement (KULL et BATTERBURY 2016). Paradoxalement, le sauvage ne peut exister sans civilisation (BERQUE 2010) ; il est donc une création humaine (CRONON 1996). D'un point de vue plus empirique, l'historien William CRONON (*ibid.*) rappelle que certaines populations indiennes d'Amérique ont été déplacées de force pour que les Étatsuniens puissent produire des espaces sauvages. Roderick NEUMANN (2002) montre comment, à partir de l'exemple

de la Tanzanie, les colons ont suscité des injustices sociales et environnementales et créé des conflits en imposant la notion de *wilderness* et le modèle du parc national. L'anthropologue Philippe DESCOLA (2004) utilise l'exemple des Aborigènes du Nord de l'Australie pour rappeler non seulement que l'opposition « sauvage–domestique » n'a pas grand sens pour certaines populations mais qu'elle peut aussi être source de conflits à l'occasion de la création d'espaces protégés. En Tasmanie, d'ailleurs, les populations Aborigènes contestent l'idée d'une *wilderness*; cette dernière a été une source de tensions importantes entre les Aborigènes et les Verts (BROWN 1994). Souligner le caractère construit de la nature sauvage et reconnaître l'hybridité de la nature, même s'il s'agit de dénoncer des injustices environnementales et sociales, « *conteste certaines des valeurs de l'écologisme écocentrique* » (KULL et BATTERBURY 2016, p. 244). Sans nier l'importance sociale de la notion de *wilderness* ou de nature sauvage, il appartient donc aux sociétés de reconnaître que plusieurs représentations de la nature peuvent légitimement exister au sein d'un espace et de les prendre en compte dans leur mode de gestion de l'environnement pour éviter de renforcer des injustices sociales ou environnementales ou de négliger la valeur écologique d'espaces anthropisés, ceux que William CRONON (1996) nomme "*humble places*".

Les résultats de cette thèse montrent qu'une diversité d'acteurs font circuler des représentations de l'environnement et des récits sur les barrages. Les travaux scientifiques permettent plus aisément que d'autres de retracer les processus de production et de circulation de discours et de récits. Toutefois, l'intégration du discours sur la nature sauvage aux productions scientifiques est plus délicate à expliquer; est-ce lié à la teneur militante de certaines entreprises scientifiques (BOULEAU et FERNANDEZ 2012)? L'exemple du *Monde* permet de voir que les médias diffusent des préoccupations sur l'écologie surtout à partir des années 1970 et 1980 : les impacts des barrages sont de plus en plus soulignés à partir de cette période, en France et à l'étranger, même si la controverse mondiale liée aux barrages n'émerge dans les articles qu'à partir des années 2000. Le renouvellement des concessions hydroélectriques en France, dont la médiatisation reste encore faible, ira-t-il de pair avec le renforcement des préoccupations écologiques ou sera-t-il avant tout centré autour de questions économiques à l'heure d'une privatisation et d'une marchandisation croissante de l'H₂O (BAKKER 2002)?

Vers de nouveaux paradigmes de gestion et la production de nouveaux cycles hydrosociaux

Les corpus, qui abordent tous de manière différente la question de la conflictualité et de la concurrence entre différents modèles d'aménagement et de gestion des cours d'eau, permettent-ils d'observer l'émergence de nouveaux paradigmes de gestion et de manière plus générale la redéfinition de cycles hydrosociaux? Les conflits et les controverses, qui infusent les articles de presse, les documents d'archives et les entretiens, sont révélateurs de la remise en cause de l'« eau moderne et prométhéenne ». Les acteurs opposés aux projets de barrages se représentent le cycle hydrosocial d'une autre manière : ils conçoivent une « eau verte ». Si la fin des conflits entérine un nouveau rapport de force (CALAS 2011), c'est davantage la succession (RODE 2010) de conflits et de controverses, à l'occasion desquelles de nouveaux savoirs et représentations sont produites, qui définit un nouveau cycle hydrosocial. Après le conflit Gordon-below-Franklin, les préoccupations des environmentalistes s'orientent plutôt vers

la gestion des forêts et le cycle hydrosocial défini au cours du conflit lié au barrage ne prend donc que partiellement le dessus sur le cycle hydrosocial moderne. Dans le cas du Rhône, c'est plutôt l'enchaînement des conflits — la lutte pour le relèvement des débits réservés des tronçons court-circuités, l'opposition au projet Rhin-Rhône — qui conduit à la création d'un nouveau cycle hydrosocial à l'échelon rhodanien. Il devient alors possible de proposer de nouveaux paradigmes de gestion, comme celui de la restauration écologique (BOULEAU et FERNANDEZ 2012; MORANDI 2014).

Les conflits qui aboutissent à l'annulation de projets de barrages forcent néanmoins les hydrocraties à reformuler leurs missions, et dans cette mesure ils participent à des réorientations en termes d'aménagement des cours d'eau. L'« élite » de ces hydrocraties, formée par les ingénieurs (WORSTER 1985), est mise à mal lorsque la construction de barrages s'arrête. Par qui est-elle remplacée? Selon certains ingénieurs, elle est incarnée, à partir des années 1990, par des commerciaux et des gérants préoccupés avant tout par la rentabilité des ouvrages. Toutefois, cette mutation des hydrocraties et l'abandon des barrages s'expliquent non seulement par le militantisme et les productions scientifiques mais aussi par la « conjoncture » (MICHELOT 1990) — notamment la fin des Trente Glorieuses et même peut-être une première forme de « décloisonnement international » de la question de l'eau (GHIOTTI 2007) — et des « fenêtres politiques » (BOULEAU 2007) — l'arrivée de la gauche au pouvoir en France en 1981, l'élection du candidat Labor, Bob Hawke, comme Premier ministre d'Australie en 1983, la mise en place de nouvelles administrations chargées de protéger l'environnement. . .

L'analyse des conflits à travers le journal *Le Monde* et les études de cas sur le projet de Loyettes et du Gordon-below-Franklin tendent à confirmer les constats faits par la littérature en ce qui concerne l'évolution des paradigmes de gestion des cours d'eau. Si les représentations des grands aménagements changent dès les années 1970 et 1980, la redéfinition des paradigmes de gestion caractérise plutôt les années 1990 en France (BOULEAU 2007; GHIOTTI 2007; LE BOURHIS 2004), comme dans d'autres pays (BHAT 2008; MARSH et SHARMA 2007). D'ailleurs, si le projet de barrage de Loyettes est mis en suspens dès 1982, son abandon définitif ne date que de 1990, à un moment où le conflit lié aux barrages de la Loire est déjà fortement médiatisé, comme le montre le corpus, et publicisé (GARNIER et RODE 2007; RODE 2010). Ce dernier est considéré par la littérature scientifique comme un jalon important dans la redéfinition des paradigmes de gestion (RODE 2010). Il s'agit de l'un des seuls conflits au sujet duquel *Le Monde* tire des conclusions en termes de politiques de gestion des cours d'eau.

Le paradigme environnementaliste et l'« eau verte » sont-elles devenues dominantes dans les discours, les récits et les pratiques de gestion des cours d'eau? Les résultats de la thèse suggèrent que même si elles sont plus présentes et qu'un rééquilibrage s'esquisse à partir des années 1980, ce dernier affecte avant tout certains espaces et sélectionne quelques *waterscapes*. La valeur symbolique de ces *waterscapes* peut être forte et, en ce sens, ils peuvent dessiner de vastes espaces hydrosociaux. Toutefois, si les discours et les récits intègrent davantage le paradigme environnementaliste, la gestion pratiquée est inégale dans l'espace, comme le sont les retombées et les risques liés aux barrages (MOLLE 2012). Les corpus étudiés contenaient peu d'informations sur les politiques de gestion, sur le modèle de la gestion intégrée des ressources en eau par exemple et son application à l'échelle du bassin versant. À partir des études de cas menées ou du corpus du *Monde*, il n'est guère possible de participer au débat actuel sur le degré de réussite que connaîtraient ces modèles de gestion (ALLAN 2003; KAIKA 2003; MOLLE 2009, 2012).

Toutefois, les pratiques de gestion des cours d'eau aménagés et les conséquences des aménagements en termes de gestion ont été soulevées dans plusieurs entretiens. La gestion pratiquée dans le bassin versant du Gordon est divisée d'un point de vue spatial et institutionnel entre tronçons de cours d'eau modifiés par les barrages et tronçons « sauvages ». Dans le cas de Loyettes, si un Sdage définit les orientations en termes de gestion pour tout le bassin du Rhône, la gestion du confluent dépend du syndicat de la basse rivière d'Ain²⁸ et n'implique guère la CNR. Enfin, dans le cas de la rivière d'Ain, le morcellement du cours d'eau en lien avec les barrages et les différents maillages administratifs entraîne une gestion par tronçons du cours d'eau, et dans certains cas par sous-bassins versants. La gestion ne suit donc pas des limites « naturelles » qui seraient celles du bassin versant, c'est-à-dire le périmètre qui est contesté dans la littérature scientifique car jugé peu pertinent d'un point de vue politique (MOLLE 2009), mais reproduit des divisions spatiales liées aux aménagements et aux découpages politiques. L'étude du corpus d'entretiens qui regroupe les récits d'acteurs de la source de l'Ain jusqu'à son confluent aide en ce sens à mieux saisir les limites construites et vécues par les sociétés. Il révèle aussi que si EDF a intégré le discours sur l'eau verte et participe aux processus de concertation, la gestion qu'elle pratique reste contestée car le débit d'étiage respecté ne constitue pas un débit environnemental. Par ailleurs, la modernisation écologique (DRYZEK 2012) qu'elle propose, à travers certains travaux hydrauliques, est appréciée par certains acteurs et critiquée par d'autres, notamment les pêcheurs qui promeuvent une gestion « patrimoniale » de la rivière pour le maintien d'une faune sauvage (et non réintroduite). Enfin, les projets de restauration, qui commencent à être médiatisés dans *Le Monde* en lien avec le vieillissement de certains ouvrages, permettent aussi de nuancer le constat selon lequel le paradigme environnementaliste serait devenu dominant. Les articles mettent en scène des opposants locaux qui sont soucieux de préserver le paysage existant valorisé d'un point de vue patrimonial et qui contestent des projets de démantèlement conçus à l'échelle nationale. L'approche française du démantèlement, très *top-down* (DRAPIER, GERMAINE et LESPEZ 2018), émerge donc dans la presse nationale comme étant à l'origine d'une nouvelle forme de conflictualité liée aux barrages.

Principaux apports et perspectives

En allant au-delà des évolutions narratives, discursives et représentationnelles, cette sous-partie revient sur les principaux apports de la thèse — pour faire écho aux interrogations soulevées dans l'introduction — et quelques perspectives de recherche.

Une triangulation productive? Apports méthodologiques

D'un point de vue méthodologique, la thèse proposait une triangulation qui avait pour objectif de mesurer et de limiter les biais liés aux différentes sources et de considérer des processus socio-spatiaux dans une perspective longitudinale (ou géohistorique).

La partie 3 caractérise certaines spécificités de la médiatisation des barrages par *Le Monde*, notamment par rapport aux données sur les barrages existants (à l'aide de la base Icold). L'analyse des récits révèle aussi certaines prises de position par le journal et des logiques de sélection de l'information. En particulier, les relations géopolitiques

28. Devenu, depuis l'automne 2017, en réponse à la loi Gemapi, le syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A).

et économiques de la France, à l'échelle internationale, marquent les discours ; le journal devient alors une source intéressante pour étudier l'hydroimpérialisme et l'hydrocapitalisme français (PRITCHARD 2012). La médiatisation de la controverse par *Le Monde* et sa mise en perspective à l'aide d'autres sources écrites et notamment des articles issus de la presse quotidienne régionale et locale permet de déceler des simplifications que les journalistes du *Monde* réalisent lorsqu'ils décrivent un conflit. L'exemple de Loyettes montre qu'en raison de la portée nationale du journal (FILLIEULE 2007), les récits du *Monde* simplifient le jeu d'acteurs. Par ailleurs, le journal tend à fixer le récit de la controverse à une échelle donnée alors même que les situations d'antagonismes, notamment celles liées à l'eau, sont presque toujours pluriscales. Malgré ses biais, *Le Monde* constitue une source intéressante pour observer la diffusion de certaines représentations, discours et récits. D'ailleurs, sur certains points, il a été possible d'observer une synchronisation ou des décalages temporels entre les récits médiatiques et les récits des acteurs. Toutefois, à partir de ce matériau il n'est guère aisé d'aborder de manière approfondie la question de la production des discours. Le recours aux entretiens et aux documents d'archives permet davantage de s'intéresser à ce processus, comme l'attestent les études de cas menées sur les conflits Ain-Rhône et Franklin-Gordon ainsi que sur la rivière d'Ain.

En convoquant différentes études de cas il devient possible d'étudier plus spécifiquement des processus — l'émergence et la diffusion à l'échelle mondiale des luttes anti-barrages, la production de discours sur l'environnement. Avec plusieurs études, le regard peut être décentré. En l'occurrence, l'étude de cas sur le projet Gordon-below-Franklin m'a fait prendre conscience que tout conflit lié à un barrage n'était pas nécessairement lié principalement à l'opposition à l'aménagement des cours d'eau tel qu'il a été pratiqué pendant les trois quarts du XX^e siècle : les conflits liés aux barrages sont aussi liés à la contestation du pouvoir de certaines institutions, à la concurrence entre différentes représentations de la nature, à la construction identitaire, etc.

Ces apports méthodologiques mériteraient d'être approfondis. Les spécificités du *Monde* et l'évolution discursive pourraient être creusées à partir de différentes sources. *The New York Times* et *Le Temps* pourraient être utilisés pour construire des corpus comparables à celui du *Monde* mobilisé dans cette thèse. Il s'agit des deux journaux dont les archives numérisées sont les plus aisément accessibles ; de plus, les États-Unis et la Suisse sont particulièrement connues pour leurs barrages. Une autre manière d'appréhender cette question serait de comparer les récits du *Monde* avec les narrations proposées par d'autres médias français, nationaux, régionaux ou locaux, autour d'événements ou de controverses ciblées. Une telle approche permettrait en effet d'éviter les difficultés liées à l'accès à d'autres médias français dont les archives sont moins aisément consultables. Enfin, pour prolonger le travail conduit autour des projets Gordon-below-Franklin et Loyettes, d'autres études de cas pourraient être menées, notamment sur des projets controversés (éventuellement abandonnés) des années 1990.

Considérer la diversité des acteurs

Alors que plusieurs travaux, notamment en *political ecology*, regrettaient que l'ensemble du jeu d'acteurs ne soit pas considéré dans l'analyse des conflits liés aux barrages (BAGHEL et NÜSSER 2010 ; NÜSSER 2003), cette thèse a tenté de le prendre en compte.

D'abord, le récit médiatique sur les barrages a été étudié; celui-ci se fait d'ailleurs le relai de différents points de vue qui évoluent au fur et à mesure du temps. Outre les opposants aux projets d'aménagement, souvent abordés par la littérature (LECOURT et FABUREL 2005), la thèse s'est intéressée au rôle des scientifiques et des savoirs qu'ils produisent et font circuler à l'occasion de conflits. À travers les entretiens et les documents d'archives, les récits développés par les administrations et les institutions ont aussi été examinés. Les résultats de l'analyse des conflits de Loyettes et du Gordon-below-Franklin révèlent le rôle notable joué par les nouvelles administrations chargées de protéger l'environnement. François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (2009) invitaient à renforcer les travaux existants sur les « hydrocraties », c'est-à-dire les grandes bureaucraties, souvent dépendantes d'États, ayant à leur charge l'aménagement et la gestion de l'eau entendue avant tout dans sa dimension matérielle. Les études de cas portant sur les barrages abandonnés au cours des années 1980, de même que certains articles de presse publiés dans *Le Monde* à partir des années 1970, attestent d'une séparation croissante entre les hydrocraties et l'État. D'abord, les résultats révèlent la progressive indépendance prise par ces grandes compagnies vis-à-vis des collectivités locales et de l'État (fédéré dans le cas de la Tasmanie). Cette prise d'indépendance, dont le commencement est difficile à mesurer à partir des sources étudiées, est l'une des graines de la contestation : ces entreprises représentent-elles encore l'intérêt général? Le « triangle de fer » de l'aménagement hydraulique (*ibid.*) tend alors à s'étioler, du moins en ce qui concerne les liens entre les acteurs politiques élus et les hydrocraties. Les documents produits à l'époque par ces institutions (et consultés en archives) confirment la conclusion de François MOLLE, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (*ibid.*) selon laquelle les « hydrocraties » déploient tous les moyens possibles pour aboutir à la réalisation de leurs projets et se maintenir, y compris par la mise en place de mesures compensatoires coûteuses. Cependant, les corpus d'entretiens autour des projets de Loyettes et du Gordon-below-Franklin permettent de nuancer le constat selon lequel les ingénieurs sont avant tout motivés par la possibilité d'être associés à des projets emblématiques. Les entretiens réalisés avec d'anciens ingénieurs montrent que ceux-ci étaient surtout soucieux de réaliser le travail qui leur avait été attribué. Certains, sensibles aux arguments des écologistes, n'étaient pas pleinement convaincus par l'utilité des projets à l'époque et se sont montrés satisfaits par leur abandon trente ans après les faits. D'autres croyaient dans la capacité de leur compagnie à répondre aux intérêts des sociétés. Des « ethos professionnels » (*ibid.*) différents ont donc caractérisé les ingénieurs des « hydrocraties ». Ce résultat mériterait d'être approfondi par une enquête orientée plus explicitement vers les représentations et les pratiques des ingénieurs faisant partie de ces compagnies. Elle pourrait offrir notamment d'autres éléments de discussion à la question du « tournant écologique » dans la gestion des cours d'eau et de la ressource en eau plus généralement (ALLAN 2003; DISCO 2002; MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009; RODE 2010). L'utilisation d'autres sources pour étudier ces questions se heurte à deux problèmes principaux : (1) comme les documents de communication des hydrocraties proposent en général un discours très caricatural sur la mission hydraulique, leur analyse est intéressante mais menée seule, elle risque de conduire à considérer les compagnies comme de simples « méchants » aux intérêts difficiles à déceler; (2) les documents d'archives des compagnies hydrauliques sont une source très riche qui mériterait d'être explorée davantage, mais leur accès peut être rendu difficile par les entreprises elles-mêmes (voir 4.1.2).

La complexité spatiale et scalaire des antagonismes liés à l'eau

Plusieurs travaux proposent des typologies spatiales des conflits, tout en reconnaissant que celles-ci sont quelques peu caricaturales et que l'espace du conflit tend à évoluer au cours de celui-ci (CHARLIER 1999; LECOURT 2003). La thèse montre que ces catégories sont opératoires mais ne sont pas suffisantes pour penser la complexité des conflits et des controverses liées à l'eau. En effet, bien souvent, les conflits locaux renvoient à des discours globaux sur l'environnement (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2008). De plus, les conflits et les controverses peuvent être caractérisées par des logiques de confinement (COMBY 2015) qui se traduisent par le rétrécissement du réseau d'acteurs et donc de l'espace du conflit dans sa dimension topologique. Les antagonismes sont aussi producteurs de lieux symboliques (DEBARBIEUX 1995); la notion d'espace hydrosocial laisse entrevoir l'extension spatiale des lieux symboliques selon différents groupes d'acteurs. La prise en compte des espaces hydrosociaux des acteurs (BOELENS *et al.* 2016; HOMMES, BOELENS et MAAT 2016) permet d'explorer plus finement les dimensions spatiales et scalaires et leurs évolutions temporelles. La thèse défend l'idée selon laquelle l'utilisation conjointe des notions de *waterscapes* et d'espace hydrosocial aide à considérer les dynamiques socio-spatiales en relation avec l'eau, les cours d'eau et l'environnement, notamment lorsque ces derniers sont au cœur de tensions.

En termes de perspectives, l'utilisation de ces deux notions pour penser la conflictualité mériterait d'être explorée à partir d'autres études de cas. Ce faisant, cette réflexion sur les échelles spatiales et scalaires pourrait enrichir davantage la discussion sur les acteurs des conflits liés à l'eau.

La fin des représentations et des discours ?

L'approche par les discours et les représentations n'est certainement pas suffisante pour appréhender les dégradations environnementales et les injustices socio-environnementales. Toutefois, cette thèse défend l'idée selon laquelle l'analyse des représentations et des discours constitue un angle à partir duquel aborder ces thématiques. Elle illustre notamment comment les représentations et les discours permettent de spécifier des rapports de pouvoir : des logiques de collusion entre acteurs sont soulignées, de même que des relations relevant de l'hydroimpérialisme et de l'hydrocapitalisme ou de la puissance des hydrocraties. Elle a aussi cherché à montrer comment des rééquilibres discursifs s'esquissent au profit de l'environnement et se traduisent plus ou moins bien par des politiques de protection de l'environnement ou de gestion des cours d'eau. S'intéresser aux discours d'acteurs de manière approfondie permet aussi de mieux comprendre des acteurs qui pourraient être rangés dans la catégorie des « méchants » : les institutions hydrauliques sont certes puissantes et résilientes (MOLLE, MOLLINGA et WESTER 2009) — la thèse illustre d'ailleurs les contradictions entre la mise place d'un discours sur la modernisation écologique par les hydrocraties et les préoccupations des acteurs locaux à l'égard de la dégradation du milieu aquatique — mais elles ne sont ni « une et indivisible » ni immuables.

Avec une approche par les représentations et les discours, l'étude de la matérialité du cycle hydrosocial n'est pas toujours aisée. Toutefois, l'analyse des savoirs scientifiques, et plus généralement de l'ensemble des connaissances mobilisées par des acteurs notamment à l'occasion de conflits et de controverses autour de projets d'ouvrages et d'infrastructures existantes qui ont une dimension matérielle éclaire au moins

en partie la production de l'eau au cœur du cycle hydrosocial. Une autre perspective de recherche réside dans l'étude de la matérialité de projets et d'infrastructures réalisées.

En réunissant et en confrontant différentes représentations et discours, cette thèse espère s'inscrire dans une dynamique de co-production des savoirs (FORSYTH 2003). Comme le rappelle Jessica BUDDS (2009), prendre en considération et faire connaître les savoirs locaux complique la gestion de l'eau, mais elle permet d'en envisager de nouvelles formes, plus justes socialement et écologiquement. De ce point de vue, la rivière d'Ain constitue un cas d'étude intéressant. Ce cours d'eau fait l'objet de recherches interdisciplinaires depuis plusieurs années. Il pourrait être pertinent d'organiser des *focus groups* réguliers avec les acteurs locaux, particulièrement avec les pêcheurs, pour construire un dialogue plus pérenne qu'un entretien. Dans le cas de Loyettes, valoriser localement l'histoire du conflit pourrait être un moyen de donner un aperçu de la complexité des représentations et discours liés à l'eau. Enfin, l'étude de la gestion de l'eau en Tasmanie, peu abordée par la littérature scientifique, est particulièrement d'actualité au vu de la production récente d'un discours sur la crise hydraulique (en raison de sécheresses prolongées) et énergétique. Elle mériterait d'autant plus d'être approfondie que les crises et les solutions qui leur ont longtemps été apportées, les *hydro-fix* (SWYNGEDOUW 2015) que sont les grands aménagements hydrauliques, sont aujourd'hui de plus en plus contestées malgré l'émergence d'un récit qui présente les barrages comme des sources d'énergie « verte ».

Table des encadrés

1.1	Les discours sur l'environnement selon John DRYZEK (2012)	40
2.1	De la controverse socio-technique aux controverses environnementales, quelques emprunts à la sociologie	61
2.2	Les lieux symboliques selon Bernard DEBARBIEUX (1995)	72
2.3	Les trois temps du confit d'usage selon Anne CADORET (2011)	77
2.4	La Tennessee Valley Authority, un « <i>moment de lieu</i> » (ÉQUIPE MIT 2005) dans l'aménagement des cours d'eau	81
2.5	Le « despotisme oriental » ou la « société hydraulique » de Karl WITTFOGEL (1957) : une source d'inspiration pour l'histoire environnementale et la <i>political ecology</i>	93
2.6	« Du paradigme techniciste au paradigme environnementaliste » selon Sylvain RODE (2010, p. 13)	94
3.1	Étudier les discontinuités et les ruptures avec une approche géohistorique	110
3.2	Les cycles hydrosociaux australiens et tasmaniens	136
3.3	La grille d'entretien « Loyettes »	138
3.4	La grille d'entretien "Gordon-below-Franklin"	139
3.5	La grille d'entretien « rivière d'Ain »	140
4.1	Exemple du codage d'un article	156
7.1	La médiatisation du conflits de Loyettes par <i>Le Monde</i>	315

Table des figures

0.1	Les barrages hydroélectriques, un sujet d'actualité	3
0.2	Plan de la thèse	10
1.1	" <i>The universe of geographical study</i> " selon David LOWENTHAL (1967).	23
1.2	Le territoire, l'espace de vie, l'espace représenté, l'espace aménagé : quatre concepts au cœur des recherches du groupe Cham's	27

1.3	Arbre schématisant les évolutions de la <i>political ecology</i> , ses fondements et ses tendances récentes.	37
2.1	Les trois types de conflits environnementaux d'après Arnaud LECOURT (2003)	59
2.2	Une mise en système du débat public selon Emeline COMBY (2015, p. 44) .	63
2.3	Le conflit et la controverse selon Bruno CHARLIER (1999)	64
2.4	Une typologie « généalogique » des acteurs de la contestation environnementale selon CHARLIER (1999)	69
2.5	Élargissement spatial et thématique du conflit de Serre-de-la-Fare (CHARLIER, 1999)	74
2.6	L'évolution du nombre de conflits environnementaux (CHARLIER 1999; LECOURT 2003)	76
2.7	Les cinq types de conflits liés aux chartes des parcs nationaux (LASLAZ 2011, p. 398-399)	78
2.8	L'évolution de la construction de barrages d'après la BD Icold	82
2.9	Quatre périodisations de la gestion de l'eau en France	86
2.10	La conceptualisation de la gestion de l'eau à l'échelle internationale	89
2.11	Les acteurs des conflits liés aux barrages selon NÜSSER (2003)	95
3.1	Le cycle d'attention d'Anthony Downs (1972) représenté par Alan Sidney Kirkwood (1994, p. 20).	103
3.2	L'interface d'Europresse (4 octobre 2017)	115
3.3	Le Rhône à Pierre-Bénite (France), la rivière Franklin à Lyell Highway (Australie) et la rivière d'Ain à Saint-Maurice de Gourdans (France)	119
3.4	Le barrage de Vouglans (Source : Géoportail, IGN 1962 et 2017)	121
3.5	Les vallées de l'Ain et du Rhône, morcelées par des barrages	123
3.6	Le Rhône, ses principaux affluents et les principales villes situées sur ceux-ci	124
3.7	L'usine hydroélectrique (EDF) de Cusset	126
3.8	Vue depuis l'usine hydroélectrique (CNR) de Pierre-Bénite	126
3.9	Le confluent de l'Ain et du Rhône (Source : Géoportail, IGN 2017)	127
3.10	Le confluent depuis Loyettes	128
3.11	Le projet de barrage de Loyettes (CNR) et le confluent aujourd'hui	129
3.12	La rivière Franklin depuis le <i>Franklin river nature trail</i>	130
3.13	Le projet de barrage de Gordon-below-Franklin (HEC) et le Sud-Ouest de la Tasmanie aujourd'hui	132
3.14	Le barrage Gordon, pièce maîtresse du <i>Gordon river power development stage 1</i>	133
3.15	Le réservoir Pedder créé par l'enneigement du lac glaciaire Pedder	133
3.16	Le confluent de la rivière Franklin et du fleuve Gordon (Source : National map, Australian government 2017)	134
3.17	Le découpage de la rivière d'Ain discuté par Anne-Lise BOYER (2014)	141
3.18	La triangulation proposée par le croisement de sources discursives et de terrains	142
4.1	Personnes enquêtées dans le cadre de la campagne d'entretiens menée sur les barrages de la rivière d'Ain (n=60)	146
4.2	Quelques images du travail effectué en archives	149
4.3	Une partie de la bibliothèque de la TWS (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016) .	151

4.4	Un panneau d'information sur les différents secteurs d'activités du lac de Vouglans à Pont-de-Poitte (Cliché : S. Flaminio, juin 2015)	153
4.5	Indication d'un sentier des berges du Rhône et de l'Ain vers le confluent Ain-Rhône à Loyettes (Cliché : S. Flaminio, juillet 2015)	153
4.6	Statue représentant un kayakiste d'eau vive dans l'exposition sur le Sud-Ouest de la Tasmanie et les controverses Pedder et Franklin à l'Office de tourisme de Strahan (Cliché : S. Flaminio, juillet 2016)	154
4.7	Un panneau d'information sur les controverses environnementales tasmانيennes au Musée de Tasmanie à Hobart (Cliché : S. Flaminio, août 2014) .	154
4.8	La construction des corpus « a » et « b », deux corpus distincts	159
4.9	Pays médiatisés dans les articles du corpus « a » et du corpus « b » (<i>Le Monde</i> , 1945-1960)	161
4.10	Nombre d'articles portant sur des barrages par année dans le corpus « a » (n=257) et dans le corpus « b » (n=497)	162
4.11	La médiatisation d'Assouan dans les corpus « a » et « b » entre 1945 et 1960	162
4.12	Le positionnement des articles dans le corpus « a » et « b »	163
4.13	Les mondes lexicaux du corpus « a »	164
4.14	Les mondes lexicaux du corpus « b »	165
4.15	Nombre de journalistes par nombre d'articles signés	166
4.16	Les dix journalistes ayant signé chacun plus de dix articles du corpus	167
4.17	L'évolution du nombre d'articles rédigés par les journalistes de la rubrique environnementale et les articles de la rubrique Environnement et Science .	168
4.18	Effets de sur- et sous-médiatisation par pays	169
4.19	Les principaux barrages médiatisés	171
4.20	Une préférence pour les très grands barrages	172
4.21	Fonctions des ouvrages d'après la BD Icold et les articles du <i>Monde</i>	175
4.22	La part des barrages d'irrigation dans les pays sous-médiatisés par <i>Le Monde</i>	176
4.23	Effets de sur- et sous-médiatisation des barrages dans <i>Le Monde</i> (1945-2014)	177
4.24	Les mondes lexicaux du corpus <i>Le Monde</i> de 1945 à 2014 (n=1319)	178
4.25	Variabilité temporelle des mondes lexicaux	179
4.26	Les mondes lexicaux français	181
4.27	Les mondes lexicaux des pays en développement	181
4.28	Comparaison des évolutions temporelles des mondes lexicaux	182
4.29	La longueur des entretiens en nombre de mots	184
4.30	Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et groupes d'enquêtés du corpus « Loyettes » (n=17)	184
4.31	Les mondes lexicaux du corpus « Loyettes » (n=17)	185
4.32	Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et groupes d'enquêtés du corpus « Franklin » (n=39)	186
4.33	Les mondes lexicaux du corpus « Franklin » (n=39)	187
4.34	Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et les groupes d'enquêtés du corpus « rivière d'Ain » (n=60)	188
4.35	Analyse factorielle des correspondances selon les différents enquêtés et les secteurs de la rivière d'Ain (n=60)	188
4.36	Les mondes lexicaux du corpus « rivière d'Ain » (n=60)	189
4.37	La triangulation des corpus et des méthodes d'analyse	190
4.38	Les parties 3 et 4, principaux questionnements à partir de la présentation des sources, des terrains et des corpus	192

5.1	Évolution des lemmes « moderne » et « modernisation » entre 1945 et 2014	198
5.2	Évolution de l'expression « intérêt national » et du terme « rationnel » entre 1945 et 2014	199
5.3	Le positionnement des articles à l'égard des barrages	203
5.4	Évolution des lemmes « paysage » et « environnement » entre 1945 et 2014 .	205
5.5	Évolution des lemmes « ingénieur », « technicien », « riverain » et « scientifique » entre 1945 et 2014	207
5.6	L'évolution des expressions « rivière (ou fleuve) sauvage » et « rivière (ou fleuve) vivant(e) »	210
5.7	Carte représentant les barrages médiatisés ayant bénéficié d'aides françaises d'après <i>Le Monde</i>	221
5.8	Cumul du nombre de barrages construits au Canada entre 1945 et 2014 et le nombre d'articles portant sur des ouvrages canadiens entre 1954 et 2002. .	224
5.9	Cumul du nombre de barrages construits en Russie entre 1945 et 2014 et le nombre d'articles portant sur des ouvrages russes entre 1947 et 2014	226
5.10	L'arbre des cooccurrents des articles sur la Russie	227
5.11	Cumul du nombre de barrages construits en Chine entre 1945 et 2014 et le nombre d'articles portant sur des ouvrages chinois entre 1961 et 2014 . . .	230
6.1	La part d'articles mentionnant des antagonismes dans les articles du corpus <i>Le Monde</i> (1945-2014)	234
6.2	Les barrages controversés d'après <i>Le Monde</i> (1945-2014)	236
6.3	Schéma représentant les quatre ouvrages étudiés dans leurs bassins versants	239
6.4	Assouan, un intérêt médiatique régulier	240
6.5	Le réseau de citations des quatre ouvrages étudiés	243
6.6	Itaipu, un ouvrage faisant régulièrement l'objet d'un article	244
6.7	Tignes, un ouvrage au retour régulier?	246
6.8	Le village d'Arlempdes	249
6.9	Serre-Ponçon, une trajectoire semblable à celle de Tignes?	250
6.10	La Loire, un bassin versant particulièrement médiatisé	258
6.11	Les projets d'aménagement du bassin de la Loire	262
6.12	Les mentions de projets de démantèlement d'après <i>Le Monde</i> (1945-2014)	269
6.13	L'abandon de projets de barrages, une question médiatisée surtout à partir des années 1980	273
6.14	L'évolution des récits du <i>Monde</i> (1945-2014)	293
6.15	Trois éléments d'interprétation pour expliquer les pics et les creux dans la médiatisation par <i>Le Monde</i> des conflits liés aux barrages	296
7.1	La chaîne de barrages du fleuve Rhône	305
7.2	La chaîne de barrages du bassin Gordon	305
7.3	Le lac Pedder en 1971 avant son inondation : “ <i>View from the Frankland Range of the beach of Lake Pedder, the plains near Lake Maria and Mt. Wedge in the distance</i> ” (Cliché : O. Truchanas, 1971©)	307
7.4	Le logo de l'Adesa	309
7.5	Le logo de la Codera	309
7.6	L'affiche de l'exposition organisée à Anthon en octobre 1982	311
7.7	Illustration présente dans un <i>flyer</i> non daté de la Codera	313
7.8	Le jeu d'acteurs du conflit de Loyettes	314

7.9	La couverture du numéro d'octobre 1979 du <i>Wilderness News</i>	316
7.10	L'autocollant " <i>Franklin – Lower Gordon – Let them run free</i> "	316
7.11	La publicité diffusée par la <i>Wilderness Society</i>	317
7.12	Le jeu d'acteurs du conflit Gordon-below-Franklin	323
7.13	La couverture de la demande de création de parc national d'octobre 1979 .	324
7.14	La couverture du livret de photographies constitué par Bob Brown et publié en 1979	324
7.15	Les cinq périmètres de protection du confluent Ain-Rhône	332
7.16	L'emprise spatiale des trois projets CNR	337
7.17	Quelques cooccurrents de lemmes en lien avec celui de nature	338
7.18	Les projets intégré et séparé dans le Sud-Ouest de la Tasmanie	339
7.19	L'autocollant " <i>No dams</i> " de la <i>Wilderness Society</i>	342
7.20	Lake Burbury depuis Lyell Highway	344
7.21	Quelques cooccurrents de lemmes en lien avec celui de nature	359
7.22	Quelques cooccurrents du mot " <i>wilderness</i> "	361
7.23	L'évolution du cycle hydrosocial autour du projet Gordon-below-Franklin .	366
7.24	L'évolution du cycle hydrosocial autour du projet de Loyettes	367
7.25	L'inauguration du site classé du confluent Ain-Rhône	374
7.26	Panneau d'information à l'entrée d'Anthon	377
7.27	Panneau d'information dominant la lône du Méant à Anthon	377
7.28	L'entrée du site classé à Loyettes	379
7.29	L'entrée du site classé à Saint-Maurice-de-Gourdans	379
7.30	La plaque sur le barrage Gordon	381
7.31	L'entrée du <i>Franklin river trail</i>	381
7.32	Panneau " <i>Wild rivers</i> " sur le circuit <i>Franklin river trail</i>	382
7.33	La devanture d'une boutique de souvenirs à Strahan	382
8.1	Schématisation des toponymes évoqués selon les quatre secteurs de l'enquête	392
8.2	Deux panneaux touristiques présentant la vallée à Coiselet	394
8.3	La micro-centrale de la Roche, à Champagnole (secteur amont)	399
8.4	Le barrage de Blye (secteur amont)	401
8.5	La retenue de Blye (secteur amont)	402
8.6	Un message Facebook dénonçant la situation de la basse vallée de l'Ain . .	404
8.7	Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « Vouglans »	407
8.8	Timbre français de 1968 représentant le barrage de Vouglans	408
8.9	La rivière d'Ain et la Chartreuse du Vaucluse au XIX ^e	409
8.10	Affiches de deux expositions autour de Vouglans	410
8.11	Le passage des radeaux à Thoirette entre 1882 et 1909	411
8.12	Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « Chaîne des bar- rages »	413
8.13	La rivière d'Ain entre Cize-Bolozon et Coiselet	414
8.14	La rivière d'Ain avant et après la construction du barrage d'Allement	415
8.15	Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « Amont »	416
8.16	Les conduites et la centrale EDF de Bourg-de-Sirod	417
8.17	« L'Ain domptable », un panneau consacré à la production hydroélectrique sur le sentier de « L'Ain trouvable » aux Pertes de l'Ain (Bourg-de-Sirod) . .	418
8.18	Un tag laissé sur un panneau du sentier d'interprétation de la source de l'Ain (Cliché : S. Flaminio, juin 2015)	419

8.19	Les principaux lemmes spécifiques à la partie du corpus « aval »	422
8.20	Le <i>waterscape</i> de la rivière d'Ain, marqué par des discontinuités temporelles et spatiales	423
8.21	Les espaces hydrosociaux des différents groupes d'acteurs à l'occasion des conflits de Loyettes et de Gordon-below-Franklin	427
8.22	La trajectoire spatiale, thématique et temporelle du conflit lié au barrage du Gordon-below-Franklin	429
8.23	La trajectoire spatiale, thématique et temporelle du conflit lié au barrage de Loyettes	430

Table des tableaux

1.1	Tableau proposant différentes définitions des termes « représentation » et « perception »	21
1.2	Les discours sur l'environnement selon John DRYZEK (2012)	51
4.1	Les différents acteurs rencontrés selon les secteurs de la rivière	145
4.2	Présentation des personnes enquêtées dans le cadre des entretiens sur le projet de Loyettes (n=17)	147
4.3	Présentation des personnes enquêtées dans le cadre des entretiens sur le projet de barrage du Gordon-below-Franklin (n=39)	148
4.4	Les différentes sources archivistiques consultées dans le cadre de l'étude sur Loyettes	150
4.5	Tableau présentant les travaux et rapports présents dans la section « Sud-Ouest » de la bibliothèque de TWS, consultés et photographiés	152
6.1	Les catastrophes médiatisées par <i>Le Monde</i> (1945-2014)	266

Table des matières

Remerciements	v
Table des sigles et abréviations	x
Introduction	1
I Outils conceptuels pour penser les barrages comme productions socio-naturelles	11
1 Représentations et discours: pour une approche culturelle, sociale et politique des barrages	13
1.1 Les représentations : un objet, une géographie?	14
1.1.1 Définir les représentations en géographie, une mission impossible?	15
1.1.2 Du tournant représentationnel de la géographie au déclin du couple géographie et représentations	21
1.1.3 Natures, eaux et représentations	29
1.2 Une approche <i>political ecology</i> pour étudier des discours	31
1.2.1 La <i>political ecology</i> , un champ dominant aujourd'hui en géographie environnementale?	32
1.2.2 <i>Political ecology</i> , discours et savoirs	36
1.2.3 L'eau : un objet au cœur de la <i>political ecology</i>	42
1.3 Conclusion	49
2 Conflits, controverses et paradigmes d'aménagement des cours d'eau	53
2.1 Les antagonismes sociaux : de conflits en controverses	54
2.1.1 Essor et pluralité des études sur les antagonismes sociaux	54
2.1.2 Concepts, catégories et typologies pour étudier conflits et controverses	67
2.2 Aménagement, gestion, conflits et controverses autour des cours d'eau	79
2.2.1 Ruptures et continuités dans la construction de barrages	80
2.2.2 Le rôle des politiques d'aménagement dans la construction de barrages	83
2.2.3 Des politiques d'aménagement aux politiques de gestion de l'eau	84

2.2.4	Tensions, conflits et controverses liées aux barrages : quel rôle dans les changements paradigmatiques?	91
2.3	Conclusion	96
Transition : des outils aux matériaux		97
II Sources, cheminements et fondations méthodologiques		99
3	De la croisée des sources discursives à la rencontre des terrains	101
3.1	Croiser des discours écrits et oraux dans une perspective longitudinale	101
3.1.1	Les médias, la géographie, les conflits et l'environnement	102
3.1.2	Des entretiens semi-directifs pour mieux saisir les représentations	106
3.1.3	Une perspective « géohistorique »?	107
3.2	Se focaliser sur une source médiatique	110
3.2.1	Le choix du quotidien national français <i>Le Monde</i> : le journal d'un monde moderne	110
3.2.2	Recueillir des articles du <i>Monde</i>	113
3.3	Choisir des terrains, définir ses « campagnes » d'entretiens	116
3.3.1	Multiplier et croiser les terrains	116
3.3.2	Étudier des lieux de conflits et de controverses	118
3.3.3	Préparer et s'inscrire dans ses terrains	137
3.4	Conclusion	142
4	Construire et analyser des corpus	143
4.1	De la collecte de récits aux corpus	144
4.1.1	Combiner des articles, forger un corpus cohérent	144
4.1.2	Susciter et recueillir des entretiens	145
4.1.3	Saisir des bribes d'information sur le terrain	152
4.2	Les méthodes d'analyse des corpus	155
4.2.1	Des corpus explorés par analyse de contenu et analyse des données textuelles	155
4.2.2	Des méthodes qualitatives et quantitatives	157
4.3	Les barrages du <i>Monde</i> : une présentation du corpus de presse	158
4.3.1	Le corpus de presse, un corpus « acceptable » (BOMMIER-PINCEMIN 1999)?	159
4.3.2	Qui sont les auteurs des articles du corpus?	166
4.3.3	La géographie mondiale des barrages du <i>Monde</i>	168
4.3.4	Une fascination pour les très grands barrages	170
4.3.5	Turbiner, abreuver, réguler	173
4.3.6	Une inégale médiatisation dans le temps	176
4.4	D'enquêtés en barrages : une présentation des corpus d'entretiens	183
4.4.1	Les corpus autour des projets abandonnés : quelles tendances lexicales?	183
4.4.2	Le corpus sur des barrages existants : un discours homogène?	186
4.5	Conclusion	189

Transition : des fondations aux représentations 191**III Natures et espaces hydrosociaux des barrages du *Monde* (1945-2014) 193**

5	Temporalités et espaces des barrages du <i>Monde</i>	195
5.1	D'un discours prométhéen à un discours environnementaliste?	196
5.1.1	Des années marquées par un discours prométhéen	196
5.1.2	Nature arcadienne ou sauvage? (1970-1990)	202
5.1.3	L'environnement et l'eau comme co-constructions à l'heure de la complexité (années 1990-2014)	210
5.2	Les barrages du <i>Monde</i> , les barrages d'un monde?	217
5.2.1	La géographie mondiale des barrages du <i>Monde</i> , le reflet d'affinités géopolitiques françaises	218
5.2.2	Les pays sur-médiatisés, entre concurrence et affinités	223
5.3	Conclusion	231
6	Conflits et controverses du <i>Monde</i> autour de la production de <i>waterscapes</i>	233
6.1	Lieux, espaces et antagonismes liés aux barrages du <i>Monde</i>	233
6.1.1	Déplacements des lieux des antagonismes à l'échelle mondiale	234
6.1.2	Des lieux intemporels, des controverses perpétuelles?	239
6.2	Partisans, opposants et arbitres	251
6.2.1	Les grands aménageurs et leurs soutiens	251
6.2.2	Les opposants aux barrages : l'exemple des conflits du bassin de la Loire	257
6.2.3	Des arbitres pour les controverses	263
6.3	Vie et mort des (projets de) barrages	264
6.3.1	Issues catastrophiques. Le cas des ruptures et débordements de barrages	265
6.3.2	La retraite des barrages. Débats autour du vieillissement des ouvrages d'art	269
6.3.3	Barrages avortés. Des ouvrages sans moment?	272
6.4	Conclusion	279
	Discussion	281

Transition : des discours globaux aux traductions localisées 299**IV Projets abandonnés, barrages réalisés et production de cycles hydrosociaux et de *waterscapes* 301**

7	Loyettes et Gordon-below-Franklin : vers la redéfinition de cycles hydrosociaux?	303
7.1	De l'opposition à l'abandon : les projets de Loyettes et de Gordon-below-Franklin	304
7.1.1	Deux projets incarnant des missions hydrauliques	304
7.1.2	Antécédents et tensions	306

7.1.3	Les récits de l'opposition : vers l'affirmation de conflits	308
7.1.4	Les projets de protection, un conflit politico-administratif	322
7.2	La connaissance des projets et des espaces fait controverse	334
7.2.1	Les projets sont-ils rentables? Ou préparent-ils une crise économique?	334
7.2.2	Des variantes sont-elles possibles?	336
7.2.3	Les impacts des barrages peuvent-ils être limités?	344
7.2.4	« <i>Quelles natures voulons-nous?</i> » (LÉVÊQUE 2003)	358
7.3	Régulation et production de nouveaux cycles hydrosociaux	365
7.3.1	De nouveaux cycles hydrosociaux?	365
7.3.2	Un rééquilibrage dans les rapports de pouvoir?	371
7.3.3	La production de nouveaux espaces hydrosociaux?	373
7.4	Conclusion	383
8	La rivière d'Ain : la production d'une diversité de <i>waterscapes</i> par les barrages	385
8.1	La rivière d'Ain, un <i>waterscape</i> marqué par des discontinuités spatiales et temporelles	386
8.1.1	Des discontinuités « dynamiques » : un environnement changeant au fil du temps	386
8.1.2	Des discontinuités spatiales « statiques » : une rivière morcelée	390
8.1.3	EDF et ses ouvrages : une diversité de représentations	394
8.1.4	Les petites centrales et les micro-centrales, des ouvrages et des exploitants inoffensifs?	398
8.1.5	Une rivière barrée de plus en plus pacifiée?	401
8.2	Les différents <i>waterscapes</i> de la rivière d'Ain	406
8.2.1	Vouglans, " <i>river no more</i> " (MCCULLY 2001)	406
8.2.2	De Saut-Mortier à Allement, la « <i>rivière stagnante</i> »	411
8.2.3	Retour à la source, une rivière de plus en plus « <i>fragile</i> »?	416
8.2.4	À l'exutoire, un hydrosystème « <i>agressé</i> »?	421
8.3	Conclusion	423
	Discussion	425
	Conclusion	437
	Table des encadrés	447
	Table des figures	447
	Table des tableaux	452
	Table des matières	453
	Bibliographie	457

Bibliographie

- ABBINK, Jon (2012). « *Dam controversies : contested governance and developmental discourse on the Ethiopian Omo River dam* ». In : *Social Anthropology* 20.2, p. 125–144.
- ACHARYA, Amitangshu (2015). « *The Cultural Politics of Waterscapes* ». In : *The International Handbook of Political Ecology*. Sous la dir. de Raymond BRYANT. Cheltenham : Edward Elgar, p. 373–186.
- ADAM, Matthieu (2016). « *La production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions* ». Géographie. Thèse de doct. Université de Tours.
- ADGER, Neil, Tor BENJAMINSEN, Katrina BROWN et Hanne SVARSTAD (2001). « *Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses* ». In : *Development and Change* 32.4, p. 681–715.
- AHLERS, Rhodante, Jessica BUDDS, Deepa JOSHI, Vincent MERME et Margaret ZWARTEVEEN (2015). « *Framing hydropower as green energy : assessing drivers, risks and tensions in the Eastern Himalayas* ». In : *Earth System Dynamics* 6.1, p. 195–204.
- ALEXANDER, David (1980). « *The Florence Floods—What the Papers Said* ». In : *Environmental Management* 4.1, p. 27–34.
- ALLAN, John Anthony (1983). « *Natural resources as national fantasies* ». In : *Geoforum* 14.3, p. 243–247.
- (2003). « *IWRM/IWRAM : a new sanctioned discourse* ». In : *SOAS Water Issues Study Group* 50, p. 1–27.
- AMALRIC, Marion (2005). « *Les zones humides, appropriations et représentations. L'exemple du Nord-Pas de Calais* ». Géographie. Thèse de doct. Université des Sciences et Technologie de Lille - Lille I.
- AMBROISE-RENDU, Anne-Claude et Charles-François MATHIS (2015). « *Entretien avec Marc Ambroise-Rendu et Claude-Marie Vadrot* ». In : *Le Temps des médias* 25, p. 265–279.
- AMOROS, CLAUDE, ROUX, ALBERT-LOUIS, REYGROBELLET JEAN-LOUIS, BRAVARD, JEAN-PAUL et PAUTOU, GUY (2006). « *A method for applied ecological studies of fluvial hydrosystems* ». In : *Regulated Rivers : Research & Management* 1.1, p. 17–36.
- AMOROS, Claude, Jean-Paul BRAVARD, Chantal CASTELLA, Emmanuel CASTELLA, Jacky GIREL, C. JACQUET, Guy PAUTOU, Philippe RICHOUX, Albert-Louis ROUX, C. ROUX, Jean-Louis REYGROBELLET et Monique RICHARDOT-COULET (1986). « *Recherches interdisciplinaires sur les écosystèmes de la Basse-Plaine de l'Ain (France) : potentialités évolutives et gestion* ». In : *Documents de cartographie écologique* XXIX. Sous la dir. de ROUX, ALBERT-LOUIS, p. 166.
- AMOROS, Claude, Monique COULET et Guy PAUTOU (1982). « *Les « ensembles fonctionnels » : des entités écologiques qui traduisent l'évolution de l'hydrosystème en*

- intégrant la géomorphologie et l'anthropisation (exemple du Haut-Rhône français) ». In : Géocarrefour 57.1, p. 49–62.*
- ANDERSON, Ben et Paul HARRISON (2010). *Taking-place : Non-representational Theories and Geography*. Surrey : Ashgate Publishing, Ltd.
- ANDRÉ, Yves, Antoine BAILLY, Maryse CLARY, Robert FERRAS et Jean-Paul GUÉRIN, éd. (1990). *Modèles graphiques et représentations spatiales*. Montpellier : Reclus-Anthropos.
- ANDRÉ, Yves, Antoine BAILLY, Robert FERRAS, Jean-Paul GUÉRIN et Hervé GUMUCHIAN, éd. (1989). *Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école*. Paris : Anthropos-Economica.
- ARNOULD, Paul et Éric GLON (2006). « *Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord.* » In : *Annales de géographie* 649, p. 227–238.
- ARNOULD, Paul, Yves-François LE LAY, Clément DODANE et Inès MÉLIANI (2011). « *La nature en ville : l'improbable biodiversité, Nature in the city : the unlikely biodiversity* ». In : *Géographie, économie, société* 13.1, p. 45–68.
- ASCA (2013). *Récit de la politique de restauration de l'agence de l'eau*. Rapp. tech. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- ATKINSON, David (2005). *Cultural Geography : A Critical Dictionary of Key Ideas*. London : I. B. Tauris.
- AUSTRALIAN CONSERVATION FOUNDATION (1980). *Gordon River Power Development, Submission to Government of Tasmania*. Rapp. tech.
- BAGHEL, Ravi et Marcus NÜSSER (2010). « *Discussing large dams in Asia after the World Commission on Dams : Is a political ecology approach the way forward?* » In : *Water alternatives* 3.2, p. 231.
- BAHADORI, Alireza, Gholamreza ZAHEDI et Sohrab ZENDEHBOUDI (2013). « *An overview of Australia's hydropower energy : Status and future prospects* ». In : *Renewable and Sustainable Energy Reviews* 20, p. 565–569.
- BAILLY, Antoine (1985). « *Distances et espaces : vingt ans de géographie des représentations* ». In : *L'Espace Géographique* 14.3, p. 195–205.
- BAILLY, Antoine, Monique BERNARD, Bernard DEBARBIEUX, B. DUCRET, G. DUFAU, Robert FERRAS, G. GAUDIN, Hervé GUMUCHIAN et Hervé THÉRY, éd. (1995). *Géographie régionale et représentations*. Paris : Anthropos-Economica.
- BAKKER, Karen (2002). « *From State to Market? Water Mercantilización in Spain* ». In : *Environment and planning A* 34.5, p. 767–790.
- BALSHAW, Maria et Liam KENNEDY (2000). *Urban Space and Representation*. London : Pluto Press.
- BANDLER, Hans (1987). « *Gordon below Franklin dam, Tasmania, Australia : Environmental factors in a decision of national significance* ». In : *Environmentalist* 7.1, p. 43–53.
- BARBIER, Rémi, Philippe BOUDES, Jean-Paul BOZONNET, Jacqueline CANDAU, Michelle DOBRÉ, Nathalie LEWIS et Florence RUDOLF, éd. (2012). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- BARBIER, Rémi et Élisabeth RÉMY (2012). « *Les controverses environnementales publiques* ». In : *Manuel de sociologie de l'environnement*. Sous la dir. de Rémi BARBIER, Philippe BOUDES, Jean-Paul BOZONNET, Jacqueline CANDAU, Michelle DOBRÉ, Nathalie LEWIS et Florence RUDOLF. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 187–201.

- BARJOT, Dominique (2002). « *Les entreprises françaises et l'électrification de l'Afrique du Nord : le cas de la Société générale d'entreprises* ». In : *Outre-Mers. Revue d'histoire* 89.334, p. 279–304.
- BARNES, Trevor et James DUNCAN (1992). *Writing Worlds : Discourse, Text and Metaphor in the Representation of Landscape*. New York : Routledge.
- BARONE, Sylvain (2010). « *Les conflits d'usage de l'eau et leurs régulations. L'exemple du bassin de Thau et de la basse vallée de l'Ain* ». In : *Droit et gestion des collectivités territoriales* 30.1, p. 177–188.
- BARRAUD, Régis (2011). « *Rivières du futur, wild rivers?* » In : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Hors-série 10, p. 16.
- BARRAUD, Régis et Michel PÉRIGORD (2013). « *L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature?* » In : *L'Espace géographique* 42.3, p. 254–269.
- BARTHÉLÉMY, Carole et Yves SOUCHON (2009). « *La restauration écologique du fleuve Rhône sous le double regard du sociologue et de l'écologue* ». In : *Natures Sciences Sociétés* 17.2, p. 113–121.
- BARTON, William, éd. (1994). *Wilderness, the Future : Papers from the Fourth National Wilderness Conference, 1993*. Sydney : Envirobook, in association with the Colong Foundation for Wilderness.
- BAVISKAR, Amita, éd. (2007). *Waterscapes : The Cultural Politics of a Natural Resource*. New Delhi : Permanent Black.
- BAVOUX, Jean-Jacques (2002). *La géographie : objet, méthodes, débats*. Paris : Armand Colin.
- BAXTER, Jamie (2016). « *Case studies in qualitative research* ». In : *Qualitative research methods in human geography*. Sous la dir. d'Iain HAY. Fourth Edition. Oxford : Oxford University Press, p. 81–98.
- BEAUGUITTE, Laurent, Claude GRASLAND et Marta SEVERO (2016). « *Espaces géographiques et représentations médiatiques* ». In : *L'Espace géographique* 45.1, p. 1–4.
- BEAUGUITTE, Laurent et Yann RICHARD (2012). « *Analyse géographique d'un discours politique : L'exemple des brochures L'Union européenne dans le monde (2000-2007)* ». In : *Belgeo. Revue belge de géographie* 4.
- BEBBINGTON, Anthony (2000). « *Reencountering Development : Livelihood Transitions and Place Transformations in the Andes* ». In : *Annals of the Association of American Geographers* 90.3, p. 495–520.
- BELLIER, Jean (1982). *Les barrages*. Paris : Presses universitaires de France.
- BENJAMINSEN, Tor et Hanne SVARSTAD (2008). « *Understanding Traditionalist Opposition to Modernization : Narrative Production in a Norwegian Mountain Conflict* ». In : *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography* 90.1, p. 49–62.
- (2009). « *Qu'est-ce que la "political ecology"?* » In : *Natures Sciences Sociétés* 17.1, p. 3–11.
- BENZÉCRI, Jean-Paul (1973). *L'analyse des données : L'analyse des correspondances*. Paris : Dunod.
- BERDOULAY, Vincent, Olivier SOUBEYRAN et Jean-François PASCUAL (1999). « *Patrimoine naturel et développement durable : à propos de la controverse des Monts Nimba en Guinée* ». In : *Espaces et sociétés* 2.97-98, p. 91–110.
- BERELSON, Bernard (1952). *Content analysis in communication research*. Glencoe, Ill. : Free Press.

- BERQUE, Augustin (1981). « *Raisonnement à plus d'un niveau : le point de vue culturel en géographie* ». In : *Espace géographique* 10.4, p. 289–290.
- (2010). « *Le sauvage construit* ». In : *Ethnologie française* 40.4, p. 589–596.
- BERTRAND, Claude et Georges BERTRAND (2002). *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*. Versailles : Quae.
- BERTRAND, Georges et Jean TRICART (1968). « *Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique* ». In : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 39.3, p. 249–272.
- BETHEMONT, Jacques (1997). « *Le Rhône entre nation et région/The Rhône between nation and region* ». In : *Revue de géographie de Lyon* 72.1, p. 67–75.
- (1999). *Les grands fleuves*. Paris : Armand Colin.
- (2009). « *Les grands projets hydrauliques et leurs dérives* ». In : *Géocarrefour* 84.1, p. 5–9.
- BETHEMONT, Jacques et Jean-Paul BRAVARD (2016). *Pour saluer le Rhône*. Lyon : Editions Libel.
- BETHEMONT, Jacques et Jean-Michel BREUIL (1995). *Les États-Unis : une géographie thématique*. Paris : Masson.
- BHAT, Anjali (2008). « *The Politics of Model Maintenance : The Murray Darling and Brantas River Basins Compared* ». In : *Water Alternatives* 1.2, p. 18.
- BILLINGTON, David, Donald JACKSON et Martin MELOSI (2005). *The History of Large Federal Dams : Planning, Design and Construction*. Denver : Government Printing Office.
- BLAIKIE, Piers (1985). *The Political Economy of Soil Erosion in Developing Countries*. London et New York : Longman.
- (2008). « *Épilogue : Towards a Future for Political Ecology that Works* ». In : *Geoforum* 39.2, p. 765–772.
- BLAIKIE, Piers et Harold BROOKFIELD, éd. (1987). *Land Degradation and Society*. First edition. New York, London : Methuen.
- BLANC, Maurice et Olivier CHADOIN (2015). « *Éditorial* ». In : *Espaces et sociétés* 163.4, p. 7.
- BLANC, Nathalie et Sophie BONIN (2008). *Grands barrages et habitants : Les risques sociaux du développement*. Versailles : Quae.
- BLANCHARD, Raoul (1950). « *Les travaux de la Compagnie Nationale du Rhône : Génissiat, Donzère* ». In : *Revue de Géographie Alpine* 38.1, p. 189–192.
- BLANCHET, Alain (2003). *Dire et faire dire : l'entretien*. Paris : Armand Colin.
- BLANCHON, David (2011). « *Hydrosystèmes et hydropolitiques du Cap à Khartoum* ». Habilitation à diriger des Recherches. Nanterre : Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- (2016). « *Chapitre 10 : Radical political ecology et water studies. Quels apports pour la géographie de l'environnement en France ?* » In : *Manifeste pour une géographie environnementale*. Sous la dir. de Denis CHARTIER et Estienne RODARY. Paris : Presses de Sciences Po, p. 259–278.
- BLANCHON, David et Aurélie BOISSIÈRE (2010). *Atlas mondial de l'eau*. Paris : Autrement.
- BLANCHON, David et Olivier GRAEFE (2012). « *La radical political ecology de l'eau à Khartoum. Une approche théorique au-delà de l'étude de cas* ». In : *L'Espace géographique* 41.1, p. 35–50.
- BOBBIO, Luigi, Patrice MELÉ et Vicente UGALDE (2016). « *Introduction* ». In : *Entre conflit et concertation : Gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*. Sous la dir. de

- Luigi BOBBIO, Patrice MELÉ et Vicente UGALDE. *Gouvernement en question(s)*. Lyon : ENS Éditions.
- BODON, Virginie (1998). « *La défense des intérêts locaux face à l'intérêt général. La cohésion villageoise à l'épreuve de l'aménagement des barrages de Tignes et de Serre-Ponçon* ». In : *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains* 2, p. 11.
- BOELENS, Rutgerd, Jaime HOOGESTEGER, Erik SWYNGEDOUW, Jeroen VOS et Philippus WESTER (2016). « *Hydrosocial Territories : A Political Ecology Perspective* ». In : *Water International* 41.1, p. 1–14.
- BOLIN, Bob, Timothy COLLINS et Kate DARBY (2008). « *Fate of the verde : Water, environmental conflict, and the politics of scale in Arizona's central highlands* ». In : *Geoforum* 39.3, p. 1494–1511.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- BOMMIER-PINCEMIN, Bénédicte (1999). « *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en oeuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents* ». Linguistique. Thèse de doct. Université Paris 4.
- BORDES, Jean-Louis (2010). « *Les barrages en France du XVIIIe à la fin du XXe* ». In : *Pour Mémoire* 9, p. 70–120.
- BOSSERELLE, Éric (2008). « *Guerres, transformation du capitalisme et croissance économique* ». In : *L'Homme & la société* 170-171, p. 219–250.
- BOULEAU, Gabrielle (2007). « *La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre* ». Thèse de doct. AgroParisTech.
- (2014). « *The co-production of science and waterscapes : The case of the Seine and the Rhône Rivers, France* ». In : *Geoforum* 57, p. 248–257.
- BOULEAU, Gabrielle et Sara FERNANDEZ (2012). « *La Seine, le Rhône et la Garonne : trois grands fleuves et trois représentations scientifiques* ». In : *Environnement, discours et pouvoir*. Sous la dir. de Denis GAUTIER et Tor BENJAMINSEN. Versailles : Quae.
- BOURON, Jean-Benoît (2017). « *Constructivisme* ». In : *Géoconfluences*.
- BOYER, Anne-Lise (2014). « *La qualité de la rivière d'Ain. Quelles représentations chez les riverains, les acteurs et les usagers?* » Géographie. Mém.de mast. ENS de Lyon.
- BOYER, Anne-Lise, Emeline COMBY, Marylise COTTET, Silvia FLAMINIO, Stéphane FRIOUX, Igor MOULLIER et Ludivine OTTINI (2016). *Habiter la rivière d'Ain. Rapport de synthèse*. Sous la dir. d'Yves-François LE LAY.
- BOYER, Anne-Lise, Emeline COMBY, Silvia FLAMINIO, Yves-François LE LAY et Marylise COTTET (2018). « *The social dimensions of a river's environmental quality assessment (Ain River, France)* ». In : *Ambio*, p. 14.
- BOYKOFF, Maxwell et Jules BOYKOFF (2007). « *Climate change and journalistic norms : A case-study of US mass-media coverage* ». In : *Geoforum. Theme Issue : Geographies of Generosity* 38.6, p. 1190–1204.
- BRAVARD, Jean-Paul (1982). « *Le barrage de Loyettes, nature ou énergie de pointe?* » In : *Revue de Géographie de Lyon* 57.3, p. 287–290.
- (1983). *Géomorphologie de la rivière d'Ain (Rapport intermédiaire)*. Rapp. tech. Université de Lyon 3.
- (1987). *Le Rhone : Du Léman à Lyon*. Lyon : La Manufacture.
- (1991). « *La dynamique fluviale à l'épreuve des changements environnementaux : Quels enseignements applicables à l'aménagement des rivières?* » In : *La Houille Blanche* 7-8, p. 515–522.

- BRAVARD, Jean-Paul (1997). « *Les grands aménagements hydrauliques face à l'opinion publique : Esquisse d'une comparaison historique entre les États-Unis et la France* ». In : *Actes des 9e Entretiens du centre Jacques Cartier*. Québec, p. 281–293.
- (2006). « *La lône, l'aménageur, l'écologue et le géographe. 40 ans de gestion du Rhône (The lône, the river manager, the ecologist, and the geographer. Managing the Rhone river during 40 years)* ». In : *Bulletin de l'Association de géographes français* 83.3, p. 368–380.
- BRAVARD, Jean-Paul et Anne CLÉMENTS (2008). *Le Rhône en 100 questions*. Lyon : ZABR, Zone Atelier Bassin du Rhône.
- BRENNETOT, Arnaud (2009). « *Géoéthique du territoire : le débat public territorial à travers la presse magazine d'opinion en France* ». Géographie. Thèse de doct. Université de Rouen.
- (2010). « *La gouvernance parisienne, un objet de débat public ? : Médiatisation et enjeux géoéthiques autour du Grand Paris* ». In : *L'Espace Politique* 10.1, p. 20.
- BROSSARD, Dominique, James SHANAHAN et Katherine MCCOMAS (2004). « *Are Issue-Cycles Culturally Constructed? A Comparison of French and American Coverage of Global Climate Change* ». In : *Mass Communication and Society* 7.3, p. 359–377.
- BROSSARD, Thierry et Jean-Claude WIEBER (1984). « *Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie* ». In : *L'Espace géographique* 13.1, p. 5–12.
- BROWN, Bob, éd. (1979). *The Franklin and Lower Gordon rivers. A wilderness pictorial*. Hobart : Tasmanian Wilderness Society.
- (1994). « *The Future of Wilderness in Australia* ». In : *Wilderness, the Future : Papers from the Fourth National Wilderness Conference, 1993*. Sydney : Envirobook, in association with the Colong Foundation for Wilderness.
- BRUN, Alexandre et Jean-Paul HAGHE (2016). « *Les médias, les algues vertes et le modèle agricole breton* ». In : *L'Espace géographique* 45.2, p. 142–156.
- BRUNDTLAND, Gro Harlem (1987). *Report of the World Commission on environment and development : "Our Common Future"*. Rapp. tech. United Nations.
- BRUNEL, Sylvie et Jean-Robert PITTE, éd. (2010). *Le ciel ne va pas nous tomber sur la tête. 15 grands scientifiques géographes nous rassurent sur notre avenir*. Paris : Société Française de Géographie, Lattès.
- BRUNET, Roger (1967). *Les Phénomènes de discontinuité en géographie*. Mémoires et documents 7. Paris : CNRS.
- (1981). « *Géographie et « dimension culturelle » : repères* ». In : *Espace géographique* 10.4, p. 295–298.
- BRUNET, Roger, Robert FERRAS et Hervé THÉRY (2005). *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. 3e édition revue et augmentée. Paris : La Documentation Française.
- BRUNET, Roger, Jean-Christophe FRANÇOIS et Claude GRASLAND (1997). « *La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche [Entretien de Claude Grasland et Jean-Christophe François]* ». In : *L'Espace géographique* 26.4, p. 297–308.
- BRYANT, Raymond et Geoff WILSON (1998). « *Rethinking environmental management* ». In : *Progress in Human Geography* 22.3, p. 321–343.
- BUDDS, Jessica (2009). « *Contested H2O : Science, policy and politics in water resources management in Chile* ». In : *Geoforum*. Themed Issue : Gramscian Political and Understanding Networks at the Science-Policy Interface 40.3, p. 418–430.

- BUDDS, Jessica et Leonith HINOJOSA (2012). « *Restructuring and rescaling water governance in mining contexts : The co-production of waterscapes in Peru* ». In : *Water Alternatives* 5.1, p. 119.
- BUDDS, Jessica, Jamie LINTON et Rachael McDONNELL (2014). « *The hydrosocial cycle* ». In : *Geoforum* 57, p. 167–169.
- BUKOWSKI, Jeanie (2017). « *The Science-Policy Interface : Perceptions and Strategies of the Iberian 'New Water Culture' Expert Community* ». In : *Water Alternatives* 10.1, p. 21.
- BUNGE, William (1971). *Fitzgerald : geography of a revolution*. Athens (Georgia) : University of Georgia Press.
- BURGESS, Jacquelin (1990). « *The Production and Consumption of Environmental Meanings in the Mass Media : A Research Agenda for the 1990s* ». In : *Transactions of the Institute of British Geographers* 15.2, p. 139–161.
- BURTON, Ian et Robert KATES (1964). « *The perception of natural hazards in resource management* ». In : *Natural Resources Journal* 3.3, p. 412–441.
- CADORET, Anne (2011). « *Analyse des processus conflictuels. Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon* ». In : *L'Espace géographique* 40.3, p. 231–244.
- CALAS, Bernard (2011). « *Introduction à une géographie des conflits... en Afrique* ». In : *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux* 64.255, p. 295–320.
- CALLON, Michel (1981). « *Pour une sociologie des controverses technologiques* ». In : *Fundamenta Scientiae* 2.3/4, p. 381–399.
- (1986). « *Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc* ». In : *L'Année sociologique (1940/1948-)*. Troisième série 36, p. 169–208.
- CALLON, Michel, Yannick BARTHE et Pierre LASCOUMES (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- CALLON, Michel et Arie RIP (1992). « *Humains, non-humains : morale d'une coexistence* ». In : *La Terre outragée. Les experts sont formel!* Sous la dir. de Jacques THEYS et Bernard KALAORA. Paris : Autrement.
- CALVINO, Italo (1996). *Les villes invisibles*. 3e édition revue et augmentée. Paris : Seuil.
- CAMDESSUS, Michel (2003). *Financing water for all. Report of World Panel on Financing Water Infrastructure*. Rapp. tech. Kyoto : Global Water Partnership/World Water Council Third World Water Forum.
- CAPDEPUY, Vincent et Géraldine DJAMENT-TRAN (2012). *Qu'est-ce que la géohistoire?* Billet de blog du 'Carnet de géohistoire'.
- CARON, Armelle et André TORRE (2006). « *Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité : Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux* ». In : *Développement durable et territoires* Dossier 7.
- CARROUÉ, Laurent, Yves JEAN, Guy BAUDELLE et Hervé VIELLARD-BARON (2012). *La question « Géographie des conflits »*. Lettre d'accompagnement.
- CARTLAND, George Barrington (1978). *South West Advisory Committee report, August 1978 to the Minister for National Parks and Wildlife the Honourable A.B.K. Lohrey M.H.A., Parliament House Tasmania*. Rapp. tech. Hobart : South West Advisory Committee.
- CASTREE, Noel (2005a). *Nature*. First edition. London ; New York : Routledge.
- (2005b). « *The epistemology of particulars : Human geography, case studies and 'context'* ». In : *Geoforum* 36.5, p. 541–544.

- CASTREE, Noel (2008). « *Neoliberalising Nature : Processes, Effects, and Evaluations* ». In : *Environment and Planning A : Economy and Space* 40.1, p. 153–173.
- (2014). *Making Sense of Nature. Representation, politics and democracy*. London, New York : Routledge.
- CASTREE, Noel, Rob KITCHIN et Alisdair ROGERS (2013). *A Dictionary of Human Geography*. Oxford : Oxford University Press.
- CASTREE, Noel et Thomas MACMILLAN (2004). « *Old news : representation and academic novelty* ». In : *Environment and Planning A* 36.3, p. 469–480.
- CATHCART, Michael (2010). *The Water Dreamers : The Remarkable History of Our Dry Continent*. Melbourne : Text publishing.
- CATTARUZZA, Amaël et Pierre SINTÈS (2011). *Géographie des conflits*. Paris : Bréal.
- CHAM'S (1993). *Géographie économique et représentations*. Paris : Anthropos-Economica.
- CHARLIER, Bruno (1999). « *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974* ». Géographie. Thèse de doct. Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- CHARTIER, Denis et Estienne RODARY (2007). « *Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques* ». In : *L'Espace Politique* 1, p. 10.
- (2016). *Manifeste pour une géographie environnementale. Géographie, écologie et politique*. Paris : Presses de Sciences Po.
- CHATEAURAYNAUD, Francis et Didier TORNAY (1999). *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- CHIVALLON, Christine (2003). « *Une vision de la géographie sociale et culturelle en France* ». In : *Annales de Géographie* 112.634, p. 646–657.
- (2008). « *L'espace, le réel et l'imaginaire : a-t-on encore besoin de la géographie culturelle?* » In : *Annales de géographie* 660-661.2, p. 67.
- CHRISTIAN, C. S. et Alastair SHARP-PAUL (1979). *Description of the biophysical environment*. Rapp. tech. Hobart : Hydro-Electric Commission, Tasmania.
- CITTERIO, Anne et Hervé PIÉGAY (2000). « *L'atterrissement des bras morts de la basse vallée de l'Ain : dynamique récente et facteurs de contrôle / Infilling of former channels of the lower Ain river (South-eastern France) : contemporary dynamics and controlling factors* ». In : *Géomorphologie : relief, processus, environnement* 6.2, p. 87–104.
- CLARIMONT, Sylvie (2010). « *Le transfert d'eau : radioscopie de la contestation du projet de connexion Èbre-Llobregat (Espagne)* ». In : *L'eau mondialisée*. Sous la dir. de Graciela SCHNEIER-MADANES. Paris : La Découverte, p. 255–273.
- CLAUDE, Amoros et Chantal BALOCCO (1983). *Les écosystèmes aquatiques abandonnés par le Rhône et l'Ain dans le secteur de leur confluence (Pré-rapport)*. Rapp. tech. Université de Lyon 1.
- CLAVAL, Paul (1974). « *La géographie et la perception de l'espace* ». In : *Espace géographique* 3.3, p. 179–187.
- (2008). « *La géographie culturelle dans les pays anglophones* ». In : *Annales de Géographie* 660-661.2, p. 8–26.
- (2012). « *La géographie historique, une courte histoire* ». In : *Revue de géographie historique* 1, p. 26.
- CLAVAL, Paul et Jean-François STASZAK (2008). « *Où en est la géographie culturelle? : Introduction* ». In : *Annales de géographie* 660-661.2, p. 3.
- COLEMAN, David (1978). *Downstream effects of the Gordon Dam*. Hobart : Hydro-Electric Commission, Tasmania.

- COLIN, Clément (2013). « *Patrimoine du présent, fondements et limites : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône* ». Géographie. Thèse de doct. Université Paris-Est.
- (2014). « *Le patrimoine, un argument de négociation pour l'aménagement d'un espace. Le renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Cusset* ». In : *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning* 21, p. 82–92.
- COLLOD, Anne (1982). « *Les barrages de Sault-Brénaz et Loyettes* ». Mém.de mast. Université de Rennes 1.
- COMBY, Emeline (2015). « *Pour qui l'eau ? Les contrastes spatio-temporels des discours sur le Rhône (France) et le Sacramento (Etats-Unis)* ». Géographie et aménagement. Thèse de doct. Université Jean Moulin-Lyon 3.
- COMBY, Emeline et Yves-François LE LAY (2011). « *Raconter la crise : les extrêmes hydrologiques au prisme de la presse locale (Drôme)* ». In : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Hors-série 10, p. 17.
- COMBY, Emeline, Yves-François LE LAY et Hervé PIÉGAY (2012). « *La presse, une source pour l'étude spatiale et temporelle des attitudes. Potentialités et outils d'analyses des discours sur les crues* ». In : *Actes des Dixièmes Rencontres de Théo Quant*.
- COMMONWEALTH OF AUSTRALIA, Australia Parliament Senate Select Committee on South West (1982). *Select Committee on South West Tasmania, 1982 : official Hansard report*. Rapp. tech. Canberra : Govt. Printer.
- COSGROVE, Denis (1990). « *Landscape studies in geography and cognate fields of the humanities and social sciences* ». In : *Landscape Research* 15.3, p. 1–6.
- (1999). *Mappings*. Islington : Reaktion Books.
- (2012). *Geography and Vision : Seeing, Imagining and Representing the World*. London, New York : I. B. Tauris.
- COSGROVE, Denis et Stephen DANIELS (1988). *The Iconography of Landscape : Essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments*. Cambridge University Press.
- COULET, Monique (1992). « *Rôle des associations dans la prise en compte des problèmes d'environnement dans la gestion des grands fleuves / The role of Associations in the consideration of environmental problems in the management of major rivers* ». In : *Revue de géographie de Lyon* 67.4, p. 281–284.
- COX, Kevin (1998). « *Spaces of dependence, spaces of engagement and the politics of scale, or : looking for local politics* ». In : *Political Geography* 17.1, p. 1–23.
- COX, Kevin et Ronald John JOHNSTON (1982). *Conflict, politics, and the urban scene*. London : Longman.
- COX, Kevin, David REYNOLDS et Stein ROKKAN (1974). *Locational Approaches to Power and Conflict*. New York : Halsted Press.
- CRANG, Mike (2002). « *Qualitative methods : the new orthodoxy?* » In : *Progress in Human Geography* 26.5, p. 647–655.
- CRASE, Lin, éd. (2008). *Water Policy in Australia : The Impact of Change and Uncertainty*. Washington, D.C. : Resources for the future.
- CRASE, Lin, Suzanne O'KEEFE et Brian DOLLERY (2009). « *The Fluctuating Political Appeal of Water Engineering in Australia* ». In : *Water Alternatives* 2.3, p. 8.
- CRÉMIN, Emilie (2009). « *« Les temples de l'Inde moderne » : un grand barrage dans un lieu saint de la Narmada (Madhya Pradesh)* ». In : *Géocarrefour* 1-2, p. 83–92.

- CRONON, William (1996). « *The Trouble with Wilderness : Or, Getting Back to the Wrong Nature* ». In : *Environmental History* 1.1, p. 7–28.
- CROTTY, Martin et David Andrew ROBERTS (2009). *Turning Points in Australian History*. Sydney : UNSW Press.
- CROW-MILLER, Britt, Michael WEBBER et François MOLLE (2017). « *The (re) turn to infrastructure for water management?* » In : *Water Alternatives* 10.2, p. 195–207.
- CROZIER, Michael, John MCCLURE, Jessica VERCOE et Marc WILSON (2006). « *The effects of hazard zone information on judgements about earthquake damage* ». In : *Area* 38.2, p. 143–152.
- D’ALESSANDRO, Cristina (2003). « *Valeurs environnementales entre identité et conflit : le Parc national du Grand Sasso et des Monts de la Laga (Italie)* ». In : *Conflits et territoires*. Sous la dir. de Patrice MELÉ, Corinne LARRUE et Muriel ROSEMBERG. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, p. 83–101.
- D’ALESSANDRO-SCARPARI, Cristina, Élisabeth RÉMY et Valérie NOVEMBER (2004). « *L’«espace» d’une controverse.* » In : *EspacesTemps. Revue électronique des sciences humaines et sociales*, p. 18.
- DALMAZ, Patrick (2006). « *Le peuple de l’eau. Contribution à l’histoire des relations entre les populations riveraines et la basse vallée de l’Ain* ». In : *Cahiers René de Lucinge* 39, p. 12–24.
- DARLY, Ségolène (2008). « *La spatialité des conflits d’usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France : analyse empirique d’une modalité peu connue de la gouvernance des territoires* ». In : *Norois* 209, p. 127–146.
- DARLY, Ségolène et André TORRE (2008). « *Conflits liés aux espaces agricoles et péri-mètres de gouvernance en Ile-de-France (résultats à partir d’analyses de la presse quotidienne régionale et d’enquêtes de terrain)* ». In : *Géocarrefour* 83.4, p. 307–319.
- DAVID STEA et ROGER DOWNS (1977). *Maps in Minds : Reflections on Cognitive Mapping*. New York : Joanna Cotler Books.
- DAVIS, Bruce (1995). « *Adaptation and Deregulation in Government Business Enterprise : The Hydro-Electric Commission of Tasmania 1945–94* ». In : *Australian Journal of Public Administration* 54.2, p. 252–261.
- DE LOË, Robert (1999). « *Dam the news : Newspapers and the Oldman River Dam project in Alberta* ». In : *Journal of Environmental Management* 55.4, p. 219–237.
- DEAR, Michael (1992). « *Understanding and Overcoming the NIMBY Syndrome* ». In : *Journal of the American Planning Association* 58.3, p. 288–300.
- DEBARBIEUX, Bernard (1995). « *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique* ». In : *L’Espace géographique* 24.2, p. 97–112.
- (1998). « *Les problématiques de l’image et de la représentation en géographie* ». In : *Les concepts de la géographie humaine*. Sous la dir. d’Antoine BAILLY, p. 199–211.
- (2001). « *Actualités du concept de paysage* ». In : *Géographies anglo-saxonnes*. Mappemonde. Paris : Belin, p. 205–248.
- DECHÉZELLES, Stéphanie et Maurice OLIVE (2016). « *Introduction. Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées* ». In : *Norois. Environnement, aménagement, société* 238-239, p. 7–21.
- DEL CASINO, Vincent et Stephen HANNA (2000). « *Representations and identities in tourism map spaces* ». In : *Progress in Human Geography* 24.1, p. 23–46.
- DEPRAZ, Samuel (2005). « *Le concept d’«Akzeptanz» et son utilité en géographie sociale* ». In : *L’Espace géographique* 34.1, p. 1–16.

- (2008). *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris : Armand Colin.
- (2016). « Pourquoi et comment travailler l'acceptation sociale dans les territoires ? » In : *Acceptation sociale et développement des territoires*. Sous la dir. d'Ute CORNEC et Ulrike GRABSKI-KIERON. Sociétés, Espaces, Temps. Lyon : ENS Éditions.
- DESCOLA, Philippe (2004). « *Le sauvage et le domestique* ». In : *Communications* 76.1, p. 17–39.
- DETIENNE, Marcel (2000). *Comparer l'incomparable*. Paris : Seuil.
- DI MÉO, Guy (2008). « *La géographie culturelle : quelle approche sociale ?* » In : *Annales de géographie* 660-661.2, p. 47.
- DISCO, Cornelis (2002). « *Remaking "Nature" : The Ecological Turn in Dutch Water Management* ». In : *Science, Technology, & Human Values* 27.2, p. 206–235.
- DIXON, Grant, Wildlife TASMANIA. DEPARTMENT OF PARKS et Heritage Earth Science SECTION (1991). *Gordon River ecological survey 1 : a survey of the geomorphological, botanical, zoological and archaeological resources of the Lower Gordon River levee banks and floodbasins*. Hobart : Earth Science Section, Dept. of Parks, Wildlife et Heritage.
- DJERF-PIERRE, Monika (2013). « *Green metacycles of attention : Reassessing the attention cycles of environmental news reporting 1961–2010* ». In : *Public Understanding of Science* 22.4, p. 495–512.
- DOHTCHEVITCH, Douchan (1939). « *L'expérience de la Tennessee Valley Authority Aménagement des eaux, conservation du sol, électrification rurale, exploitation de l'énergie électrique, avec une annexe comportant la traduction de la loi portant création de la Tennessee Valley Authority* ». Droit. Thèse de doct. Paris : Impr. St Blaise.
- DOLLFUS, Olivier (1981). « *Débat sur la géographie culturelle* ». In : *Espace géographique* 10.4, p. 294–294.
- DOWNS, Anthony (1972). « *Up and down with ecology : The "issue attention cycle"* ». In : *Agenda Setting : Readings on Media, Public Opinion, and Policymaking*. Sous la dir. de David PROTESS et Maxwell E. MCCOMBS. London, New York : Routledge, p. 38–50.
- DPIPWE (2000). *Environmental management goals for Tasmanian surface waters. Gordon river system*. Rapp. tech. Hobart : Department of Primary Industries, Water et Environment.
- (2016). *Tasmanian Wilderness World Heritage Management Plan 2016*. Rapp. tech. Hobart.
- DRAPIER, Ludovic, Marie-Anne GERMAINE et Laurent LESPEZ (2018). « *Politique environnementale et territoire : le démantèlement des ouvrages hydrauliques en France à l'épreuve du modèle nord-américain* ». In : *Annales de géographie* 722, p. 339–368.
- DROZDZ, Martine (2016). « *L'espace du discours : Médias et conflits d'aménagement à Londres* ». In : *Espace géographique* 45.3, p. 232.
- DRYZEK, John (2012). *The Politics of the Earth : Environmental Discourses*. Third Edition. Oxford, New York : Oxford University Press.
- DUFOUR, Simon, Anne-Julia ROLLET, Margot CHAPUIS, Mireille PROVENSAL et Romain CAPANN (2017). « *On the Political Roles of Freshwater Science in Studying Dam and Weir Removal Policies : A Critical Physical Geography Approach* ». In : *Water Alternatives* 10.3, p. 853–864.

- DUNCAN, James (1993). « *Sites of representation. Place, time and discourse of the Other* ». In : *Place / Culture / Representation*. Sous la dir. de James S. DUNCAN et David LEY. London : Routledge, p. 39–56.
- DUNCAN, Ronlyn (2004). « *Science narratives : the construction, mobilisation and validation of Hydro Tasmania's case for Basslink* ». Thèse de doct. University of Tasmania.
- DUNCAN, Ronlyn et Pete HAY (2007). « *A question of balance in integrated impact assessment : negotiating away the environmental interest in australia's basslink project* ». In : *Journal of Environmental Assessment Policy and Management* 09.03, p. 273–297.
- DUNN, Kevin (2016). « *Interviewing* ». In : *Qualitative Research Methods in Human Geography*. Sous la dir. d'Iain HAY. Fourth Edition. Oxford, New York : Oxford University Press, p. 101–138.
- DURAND-DASTÈS, François (2005). « *A propos de la géographie de l'eau : temporalités et échelles spatiales* ». In : *Information géographique* 69.3, p. 69–84.
- DURKHEIM, Emile (1897). *Le suicide*. 14e édition, 2013. Paris : Presses Universitaires de France.
- DUTARTRE, Gilles, Georges NETIEN, Odile GASCHIGNARD, Henri PERSAT, Jean-Louis REYGROBELLET et Philippe RICHOUX (1983). *Étude d'environnement de la basse vallée de l'Ain et de la confluence Ain-Rhône*. Rapp. tech. Université de Lyon 1.
- DZIEDZICKI, Jean-Marc (2003). « *Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications* ». In : *Conflits et territoires*. Sous la dir. de Patrice MELÉ, Corinne LARRUE et Muriel ROSEMBERG. Tours : Presses Universitaires François Rabelais, p. 34–64.
- ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA (2008). *Gordon River, Tasmania, Australia*. Online encyclopaedia.
- ÉQUIPE MIT (2005). *Tourismes 2. Moments de Lieux*. Paris : Belin.
- ESCOBAR, Arturo (1996). « *Constructing nature. Elements for a post-structuralist political ecology* ». In : *Futures* 28.4, p. 325–343.
- ESPELAND, Wendy (1998). *The Struggle for Water. Politics, Rationality, and Identity in the American Southwest*. Chicago : University of Chicago Press.
- EVENO, Patrick (2004). *Histoire du journal « Le Monde » 1944-2004*. Paris : Albin Michel.
- FABUREL, Guillaume (2003). « *Lorsque les territoires locaux entrent dans l'arène publique ; retours d'expérience en matière de conflits aéroportuaires* ». In : *Espaces et sociétés* 115.4, p. 123–146.
- FAIRCLOTH, Peter (1977). *A preliminary review of hydrological information from catchments in south west Tasmania, May 1977*. Rapp. tech. Hobart : South West Tasmania Resources Survey.
- (1978). *The climatic and hydrological resources : an overview*. Rapp. tech. Hobart : South West Tasmania Resources Survey.
- FARINELLI, Franco, Gunnar OLSSON et Dagmar REICHERT (1994). *Limits of Representation*. Munich : Accedo Verlagsgesellschaft.
- FARLEY, Kathleen (2007). « *Grasslands to tree plantations : forest transition in the Andes of Ecuador* ». In : *Annals of the Association of American Geographers* 97.4, p. 755–771.
- FAURIE, Geneviève (1971). « *Contribution à l'étude écologique d'un sol de pelouse xérophile de la région lyonnaise. La réserve botanique de Loyettes (Ain)* ». In : *Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain* 85.
- FILLIEULE, Olivier (2007). « *10. On n'y voit rien* ». In : *L'atelier du politiste*. Sous la dir. de Pierre FAVRE, Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD. Paris : La Découverte, p. 215–240.

- FLAMINIO, Silvia (2016). « *Ruptures spatio-temporelles dans les représentations médiatiques des barrages (1945-2014)* ». In : *L'Espace géographique* Tome 45.2, p. 157–167.
- FLAMINIO, Silvia, Anne-Lise BOYER, Marylise COTTET, Yves-François Le LAY et Ludivine OTTINI (2015). « *Les discours de la rupture sur une rivière aménagée (Ain, France)* ». In : *I.S. Rivers Conference, Integrative sciences and sustainable development of rivers*.
- FLAMINIO, Silvia, Marylise COTTET et Yves-François LE LAY (2014). « *Water as a Reflection of Society : Public Perception and Evaluation of Dammed River Landscapes (Ain River, France)* ». In : *Water and Energy, Preserving the Flow Conference*.
- FLETCHER, Robert (2010). « *When environmental issues collide : climate change and the shifting political ecology of hydroelectric power* ». In : *Peace and Conflict Review* 5.1, p. 14–30.
- FLEURY, Antoine (2008). « *Croiser les terrains en géographie* ». In : *À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie, Colloque*.
- FORGET, Marie, Christophe GAUCHON et Charline GIGUET-COVEX (2016). « *Patrimonialiser le visible et l'invisible ? Réflexions croisées autour de la ressource patrimoniale et de l'usage des archives géohistoriques. Le cas du complexe hydroélectrique de Tré-la-Tête - La Girotte* ». In : *Géohistoire de l'environnement et des paysages. Colloque international*.
- FORSYTH, Timothy (1996). « *Science, myth and knowledge : testing Himalayan environmental degradation in Thailand* ». In : *Geoforum* 27.3, p. 375–392.
- (1998). « *Mountain Myths Revisited : Integrating Natural and Social Environmental Science* ». In : *Mountain Research and Development* 18.2, p. 107.
- (2003). *Critical Political Ecology : The Politics of Environmental Science*. London, New York : Routledge.
- FOUCAULT, Michel (1961). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Gallimard.
- (1966). *Les Mots et les choses*. Paris : Gallimard.
- (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- FOX, Coleen, Francis MAGILLIGAN et Christopher SNEDDON (2016). « *"You kill the dam, you are killing a part of me" : Dam removal and the environmental politics of river restoration* ». In : *Geoforum* 70, p. 93–104.
- FRANCIS, Robert A. (2017). « *Environmental Management* ». In : *International Encyclopedia of Geography : People, the Earth, Environment and Technology*. Sous la dir. de Douglas RICHARDSON, Noel CASTREE, Michael GOODCHILD, Audrey KOBAYASHI, Weidong LIU et Richard MARSTON. Wiley-Blackwell, p. 12.
- FRANK, Robert (1992). « *La mémoire et l'histoire* ». In : *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent* 21, p. 65–72.
- FRANTÁL, Bohumil, Martin PASQUALETTI et Dan van DER HORST (2014). « *New trends and challenges for energy geographies : Introduction to the special issue* ». In : *Moravian Geographical Reports* 22.2, p. 2–6.
- FRÉMONT, Armand (1976). *La région, espace vécu*. Paris : Presses Universitaires de France.
- FRIOUX, Stéphane (2018). « *Pas d'essence dans nos salades ! La « raffinerie baladeuse » de la région lyonnaise (1970-1973), No Gasoline in our Salads ! The "Wandering Refinery" in the Lyon Region (1970-1973)* ». In : *Le Mouvement Social* 262, p. 37–54.
- FRISSELL, Christopher, William LISS, Charles WARREN et Michael HURLEY (1986). « *A hierarchical framework for stream habitat classification : Viewing streams in a watershed context* ». In : *Environmental Management* 10.2, p. 199–214.

- FUNG, Zali, Teerapong POMUN, Katrina CHARLES et Julian KIRCHHERR (2018). « *Mapping the social impacts of small dams : The case of Thailand's Ing River basin* ». In : *Ambio*, p. 12.
- FUREDI, Frank (2007). « *The changing meaning of disaster* ». In : *Area* 39.4, p. 482–489.
- FURST, Benjamin (2016). « *La monarchie française et l'environnement en Nouvelle-France et en Alsace aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'eau : politiques et représentations. Essai d'histoire environnementale* ». Histoire. Thèse de doct. Université de Haute-Alsace, Université de Montréal.
- GAFFNEY, Mason (1997). « *What Price Water Marketing? California's new frontier* ». In : *American Journal of Economics and Sociology* 56.4, p. 475–520.
- GALTUNG, Johan et Mari Holmboe RUGE (1965). « *The Structure of Foreign News : The Presentation of the Congo, Cuba and Cyprus Crises in Four Norwegian Newspapers* ». In : *Journal of Peace Research* 2.1, p. 64–90.
- GARCIER, Romain (2005). « *La pollution industrielle de la Moselle française. Naissance, développement et gestion d'un problème environnemental, 1850-2000* ». Géographie. Thèse de doct. Université Lumière - Lyon II.
- (2016). *Un peu de géographie historique*. Billet de blog.
- GARCIER, Romain et Yves-François LE LAY (2015). « *Déconstruire Superphénix* ». In : *EspacesTemps. Revue électronique des sciences humaines et sociales*, p. 25.
- GARNIER, Philippe et Sylvain RODE (2007). « *Entre aménagement et environnement, la naissance avortée d'un projet aléatoire : le barrage de Chambonchard* ». In : *Annales de géographie* 656, p. 382–397.
- GAUDIN, Solène (2013). « *Villes moyennes et rénovation urbaine : discours et actions d'une transaction spatiale : exemples pris en Bretagne* ». Géographie. Thèse de doct. Université Rennes 2.
- GAUTIER, Denis et Tor BENJAMINSEN, éd. (2012a). *Environnement, discours et pouvoir : L'approche Political ecology*. Versailles : Quae.
- (2012b). « *Introduction à la political ecology* ». In : *Environnement, discours et pouvoir*. Sous la dir. de Denis GAUTIER et Tor BENJAMINSEN. Versailles : Quae, p. 5–20.
- GEE, Helen et Janet FENTON (1978). *The South West Book : a Tasmanian Wilderness*. Hawthorn : Australian Conservation Foundation.
- GEE, Helen et Peter WATERMAN (1981). *An archaeological and historical perspective for South West Tasmania*. Rapp. tech. Sandy Bay : South West Tasmania Resources Survey.
- GELÉZEAU, Valérie (2015). « *La Corée dans les sciences sociales : Les géométries de la comparaison à l'épreuve d'un objet dédoublé* ». In : *Faire des sciences sociales. Comparer*. Sous la dir. d'Olivier REMAUD, Jean-Frédéric SCHAUB et Isabelle THIREAU. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 255–284.
- GENOVESE, Ann et Shaun MCVEIGH (2015). « *Nineteen eighty three : A jurisographic report on Commonwealth v Tasmania* ». In : *Griffith Law Review* 24.1, p. 68–88.
- GEORGE MARCUS et JAMES CLIFFORD, éd. (1986). *Writing Culture : The Poetics and Politics of Ethnography*. University of California Press.
- GEORGE, Karen et Elaine STRATFORD (2016). « *Oral history and human geography* ». In : *Qualitative Research Methods in Human Geography*. Sous la dir. d'Iain HAY. Oxford : Oxford University Press.
- GERMAINE, Marie-Anne (2009). « *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées du nord-ouest de la France. Représentations, enjeux d'environ-*

- nement et politiques publiques en Basse-Normandie*». Géographie. Thèse de doct. Université de Caen.
- GERMAINE, Marie-Anne et Régis BARRAUD (2013). « *Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la directive-cadre sur l'eau* ». In : *Natures Sciences Sociétés* 21.4, p. 373–384.
- éd. (2017). *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau. Controverses et représentations*. Versailles : Quae.
- GERMAINE, Marie-Anne et Laurent LESPEZ (2014). « *Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ?* » In : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* 5.3, p. 21.
- (2017). « *The failure of the largest project to dismantle hydroelectric dams in Europe?(Sélune River, France, 2009-2017)* ». In : *Water Alternatives* 10.3, p. 655.
- GERMES, Mélina, Georg GLASZE et Florian WEBER (2011). « *« Neue Kulturgeographie » - Débats et perspectives au sein de la nouvelle géographie culturelle germanophone* ». In : *Cybergeo*, p. 25.
- GHIOTTI, Stéphane (2007). *Les territoires de l'eau : gestion et développement en France*. Paris : CNRS éditions.
- (2010). « *Le « bon état écologique des eaux » pour 2015 : une ambition qui bouscule la gestion des territoires en France* ». In : *L'eau mondialisée : la gouvernance en question*. Sous la dir. de Graciela SCHNEIER-MADANES. Recherches. Paris : La Découverte, p. 143–159.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia (2000). *La démarche comparative en sciences sociales. Esquisse pour un débat sur la méthode et les objectifs à partir de trois projets MOST menés au sein d'un réseau international de chercheurs*. Rapp. tech. Paris : Unesco.
- GIACONA, Florie (2014). « *Géohistoire du risque d'avalanche dans le Massif vosgien : Réalité spatio-temporelle, cultures et représentations d'un risque méconnu* ». Histoire. Thèse de doct. Université de Haute-Alsace.
- GIANDOU, Alexandre (1999). *La Compagnie nationale du Rhône : 1933-1998. Histoire d'un partenaire régional de l'état*. Saint-Martin-d'Hères : Presses universitaires de Grenoble.
- GIRARD, Sabine (2012). « *La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011)* ». Géographie. Thèse de doct. École normale supérieure de Lyon.
- GLEICK, Peter (2000). « *A Look at Twenty-first Century Water Resources Development* ». In : *Water International* 25.1, p. 127–138.
- GOELDNER-GIANELLA, Lydie et Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE (2010). « *Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement* ». In : *L'Espace géographique* 39.4, p. 325–344.
- GOFFMAN, Erving (1974). *Frame analysis : an essay on the organization of experience*. New York : Harvard University Press.
- GOLD, John et George REVILL (2004). *Representing the Environment*. London ; New York : Routledge.
- GOLDSMITH, Edward et Nicholas HILDYARD (1984). *The social and environmental effects of large dams*. San Francisco : Sierra Club Books.
- GOLLEDGE, Reginald et Robert STIMSON (1997). *Spatial Behaviour : A Geographic Perspective*. First edition. New York : Guilford Press.
- GOULD, Peter (1966). *On mental maps*. Ann Arbor : University of Michigan.

- GOULD, Peter et Rodney WHITE (1974). *Mental Maps*. Routledge.
- GRAF, William (1999). « *Dam nation : A geographic census of American dams and their large-scale hydrologic impacts* ». In : *Water Resources Research* 35.4, p. 1305–1311.
- éd. (2003). *Dam Removal Research Status and Prospects*. Washington, D.C. : The Heinz Center.
- GRAMOND, Delphine (2014). « *Géohistoire environnementale : contours sémantiques et conceptuels. Discussions sur les héritages et patrimoines reconnus aux zones humides fluviales* ». In : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* 5.3, p. 12.
- GRANDJEAN, Alain (1983). « *Calcul économique et environnement. L'aménagement hydroélectrique du Haut-Rhône* ». Économie. Thèse de doct. Université Paris-Val-de-Marne, Institut d'urbanisme de Paris.
- GRATALOUP, Christian (2015). *Introduction à la géohistoire*. Paris : Armand Colin.
- GREEN, Roger (1984). *Battle for the Franklin : Conversations with the Combatants in the Struggle for South West Tasmania*. Sydney : Fontana/Australian Conservation Foundation.
- GREGORY, Derek, Ron JOHNSTON, Geraldine PRATT, Michael WATTS et Sarah WHATMORE (2009). *The Dictionary of Human Geography*. Wiley-Blackwell.
- GRIFFITHS, Peter et Bruce BAXTER (1997). *The ever varying flood : a guide to the Franklin River*. First edition. Richmond, Vic. : Prowling Tiger Press.
- GUÉRIN, Jean-Paul (1989). « *Géographie et représentation* ». In : *Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école*. Sous la dir. d'Yves ANDRÉ, Antoine BAILLY, Robert FERRAS, Jean-Paul GUÉRIN et Hervé GUMUCHIAN. Paris : Anthropos-Economica.
- GUÉRIN, Jean-Paul et Hervé GUMUCHIAN (1985). *Les Représentations en actes : actes du colloque de Leschereines*. Université scientifique et médicale de Grenoble, Institut de géographie alpine.
- GUÉRIN-PACE, France (1997). « *La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales* ». In : *Population* 52.4, p. 865.
- GUMUCHIAN, Hervé (1989). « *Les représentations en géographie. Définitions, méthodes et outils* ». In : *Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école*. Paris : Anthropos-Economica, p. 29–42.
- (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Anthropos-Economica.
- GUMUCHIAN, Hervé, Eric GRASSET, Romain LAJARGE et Emmanuel ROUX (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Economica.
- HAJER, Maarten (1995). *The Politics of Environmental Discourse : Ecological Modernization and the Policy Process*. Oxford : Clarendon Press.
- HALL, Colin Michael (1992). *Wasteland to World Heritage : Preserving Australia's Wilderness*. Carlton, Victoria : Melbourne University Press.
- HANCOCK, Claire (2008). « *Décoloniser les représentations : esquisse d'une géographie culturelle de nos « Autres »* ». In : *Annales de géographie* 660-661.2, p. 116.
- HANSEN, Anders (2015). « *News coverage of the environment : a longitudinal perspective* ». In : *The Routledge Handbook of Environment and Communication*. Sous la dir. d'Anders HANSEN et Robert COX. Abingdon, p. 209–220.
- HARVEY, David (1973). *Social Justice and the City*. University of Georgia Press.
- (1992). *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*. Oxford : Blackwell.
- (1997). *Justice, Nature and the Geography of Difference*. Cambridge, Mass : Wiley-Blackwell.

- (2001). « *Globalization and the spatial fix* ». In : *Geographische revue* 2.3, p. 23–31.
- HARWOOD, Chis et Michael HARTLEY (1980). *An energy efficient future for Tasmania : a realistic programme for energy and employment that does not require the damming of the Franklin and Gordon Rivers*. Hobart : Tasmanian Conservation Trust.
- HAY, Pete et Marcus HAWARD (1988). « *Comparative Green Politics : Beyond the European Context?* » In : *Political Studies* 36.3, p. 433–448.
- HAYWARD, Robert et Brian OSBORNE (1973). « *The British Colonist and the Immigration to Toronto of 1847 : A Content Analysis Approach to Newspaper Research in Historical Geography* ». In : *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien* 17.4, p. 391–402.
- HEC (1979). *Report on the Gordon River Power Development, stage two*. Rapp. tech. Hobart : Hydro-Electric Commission, Tasmania.
- HEIDEGGER, Martin (1990). *Être et temps*. Traduction française. Paris : Gallimard.
- HEIDEN, Serge, Jean-Philippe MAGUÉ et Bénédicte PINCEMIN (2010). « *TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie-conception et développement* ». In : *Statistical Analysis of Textual Data-Proceedings of 10th International Conference Journées d'Analyse statistique des Données Textuelles*. T. 2, p. 1021–1032.
- HERRICK, Clare (2005). « *'Cultures of GM' : discourses of risk and labelling of GMOs in the UK and EU* ». In : *Area* 37.3, p. 286–294.
- HILGARTNER, Stephen et Charles BOSK (1988). « *The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arenas Model* ». In : *American Journal of Sociology* 94.1, p. 53–78.
- HOBBS, Thomas (1651). *Léviathan*. Traduction française, 2000. Paris : Folio.
- HOBDA, Alistair et Jan MCDONALD (2014). « *Environmental Issues in Australia* ». In : *Annual Review of Environment and Resources* 39.1, p. 1–28.
- HOMMES, Lena, Rutgerd BOELENS et Harro MAAT (2016). « *Contested hydrosocial territories and disputed water governance : Struggles and competing claims over the Ilisu Dam development in southeastern Turkey* ». In : *Geoforum* 71, p. 9–20.
- HUSSERL, Edmund (1982). *Ideas Pertaining to a Pure Phenomenology and to a Phenomenological Philosophy : First Book : General Introduction to a Pure Phenomenology*. Trad. par F. KERSTEN. Édition de 1982. The Hague ; Boston : Hingham, MA, USA : Springer.
- HUXLEY, Julian Sorell (1944). *La Vallée du miracle : TVA une aventure dans le domaine de l'économie planifiée*. Édition française. Paris : Les éditions transatlantique.
- HYDRO-ELECTRIC COMMISSION TASMANIA (1980). *A report by the Hydro-Electric Commission on the effect on power development of a decision not to use the hydro potential of the Franklin River*. Rapp. tech. Hobart : Hydro-Electric Commission.
- INGOLD, Tim (2011). *The Perception of the Environment : Essays on Livelihood, Dwelling and Skill*. Reissue. London, New York : Routledge.
- JACKSON, Donald (2013). *Pastoral and Monumental : Dams, Postcards, and the American Landscape*. Pittsburgh : University of Pittsburgh Press.
- JACKSON, Sukhan et Adrian SLEIGH (2000). « *Resettlement for China's Three Gorges Dam : socio-economic impact and institutional tensions* ». In : *Communist and Post-Communist Studies* 33.2, p. 223–241.
- JACOB, Christian (1992). *L'Empire des cartes : Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*. Paris : Albin Michel.
- JACOB-ROUSSEAU, Nicolas (2009). « *Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit?* » In : *Géocarrefour* 84.4, p. 211–216.

- JACOB-ROUSSEAU, Nicolas (2010). « *Des archives aux paysages : milieux, dynamiques, territoires* ». In : *Géocarrefour* 85.1, p. 3–6.
- JANELLE, Donald (1977). « *Structural Dimensions in the Geography of Locational Conflicts* ». In : *Canadian Geographer / Le Géographe canadien* 21.4, p. 311–328.
- JEAN, Yves et Christian CALENGE, éd. (2013). *Lire les territoires*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais.
- JODELET, Denise, éd. (2003). *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- JOERIN, Florent, Mathieu PELLETIER, Catherine TRUDELLE et Paul VILLENEUVE (2005). « *Analyse spatiale des conflits urbains : Enjeux et contextes dans la région de Québec* ». In : *Cahiers de géographie du Québec* 49.138, p. 319.
- KAÏKA, Maria (2003). « *The Water Framework Directive : A New Directive for a Changing Social, Political and Economic European Framework* ». In : *European Planning Studies* 11.3, p. 299–316.
- (2006). « *Dams as Symbols of Modernization : The Urbanization of Nature Between Geographical Imagination and Materiality* ». In : *Annals of the Association of American Geographers* 96.2, p. 276–301.
- KALAORA, Bernard et Chloé VLASSOPOULOS (2013). *Pour une sociologie de l'environnement : environnement, société et politique*. Seyssel : Champ Vallon.
- KATES, Robert (1963). « *Perceptual regions and regional perception in flood plain management* ». In : *Papers in Regional Science* 11.1, p. 217–227.
- KAUFFER, Edith, Lucile MEDINA et Tania RODRÍGUEZ (2017). « *La gestion partagée des bassins hydrographiques transfrontaliers en Mésoamérique, source d'innovation dans la gouvernance de la coopération* ». In : *Mondes en développement* 1, p. 47–61.
- KELLOW, Aynsley (1983). « *Public project evaluation in an Australian state : Tasmania's dam controversy* ». In : *The Australian Quarterly* 55.3, p. 263–277.
- KELLY-RICHARDS, Sarah, Noah SILBER-COATS, Arica CROOTOF, David TECKLIN et Carl BAUER (2017). « *Governing the transition to renewable energy : A review of impacts and policy issues in the small hydropower boom* ». In : *Energy Policy* 101, p. 251–264.
- KIERNAN, Kevin, Rhys JONES et Don RANSON (1983). « *New evidence from Fraser Cave for glacial age man in south-west Tasmania* ». In : *Nature* 301.5895, p. 28–32.
- KINGSFORD, Richard Tennant (2000). « *Ecological impacts of dams, water diversions and river management on floodplain wetlands in Australia* ». In : *Austral Ecology* 25.2, p. 109–127.
- KIRAT, Thierry et André TORRE (2008). *Territoires de conflits*. Paris : L'Harmattan.
- KIRKWOOD, Alan Sidney (1994). « *Why Do We Worry When Scientists Say There Is No Risk?* » In : *Disaster prevention and management : an international journal* 3.2, p. 15–22.
- KITCHIN, Rob et Nigel THRIFT, éd. (2009). *International Encyclopedia of Human Geography*. Chichester, Hoboken : Elsevier.
- KONDOLF, Mathias et Pedro PINTO (2017). « *The social connectivity of urban rivers* ». In : *Geomorphology*. Special Issue : Connectivity in Geomorphology from Binghamton 2016 277, p. 182–196.
- KULL, Christian et Simon BATTERBURY (2016). « *La géographie face aux défis environnementaux dans le monde anglophone* ». In : *Manifeste pour une géographie environnementale*. Sous la dir. de Denis CHARTIER et Estienne RODARY. Paris : Presses de Sciences Po, p. 227–255.

- LAVE, Rebecca, Matthew WILSON, Elizabeth BARRON, Christine BIERMANN, Mark CAREY, Chris DUVALL, Leigh JOHNSON, Maria LANE, Nathan MCCLINTOCK, Darla MUNROE, Rachel PAIN, James PROCTOR, Bruce RHOADS, Morgan ROBERTSON, Jai-rus ROSSI, Nathan SAYRE, Gregory SIMON, Marc TADAKI et Christopher Van DYKE (2013). « *Intervention : Critical physical geography* ». In : *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien* 58.1, p. 1–10.
- LAZZAROTTI, Olivier (2006). *Habiter : La condition géographique*. Paris : Belin.
- LE BOURHIS, Jean-Pierre (2004). « *La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)* ». Sciences politiques. Thèse de doct. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I.
- (2009). « *DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Eléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'Environnement en France* ». In : *Pour mémoire, Revue du Comité d'histoire du MEEDDM* 6, p. 9–23.
- LE LAY, Yves-François (2007). « *Les hommes et le bois en rivière. Représentations, pratiques et stratégies de gestion dans le cadre de l'entretien des cours d'eau* ». Géographie. Thèse de doct. Université Jean Moulin-Lyon 3.
- (2016). « *Notion à la une : représentation* ». In : *Géoconfluences*.
- LE LAY, Yves-François, Emeline COMBY et Silvia FLAMINIO (2016). *Disrupt-Rhône : Les discours de la rupture sur le Rhône français (1945-2013)*. Fiche OHM Vallée du Rhône 17, p. 4.
- LE LAY, Yves-François, Marylise COTTET, Anne RIVIÈRE-HONEGGER, Gilles ARMANI, Stéphane FRIOUX et Igor MOULLIER (2011). Fiche résumé chantier Ain. Zone Atelier Bassin du Rhône.
- LE LAY, Yves-François et Marie-Anne GERMAINE (2017). « *Déconstruire ? L'exemple des barrages de la Sélune (Manche)* ». In : *Annales de géographie* 715.3, p. 259.
- LE LAY, Yves-François et Anne RIVIÈRE-HONEGGER (2009). « *Expliquer l'inondation : la presse quotidienne régionale dans les Alpes et leur piedmont (1882-2005)* ». In : *Géocarrefour* 84.4, p. 259–270.
- LE MONDE, éd. (1945–2014). *Le Monde. Actualités et Infos en France et dans le monde*.
- LEBRETON, Philippe (1987). *La rivière d'Ain est-elle « autocide » ?* Rapp. tech. Villeurbanne.
- (p.d.). *Rapport sur les projets de barrages CNR de Loyettes et de Sault-Brénaz*. Rapp. tech.
- LECOURT, Arnaud (2003). « *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton* ». Géographie, aménagement de l'espace et urbanisme. Thèse de doct. Université Rennes 2.
- (2005). « *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton* ». In : *L'Information Géographique* 69.2, p. 195–200.
- LECOURT, Arnaud et Guillaume FABUREL (2005). « *Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement. Une application aux espaces ruraux* ». In : *ESO* 23, p. 77–91.
- LEJEUNE, Christophe (2014). *Manuel d'analyse qualitative : Analyser sans compter ni classer*. Première édition. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- LEJON, Anna, Malm RENÖFÄLT et Christer NILSSON (2009). « *Conflicts associated with dam removal in Sweden* ». In : *Ecology and Society* 14.2, p. 4.
- LEMIEUX, Cyril (2007). « *À quoi sert l'analyse des controverses ?* » In : *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 25.1, p. 191–212.

- LESTER, Libby et Simon COTTLE (2015). « *Transnational protests, publics and media participation (in an environmental age)* ». In : *The Routledge Handbook of Environment and Communication*. Sous la dir. d'Anders HANSEN et Robert COX. Abingdon, p. 100–111.
- LÉVÊQUE, Christian (2003). « *Quelles natures voulons-nous ? : quelles natures aurons-nous ?* » In : *Quelles natures voulons-nous ? : pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*. Sous la dir. de Christian LÉVÊQUE, Sander VAN DER LEEUW et Isabelle REYNIER. Environnement. Paris : Elsevier, p. 13–21.
- LÉVY, Bertrand (1981). « « *Humanistic geography* » ou le pari humaniste de la géographie anglo-saxonne ». In : *Espace géographique* 10.4, p. 301–304.
- LÉVY, Jacques (2008). « *La géographie culturelle a-t-elle un sens ?* » In : *Annales de géographie* 660-661.2, p. 27.
- LÉVY, Jacques et Michel LUSSAULT, éd. (2013). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Édition revue et augmentée. Paris : Belin.
- LEWIN, Roger (1982). « *Tasmanian Ice Age Sites Threatened by Dam* ». In : *Science* 218, p. 988.
- LEY, David et James DUNCAN, éd. (1993). *Place/Culture/Representation*. London, New York : Routledge.
- LEY, David et John MERCER (1980). « *Locational Conflict and the Politics of Consumption* ». In : *Economic Geography* 56.2, p. 89.
- LINES, William (2008). *Patriots : Defending Australia's Natural Heritage*. Saint Lucia : University of Queensland Press.
- LINTON, Jamie (2010). *What Is Water ? : The History of a Modern Abstraction*. Vancouver : UBC Press.
- LINTON, Jamie et Jessica BUDDS (2014). « *The hydrosocial cycle : Defining and mobilizing a relational-dialectical approach to water* ». In : *Geoforum* 57, p. 170–180.
- LOLIVE, Jacques (2006). « *Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics* ». In : *Cahiers de géographie du Québec* 50.140, p. 151.
- LOUARGANT, Sophie et Stéphane GHIOTTI (2008). « *Les démarches comparatives sur la montagne : Quelles connaissances ?* » In : *Montagnes Méditerranéennes* 12, p. 17–25.
- LOWENTHAL, David, éd. (1967). *Environmental perception and behavior*. Chicago : Department of Geography, University of Chicago.
- LUGINBÜHL, Yves (2007). « *Pour un paysage du paysage* ». In : *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* 297-298, p. 23–37.
- (2012). *La mise en scène du monde : la construction du paysage européen*. Paris : CNRS Éditions.
- LUSSAULT, Michel, éd. (2001). *Tours : Des légendes et des hommes*. Paris : Autrement.
- LYNCH, Kevin (1960). *The Image of the City*. First edition. The MIT Press.
- LYNCH, Michael et Steve WOOLGAR (1990). *Representation in Scientific Practice*. Cambridge : MIT Press.
- MANAHAN, Matthew et Sarah VERVILLE (2005). « *FERC and dam decommissioning* ». In : *Natural Resources & Environment* 19, p. 45–49.
- MARIÉ, Michel (1984). « *Pour une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence* ». In : *Les Annales de la recherche urbaine* 21.1, p. 5–35.
- MARSH, Deborah et Deepak SHARMA (2007). « *A framework for assessing integrated water and energy management scenarios* ». In : *International conference on adaptive and integrated water management*. Citeseer.

- MARSTON, Sallie (2000). « *The social construction of scale* ». In : *Progress in Human Geography* 24.2, p. 219–242.
- MARTEL, Albin (2018). « *Le Monde* ». In :
- MAYAFFRE, Damon (2002). « *Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité* ». In : *Corpus* 1, p. 14.
- MAYHEW, Susan (2009). *A Dictionary of Geography*. Oxford : Oxford University Press.
- MAZUR, Allan (1998). « *Global Environmental Change in the News : 1987-90 vs 1992-6* ». In : *International Sociology* 13.4, p. 457–472.
- MCCARTHY, James (2002). « *First World Political Ecology : Lessons from the Wise Use Movement* ». In : *Environment and Planning A* 34.7, p. 1281–1302.
- MCCULLY, Patrick (2001). *Silenced Rivers : The Ecology and Politics of Large Dams*. Enlarged & Updated edition. London; New York : Zed Books.
- MCDONNELL, Rachael (2014). « *Circulations and transformations of energy and water in Abu Dhabi's hydrosocial cycle* ». In : *Geoforum* 57, p. 225–233.
- MC FARLANE, Thomas et Iain HAY (2003). « *The battle for Seattle : protest and popular geopolitics in The Australian newspaper* ». In : *Political Geography* 22.2, p. 211–232.
- MCKAY, Jennifer (2005). « *Water institutional reforms in Australia* ». In : *Water Policy* 7.1, p. 35–52.
- MELÉ, Patrice (2003). « *Introduction : Conflits, territoires et action publique* ». In : *Conflits et territoires*. Sous la dir. de Patrice MELÉ, Corinne LARRUE et Muriel ROSEMBERG. Perspectives Villes et Territoires. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, p. 13–32.
- (2008). « *Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale?* » In : *Espaces en transactions*. Sous la dir. d'Isabelle GARAT, Raymonde SÉCHET et Djemila ZENEIDI. Géographie sociale. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 239–250.
- (2013). « *Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique?* » In : *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, p. 21–50.
- MELÉ, Patrice, Corinne LARRUE et Muriel ROSEMBERG (2003). *Conflits et territoires*. Tours : PUFR.
- MERTHA, Andrew et William LOWRY (2006). « *Unbuilt Dams : Seminal Events and Policy Change in China, Australia, and the United States* ». In : *Comparative Politics* 39.1, p. 1–20.
- MEYER, William (1995). « *Nimby Then and Now : Land-Use Conflict in Worcester, Massachusetts, 1876–1900* ». In : *The Professional Geographer* 47.3, p. 298–308.
- MICHELOT, Jean-Louis (1986). *Les conflits pour l'affectation de l'espace au confluent Ain-Rhône*. [Brouillon?]
- (1990). « *Les conflits pour l'aménagement de l'espace au confluent Ain-Rhône* ». In : *Annales de Géographie* 99.555, p. 513–530.
- MICOUD, André, éd. (1991). *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*. Paris : CNRS.
- MINVIELLE, Paul (2001). « *Le corpus Méditerranée : une illustration de l'intérêt de la lexicométrie appliquée à la géographie* ». In : *Méditerranée* 97.3, p. 43–51.
- MITCHELL, Don (1995). « *There's No Such Thing as Culture : Towards a Reconceptualization of the Idea of Culture in Geography* ». In : *Transactions of the Institute of British Geographers* 20.1, p. 102.
- MITCHELL, Timothy (2002). *Rule of Experts : Egypt, Techno-Politics, Modernity*. First edition. Berkeley : University of California Press.

- MOLLE, François (2008). « *Nirvana concepts, narratives and policy models : Insights from the water sector* ». In : *Water alternatives* 1.1, p. 131–156.
- (2009). « *River-basin planning and management : The social life of a concept* ». In : *Geoforum*. Themed Issue : Gramscian Political Ecologies 40.3, p. 484–494.
- (2012). « *La gestion de l'eau et les apports d'une approche par la political ecology* ». In : *Environnement, discours et pouvoir*. Sous la dir. de Denis GAUTIER et Tor BENJAMINSEN. Versailles : Quae, p. 219–238.
- MOLLE, François, Peter MOLLINGA et Philippus WESTER (2009). « *Hydraulic bureaucracies and the hydraulic mission : Flows of water, flows of power* ». In : *Water alternatives* 2.3, p. 328–349.
- MONDADA, Lorenza (1998). « *De l'analyse des représentations à l'analyse des activités descriptives en contexte* ». In : *Cahiers de praxématique* 31, p. 127–148.
- (2000). *Décrire la ville : la construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*. Paris : Anthropos.
- MONTAIGNE (1580). *Les essais*. Édition de 2009. Paris : Pocket.
- MORANDI, Bertrand (2014). « *La restauration des cours d'eau en France et à l'étranger : de la définition du concept à l'évaluation de l'action. Eléments de recherche applicables* ». Géographie. Thèse de doct. École normale supérieure de Lyon.
- MORANGE, Marianne et Camille SCHMOLL (2016). *Les outils qualitatifs en géographie - Méthodes et applications*. Malakoff : Armand Colin.
- MORMONT, Marc (2006). « *Conflit et territorialisation* ». In : *Géographie, économie, société* 8.3, p. 299–318.
- MOSCOVICI, Serge (1961). *La psychanalyse, son image et son public : étude de la représentation sociale de la psychanalyse*. Paris : Presses universitaires de France.
- MOSLEY, G. (2003). « *Battle for the People's Heritage – 1967 – 2002* ». In : *With Every Step – Reflections on the Place and Meaning of Tasmania's National Parks and Reserves*. Hobart : National Parks & Wildlife Advisory Council, p. 25.
- MOULLIER, Igor et Stéphane FRIOUX (2014). « *Réguler la rivière. Les autorités départementales et la rivière d'Ain au XIXe siècle* ». In : *Séminaire programme de recherche rivière d'Ain*. Orgelet.
- MULVANEY, Derek (1983). « *Franklin Valley defended* ». In : *Nature* 306, p. 636.
- NASH, Roderick (1967). *Wilderness and the American Mind*. New Haven : Yale University Press.
- NEUMANN, Roderick (2002). *Imposing Wilderness : Struggles Over Livelihood and Nature Preservation in Africa*. Google-Books-ID : P7EwDwAAQBAJ. Berkeley : University of California Press.
- (2005). *Making Political Ecology*. First edition. London : New York : Routledge.
- NICHOLLS, Walter (2009). « *Place, networks, space : theorising the geographies of social movements* ». In : *Transactions of the Institute of British Geographers* 34.1, p. 78–93.
- NIGHTINGALE, Andrea (2003). « *A Feminist in the Forest : Situated Knowledges and Mixing Methods in Natural Resource Management* ». In : *ACME : An International E-Journal for Critical Geographies*, 2.1, p. 77–90.
- NORA, Pierre (1984). *Les lieux de mémoire, tome 1 : La République*. Paris : Gallimard.
- NÜSSER, Marcus (2003). « *Political ecology of large dams : a critical review* ». In : *Petermanns Geographische Mitteilungen* 147.1, p. 20–27.
- OECD (2006). *Water : The Experience in OECD countries*. Rapp. tech. Paris : OECD.

- OGBORN, Miles (2010). « *Finding Historical Sources* ». In : *Key Methods in Geography*. Sous la dir. de Nicholas CLIFFORD, Shaun FRENCH et Gill VALENTINE. London : Sage, p. 89–102.
- OLIVIER, Jean-Michel et Danielle POINSART (1988). *Impact des barrages de la rivière d'Ain*. Rapp. tech.
- ORAIN, Olivier (2007). « *Constructivisme* ». In : *Hypergéométrie*.
- OTTINI, Ludivine (2013). « *Étude des représentations des habitants de la rivière d'Ain à l'égard des barrages* ». Mém.de mast. Lyon : Université Lyon 3.
- PATERSON, Seth (1983). « *Franklin Valley not so special?* » In : *Nature* 305.5933.
- (1984). « *The lesson of Franklin Valley* ». In : *Nature* 309.5964.
- PAUTOU, Guy et Jirel GIREL (1983). *Étude floristique et phytosociologique du site retenu pour l'aménagement hydroélectrique de Loyettes. Impact de l'aménagement sur la dynamique de la végétation (Rapport intermédiaire)*. Rapp. tech. Université de Grenoble.
- PEET, Richard et Michael WATTS, éd. (1996). *Liberation Ecologies : Environment, Development and Social Movements*. London, New York : Routledge.
- PELLETIER, Mathieu, Florent JOERIN, Yan KESTENS et Paul Y. VILLENEUVE (2011). « *Conflict Activity in the Neighborhoods of Quebec City (Canada), 1989–2000* ». In : *Applied Spatial Analysis and Policy* 4.3, p. 173–199.
- PELLETIER, Mathieu, Florent JOERIN, Paul Y. VILLENEUVE et Catherine TRUDELLE (2013). « *Effects of local contexts on the dynamics of urban conflicts* ». In : *The Canadian journal of regional science* 36, p. 23–36.
- PERRIN, Jacques-Aristide (2018). « *Gouverner les cours d'eau par un concept : Étude critique de la continuité écologique des cours d'eau et de ses traductions* ». Géographie. Thèse de doct. Université de Limoges.
- PETTS, Geoffrey et Claude AMOROS (1996). *The Fluvial Hydrosystem*. Dordrecht : Springer.
- PHILIP, Lorna (1998). « *Combining quantitative and qualitative approaches to social research in human geography—an impossible mixture?* » In : *Environment and planning A* 30.2, p. 261–276.
- PIAGET, Jean et Barbel INHELDER (1985). *La représentation de l'espace chez l'enfant*. Paris : Presses Universitaires de France.
- PIÉGAY, Hervé (2013). « *Les barrages ont-ils un impact environnemental négligeable?* » In : *L'énergie à découvert*. Sous la dir. de Rémy MOSSERI. Paris : CNRS Editions, p. 265–266.
- PIGRAM, John (1986). *Issues in the management of Australia's water resources*. Melbourne : Longman Cheshire.
- (2007). *Australia's water resources : from use to management*. Collingwood, Victoria : CSIRO Publishing.
- PINCEMIN, Bénédicte (2011). « *Sémantique interprétative et textométrie— Version abrégée* ». In : *Corpus* 10, p. 259–269.
- PINTAT, Jean-François (1976). *La Production d'électricité d'origine hydraulique : rapport de la Commission de la production d'électricité d'origine hydraulique et marémotrice*. Rapp. tech. Paris : Ministère de l'industrie et de la recherche, p. 119.
- POFF, Leroy et David HART (2002). « *How Dams Vary and Why It Matters for the Emerging Science of Dam Removal An Ecological Classification of Dams is Needed to Characterize How the Tremendous Variation in the Size, Operational Mode, Age, and*

- Number of Dams in a River Basin Influences the Potential for Restoring Regulated Rivers Via Dam Removal* ». In : *BioScience* 52.8, p. 659–668.
- POTTER, Jonathan (1996). *Representing Reality : Discourse, Rhetoric and Social Construction*. London : Sage Publications Ltd.
- PRITCHARD, Sara (2011). *Confluence : The Nature of Technology and the Remaking of the Rhone*. Cambridge : Harvard University Press.
- (2012). « *From hydroimperialism to hydrocapitalism : 'French' hydraulics in France, North Africa, and beyond* ». In : *Social Studies of Science* 42.4, p. 591–615.
- QUANTUM MARKET RESEARCH (1982). *Public Attitudes toward the Damming of the Franklin River and the "No Dams" Campaign, Qualitative Research Report*. Rapp. tech.
- RAIBAUD, Yves (2009). « *Une Géographie Socioculturelle* ». Habilitation à diriger des recherches. Bordeaux : Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- REINERT, Max (1990). « *Alceste une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application : Aurelia De Gerard De Nerval* ». In : *Bulletin de méthodologie sociologique* 26.1, p. 24–54.
- REISNER, Marc (1993). *Cadillac Desert : The American West and Its Disappearing Water*. Revised edition. New York : Penguin Books.
- REMAUD, Olivier, Jean-Frédéric SCHAUB et Isabelle THIREAU, éd(s). (2015a). *Faire des sciences sociales. Comparer*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- (2015b). « *Pas de réflexivité sans comparaison* ». In : *Faire des sciences sociales. Comparer*. Sous la dir. d'Olivier REMAUD, Jean-Frédéric SCHAUB et Isabelle THIREAU. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 13–20.
- REYNAUD, Alain (1984). « *L'intérêt de la démarche comparative en géographie* ». In : *Espaces Temps* 26.1, p. 26–33.
- RIGHTER, Robert (2005). *The battle over Hetch Hetchy : America's most controversial dam and the birth of modern environmentalism*. Oxford : Oxford University Press.
- RIPOLL, Fabrice et Anne-Laure PAILLOUX (2018). « *Géographie(s) des mobilisations* ». In : *Carnets de géographes Appel à contributions*.
- RIPOLL, Fabrice et Vincent VESCHAMBRE (2013). « *Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique* ». In : *Lire les territoires*. Sous la dir. d'Yves JEAN et Christian CALENGE. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, p. 261–287.
- ROBBINS, Paul (2011). *Political Ecology : A Critical Introduction*. Second edition. Chichester, West Sussex; Malden, MA : Wiley-Blackwell.
- ROBBINS, Paul, John HINTZ et Sarah MOORE (2010). *Environment and Society : A Critical Introduction*. First edition. Chichester, West Sussex, U.K.; Malden, MA : Wiley-Blackwell.
- ROBINSON, Jennifer (2004). « *In the tracks of Comparative Urbanism : Difference, Urban Modernity and the Primitive* ». In : *Urban Geography* 25.8, p. 709–723.
- (2011). « *Cities in a World of Cities : The Comparative Gesture : Cities in a world of cities compared* ». In : *International Journal of Urban and Regional Research* 35.1, p. 1–23.
- ROCHE, Michael (2016). « *Historical Research and Archival Sources* ». In : *Qualitative Research Methods in Human Geography*. Sous la dir. d'Iain HAY. Oxford : Oxford University Press, p. 225–245.
- ROCHFORD, Renée (1974). « *La perception des paysages* ». In : *Espace géographique* 3.3, p. 205–209.

- RODE, Sylvain (2010). « *De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports entre aménagement fluvial et environnement* ». In : *Cybergeo : European Journal of Geography*, p. 16.
- RODRÍGUEZ-LABAJOS, Beatriz et Joan MARTÍNEZ-ALIER (2015). « *Political ecology of water conflicts* ». In : *Wiley Interdisciplinary Reviews : Water* 2.5, p. 537–558.
- ROE, Alan (2012). « *Riverine Environments* ». In : *A Companion to Global Environmental History*. Sous la dir. de John Robert MCNEILL et Erin STEWARTULDIN. Chichester : John Wiley & Sons, Ltd, p. 297–318.
- ROLLET, Anne-Julia (2007). « *Étude et gestion de la dynamique sédimentaire d'un tronçon fluvial à l'aval d'un barrage : le cas de la basse vallée de l'Ain* ». Géographie. Thèse de doct. Université Jean Moulin Lyon 3.
- RORTY, Richard (1980). *Philosophy and the Mirror of Nature*. Princeton : Blackwell.
- ROUX, Albert-Louis (1982). « *Le Haut-Rhône français : lieu privilégié d'une recherche interdisciplinaire sur la gestion écologique des ressources en eau* ». In : *Revue de géographie de Lyon* 57.1, p. 5–6.
- (2014). « « *L'Aventure* » du PIREN-Rhône / PIREN-Rhône ». In : *Publications de la Société Linnéenne de Lyon* 4.1, p. 7–9.
- ROZENBLAT, Céline, Morgan PUJOL et Nicolas CHRISTMAN (2000). « *Les discontinuités spatiales* ». In : *Les discontinuités spatiales. Débat Mappemonde*.
- SAARINEN, Thomas (1966). « *Perception of the drought hazard on the Great Plains* ». In : *University of Chicago Department of Geography, research paper*. University of Chicago.
- (1976). *Environmental Planning : Perception and Behaviour*. Boston : Houghton Mifflin.
- SACHSMAN, David et Jo-Ann MYER-VALENTI (2015). « *Environmental reporters* ». In : *The Routledge Handbook of Environment and Communication*. Sous la dir. d'Anders HANSEN et Robert COX. Abingdon, p. 158–168.
- SADDLER, Hugh, Jeff BENNETT, Ian REYNOLDS et Ben SMITH (1980). *Public choice in Tasmania : aspects of the lower Gordon River hydro-electric development proposal*. Canberra : Centre for Resource et Environmental Studies, Australian National University.
- SAID, Edward (1979). *Orientalism*. First edition. New York : Vintage books.
- SAUER, Carl (1925). *The Morphology of Landscape*. Berkeley : University of California Press.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1966). *Course in General Linguistics, edited by Charles Bally and Albert Sechehaye, translated by Wade Baskin*. New York : McGraw-Hill.
- SCHNEIER-MADANES, Graciela (2010). « *Introduction* ». In : *L'eau mondialisée*. Sous la dir. de Graciela SCHNEIER-MADANES. Paris : La Découverte, p. 25–44.
- SCHROEDER, Richard, Kevin MARTIN et Katherine ALBERT (2006). « *Political ecology in North America : Discovering the Third World within?* » In : *Geoforum* 37.2, p. 163–168.
- SCOPE (1972). *Man-made lakes as modified ecosystems*. Report. Paris : International Council of Scientific Unions.
- SCUDDER, Thayer (2006). *The Future of Large Dams : Dealing with Social, Environmental, Institutional and Political costs*. London : Earthscan.
- SEIGNEMARTIN, Gabrielle, Hervé PIÉGAY, Bianca RÄPPEL, Alvaro TENA, Thierry WI-NIARSKI et Gwenaëlle ROUX (2016). « *Effet des aménagements sur les patrons sédi-*

- mentaires et géochimiques péri-fluviaux du Rhône moyen (1860-2014) ». In : *Géohistoire de l'environnement et des paysages. Colloque international*.
- SHAH, Zankhana et M Dinesh KUMAR (2008). « *In the midst of the large dam controversy : Objectives, criteria for assessing large water storages in the developing world* ». In : *Water Resources Management* 22.12, p. 1799–1824.
- SHAPIRO, Michael (1988). *The Politics of Representation : Writing Practices in Biography, Photography, and Policy Analysis*. London : University of Wisconsin Press.
- SHMUELI, Deborah (2008). « *Framing in geographical analysis of environmental conflicts : Theory, methodology and three case studies* ». In : *Geoforum* 39.6, p. 2048–2061.
- SIMMEL, Georges (1995). *Le Conflit*. Paris : Circé.
- SMITH, David Ingle (1998). *Water in Australia : resources and management*. Melbourne : Oxford University Press.
- SORNARAJAH, Muthucumaraswamy, éd. (1983). *The South West dam dispute : the legal and political issues : a collection of essays presented at seminars at the Law School, University of Tasmania*. Hobart : The University of Tasmania.
- SORREL, Christian (2012). « *Un modéré en politique : le catholique Joseph Delachenal (1881-1970), député de la Savoie* ». In : *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles* 18, p. 137–163.
- SOULET, Jean-François (2012). « *Chapitre 6 - Les sources orales* ». In : *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*. Sous la dir. de Jean-François SOULET. Paris : Armand Colin, p. 145–166.
- SOURROUILLE, Michel (2011a). « *1/5 L'ignorance de la question écologique par Le Monde (1945-1973)* ». In : *Le Monde*.
- (2011b). « *2/5 Avec Marc Ambroise-Rendu, l'écologie devient une rubrique au Monde (1974-1981)* ». In : *Le Monde*.
- (2011c). « *3/5 L'environnementaliste Roger Cans, bien isolé au Monde (1981-1998)* ». In : *Le Monde*.
- (2011d). « *4/5 Hervé Kempf accompagne l'écologisation du Monde (1998-2011)* ». In : *Le Monde*.
- SOUTH WEST TASMANIA COMMITTEE OF NEW SOUTH WALES (1980). *South-West Tasmania, a wilderness in question*. Rapp. tech. Sydney.
- SOUTH WEST TASMANIA RESOURCES SURVEY (1980). *Franklin Catchment*. Rapp. tech. Sandy Bay : South West Tasmania Resources Survey.
- SPECTOR, Malcolm et John KITSUSE (1977). *Constructing Social Problems*. Menlo Park : Cummings.
- STEWART, Julian (1972). *Theory of Culture Change : The Methodology of Multilinear Evolution*. Urbana : University of Illinois Press.
- STOCKTON, Jim, Peter WATERMAN et South West Tasmania Resources SURVEY (1977). *Anthropological, archaeological and historic information for south west Tasmania*. Rapp. tech. Hobart : South West Tasmania Resources Survey.
- STOECKEL, Kate et Harry ABRAHAMS (2007). « *Water reform in Australia* ». In : *Managing Water for Australia : The Social and Institutional Challenges*. Sous la dir. de Karen HUSSEY et Stephen DOVERS. Collingwood : Csiro Publishing.
- STOTT, Philip et Sian SULLIVAN (2000). *Political Ecology : Science, Myth and Power*. London : New York : Routledge.
- SUBRA, Philippe (2008). « *L'aménagement, une question géopolitique!* » In : *Hérodote* 130.3, p. 222.

- SVARSTAD, Hanne (2012). « *Discours et récits sur l'environnement et le développement. L'exemple de la bioprospection* ». In : *Environnement, discours et pouvoir*. Sous la dir. de Denis GAUTIER et Tor BENJAMINSEN. Versailles : Quae, p. 135–160.
- SWYNGEDOUW, Erik (1999). « *Modernity and Hybridity : Nature, Regeneracionismo, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890-1930* ». In : *Annals of the Association of American Geographers* 89.3, p. 443–465.
- (2004). *Social power and the urbanization of water : flows of power*. Oxford : Oxford University Press.
- (2008). « *Scaled Geographies : Nature, Place, and the Politics of Scale* ». In : *Scale and Geographic Inquiry : Nature, Society, and Method*. Sous la dir. d'Eric SHEPPARD et Robert B. MCMASTER. Chichester : John Wiley & Sons, p. 129–153.
- (2015). *Liquid Power - Contested Hydro-Modernities in Twentieth-Century Spain*. Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- TADAKI, Marc, Jennifer SALMOND, Richard Le HERON et Gary BRIERLEY (2012). « *Nature, culture, and the work of physical geography* ». In : *Transactions of the Institute of British Geographers* 37.4, p. 547–562.
- TAPSELL, Susan, Sylvia TUNSTALL, Margaret HOUSE, John WHOMSLEY et Phillip MACNAGHTEN (2001). « *Growing up with rivers ? Rivers in London children's worlds* ». In : *Area* 33.2, p. 177–189.
- TERRY, Ian (2013). « *A matter of values : Stories from the Franklin River blockade, 1982-83* ». In : *Papers and Proceedings : Tasmanian Historical Research Association* 60.1, p. 48.
- THE BLOCKADERS (1983). *Franklin Blockade*. Hobart : The Wilderness Society.
- THIBAU, Jacques (1996). « *Le Monde* », 1944-1996 : *Histoire d'un journal, un journal dans l'histoire*. Paris : Plon.
- THOMPSON, Peter (1981). *Power in Tasmania*. Hawthorn, Vic : Australian Conservation Foundation.
- THOMSON, James (1985). « *A Torrent of Words : A Bibliography and Chronology on the Franklin Dam Case, A* ». In : *Federal Law Review* 15, p. 145.
- THRIFT, Nigel (1996). *Spatial Formations*. London : Sage.
- (2007). *Non-Representational Theory : Space, Politics, Affect*. New edition. Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, NY : Routledge.
- TORRE, André et Christine LEFRANC (2006). « *Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la presse quotidienne régionale* ». In : *Espaces et sociétés* 124-125.2, p. 93.
- TORRE, André, Romain MELOT, Luc BOSSUET, Anne CADORET, Armelle CARON, Ségolène DARLY, Philippe JEANNEAUX, Thierry KIRAT et Hai Vu PHAM (2010). « *Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Éléments de méthode et de repérage* ». In : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Volume 10 Numéro 1, p. 27.
- TORRE, André, Romain MELOT, Habibullah MAGSI, Luc BOSSUET, Anne CADORET, Armelle CARON, Ségolène DARLY, Philippe JEANNEAUX, Thierry KIRAT, Hai Vu PHAM et Orestes KOLOKOURIS (2014). « *Identifying and measuring land-use and proximity conflicts : methods and identification* ». In : *SpringerPlus* 3.1, p. 85.
- TOURNIER, Maurice (2010). « *Mots et politique, avant et autour de 1980 Entretien* ». In : *Mots. Les langages du politique* 94, p. 211–233.

- TRUELLE, Catherine (2005). « *Visibilité de la participation des femmes aux conflits urbains à Québec entre 1965 et 2000* ». Aménagement du territoire et développement régional. Thèse de doct. Université Laval.
- TUAN, Yi-Fu (1967). « *Attitudes toward the environment : themes and approaches* ». In : *Environmental perception and behavior*. Sous la dir. de David LOWENTHAL. Chicago : The University of Chicago, p. 4–17.
- (1974). *Topophilia a Study of Environmental Perception Attitudes & Values*. New York : Columbia University Press.
- TURNBULL, Colin (1987). *Les Iks : Survivre par la cruauté Nord Ouganda*. Nouvelle édition française. Paris : Presses Pocket.
- VANIER, Martin, éd. (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- VARASCHIN, Denis (1998). « *Légendes d'un siècle : cent ans de politique hydroélectrique française* ». In : *Annales des mines*, p. 27–33.
- VAYDA, Andrew et Bradley WALTERS (1999). « *Against Political Ecology* ». In : *Human Ecology* 27.1, p. 167–179.
- VENOT, Jean-Philippe, Bio Mohamadou TOROU et Williams DARÉ (2014). « *Territorialisation ou spatialisation : les agences et comités locaux de l'eau au Burkina Faso, Constructing space : Water agencies and committees in Burkina Faso* ». In : *L'Espace géographique* 43.2, p. 148–163.
- VEYRET-VERNER, Germaine (1953). « *Un grand barrage en terre : Serre-Ponçon et l'aménagement du bassin de la Durance dans les Hautes-Alpes* ». In : *Revue de Géographie Alpine* 41.2, p. 355–359.
- VIBERT, Roger (1939a). « *Répercussions piscicoles du fonctionnement par éclusées des usines hydro-électriques* ». In : *Bulletin français de pisciculture* 116, p. 109–113.
- (1939b). « *Répercussions piscicoles du fonctionnement par éclusées des usines hydro-électriques (suite)* ». In : *Bulletin français de pisciculture* 117, p. 137–155.
- VIEIRA, Monica Brito et David RUNCIMAN (2013). *Representation*. John Wiley & Sons.
- WAITT, Gordon (1995). « *Media Representation of Forestry and Soil Issues in the Australian Urban Press, 1990–1991* ». In : *Australian Geographical Studies* 33.2, p. 299–307.
- WARD, J. V. (1989). « *The Four-Dimensional Nature of Lotic Ecosystems* ». In : *Journal of the North American Benthological Society* 8.1, p. 2–8.
- WARREN, Charles (2007). « *Perspectives on the alien 'versus native' species debate : a critique of concepts, language and practice* ». In : *Progress in Human Geography* 31.4, p. 427–446.
- WARREN, Charles, Carolyn LUMSDEN, Simone O'DOWD et Richard BIRNIE (2005). « *'Green On Green' : Public perceptions of wind power in Scotland and Ireland* ». In : *Journal of Environmental Planning and Management* 48.6, p. 853–875.
- WATERMAN, Peter (1977). *Appreciation of the situation*. Rapp. tech. Hobart : South West Tasmania Resources Survey.
- (1979). *Tourist destination area planning for south west Tasmania : the Strahan case study*. Rapp. tech. Sandy Bay : Steering Committee, South West Tasmania Resources Survey.
- (1981). *Wilderness : south west Tasmania*. Working paper number 10. Sandy Bay : South West Tasmania Resources Survey.
- WATTS, Michael (1983). *Silent violence. Food, famine and peasantry in Northern Nigeria*. Berkeley : University of California Press.

- WEI, Jing, Yongping WEI, Andrew WESTERN, Dominic SKINNER et Clive LYLE (2015). « *Evolution of newspaper coverage of water issues in Australia during 1843–2011* ». In : *Ambio* 44.4, p. 319–331.
- WESCOAT, James (2017). « *Water Resources and Hydrological Management* ». In : *International Encyclopedia of Geography : People, the Earth, Environment and Technology*. Sous la dir. de Douglas RICHARDSON, Noel CASTREE, Michael GOODCHILD, Audrey KOBAYASHI, Weidong LIU et Richard MARSTON. Chichester, Hoboken : Wiley-Blackwell, p. 1–23.
- WHITE, Gilbert (1958). *Changes in urban occupance of flood plains in the United States*. Research Paper 57. Ann Arbor : University of Chicago. Department of Geography.
- WITTFOGEL, Karl (1957). *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power*. New Haven ; London : Yale University Press.
- WORSTER, Donald (1985). *Rivers of Empire : Water, Aridity, and the Growth of the American West*. Oxford : Oxford University Press.
- XIONG, Yonglan, Yongping WEI, Zhiqiang ZHANG et Jing WEI (2016). « *Evolution of China's water issues as framed in Chinese mainstream newspaper* ». In : *Ambio* 45.2, p. 241–253.
- ZEITOUN, Mark, Karim EID-SABBAGH, Michael TALHAMI et Muna DAJANI (2013). « *Hydro-hegemony in the Upper Jordan waterscape : control and use of the flows* ». In : *Water Alternatives* 6.1, p. 86.

Résumé

Cette thèse a pour objectif d'étudier les représentations et les récits liés aux aménagements controversés que peuvent être les barrages hydrauliques. Si la fonction symbolique des barrages a souvent été soulignée par la littérature scientifique, peu de travaux sont réellement consacrés à leurs représentations et à leurs trajectoires spatiales et temporelles. En s'inspirant d'études issues de la géographie sociale et culturelle sur les représentations et de la *political ecology* sur les discours, la thèse confronte différentes sources (presse, entretiens et archives), terrains (France et Australie) et approches méthodologiques (quantitatives et qualitatives) pour retracer l'évolution discursive des infrastructures hydrauliques. Les points de vue de différents acteurs sont aussi considérés : les habitants, les ingénieurs et les institutions hydrauliques, les opposants aux barrages, les administrations en charge de la protection de la nature ou encore les scientifiques qui produisent des connaissances sur l'environnement. D'un point de vue méthodologique, la thèse révèle les biais de certains matériaux et souligne l'intérêt de poursuivre leur croisement. Les résultats montrent l'évolution de *waterscapes*, d'espaces et de cycles hydrosociaux, par exemple les concessions progressives faites aux environnementalistes aux dépens des hydrocraties ; ils mettent aussi en avant, plus généralement, la production et la circulation de discours, notamment à l'occasion de conflits et de controverses, qui conduisent au délitement du discours prométhéen sur la nature et à la diffusion de représentations concurrentes de l'environnement.

Mots-clefs : Analyse des données textuelles, barrage, conflit, controverse, discours, environnement, Gordon-below-Franklin (fleuve Gordon, Australie), Loyettes (fleuve Rhône, France), récits, représentation, rivière d'Ain (France).

Abstract

The aim of this PhD thesis is to study representations and narratives on dams, which are often controversial infrastructures. If the symbolic role of dams has been underlined in the literature, few studies actually focus on the perception of dams and their spatial and temporal trajectories. Building on the literature of social and cultural geography on representation, and the writings of political ecology on discourse, this thesis confronts different sources (newspapers, interviews and archives), study areas (in France and Australia) and methodological approaches (quantitative and qualitative) in order to follow the discursive evolution of hydraulic infrastructure. The points of view of various stakeholders are also considered: inhabitants, engineers and hydraulic institutions, opponents to dams, administrations in charge of nature protection and scientists who produce environmental knowledge. From a methodological perspective, the dissertation highlights the limits of certain material and illustrates the necessity to consider different sources in parallel. The results show the evolution of waterscapes, hydrosocial spaces and cycles—the gradual concessions made to environmentalists at the expense of hydraulic bureaucracies—but they also illustrate, on a broader perspective, the production and the flow of discourses on the environment—the disaggregation of a Promethean discourse on nature and the multiplication of different and sometimes opposing representations of the environment—particularly during conflicts and controversies.

Keywords: Ain river (France), conflict, controversy, dam, discourse, environment, Gordon-below-Franklin (Gordon River, Australia), Loyettes (Rhône River, France), narratives, public perception, textual data analysis, representation.